This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

48

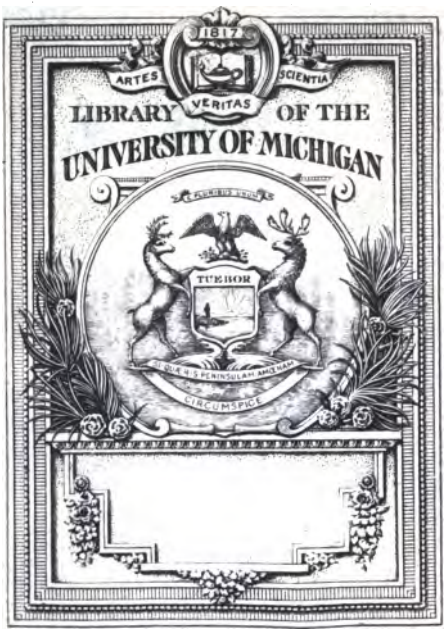
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SIRCUMSPICE

Z
1007
.B586

Jan Schenk sculpsit.

UNIV. OF MICH.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois de
JUILLET, AOUT, & SEPTEMBRE,
1738.

TOME VINGT-UN.

Premiere Partie.

BIBLIOTHEK D. KON. CADETTEN

A AMSTERDAM,
Chez J. WETSTEIN & G. SMITH.
MDCCXXXVIII.

librarian
Nijhoff
919-38
21625

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE

DES OUVRAGES DES SAVANS

DE L'EUROPE.

Pour les Mois de Juillet, Août, & Septembre, 1738.

ARTICLE I.

ELOGE *Hiſtorique de Mr.* JEAN ALPHONSE TURRETTIN, *Paſteur & Profeſſeur en Théologie & en Hiſtoire Eccléſiaſtique à* GENEVE. [Par Mr. VERNET, Paſteur de la même Ville.]

MR. TURRETTIN, qu'il a plu à Dieu de retirer de ce monde, ne doit pas être confondu avec le commun des Savans, tels que la République des Lettres en perd & en acquiert tous les jours. C'étoit un de ces génies rares, faits pour éclairer leur Siécle, & pour éclairer long-tems la Poſtérité. On peut le placer au rang de ces grands Maîtres, qui ſavent ſaiſir les vrais principes des Sciences, les ſimplifier, les

mettre dans tout leur jour. Doué de talens extraordinaires, il a auſſi joui de toutes les marques de diſtinction, qui peuvent illuſtrer la carriére d'un Homme d'Etude.

LES *Turrettini* ſont une de ces Familles nobles, que la Religion fit ſortir de *Luques* vers le milieu du Seiziéme Siécle, pour chercher à *Genéve* la liberté de conſcience, qu'elles ne trouvoient point dans leur patrie. La branche de cette Maiſon, qui reſta en *Italie*, eſt préſentement éteinte : mais celle de *Genéve* s'eſt étendue, & a fourni de bons Magiſtrats à l'Etat, auſſi-bien que de grands Théologiens à l'Egliſe. *Benedict Turrettin*, ayeul de celui dont nous parlons, étoit Profeſſeur en Théologie. On a de lui une *Défenſe des Verſions de* Genéve *contre le* P. COTTON. Son Fils, *François Turrettin*, remplit la même Chaire, avec une réputation encore plus belle. Sa *Théologie* (*a*), & ſes Traitez *De Satisfactione Chriſti*, & *De neceſſaria Seceſſione ab Eccleſia Romana*, ſont des Ouvrages fort connus. Il s'acquit une autre ſorte d'honneur, par la commiſſion, dont il fut chargé l'an 1661, pour les beſoins de la République, auprès des Etats Généraux des *Provinces-Unies*, & du Prince d'*Orange*, de qui il fut reçû avec diſtinction. Il ſe maria aſſez tard, avec Mademoiſelle *Elizabeth Chauvet*, originaire de *Provence*, Niéce de ce Mr. *Gollot*, Gentilhomme du Prince d'*Orange*, à qui *Descartes* adreſſe quelques-unes de ſes Lettres, comme à un amateur des

(*a*) *Inſtitutiones Theologiæ Elenctica*, en 3 voll. qui ont été rimprimez en *Hollande*.

des Mathématiques. Il n'eſt reſté de ce mariage, qu'un Fils, qui eſt notre JEAN ALPHONSE TURRETTIN, né à *Genéve* le $\frac{11}{21}$ Août 1671.

Cet Enfant montra dès ſon bas âge une grande vivacité d'eſprit, & beaucoup d'ardeur pour l'étude. On peut bien juger, que de ſi heureuſes diſpoſitions ne furent pas négligées par un Pére tel que le ſien. Deux ou trois Miniſtres, ſortis de *France* dans le tems du Réfuge, lui ſervirent tour-à-tour de Précepteurs. Un d'entre eux, nommé Mr. *Dautun*, fut celui à qui il eut, diſoit-il, des obligations particuliéres, pour lui avoir appris à lire avec réflexion, & la plume à la main, & pour lui avoir corrigé fort judicieuſement ſes petites compoſitions, juſqu'à lui faire changer trois ou quatre fois ſon Ouvrage. Cela fâchoit quelquefois l'Ecolier: mais il étoit aſſez pénétrant, pour ſentir que ſon Maître avoit raiſon. Par ce moyen il parvint bientôt à faire des Piéces, dont une perſonne d'un âge plus avancé n'auroit pas rougi. *Et* comme l'*Eſprit s'anime en s'exerçant, il y avoit* peu de ſujets de Littérature, ſur quoi il n'eſſayât de mettre quelque choſe par écrit, ſoit en Latin, ſoit en François. La *Bibliothéque Univerſelle & Hiſtorique* de Mr. *Le Clerc*, qui parut dans ce tems-là, fut un éguillon pour lui. En la liſant, il ſentoit redoubler ſon ardeur pour les Sciences. Il auroit voulu en pouvoir déja faire autant. Il admiroit le bon ſens, encore plus que l'érudition de cet Auteur; & il s'affligeoit de ce que *Genéve* avoit perdu un Citoyen ſi propre à en faire l'ornement.

Une autre perſonne, à qui il faiſoit profeſſion de devoir beaucoup, & qu'il a toujours honoré comme un Pére, c'eſt Mr. *J. Robert Chouet*, alors Profeſſeur en Philoſophie, & enſuite élevé aux plus hauts grades de la Magiſtrature. Cet habile homme fut le prémier qui enſeigna à *Genéve* la Philoſophie de *Descartes*, & Mr. *Turrettin* fut un de ceux qui en profitérent le mieux. Il en prit ſur-tout l'art de poſer des principes clairs & ſimples, de remonter aux prémiéres idées, de définir, de diſtinguer, & de raiſonner conſéquemment; en un mot, ce qu'on appelle la Méthode ou l'eſprit Philoſophique, qui ſe porte dans toutes les Sciences, qui entre dans toutes ſortes de Compoſitions, pour y mettre l'ordre, la préciſion, la clarté. Cet avantage incomparable manquoit à la plûpart des Théologiens de ce tems-là, qui n'avoient étudié que la Philoſophie Scholaſtique.

Le Docteur *Burnet*, depuis Evêque de *Salisbury*, ſe trouvoit alors à *Genéve*. Comme il viſitoit ſouvent Mr. *François Turrettin*, il conçut beaucoup d'affection pour ſon Fils, dont il admiroit les talens. Il prenoit même plaiſir à s'entretenir avec lui des heures entiéres, pour lui faire rendre compte de ſes études. Ce fut là le commencement de l'étroite liaiſon qu'il y a eu entre eux, & du goût que prit Mr. *Turrettin* pour les Livres Anglois, dont il a tiré tant de lumiéres.

Quoi qu'il eut le malheur de perdre ſon illuſtre Pére en 1687, ſes études de Théologie n'en ſouffrirent pas. Il y fit de grands progrès ſous

Mrs.

Mrs. les Profeſſeurs *Louïs Tronchin*, *Calandrini*, & *Pictet*. Le prémier avoit conçu pour lui une tendreſſe particuliére, ſur-tout parce qu'il remarquoit en lui un grand amour pour la Vérité & pour la Paix. On ſe ſouvient, qu'il diſoit un jour : *Ce jeune Homme commence par où les autres finiſſent*. Effectivement ſes prémiers eſſais de Prédication furent des coups de maître. On y voyoit un diſcernement exquis, & une façon de traiter les matiéres, fort au deſſus de la méthode qui régnoit alors. Il poſſédoit tout ce qui ſert à former les habiles gens ; une conception nette, prompte, étenduë ; un certain coup d'œil pour bien juger des choſes ; le goût du Vrai & du Beau ; une grande mémoire ; une paſſion dominante pour l'étude ; du mépris pour les amuſemens frivoles de la Jeuneſſe ; une éducation bien ménagée ; de ſavans Amis ; une ample Bibliothéque ; & tous les ſecours que fournit un riche patrimoine, pour étudier commodément. *La ſanté ne lui manquoit point alors, quoi qu'il fût d'une complexion délicate.* Il mit tout à profit, & dès l'âge de vingt ans c'étoit presque un Grand Homme. Il ne lui falloit plus que l'occaſion de s'exercer, & cette maturité que l'expérience ſeule peut donner aux talens.

Il commença ſes Voyages au mois de Février 1691, ne faiſant d'abord que paſſer par la *France*, pour aller en *Hollande*, où il vouloit s'arrêter long-tems. La mémoire de ſon Pére, auſſi-bien que ſon propre mérite, lui firent trouver par-tout des Amis. Outre Mrs. *Perizonius*, *Roël*, *Braunius*, & *Vitriarius*, de qui il reçut beaucoup

d'accueil, il trouva dans ce païs-là deux ſavans Compatriotes, Mrs. *Frederic Spanheim* & *Jean Le Clerc*; & un eſſain d'illuſtres Réfugiez François, Mrs. *Duboſc*, *de Superville*, *Jurieu*, *Bayle*, *Basnage*, *de Beauval*, *Fremont d'Ablancourt*, *Le Moine*, *Claude* le Jeune, *Elie Saurin*, *Bernard* &c.

Quoi que le démêlé de Mr. *Jurieu* avec Mr. *Bayle* fût alors dans ſa plus grande chaleur, Mr. *Turrettin* eut le ſecret, pendant huit mois qu'il paſſa à *Rotterdam*, d'être bien vû des deux partis, & de prêcher au gré de tout le monde. Il s'étoit fait de bonne heure une habitude de circonſpection, fort néceſſaire en de pareils cas. Perſonne n'a mieux poſſédé que lui, l'art de ne point bleſſer les ſentimens d'autrui, ſans pourtant diſſimuler les ſiens. Il reſpectoit les habiles gens, dans quelque opinion qu'ils fuſſent. Il n'étoit point diſputeur; il ne cherchoit qu'à s'inſtruire. Il écoutoit beaucoup, & parloit peu. Il répondoit toujours avec douceur, & cela n'étoit point affecté; c'étoit l'effet d'une modeſtie naturelle. Il tâchoit de ne choquer perſonne, paſſant ſon chemin ſans heurter les autres, & ſouvent ſans faire ſemblant de s'appercevoir que les autres le heurtaſſent. Avec cette prudence, qui n'eſt pas toujours jointe à la beauté du génie, il jouït de la réputation qu'un beau génie attire, ſans aucun de ces nuages qu'excite ſouvent l'indiscrétion. Voici ce que Mr. *Bayle* (*a*) écrivoit de lui: *Je ſoupai hier avec Mr.* Turrettin . . . . . *chez Mr.*

(*a*) *Lettres*, Tom. I. Lett. 98, *pag.* 338. (Lett. 108, pag. 397. de la 2 Edit.)

Mr. Basnage. *C'eſt un jeune Homme de grande eſpérance, qui penſe & qui s'exprime tout-à-fait délicatement.* Et ailleurs : (*a*) *Mr.* Turrettin *ſe fait admirer toutes les fois qu'il monte en chaire, ce qui lui eſt arrivé deux fois depuis le* 1. *de* (*b*) *Janvier ; & il n'eſt pas moins goûté en converſation par la délicateſſe de ſon eſprit, & par ſon honnêteté & ſa modeſtie.*

A propos de Mr. *Bayle*, je peux bien dire en paſſant, que Mr. *Turrettin* n'a jamais douté qu'il ne fût l'Auteur de l'*Avis aux Réfugiez* ; ſur quoi il ne pouvoit s'empêcher de le blâmer, de même que ſur d'autres articles. Outre les conjectures que tout le monde pouvoit avoir ſur ce fait littéraire, il ſe fondoit ſur un mot que lui dit un jour Mr. *de Beauval : Tout ce que je puis vous dire, c'eſt que, s'il en eſt l'Auteur, il n'eſt pas à s'en repentir* ; & ſur ce que Mr. *Bayle* lui-même, écrivant à Mr. *Chouet*, lui expliquoit le prétendu but de ce Livre, en homme qui vouloit donner le change, mais qui ſe trahiſſoit en paroiſſant s'y intéreſſer trop paternellement.

Le principal deſſein de Mr. *Turrettin*, dans ſon ſéjour en *Hollande*, étoit d'étudier l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ſous Mr. *Spanheim*. C'eſt à quoi il employa les huit mois qu'il paſſa à *Leide*. Avant que de partir, il donna une marque de ſes progrès, par des Théſes intitulées : *Pyrrhonismus Pontificius, ſive Theſes Theologico-Hiſtoricæ de variationibus Pontificiorum circa Eccleſiæ infallibilitatem.* Lugd. Batav. *die* 14 *Maii* 1692.

(*a*) Lettr. 102. *pag.* 354. (Lett. 116. *pag.* 426.)
(*b*) Ann. 1691.

C'eſt proprement une Réfutation du Livre des *Variations* de Mr. *de Meaux*, dans laquelle il réunit les trois méthodes employées par Mrs. *Claude*, *Pajon*, & *Jurieu*, pour répondre aux *Préjugez légitimes* &c. de Mr. *Nicole*. D'abord il montre que les Proteſtans n'ont pas autant varié qu'on les en accuſe. Enſuite il ſoûtient, que, quand le fait ſeroit vrai, l'on n'en pourroit rien conclurre pour la queſtion de droit. Et en troiſiéme lieu, (ce qui fait le fort de l'Ouvrage) il retorque cet argument, en prouvant que l'*Egliſe Romaine* elle-même a fort varié, ſoit dans ſa doctrine, ſoit dans ſon culte, & ſpécialement dans un point qu'elle regarde comme la baſe de tout, qui eſt l'Infaillibilité de l'Egliſe; ſur quoi il fait beaucoup d'uſage des Lettres du Docteur *Launoi*, qui venoient d'être imprimées à *Cambridge*. Mr. *Bayle* (*a*) parle de ces Théſes dans une de ſes Lettres: „Mr. *Turrettin*, dit-il, partit d'ici pour l'*Angleterre* il n'y a que peu de „ jours. Vous avez vû les Théſes qu'il a ſoutenuës ſur le Pyrrhonisme de l'Egliſe Romaine, & qu'il a dédiées à vous tous Mrs. les „ Paſteurs de *Geneve*. Elles lui ont acquis une „ gloire ſinguliére, & il s'en va d'ici avec une „ réputation fort rare à des gens auſſi jeunes que „ lui".

Ce fut au mois de Juin 1692, qu'il paſſa la mer. A peine avoit-il couché quelques nuits à *Londres*, qu'il ſentit les prémiéres atteintes d'un aſthme qui l'a tourmenté toute ſa vie. La Providen-

(*a*) Lett. 104. *pag.* 962. (119. pag. 438. de la 2. Edit.)

vidence ne permet pas qu'aucun Homme ait tout à ſouhait. *Nihil eſt ab omni parte beatum.* Cet aſthme lui prenoit par accès, & quelquefois avec tant de violence, qu'on eût dit qu'il alloit ſuffoquer. Ils lui duroient pluſieurs jours, & ne tardoient guéres plus d'un mois à revenir. Les Vents de Midi, & les changemens de ſaiſons lui étoient contraires. Les Médecins ont jugé qu'il y avoit un mouvement convulſif dans les muscles de la poitrine, cauſé par quelque humeur acre, que le moindre rhume y faiſoit tomber. Les jambes & les mains devenoient froides comme marbre, au milieu même de l'Eté. On le ſoulageoit en le réchauffant, & en lui donnant quelque choſe pour exciter le crachement & la tranſpiration. Rarement en venoit on à d'autres remédes. Il écoutoit tous ceux qui lui en indiquoient: mais il n'en faiſoit aucun, & ſe contentoit d'uſer de ménagemens pour ne pas s'enrhumer; perſuadé qu'il lui falloit vivre & mourir avec ce mal, qui heureuſement ſembloit l'exemter de tout autre. Souvent le reſte de l'humeur ſe conſumoit par un ou deux accès de fiévre; après quoi il étoit ſur pié, & travailloit comme auparavant.

On peut juger, à quel point de telles attaques devoient donner l'air abbattu & défait à un homme qui étoit déja d'une conſtitution foible, de petite taille, mince, pâle & maigre. Cependant il y avoit dans ſa phyſionomie quelque choſe de ſpirituel, & même de vif, quand ſa ſanté lui permettoit de s'égayer un peu, comme il y étoit porté naturellement. Il avoit la lévre vermeil-

meille; le nez bien pris, quoi que grand; la voix mâle & agréable; le regard fin, quoi qu'un peu louche; un air de propreté & d'arrangement dans ſon extérieur; le geſte naturel; le maintien grave & doux; les maniéres polies, & je ne ſai quoi de vénérable dans ſa perſonne, quoi que le plus ſouvent il ſemblât n'être qu'une ombre vivante; ou, comme il le diſoit lui-même par plaiſanterie, *un cadavre ambulant, qu'on avoit oublié d'enterrer.* On ne pouvoit le voir, ſans craindre pour ſes jours, & ſans regretter qu'un eſprit comme le ſien fût logé dans un bâtiment ſi fragile:

(*a*) *Ingentes animos angusto in pectore versans.*

Cette incommodité, contractée à *Londres*, ne l'empêcha pas d'y étudier beaucoup, & même d'y prêcher dans les Egliſes Françoiſes, quoi qu'il ne fût encore que *Propoſant*, ou *Candidat* en Théologie. Mais pour reſpirer un meilleur air, il demeura quelque tems à *Chelſey*. Enſuite il alla viſiter les Univerſitez d'*Oxford* & de *Cambridge*. Ce fut dans cette derniére Ville qu'il vit Mr. *Newton*, lui étant recommandé par Mr. *Fatio de Duillier*, célébre Mathématicien de *Genéve*, transplanté à *Londres*. *Newton* étoit encore peu connu, & ſi ſimple, ſi modeſte dans ſes maniéres, qu'il falloit être ſoi-même un habile homme, pour s'appercevoir qu'il le fût. L'art de ſe faire valoir n'a pas eu la moindre part à ſa renommée; c'eſt la force du mérite, qui a tout

(*a*) *Virgil.* Georgic. *Lib.* IV. *verſ.* 83.

tout fait. Mr. *Turrettin*, qui n'étoit pas Géométre, & qui ſe contentoit de la Métaphyſique & de la Logique Cartéſienne, ne tira de *Newton* que quelques belles idées ſur la grandeur des œuvres de Dieu, ſur la profonde vénération qu'on doit avoir pour cet Etre Suprême, ſur l'Immortalité de l'Ame, & ſur l'excellence du Chriſtianisme, pris dans ſa pureté & tourné en pratique. Il étoit édifiant de voir un ſi grand homme faire honte à ces prétendus Eſprits forts (*Minuti Philoſophi*) dont notre Siécle fourmille, & vérifier ce que dit le célébre (*a*) *Bacon*, „ Qu'un peu de Philoſophie tourne quelquefois „ à l'Athéisme : Y devient-on profond ? elle „ vous raméne à la Religion".

La plûpart des Docteurs Anglicans étoient fort prévenus alors contre la Diſcipline de *Genéve*. Mr. *Turrettin* eut occaſion de faire remarquer à pluſieurs, que nous avons auſſi nos Liturgies ; que *Calvin* n'a condamné ni l'Epiſcopat, ni certains Cérémonies indifférentes : mais que l'Episcopat n'étant pas de Droit Divin, & chaque Egliſe Nationale étant maîtreſſe de ſes Rites & de ſon Gouvernement, il y a autant de raiſons d'être Presbytérien à *Genéve*, que d'être Episcopal en *Angleterre* ; qu'en chaque Pays l'état du Clergé doit être proportionné au Gouvernement Civil ; qu'il ne ſeroit pas à propos, dans une petite République comme la nôtre, qu'aucun Eccléſiaſtique fût au-deſſus des pré-

(*a*) *Parum Philoſophia naturalis homines inclinare in Atheismum ; at altiorem ſcientiam eos ad Religionem circumagere.* Sermon. fidel. *Cap.* 16.

prémiers Magiſtrats ; que, comme l'eſſentiel pour une Maiſon eſt d'être bien diſtribuée & bien rangée, ſans être aſtreinte préciſément à tel ou tel arrangement, il ſuffit auſſi que l'Egliſe ſoit bien gouvernée, quelle qu'en ſoit la forme extérieure, du moins pour ce qui n'eſt pas d'inſtitution divine ; & que, graces à Dieu, *Genéve* ne ſe trouve pas mal de la ſimplicité de ſon Gouvernement Eccléſiaſtique, puis qu'il n'y a guéres de lieu au monde, où l'union, l'ordre & la pureté du Saint Miniſtére, ſe ſoient mieux conſervez.

Le Docteur *Burnet*, qui avoit conçu tant d'amitié pour Mr. *Turrettin* à *Genéve*, ne ſe laſſoit point de lui en donner des marques en *Angleterre*. Non content de lui avoir fait paſſer pluſieurs ſemaines dans ſon Evêché de *Salisbury*, où il lui donna pour compagnie le Docteur *Whitby* & le ſavant Mr. *Allix*, ſurnommé en Angleterre *Galliæ Reformatæ decus* ; il ſe joignit encore à Mylord *Galloway*, pour lui procurer l'honneur de faire la révérence au Roi GUILLAUME & à la Reine MARIE, qui lui parlérent en termes fort gracieux de ſon Pére & de lui. Mr. *Burnet* ne manqua pas non plus de l'introduire auprès de ſes illuſtres Amis ; *Tillotſon*, Archevêque de *Cantorbery* ; *Compton*, Evêque de *Londres* ; *Tenniſon*, alors Evêque de *Lincoln* ; *Floyd*, qui l'avoit été de *St. Aſaph* ; *Wake*, alors Recteur d'une Paroiſſe de *Londres*, & qui étant parvenu enſuite au prémier Siége d'*Angleterre*, a toujours honoré Mr. *Turrettin* d'une correſpondance & d'une amitié fort étroite. Mrs. *de la Baſtide*

Baſtide & de *Saint Evremond* furent auſſi de ceux que notre Voyageur voyoit ſouvent. Son mal de poitrine l'arracha de ce pays-là beaucoup plutôt qu'il n'auroit voulu. Ce ne fut pas ſans en avoir fort bien appris la Langue : de ſorte que n'étant plus à portée de conſulter tant d'excellens Hommes qu'il y avoit connus, il eut au moins la clé néceſſaire pour s'ouvrir les tréſors de Théologie & de Morale, qui ſe trouvent dans leurs Ecrits. Lorsqu'il avertit l'Evêque de *Salisbury* de la triſte néceſſité où il étoit de hâter ſon départ, il en reçut cette réponſe : „ Je „ ſuis bien fâché de voir que vous nous quittiez „ ſi-tôt ; mais je n'oſerois vous retenir à votre „ préjudice. Il faut que tout céde à un intérêt „ comme celui de votre ſanté. Ménagez-la. „ C'eſt la ſeule partie foible qu'il y aît en vous „ &c.

Mr. *Turrettin* quitta donc cette Iſle, non ſans regret, au Printems de l'an 1693, pour repaſſer en *Hollande ;* d'où, ſans s'arrêter, il arriva à *Paris*, au mois de Juin. Il logeoit chez Mr. *Ozanam*. Le Général *Stouppe*, qui étoit ami & parent de ſa famille, lui fit beaucoup d'accueil ; & diverſes Lettres de recommandation, dont il étoit muni, lui donnérent accès auprès de pluſieurs Perſonnes illuſtres, comme Mr. *Boſſuet*, Evêque de *Meaux*, Mr. *Huet*, ancien Evêque d'*Avranches*, Mr. l'Abbé *Bignon*, l'Abbé *Nicaiſe*, le P. *Mabillon*, le P. *Mallebranche*, le P. *Commire*, le P. *Hardouin*, Mr. *Baillet*, Mr. *de Fontenelle*, Mr. *Pavillon*, l'Abbé de *St. Pierre*, & ſur-tout l'Abbé *de Longuerue*, ce prodige

d'érudition, dont la miſanthropie s'apprivoiſa en ſa faveur jusqu'à vouloir bien lui enſeigner l'Arabe, & lui écrire, après ſon départ, des Lettres fort curieuſes, tant par la Littérature qui y régne, que par la mauvaiſe humeur qu'il témoigne contre les Philoſophes de ſon tems.

Revenu dans ſa patrie, Mr. *Turrettin* fut reçu au St. Miniſtére, âgé ſeulement de vingt-deux ans. C'étoit au mois de Mars 1694. La régle de ne recevoir l'impoſition des mains qu'à 24 ans, n'étoit pas encore établie. Peu de mois après, il eut ſéance dans la Vénérable Compagnie entre les Paſteurs de la Ville, & il fut préſenté au Peuple en cette qualité le 24 Avril 1695, ſans être pourtant chargé d'aucune fonction ordinaire par rapport à la Prédication, ſi ce n'eſt qu'il ſervoit l'Egliſe Italienne, qui eſt érigée dans cette Ville. Il y étoit attaché par l'origine de ſa maiſon, & il écrivoit & parloit l'Italien avec autant de pureté que de facilité, aiant appris juſqu'aux fineſſes de cette Langue, de ſon Ami Mr. *Saurin*, Avocat de *Nîmes*, réfugié à *Genéve*, Pére du célébre *Jaques Saurin*, Miniſtre de *la Haie*. Ces deux Meſſieurs lûrent même enſemble les Auteurs Latins & François les plus propres à former le goût. Mr. *Turrettin* ne ceſſoit point de cultiver les Belles-Lettres, perſuadé que c'eſt un ornement néceſſaire aux Sciences. Tout genre de Littérature lui faiſoit plaiſir. La Bibliothéque, qu'il avoit héritée de ſes Péres, doubla bien-tôt entre ſes mains, & avec le tems elle s'eſt accruë au point de devenir une collection de grand prix. On y trouve peu d'anciens

Ma-

Manuſcrits, mais aſſez de Piéces anecdotes & de Lettres curieuſes, concernant la Théologie & l'Hiſtoire Eccléſiaſtique des derniers tems. Sa curioſité s'étendit jusqu'aux Médailles, dont il a laiſſé un bel aſſortiment; ſur-tout une Suite des Empereurs en or, telle qu'on en trouveroit peu dans des Cabinets de Particuliers; & beaucoup de Médaillons modernes, dont quelques-uns viennent de la main des Princes qui l'ont honoré de leur eſtime.

Tout ce qu'il y avoit à *Genéve* d'Etrangers de quelque diſtinction, cherchoient à le voir; particuliérement les *Anglois*, qui avoient beaucoup ouï parler de lui dans leur pays. Le Duc de *Bridgewater*, & Mylord *Townshend*, avec qui il étoit fort lié, l'engagérent à prêcher en Anglois dans une Chambre. Il le fit deux fois, & d'une maniére qui ſurprit tous ceux qui ſavent la difficulté qu'ont des Etrangers à prononcer cette Langue. Dans la ſuite Mr. *Turrettin* perdit *la facilité de s'exprimer en Anglois; mais il le liſoit & l'écrivoit fort bien*; & c'eſt lui qui a engagé la plûpart des Miniſtres de *Genéve* à en apprendre aſſez pour entendre au moins les Livres de ce pays-là qui conviennent à leur profeſſion.

Ses talens pour la Prédication parurent alors dans tout leur éclat. Il ſe diſtinguoit autant par le choix du ſujet, que par ſa méthode & ſon goût de compoſition. On ne le voyoit point éplucher grammaticalement des mots, ni s'enfoncer dans des Controverſes ſubtiles, ni faire parade d'érudition, ni donner dans une Rhéto-

torique pompeuſe, qui n'a que trop infecté la Chaire. Il ne vouloit connoître que la Théologie Morale de l'Ecriture Sainte, qui eſt ſimple dans ſes principes & dans ſon langage, & féconde dans ſes conſéquences. Il ſe bornoit à ce qui eſt important & d'un uſage univerſel. Il s'appliquoit à mettre dans un grand jour quelque Vérité capitale, ou quelque Devoir de la Religion, à la maniére des *Anglois*, en joignant le raiſonnement à l'Ecriture Sainte, mais en mettant, ſur-tout dans l'Application, plus de vivacité & d'onction, que les Anglois n'ont coutume d'y en mettre. En mêlant ainſi les méthodes des deux Nations, qui gagnent ſans doute à prendre quelque choſe l'une de l'autre, il ſe fit une méthode alors nouvelle à *Genéve*, mais qui par ſes ſoins y eſt devenuë la plus commune, comme elle le devient auſſi ailleurs. Quand le Texte ne préſentoit pas un ſujet unique, il ne laiſſoit pas d'en embraſſer tous les articles, mais avec un art qui les ramenoit toujours à une eſpéce d'unité, ſaiſiſſant ce qu'il y avoit de plus beau, le mettant au jour, & gliſſant ſur le reſte. Il avoit au plus haut point cette partie du goût qui eſt aſſez rare, & qui eſt pourtant auſſi néceſſaire aux Orateurs qu'aux Peintres, de toucher fortement les parties principales, en dégradant & y ſubordonnant les autres; en ſorte que les grandes lumiéres tombent ſur les objets les plus dignes de notre attention. Quelquefois auſſi il prêchoit par *Réflexions*, n'aiant point d'autre plan que de ranger ſix ou ſept articles dans une telle gradation, que le ſecond ſuppoſât le prémier,

mier, & ainſi des autres, & qu'ils ſe prêtaſſent du jour réciproquement.

(a) *Et jam nunc dicat, jam nunc debentia dici*
Pleraque differat, & præſens in tempus
omittat.

Il excelloit dans ce qui s'appelle la belle ordonnance d'un Discours. Son plan paroiſſoit toujours le plus naturel & le plus juſte. Il ſembloit qu'on n'en pouvoit pas prendre d'autre, & que c'étoit le prémier qui s'offroit à l'eſprit: & cependant combien de gens auroient tâtonné longtems, avant que de le trouver? Cette heureuſe diſpoſition des parties le diſpenſoit de chercher des tranſitions ingénieuſes. Une partie conduiſoit à l'autre tout naturellement; & à la fin, la matiére ſe trouvoit éclaircie & prouvée, ſans qu'il reſtât rien à deſirer, & pourtant ſans fatigue de la part de l'Auditeur. Il ne ſe piquoit point d'épuiſer ſon ſujet, aimant mieux laiſſer quelque choſe en arriére, que de dire quelque choſe d'inutile. On ne l'a jamais ſurpris à en dire trop; on n'a jamais trouvé non plus qu'il n'en dît pas aſſez.

La même Logique qui le rendoit ſi habile dans ce qu'*Horace* (b) appelle *ponere totum*, le rendoit également habile à choiſir ſes raiſonnemens, à les bien ranger, à les tourner d'une maniére claire, à leur donner toute la préciſion du ſyllogiſme, ſans en retenir la ſéchereſſe, & enfin à

(a) *Horace*, Art. Poetic. verſ. 43, 44.
(b) *Ibid.* verſ. 34.

ſi bien appliquer les paſſages de l'Ecriture, qu'on eût dit qu'ils étoient faits exprès pour la place qu'il leur donnoit, & qu'ils en acquéroient une nouvelle beauté, tant ils paroiſſoient juſtes & frappans.

La diction la plus claire & la plus ſimple lui paroiſſoit toujours la meilleure, pourvu qu'on ſût éviter le bas & le puérile. Il n'y avoit point de Prédicateur plus intelligible que lui pour le Commun Peuple. Le moindre Artiſan le ſuivoit pié-à-pié, & retenoit facilement le plan de ſon diſcours. Ses phraſes n'étoient ni recherchées, ni ornées. Il ſembloit que chacun en auroit pû dire autant, & que c'étoit la façon de parler la plus naturelle. A meſure qu'il avança en âge, il devint moins curieux d'orner ou d'élever ſon ſtyle, & le goût de ſimplicité l'avoit gagné à tel point, que les gens délicats y trouvoient quelquefois de la négligence. On ne s'en appercevoit pourtant pas en l'écoutant. La ſolidité des choſes, & le ton qu'il y ſavoit donner, ne laiſſoient point prendre garde à quelques phraſes un peu négligées, ou à quelques mots répétez. On trouvoit toujours qu'il avoit dit ce qu'il falloit dire, & qu'il l'avoit dit de la façon la plus convenable. Les demi-beaux Eſprits n'y remarquant rien d'extraordinaire, rien où l'Art ſautât aux yeux, ne comprenoient pas pourquoi il ſe faiſoit ſi généralement goûter. Mais c'eſt que ſon principal mérite conſiſtoit dans ce Beau ſimple, qui dépend moins de quelques morceaux brillans & finis, que de la proportion & de l'effet du tout-enſemble. Ce n'eſt pas qu'il mépri-

ſât

sât les ornemens de la Rhétorique. Ses Harangues Latines font voir jusqu'où il étoit capable de pousser la magnificence à cet égard, quand il le jugeoit à propos. Mais il la croyoit déplacée dans la Chaire. Il ne vouloit point que l'Auditeur sortît enchanté ni surpris, mais simplement instruit & édifié. Ces enluminures & ces finesses qui coûtent le plus de travail aux Prédicateurs, étoient justement, selon lui, la partie la plus frivole, comme dans la Nature les choses rares ne sont pas les plus utiles.

Grand maître dans l'Art de composer, il ne l'étoit pas moins dans l'Art de réciter. Sa voix, quoi que foible, étoit si nette & si bien ménagée, qu'on l'entendoit de toutes parts. Ce n'étoit point une déclamation véhémente, ni qui surprît. Il parloit, & ne déclamoit pas. Mais il parloit gravement, lentement, avec le ton le plus convenable à chaque pensée, pesant sur les mots caractéristiques, soutenant l'attention, attachant l'Auditeur, donnant du poids à tout ce qui sortoit de sa bouche. Il imprimoit du respect pour la Religion. En l'écoutant, on prenoit l'idée qu'on en doit avoir. On la trouvoit simple, mais vénérable, importante & utile, douce & majestueuse.

Ce qu'on souhaite le plus de trouver dans l'Histoire d'un homme sage, ce ne sont pas les événemens de sa vie, mais ses maximes & ses sentimens sur diverses choses. Voilà en effet ce qui instruit, & qui sert d'exemple. C'est pourquoi je rapporterai encore ici quelques remarques, que j'ai souvent ouï faire à Mr. *Turrettin*, sur la Prédication.

Il trouvoit assez indifférent de se servir d'Exorde, ou de s'en passer. Mais il aimoit toujours mieux qu'on s'en passât, que de se donner de la peine pour en chercher.

Il vouloit que, dans l'Application, l'on fût tout occupé à interroger la conscience des Auditeurs, & à leur demander s'ils avoient bien rempli tel ou tel Devoir dont on avoit parlé; qu'on entrât dans quelque détail; qu'on dissipât les illusions du Cœur & les mauvais prétextes; qu'on fût pressant là-dessus; qu'on en parlât avec tout le sérieux & tout le zéle d'un homme qui sent l'importance de ce qu'il dit, tant pour soi-même que pour les autres; en un mot, qu'on y insistât d'une maniére qui les rendît mécontens d'eux-mêmes, qui leur laissât, pour ainsi dire, un éguillon dans l'ame, tellement qu'en sortant ils fussent trop occupez chez eux pour s'amuser à louer l'Orateur. Qui ne produit pas un tel effet, n'est qu'un discoureur, & non pas un homme digne de monter en Chaire.

Mr. *Turrettin* étoit le fleau des Etudians qui se donnent des airs, qui jasent, qui décident, & qui s'imaginent déja être des Oracles, parce qu'ils ont quelques saillies d'esprit. Il épargnoit aussi peu ces jeunes Prédicateurs, qui courent après les fleurs de l'Eloquence. C'étoit, selon lui, manquer tout-à-fait de goût, parce que c'est ne pas saisir l'esprit de la Chaire. Mais, disoit-il, quand je vois un homme grave, qui entreprend tout de bon de raisonner avec moi, qui parle non pour remplir son heure, non pour se faire valoir, mais pour rendre effectivement les hom-

hommes meilleurs, qui s'y applique à bon eſcient, & qui eſt réellement animé de ce déſir-là; il eſt presque impoſſible, pour peu que ce Prédicateur aît de bon-ſens & de connoiſſance de l'Ecriture, qu'il ne réuſſiſſe, beaucoup mieux qu'un autre qui auroit l'eſprit plus cultivé, mais avec moins de zéle. Un tour de compoſition, pieux & touchant, fait plus d'effet que la plus brillante Rhétorique, & même que la plus exacte Logique. Un grand fonds de piété vaut mieux qu'un grand fonds d'eſprit ou de ſcience.

Cette régle ou cette condition qu'il preſcrivoit pour bien prêcher, étoit la même qu'il donnoit ſouvent pour d'autres choſes. Afin de bien remplir ſes devoirs, diſoit-il, il faut les prendre à cœur. Avec cela on vient à bout de tout, au lieu que les gens froids & indolens ne réuſſiſſent à rien. Si l'on ne ſe ſent pas de la vocation pour le Miniſtére, qu'on ne s'y deſtine pas. Ceux qui manquent de cette partie eſſentielle, font toûjours mal leur charge, & qui plus eſt, deviennent des broüillons dans les Corps Eccléſiaſtiques, cherchant à ſe faire valoir par l'intrigue, au défaut des vertus & des talens.

Une autre choſe qui lui déplaiſoit fort, & qui étoit une pierre de touche par où il jugeoit tout d'un coup du diſcernement d'un homme, c'eſt quand il le voyoit preſſer & débiter des choſes legéres ou incertaines, du même ton que des Véritez claires & capitales. Il ne pouvoit ſouffrir qu'on parût ne douter de rien. L'air déciſif ſur des points frivoles ou obſcurs, étoit, ſe-

lon lui, la marque la plus certaine d'un petit génie, ou d'un charlatan.

Il croyoit que le Paſteur ordinaire d'une Egliſe doit ſe regarder, non tant comme un Orateur, que comme un Maître appellé à expliquer un Cours de Religion, ſans ſe piquer d'autre choſe que de clarté, d'ordre & de ſolidité, réſervant les grands diſcours pour les Jours plus ſolennels. Sur ce pié-là il aimoit fort les Catéchismes & les Homélies; & il lui ſembloit qu'avec du génie & de bonnes études, on peut acquérir la facilité de prêcher fort bien par *méditation*, & d'exercer ainſi le Miniſtére avec moins de peine pour ſoi, & non moins d'utilité pour le Troupeau. Beaucoup d'art & de façon eſt néceſſaire aux Eſprits ſtériles. Mais quelcun qui poſſéde bien les matiéres, & qui connoît bien l'Ecriture Sainte, n'a pas beſoin de tant de préparation. Nos Réformateurs prêchoient fort ſouvent, & bien, ſelon le goût du tems. Le D. *Burnet* avoit acquis la même facilité. Ces Prédicateurs étoient riches de leur fonds, & un grand exercice achevoit de les former, comme les Avocats qui plaident tous les jours.

Mr. *Turrettin* trouvoit que l'Ecriture eſt admirable par divers endroits, & entre autres parce que le petit nombre de points importans, qui en font la ſubſtance, ſont préſentez ſous mille faces différentes, afin de les mieux inculquer; de ſorte qu'il y a ici tout à la fois ſimplicité & variété, ce qui eſt le propre des beautez naturelles. Les Prédicateurs y trouvent une ſource intariſſable de belles idées, & un riche fonds à cultiver.

ver. Plus on en fait uſage, & plus on s'apperçoit de ſa fécondité merveilleuſe.

Entre les Sermons dans le goût moderne, Mr. *Turrettin* faiſoit un cas ſingulier de ceux de *Superville*, de *Werenfels*, & de *Tillotſon*. La traduction de ces derniers lui fut dédiée par ſon illuſtre Ami Mr. *Barbeyrac*. Il n'en a fait imprimer lui-même que ſept ou huit, en divers tems, pour des circonſtances particuliéres, & lors que ſes Supérieurs les lui demandoient. Il ſeroit aiſé d'en choiſir d'auſſi bons, pour ne pas dire meilleurs, parmi ceux qu'il a laiſſez; & peut-être qu'on ſe déterminera à en publier au moins un Volume; quoi qu'à dire vrai un tel préſent ſoit beaucoup moins néceſſaire au Public, qu'il ne l'étoit il y a quarante ans. Ils auroient eu alors le mérite de la nouveauté & de la ſingularité, au lieu qu'à préſent ils n'auront que celui d'une bonté intrinſéque, qui n'eſt plus ſi rare. Mais l'équité & la reconnoiſſance veulent pourtant qu'on ſe ſouvienne, que Mr. *Turrettin* commença à prêcher dans un tems où il y avoit peu de modéles, & qu'il eſt un de ceux à qui le Public doit le plus pour le bon goût de la Prédication, qui s'eſt introduit, ſoit à *Genéve*, ſoit ailleurs.

Jusqu'ici je n'ai dépeint Mr. *Turrettin* que comme Prédicateur. La ſuite de cet Eloge, qu'il faut renvoyer à une autre Partie de ce Journal, fera connoître l'Ecrivain, & le Théologien.

Nous *inſérerons avec plaiſir, dans un autre Partie de notre Journal, le reſte de cet Eloge, que Mr.* VERNET *nous a fait eſpérer au plutôt.*

Les

Les troubles de Genéve, qui ſont cauſe qu'il n'avoit pu jusqu'ici ramaſſer les Mémoires qui lui étoient néceſſaires, ont été encore un obſtacle à la continuation de ſon Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne, *tiré pour le fond des Diſſertations de Mr.* Turrettin. *La paix, qui vient d'être enfin rétablie dans cette Ville, le mettra en état de reprendre cet Ouvrage, & de l'achever avec toute la diligence poſſible, comme il ſe le propoſe.*

ARTICLE II.

Jo. GOTTL. HEINECCII JC. Potentiſſimo *Boruſſorum* Regi a Conſiliis ſanctioribus, & Profeſſoris P. Ordin. *Elementa* JURIS NATURÆ ET GENTIUM, commoda Auditoribus methodo adornata.

C'eſt-à-dire:

LES *Elémens du* DROIT DE LA NATURE ET DES GENS, *par* Mr. HEINECCIUS, *Docteur en Droit, Conſeiller Privé de* S. M. PRUSSIENNE, *& Profeſſeur Ordinaire dans l'Univerſité de* Hall; *qui les a compoſez avec une méthode propre à l'uſage de ſes Auditeurs.* In octavo, *pagg.* 576. ſans la *Préface*, & l'*Index*. A *Hall*, aux dépens de la *Maiſon des Orphelins*, 1738.

LE

LE célébre Mr. HEINECCIUS continuë à publier, pour l'uſage de ſes Auditeurs, les Elémens des Sciences, qu'il enſeigne. Pendant qu'il étoit à *Franeker*, il en donna ſur les INSTITUTES, & puis ſur les *Pandectes*. Paſſé de-là à Francfort ſur l'*Oder*, il y fit imprimer en 1728 un petit Volume, qui renfermoit la *Logique*, & la *Philoſophie Morale*, précédées d'un Abrégé d'*Hiſtoire Philoſophique* : ELEMENTA *Philoſophiæ Rationalis & Moralis, ex principiis admodum evidentibus juſto ordine adornata. Acceſſit Hiſtoria Philoſophica.* Etant depuis retourné à *Hall*, ſon plus ancien poſte, il mit au jour des *Elementa Juris Germanici*, dont le ſecond & dernier Volume a paru l'année paſſée. Nous parlerons de celui-ci une autre fois, s'il plaît à Dieu. Il eſt juſte de faire précéder le Livre, dont on vient de voir le titre, puis qu'il renferme les Elémens de cette Science, qui eſt le fondement de toute ſorte de Droit, quoi qu'en penſent ceux qui la négligent & la mépriſent, ſans la connoître.

Notre Auteur s'attache principalement, dans ſa *Préface*, à en faire ſentir l'utilité & la néceſſité. Pour bien connoître les choſes, il faut remonter juſqu'à la ſource, & ne pas s'arrêter à des ruiſſeaux, ſouvent bourbeux. La ſource du *Droit Civil*, c'eſt le *Droit Naturel*; & l'on peut dire, qu'une grande partie de la *Juriſprudence Romaine* n'eſt autre choſe que ce même Droit, appliqué aux actions des Hommes; comme

me (*a*) CICERON, & le Philoſophe (*b*) EPICTETE, l'ont reconnu. Mais, quand même on n'auroit beſoin pour l'intelligence du *Droit Romain*, que des *Douze Tables*, & des autres *Loix Civiles*, cette ſeule connoiſſance ne ſuffiroit pas pour décider les différens qui ſurviennent entre les Nations entiéres, puis qu'elles n'ont d'autre Droit commun, que le Droit de la Nature, & des Gens. Cela paroît par les vains & ridicules efforts des *Gloſſateurs*, comme on les appelle, qui ont cru trouver de quoi ne demeurer jamais courts, en citant le Corps de DROIT JUSTINIEN, le DROIT CANONIQUE, l'*Ecriture Sainte*, ou les *Scholaſtiques*, quand il s'agiſſoit du prétendu droit de l'*Empereur* ſur tout le Monde; de ce qui regarde la Guerre, les Traitez, les Alliances, les Ambaſſades, les matiéres de Droit Public &c. De quoi peut ſervir tout cela, ſi un Peuple Chrétien a quelque choſe à démêler avec les *Turcs*, ou les *Chinois*, ou ceux du *Japon*? Leur perſuadera-t-on, que tout ce que diſent les Jurisconſultes, les Papes, THOMAS *d'Aquin*, les Prophétes même & les Apôtres, eſt conforme aux régles de la Juſtice? Pas plus, que ſi les *Turcs* vouloient que nous priſſions pour Juges entre eux & nous, *Mahomet*; ou les *Chinois*, leur *Confucius*. Ainſi, ou il faut tenir pour impoſſible, de décider aucun des différens qui naiſſent entre les Peuples; ou l'on doit reconnoître certaines maximes, certaines

(*a*) *De Legib.* Lib. II. Cap. 4. *De Offic.* Lib. III. Cap. 17.
(*b*) ARRIAN. *Diſſert. Epictet.* Lib. IV. Cap. 3. *in fin.*

nes Loix, que la Raiſon, ou plutôt DIEU, Auteur de la Raiſon, a établies entre tous les Peuples, & auxquelles auſſi tous ceux qui ne ſont pas entiérement abrutis croient être tenus de ſe ſoûmettre. Or c'eſt ce que l'on appelle *Droit de la Nature & des Gens.*

La méthode de Mr. *Heineccius* eſt la même, que dans ſes autres Abrégez. Il s'exprime avec une briéveté, accompagnée d'ordre, & de clarté. La diſpoſition des matiéres en général eſt à peu près la même, que celle du petit PUFENDORF, *des Devoirs de l'Homme & du Citoien*; & l'Ouvrage diviſé auſſi en deux Livres: mais il y a quelquefois de la différence dans l'arrangement particulier. Et pour le fond des choſes, notre Auteur ſuit, comme il le fait, ce qui lui paroît le mieux fondé ſelon ſes propres idées. Il n'y a point de Science, où l'on doive être plus attentif à ne pas ſe repoſer légérement ſur l'autorité de qui que ce ſoit. Je vais donner une idée des principes généraux, ſur leſquels tout eſt ici bâti.

LE (*a*) *Bien* eſt, tout ce qui conſerve & qui perfectionne l'Homme: le *Mal*, au contraire, ce qui le détruit, & le rend moins parfait. Ainſi une *Action Bonne*, c'eſt celle qui contribue en quelque maniére que ce ſoit à conſerver l'Homme, & à le perfectionner. Et une *Action Mauvaiſe*, celle qui tend à le détruire, & à le rendre moins parfait.

Telle eſt la nature de la *Volonté Humaine*, qu'elle cherche toujours le Bien, & fuit toujours le

(*a*) *Lib.* I. *Cap.* I. § 1, *& ſeqq.*

le Mal. Par conſéquent, l'Homme veut toujours agir d'une maniére qui contribue à ſa conſervation & à ſa perfection, & il veut toujours ſe garder d'agir d'une maniére oppoſée. Mais malheureuſement il y a des *Biens* & des *Maux apparens*, qui font ſouvent autant d'impreſſion, que les *Biens* & les *Maux réels*, par un effet de la *Liberté Humaine*, qui conſiſte dans le pouvoir de choiſir l'une ou l'autre de deux choſes poſſibles. D'où il arrive, que les Actions Humaines ſont auſſi aiſément mauvaiſes, que bonnes. Ainſi elles ont beſoin d'une *Régle*, qui les dirige.

Cette *Régle* doit être *droite*, *certaine*, & *conſtante*. De plus, il faut quelque *motif*, pour porter la Volonté à la ſuivre. Autrement l'Homme, qui n'agit jamais ſans quelque motif, ou ne ſe ſervira point de la Régle, ou croira qu'il lui importe fort peu de la ſuivre, ou non. Cette liaiſon du motif avec la Régle, eſt ce que notre Auteur appelle *Obligation*; & il en diſtingue de deux ſortes: l'une, qu'il appelle *interne*, & l'autre *externe*.

L'*Obligation interne* eſt fondée ſur ce que l'Action en elle-même a de bon ou de mauvais. L'*Obligation externe*, c'eſt celle qui vient de la volonté de quelque Etre, dont on ſe reconnoît dépendant, lequel commande ou défend certaines Actions, en menaçant de quelque Peine. La prémiére ſorte d'*Obligation* porte les Hommes à des *Actions Bonnes* : l'autre, à des *Actions Juſtes*. L'une & l'autre ſuppoſe un *Droit*, qui y réponde: car dès-là qu'on eſt *obligé* à quelque choſe, il y a quelcun qui a *droit* de l'exiger.

L'*Obli-*

L'*Obligation interne*, quoi que ce ſoit la plus noble, & celle qui touche le plus les Sages & les Gens-de-bien, ne ſuffit pas pour ſervir ici de Régle, qui ſoit, comme elle doit l'être, pour toute ſorte de gens. Il faut donc un Supérieur, reconnu tel, qui produiſe l'*Obligation externe* par ſa *volonté*. Ce Supérieur ou nous oblige à pratiquer la Vertu & l'Honnête ſans aucune contrainte, ou bien ordonne certaines Actions, & en défend d'autres, en menaçant de quelque Peine. La prémiére ſorte d'*Obligation* s'appelle *parfaite*; & l'autre, *imparfaite*. La volonté, par laquelle le Supérieur défend ou commande certaines Actions, avec menaces de quelque peine, eſt ce que l'on appelle *Loi*. Ainſi la Régle des Actions Humaines Libres, auxquelles on eſt tenu en conſéquence d'une obligation parfaite, conſiſte dans les *Loix*; dont l'aſſemblage eſt nommé *Droit* par excellence.

Il faut certainement regarder comme *Supérieur*, un Etre, de qui nous tenons & notre exiſtence & notre eſſence, & dont nous devons reconnoître l'empire, parce qu'il a, d'un côté, de juſtes raiſons de l'exiger, de l'autre le pouvoir de nous faire ſouffrir du mal, ſi nous refuſons de lui obéir; & qu'il a montré par des indices très-évidens, que jamais il n'a voulu, ni ne voudra, renoncer à cet empire. Cet Etre Supérieur, dont nous devons reconnoître l'empire, ne peut être que DIEU. Ainſi c'eſt lui ſeul, qu'il faut auſſi regarder comme l'Auteur du *Droit*, qui doit ſervir de régle à tout le Genre Humain.

Ce Droit doit être connu de tous les Hom-

mes; & il n'y a que deux voies par où ils puiſſent acquérir cette connoiſſance. L'une eſt, une *Révélation*, que tout le Genre Humain tienne pour vraie & divine; l'autre, les lumiéres de la *Droite Raiſon*. Il n'y a point aujourd'hui, & il n'y a jamais eu, de Révélation, reconnuë pour telle de tous les Hommes. Ainſi le *Droit Naturel* renferme uniquement les Loix publiées par la Droite Raiſon, commune au Genre Humain, & qui par conſéquent ſont naturellement connuës de tous les Hommes.

Voilà ce que notre (*a*) Auteur appelle le *principium eſſendi*, comme on parle dans l'Ecole, ou le fondement de l'Obligation, qui conſiſte dans la *Volonté* de DIEU, manifeſtée par les lumiéres de la Raiſon. Mais il faut, outre cela, un *principium cognoſcendi*, c'eſt-à-dire, un moyen de connoître aiſément cette Volonté, par quelque Principe général, d'où l'on puiſſe déduire ce qui y eſt conforme, en tirant les conſéquences où il méne néceſſairement. Ce Principe doit être *vrai*, *évident*, & (*b*) *qui renferme tout*. Notre Auteur n'aiant trouvé aucun ſyſtême qui le ſatisfît, de ceux qu'il a vû propoſez jusqu'ici, en a cherché un nouveau; & voici ce qui lui eſt venu dans l'eſprit.

DIEU, infiniment ſage & infiniment bon, ne veut autre choſe, ſi ce n'eſt que les Hommes ſoient heureux, & très-heureux. Les Hommes ſont, de tous les Etres créez que nous connoiſſons, les ſeuls ſuſceptibles de bonheur; & c'eſt pour

(*a*) *Cap.* III. § 60, 67, *& ſeqq.*
(*b*) *Adæquatum.*

pour les rendre heureux qu'il les a créez, n'aiant lui-même beſoin de rien, comme les Légiſlateurs Humains. De-là il s'enſuit, que ſa Volonté, qui eſt la Régle des Actions Humaines Libres, & la ſource du Droit Naturel, ſe propoſe par là uniquement le vrai bonheur des Hommes; & qu'ainſi les Hommes ſont dans une *obligation*, & *interne* & *externe*, de rechercher ce Bonheur, en ſorte qu'ils ne peuvent pas renoncer ici à leur propre utilité, & que, s'ils le font, ils ſe rendent dignes d'être punis.

Le vrai *Bonheur* conſiſte dans la jouïſſance du *Bien*. On ne peut jouïr du Bien, que par l'*Amour*. DIEU nous oblige donc à l'*Amour*. Voilà, ſelon notre Auteur, le principe & l'abrégé du *Droit Naturel*; en quoi il trouve un (*a*) accord parfait avec ce que l'Evangile dit (*b*) de l'*Amour de Dieu & du Prochain*, ou de la *Charité*, exprimée par un (*c*) mot qui ſignifie *Amour*.

Par l'*Amour*, il entend le déſir du Bien, joint avec

(*a*) Le Docteur CUMBERLAND, avec le Syſtême duquel celui de notre Auteur paroît avoir aſſez de rapport, ſe félicite auſſi de la conformité entre ſon principe de la *Bienveillance univerſelle*, & l'*Amour de* DIEU, *& du Prochain*, à quoi ſe réduiſent les *deux Tables* de la *Loi Morale*, & les Préceptes de l'*Evangile*. Voyez, par exemple, *Prolegom.* § 15. *Cap.* I. § 10. *Cap.* IX. § 1. Il rend raiſon, pourquoi il a préferé le mot de *Bienveillance* à celui d'*Amour*, Cap. I. § 4.

(*b*) MATTHIEU, Chap. XXII. *verſ.* 37. LUC, X. 27.

(*c*) Ἀγάπη. ROMAINS, Chap. XIII. *verſ.* 9, 10. COLOSSIENS, III. 14. I. TIMOTH. I. 5.

avec le plaiſir qu'on reſſent de la perfection & du bonheur de ce que l'on aime; par où l'on eſt porté à conſerver & augmenter cette perfection & ce bonheur, autant qu'il dépend de nous. D'où il paroît, ce que c'eſt que la *Haine*, ſentiment directement oppoſé.

On ne peut aimer & haïr en même tems. Ainſi celui qui aime, ne veut jamais cauſer du chagrin à l'objet aimé; & il eſt fâché, ſi quelque autre lui en cauſe. On cauſe du chagrin à quelcun en deux maniéres: ou en faiſant quelque choſe, qui le rend plus malheureux, qu'il ne l'eſt naturellement; ou en lui ôtant le bonheur dont il jouïſſoit. Le prémier eſt ce qu'on appelle (*a*) *nuire, faire du mal*; l'autre, (*b*) *ôter ou refuſer à quelcun ce qui lui appartient*. Par l'un & par l'autre, on pêche au plus haut degré contre la Loi de l'*Amour*: & au contraire, c'eſt le plus bas degré d'Amour, que de ſe contenter de ne faire du mal à perſonne, & de laiſſer ou rendre à chacun le ſien; ce que notre Auteur appelle *Amour de Juſtice*. Il diſtingue un plus haut degré, qui conſiſte à faire volontiers en faveur de quelque autre ce qu'on ne lui doit pas à la rigueur, & que l'on voit pouvoir contribuer à ſon bonheur. C'eſt-là un *Amour d'Humanité* & de *Bénéficence*.

Qui refuſe l'*Amour de Juſtice*, eſt ſcélérat. Qui refuſe ſeulement l'Amour d'*Humanité* & de *Bénéficence*, ne pratique pas la *Vertu*. On ne peut être contraint à la Vertu: mais le Crime doit

(*a*) *Ladere.*
(*b*) *Suum alicui auferre, vel denegare.*

doit néceſſairement être puni. Voilà pourquoi les Hommes peuvent être contraints à l'Amour de *Juſtice*, & non pas à celui d'*Humanité* ou de *Bénéficence*. Ainſi l'Obligation où ils ſont de pratiquer les Devoirs du prémier, eſt *parfaite*; l'autre, *imparfaite*.

On diſtingue enſuite trois ſortes d'Amour, ſelon la nature des objets, qui ſont ou plus parfaits que nous, ou égaux, ou inférieurs : *Amour de dévouement* ou d'*obéiſſance*; *Amour d'Amitié*; *Amour de Bienveillance*. Après quoi on remarque, qu'il n'y a que trois Etres, envers leſquels nous puiſſions pratiquer quelques Devoirs d'Amour, DIEU, *nous-mêmes*, & les *autres Hommes*. La Raiſon ſeule ne connoît pas les *Eſprits purs*, comme les *Anges*. Et pour ce qui eſt des *Bêtes*, il n'y a aucun Droit commun entre elles & les Hommes.

DIEU eſt un Etre Tout-parfait, de qui toute notre exiſtence & notre conſervation dépendent. Nous ſommes convaincus & de ſa perfection, & de ſa ſupériorité, & de la volonté qu'il a que nous l'aimions. Nous lui devons donc un *Amour de dévouement & d'obéiſſance*, qui ſoit digne de ſa nature. De-là naît cette prémiére maxime fondamentale : *Il faut révérer* DIEU *de toutes les forces de notre ame, comme l'Etre très-parfait, de qui nous dépendons entiérement, & lui rendre une obéiſſance très-parfaite, non ſeulement externe, mais encore interne.*

L'Amour que nous avons pour *nous-mêmes*, ne peut que nous faire trouver du plaiſir dans notre perfection & notre bonheur. Nous ſom-

mes donc obligez à rechercher, conſerver & augmenter, autant qu'il nous eſt poſſible, cette perfection & ce bonheur. Mais comme, plus un Etre eſt parfait, & plus on lui doit de l'honneur & de l'obéiſſance, il faut prendre garde de ne pas nous aimer nous-mêmes, plus que DIEU, par un amour exceſſif, qui dégénéreroit en *Amour* (*a*) *propre*. De-là naît cette autre maxime: *L'Homme doit ne rien négliger de ce qui contribuë à acquérir, conſerver, & augmenter ſa perfection & ſon bonheur, pourvu qu'il puiſſe le faire ſans manquer à l'Amour de* DIEU.

Tous les *Hommes* ſont naturellement égaux. Cette égalité demande auſſi des Devoirs égaux d'Amour. Par conſéquent nous devons prendre autant de plaiſir au bonheur des autres Hommes, qu'au nôtre, mais non pas davantage; les aimer, comme nous-mêmes, mais ne pas nous aimer moins, que le Prochain. D'où naît cette troiſiéme & derniére maxime fondamentale: *L'Homme eſt tenu d'aimer tout autre Homme autant que lui-même, & il ne doit pas faire à autrui ce qu'il ne voudroit pas qu'on lui fît à lui-même, mais au contraire faire envers les autres tout ce qu'il ſouhaite que les autres faſſent envers lui.*

Au reſte, Mr. *Heineccius* (*b*) eſt bien éloigné d'admettre, comme font quelques-uns encore aujourd'hui, un *Droit des Gens arbitraire*, diſtinct du *Droit Naturel*. Tout ce qu'on y rapporte, ou eſt fondé ſur le Droit même de Nature, ou ne conſiſte qu'en certaines Coûtumes, ou

(*a*) Φιλαυτία.
(*b*) Cap. I. § 21, & ſeqq.

ou certaines Loix communes à pluſieurs Peuples. Voici toute la différence qu'il met, & que l'on peut mettre, entre le *Droit Naturel*, & le *Droit des Gens*, en concevant ce dernier comme obligatoire par lui-même, & commun à tout le Genre Humain. On conſidére les Hommes, ou comme vivant chacun en particulier, ou comme formant avec d'autres certaines Sociétez. Le Droit, qui régle les actions des Hommes conſidérez dans le prémier état, eſt appellé *Droit Naturel*. Et l'autre, qui enſeigne ce qui eſt juſte ou injuſte dans les Sociétez, ou dans les affaires qu'elles ont enſemble, eſt le *Droit des Gens*. Les Préceptes & les Loix de l'un & de l'autre ſont les mêmes. Et le *Droit des Gens* n'eſt même autre choſe, que le *Droit Naturel*, appliqué à une vie de Société, ou aux affaires des Sociétez & des Nations entiéres. La Droite Raiſon n'a rien établi entre tous les Peuples, que chaque Homme ne doive obſerver d'une certaine maniére. Mais quelques points de Droit Naturel ne peuvent pas être auſſi-bien appliquez aux Corps de Nation, comme ce qui regarde le *Mariage*, le *Pouvoir Paternel* &c.

L'Ouvrage entier eſt tout parſemé de Notes, miſes après les paragraphes; dans leſquelles l'Auteur ou explique certaines choſes qu'il avoit dites en peu de mots, ou ajoûte des exemples, ou fait par occaſion quelque remarque, ou cite divers paſſages, ſur-tout d'anciens Auteurs, pour confirmer ou illuſtrer ce qu'il dit.

ARTICLE III.

ISAACI NEWTONI, *Equit. Aur.* ad DANIELIS Profetæ *Vaticinia*, nec non SANCTI JOANNIS *Apocalypſin*, Obſervationes. Opus poſtumum. Ex *Anglicâ* Lingua in *Latinam* convertit, & *Annotationibus* quibusdam & *Indicibus* auxit, GULIELMUS SUDERMAN.

C'eſt-à-dire:

OBSERVATIONS *ſur les* Prophéties *de* DANIEL, *& ſur l'*Apocalypſe *de* SAINT JEAN, *par Mr. le Chevalier* NEWTON. *Ouvrage poſthume, traduit de l'*Anglois *en* Latin, *par Mr.* GUILLAUME SUDERMAN, *qui y a joint quelques* Notes, *& des* Index. *In quarto*, pagg. 223, ſans la *Préface* & les *Index*. A *Amſterdam*, chez *Martin Schagen*, 1737.

L'OUVRAGE, que l'on nous donne ici en Latin, eſt aſſez connu par les (*a*) Journaux; & on a pû même en voir un Extrait dans cette (*b*) *Bibliothéque*. Ainſi nous devons nous borner à ce qui regarde la Traduction de Mr. SUDERMAN, Miniſtre des *Remontrans* à *Delft*. Il y a mis une *Préface*, où il fait d'abord quelques ré-

(*a*) BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE, Tom. I. Part. I. *Artic.* 11. & Part. II, *Artic.* 2. ACTA ERUDITOR. Ann. 1735. pag. 168, *& ſeqq.*

(*b*) Tom. XI. Part. I. *Artic.* 6.

réflexions ſur le mérite de l'Auteur & de l'Ouvrage; puis il rend compte de ſon travail.

Ce ſont ici, dit-il, des *Obſervations*, & non pas un *Commentaire*, proprement ainſi nommé, ſur les *Prophéties* de DANIEL, & ſur l'*Apocalypſe* de ST. JEAN. L'Illuſtre Chevalier NEWTON n'y explique pas tous les mots en détail; moins encore s'arrête-t-il à des minuties. Il n'y a pourtant rien de conſidérable dans ces Prophéties, dont il ne montre le ſens & le rapport, au moins en général, ſelon ſes idées. Il explique les Prophéties par les événemens mêmes; & il trouve ridicule de vouloir paſſer ces bornes. Il ne prétend point donner ici aucune Démonſtration Mathématique. Tout grand Mathématicien qu'il étoit, & le *Prince des Mathématiciens*, il ſavoit fort bien que la nature de la choſe n'en eſt point ſuſceptible. D'où il paroît, combien on a tort de s'imaginer, comme font pluſieurs, que l'étude de la *Géométrie* nuit à l'étude de tels ſujets. Si cela arrive quelquefois, c'eſt par la faute des hommes, & non par un effet propre de cette Science.

Il ſe trouvera néanmoins, comme Mr. *Suderman* le prévoit, bien des gens, qui, du prémier coup d'œil qu'ils auront jetté ſur quelques explications de ſon Auteur, ſur-tout celles de l'*Apocalypſe*, les rejetteront avec dédain, comme oppoſées à leurs hypothéſes, & à leurs Syſtêmes de Théologie Prophétique. Mais ceux qui ſe dépouillant, autant qu'ils pourront, de tout préjugé, examineront de bonne foi ces explications, y verront avec plaiſir quantité de choſes très-

importantes pour l'intelligence des Prophéties, dont il s'agit, & d'autres même.

ANDRE' RIVET réprochoit à l'Illuſtre HUGUES GROTIUS (*a*), qu'en écrivant ſur des matiéres Théologiques, (*b*) *il étoit ſorti des bornes que lui preſcrivoit le genre de vie qu'il avoit embraſſé.* Notre Traducteur croit, qu'il ne manquera pas non plus de Théologiens, qui desapprouveront, ou en tout, ou en partie, que Mr. *Newton* aît *mis la faucille dans une moiſſon d'autrui.* Eſt-ce donc, ajoute-t-il, qu'en matiére de ces ſortes de choſes, dont il ſied bien à chacun de s'inſtruire autant qu'il en eſt capable, DIEU ne peut accorder le don d'examiner avec fruit, qu'à des gens, qui, deſtinez de bonne heure par leurs Parens à l'étude de la Théologie, ſouvent ſans aucun égard à leur génie & à leurs talens, ont été enſuite revêtus par les Hommes de quelque Emploi Eccléſiaſtique? A la vérité, on ne doit pas ſe mêler d'expliquer l'Ecriture Sainte, ſans être bien fourni des ſecours néceſſaires. Il eſt vrai encore, que ceux qui, dès leur jeuneſſe, ſe ſont donnez tout entiers à cette étude, & aux autres qui y ſervent, s'ils ont du jugement, & qu'ils ne ſe ſoient pas livrez ſans réſerve à l'autorité de leurs Maîtres, réuſſiront beaucoup mieux, ſelon toutes les apparences, que

(*a*) C'eſt dans la *Préface* de ce Théologien ſur ſes *Animadverſiones in* HUG. GROT. *in* Conſultationem CASSANDRI *Annotata*; imprimées à *Leide*, en 1642.

(*b*) *Qui* [H. Grotius] *ſi ſeſe continuiſſet intra limites, quos ei videbatur præfixiſſe vitæ genus quod ab initio elegerat, melius fortaſſe ſibi & aliis conſuluiſſet.* pag. 6.

que d'autres, qui n'emploient à cela, que les heures, dans lesquelles des affaires ou des études d'un autre genre, leur laiſſent quelque loiſir. Mais auſſi DIEU ſuſcite quelquefois des Eſprits d'une telle capacité, qu'elle ſuffit à pluſieurs choſes de différente nature. Et ceux-ci, malgré leurs occupations ordinaires, ont quelquefois plus de tems de reſte, pour s'occuper de l'étude de l'Ecriture Sainte, que les Théologiens même qui enſeignent dans les Ecoles Publiques; n'aiant pas, comme eux, la tête remplie de vaines ſubtilitez, ou de logomachies. Il n'eſt pas non plus néceſſaire, pour expliquer les Saints Livres, d'être Dogmatique & Scholaſtique. Bien loin de-là: l'Egliſe Chrétienne n'auroit pas été expoſée au dommage qu'elle a reçû d'une infinité de fauſſes interprétations qui ſe ſont introduites & répanduës, ſi les Commentateurs euſſent eu l'eſprit plus libre des préjugez de Syſtême. Il arrive néanmoins aſſez ſouvent, que ceux qui ſont le plus choquez de ce que, ſans être Théologien de profeſſion, quelcun s'attache à traiter des matiéres Théologiques, fourniſſent eux-mêmes un plus juſte ſujet de blâme; lors que, par exemple, ils veulent réfuter le Syſtême de *Copernic* par l'Ecriture Sainte, qui ne nous a point été donnée pour apprendre la Phyſique. Les Philoſophes peuvent très-bien reprocher à de tels Théologiens, qu'ils mettent la faucille dans leur moiſſon.

Pour connoître donc, ſi quelcun eſt aſſez capable d'expliquer l'Ecriture Sainte, il faut voir ſeulement, s'il a les qualitez de l'Eſprit, & les Con-

Connoiſſances, néceſſaires pour une telle entrepriſe. Tout cela ſe trouve dans l'Illuſtre *Newton*, qui l'emporte même à cet égard ſur mille autres. Pour peu qu'on le connoiſſe, perſonne ne lui conteſtera les qualitez de l'Eſprit. Et cet Ouvrage même eſt une preuve parlante de l'étude profonde qu'il avoit faite de l'Ecriture Sainte, & de la bonne Théologie. On eſt ravi en admiration, de voir *le plus grand des Philoſophes*, ainſi appellé & reconnu de tous les autres, regardé généralement comme un nouvel Aſtre Philoſophique, dont la lumiére excellente ſe répand de tous côtez; ſe montrer en même tems Interprête de l'Ecriture Sainte, très-verſé dans la lecture des *Péres de l'Egliſe*, & d'autres Ecrivains, même Modernes, ſupérieur & en ſavoir, & en habileté, à un grand nombre d'Auteurs, qui ont fait leur principale étude de l'interprétation de l'Ecriture; quoi que, comme il arrive à tous les Hommes, il ſe trompe quelquefois. Il paroît verſé dans les *Antiquitez Judaïques*: Critique très-pénétrant: conſommé dans l'étude de l'Hiſtoire. Si l'on joint à cet Ouvrage, celui qui traite de la *Chronologie des Anciens*, on ſera convaincu, que toute l'Hiſtoire, & Sacrée & Profane, étoit préſente à ſa mémoire. Et ici, ce qui eſt remarquable, il l'emporte ſur bien d'autres, & débrouille mieux les points difficiles. Il ne pouvoit avoir vu l'*Hiſtoire Critique de l'établiſſement de la* MONARCHIE FRANÇOISE, *dans les* GAULES, publiée par Mr. l'Abbé DUBOS, qui a répandu un grand jour ſur ce ſujet: & cependant il en parle à peu près de même, quand

l'oc-

l'occaſion s'en préſente. De telles études, & de telles recherches, auxquelles il ne s'attachoit, pour ainſi dire, que par maniére de divertiſſement, montrent bien la vaſte capacité de ſes talens, & donnent lieu de le regarder comme un de ces génies, que la Nature ne produit que très-rarement. Mr. *Newton* ne ſe diſtinguoit pas moins par ſa piété. On a dequoi ſe féliciter, qu'un grand Philoſophe, comme lui, que tout le monde reconnoît avoir excellé à développer le Syſtême de l'Univers, & les Loix du Mouvement des Corps, aît non ſeulement rapporté tout à la gloire de l'Intelligence infinie du Créateur & du Conducteur Suprême de toutes choſes; mais encore été très-ſincérement attaché à la *Religion Chrétienne*, & auſſi ſoigneux de faire admirer la Sageſſe de la Providence dans la diſpoſition & la direction des événemens, que de démontrer les effets de la Puiſſance & de la Sageſſe de DIEU dans la conſtruction de l'Univers.

Tel étant l'Auteur, & l'Ouvrage, on ne peut que ſavoir bon gré à Mr. *Suderman* de la peine qu'il a priſe, pour tirer ces *Obſervations* du voile de la *Langue Angloiſe*, qui les cachoit à tant de gens, & de les mettre en état d'être luës par ceux de tout païs, qui entendent la Langue commune des Savans. Il s'eſt exprimé, autant qu'il a pu, en bon Latin: mais ſur des matiéres, comme celles-ci, la plûpart Eccléſiaſtiques, il n'y avoit pas moyen de s'abſtenir toujours de termes barbares; dont néanmoins il ne s'eſt ſervi, que quand il n'en trouvoit aucun dans la pure Latinité,

nité, ou abſolument, ou qui eût la même ſignification. Il a formé ſon Style, comme il croit que doit en uſer tout Traducteur, ſur le ſtyle de l'Original, qui eſt très-ſimple; quoiqu'en certains endroits il eût pu emploier d'autres phraſes & d'autres mots.

En traduiſant les Paſſages de l'Ecriture, citez dans l'Original, notre Traducteur n'a ſuivi aucune des Verſions Latines qu'on a, mais purement & ſimplement la maniére dont l'Auteur les exprimoit en ſa Langue, ſoit d'après la Verſion Angloiſe, ou ſelon ſa propre traduction, ſouvent différente de la Verſion Angloiſe, comme celle-ci l'eſt ſouvent des autres. Mr. *Suderman* en a uſé de même dans les Citations d'anciens *Péres*. Lors que le ſens en étoit exprimé ſeulement en Anglois, il n'a fait que mettre ce ſens en Latin. Et à l'égard des Paſſages d'Auteurs Grecs citez en Latin, il les a ſimplement copiez, ſoit que Mr. *Newton* aît ſuivi quelque Verſion d'autrui, ou les aît traduits lui-même à ſa maniére. Très-ſouvent il étoit réduit à cette néceſſité, faute d'avoir pluſieurs des Auteurs citez. Ce qui eſt cauſe auſſi, qu'il n'a pû toujours examiner, ſi les Paſſages étoient bien alléguez, lors même que l'endroit en eſt diſtinctement indiqué. Du reſte, il a eu ſouvent moyen de le faire, & de corriger par-là les fautes qui s'étoient gliſſées dans les chiffres. Il a même ſouvent marqué les endroits où ſe trouvent des Paſſages, citez ſans autre indication que le nom des Auteurs. Mais ſouvent auſſi il n'a pu les découvrir; ſurtout lors que Mr. *Newton*, comme il lui arrive quel-

quelquefois, ne nomme pas ceux qu'il a en vuë, ou ne les désigne en aucune maniére. Il y avoit dans l'Original des fautes de Copiſte ou d'Imprimeur, quelquefois conſidérables. Le Traducteur les a corrigées, tantôt tacitement, & tantôt en l'indiquant dans ſes Notes. Il a auſſi retranché quelques répétitions inutiles. Il a enfin mis par-tout de petits Sommaires en marge.

C'eſt dommage qu'il n'aît pu donner autant de Notes, qu'il ſe propoſoit d'en joindre à ſa Traduction. Un grand nombre d'affaires, & d'affaires importantes, qui lui ſont ſurvenuës, ne le lui ont pas permis, non plus que de retoucher & de polir ſon ſtyle, comme il l'auroit ſouhaité. Il a mieux aimé ſupprimer bien des choſes déja conçues ou préparées, mais qui demandoient encore quelque examen, que de les expoſer en cet état aux yeux du Public. Ainſi on ne doit nullement s'imaginer, que, par-tout où il n'a mis aucune Note, il ſoit de l'avis de ſon Auteur, ou qu'il n'eût rien à remarquer ſur les choſes qu'il approuve d'ailleurs en quelque maniére.

Les Notes de notre Traducteur ne ſont donc, en gros, qu'un échantillon de ce qu'il auroit pu faire, & qu'il auroit fait, s'il en eût eu le loiſir. Elles ne laiſſeront pas d'être utiles ; & il a au moins fourni à ceux qui n'entendent pas l'Anglois, le moyen d'examiner les penſées & les explications de ſon Auteur, pour juger en quoi elles ſont bien ou mal fondées. Rarement arrive-t-il qu'un Ouvrage poſthume ſe trouve dans le point de perfection où l'Auteur auroit pu le por-

porter, s'il l'eût publié lui-même. Et il paroît assez, que Mr. *Newton* n'avoit pas mis la dernière main à celui-ci.

ARTICLE IV.

SAGGI di Dissertazioni Academiche, pubblicamente lette nella Nobile *Academia Etrusca* dell' antichissima Città di CORTONA.

C'est-à-dire:

ESSAIS *de* Dissertations Académiques, *luës publiquement dans la Noble* Académie Etrusque *de la très-ancienne Ville de* CORTONE. In quarto, *pagg.* 135, sans la *Préface*, qui en contient 16. A *Rome*, aux dépens des *Pagliarini*, Marchands Libraires, 1735.

VOICI les prémiéres productions d'une nouvelle Académie de Gens de Lettres, née en *Italie*. Elle commença à se former en 1726, & établit son Siége à CORTONE, très-ancienne Ville de *Toscane*, en vuë d'avancer la connoissance des *Antiquitez Etrusques*, *Gréques*, & *Romaines*. L'étude des prémiéres, fut celle par où elle résolut de commencer, comme lui convenant plus que toute autre : „ Les Monumens „ très-anciens de l'Illustre Nation des *Etruriens*, „ se trouvent souvent dans cette partie de la „ *Toscane*; & ces Monumens, par la beauté du „ dessein,

„ deſſein, par la majeſté des Rites & des Céré-
„ monies, par l'élégance des Habits, Civils &
„ Militaires, qu'ils nous préſentent, ne cédent
„ en rien aux plus célébres des *Grecs* & des *La-*
„ *tins*, qu'ils ſurpaſſent vraiſemblablement en
„ antiquité". C'eſt ainſi que parle le Sécrétaire, dans ſa *Préface*. L'Académie ne tarda pas à ſe faire un Cabinet des raretez en ce genre, qui devoient être l'objet de ſes recherches. Et elle a eu, depuis quelques années, un nouveau ſecours tout à portée. L'Abbé *Onofrio Baldelli*, Gentilhomme de *Cortone*, pendant un ſéjour de pluſieurs années à *Rome*, y avoit ramaſſé, avec beaucoup de ſoins & de dépenſes, bon nombre d'Antiquitez, conſiſtant en Statuës, Idoles, Inſcriptions, Urnes, Patéres, Pierres gravées, Lampes, Vœux, & autres choſes précieuſes; à quoi il joignit une Collection de Livres rares, d'anciens Manuſcrits, de Minéraux, & Plantes Marines, d'Inſtrumens de Mathématique. Il laiſſa tout cela, en mourant, à l'uſage du Public; & les Académiciens, qui pouvoient le plus en profiter, lui en témoignérent leur reconnoiſſance, par une Inſcription, rapportée ici, où l'on marque l'Année 1734. Une acquiſition ſi conſidérable donna une nouvelle vigueur à l'Académie naiſſante. Ce fut alors qu'on établit des Loix; qu'on régla le nombre des Aſſociez; qu'on élut en Chef, ſous l'ancien titre Etrusque de (*a*) *Lucumon*; qu'on inventa des Em-

(*a*) C'eſt-à-dire, *Roi*, ou *Prince*. L'ancienne *Etrurie* étoit diviſée en douze Peuples, qui avoient chacun leur

Emblêmes, & qu'on dreſſa des Patentes, pour achever entiérement la formation du Corps. Depuis on a non ſeulement cherché à augmenter le Tréſor d'Antiquitez, mais encore à s'enrichir, par une étude ſans relâche, d'une érudition toute nouvelle, en examinant les piéces les plus rares, & les comparant avec les Ecrits qui nous reſtent des anciens Auteurs. Pour cet effet, on a envoié quelques-uns de ces Monumens à des Académiciens Etrangers, afin qu'ils s'exerçaſſent à les expliquer; & les Académiciens préſens en ont auſſi expliqué, qui leur avoient été envoiez d'ailleurs.

Tant de richeſſes littéraires ne devoient pas demeurer renfermées dans le ſein de l'Académie. Elle a nommé des Examinateurs, pour choiſir, entre pluſieurs Diſſertations de ſes Membres, celles qui ou par la nouveauté des ſujets, ou par la maniére dont ils étoient éclaircis, pouvoient être le plus agréables au Public. Et dans cette vuë, on en a auſſi retranché toute ſorte de Préface, ou d'Introduction, qui auroit arrêté inutilement les Lecteurs.

C'eſt ſur ce pié-là qu'on nous donne ici le prémier Tome, compoſé de douze Diſſertations. En les rangeant, on n'a eu aucun égard à l'ordre de préſéance entre les Auteurs: on a ſeulement placé les prémiéres, celles où il eſt traité de

leur *Lucumon*; & un de ces *Lucumons* commandoit aux autres. C'eſt ce qu'on apprend de SERVIUS, in *Aeneid.* VIRGIL. Lib. II. *verſ.* 278. X. 202. *& alib.* comme les Savans l'ont remarqué il y a long-tems. Voyez CLUVIER, *Ital. Antiq.* Lib. II. Cap. I. *pag.* 434.

de choſes qui concernent les Antiquitez *Etrusques*, comme appartenant le plus à l'Académie. Les recherches continuelles d'un Corps de Savans, établi pour ſe perpétuer, promettent naturellement une longue ſuite de Volumes. Pour empêcher que les Savans ou ne ſe laſſent de ces *Eſſais*, ou ne ſoient peu empreſſez à les rechercher, par la crainte de ne les avoir jamais complets, on avertit ici, qu'on ſe bornera à publier encore trois Tomes, dont chacun n'aura non plus que douze Diſſertations; & le dernier ſera accompagné d'un ample *Index* des matiéres contenuës dans tous les quatre.

La Préface finit par deux avis. L'un eſt, que chacun des Académiciens ſera ſeul garant & défenſeur des Diſſertations qui lui appartiennent, ſans que l'Académie s'en mêle. L'autre, dont on ſe flatte pourtant qu'il ne ſera pas beſoin, c'eſt que l'on établit, pour tous les Ouvrages des Académiciens, la même loi qu'ARISTOPHANE établiſſoit autrefois pour ſa Comédie, intitulée (*a*) *Coronopeſta*, & qu'AULU-GELLE a empruntée de-

(*a*) Le Sécrétaire de l'Académie nous cite ici une Comédie d'*Ariſtophane* chimérique, & dont le nom n'a d'autre fondement qu'une faute des Copiſtes d'AULU-GELLE. Le paſſage le trouve dans la *Preface* de cet Auteur, où les anciennes Editions portent: *Metuabor ex Ariſtophanis coronopeſta* &c. Mais il y a long tems, qu'un docte Italien, PIERRE VICTORIUS, a remarqué, (*Var. Lection.* Lib. XVII. Cap. 4.) qu'il faut lire *ex Ariſtophanis chore anapaſta pauca* &c. les vers citez ici par *Aulu-Gelle* ſe trouvant dans un Chœur de la Comédie des *Grenouilles*, que nous avons (*verſ.* 357, *& ſeqq.* 372, *& ſeqq.*) Correction certaine, & qui auſſi a été ſuivie dans le Texte des Editions de *Gronovius*; où elle eſt confirmée par des variétez de lecture de ſes Manuſcrits, qui, quoi que corrompuës, ménent là manifeſtement.

de-là: „Que le Vulgaire profane, & non initié „ aux myſtéres de la Littérature, ne touche „ point à ces Ouvrages: (a) *Ut ea ne attingat neve adeat profeſtum & profanum vulgus, a ludo Muſico diverſum.* Venons au Corps des Diſſertations.

I. IL n'eſt pas néceſſaire de s'arrêter à la prémiére, que l'on a déja vuë en François, dans la BIBLIOTHEQUE (b) ITALIQUE. C'eſt une Lettre de Mr. BOURGUET, Profeſſeur à *Neufchâtel*, ſur l'*Alphabet Etrusque*, adreſſée au Préſident de l'Académie, Mr. le Comte d'HARRACH. Je remarquerai ſeulement, qu'à l'occaſion de cette Piéce, le Sécrétaire de l'Académie a inſéré dans ſa Préface (c), l'Extrait d'une Lettre du même Savant Académicien, dans laquelle il explique, ſelon ſes idées, une Inſcription très-ancienne, qui eſt en caractéres *Meſſapiens*.

II. LA Seconde Diſſertation, qui eſt du Frére JOSEPH CLAUDE GUYOT DE MARNE, Lorrain, de l'Ordre de *Jéruſalem*, concerne une Inſcription *Punique* & *Gréque*, qui ſe trouve dans l'Ile de *Malte*. On l'a luë préciſément la même ſur deux Marbres de la même forme, & de la même grandeur. Les caractéres, que l'Auteur prend pour des Caractéres Puniques, rempliſſent trois lignes & demie, aſſez

(a) AUL. GELL. *Præfat.* pag. 11. *Ed. Genev.* 1706.
(b) Tom. XVIII. Articl. 1.
(c) *Pag.* 6, 7. à les compter.

assez longues; au bas desquelles est cette Inscription Gréque:

ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΚΑΙ ΣΑΡ
ΑΠΙΩΝΟΙ ΣΑΡΑΠΙΩΝΟΣ ΤΥΡΙΟΙ
ΗΡΑΚΛΕΙ ΑΡΧΗΓΕΤΕΙ

Ce qui signifie en Latin: *Dionysius, & Sarapion Sarapionis* (filius) *Tyrii, Herculi Archegetæ.* Comme les Caractéres Grecs sont très-beaux, on ne doute pas que cette Inscription ne soit des meilleurs tems de la *Gréce;* quoi qu'il y ait (*a*) quelques fautes du Graveur. Notre Religieux crut d'abord, qu'elle n'étoit qu'une traduction du Punique, qui se trouve au-dessus: mais il changea d'opinion, en considérant que ce peu de mots Grecs ne pouvoient contenir tout le sens des trois lignes & demie d'une Langue, où, comme dans les autres Orientales, on écrit sans exprimer les voielles. Il n'entreprend pas néanmoins d'expliquer ces caractéres. Il est même fort embarrassé à déterminer la nature du Monument. Tantôt il y trouve un Vœu; tantôt une action de graces pour quelque heureuse navigation de *Tyr* à *Malte;* tantôt une Inscription Sépulchrale, en l'honneur de quelque Homme Illustre,

(*a*) La maniére dont notre Auteur rapporte quelques mots de cette Inscription, ne s'accorde pas avec l'Inscription même, telle qu'on la voit gravée sur la Planche qui représente le Marbre. Il y a d'ailleurs, dans toutes ces Dissertations, bien des fautes d'impression, pour le Latin, & sur-tout pour le Grec des Passages qui s'y trouvent citez.

Illuſtre, appellé *Hercule*, Chef de Navigation, ou d'Armée. Après quelques remarques générales ſur l'origine de la *Langue Punique*, il ſe fait une objection bien forte, au ſujet des Caractéres dont il s'agit. A la vérité, on y en voit quelques-uns qui paroiſſent conformes à ceux qui ſe trouvent ſur les Médailles Puniques: mais il y en a auſſi de ceux qu'on appelle *Chiffres Arabes*; qui, ſelon les Auteurs de cette Nation, ſont venus des *Indes*, & non de *Phénicie*, ou des Caractéres Puniques. Mais il répond là-deſſus, que, les *Arabes* s'étant rendus maîtres de l'*Afrique*, ils peuvent avoir emprunté des Caractéres Puniques cette ſorte d'*Arithmétique*, qui paſſa enſuite d'*Eſpagne* dans le reſte de l'*Europe*; & que cette Inſcription même, compoſée de Lettres, peut en fournir une preuve. On ſait, que les *Hébreux*, les *Chaldéens*, les *Aſſyriens*, & les *Grecs*, exprimoient les nombres par les Lettres de leur Langue. Pourquoi eſt-ce que les *Africains*, ou les *Carthaginois*, originaires de *Phénicie*, n'en auroient pas uſé de même? Je n'en dirai pas davantage; d'autant moins, que notre Auteur déclare, en finiſſant, que tout ce qu'il a dit ne conſiſte qu'en conjectures, qu'il propoſe uniquement pour donner lieu à d'autres de chercher quelque choſe de plus ſatisfaiſant.

III. DISSERTATION, *ſur quelques* Médailles *trouvées dans l'Ile de* Malte, *par Mr. l'Abbé* RIDOLFINO VENUTI, *de Cortone*. Entre les Médailles, dont on voit ici l'empreinte, les cinq prémiéres, au jugement de l'Auteur de cette Piéce, ſont inconteſtablement Puniques. Les *Phéniciens*,

ciens, comme le témoigne (*a*) DIODORE *de Sicile*, établirent une Colonie dans l'Ile de (*b*) *Malte*, dont les ports commodes, & la ſituation au milieu de la *Mer Méditerranée*, leur étoient fort utiles, pour la Navigation & le Commerce qu'ils faiſoient juſqu'aux *Colonnes d'Hercule*. Cela ſe confirme par les Médailles, & autres Monumens de cette Nation, (*c*) qui ſubſiſtent encore. De ſi grands Négocians ne manquoient pas, à ce que croit notre Abbé, de battre de la Monnoie par-tout où ils s'établiſſoient. Longtems avant *Phidon*, d'*Argos*, (*d*) les *Phéniciens* portérent en *Gréce* cet uſage, & le communiquérent aux *Carthaginois*. D'où l'on infére, que les Médailles, dont il s'agit, ſont de véritables Monnoies. D'autant plus, qu'il s'en trouve, ſur leſquelles on grava depuis, ſelon la coûtume, une Tête d'Empereur; ce que les *Romains* ne faiſoient, que pour leur donner valeur par ce nouveau coin. Et voilà qui ſert à confirmer l'opinion des Savans, qui croient que les Médailles étoient des Monnoies courantes.

La prémiére des cinq Médailles, dont la fabrique, plus groſſiére que celle des autres, montre une plus grande antiquité, paroît auſſi des plus anciennes de la Nation *Phénicienne*, ou *Punique*. On y voit une Tête de Femme, avec un couvrechef, de la maniére qu'on repréſente les Génies des Villes: & au revers, trois figures, qui

(*a*) *Lib.* V. *Cap.* 12. pag. 204. *Ed. H. Steph.*
(*b*) Μελίτη, *Melite.* (*c*) ABELA, *Malt. illuſtrat.*
(*d*) SALMASIUS, *De Uſur.* Cap. XV. pag. 428.

qui marquent le Culte ſuperſtitieux de *Mithra*. Celle du milieu, qui eſt mitrée, a entre les mains un (*a*) Bâton courbé par le haut, & une Férule: les deux autres tiennent des Rameaux, & offrent des Patéres à leur fauſſe Divinité. Pluſieurs (*b*) Antiquaires ont publié cette Médaille, mais aucun n'en a bien donné l'empreinte, ni ne l'a bien expliquée. Le P. DE MONTFAUCON (*c*) la prend pour un Talisman des *Baſilidiens*; & les Lettres, pour *Hébraïques*. Mr. le Marquis (*d*) MAFFEI croit, que ce ſont des figures *Egyptiennes*, quoi qu'il reconnoiſſe que la Médaille a été trouvée dans l'Ile de *Malte*. Mais, dit notre Abbé, l'Ouvrage en eſt bien différent de celui du tems des *Baſilidiens*, & des *Egyptiens*; la maniére, dont les Figures ſont faites, étant fort ſinguliére, & plus groſſiére. Outre que l'on trouve une grande quantité de ſemblables Médailles dans l'Ile de *Malte*; & peut-être n'en voit-on aucune ailleurs. Ce qui donne lieu de conjecturer, que le Culte du Dieu *Mithra* a été porté dans ce pays-là par les *Phéniciens*, ou les *Carthaginois*, plutôt que par les *Egyptiens*, Nation qui ne paroît avoir eu aucun Commerce avec les *Maltois*. Le Culte du Dieu *Mithra* ſe trouve encore ici, un peu mieux repréſenté, ſur une (*e*) Médaille Gréque de *Malte*; preuve que les Médailles Puniques ſont de la même

(*a*) *Lituus.* (*b*) PARUTA; L'ASTANOSA; SPON, *Recherches curieuſes d'Antiquité*, Diſſert. XXVIII. *pag.* 452.
(*c*) *Antiquité Expliquée*, Tom. II. Part. II. *pag.* 292. *num.* 3. (*d*) *Verona illuſtrata*, Lib. III. Cap. 7. *pag.* 259.
(*e*) *Num.* 9.

même Ile. Et de ce que ces Médailles montrent que le Culte de *Mithra* venoit des *Phéniciens*, on infére, que c'eſt d'eux auſſi qu'il paſſa aux *Perſes* & aux *Médes*. L'Auteur fait là-deſſus diverſes Remarques, que l'on verra dans l'Original, auſſi-bien que ce qu'il dit ſur les quatre autres Médailles Puniques.

Pour ce qui eſt de la ſignification des trois Lettres Puniques, qui ſe liſent ſur ces Médailles, il y trouve, en liſant *Kerar*, le nom Phénicien, ou Punique, de l'Ile même de *Malte*. Et il en déduit le ſens de l'Analogie qu'il y a entre la Langue Phénicienne, & l'Hébraïque. *Kerar*, en Hébreu, ſignifie *froid*. La prémiére fois que les *Phéniciens* abordérent à cette Ile, la trouvant déſerte, & n'aiant aucune connoiſſance de la Langue des Inſulaires, ſuppoſé qu'il y en eût, ils l'appellérent *Kerar* en leur propre Langue, par une raiſon ſemblable à celles qui ont fait que d'autres Navigateurs ont donné des noms aux Pays qu'ils découvroient; les *Portugais*, par exemple, dans le Quinziéme Siécle, à une Ile de la *Mer Atlantique*, qu'ils appellérent *Madére*, parce qu'ils la voioient toute couverte de Bois. On ne nous apprend pas, ce qu'il y a dans la qualité de l'Air ou du Terroir, qui pût engager les *Phéniciens* à caractériſer l'Ile par ſa *froideur*. Mais on conjecture, que le nom de *Kerar* n'aiant point plû aux *Grecs* & aux *Romains*, ils le changérent en celui de *Melite*, qui leur parût peut-être plus convenable.

IV. Sur *l'*Aruſpicine Toscane. *Par Mr.* Bindo Simon Peruzzi, *Gentilhomme Florentin*.

tin. Il n'y a rien, qui aît conſervé pendant plus long-tems le nom & la réputation des anciens *Toscans*, que l'*Aruſpicine*, ou l'Art de deviner, quelque vain & trompeur qu'il ſoit en lui-même. Cet Art s'appelloit avec la plus grande raiſon du monde, *Etrusca diſciplina*, puis que les *Toscans* en faiſoient une étude toute particuliére. Ils ſe mirent ſi fort en réputation, que, parmi les autres Peuples, on n'entreprenoit rien, ſoit pour les affaires publiques, ou particuliéres, ſans le conſeil & l'approbation des Devins *Toscans* en ce genre. On donne pour inventeur de l'Aruſpicine un certain *Tages:* mais il y a plus d'apparence, comme d'autres le croient, qu'il ne fit que porter cet Art en *Toscane*, l'aiant appris des *Grecs*, qui le tenoient eux-mêmes des *Caldéens*. Cela fit au moins, qu'on (*a*) l'érigea en Divinité. Notre Académicien infére d'un paſſage de (*b*) CICERON, que les *Tarquiniens* furent les prémiers, qui eurent connoiſſance de cette ſorte de Divination ; car ils ſe vantoient que *Tagès* étoit né miraculeuſement chez eux. L'Aruſpicine avoit deux parties ; dont l'une conſiſtoit dans l'inſpection des Victimes; l'autre, dans la conſidération des Monſtres & des Prodiges. On décrit ici la maniére dont les Aruſpices tiroient de-là dequoi prédire l'avenir. La Foudre étoit au rang des Prodiges, & celui qui faiſoit le plus noble objet de l'Art. Auſſi, quoi que ces Devins euſſent une Divinité Tutélaire affectée, ils fai-

(*a*) *Genii filius, nepos* Jovis. FESTUS, voc. *Tages.*
(*b*) *De Divinat.* Lib. II. Cap. 23. où l'on peut voir la Note de DAVIES.

faiſoient préſider *Jupiter* à la Divination par la Foudre, comme il paroît par une (*a*) Inſcription de GRUTER. Et l'on conjecture, que c'eſt au même *Jupiter* que convient la figure d'une petite Statuë Etrusque de bronze, que l'Académie de *Cortone* a dans ſon Cabinet. La forme de la Foudre, que le Dieu y tient, eſt ſinguliére; & peut-être que les *Toscans* l'imaginérent, avant les autres différentes, qu'on voit ſur les Médailles, & ailleurs. Ces ſortes d'*Aruſpices* étoient les plus eſtimez, & avoient le nom particulier d'*Haruſpex Fulgurator*. On en produit ici un exemple, dans cette Inſcription de *Peſaro*, déja publiée par (*b*) FABRETTI:

T. ATIVS. L. F. STE. HARVSPE
FVLGVRIATOR

Ce *Titus Atius*, ſelon la penſée de Mr. *Peruzzi*, étoit de *Cortone*; puis que les Auteurs placent là la *Tribu Stellatine*, dont l'Inſcription le fait membre. Cela ſe confirme par deux autres Inſcriptions, trouvées depuis peu dans la campagne de cette Ville, & que l'on promet de publier en peu de tems. Celle qu'on vient de voir, eſt accompagnée d'une autre, miſe au deſſous, en caractéres & en langage Etrusques. Mr. le Marquis *Maffei* a entrepris (*c*) de l'expliquer; & Mr. *Bourguet* en faiſoit eſpérer l'explication à ſa maniére, dans la *Bibliothéque Italique*, à l'occaſion

(*a*) Pag. 21. *num.* 4.
(*b*) *Inſcript.* Cap. X. pag. 696.
(*c*) *Degl' Ital. primit.* pag. 262.

caſion de l'Extrait des *Inſcriptions* de DONI. Mais comme ce Journal eſt fini apparemment, il faudra qu'il cherche quelque autre place. Mr. *Peruzzi* eſt porté à croire, que ces mots Etrusques ſont quelque paſſage tiré des Livres Publics du Rituel des Cérémonies, pour faire alluſion à la profeſſion, ou a quelque autre particularité concernant ce Devin, ſelon la coûtume des *Etruriens*. Il réfute enſuite ceux qui ont cru, que l'*Aruſpicine*, en paſſant chez le Peuple Romain, avoit donné naiſſance à l'Art des *Augures*, (*a*) en ſorte qu'il s'étoit formé un ſeul Corps de ces deux ſortes de Devins.

V. SUR *quelques Antiquitez trouvées à* Ripatranſona. *Par Mr.* TARQUINIO CORITANO. La Ville de *Ripatranſona* eſt dans l'ancien pays de *Picenum*, dont les Peuples s'appelloient *Picentes*, & *Picentini*. Le P. BRIET (*b*) croit que c'étoit autrefois *Cupra Montana*; & quelques Auteurs Italiens (*c*) le poſent en fait. On croit au moins, qu'elle fut bâtie des ruïnes de l'ancienne *Cupra*. Et que celle-ci fût grande, & renommée, notre Académicien, entre autres preuves qu'il pourroit en donner, allégue une Inſcription, publiée dans le Recueil de (*d*) DONI, d'où il paroît, que *Cupra*, quoi que dépendante des *Romains*, avoit ſes Conſuls particuliers. Il croit qu'elle prit ſon nom d'un Temple

(*a*) FABRETTI, *Inſcript.* Cap. X. *pag.* 713.
(*b*) *Parallel. Geograph. Vet. & Nov.* Tom. II. pag. 916.
(*c*) FRANCISC. PAMPHIL. *De laudib. Picen.* Lib. III.
(*d*) *Inſcript.* Claſſ. V. num. 63. où l'on peut voir la Note de Mr. GORI.

ple qu'il y avoit, de la Déeſſe *Junon*, appellée par les anciens Etrusques (*a*) *Cupra*, ou *Cypra*.

Un Tombeau découvert en 1727, à *Ripatranſona*, a fourni les Antiquitez, dont on nous donne ici la figure & l'explication. Il y avoit deux Cadavres de Soldats; & tout autour, quelques Lampes, & quelques Vaſes de terre, ſelon l'ancienne coûtume. On trouva aux bras de ces Cadavres des *Armillæ*, ou Bracelets, de figure ovale. Par où s'explique un paſſage d'ISIDORE (*b*), qui les diſtingue des *Cercles*; au lieu que PIGNORIUS (*c*) les donne pour ronds, à un endroit près, où ils forment une eſpéce de cornes. Ces ornemens, propres aux Soldats, ſont de bronze, & par-là diſtinguez de ceux que les Généraux donnoient ſeulement aux Soldats victorieux, leſquels ſe faiſoient pour l'ordinaire d'or ou d'argent.

Entre pluſieurs autres ornemens de Gens-de-guerre, ſur leſquels on verra ce que dit notre Académicien, il y en avoit quelques-uns, dont il eſt difficile de ſavoir l'uſage. Ce ſont certains Pendans, entrelacez de différentes maniéres, & dont un eſt reſté pendu à une lame de bronze, à la-

(*a*) STRABON, Lib. V. pag. 369. *Ed. Amſt.* Mais, ſelon CLUVIER, qui croit auſſi que *Cupra montana* eſt aujourd'hui *Ripatranſona* (Ital. Antiq. *Lib.* II. *Cap.* XI. pag. 741.) le Temple de *Junon* étoit dans la *Cupra maritima*: & il allégue là-deſſus ce vers de SILIUS ITALICUS : *Et queis* LITORÆ *fumant altaria* CUPRÆ. Punic. *Lib.* VIII. verſ. 433. Voyez auſſi CELLARIUS, *Geogr. Antiq.* Lib. II. Cap. 9. Tom. I. *pag.* m. 755.

(*b*) *Origin.* Lib. XIX. Cap. 31.

(*c*) *De Servis*, pag. 143. *Edit. Patav.* 1656.

à laquelle il y en avoit plusieurs autres d'attachez par les trous qui se voient encore. On conjecture, que ce pouvoit être les *Batilli*, dont PLINE (*a*) parle dans les paroles suivantes: *Et quid adtinet hæc colligere, cum capuli militum, ebore etiam fastidito, cælentur argento, vaginæ batillis, baltei laminis crepitent?* A la vérité le P. HARDOUÏN a mis là *catillis*, au lieu de *batillis*, sur la foi de deux Manuscrits, & sur les Editions antérieures à celle d'HERMOLAO BARBARO; prenant *catillis* pour la même chose que *catellis*, c'est-à-dire, de petites chaînes. Mais il n'y a pas d'apparence, que *Pline*, dont la Latinité est très-bonne, aît écrit *catillis*, qui ne se trouve peut-être dans aucun autre Auteur de tems moins anciens; au-lieu que *Batilli* est emploié par plusieurs bons Auteurs, & appliqué à divers instrumens de bronze par eux-mêmes resonnans, ou de quelque autre métal. Ainsi les Pendans de bronze, dont il s'agit, pourroient être semblables à ceux d'argent, que *Pline* représente comme mis au Baudrier, qui soûtenoit l'Epée, ou le Poignard; lesquels, en battant l'un contre l'autre, faisoient du bruit. Il ne parle que des Soldats ou Officiers un peu riches; & il y a apparence que les autres, qui ne pouvoient pas faire tant de dépense, les portoient faits de bronze seulement.

VI. SUR *les* Cistæ mysticæ. *Par Mr.* JEAN LAMI, *Professeur à* Florence, *& Bibliothécaire de Mr. le Marquis* RICCARDI. Un Monument Etrus-

(*a*) *Hist. Natur.* Lib. XXXIII. Cap. 11. *num.* 54. *Hardouin.*

Etrusque, que Mr. GORI doit publier, & une Pierre précieuſe, qui eſt dans le Cabinet de l'Académie de *Cortone*, ont donné occaſion à Mr. *Lami* d'éclaircir cette matiére. Les *Ciſtæ myſticæ* étoient certains petits Coffres, ou Paniers, dans lesquels on mettoit & l'on cachoit ſoigneuſement, certaines choſes ſacrées, des figures ſymboliques, & des myſtéres ſecrets, pour l'uſage de différentes initiations, ou cérémonies. On fait voir ici, quelle étoit la matiére & la forme de ces Paniers; leur contenu; leur uſage; les Divinitez, auxquelles ils étoient conſacrez; les occaſions où on les portoit publiquement; les perſonnes qui les portoient &c.

VII. SUR *les Paſſoires, dont les Anciens ſe ſervoient pour couler le Vin. Par Mr.* le Chanoine PHILIPPE VENUTI, de *Cortone*. L'uſage de couler le Vin, étoit très-commun chez les Anciens. Dans le tems même qu'on faiſoit cette boiſſon, on paſſoit le Vin à travers de certains Sacs, ou de Paniers de jonc, pour le rendre moins fort. C'eſt ce qu'on appelloit (*a*) *Vinum caſtrare*; & le Vin ainſi coulé, (*b*) *Vinum ſaccatum*. THEOPHRASTE (*c*) a remarqué, que par-

(*a*) PLINE, *Hiſt. Nat.* Lib. XIX. Cap. 4. (*num.* 19. *Harduin.*) Lib. XIV. Cap. 22. (*num.* 28.) Lib. XX. Cap. 17. (*num.* 72.) (*b*) En Grec, σακκιτόμενος. THEOPHRAST. (*De cauſ. Plantar.* Lib. VI. Cap. 9.)

(*c*) Le paſſage, que notre Auteur a en vuë, eſt au *Chap.* 24. du même Livre: ἡ αὐτὴ δ' αἰτία, καὶ τοῦ βάτου παρίζασθαι τοὺς διηθικοὺς τῶν οἴνων &c. Où la Verſion Latine, même corrigée par DANIEL HEINSIUS, traduit plaiſamment, *genus vini, quod* MORALE *vocatum eſt*, au lieu de, *percolata vina*; comme on l'a remarqué il y a long-tems. Voyez l'Illuſtre Baron de SPANHEIM, ſur le *Plutus* d'ARISTOPHANE, verſ. 1088.

par-là le Vin mûriſſoit mieux, & ſe faiſoit plutôt. Mais il y avoit une maniére plus particuliére de couler le Vin, pour l'uſage de la Table. On faiſoit tout exprès certains Vaſes, percez de trous fort petits & fort ſerrez. Les *Grecs* appelloient ces ſortes de Paſſoires, Ἠθμοὶ, & les *Latins*, *Cola*, ou *Cola vinaria*. Les Gobelets étant placez ſur une eſpéce de (*a*) Soucoupe, & la Paſſoire au-deſſus des Gobelets, on y verſoit le Vin, & quelquefois de la Neige, ou quelque autre liqueur; de ſorte que tout ſe purifioit ainſi. C'eſt à quoi fait alluſion, comme l'a remarqué Mr. (*b*) CHISHULL, ce paſſage proverbial de l'Evangile: (*c*) *Vous, qui coulez le moucheron* &c. Les *Romains* avoient d'autant plus beſoin d'un tel Inſtrument dans leurs Tables, que leurs Vins, dont l'ancienneté, qu'ils recherchoient beaucoup, s'étendoit quelquefois juſqu'à deux Siécles, ſe revêtoient par là d'une certaine ſubſtance graſſe, & fort ſemblable au Miel, laquelle ne pouvoit ſe diſſoudre qu'en la détrempant avec de l'eau. Et tels étoient les Vins les plus exquis, & les plus eſtimez, appellez *Falernes*, *Cécubes*, *Maſſiques* &c. D'ailleurs, par un excès de volupté, & de magnificence, on mêloit ordinairement

(*a*) Appellée ἐπίσαττον, ou ὑποκρητήριον, dans l'Inſcription de *Sigée*, publiée par Mr. CHISHULL, *Antiq. Aſiatic.* pag. 33, *& ſeqq.* Et POLLUX dit ἡθμὸς ὑποκρητηρίδιος, *Lib.* X. *Cap.* 24. num. 108. *Ed. Amſt.*

(*b*) *Ubi ſupra*, pag. 37.

(*c*) Τὸν κώνωπα διϋλίζοντες &c. MATTH. XXIII. 24. ce qui eſt expliqué par HESYCHIUS: διηθοῦντες, διηθοῦντες.

ment dans le Vin, des Aromates, (*a*) du Mastic, de l'Abſinthe, & autres ingrédiens, des Fleurs odoriférantes, comme des Roſes, du *Crocus*. On répandoit même quelquefois ſur les (*b*) Théatres, du Vin ainſi mixtionné. Pour rafraîchir le Vin, on mettoit dans la Paſſoire des morceaux de Glace, & de Neige. On jettoit même (*c*) de la Neige, ou de la Glace, dans les Taſſes, pour rafraîchir le Vin, comme nous faiſons du Sucre, en prenant le Thé, ou le Caffé; ce qui obligeoit encore à couler le Vin, avant que de le préſenter à table. Ceux du commun peuple, qui ne pouvoient pas faire beaucoup de dépenſe, ſe ſervoient, (*d*) a pour couler le Vin, d'une certaine Toile, qu'ils appelloient *Sac*. Mais les Riches avoient des Paſſoires de cuivre, ou de quelque autre Métal. Tels ſont, à ce qu'on croit, deux Inſtrumens, dont on donne ici la figure, trouvez, en 1727. dans le Territoire voiſin de *Montepulciano*, & donnez à l'Académie de *Cortone*. Si quelcun néanmoins *vouloit croire*, que ces Inſtrumens ont ſervi autrefois aux uſages de la Cuiſine, & auſſi de la Pharmacie, notre Auteur ne s'y oppoſera pas beaucoup. Le P. DE MONTFAUCON (*e*) a fait graver une Paſſoire, qui ſe voit ſur la *Colonne de*

(*a*) JUL. CAPITOLIN. in *Gordian. Jun.* Cap. 18. Voyez HERON. MERCURIAL. *Var. Lect.* Lib. II. Cap. 13.

(*b*) LIPSIUS, *de Amphitheatr.* Cap. 16.

(*c*) MARTIAL. Lib. IX. *Epigr.* 91. & *Lib.* XIV. Epigr. 118. (*d*) *Idem*, Lib. XII. Epigr. 61. XIV. 104.

(*e*) *Antiq. Expliquée*, Tom. III. Planche 62.

de Trajan. Si l'on conſidére ſa figure barlongue, combien les trous en ſont clair-ſemez & grands, & que cet Inſtrument eſt joint avec d'autre batterie de Cuiſine; on doit certainement le regarder comme un de ces utenſiles néceſſaires, que l'on portoit pour l'uſage de l'Armée. Le même Auteur a fait graver la figure d'une autre Paſſoire de bronze, trouvée à *Rome*, & acquiſe depuis par Mr. *Mayer*, de *Lion*. On trouve là-deſſus, dans le *Nouveau Tréſor d'Antiquitez Romaines* de feu Mr. DE SALLENGRE, deux Diſſertations, (*a*) l'une de DOMINIQUE AULISI, Profeſſeur à *Naples*; l'autre, du P. MENETRIER, Jéſuite; avec leſquels notre Académicien ne s'accorde point, comme ils ſont eux-mêmes de différente opinion. On finit cette Diſſertation, par remarquer l'uſage des Paſſoires dans les Cérémonies anciennes de l'*Egliſe Romaine*, ſur-tout pour la *Meſſe*, où le Vin couloit, à travers de ce Vaſe, dans le Calice. Il y en avoit d'argent, & même d'or. On peut voir là-deſſus le Gloſſaire de (*b*) DUCANGE, d'où ſont tirées presque toutes les autoritez alléguées ici.

VIII. SUR *un Bas-relief antique. Par Mr. l'Abbé* VENUTI; le même de qui eſt la Troiſiéme Diſſertation. Sur ce Bas-relief, qui ſe trouve préſentement chez Mr. le Sénateur BONAROTTI,

(*a*) *Tom.* III. pagg. 926—943.

(*b*) Voc. *Colum*, & *Cola*, *Colatorium*. Notre Auteur rapporte ici, comme étant d'un ancien Gloſſaire, une explication, qui eſt de *Ducange* même. Le Gloſſaire, qu'il cite, & qui eſt entre ceux d'HENRI ETIENNE, dit ſeulement: Colum, Ἰθμός. Cap. *de argenteis vaſ.* pag. 269. Et là il faut lire Ἡθμός, comme porte auſſi un autre Gloſſaire, *pag.* 57.

NAROTTI, Préſident de l'Académie de *Cortone*, on voit un Faune presque couché, auprès d'une Outre, & tenant entre les mains une Lyre. Mr. l'Abbé trouve là un Jeu des anciens *Grecs*, qu'ils appelloient Ἀσκωλιασμὸς, c'eſt-à-dire, *Saut ſur l'Outre*; & voici en quoi il conſiſtoit. On mettoit au milieu d'un Théatre public quelques Outres, pleines de bon Vin, deſtinées pour prix à ceux qui, en ſautant d'un ſeul pié ſur ces Outres, couvertes de Savon, ou de quelque autre matiére onctueuſe, pouvoient s'y arrêter quelque tems. Cela étoit difficile: auſſi le plus ſouvent les Sauteurs en gliſſant tomboient à terre, & par-là faiſoient bien rire les Spectateurs. Les remarques de notre Auteur ſur ce ſujet, peuvent ſervir de ſupplément à ce qu'en avoit dit (*a*) MEURSIUS; & il renvoie auſſi à celles que Mr. GORI a publiées ſur le même Bas-relief, depuis qu'il avoit lui-même compoſé ſa Diſſertation.

IX. SUR *les* Balances *des Anciens*. *Par Mr. le Comte* LOUIS LORENZI, *Florentin*. Il y a, dans la fameuſe Galerie du Grand-Duc de *Toscane*, une Balance entiére, & bien conſervée, dont on nous donne ici la figure. A cette occaſion, Mr. le Comte *Lorenzi* traite des Inſtrumens, dont les Anciens ſe ſervoient pour peſer, & ſur-tout des différentes ſortes de *Balances*. Je ne vois pas que le P. *de Montfaucon* aît rien dit ſur ce ſujet, dans ſon grand Ouvrage de l'*Antiquité Expliquée*.

X. SUR

(*a*) *De Ludis Græcor.* au mot Ἀσκωλιασμὸς, & dans ſa *Græcia Feriata*, au mot Ἀσκώλια.

X. SUR *trois Statuës du* Capitole. *Par Mr. l'Abbé* FRANÇOIS VALESIO. C'eſt une nouvelle explication de trois Statuës, dont pluſieurs ont déja traité, mais avec une grande diverſité d'opinions.

XI. SUR *un ancien Arc, communément appellé l'*Arc de Portugal, *& les Bas-reliefs qu'il y a. Par Mr.* MARCELLO SEVEROLI. Le Pape ALEXANDRE VII. ordonna, en 1662, le 8 de *Septembre*, qu'on démolît l'*Arc*, vulgairement nommé *de Portugal*, pour élargir & unir enſemble la *Voie Flaminienne*, & la (*a*) *Voie Large*, qu'on appelle aujourd'hui *le* (*b*) *Cours*. Depuis cela, il n'eſt reſté que le nom de cet Arc. Mr. *Severoli* a cru faire plaiſir aux Amateurs de l'Antiquité, d'en renouveller la mémoire, d'après les Mémoires, & les Auteurs, qui l'ont décrit.

XII. SUR *une Inſcription antique. Par Mr.* NICOLAS VAGNUCCI, *de* Cortone. C'eſt une Inſcription Sépulcrale, découverte à *Rome* en 1727. Un Fils, & deux Filles, l'avoient fait graver, en mémoire de leur Pére, Philoſophe *Stoïcien*, & originaire de *Cortone: C. Tutilio Hoſtiliano, Philoſopho Stoïco, domo Cortona* &c. Après avoir parlé de la Famille *Tutilia*, & de l'introduction de la Philoſophie, plus ancienne, à ce que croit notre Académicien, chez les *Toſcans*, que chez les *Romains*; il raſſemble ici le peu d'Inſcriptions qu'on a, qui concernent les anciens

(*a*) *Via lata.* (*b*) *Il Corſo.*

anciens Philoſophes, & qui ſe trouvent répandues dans les Recueils des Antiquaires.

Voila' ſur quoi roulent les douze Diſſertations de ce I. Tome. Le II. qui eſt ſous preſſe, contiendra les ſuivantes, dont on nous a communiqué les titres. 1. Nouvelle Explication de quelques Monumens des anciens *Pélasges*, traduite du François, avec quelques obſervations du Traducteur, Mr. Annibal d'Abati Olivieri. Cette Piéce eſt une Lettre de Mr. Bourguet à Mr. le Marquis *Maffei*, qu'on a vûë en François dans la *Bibliothéque Italique*, Tom. III. Articl. 8. Le Traducteur en critique quelques endroits, dans une Lettre de ſa façon, miſe au devant. Le tout a été déja imprimé (*a*) en 1735, à *Peſaro*: 2. Diſſertation ſur deux *Médailles Samnitiques*, par le même Mr. d'*Abati*. 3. Des *Amphithéatres Toscans*, & ſur-tout de celui d'*Arezzo*, par Mr. Guarzesi, de la même Ville. 4. De l'*Aſcia*, dont il s'agit dans cette expreſſion (*b*) *ſub aſcia dedicare*, qui ſe trouve ſur pluſieurs Inſcriptions Sépulcrales; par Mr. Louis Antoine Muratori. 5. Sur divers petits *Vaſes de craie*, trouvez dans une Chambre Sépulcrale; par le P. Jean François Baldini. 6. Obſervations Hiſtoriques ſur les *Temples* des Anciens, par Mr. Philippe Venuti. 7. Sur

(*a*) *In quarto*, d'un plus petit format que ce Volume.

(*b*) On peut voir l'explication de ces mots, par Mr. le Marquis Maffei, rapportée dans le Tome XII. de notre *Bibliothéque*, Part. II. pag. 336, *& ſuiv.*

7. Sur un Anonyme (*a*) *Régionaire*, qui n'a pas encore été publié; par le P. JOSEPH BIANCHINI. 8. Sur une *Patére Etrusque*. 9. De l'uſage externe de l'*Eau froide* ſur le Corps Humain, tel que le pratiquoient les Anciens; par Mr. ANTOINE COCCHI, de *Florence*. Si l'on n'a rien omis dans la liſte, ce Tome n'aura que neuf Diſſertations, peut-être parce qu'à cauſe de leur étenduë, un plus grand nombre rendroit le Volume plus gros que le prémier.

(*a*) *Regionario*, c'eſt-à dire apparemment, qui a donné la deſcription de quelques Pays.

ARTICLE V.

HERMANUS HUGO, Societatis *Jeſu*, De prima Scribendi origine, & univerſa rei literariæ antiquitate; *Cui Notas*, *Opuſculum* De Scribis, Apologiam pro Wæchtlero, *Præfationem & Indices adjecit* C. H. TROTZ, *JCtus*.

C'eſt-à-dire:

TRAITE' *de l'origine de l'*Ecriture, *& de tous les points d'Antiquité qui ſe rapportent à cet Art. Avec des Notes de Mr.* TROTZ, *Docteur en Droit, qui y a joint encore un petit Ouvrage ſur les* Scribes, *une Apologie pour* Wæchtler, *une Préface, & des Index.* In octavo, *pagg.* 611, pour le Corps de l'Ouvrage,

vrage, ſans tout le reſte. A *Utrecht*, chez *Herman Beſſeling*, 1738.

LE Jéſuite HERMAN HUGO, Auteur de l'Ouvrage dont on nous donne ici une nouvelle Edition, étoit de *Bruxelles*. Le Catalogue des Ecrits, qu'il avoit publiez, ſe trouve à la fin de ſon Eloge, que l'Editeur a copié de la *Bibliothéque* (*a*) du P. ALEGAMBE. Les plus conſidérables ſont un gros Ouvrage *de Militia* (*b*) *Equeſtri, antiqua & nova*; & le petit, dont on vient de voir le titre. C'eſt par-là auſſi qu'il s'eſt acquis le plus de réputation parmi les Savans; quoi qu'il ſoit d'ailleurs plus connu par (*c*) *un petit Volume de Vers*, que par ſes Ouvrages en proſe, à ce que prétend BAILLET (*d*), dans ſes *Jugemens des Savans*; où l'on peut voir ce qu'il dit qu'on penſe de ces Vers, qui ſont des *Poëſies Chrétiennes*. Elles ont été rimprimées plus d'une fois, traduites même en Flamand, & en François. Mais, des deux Ouvrages d'un autre genre que j'ai indiquez, l'un en eſt encore à la prémiére Edition; & l'autre auroit le même ſort, ſi Mr. TROTZ n'eût engagé un Libraire, en lui promettant des Notes de ſa façon, à le tirer de l'obſcurité où le tenoit la rareté, & par conſéquent la cherté des Exemplaires, dont un, à ce qu'il nous apprend, fut vendu trois Ecus & demi

(*a*) *Biblioth. Scriptor. Societ. Jeſ.*
(*b*) *In fol.* à *Anvers* 1630. (*c*) *Pia deſideria* &c.
(*d*) *Jugemens des Savans*, Tom. IV. *num.* 1414. Ed. d'Amſt. *in quarto*, pag. 204, 205.

demi d'*Allemagne*, dans une auction. Cette rareté du Livre a fait que pluſieurs ont cru pouvoir le piller impunément. Un Ecrivain (*a*) Allemand en a même accuſé GERHARD JEAN VOSSIUS, mais ſans raiſon. Ce Savant étoit trop riche de ſon propre fonds, pour avoir eu beſoin de ſe parer des plumes d'autrui.

L'OUVRAGE eſt compoſé de trente-cinq Chapitres, dont je vais indiquer en gros la matiére, en faveur de ceux qui ne l'ont jamais vû.

1. L'Auteur commence par des remarques Grammaticales, ſur le mot *Scribere*, qu'il définit, & dont il établit la dérivation & les divers ſens; après quoi il parle de quelques mots qui ſignifient le contraire, ou effacer, de quelque maniére que ce ſoit, ce qui étoit écrit. La même méthode régne par-tout; de ſorte qu'on peut regarder ce Livre comme une eſpéce de Dictionnaire des mots qui ont quelque rapport à l'Ecriture. Il y a plus de Grammatical, que d'Hiſtorique. L'un & l'autre ne ſe borne pas même à l'Antiquité, comme le titre l'annonce. On y trouve des mots & des uſages qui ſe rapportent aux derniers Siécles.

2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. L'ECRITURE eſt compoſée de *Lettres*. L'Auteur, après avoir expliqué les termes, traite de ceux qui les ont inventées; de leur ordre, chez les *Hébreux*, les *Grecs*, & les *Latins*; de leurs figures; des noms particuliers de chacune; des quatre différentes maniéres d'é-

(*a*) REIMANN, dans un Livre Allemand, intitulé *Syſtême de l'Hiſtoire Littéraire*. L'Editeur oppoſe à ce Jugement, celui de feu M. *Gundling*, Profeſſeur dans l'Univerſité de *Hall*.

d'écrire, ſavoir, ou de la droite à la gauche, ou de la gauche à la droite, ou (*a*) par ſillons, ou de haut en bas.

9. 10. 11. 12. POUR écrire, il faut quelque *Inſtrument*; une *matiére* ſur quoi l'on écrive, & une matiére avec quoi l'on écrive. Tout cela eſt expliqué en quatre Chapitres. A l'égard du ſecond point, l'Auteur va juſqu'à indiquer l'Ecriture ſur la *Pouſſiére*, ſur le *Vin*, ſur l'*Eau*, ſur la *Peau Humaine*, ſur le *Cœur*. Pour trouver la (*b*) derniére de ces matiéres, il allégue ce que nous liſons, dit-il, du Cœur de *St. Ignace*, Martyr, où l'on vit le nom de JESUS écrit miraculeuſement en lettres d'or. Fable toute pure de *quelques Latins des derniers Siécles*, comme le reconnoît (*c*) TILLEMONT, d'ailleurs aſſez crédule; la choſe *n'étant nullement recevable, ni par ſoi-même, ni par ceux qui en ſont Auteurs; & de plus tout-à-fait contraire à ce que nous ſavons, qu'il ne reſta rien du Corps de* St. Ignace, (*d*) *que les os les plus gros & les plus durs.* Mais cet

(*a*) Βουςροφηδόν. Feu Mr. CHISHULL a publié une Inſcription fort ancienne, écrite de cette maniére, avec un ample Commentaire, où il dit auſſi bien des choſes curieuſes ſur les anciens caractéres *Samaritains, Phéniciens, Grecs, Latins*, &c. Voyez ſes *Antiquitates Aſiatica*, qui ont paru en 1728. *pag.* 1, *& ſeqq.* Il eſt ſurprenant que Mr. *Trotz.* n'ait pas même indiqué dans ſes Notes cette Inſcription; d'autant plus que ce morceau des *Antiquitez Aſiatiques* avoit été déja publié à part, & rimprimé même à *Leide* en 1727. *Inſcriptio Sigea antiquiſſima* &c.

(*b*) *Cap.* X. in fin. *pag.* 95. (*c*) *Mémoires pour ſervir à l'Hiſt. Eccleſ.* &c. Tom. II. Part. II. *pag.* 43. *Ed. de Bruxell.*

(*d*) *Martyrium Ignat.* § 23, 24, Tom. II. *Patr. Apoſt.* pag. 169. *Ed. Amſt.* 1724.

cet exemple du P. *Hugo* eſt bien aſſorti avec la relique, dont il venoit de parler, de la *Peau d'*EPIMENIDE, qui (*a*) fut trouvée long-tems après ſa mort, toute marquée de Lettres; & avec les autres miracles que l'Antiquité Païenne a débitez au ſujet de ce Poëte.

13——18. ENTRE les Ecrits les plus communs, ſont les *Epîtres* ou *Lettres*. L'Auteur indique leurs diverſes ſortes, & les différens noms qu'elles ont, ſelon les ſujets pour leſquels elles ſont écrites. Il n'oublie (*b*) pas de rapporter ſérieuſement, ſur la foi de NICEPHORE (*c*), le conte merveilleux de quelques Morts qui répondoient & écrivoient à des Vivans; & la ſouſcription que deux Evêques, *Chryſanthe* & *Muſonius*, firent, après leur mort, aux Actes du Concile de *Nicée*. Les *Courriers Publics*, qui portoient les Lettres, fourniſſent matiére à un Chapitre. On traite enſuite de celles qui s'envoioient ſecrétement; des différentes maniéres de les rendre inintelligibles, en cas qu'elles fuſſent découvertes, ſoit en cachant l'Ecriture, ou en la formant d'une façon particuliére, par certaines marques (*Notæ*) ſous leſquelles on comprend & celles qui étoient exprimées par des Lettres, & les Chiffres.

19——28. CELA méne à détailler les autres ſortes de *Notæ*: comme, celles qu'on imprimoit ſur le Corps des Eſclaves, & de certains Criminels, & des Bêtes même; celles dont ſe ſer-

(*a*) SUIDAS, voc. Ἐπιμενίδης. D'où eſt venu le Proverbe Ἐπιμενίδειον δέρμα. (*b*) Pag. 123.
(*c*) *Hiſtor. Eccleſ.* Lib. VIII. Cap. 23.

ſervoient les *Juriſconſultes*, par abbréviation ou autrement; celles des *Juges*, des *Cenſeurs*, de ceux qui donnoient leur *Suffrage*; celles qu'on emploioit dans les *Sorts*, ou Divinatoires, ou d'une autre ſorte; celles des *Grammairiens*, pour la Ponctuation, ou les Accens, ou la Poëſie &c. enfin les *Notes Arithmétiques*.

29. 30. On examine enſuite, s'il y a quelque vertu phyſique dans les *Lettres*, les *Notes*, ou les *Chiffres*? & l'on traite de la force morale qu'a l'Ecriture, pour impoſer quelque obligation, ou pour faire foi de quelque choſe.

31. 32. Suit une Liſte alphabétique des différens noms qu'on donnoit aux diverſes ſortes d'*Ecrits*; & une autre des *Scribes*, ſelon leurs différens ordres.

33. On trouve enſuite ramaſſées quelques Inſcriptions des plus rares, non du genre de celles qui compoſent le Recueil de Gruter, & d'autres Antiquaires, mais de celles, par exemple, qu'on mettoit ſur les *Portes*, pour divers ſujets; ou ſur les *Gobelets*, les *Bouteilles*, les *Couteaux*, les *Cuilliéres*, les *Plats*, & autres choſes qui ſe rapportent aux Feſtins; de celles qui ſervoient à marquer la qualité & le prix des *Marchandiſes*, à quoi l'on rapporte auſſi, les *Enſeignes* qui ſervoient à indiquer les *Lieux de Débauche*; de celles qu'on faiſoit marcher devant les *Criminels*; de celles, par leſquelles on cherchoit à découvrir les *choſes perduës*; de celles, qu'on mettoit ſur les *Grands Chemins*, pour guider les Voyageurs, ou ſur les *Vaiſſeaux*, ou ſur les *Tableaux*, ou ſur les *Trophées*, ou ſur les *Etendars* &c.

34.

34. L'AUTEUR ne dit qu'un mot ſur l'invention de l'*Imprimerie*. Il finit par les *ornemens des Livres*.

Cette courte indication ſuffit pour faire juger que l'Ouvrage renferme un grand nombre de matiéres dans un petit eſpace, tel qu'étoit celui de l'Edition (*a*) originale. Auſſi le P. *Hugo* ſe contente-t-il ſouvent de renvoier à ceux qui de ſon tems avoient traité quelque point. Il a paru depuis divers Ouvrages, où bien des choſes ſont expliquées plus au long & plus exactement. Cela donnoit lieu à des corrections & des ſupplémens. Mr. *Trotz* a fait uſage pour cela de la lecture d'un grand nombre (*b*) de Livres. Il n'épargne pas ſes Recueils. A la moindre occaſion, il fait venir ici des choſes qu'on n'y attendroit pas. A la bonne heure, pourvû que ſur le tout l'exactitude s'y trouve paſſablement. Mais je crains fort que ceux qui auront la patience & la commodité d'examiner en détail ſes Notes, ne trouvent qu'elle y manque très-ſouvent. Quelques échantillons, que j'en vais donner, en feront la preuve.

Pag. 82. Dans l'endroit où *Hugo* parle des Tablettes enduites de cire (*Cerei pugillares*) ſur leſquelles on écrivoit, il y a une longue Note, qui commence ainſi : *Clarius hæc explicat* LIVIUS. Dec. 1. Asdrubal, *inquit*, epiſtolam ſcriptam ſuper rebus arcanis hoc modo abſcondit: pugillaria nova nondum etiam cera illita accepit, literas

(*a*) Imprimée à *Anvers* en 1617.
(*b*) *Numeroſa librorum ſupellex.* Præfat. *pag.* 2.

literas in lignum incidit, poſtea tabulas, uti ſolitum eſt, cera collivit. *Plinius ex Homero adſerit pugillarium uſum fuiſſe ante Trojana tempora.* Voilà un paſſage de TITE-LIVE cité d'une maniére bien vague, *Dec.* I. & qui d'ailleurs n'eſt guéres plus d'uſage aujourd'hui. Mr. *Tretz* lui-même, en citant ailleurs cet Hiſtorien, indique le Livre & le Chapitre. Dès-là il eſt naturel de ſoupçonner d'abord, qu'il ne tient pas le paſſage de la prémiére main. Mais la choſe eſt certaine: car ces paroles ne ſont nullement de *Tite-Live*; on les trouve dans (*a*) AULU-GELLE, ainſi conçuës, avec ce qui précéde: *Legebamus id quoque in vetere hiſtoria rerum Pœnicarum, virum indidem quempiam illuſtrem (ſive ille Hasdrubal, ſive quis alius eſt, non retineo) epiſtolam ſcriptam ſuper rebus arcanis hoc modo abſcondiſſe, pugillaria nova..... accepiſſe..... incidiſſe..... cera conleviſſe.* Je ne ſai ce qui a donné immédiatement occaſion à confondre ainſi deux Auteurs ſi différens. Mais je crois avoir découvert la prémiére origine de la citation. Il y a un paſſage de (*b*) PLINE *le Jeune*, où, ſur le mot *Pugil-*

(*a*) *Noct. Attic.* Lib. XVII. Cap. 9. *pag.* 768, 769. *Edit. Gronov.* 1706. PANZIROLLE cite auſſi ce paſſage, ſous le nom de *Gellius*, & en marquant le Livre & le Chapitre, *Var. Lect.* Lib. I. Cap. 8. *pag.* 43. Et qui plus eſt, *Hugo* lui-même l'indique, *pag.* 156. conjointement avec le ſtratagême ſemblable de *Démarate*, rapporté par POLYÆNUS, après d'autres anciens Auteurs. Comment eſt-ce que Mr. *Tretz*, qui fait là une Note ſur le paſſage de *Juſtin*, n'a pas daigné jetter les yeux ſur le paſſage d'*Aulu-Gelle*? Il auroit même trouvé une partie de celui-ci, cité ſur le paſſage de *Juſtin*, par TANNEGUY LE FEVRE. (*b*) *Lib.* I. *Epiſt.* 6.

Pugillares, CATANEO, un de ſes Commentateurs, après avoir cité deux Vers de MARTIAL, dit: *Sed* Gellii *verba hæc clarius exprimunt:* Asdrubal, *inquit*, epiſtolam ſcriptam &c. *collivit.* Et aiant ainſi allégué le paſſage, préciſément de la même maniére que fait Mr. *Trotz*, il ajoûte: *Plinius ex Homero aſſerit pugillarium uſum fuiſſe ante Trojana tempora.* Ainſi voilà la citation précédée, dans la Note de Mr. *Trotz*, de la même choſe pour le ſens, & ſuivie juſtement des mêmes paroles qu'on lit dans la Note de *Cataneo.* Mais, comme ce Commentateur cite le véritable Auteur *Gellius*, il faut qu'il aît été pillé par quelque autre Ecrivain, qui mit *Livius Dec.* I. au-lieu de *Gellius:* ou peut-être que celui-ci aiant cité tout auprès quelque paſſage de *Tite-Live*, Mr. *Trotz* aura confondu les Auteurs des deux citations. Il peut, mieux que perſonne, nous apprendre ce qui en eſt. Toujours eſt-il certain qu'il a copié ſans examen, quelcun qu'il ne nomme ni n'indique en aucune maniére; & il s'en faut bien que ce ſoit le ſeul exemple, qu'on en trouve dans ſes Notes. Attendroit-on cela d'un Auteur, qui, dès l'entrée de ſa (*a*) *Préface*, & (*b*) ailleurs, ſe déchaîne contre les Plagiaires? qui les traite de (*c*) *traſones*, *alienam gloriam verbis in ſe transferentes*, *quo viliſſimo hominum genere nihil pejus terra alit?* qui va jusqu'à accuſer nommément de plagiat. Mr. OTTO, Profeſſeur à *Utrecht*, où le Livre eſt imprimé, & où demeure notre Commentateur, qui même a été

(*a*) *Pag.* 2. (*b*) *Pag.* 319, 340.
(*c*) Pag. 182.

été Diſciple de ce célébre Juriſconſulte?

Ici nous ne croions pas devoir diſſimuler les plaintes, que Mr. *Otto* fait là-deſſus, & dont nous avons été inſtruits par un petit Mémoire, communiqué aux Libraires, depuis que cet Article étoit déja tout dreſſé. Par-là nous apprenons, que Mr. *Trotz*, en prenant à *Utrecht* le degré de Docteur en Droit, l'année 1730. y publia une Diſſertation *De Termino moto*, où il (*a*) parle ainſi: *Uti probavit Vir omnis Juris peritiſſimus* Cl. OTTO, *qui me, egregia ſua doctrina, per quinquennium & quod excedit, meliorem doctioremque fecit, cujus mihi perſona ſancta & veneranda ſemper.* Le voilà, qui reconnoît publiquement, qu'il a beaucoup d'obligation à Mr. *Otto*, pour les *inſtructions* qu'il en a reçuës *pendant plus de cinq ans*, & qui l'ont rendu *plus honnête homme & plus ſavant*: il fait vœu en même tems d'avoir *toujours pour ſa perſonne une grande vénération.* Croiroit-on, que c'eſt le même, qui, quelques années après, cherche partout l'occaſion d'inſulter à un tel Maître? à un Maître, dont il a été *gratuitus Auditor, & repetitor, multis beneficiis ab eodem cumulatus* &c. ce ſont les termes du Mémoire. Au moins devoit-il prendre bien garde, que ſes critiques affectées ne portaſſent à faux, pour ne pas encourir un double blâme. Mais voici des exemples, par où l'on fait voir, qu'il eſt tombé dans cet inconvénient. Il s'étonne, (*b*) que Mr. *Otto*, dans ſon Traité *De Tutela Viarum*, n'aît rien dit du

(*a*) *Pag.* 5. (*b*) *Not.* pag. 149.

du *Mercure* que l'on repréſentoit comme aiant des aîles aux pieds & à la tête. Quel rapport peuvent avoir ces *aîles* avec la fonction de préſider aux Grands Chemins, qui étoit attribuée, entre autres Dieux, à *Mercure*? Mr. *Trotz* (*a*) reprend ſon Maître, d'avoir ſoûtenu, dans une Note (*b*) ſur les INSTITUTES, qu'avant la *Novelle* CXV. de JUSTINIEN, un Pére, qui vouloit deshériter quelcun de ſes Enfans, n'étoit nullement obligé d'en exprimer la raiſon. Cependant Mr. *Otto* dit là poſitivement, qu'encore que, ſelon l'ancien Droit Romain, la choſe ne fût point néceſſaire, les Loix l'exigérent enſuite; & il cite là-deſſus (*c*) une Loi du CODE, antérieure par conſéquent aux *Novelles*. Notre Docteur accuſe Mr. *Otto* (*d*), d'avoir pillé les Diſſertations de deux (*e*) Jeunes Hommes, qui ont été auſſi ſes Diſciples, & qui étant de différente opinion ſur un certain point, n'ont fait l'un & l'autre que ſuivre celles de quelques Savans partagez là deſſus: Opinions, que Mr. *Otto* (*f*) a tâché de concilier par une nouvelle diſtinction, & en défendant, d'une autre maniére qu'on n'avoit fait, la leçon ordinaire d'une (*g*) Loi, que quelques-uns ont voulu corriger. Ailleurs, (*h*) Mr. *Trotz* parle comme ſi Mr. *Otto* avoit tiré ce (*i*) qu'il dit là, des Notes de MEUR-

(*a*) *Pag.* 387. (*b*) Ad Tit. *De Exhered. Liberor.* § 5. pag. 267. (*c*) *L.* 10. *C. De Secund. Nupt.* (*d*) Not. *pag.* 574. (*e*) OTT. ARNTZEN. ad L. 144. *De Verb. Signif.* BARTH. *De jure Viarum Public.* Je n'ai point vû ces Diſſertations. (*f*) *De Tutel. Viar.* pag. 388, & *ſeqq.* (*g*) *L.* 154. *De V. Signif.* (*h*) *Not.* p. 575. (*i*) *De Tutelâ Viar.* pag. 289.

MEURSIUS ſur LYCOPHRON, & de STANLEY ſur ESCHYLE, ſans faire aucune mention de ces Savans. Qu'on jette les yeux ſur l'endroit, dont il s'agit : on les y verra citez fort exactement. Il ne reſtoit plus à Mr. *Trotz*, que de piller lui-même ce Maître, à qui il reproche de piller les autres. Et c'eſt ſur quoi le Mémoire, d'où j'ai tiré tout ceci, donne pour échantillon trois endroits, (*a*) que je me contente d'indiquer au bas de la page, afin qu'on en faſſe la comparaiſon. Il eſt tems de revenir, après cette digreſſion, à la ſuite des endroits que j'ai choiſis, dans les Notes de Mr. *Trotz*.

Pag. 123. Le P. *Hugo* explique en peu de mots le Proverbe, *Uriæ literæ*, par où l'on entend des Lettres écrites contre celui-là même qui les porte, & dont il indique l'origine connuë par l'Hiſtoire Sainte. Notre Commentateur remarque là-deſſus : *Uriæ literæ alias etiam dicuntur literæ Bellerophontis* &c. Ne diroit-on pas, à lire cela, que les *Lettres d'Urie*, & les *Lettres de Bellérophon*, ſont les mêmes ? La ſignification du Proverbe eſt bien la même ; mais ce ſont pourtant des Lettres différentes, comme il paroît par l'origine du dernier Proverbe, qu'il explique lui-même enſuite. Il croit que l'Hiſtoire de *David* a donné lieu aux Poëtes de

(*a*) *Trotz.* Not. *pag.* 135. comparé avec *Otton. Comm. ad Inſt.* pag. 150. *Trotz.* Not. *pag.* 305. lin. 8, *& ſeqq.* comparé avec *Ott. Comm.* pag. 274. *Trotz.* Not. *pag.* 572. comparé avec *Ott. Comm.* pag. 201.

de feindre les Lettres de *Bellérophon*; comme ſi un cas de cette nature ne pouvoit pas être arrivé véritablement chez les *Grecs!* En rapportant ici l'Hiſtoire de *Bellérophon*, ſi connuë, & ſur quoi il auroit ſuffi de renvoier aux Dictionnaires; Mr. *Trotz* nous dit, que *Proetus* donna à *Bellérophon* des Lettres pour porter à *Iobate*, ſon *voiſin*: *Proetus nimium credulus literas ei dat ad Iobatem* VICINUM *perferendas*. Eſt-ce donc que le *Péloponnéſe* eſt *voiſin* de la *Lycie*? Car on ſait aſſez, que *Proetus* régnoit dans le *Péloponnéſe*, & *Iobate* en *Lycie*, partie de l'*Aſie Mineure*. Ici nous allons tout droit à la ſource de cette bévuë Géographique. MICHEL PICCART, que Mr. *Trotz* cite, & de qui il tire tout ce qu'il dit ſur ce ſujet, a (*a*) ainſi traduit les paroles d'un long (*b*) paſſage de ZENOBIUS, qu'il rapporte, & ajoûté de ſon chef le mot de *vicinum*. Si notre Commentateur eût jetté les yeux ſur l'original, qui ſe trouve là-même, il auroit pu voir, qu'il n'y a abſolument rien qui inſinuë ce voiſinage: Προῖτος ὁ πιτύσας, ἔδωκεν αὐτῷ ἐπιστολὰς πρὸς Ἰοβάτην κομίσαι. Et (*c*) APOLLODORE, auquel cet Auteur Allemand renvoie en marge, auroit ſuffi, s'il l'eût conſulté, pour lui découvrir la fauſſe addition qu'il a copiée aveuglément.

Pag. 141. DIPLOMATA ἀπὸ τοῦ διπλοῦ *vel a duplo*,

(*a*) *Obſervat. Hiſtorico-Politic.* Decad. XVI. Cap. 9. *pag.* 277. *Ed. Noriberg.* 1621.

(*b*) Qui ſe trouve, dans l'Edition de SCHOTT, *Centur.* II. num. 87.

(*c*) Voyez la *Bibliothéque* de cet Auteur, *Lib.* II. *Cap.* II. § 1. *Edit. Gal.*

duplo, quod in charta duplicata ſcriberentur, unde & rectius duploma *dicitur*. Mr. *Trotz* avoit trouvé ces deux étymologies dans PANZIROLE, (*a*) qu'il cite plus bas. Là-deſſus il préfére celle qui fait venir *Diploma* de *duplum*; & il prétend qu'à cauſe de cela il vaut mieux écrire *Duploma*. Cependant il eſt certain, que *Diploma* ne vient point du Latin, ni même de διπλῶ, mais du Prétérit parfait de διπλόω: & *Panzirole* même allégue enſuite cette autre étymologie, la ſeule convenable. Bien plus: dans une autre Note (*b*) Mr. *Trotz* approuve l'étymologie tirée de διπλῶ, qu'il a rejettée ici, & il dit, qu'il eſt indifférent d'écrire *Diploma* ou *Duploma*. Le dernier néanmoins ne ſe trouve que dans quelques Loix, ſelon la leçon du Manuſcrit de *Florence*, & dans les (*c*) Auteurs de la Baſſe Latinité.

Pag. 159. En renvoiant à AENEAS *in Poliorcetic.* Mr. *Trotz* ajoûte: *quem primus* Iſ. Caſaubonus *ex Bibliotheca Vaticana in lucem produxit* &c. Il étoit aſſez inutile de marquer ici d'où *Caſaubon* avoit tiré le Manuſcrit, ſur lequel il publia cet Auteur. Mais, puis qu'on vouloit nous l'apprendre, il falloit au moins lire la *Préface* de l'Editeur: on y auroit trouvé le contraire. Ce grand Homme y dit poſitivement, qu'il publie l'Ouvrage ſur un Manuſcrit de la Bibliothéque du Roi de *France*. Il ajoûte plus bas, que,

(*a*) *Var. Lection.* Lib. I. Cap. 28. (& non pas 18 comme cite Mr. *Trotz*) pag. 46. *Ed. Lugd.*

(*b*) *Pag.* 412. (*c*) Voyez le *Gloſſaire* de DUCANGE.

que, comme on ſait par (*a*) GESNER, qu'il y en a un dans la Bibliothéque du *Vatican*, il ſoupçonne que le Manuſcrit de celle du Roi pourroit bien être venu de là; que néanmoins il n'a point été copié à *Rome*, mais dans *Paris* même, par un Grec, qui, ſoixante ans auparavant, l'avoit tiré d'un Manuſcrit venu d'*Italie*, mais ſans qu'on ſût à qui il avoit appartenu.

VOICI quelque choſe de plus curieux, que l'on trouve à la page 182, 183. MERILLE, dans ſes (*b*) *Obſervations*, fait quelques remarques ſur le (*c*) paragraphe d'une Loi, qui porte, que les Profeſſeurs en Droit ne peuvent demander en Juſtice aucun honoraire à leurs Diſciples, parce que c'eſt déshonorer la Juriſprudence, qui ne doit point être eſtimée à prix d'argent: que, s'ils veulent avoir quelque choſe de leurs Diſciples, il faut que ceux-ci le leur offrent ou le leur donnent de leur bon gré, quand ils commencent à prendre leurs inſtructions; & qu'en ce cas-là, il n'y aura aucun deshonneur; y aiant des choſes qu'on peut bien recevoir honnêtement, mais qu'il ſeroit deshonnête d'exiger à la rigueur. C'eſt le ſens du paragraphe; en voici les termes: *Proinde ne Juris quidem Civilis Profeſſoribus jus dicent. Eſt quidem res ſanctiſſima Civilis Sapientia: ſed quæ pretio numario non ſit æſtimanda, nec dehoneſtanda, dum in judicio honor*

(*a*) Il entend par là l'Abrégé que fit J. J. FRISIUS de la *Bibliotheca Univerſal.* &c. pag. 13. Car, dans le grand Ouvrage, il n'y a rien de cet *Aeneas*.

(*b*) *Lib.* V. *Cap.* 23.

(*c*) *L.* 1. § 4. *D. De Extraord. Cognition.*

honor petitur, qui in ingreſſu ſacramenti efferri debuit: quædam enim, tametſi honeſte accipiuntur, inhoneſte tamen petuntur. Là-deſſus *Mérille* cite, en Grec & en Latin, deux (*a*) paſſages de THEMISTIUS, où l'on trouve une penſée toute ſemblable à celle (*b*) ſur quoi ULPIEN fonde le refus de donner action en Juſtice aux Profeſſeurs de Droit contre leurs Diſciples; en ſorte que l'Orateur étend même cela à tous ceux généralement qui enſeignent quelque Science, d'un ordre relevé ou non. Après quoi, pour expliquer ce que c'eſt que le *Sacramentum*, dont il eſt fait mention dans les derniéres paroles, l'Obſervateur ajoûte: *Sequitur*, dum in judicio honor petitur, qui in ingreſſu ſacramenti offerri debuit: *ubi obſervandum*, *Auditores Juris initio* ſacramento, *id eſt*, *jurejurando obſtrictos fuiſſe*; *ut & Medicæ artis Auditores* &c. Que fait Mr. *Trotz*? Il prend les derniéres paroles, expliquées ici, pour un autre paſſage de *Thémiſtius*; & là-deſſus il

(*a*) Καὶ γὰρ εἰ σεμνὸν τὸ σχῆμα, καὶ ἀληθὴς ἡ σοφία, ἀλλ' οὐ χρή γε αὐτὴν καταβάλλειν, καὶ ἀργυρίου δεικνύναι ἄξιον.... ἐφ' ὁτῳοῦν μαθήματι, εἴτε σπουδαιοτέρῳ, εἴτε φαυλοτέρῳ, μισθοφορεῖν παρὰ τῶν νεῶν, σοφιστικὸν νομιοῦμεν. Orat. IV. C'eſt-à-dire, ſelon la ſeconde Edition du P. PETAU, où le paſſage ſe trouve, *pag.* 113. Il eſt dans la Harangue XXIII. *pag.* 290. B. de l'Edit. du P. HARDOUIN.

(*b*) L'Illuſtre Mr. de BYNKERSHOEK remarque très-bien, qu'aujourd'hui aucun Profeſſeur en Droit n'approuvera cette raiſon, dont ſe ſert ULPIEN. *Obſerv.* Lib. VI. Cap. 3. *pag.* 149. Il réfute là auſſi ceux qui prétendent, que dans la Loi IV. du même Titre, par *Studioſi Juris*, il faut entendre les Profeſſeurs en Droit.

il critique ainſi *Mérille* : *Qui* [Merillius] *Juris auditores jurejurando adactos fuiſſe ſcribit, ne artis ſuæ arcana divulgarent, quod probat ex Themiſtio* Orat. 4. *in verbis:* dum in judicio honos petitur, qui in ingreſſu ſacramenti offerri debuit. *Verum fallitur Merillius, & loquitur ſine dubio Themiſtius de juramento quod poſt quintum auſpicati honoris diem in leges præſtare debebant Magiſtratus*, Livius, *Lib.* XXXI. C. 50. Ainſi notre Docteur, ſans prendre la peine de jetter les yeux ſur la Loi, à l'occaſion de laquelle *Mérille* cite *Themiſtius*, ou, comme s'il n'avoit jamais lû le paragraphe dont il s'agit, qui a été mille fois cité; ſans conſulter l'Original de l'Orateur Grec, ce qu'il devoit faire par cette ſeule raiſon qu'il voioit rapportée ſeulement en Latin la prétenduë ſuite de deux paſſages, où le Grec eſt avant la traduction; réfute hardiment *Mérille* dans cette fauſſe ſuppoſition, & prétend donner une autre interprétation, *inconteſtable*, à des paroles, dont il ne ſait ni ce que porte l'Original, ni quelle y eſt la ſuite du discours. Et ce qu'il y a ici d'incompréhenſible, il y trouve un ſens, qui n'a pas le moindre rapport avec l'uſage qu'il ſuppoſe qu'en fait *Mérille*. Si celui-ci les allégue comme étant de *Themiſtius*, elles doivent être tout à la ſuite des deux paſſages précédens, entre leſquels il (*a*) n'y a que cinq mots; & il doit s'y agir auſſi d'un *ſalaire* que ceux qui enſeignent exigent de leurs Diſciples. La prétenduë traduction ne permettroit pas même d'en douter.

(*a*) Ἀλλ' ὑπερ λέγω, τὸ μὲν ἀφ' ὁτῳδὴ &c.

douter. *Honor* répondroit à πρό: l'un & l'autre, comme on ſait, ſe prennent quelquefois pour *récompenſe, ſalaire.* Cet *honor* eſt demandé en Juſtice: *dum in judicio honos petitur.* Il auroit dû être offert aux Maîtres *ab initio ſacramenti.* Quel que (*a*) ſoit ce *ſacramentum*, comment eſt-ce que Mr. *Trotz* a pû faire quadrer ici le ſerment que les Magiſtrats devoient prêter, cinq jours après être entrez en charge, pour s'engager ſolennellement à l'obſervation des Loix? Eſt-ce donc que l'honoraire, dont il doit s'agir, pouvoit être demandé en Juſtice, pourvu qu'on le fît, quand le Magiſtrat venoit de prêter ſerment, mais non pas depuis, pendant tout le tems qu'il étoit en charge? Cela ſeroit auſſi abſurde dans la bouche de *Thémiſtius*, que dans la Loi, où ſe trouvent véritablement les paroles dont il s'agit.

Pag. (*b*) 219. Voici un autre endroit, où Mr. *Trotz* ſe méprend auſſi, en voulant critiquer un autre Savant. *Qui* [Rutgerſius] *pariter rationem hujus literæ Θ à voce μέσω* conſervo *derivat* &c. RUTGERSIUS auroit-il été aſſez ignorant dans la Langue Gréque, pour trouver dans un Θ, par où l'on marquoit le commencement d'un

(*a*) Je croirois que, ſans ſuppoſer ici aucun Serment, on peut expliquer les mots *ab initio ſacramenti*, dans un ſens figuré, pour marquer ſimplement le tems auquel les Diſciples ſont comme *enrollez* ſous la diſcipline d'un Profeſſeur, qu'ils prennent pour maître.

(*b*) Mal marquée 119. par une faute qui continuë depuis la page 209. juſqu'à la 225.

d'un mot Grec, le verbe τρέω, qui commence par un T? Mais voici ce qu'il dit. (a) *P. Diaconus in libello de Notis literarum*, T Nomini militis appoſitum ipſum in bello ſuperſtitem eſſe ſignabat. *Rationem vero, quare id olim fieret, prope eſt ut hanc fuiſſe putem.* Τρέω *inter alia Græcis ſignificat* conſervo. *Ut igitur eum qui in proelio occubuerat, notabant litera* Θ, *quod ea prima eſſet in voce* θάνατος, *hoc eſt*, mors; *ita & hoc obtinuit, ut is qui ſervatus eſſet, prima ejus vocis, quæ id apud Græcos deſignaret, litera notaretur.* Ainſi *Rutgerſius* fait T, & non pas Θ, la prémiére lettre du mot par lequel on déſignoit les Soldats qui étoient échappez au carnage d'une Bataille: & il donne au contraire la lettre Θ, comme ſignifiant θάνατος, & marquant ainſi ceux qui avoient été tuez. D'où il paroît encore, combien ſe trompe Mr. *Trotz*, de dire plus bas, que *Rutgerſius* n'a point remarqué la raiſon pourquoi on ajoûtoit Θ au catalogue des Soldats, & de prétendre y ſuppléer par d'autres (b) Auteurs: *De ratione vero literæ* Θ *cur illa militum albo fuerit adjecta, cum nihil adnotaverit Rutgerſius..... illam ſupplere poſſumus, ſcilicet quod in voce* Θάνατος mors, *litera* Θ *eſſet prima.* On vient de voir dans les paroles même de *Rutgerſius*, que j'ai rapportées, cette raiſon exprimée bien nettement. Il faut que notre Critique ou n'aît point vû le Livre de *Rutgerſius*, mais

(a) *Var. Lection.* Lib. V. Cap. 17. *pag.* 503.
(b) LIPS. Dialog. *de recta pronunc. Ling. Latin.* Cap. 14. MONTFAUCON, *Diar. Italic.* C. I. *pag.* 5.

mais pris d'ailleurs ce qu'il en cite, ou aît lû le Chapitre bien négligemment.

Pag. (*a*) 221. Mr. *Trotz* nous donne une explication fort ſinguliére de (*b*) *la marque que Dieu mit ſur* CAÏN. Il y avoit, ſelon lui, dès-lors, entre les Familles, certaines marques de ſureté & d'abſolution, que l'on imprimoit ſur le front des Eſclaves, peut-être, dit-il, pour marquer les Crimes dont ils s'étoient rendus coupables. *Unde concludo, Deum hoc ſignum ſalutis Caino datum omnibus manifeſtaſſe, vel fuiſſe tunc temporis inter familias certa ſalutis & abſolutionis ſigna, quæ ſervorum fronti ad delicta forſan indicanda fuerunt impreſſa.* Voilà donc, dès les prémiers Siécles du Genre Humain, ſelon que l'Hiſtoire Sainte nous en apprend l'origine, des Eſclaves, & l'uſage établi d'imprimer des *ſtigmates* ſur leur front. Preuve pour l'exiſtence des *Préadamites*.

Pag. 226. *Sic* δξυόπους *dixerunt, qui gloriæ,* δμωόπους, *qui bene de republica mereri ſtudebant.* C'eſt la fin d'une Note, que Mr. *Trotz* a tirée des Remarques d'ISAC CASAUBON ſur ATHENE'E, (*c*) dont il indique exactement l'endroit. Mais ici il change beaucoup la penſée de l'Auteur qu'il copie; car voici comment elle eſt exprimée. *Sic* δξυόπους *dixerunt, qui induſtriam & la-*

(*a*) Marquée auſſi mal 121. par une faute comme celle que j'ai déja indiquée dans une autre ſuite de pages. (*b*) GENESE, Chap. IV. *verſ.* 15.
(*c*) *Lib.* VI. *Cap.* 5. pag. 408, 409.

& laborem omnem ſuum ad gloriæ aucupium referrent. Sic etiam δημοκόπους appellabant, qui in demerendo populo aſſidue occupabantur ; ad cujus benevolentiam cùm malis artibus plerique iter affectarent, ex eo factum ut in malam partem id vocabulum ſumeretur. Ainſi des gens, qui ne cherchent qu'à flatter le Peuple, & à captiver ſa bienveillance par toute ſorte de voies, bonnes ou mauvaiſes, deviennent, graces à Mr. *Trotz*, des perſonnes zélées pour le bien de l'Etat ; & cela, ſelon *Caſaubon*, qui dit le contraire.

Pag. 238. *Talorum inprimis uſus in quæſtionibus forenſibus eminet*, PAUSAN. in *Achaic. pag.* 233. Mr. *Trotz*, qui ailleurs (*a*) cite *Pauſanias* ſelon l'Edition de *Kuhnius*, ne marque point ici celle dont il déſigne la page. Il copie ſans doute quelcun, qui ſe ſervoit de l'Edition Gréque de *Wechel* : car on trouve dans les *Achaica* à la même page, ce qui ſert de fondement à la fauſſe remarque que Mr. *Trotz* fait ici, ſavoir, qu'on ſe ſervoit ſur-tout des Dez, pour décider des *Queſtions du Barreau*. Voici tout ce que dit *Pauſanias*. Il y avoit près de *Bure* en *Achaïe*, une Caverne, & dans cette Caverne une petite Statuë d'*Hercule*, près de laquelle on trouvoit quantité de ces Dez, dont chacun avoit ſa marque particuliére. Ceux qui alloient conſulter l'Oracle, après avoir fait leurs Priéres devant la Statuë, prenoient quatre de ces Dez, & les jettoient ; après quoi ils cherchoient l'interprétation ſur

(*a*) Comme *pag.* 316. où, au lieu de *μαγεῖραι δεκὰν*, il écrit, *μαγεῖραι δεκὰν*.

ſur une Table, où chaque marque étoit expliquée. Il s'agit donc là d'un Sort pour ſavoir la réponſe d'un Oracle, & non pour décider des *Queſtions du Barreau*. La ſource de cette mépriſe, eſt apparemment un autre paſſage, qui ſe trouve dans la même page, mais qui n'eſt pas mieux appliqué. PAUSANIAS, parlant d'un Temple de la *Terre*, qui eſt dans un autre endroit de l'*Achaïe*, dont une Femme eſt toujours la Prêtreſſe, dit, que, ſi pluſieurs Femmes recherchent en même tems ce Sacerdoce, on en choiſit une par le Sort: (*a*) Ἦν ὑπὲρ τῆς ἱερωσύνης ἀφίκωνται γυναῖκες εἰς ἀμφισβήτησιν πλείονες, ἡ τοῦ κλήρου λαχοῦσα καθίστησι. Il y a là κλήρου, qui ſignifie le Sort en général; & on ſait, qu'il y avoit un grand nombre de maniéres d'uſer du Sort. D'ailleurs, il s'agit ici d'une Election, & non d'aucune *Queſtion du Barreau*.

Pag. 240. CASAUBON, dans une de ſes Notes (*b*) ſur SPARTIEN, parle de cette maniére de deviner qui conſiſtoit à prendre le Livre de quelque Poëte, & remarquer les paroles qui s'y préſentoient d'abord en l'ouvrant au hazard. Il cite là-deſſus un paſſage de ST. AUGUSTIN *Lib.* IV. *Confeſſ. Cap.* 3. Mr. *Trotz* veut y ajoûter de ſon chef un autre paſſage, bien plus beau, dit-il, tiré d'un autre Ouvrage de ce Pére, qu'il déſigne ainſi: *Lib. VIII. Controv. c. ult.* Voici comment il s'exprime: *Eo refert* [Caſaubon.] *Auguſtinum* Lib. IV. *Confeſſ.* c. 3. *Potuiſſet autem elegantiorem locum ex eodem Auguſtino* Lib. VIII.

(*a*) *Lib.* VII. *Cap.* XXV. pag. 591. *Ed. Kuhn.*
(*b*) In *Adrian. Cap.* 2. *pag.* 19. *Edit. Hack.* 1671.

VIII. Controv. c. ult. *laudare*..... Ecce audio, *inquit*, pueri vel puellæ vocem de vicina domo cum cantu dicentis & crebro repetentis: TOLLE, LEGE. *Sequitur mox* &c. Voilà des *Controverſiæ* de *St. Auguſtin*, diviſées en pluſieurs Livres, dont les Savans n'avoient point encore entendu parler. Mais elles ne doivent leur exiſtence qu'à une bévuë. Mr. *Trotz* renvoie plus bas à MATTH. BERNEGGER. in *Obſervat. Hiſtorico-Politicis.* Ce Savant y traite au long dans une de ſes Obſervations, des *Sortes Homericæ*, *Virgilianæ*, *Sacræ*; & ſur les derniéres il cite le paſſage de *St. Auguſtin*, dont il s'agit: mais (*a*) il le cotte en marge, comme il faut, *L.* 8. *Confeſſ. c. ult.* car c'eſt là (*b*) effectivement qu'il ſe trouve. Il y a apparence que Mr. *Trotz* l'a tiré de quelque autre Auteur qui avoit copié *Bernegger:* car il met mal le titre du Livre, qui eſt *Obſervationes Miſcellæ*, & non pas *Hiſtorico-Politicæ:* de plus il n'indique ni la page, ni le *numero* de l'*Obſervation.*

Pag. 250. Κόμμα, *a* κομίω, *id eſt*, *orno*, *Germanis* Kämmen, *coma*, *cæſaries culta.* On avoit cru jusqu'ici, & les prémiers Elémens de la Langue Gréque qu'on enſeigne aux Enfans leur apprennent, que Κόμμα vient de κέκομμαι, Prétérit du Verbe κόπτω. Mais voici une dérivation tout-à-fait nouvelle: de κομίω, on a fait κόμμα. Elle n'eſt pas néanmoins de l'invention de Mr. *Trotz:* Mr. (*c*) LUDEWIG, dont il cite im-

(*a*) *Obſerv.* XXVII. num. 7. *pag.* 193. *Edit. Argentor.* 1669.
(*b*) Num. 29. *Edit. Benedictin.*
(*c*) *Vita Juſtinian.* &c. Cap. V. § 11. *Not.* 34. pag. 101.

immédiatement après quelque choſe, en eſt l'Auteur ; & il ſe rend ſans examen à ſon autorité, qui n'eſt pas néanmoins fort conſidérable ſur de pareils ſujets. Mais l'un & l'autre fourniſſent de quoi montrer le peu de fondement de cette remarque Grammaticale. Car Mr. *Ludewig* cite lui-même plus bas un paſſage de CICERON, où il eſt dit : (*a*) *Commata Græci, nos inciſum* ; & ceux de deux (*b*) Grammairiens, qui expliquant auſſi *Comma*, par *inciſum*, *inciſio*, montrent manifeſtement la véritable origine. Et Mr. *Trotz*, après les avoir copiez, y en ajoûte un de (*c*) QUINTILIEN.

Pag. 315. Sur les *Literæ Epheſiæ*, on trouve une compilation, tirée principalement des *Obſervations* Philologiques de Mr. LAKEMACHER (*d*). Mr. *Trotz* y adopte, comme une choſe bien digne de remarque, ce qu'il a trouvé là, que PLUTARQUE appelle ainſi les *amulétes* des *Juifs*, dans les paroles ſuivantes : Οἱ Μάγοι τὰς δαιμονιζομένους κελεύουσι τὰ Ἐφέσια γράμματα σφᾶς αὐτοὺς καταλέγειν, καὶ ὀνομάζειν. *Magi* [Judæorum] *a malis geniis occupatos jubent ſecum legere literas Epheſias, & expreſſa in iis nomina recitare.* En voiant cette traduction, où l'on ajoûte entre deux crochets, *Judæorum*, on croiroit que *Plutarque* vient de parler des *Juifs*. Mais qu'on

(*a*) Il y a : Κόμματα *Graci vocant, nos* inciſa *dicimus.* Orator. *Cap.* 66.

(*b*) DIOMED. pag. 462. & BEDA, pag. 2369. *Edit. Putſch.*

(*c*) *Inſtit. Orat.* Lib. IX. Cap. IV. *pag.* 834. *Edit. Burm.*

(*d*) *Obſervat. Philologic.* Part. II. Obſ. V. imprimées à *Helmſtadt*, en 1727.

qu'on liſe toute cette *Queſtion* (*a*) des *Sympoſiaques*, d'où le paſſage eſt tiré, on n'y trouvera abſolument rien qui les regarde. Et certainement *Plutarque* parle ſeulement des *Mages* en général. Mr. *Trotz* veut rapporter encore aux *Literæ Epheſiæ* un paſſage de (*b*) MARC ANTONIN, qui eſt corrompu, ſelon toutes les apparences; & où, au lieu de τῆς Ἐφεσίων γεάμματι, il faut lire Ἐπικυρείων, ou Ἐπικύρου. On n'a qu'à voir là-deſſus le docte GATAKER, qui montre qu'il s'agit d'un précepte de Morale, qui n'a nul rapport avec les caractéres Magiques; & que c'étoit une des maximes d'EPICURE: à cauſe de quoi il fait la correction que j'indique.

Pag. 317. LE P. HUGO, en parlant des Caractéres Magiques dont on ſe ſervoit pour rendre amoureuſe une perſonne, allégue là-deſſus un exemple, que ST. JERÔME rapporte, dans ſa *Vie* d'HILARION. Il cite mot-à-mot quelques paroles, & abrége le reſte. Mr. *Trotz* indique là-deſſus quelques Auteurs, qui ont traité de cette ſorte de Magie, ajoûtant, qu'il pourroit alléguer un grand nombre d'autres exemples, mais il ſe borne à en donner quelques-uns, après avoir, dit-il, rapporté le paſſage de *St. Jérôme*. *Pauca tamen, præter locum Hieronymi in vita Hilarionis Eremitæ addam, ne aſymbolus videar: Μαγικαῖς, inquit Hieronymus, ἑαυτὸν ἐκδίδωσι τέχναις . . . . . καὶ ἅμα ἐλίσσεται τῷ ἔρωτι τὸ παιδίον. Adde Henelium in* Otiis Wratislav. Cap. 21. *pag.*

(*a*) Lib. VII. *Quæſt.* V. pag. 704—706. *Tom.* II. *Ed. Wech.*
(*b*) *Lib.* XI. § 26. *Edit. Gatak.* On cite ici le § 23.

pag. 160. Cette citation inutile d'un Paſſage Grec, qui répond à peu près au Latin de *St. Jérôme*, rapporté dans le Texte, montre, que notre Commentateur a cru, ou que *St. Jérôme* a écrit en Grec la Vie d'*Hilarion*, ou du moins que cette Vie a été auſſi écrite en Grec par *St. Jérôme*. On ſait néanmoins qu'elle eſt de SOPHRONIUS, qui ne fit que traduire le Latin de ſon Ami. Mais ce n'eſt pas de l'Original même que Mr. *Trotz* a pris le paſſage. Il l'a trouvé dans l'Auteur Allemand, auquel il renvoie enſuite, ſi bien qu'il en a copié deux fautes groſſiéres d'impreſſion: *ἐκδίδων*, pour *ἐκδίδων*: & *νίμαν* (pour *νίμαεν*) *διερῶν ζως λεπθῖς*. Cet Auteur néanmoins ne donne nullement le paſſage comme étant de *St. Jérôme*. Il cite *Martyrologium Græcum in Hilarione*: ce qui peut être tiré de quelque Vie d'*Hilarion*, faite ſur celle que *Sophronius* traduiſit du Latin.

Dans la même (*a*) Note, Mr. *Trotz* dit, que, s'il en faut croire JOSEPH, *Lib.* VIII. *Antiq. Judaic. C.* 2. MOÏSE & SALOMON étoient fort entendus en Magie, & qu'ainſi ils auront ſû auſſi l'Art de faire des Anneaux propres à donner de l'amour ou de la haine: *Ipſum Moſem & Salomonem Magiæ peritiſſimos, annulos amoris & odii confeciſſe credendum erit.* Mais l'Hiſtorien Juif ne parle en aucune maniére de *Moïſe*. Et pour ce qui eſt de *Salomon*, tout (*b*) ce qu'il en dit, c'eſt que DIEU lui accorda la ſcience de chaſſer les Démons du corps des Hommes, ſur

(*a*) Pag. 318.
(*b*) *Cap.* II. § 5. *Ed. Hudſon.*

ſur quoi il laiſſa des formules d'Exorcisme: maniére de guérir, ajoute-t-il, qui s'eſt conſervée (*a*) jusqu'à notre tems. Voilà qui eſt bien éloigné de la Magie.

Pag. 373. Mr. *Trotz* rejette la conſéquence, que (*b*) CHRISTOPHLE COLER avoit tirée d'un paſſage de THEMISTIUS, pour montrer que les Diplômes des Empereurs étoient quelquefois écrits ſur une matiére ſolide, comme ſur des Plaques d'or ou d'argent; conſéquence, qui, pour le dire en paſſant, avoit déja été tirée par le docte (*c*) CASAUBON. Le (*d*) paſſage eſt ainſi conçû : Ἐγὼ μὲν τοι ἐν ἐκείνῃ τῇ δέλτῳ, ἀλλ' ἐπ' ἄλλῃ μείζονι καὶ τελειοτέρᾳ (*e*), ἣ καὶ τοὺς δέλτους ἐκείνους ἤδη ἔχειν ἐπ' ἐξουσίας· ἣν οὐκ ἐποίησαν ἐλεφαντουργοὶ οὐδὲ χρυσοχόοι. Malheureuſement *Coler* ne l'a point traduit. Mr. *Trotz* s'eſt hazardé à le faire, & voici comment: *Ego tamen non in illa tabula, ſed in alia majori & perfectiori iſtos pugillares noveram habere ſuper dignitate, ſed non fecerant eburnei artifices neque auri fabri.* Où trouve-t-on dans le Grec quelque choſe qui réponde à ces mots, *iſtos pugillares* NOVERAM *habere* SUPER DIGNITATE? Notre Traducteur a pris ἤδη ἔχειν, comme s'il y avoit, ἤδειν ἔχειν: puis il

(*a*) Voyez MATTHIEU, *Chap.* XII. verſ. 27. & là-deſſus la Note de GROTIUS.

(*b*) *Pareng.* Cap. 4. (*c*) *Not.* in SUET. *Aug.* C. 50.

(*d*) COLER cite *Orat.* 6. On le trouve là auſſi dans la 2. Edit. du P. PETAU, pag. 166. Il ne pouvoit avoir vû cette Edition : mais la Harangue étoit auſſi la VI. dans l'Edition Gréque d'*Henri Etienne*. Elle eſt la XVIII. dans celle du P. HARDOUIN, & le paſſage s'y lit *pag.* 224. B.

(*e*) Il y a τελεστέρᾳ dans les Editions du P. *Petau*, & du P. *Hardouin*.

il a expliqué ἐπ' ἐξουσίας, par *ſuper dignitate*, le tout ſans faire aucune attention à la ſuite & à la liaiſon des termes, ni à une façon de parler très-commune, d'où naît un ſens le plus clair du monde: *Ego vero non propter ejusmodi tabellam* (*magnopere glorior*, comme ſuppléé plauſiblement le P. Petau) *ſed propter aliam majorem ac perfectiorem*: ἢ [δίλτος] καὶ τὸν δίλτον ἐκείνας ἔχει ἐπ' ἐξουσίας, *quæ tabella & illas tabellas jam in ſua poteſtate habet.* L'Orateur parle là de la Préfecture de *Conſtantinople*, dont il avoit été revêtu par l'Empereur. Il témoigne, qu'il ne ſe glorifioit pas tant du Diplôme, écrit ſur une Tablette, par lequel l'Empereur lui avoit conféré cette dignité, que d'une Tablette bien plus grande & plus parfaite dont il lui avoit confié le ſoin, & qui étoit l'ouvrage, non de ceux qui travaillent en yvoire ou en or, mais de l'Empereur même; par où il entend, comme il paroît par la ſuite, le propre (*a*) Fils de l'Empereur, appellé *Auguſte* dès ſon enfance, & qui par-là étoit déja maître de conférer les Dignitez de l'Empire. Voilà ce que ſignifie: ἢ καὶ τὸν δίλτον ἐκείνας ἔχει ἐπ' ἐξουσίας. L'Orateur s'exprime ici d'une maniére figurée.

Une auſſi mauvaiſe traduction, que celle dont je viens de parler, & tant d'autres preuves, qu'on trouve dans les Notes de Mr. *Tretz*, du peu de con-

(*a*) *Arcadius.* On peut voir ce que dit là-deſſus TILLEMONT, *Hiſt. des Empereurs*, Tom. V. Part. II. *pag.* 493, & 948.

connoiſſance qu'il a de la Langue Gréque, auroient bien dû l'empêcher de reprocher, (*a*) comme il fait, aux Jurisconſultes, leur mépris pour cette Langue, & de prétendre ſe mettre au-deſſus du commun par cet endroit. La choſe eſt d'autant plus frappante, qu'il y a un très-grand nombre de fautes dans les Citations de Mots ou de Paſſages Grecs, que Mr. *Trotz* rapporte. Il ſe déchaîne (*b*) contre celui qui a eu ſoin de la derniére Edition de la Grammaire Gréque de *Verwey*: à voir, dit-il, le nombre infini de fautes dont elle eſt couverte, on jureroit que le Correcteur n'entendoit point du tout le Grec: *Jovem lapidem jurabis, Correctorem Græca neſciviſſe.* Cependant c'eſt Mr. *Trotz* lui-même qui a corrigé les Epreuves de cette Edition du Livre d'*Hugo* avec ſes Notes, faute de trouver de bons Correcteurs; comme il le dit (*c*) expreſſément. Et il entend ſi bien le métier, qu'il a fait graver une (*d*) Planche des marques dont on ſe ſert, pour indiquer aux Imprimeurs les divers genres de fautes. Que peut-on donc penſer, quand on voit, par exemple, dans une (*e*) Epigramme de l'*Anthologie*, qu'il cite en (*f*) Grec ſeulement, & qui n'eſt que de ſix vers, dix fautes qui défigurent tout le ſens; outre pluſieurs autres dans les accens & la ponctuation? Ἀρχεῖον, pour ἀχρεῖον: οὖκ, pour σῦκ': φύεται, pour φύεται: ἰμυσ', pour ἰμύης': ἐλικωνίδα, pour Ἑλικωνίδα: ποιήσας, pour τοιήσας: ὀχετεύσαμενος, pour ὀχετευσάμενος: Ἐνδὲ, pour Ἐκ δὲ:

(*a*) *Pag.* 440. (*b*) *Pag.* 292. (*c*) *Ibid.* (*d*) *Pag.* 294.
(*e*) *Lib.* I. *Cap.* 18. Epigr. 1. (*f*) *Pag.* 71.

ἢ : εἴ τι, pour εἴτε : πῶδι, pour τῷδι. Jamais Livre n'eut plus beſoin d'*Errata*, que celui-ci : & cependant on n'y en trouve aucun.

Pag. 405, 406. Le P. *Hugo* prétend, que les Diplômes des Empereurs ſont quelquefois appellez *Indictiones* ; & il ſe fonde ſur ce paſſage de pareilles Lettres, qu'on trouve dans Cassiodore, par leſquelles le Roi Theodoric conféroit à un nommé *Cyprien* la Dignité de *Comte des Sacrées Largeſſes* : (a) *Sume igitur per Indictionem tertiam Sacrarum Largitionum, Deo propitio, dignitatem.* Mr. *Trotz* doute, ſi le mot d'*Indictio* ſe prend là dans le ſens qu'y trouve ſon Auteur, & il conclut que cela marque ſeulement le tems, ou l'*Indiction*. Il n'y avoit point là à balancer ; rien n'eſt plus commun que cette déſignation, & il pouvoit ſe paſſer de citer ici deux paſſages d'Ennodius. Mais en expliquant le vrai ſens, il s'exprime de maniére à donner lieu de croire qu'il n'entend pas ce que ſignifioit *Indictio I. II. III.* &c. Car voici ce qu'il dit, en tirant du paſſage cette conſéquence ; que la Dignité de *Comte des Largeſſes* n'étoit qu'à tems. *Hoc interim patere ex loco Caſſiodori videtur, temporariam fuiſſe hanc dignitatem, & per* indictionem *ſeu* COMPUTUM ANNORUM *tantum conceſſam* &c. Ainſi par *Indictio tertia* Mr. *Trotz* entend *computus annorum*. Ce n'eſt pourtant qu'une Année ; & par conſéquent ce n'eſt point un *computus annorum*, mais une partie de ce *computus*, ou la *troiſiéme* année des *quinze*, que

(a) *Variar.* Lib. V. *Epiſt.* 40.

l'on comptoit de ſuite, leſquelles révoluës, on recommençoit un pareil nombre. Qu'on liſe tout le reſte de la Note de Mr. *Trotz*, & l'on verra qu'il eſt pour le moins douteux, s'il a bien compris un point ſi connu de Chronologie. Pour ce qui eſt du tems auquel étoit bornée la Dignité de *Comte des Sacrées Largeſſes*, je m'étonne que Mr. *Trotz* n'aît pas conſulté la Formule générale, que le même CASSIODORE nous a laiſſée. Il y auroit vû: (*a*) *Quapropter per* ILLAM INDICTIONEM *Comitivæ Sacrarum & Primiceriatus tibi conferimus dignitates* &c. D'où il paroît clairement, que cette Dignité étoit annuelle, accordée pour *telle ou telle Indiction*, c'eſt-à-dire, à compter depuis le tems où commençoit chaque Indiction. Ainſi cela auroit ſuffi, pour montrer tout d'un coup la fauſſeté du ſens que le P. *Hugo* a trouvé dans ces paroles, *per Indictionem tertiam*; & Mr. *Trotz* auroit dû, pour parler juſte, dire, que la Dignité, dont il s'agit, étoit *annuelle*, & non pas *per computum annorum*, qui marque pluſieurs années.

Pag. 429. EN citant un paſſage de POLLUX, Mr. *Trotz* en critique ainſi la verſion Latine, dont l'Auteur lui-même reconnut depuis le grand nombre de fautes qu'il y a. (*b*) Ὁ δ' ὑπὸ τοῦ δήμου αἱρεθεὶς γραμματεὺς, ἀναγινώσκει τῷ τε δήμῳ, καὶ τῇ βουλῇ. *Sed qui propter ærarium eligitur Scriba, & Populo, & Senatui prælegit.* Voici ce que Mr. *Trotz* dit là-deſſus: PROPTER ÆRARIUM *vertit Interpres Latinus; ſed nihil cauſæ video*

(*a*) *Lib.* VI. *Epiſt.* 7.
(*b*) *Lib.* VIII. *Cap.* IX. § 98.

video cur ita: ſic enim ἐπὶ τὸν δῆμον, ſive πρὸς τὸν δῆμον debuiſſet legi. Eſt-ce que, quand on liroit ἐπὶ τὸν δῆμον, ou πρὸς τὸν δῆμον; cela pourroit ſignifier *propter ærarium*? Δῆμος a-t-il jamais été pris dans ce ſens? Auſſi il paroît par les Notes de la derniére Edition, dont Mr. *Trotz* s'eſt ſervi, que le Traducteur avoit lû δημοσίᾳ, & c'eſt ainſi que portoient les Editions avant la derniére. Il ajoûte: *Sive autem legas ἐπὶ δῆμου, ſive δημοσίᾳ, perinde notat* à populo *ſeu* publico, *inprimis cum nimis ſit audax ſine exemplis ſub voce δημόσιος intelligere δοῦλον* ſervum, *ut forte contrariantes contendent.* Et qui eſt-ce donc qui s'aviſeroit d'entendre ici par ἐπὶ τὸ δημοσίᾳ un *Eſclave*? Il faudroit avoir perdu le ſens. Il s'agit du Corps qui élit cette ſorte de *Scribes*. Pourroit-il venir dans l'eſprit à quelcun, que des *Eſclaves* euſſent quelque droit d'élection aux Emplois de l'Etat? Mr. *Trotz* ſe trompe d'ailleurs, en ce qu'il ſuppoſe, qu'il n'y a point d'exemple du mot Δημόσιος, pris pour un *Eſclave Public*. On n'a qu'à voir une (*a*) Note de Mr. HEMSTERHUYS ſur le Livre ſuivant du même *Pollux*.

Pag. 438. Une autre faute du Traducteur de *Pollux*, a été une pierre d'achoppement pour Mr. *Trotz*. Il s'agit des Ἀναγραφεῖς, *Léxiarques*, que la Verſion Latine exprime par *Librarii*. C'étoient, ſelon *Pollux* (*b*), dix hommes que l'on choiſiſſoit d'entre les Citoiens inſcrits ſur le Re-

(*a*) *Pag.* 980. Not. 85.
(*b*) *Lib.* VIII. *Cap.* IX. § 104.

Regître public, où, comme il le dit plus bas, (*a*) on mettoit le nom des Jeunes Gens, dès qu'ils avoient vint ans. Ces Léxiarques condamnoient à une amende ceux qui ne venoient point à l'Assemblée du Peuple &c. Comme ils étoient ainsi appellez du nom que l'on donnoit au Regître des Citoiens, λῆξιαρχικὸν γραμματεῖον, *Pollux* explique ensuite la raison pourquoi on l'appelloit ainsi; c'est, dit-il, parce que ceux qui étoient inscrits sur ce Regître, avoient dès-lors l'administration de leur *patrimoine :* car le *patrimoine* s'exprime aussi par le mot λῆξις. Ὁ δὲ εἰς τὸ ληξιαρχικὸν γραμματεῖον ἐγγραφεὶς, ἤδη τὰ πατρῷα παρελάμβανεν. ἡ δὲ πατρῴα οὐσία καὶ λῆξις ἐκαλεῖτο. Mr. *Trotz* entend cela de quelque chose qui appartenoit à l'Emploi même des *Léxiarques*, & il veut qu'ils aient eu le soin ou l'inspection des Patrimoines: *Ipse Pollux vocem* λῆξις *patrimonium notare docet*, ἄρχων *vero est princeps*, ληξίαρχος *ergo significat patrimonii principem, qui curam habet patrimoniorum* &c. C'est-là changer prodigieusement le sens d'un Texte fort clair: & s'il eût jetté les yeux sur HARPOCRATION & SUIDAS, indiquez dans la Note de Mr. *Hemsterhuys*, il y auroit vû la chose exprimée encore plus clairement : εἰς ὃ ἐνεγράφοντο οἱ τελειοθέντες τῶν παιδῶν, οἷς ἐξῆν ἤδη τὰ πατρῷα οἰκονομεῖν, παρ' ὃ καὶ τέκμαρ γενέσθαι, ἀφ' οὗ τῶν λήξεων ἄρχειν.

Pag.

(*a*) § 105. Les *Démarques* étoient dépositaires de ce Regître, comme il paroît par le Scholiaste d'ARISTOPHANE, in *Nubes*, vers. 37, par HARPOCRATION, voc. Δήμαρχος &c.

Pag. 440. SAMUEL PETIT (*a*) a produit un paſſage de PLUTARQUE, où il eſt dit, que *Lycurgue* propoſa une Loi, par laquelle les *Athéniens* ordonnérent, que l'on érigeroit des Statuës de bronze aux Poëtes *Eſchyle*, *Sophocle*, & *Euripide*, & que l'on garderoit des Copies de leurs Tragédies dans les Archives publiques &c. Mr. *Trotz* accuſe ici ce Savant d'avoir mal cité *Plutarque*, qui ne dit rien de tel. Il a cru, qu'il s'agiſſoit du fameux *Lycurgue*, & n'aiant point trouvé le paſſage dans la Vie de ce Légiſlateur, il a conclu que *Petit* s'étoit mépris, en citant *Plutarque*, au lieu de quelque autre ancien Auteur. Mais il y a un autre *Lycurgue*, dont *Plutarque* a donné la Vie, parmi celle de *Dix Orateurs*. C'eſt celui dont il s'agit, & voici le paſſage cité par *Petit* : (*b*) Τὸν δὲ [εἰσήνεγκε νόμον Λυκοῦργος] ὡς χαλκᾶς εἰκόνας ἀναθεῖναι τῶν ποιητῶν, Αἰσχύλου, Σοφοκλέους, Εὐριπίδου, καὶ τὰς τραγῳδίας αὐτῶν ἐν κοινῷ γραμματεῖον φυλάττειν &c. BARNES ne l'a pas oublié, dans (*c*) ſa Vie d'*Euripide*, & il en indique bien l'endroit.

Pag. 446. L'Inſcription d'une Médaille, rapportée par (*d*) MOREL, eſt ainſi écrite & traduite par Mr. *Trotz* :

ΕΦΕΣΙΩΝ ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ ΓΡΑΜ.
ΓΛΑΙΚΩΝ ΕΥΘΥΚΡΑΤΟΥΣ.

Epheſiorum Pontifex Scriba Glaucus Eutycrathus.
Voilà

(*a*) *Ad Legg. Attic.* pag. 68. (*b*) Tom. II. *pag.* 841. E. *Ed. Wech.* (*c*) *Sub fin.* pag. 34. (*d*) *Specim. univerſ. Rei Numm.* pag. 235.

Voilà Γλαίκων (*a*) pour Γλαύκων, & celui-ci traduit *Glaucus*, au lieu de (*b*) *Glaucon*. Mais, ce qui eſt encore plus merveilleux, Εὐθυκράτης, qui ſignifie (*c*) *Fils d'Euthycratès*, eſt rendu par *Eutycrathus*, & regardé comme étant au nominatif.

Pag. 448. Voici maintenant l'Inſcription (*d*) d'un Marbre, où Mr. *Trotz* veut ſuppléer auſſi heureuſement la fin d'un mot imparfait:

ΕΑΝ ΕΑΥΤΗΣ ΕΙΚΟΝΑΣ ΑΡΓΥΡΑΣ ΚΑΤΑΣΚΕΥΑ.....

Si (*aliquis*) *ipſius icones argenteas inſtructas* (*facit*) (forte καθασκευάζετω vel καθασκευασάτω). Ainſi καθασκευασθέντας, Accuſatif maſculin d'un Participe, peut s'accorder avec les féminins εἰκόνας ἀργυρᾶς, auxquels il doit ſe rapporter. Dans la même Inſcription, un peu plus bas: ΕΝ ΤΗ ΓΕΡΟΥΣΙΑ ΧΩΡΙ....Ν ΤΟΥ ΧΡΕΟΝΤΟΣ ΓΡΑΜΜΑΤΕΟΣ: Sur χωρι.... Mr. *Trotz* dit: *forſan* χωρίζετω. Comment eſt-ce que ce verbe χωρίζετω peut quadrer ici? Il ne faut ſuppléer qu'une lettre, χωρὶς. Le ſens le demande; & Mr. *Trotz* traduit lui-même *ſine ſcriba Chreonte*.

Pag. 447. Il s'embarraſſe, en traitant des *Alytarques*, & il rejette, comme ſuſpect & deſtitué de toute autorité, ce qu'en dit l'*Etymologicum*

(*a*) Il y a, dans *Morel*, par une faute d'impreſſion, Γλάϊκων: car ſur la Médaille même, *Tab.* XXIV. on lit Γλαύκων. (*b*) Comme fait *Morel*. (*c*) Et c'eſt ainſi que traduit MOREL: *Euthycratis filius*. (*d*) Publiée par le P. de MONTFAUCON, *Diar. Italic.* pag. 75.

gicum magnum. Selon ce Léxicographe, l'*Alytarque* avoit ſoin de maintenir l'ordre & la décence dans les *Jeux Olympiques*. Il étoit ainſi appellé, parce qu'il étoit le Chef des Ἀλύται, par où les *Eléens* entendoient les mêmes que les autres nommoient Ῥαβδοφόροι, *Porte-verges*, ou Μαστιγοφόροι, *Porte-fouets*. Ἀλυτάρχης. ὁ τῆς εὐ τῷ Ὀλυμπιακῷ ἀγῶνι ἰνησομίας ἄρχων. Ἠλεῖοι γὰρ τοὺς ῥαβδοφόρους ἢ μαστιγοφόρους οὕτω τοῖς ἄλλοις καλοῦσιν, ἀλύτας καλοῦσι, καὶ τοῦτον ἄρχοντα Ἀλυτάρχην. Mr. *Trotz* ne rapporte que les prémiéres paroles, & même dans un autre ordre qu'elles ne ſont dans l'Original; de plus, mal traduites, ὁ τῆς ἰνησομίας ἄρχων, *princeps ordinis*, comme ſi cela ſignifioit *Chef de l'ordre*. Pour ce qui eſt du reſte, il auroit pû voir dans le (*a*) *Lexicon Juris* de Brisson, un paſſage de Lucien, qui confirme ce que dit l'*Etymologicum magnum*. Car en décrivant la maniére dont on apparioit les Athlétes par le ſort, cet Auteur dit, entre autres choſes, qu'un *Porte-fouet*, qui ſe tient auprès de chacun, empêche qu'aucun ne liſe la Lettre qui lui eſt échuë, jusqu'à ce que tous aient tiré; après quoi, dit-il, l'*Alytarque*, comme il me ſemble, ou un des *Hellanodiques* même (car je ne me ſouviens pas bien quel c'étoit) fait la ronde, & voit ce que le ſort a décidé. (*b*) Καὶ παρεστὼς μαστιγοφόρῳ ἑκάστῳ, ἀντέχει αὐτοῦ τὸν χεῖρα, ὃ παρέχων ἀναγιῶναι ὃ, τι τὸ γράμμα ἐφ', ἃ ἀνέστα-

(*a*) Au mot *Alytarches*.

(*b*) In *Hermotim.* pag. 536. Tom. I. *Ed. Amſt.* (pag. 572. *Ed. Salmur.*)

ἀνέστακεν. ἀπάντων ἤδη ἐχόντων, ὁ Ἀλυτάρχης, οἶμαι, ἢ τῶν Ἐλλανοδίκων αὐτῶν εἷς, οὐκ ἔπ γὰρ τοῦτο μέμνημαι, πεμὶὰν, ἐπισκοπεῖ τὰς κλήρους ἐν κύκλῳ ἑστώτων. Voilà qui donne clairement à entendre la même choſe que l'on lit dans l'*Etymologicum magnum*, dont les paroles ſervent de commentaire à ce paſſage de *Lucien*, qui en reçoit réciproquement du jour.

Pag. 471. On trouve ici cité un (*a*) paſſage d'APPIEN d'*Alexandrie*, qui eſt corrompu dans l'Edition de *Tollius*. Mr. *Trotz*, en voulant corriger cette faute, qui eſt purement de l'Imprimeur, gâte encore plus le Texte. Ἐψηφισμένον δ' εἶναι κύριον, (au-lieu de κύριον, qui eſt dans les Editions précédentes) ὅσα Καίσαρι πέπρακτό τε καὶ γενέσθαι βεβούλευτο &c. Il faut peut-être lire, ſelon notre Critique (*ſic forſan rectius*) Ἐψηφισμένα ἢ εἶναι κυρίᾳ. Que ſignifie ici κυρίᾳ? Et pourquoi changer ἐψηφισμένον en ἐψηφισμένα? C'eſt qu'il a crû qu'il falloit mettre le mot au même cas que ὅσα Καίσαρι &c. qui ſuit: ne comprenant pas, qu' ἐψηφισμένον eſt un Accuſatif abſolu, & qu'ainſi il ſignifie, *quum decretum eſſet, ea omnia quæ Cæſar geſſerat, aut fieri decreverat, rata eſſe*, κύριον. Cet exemple, que je viens de produire, & les cinq précédens, ſe rapportent à ce qu'il appelle avec raiſon ſur le Titre, *Opuſculum de Scribis:* car c'eſt une Note, qui tient près de cent pages en petit caractére. Ceux qui ſe donneront la peine d'examiner tout en détail, y trouveront encore une ample matiére. Mais

(*a*) *De Bell. Civ.* Lib. III. *pag.* 838. *Ed. Amſt. Toll.* (*pag.* 529. *Ed. H. Steph.*)

Mais il eſt tems de finir; & je me contenterai d'indiquer ſur le reſte une ſeule faute. *Pag.* 576. *Adde exemplum elegans de Othriade quodam, qui in pugna* Athenienſium *&* Lacedæmoniorum, *poſtquam ad unum omnes fortiter occidiſſent, ipſe clypeo ſuo inſcripſit,* νίκην, vici, *quo clypeo detecto Lacedæmonii agrum Thyreatium jure victoriæ occuparunt*, Valer. Maxim. *Lib.* III. Cap. 2. Rien n'eſt plus connu, que cette diſpute pour le petit pays de *Thyrée*. Pluſieurs Modernes ont cité là-deſſus divers Auteurs anciens; & le docte MEURSIUS a raſſemblé toutes ces autoritez dans (*a*) un Chapitre de ſes *Miſcellanea Laconica*. On peut voir par-là, que les deux Peuples, qui voulurent terminer le différent par un Combat de trois-cens hommes, choiſis de chaque côté, n'étoient pas les *Athéniens* & les *Lacédémoniens*, comme le dit Mr. *Trotz*, mais les *Lacédémoniens* & les *Argiens*. Il cite VALERE MAXIME, (*b*) qui ne nomme aucune des Parties, & rapporte ſeulement ce qui regarde *Othryade*, ſuppoſant le reſte de l'Hiſtoire aſſez connu. Mais notre Docteur, ſelon ſa coûtume, copie ici CONSTANTIUS (*c*) LANDUS, auquel il renvoie plus bas, & qui dit, *in pugna Athenienſium & Lacedæmoniorum*, ſans indiquer d'autre garant, que *Valére Maxime*. Si Mr. *Trotz* eût jetté ſeulement les yeux ſur la Note de VORSTIUS, il auroit vû là les *Argiens* nommez, & non pas les *Athéniens*. Le Jurisconſulte, qu'il ſuit ſans examen, ſe trompe auſſi, en diſant, que,

(*a*) *Lib.* IV. *Cap....* (*b*) *Num.* 4. extern.
(*c*) *Exercit.* pag. 1443. *Tom.* III. *Theſaur. Jur.*

que, ſelon quelques-uns, *Othryade* avoit écrit ſur ſon bouclier, ἰνίκων. Car c'étoit: (*a*) Λακεδαιμόνιοι κατ' Ἀργείων, *Lacedemonii de Argivis.*

NOUS ne dirons rien de ce que Mr. *Trotz* appelle: *Apologia pro Wæchtlero.* L'Ecrit n'a aucun rapport avec la matiére de ce Livre, & il roule ſur une querelle purement perſonnelle, qu'on y intente. C'eſt à celui qui y eſt intéreſſé, à voir s'il juge à propos de répondre quelque choſe; de quoi l'on doute fort.

(*a*) Voyez STOBE'E, Tit. VII. *pag.* 92. ex *Theſeo.*

ARTICLE VI.

GREGORII MAJANSII Generoſi & Anteceſſoris *Valentini* EPISTOLARUM Libri Sex. Ex Muſæo GOTTLOB AUGUSTI JENICHEN.

C'eſt-à-dire:

LETTRES *de* Mr. GREGOIRE MAYANS, *Noble* Valentin, *& Profeſſeur en Droit à* Valence *en* Eſpagne. *Publiées par les ſoins de* Mr. GOTTLOB AUGUSTE JENICHEN. In quarto, *pagg.* 414. ſans les *Préfaces* & l'*Index*, qui en contiennent 48. A *Leipſig*, chez *Frideric Matthias Friſius*, 1737.

L'AUTEUR de ces *Lettres* les publia lui-même à *Valence*, en 1732. Comme il ne vient guéres

guéres de Livres d'*Eſpagne* dans les Pays du Nord, Mr. JENICHEN a cru rendre ſervice au Public, de donner une nouvelle Edition de celui-ci, qu'il voyoit fort eſtimé du peu de perſonnes qui avoient pû en avoir connoiſſance; & ſon zéle eſt allé jusqu'à le faire imprimer à ſes dépens. Il y a apparence, qu'il ne s'en repentira pas. L'Ouvrage eſt digne de la curioſité des Gens-de-Lettres, & en lui-même, & parce que l'*Eſpagne* n'en produit pas beaucoup de cette nature.

Ceux qui ont parcouru la belle (*a*) Edition de l'*Hiſtoire* de MARIANA, qui parut à *La Haie* il y a quelques années, ont pû ſavoir par-là, que Mr. MAYANS, qui fournit au Libraire la *Continuation* de MINIANA, eſt Profeſſeur en Droit Civil à *Valence*. Mais il nous apprend lui-même, dans ce Volume de Lettres, bien des particularitez, par où il nous met en état de le faire mieux connoître, &, en les raſſemblant, de donner en quelque maniére la Vie d'un Auteur vivant, & encore dans la fleur de ſon âge.

Don GREGOIRE MAYANS & SISCAR (car c'eſt ainſi qu'il s'appelle (*b*) en ſa langue) naquit à *Oliva*, dans le Roiaume de *Valence* (*c*), le 9 de Mai 1699, d'une Famille noble de cette Ville. Son Pére étoit *Paſchaſius Mayans*; & ſa Mére, *Marie Siscar*. Il apprit de bonne heure les

(*a*) On en a parlé ci-deſſus, *Tom.* XI. *Part.* II. *pag.* 289.

(*b*) Selon l'uſage des *Eſpagnols*, qui joignent au nom du Pére celui de la Mére. Voyez l'Approbation, qui eſt au devant de la *Continuation* de MARIANA par le Jéſuite *Miniana*; où Mr. *Mayans* ſouſcrit ainſi.

(*c*) *Pag.* 279.

les élémens de la Langue Latine, (*a*) à *Barcelonne*. Sorti de l'Ecole, où il n'avoit pas eu de fort habiles Maîtres, il fut depuis lui-même le ſeul directeur de ſes Etudes. (*b*) Il liſoit les Livres, qu'il ſavoit être eſtimez, & il s'exerçoit beaucoup à écrire en Latin. Vers l'année 1717, il alla à *Valence*, où il commença à étudier en Droit, & il y demeura trois ans. Là il lut d'abord les *Inſtitutes* de JUSTINIEN, avec le Commentaire de VINNIUS; puis les principaux Titres des *Pandectes*, & ſur-tout celui *de Regulis Juris*, avec l'ample explication de JAQUES GODEFROI; comme auſſi les *Origines Juris Civilis* de GRAVINA. Il paſſa de l'Univerſité de *Valence* en celle de *Salamanque*, (*c*) au mois de Novembre 1719. Le 4 de Fevrier de l'année ſuivante 1720, il prononça, devant le Sénat Académique, une (*d*) Harangue, faite, dit-il, preſque ſur le champ, à la louange de JOSEPH BORULLE, qui venoit d'être élû prémier Profeſſeur en Droit Civil. Comme il ſe ſentoit déja aſſez avancé dans l'étude de la Jurisprudence, (*e*) il ne fréquenta point de Leçons particuliéres; & il ne pouvoit, comme il l'auroit ſouhaité, s'exercer à des Disputes Publiques, avant que d'avoir pris le degré de Licentié en Droit Civil, ce qui demandoit encore deux ans. Ainſi il continua à étudier en ſon particulier, & il ſe fit une belle réputation de ſavoir peu commun à ſon âge. Jusques-là néanmoins il ne s'étoit point atta-

(*a*) *Pag.* 281. (*b*) *Préface*, pag. 22. *Epiſt.* pag. 32, 383. (*c*) *Pag.* 337. (*d*) Pag. 2. Cette Harangue ſe trouve ici, *pag.* 3—5. (*e*) *Pag.* 337.

attaché à la Langue Gréque. Un Savant distingué, avec qui il lia alors commerce de Lettres, (*a*) lui conseilla de ne pas négliger un secours si considérable, même par rapport à l'intelligence du Droit Civil. C'est EMMANUEL MARTIN, Doyen d'*Alicante*, de qui (*b*) nous aurons à parler amplement. Mr. *Mayans* (*c*) répondit, „ qu'il n'avoit pas encore eu grand besoin du „ Grec, pour le but de ses Etudes: qu'à peine „ se trouvoit-il un seul Auteur Grec, qui n'eût „ été traduit en Latin: que cependant il lui fai„ soit quelque peine d'ignorer une Langue, sans „ la connoissance de laquelle un ALCIAT, un „ HOTMAN, un CUJAS, un GOVEANUS, n'au„ roient jamais été de si grands hommes, ni ren„ du tant de services à ceux qui étudient en „ Droit. J'ai toute prête, ajoute-t-il, une (*d*) „ Grammaire Gréque très-courte, & autant „ que j'en ai vû, assez de mon goût. Mais je „ crains, que, si une fois j'ai commencé à goû„ ter la Littérature Gréque, je ne veuille m'y „ enfoncer; au lieu que, si je m'en tiens aux „ élémens, je n'aurai pas de peine à me retenir. „ Je suivrai votre conseil, aussi-tôt que j'aurai „ été à *Valence* me faire recevoir Docteur. En „ attendant, je ne veux pas que personne puisse „ dire, que je suis plutôt allé à *Athénes*, pour „ apprendre le Grec, qu'à *Salamanque*, pour „ étu-

(*a*) *Pag.* 9, 10. (*b*) A l'occasion de ses *Lettres*, qui sont sous presse, & à la tête desquelles Mr. *Mayans* a mis une Vie de cet Ami. (*c*) *Pag.* 13, 14.

(*d*) De *François Sanchez*, qui a été Maître de Mr. *Mayans* dans l'Ecole.

„ étudier en Jurisprudence. Chacun a des mé-
„ disans à craindre, qui ne cherchent que l'oc-
„ casion". Il paroît par la suite, que Mr. *Mayans* n'avoit pas grande envie de s'exposer aux inconvéniens qu'il craignoit. Car, quoi qu'un autre de ses Amis (*a*), PHILIPPE BULIPHO, savant Avocat, l'eût depuis aiguillonné à l'étude de la Langue Gréque, & qu'il eût encore promis de s'y attacher tout de bon, il se représente lui-même, plusieurs années après, comme (*b*) en étant encore aux élémens. Aussi voit-on, que, pendant qu'il fut à *Salamanque*, il étoit tout occupé à des compositions sur des matiéres de Jurisprudence. (*c*) En consultant les principaux Interprétes, il découvroit la fausseté de plusieurs opinions de quelques-uns, qu'il avoit crû jusques-là très-bien fondées. Le désir de trouver la Vérité l'engagea dans des questions fort embarrassées; sur lesquelles, comme il ne voioit point de guide sûr, il se hazarda à les débrouiller lui-même, & crut y avoir assez bien réussi, en suivant toujours les principes du Droit. Là-dessus, il composa de petits Traitez, comme autant de Commentaires, sur quelques Titres des *Pandectes*, à dessein de les faire imprimer. L'exemple de quelques célébres Jurisconsultes, qui, dans un âge peu avancé, s'étoient ainsi produits en public avec succès, l'enflammoit d'une

(*a*) *Pag.* 54. (*b*) *Pag.* 235. dans une Lettre à feu Mr. *Camusat*, qui lui avoit demandé des Collations de Manuscrits, s'il en pouvoit trouver, de DIODORE *de Sicile*, pour une nouvelle Edition qu'il méditoit.

(*c*) *Pag.* 25, 32, 36, &c.

d'une vive émulation. Il communiqua ſon deſſein au Doyen d'*Alicante*, & lui envoia enſuite un Eſſai de ce qu'il avoit fait ſur le Titre *De collatione bonorum*. Mais cet (*a*) Ami, auſſi bien que (*b*) *Buliphon*, l'exhortérent à modérer ſon ardeur, à laiſſer murir davantage ſon eſprit & ſes productions, & à écrire ſeulement pour s'exercer. Il ſuivit leur avis, quoi qu'il (*c*) témoignât être aſſez content de ſon travail. Le dernier lui conſeilloit auſſi de ſe deſtiner au Barreau : mais en cela il préféra le ſentiment de l'autre, qui l'en détournoit. (*d*) La Théorie du Droit avoit pour lui de grands charmes, comme pleine d'aménité: & la Pratique, au contraire, lui déplaiſoit, comme engageant à un genre de vie qui ne laiſſe point de repos, & plein de querelles & de chagrins.

Après avoir pris le (*e*) degré de Licentié à *Salamanque*, Mr. *Mayans* ſachant qu'il y auroit bien-tôt à *Valence* une place vacante de Profeſſeur en Droit Civil, penſa à ſe mettre ſur les rangs pour la diſputer; (*f*) & comme il falloit, avant toutes choſes, être Docteur, il alla ſe faire recevoir dans cette Univerſité. (*g*) Il obtint ce haut degré avec honneur, après avoir fait ſur le champ une Leçon *Ad L. Si fuerit. 5. De Legat. III.* le 21 de Novembre 1722. Il ne réuſſit pas moins bien à l'égard de la Chaire, qu'il poſtuloit. Il expliqua publiquement à cette oc-

(*a*) *Pag* 30. (*b*) *Pag.* 93, 94. (*c*) *Pag.* 97.
(*d*) *Pag.* 98, 99. (*e*) *Pag.* 281. (*f*) *Pag.* 57.
(*g*) *Pag.* 279.

occaſion les Fragmens de quelques Jurisconſultes ; & un Recueil de Théſes ſur divers ſujets. De ſorte que le 1. de Juillet de l'année ſuivante 1723, il fut établi Profeſſeur du *Code Juſtinien* ; quoi qu'il n'eût étudié en Droit que ſix ans, & qu'il ſe fût préſenté ſix Compétiteurs, tous plus âgez que lui. Il fut depuis reçu (*a*) Docteur *in utroque Jure*, en Droit Civil & en Droit Canon, dans l'Univerſité de *Gandie* : mais je n'en trouve pas le tems marqué.

L'éclat du mérite & du ſavoir de Mr. *Mayans* lui attira bien-tôt, comme c'eſt l'ordinaire, des envieux & des ennemis. Une ſcéne qui ſe paſſa dans l'Auditoire, en 1725, à l'occaſion d'une Théſe qu'il avoit fait ſoutenir par un de ſes Diſciples, en eſt une bonne preuve. Quelques Profeſſeurs furent ceux qui ménagérent & qui fomentérent tout ce qu'on y fit pour tourner le Maître en ridicule. Celui-ci s'en vengea bien. Il publia ſous un nom ſuppoſé, la relation de cette Diſpute, où l'on voit que les acteurs ſe comportérent d'une maniére digne de la plus vile canaille : JUSTI (*b*) VINDICII *Relatio de Diſputatione, quam habuit in* Valentinæ *Academiæ Sacello* GREGORIUS MAJANSIUS *Generoſus & Anteceſſor* Valentinus, *pro intellectu vero* § Eſt autem. 3. INSTIT. IMPER. *De rerum diviſ.* L'Auteur y prend le perſonnage d'un de ſes Diſciples : ainſi il ne faut pas s'étonner, que, pour

(*a*) *Pag.* 281. (*b*) Elle ſe trouve ici, *pag.* 81—86. où néanmoins l'Auteur a retranché ce qu'il dit ſur la matiére ; ſe réſervant à faire rimprimer la Piéce toute entiére dans ſes *Recitationes extemporales.*

pour garder le *decorum*, il ſe donne à lui-même beaucoup d'éloges. C'eſt le Diſciple, qui le loüe, comme il doit.

Dans cette même année, Mr. *Mayans*, ſelon le plan dont j'ai parlé ci-deſſus, avoit déja fait (*a*) une centaine de *Disputationes Juris*, qui, comme pluſieurs autres Ouvrages compoſez depuis par notre Auteur, attendent encore quelque Patron, qui lui fourniſſe le moyen de les mettre au jour. Au reſte, depuis le jour de la Diſpute, qui lui fut, dit-il, très-glorieux, en dépit de ſes Ennemis, (*b*) il prit pour ſymbole la Lune, contre laquelle les Chiens aboient, avec ces Deviſes : (*c*) *Alta regebat equos ; & Sævitque Canum latratus in auras.*

Mais l'Envie & la Haine lui firent bien ſentir dans la ſuite, combien elles ont de pouvoir pour nuire. Il vint à vaquer en 1730, un Emploi, qui auroit fort accommodé Mr. *Mayans* ; la Chaire de Profeſſeur, qu'il occupoit, rapportant (*d*) peu de choſe. C'étoit une (*e*) Prévôté (*f*), à laquelle étoit attachée la fonction d'expliquer le Droit Civil. Mr. *Mayans* ſe pré-

(*a*) C'eſt ce qu'il dit à la fin d'une Diſſertation *De incertis Legatis*, dont je parlerai plus bas.

(*b*) *Pag.* 281. (*c*) On voit cela ſur la vignette du Titre de la Diſſertation, que je viens d'indiquer.

(*d*) *Quod* [honorarium] *non pertingit ad duas uncias aureas.* Pag. 241. Selon le calcul de MARIANA, la Livre d'or en *Eſpagne* péſe cent trente ſix Piſtoles ; & elle a ſeize onces. *De Ponder. & Menſur.* Tab. X.

(*e*) *Præpoſitura legalis.* Pag. 131. *Cui munus eſt adjunctum interpretandi leges.* (Je ne ſai ſi c'eſt une Prévôté de Chapitre.) (*f*) *Pag.* 279.

préſenta, pour la disputer. Il brilla dans les Epreuves Publiques, qu'il eut à faire. Pluſieurs perſonnes d'une grande diſtinction, Eccléſiaſtiques & Politiques, le recommandérent fortement. L'Archevêque même de *Valence*, Gouverneur du Conſeil Royal de *Caſtille*, écrivit en ſa faveur au Vice-Gouverneur de la Ville, & au Vice-Roi du Royaume de *Valence*, les chargeant de demander en ſon nom les ſuffrages des Membres du Conſeil de la Ville, & cela comme une choſe duë au mérite & au Savoir de Mr. *Mayans*. (*a*) Tout cela fut inutile. De dix-ſept voix, il n'en eut que trois. Ces trois étoient à la vérité de perſonnes très-éclairées : mais il n'en fut pas moins débouté de ſa pourſuite ; & on lui préféra un homme qui n'avoit enſeigné que le *Droit Canonique*, pour une Place où il s'agiſſoit d'expliquer le Droit Civil.

Par-là notre Profeſſeur ſe (*b*) regardant comme condamné à un *Oſtracisme* glorieux, réſolut, en homme qui ſent ce qu'il vaut, de ne plus jamais s'expoſer à de ſemblables refus. Il témoigna depuis à un de ceux qui s'étoient emploiez pour lui inutilement, que ce (*c*) qu'il ſouhaiteroit, c'étoit de pouvoir obtenir de la Cour quelque penſion, pour être en état d'augmenter ſa Bibliothéque, & de faire imprimer les Ouvrages, qu'il avoit compoſez : mais, ajoûtoit-il, dans le grand mépris où ſont les Lettres, il n'y a pas lieu d'eſpérer une telle choſe.

Je vois néanmoins par une petite Piéce, imprimée

(*a*) *Pag.* 280, 281. (*b*) *Pag.* 383.
(*c*) *Pag.* 365, 366.

primée à *Madrit* en 1734, & inconnuë au nouvel Editeur de ces Lettres, que Mr. *Mayans* a été trompé avantageuſement. Car il prend là, ſur le titre, la qualité de *Bibliothécaire du Roi d'*Espagne, avant celle de *Profeſſeur en Droit à Valence*. Il eſt à préſumer qu'un poſte comme celui là eſt auſſi lucratif, qu'honorable. L'Ouvrage eſt intitulé: (*a*) *Disputatio de incertis Legatis*. L'Auteur y traite une matiére ſubtile de la Jurisprudence Romaine; & il s'y défend contre (*b*) un Docteur de *Madrit*, qui l'avoit attaqué dans un Ouvrage intitulé *Otium Complutenſe*. Venons maintenant aux *Lettres*.

Elles ſont précedées d'une longue *Préface*, où l'Auteur traite de la nature du genre d'écrire Epiſtolaire; des régles qu'il y faut obſerver; & du caractére des Ecrivains, dont on a des Lettres.

Parmi un ſi grand nombre de Recueils de Lettres publiez en divers tems, il s'en trouve très-peu, ſelon notre Auteur, qui aient gagné toute l'approbation des Critiques; quoi qu'en tout autre genre d'écrire il ne manque pas d'Ouvrages achevez. Mr. *Mayans* en a recherché les cauſes. Quand on écrit, dit-il, autre choſe que des Lettres, ſi l'on eſt ſage, on choiſit d'ordinaire un ſujet, ſur lequel on puiſſe ſe diſtinguer, ou du moins dont on eſpére de ſe tirer avec honneur; on conſulte ſes forces, & on roule long-tems dans ſon eſprit ce que l'on doit jetter

(*a*) Pagg. 85. en forme de petit *in duodecimo*.
(*b*) *Joachim Joſeph Vasquez & Morales*.

jetter ſur le papier. Mais un homme, qui écrit une Lettre, ne fait le plus ſouvent que prendre le ſujet qui ſe préſente, ſans le chercher. Quelquefois même on n'a pas le tems de méditer là-deſſus, parce que les devoirs ou les civilitez, dont on doit s'aquitter par lettres, demandent qu'on le faſſe à point nommé dans un tems fort court. Que ſi l'on a quelque loiſir, on ne s'y prend pas néanmoins auſſi lentement, que faiſoit (*a*) PAUL MANUCE, qui quelquefois étoit pluſieurs mois à compoſer une Lettre. Ce qui augmente encore beaucoup la difficulté d'écrire de bonnes Lettres, c'eſt que le ſtyle ſimple & aiſé, qui en fait le caractére propre, eſt très-difficile à acquérir. De-là vient que bien des gens, qui le cherchent, tombent dans le bas; pour ne rien dire de ceux qui écrivent ainſi, parce qu'ils ne ſavent pas mieux. A la vérité, le ſtyle d'une Lettre (*b*) doit imiter à peu près celui du langage ordinaire; la Plume entre abſens, tenant lieu de la Langue entre préſens. Mais il ne faut pas pour cela approuver la maxime de (*c*) SYMMAQUE, qui veut que, dans les Ecrits familiers, on prenne quelque air de négligence; & moins encore ce qu'a dit après lui EN-

(*a*) S'il en faut croire *Scioppius*, apud MORHOF. in *Polyhiſtor.* (Lib. I. Cap. 23. *num.* 57. pag. 282. *Ed. Lubec.* 1732.) (*b*) On cite ici ce que SENEQUE dit de lui-même: *Qualis ſermo meus eſſet, ſi una ſederemus, aut ambularemus: tales eſſe Epiſtolas meas volo, quæ nihil habeant accerſitum, vel fictum.* Epiſt. LXXV. *init.* (*c*) *Ita ingeniorum varietas in familiaribus ſcriptis negligentiam quamdam debet imitari* &c. Lib. VII. Epiſt. 9.

ENNODIUS, (*a*) que la négligence eſt la loi à obſerver dans les Lettres. C'eſt le langage de gens, qui ſe ménagent d'avance une excuſe de leur propre négligence, & qui veulent que non ſeulement on la leur pardonne, mais encore qu'on les en louë, comme d'un effet de l'Art. Notre Auteur ſe range ici plutôt du ſentiment d'ARTEMON, (*b*) qui ſoûtenoit que le ſtyle des Lettres doit être le même que celui du Dialogue; & il approuve la penſée de (*c*) DEMETRIUS *de Phalére*, qui veut qu'une Lettre ſoit encore plus élégante qu'un Dialogue; non ſeulement parce que la Plume ne va pas auſſi vîte que la Langue, mais encore parce qu'on eſt plus réſervé à dire des choſes qui doivent ſe conſerver long-tems, & être en quelque maniére des témoignages éternels de notre jugement. Ainſi le ſtyle des Lettres doit être tel que l'eſt ordinairement le langage des perſonnes ſages: ni trop étudié, ni ſans être travaillé avec quelque ſoin; en ſorte que l'Art approche du naturel autant qu'il ſe peut. On donne ici pour modéle PLAUTE, & TERENCE, mais en recommandant les précautions qu'il faut apporter à l'imitation de ces Au-

(*a*) *Legem eſſe in Epiſtolis negligentiam.* Lib. II. Epiſt. 3.

(*b*) Apud DEMETR. *Phaler. De Interpret.* [ou plutôt *De Elocutim.* Voici l'Original: *φησὶν* [*Ἀρτέμων*] *ὅτι δεῖ ἐν τῇ αὐτῇ τρόπῳ, διάλογόν τε γράφειν καὶ ἐπιςολάς* &c. Num. 231. *pag.* 130. *Edit. Gal.* Oxon. 1676.]

(*c*) *Δεῖ γὰρ ὑποκατεσκευάσθαι πῶς μᾶλλον τοῦ διαλόγου· ὁ μὲν γὰρ μιμεῖται αὐτοσχεδιάζοντα· ἡ δὲ γράφεται, καὶ δῆρον πέμπεται τρόπον τινά.* Ibid. *num. ſeq.* 232.

Auteurs. Car bien des gens, pour montrer qu'ils ſont fort verſez dans leur lecture, écrivent des Lettres, comme s'ils jouoient la Comédie. Ils imitent jusqu'à l'arrangement du discours de ces Poëtes, comme s'ils écrivoient en vers, & ils affectent d'emploier les mots antiques qu'ils y trouvent. De plus, ils raménent ſouvent ces plaiſanteries de PLAUTE, froides quelquefois & même bouffonnes, qui, au jugement d'HORACE, (*a*) avoient été admirées fort ſottement, ou avec trop d'indulgence, par les Biſaieuls de ceux de ſon tems. Ce n'eſt pas un moindre défaut, que d'entaſſer des Proverbes, comme font quelques-uns, qui ſemblent s'être fait une loi de conſulter, avant que de mettre la main à la plume, les *Adages* d'ERASME, ou des anciens Auteurs d'où il a tiré ſa collection. On cite ici en Latin un paſſage de (*b*) GREGOIRE *de Nazianze*, où ce Pére montre avec quelle ſobriété il faut uſer de pareilles choſes. L'abus ſur tout cela eſt encore plus blâmable dans les Lettres écrites à quelque Homme grave, ou à un Prince, où à la République, ou à quelque perſonne ſage que ce ſoit, en matiére de choſes ſérieuſes. Tout ce que l'on dit alors, doit être proportionné à la dignité de celui qui écrit, de celui à qui l'on écrit, de l'affaire dont il s'agit, & à ce que demandent les circonſtances. C'eſt à la prudence

(*a*) *At noſtri proavi Plautinos & numeros & Laudavere ſales; nimium patienter utrumque, Ne dicam ſtulte, mirati &c.* De Art. Poëtic. *verſ.* 270, *& ſeqq.*

(*b*) *Epiſt.* 209. *Nicobul.* (Tom. I. pag. 903, 904. *Edit. Colon.* 1690.)

dence à faire ici un juſte diſcernement. CICERON (*a*) donne à entendre, que, dans les Lettres, comme dans les Plaidoiers, il eſt permis de varier ſon ſtyle, & d'en prendre quelquefois un qui approche de l'oratoire. La diverſité des ſujets, les ſentimens & les mouvemens de l'ame qu'il convient de témoigner, ou d'inſpirer à ceux à qui l'on écrit, demandent qu'on emploie l'Art & les ornemens d'une ſage éloquence. On le montre, en détaillant les différens caractéres des Lettres, dans leſquelles on ſe propoſe ou de *louer*, ou de *remercier*, ou de *féliciter*, ou de *ſe lamenter*, ou de donner des *avis* à quelcun qui a manqué en quelque choſe, ou de *recommander*, ou de *conſoler* &c.

De-là Mr. *Mayans*, ſans vouloir donner un Traité de l'Art d'écrire des Lettres, infére, qu'il eſt très-difficile d'en bien écrire une ſeule. A quoi il ajoûte la difficulté d'y mettre cette beauté naturelle, qu'elles demandent, & où l'Art ne doit point paroître; ſur quoi (*b*) GREGOIRE *de Nazianze* allégue une Fable qu'il avoit appriſe d'un homme d'eſprit. Les Oiſeaux, diſoit-il, diſputérent entre eux autrefois de la Roiauté. Chacun, avant que de venir, ſe para à ſa maniére auſſi bien qu'il put. Mais ce qu'on trouva de plus beau dans l'Aigle, c'eſt qu'il n'y paroiſſoit rien de beau. Ainſi, conclut notre Auteur, il ne faut pas s'étonner que les Lettres de très-ſavans hommes n'aient pas été fort louées: elles ſen-

(*a*) Lib IX. *Epiſt. ad Familiar.* XXI.
(*b*) *Epiſt.* 209.

ſentent trop l'huile. Pour donner un Volume de Lettres, faites ſelon les régles, il faut un génie toujours prêt à tout, & qui ſe tourne en tous ſens: un homme qui ſache écrire à ſes Amis agréablement; aux doctes, ſavamment & ſans dégoût; aux ruſez, avec précaution; aux puiſſans, avec reſpect; clairement & gravement, ſur les ſujets pour leſquels il eſt dans quelque néceſſité d'écrire; éloquemment & poliment, quand il écrit de ſa pure volonté; toujours ſagement & élégamment. Comment ſe flatter de réuſſir en tout cela? Jusqu'ici, dit notre Auteur, il ne s'eſt pas trouvé un ſeul génie aſſez heureux. Quelques-uns de ceux, dont nous avons les Lettres, ont eu des qualitez très-dignes de louange; mais ils ont eu auſſi leurs défauts.

Qu'on reconnoiſſe dans CICERON toutes les beautez du ſtyle, en ſorte que, comme le dit très-bien un (a) Poëte, il n'aît laiſſé à perſonne après lui l'eſpérance de l'égaler. Mais il ſe vante par-tout, dans ſes Lettres, & peut par-là inſpirer à la Jeuneſſe, avide de vaine gloire, des ſentimens de préſomtion.

Que SENEQUE ſoit regardé comme le plus ingénieux des Philoſophes *Latins*. Mais ſes Lettres ne ſont pas tant des Lettres, que des Traitez de Philoſophie, écrits en ſtyle plein de défauts agréables.

PLINE *le Jeune* eſt enjoué, fin, poli. Mais, par trop de délicateſſe, il paroît quelquefois donner

(a) — *Nec deinde relinquet Par decus eloquii cuiquam ſperare nepotum.* SILIUS ITALIC. Punic. *Lib.* VIII. *verſ.* 412, 413.

ner dans un ſtyle efféminé; &, comme il l'avouë lui-même; (*a*) il a écrit des Lettres à la maniére des Déclamations que les Jeunes Gens font dans une Ecole pour s'exercer.

TERTULLIEN étoit un grand génie, & un fort ſavant homme. Mais il a un ſtyle de fer, où l'on voit le caractére du naturel *Africain*. Pour ce qui eſt de ST. CYPRIEN, de ST. AMBROISE, de ST. AUGUSTIN, quand même, dit notre Auteur, je ſerois Dictateur des Critiques, je me ſoumettrois à l'autorité de ces Saints, à cauſe des belles moralitez & de la grande piété, qui brillent dans leurs Lettres, & qui ſont dignes d'imitation. Mais ce n'eſt pas chez eux que l'on trouve la propriété & l'élégance du ſtyle Latin: il faut l'aller chercher dans les Auteurs, qu'ils ont eu eux-mêmes pour Maîtres; dans TERENCE, CICERON, CORNELIUS NEPOS, HIRTIUS, SALLUSTE, TITE-LIVE, SENEQUE, PATERCULUS, POMPONIUS MELA, COLUMELLE, QUINCTILIEN, LUCRECE, CATULLE, P. SYRUS, HORACE, VIRGILE, PROPERCE, TIBULLE, GRATIUS, OVIDE, PHEDRE, & quelque peu d'autres des bons tems.

De

(*a*) Bien loin d'avouer cela, PLINE, dans la Lettre qu'on indique ici, s'excuſe à un Ami, de la brièveté de ſes Lettres, entre autres raiſons, parce qu'il manquoit de matiére, à moins, ajoûte-t-il, que je ne vouluſſe vous écrire ſur des ſujets, comme ceux qu'on feint dans les Ecoles, pour s'exercer. *Nos quàm angustis terminis claudamur, etiam tacente me perspicis: nisi forte volumus scholasticas tibi, atque, ut ita dicam, umbraticas literas mittere.* Lib. IX. Epiſt. II. *num.* 3. Ainſi il témoigne, au contraire, n'être nullement diſpoſé à écrire des Lettres de ce caractére.

De tous les Péres, celui qui s'eſt le plus piqué de bien écrire, c'eſt ſans contredit ST. JERÔME. Jamais perſonne n'a plus aimé l'éloquence de *Cicéron*. Il avoit été Diſciple de DONAT, célébre Grammairien, & du Rhéteur VICTORIN. Il étoit naturellement très-éloquent, il avoit une lecture prodigieuſe, & une application infatigable. Cependant, à cauſe de ſon érudition abondante, ſemblable à un Fleuve que les Pluies & les Neiges ont groſſi, il ne peut ſe retenir dans ſon ſujet, il ſe jette ſur tout ce qui ſe préſente à droite & à gauche ; & la vivacité de ſon Eſprit l'emporte, comme un torrent très-rapide. Il déclame, il harangue par-tout ; & LOUïS VIVE'S, (*a*) excellent juge, a très-bien dit, qu'*on diroit que* ST. JERÔME *plaide toujours devant les Juges pour quelque cauſe capitale.*

SYMMAQUE eſt ſubtil, & ſavant ; mais d'un ſtyle trop fleuri, trop diffus, & d'une Latinité peu correcte. ENNODIUS a beaucoup de penſées utiles : mais ſon ſtyle eſt rude & obſcur, & il ne ſait pas ranger ce qu'il dit. SIDONIUS APOLLINAIRE a l'eſprit fécond : mais il cherche les mots antiques, il en forge de nouveaux ; l'agencement de ſes expreſſions eſt rude : on le voit ſouvent enflé, toujours affecté. CASSIODORE eſt un Auteur néceſſaire aux Juriſconſultes, utile à tous les Gens-de-Lettres : mais peu agréable à des oreilles délicates, par ſon ſtyle embarraſſé. JEAN DE SARISBERI, quoi que ſavant & éloquent au-deſſus de la portée de ſon Siécle

(*a*) *De conſcribend. Epiſtolis*, Cap. ult.

Siécle, n'eſt pas du goût des Critiques de notre tems, pour le diſcernement en matiére des choſes, ni pour le ſtyle; hormis les endroits, dans lesquels il copie ou imite les meilleurs Ecrivains.

APRE'S avoir ainſi porté ſon jugement des anciens Auteurs, qui ont écrit des Lettres, Mr. *Mayans* fait paſſer en revuë les Modernes, autant qu'il en a lû, ou qu'il s'en eſt ſouvenu. Je me contenterai d'en rapporter quelques exemples.

JEAN LOUïS VIVE'S, Eſpagnol, homme d'un très-grand génie, & d'un jugement encore plus exquis, s'il eût écrit plus de Lettres dans un âge mûr, & s'il eût pris le même ſoin qu'il (*a*) exigeoit des autres, devroit certainement être mis entre les plus excellens Auteurs en ce genre.

PIERRE BEMBE étoit plus grand admirateur, que bon imitateur de l'Eloquence de *Cicéron*. Car, tout occupé à choiſir & à placer les expreſſions de cet Orateur, pour rendre ſon diſcours pur, clair, & coulant; il penſoit peu aux choſes mêmes; de ſorte qu'il eſt un peu froid, & languiſſant; quelquefois auſſi (*b*) un peu ſot.

ERASME, dans ſon gros Volume de Lettres, montre un génie très-excellent, une Eloquence (*c*) ſans préparation, une facilité incroiable. Mais GYRALDI, le ſecond *Varron* d'*Italie*, a très-bien dit de lui, qu'*il écrit* (*d*) *en Latin pour les*

(*a*) Dans le Traité qu'il publia *ſur la maniére d'écrire des Lettres*, à la fin. (*b*) *Ineptus.* (*c*) *Extemporalis facundia.* (*d*) *Inter* Germanos Latinus, *inter* Latinos Germanus.

les Allemands, *& en Allemand pour les* Latins. Et ce qui eſt encore pis, il inſpire à ſes Lecteurs la vanité. Il ne faut pas s'en étonner, ajoûte notre Auteur, puis que Saint IGNACE LOYOLA, en liſant avec ardeur l'*Enchiridion Militis* d'*Erasme*, ſentit lui-même que par cette lecture la ferveur de ſa dévotion ſe refroidiſſoit. *Ce qui fut cauſe* (comme le rapporte l'éloquent P. MAFFEUS, (*a*) *qu'il ne jetta plus depuis les yeux ſur ce Livre, & que long-tems après, étant créé Général de la Société des* Jéſuites, *il défendit d'y lire les* Oeuvres *d'*Erasme: *non qu'il crût qu'elles fuſſent par-tout infectées du venin de l'Héréſie; mais de peur que les traits plaiſans & les bons-mots qu'on y trouve, ne fiſſent tant d'impreſſion, que, peu-à-peu, comme c'eſt l'ordinaire, on ne prît goût pour ce qu'il y a de mauvais.* Je ne m'étonne pas de l'effet que produiſoit ſur l'eſprit de *Loyola* la lecture de l'*Enchiridion Militis Chriſtiani*. La dévotion qu'*Erasme* y inſpire, & qu'il regardoit comme la véritable, eſt bien différente du fanatisme, & trop oppoſée aux Superſtitions du Vulgaire. Ses idées ſentent auſſi aſſez ce qui paſſe pour Héréſie dans la Société des *Jéſuites*; dont le Fondateur n'avoit que faire d'aller chercher d'autre prétexte de l'interdiction de pareilles lectures. Il falloit auſſi qu'il fût lui-même bien ſuſceptible de vanité, pour en prendre de quelque légére apparence qu'*Erasme* en donne; plus par badinage, ou par néceſſité, que par l'effet d'une trop haute opinion qu'il eût de lui-même. Revenons à Mr. *Mayans*.

JULES

(*a*) Lib. I. *De Vita & Moribus* IGNATII LOIOLÆ, Cap. 16.

JULES CESAR SCALIGER, s'il en faut croire ſon (*a*) propre Fils, faiſoit *des Lettres très-belles, quand il écrivoit vîte: mais quand il les méditoit, elles ſentoient le Philoſophe.*

JOSEPH JUSTE SCALIGER, avec toute l'étenduë de ſon eſprit & de ſon ſavoir, n'avoit pas un génie propre à écrire des Lettres, mais contentieux, & arrogant.

ISAC CASAUBON étoit un très-ſavant homme. Au jugement néanmoins, non ſeulement de (*b*) SCIOPPIUS, qui n'épargne perſonne, mais encore du (*c*) P. VAVASSOR, homme très-éloquent, ſon ſtyle eſt ſouvent barbare. Ses Lettres ſont d'ailleurs eſtimables, par le grand nombre de choſes qu'on y trouve, qui regardent l'Hiſtoire Civile & Littéraire de ſon tems. Il affectoit d'imiter les Lettres de *Cicéron* à *Atticus*, pleines d'énigmes; dont une partie a été déchiffrée par (*d*) PAUL COLOMIEZ, très-bel Eſprit.

Hu-

(*a*) *Scaligeran. poſter.* pag. 218.

(*b*) *De Rhetoricar. Exercit. generib.* pag. 16. *Ed. Amſt.* 1666. On peut voir encore ſon Livre *De Stylo Hiſtoric.* pag. 98, *& ſeqq.* Edit. Sor. 1658.

(*c*) On cite ici ſeulement le *Journal des Savans* 1685. Il s'agit du Livre *De vi & uſu quorumdam verborum.* Mais là *Vavaſſor* ne critique *Caſaubon* qu'en un ſeul endroit, & cela ſans indiquer, ſur l'expreſſion qu'il condamne, l'endroit où elle ſe trouve, mais ſimplement *Caſauboni Epiſtola.* Pag. 176. *Opp.* Ed. *Amſtel.* 1709. Je vois auſſi, que, dans ſon Traité *De Epigrammate*, Cap. XXII. pag. 144. il dit en général, que les Lettres de *Caſaubon* ſont pleines de Galliciſmes, alléguant le même exemple, & deux autres.

(*d*) On peut voir l'Edition des Lettres de ce Savant, publiées par feu Mr. d'ALMELOVEEN, plus correctes, & fort augmentées. L'Editeur n'a pas oublié de dire quelque choſe, dans ſa Préface, ſur les défauts du ſtyle qu'on trouvoit dans les Lettres de ſon Auteur.

HUGUES GROTIUS ſoûtient fort bien le caractére d'un très-ſavant homme. Il y a dans ſes Lettres bien des faits qui concernent l'Hiſtoire de ſon tems, quantité de très-belles choſes pour l'éclairciſſement de diverſes Sciences. Il eſt partout concis & ſerré : mais pas toujours ſemblable à lui-même. Son ſtyle eſt tantôt élevé, tantôt bas : tantôt pur, tantôt peu correct, toujours un peu (*a*) rude.

GERARD JEAN VOSSIUS, homme d'une érudition prodigieuſe, a écrit avec beaucoup de jugement & beaucoup de clarté. Mais il ſe négligeoit un peu, lors qu'il écrivoit ſans avoir long-tems médité, ou ſans faire uſage de ſes Recueils. Cependant il eſt plus facile de le critiquer, que de l'imiter.

C'eſt avec la même liberté, que notre Auteur juge de tous les autres Modernes, qu'il connoît. De ſorte qu'il n'en trouve aucun qui ne mérite cenſure, ou à cauſe de l'*inutilité des ſujets* ſur lesquels roulent les Lettres, ou pour des *vices du ſtyle*, ou parce que le *choix des choſes* eſt très-mauvais. L'inutilité des ſujets eſt un grand défaut ; puis qu'il fait perdre au Lecteur un tems précieux, dont la perte eſt irréparable. Pour ce qui eſt du ſtyle, quand je lis, dit notre Auteur, un Recueil de Lettres, ou tout autre Livre, ſi j'y vois des choſes utiles, exprimées d'une maniére pure & élégante, qui ſe ſoûtienne presque toujours, je ne ſuis (*b*) point choqué de quelque peu

(*a*) *Horridulus.*

(*b*) — *Non ego paucis*
Offendar maculis, quas aut incuria fudit,
Aut humana parum cavit natura —
HORAT. De Art. Poet. *verſ.* 351, *& ſeqq.*

peu de taches, qui viennent ou de négligence, ou d'une inadvertence que l'infirmité de la nature humaine ne permet pas d'éviter toujours. C'eſt ainſi que je ſuis diſpoſé à l'égard des autres, & c'eſt ainſi que je ſouhaite qu'ils le ſoient à mon égard. On doit avoir pour les *Lettres* la même indulgence, que (*a*) MARTIAL demande pour les *Epigrammes*, parmi leſquelles il s'en trouve de *bonnes*, quelques-unes de *médiocres*, plus de *mauvaiſes*. Mais rien ne choque plus Mr. *Mayans*, que le *mauvais choix de choſes*.

Voici maintenant ce qu'il nous dit du deſſein qu'il forma de publier lui-même ce Volume, après avoir un peu balancé, par la crainte des inconvéniens qu'il a expoſée au long. Il n'a voulu donner, que des Lettres où l'on trouve quelque choſe qui mérite d'être lû, ou comme utile pour la Vie Civile, ou comme ſervant à l'Hiſtoire Littéraire. Celles du dernier genre ſeront d'autant plus agréables, qu'elles apprendront bien des choſes encore peu connuës. De plus, à l'exemple de pluſieurs Savans, il mêle ici quelques *Préfaces* de ſes Opuſcules, tant parce que ce ſont véritablement des Lettres, adreſſées au Lecteur, que pour ne pas les laiſſer perdre, au cas que, comme il y penſe, il les faſſe rimprimer revuës & augmentées, avec de nouvelles

(*a*) *Sunt bona, ſunt quædam mediocria, ſunt mala plura, Quæ legis hic: aliter non fit*, AVITE, *liber.* Lib. I. *Epigr.* 17.

velles Préfaces. La crainte qu'il a euë de ne pas plaire à ceux qui n'entendent pas la Jurisprudence, lui a fait renvoier à un autre tems & une autre place, des *Diſſertations Epiſtolaires* ſur des matiéres qui ſe rapportent à cette Science; quelque lieu qu'il eût de s'attendre à l'approbation des gens du métier. Il en donne ſeulement quelque échantillon, dans un petit nombre de Lettres, qui regardent l'Hiſtoire Littéraire du Droit. On trouvera auſſi quelques Réponſes des Savans, à qui il écrivoit, & qui ſont tous *Eſpagnols*; hormis deux, Mr. J. BURCHARD MENCKEN, de *Leipſig*, & Mr. CAMUSAT, *François*. Notre Auteur a eu ſoin auſſi de ne publier que les meilleures Lettres, & celles où il ne ſe trouve aucun ſecret, qui ne doive point être divulgué. Enfin, il a dreſſé lui-même un *Index* des matiéres, aſſez ample.

A l'égard du ſtyle, Mr. *Mayans* dit, qu'il a toujours aimé la propriété des expreſſions, & la clarté. Si l'on juge qu'il y manque quelquefois, il ſera bien aiſe qu'on l'en avertiſſe, pour ne pas retomber dans les mêmes fautes.

Il finit ſa *Préface* par une déclaration, qu'il regarde comme de la derniére importance, & que nous exprimerons de la même maniére qu'il fait. „ Je prens, dit-il, à témoin DIEU & les „ hommes, que, dans tous les éloges que j'ai „ donnez à quelques *Hétérodoxes*, je n'ai eu en „ vuë que de faire connoître leurs qualitez na„ turelles & morales; connoiſſance qui peut & „ qui doit nous rendre meilleurs, nous qui ſom„ mes de la vraie Religion. Mais pour ce qui

„ eſt de leur (*a*) *perfidie*, & de leur *opiniâtreté*, „ je la déteſte, je l'ai en abomination, & je ſou„ haite qu'ils ſe convertiſſent". C'eſt ainſi qu'il faut parler en pays d'Inquiſition, ſur-tout en *Eſpagne*, où elle régne plus qu'en d'autres lieux, avec toutes ſes horreurs. Sans cela auſſi, peut-être que l'Inquiſiteur Général auroit révoqué la permiſſion qu'il en (*b*) a de lire toute ſorte de Livres; privilége, qui ne s'accorde qu'à très-peu de gens.

Il faut maintenant indiquer quelques endroits du Corps des Lettres, où l'on trouve des choſes intéreſſantes.

Le Doien *Martin*, dont j'ai parlé ci-deſſus, (*c*) communiqua à notre Auteur, en 1722, la ſubſtance d'une Lettre, qu'il venoit de recevoir de Mr. le Marquis Maffei. On voit par-là, que

(*a*) *Eorumdem vero perfidiam ac pervicaciam deteſtor, abominor, melioremque eis opto mentem.*

(*b*) *Pag.* 299. dans une Lettre à Mr. *Menckes*, qui lui avoit dit de propoſer à un Libraire, en échange de Livres imprimez en *Eſpagne*, les *Acta Eruditorum* complets. Mr. *Mayans* répond, que ce Journal ne l'accommode point. Le Libraire, ajoûte-t-il, n'en a pas dit la raiſon: mais je la devine aiſément. Sans doute qu'on trouvera louez, dans ces *Acta*, pluſieurs Ecrivains mis dans les *Index Expurgatoires* de *Rome* & d'*Eſpagne*. Ainſi, avant que de mettre en vente le Livre, il faudroit le faire examiner; après quoi, il ſeroit peut-être défendu; de ſorte qu'il ne ſauroit être d'uſage que pour un très-petit nombre de gens, qui, comme moi, ont permiſſion de lire toute ſorte de Livres.

(*c*) *Lib.* I. *Epiſt.* 20. *pag.* 45, *& ſeqq.*

que cet Illuſtre Italien penſoit dès-lors à ſon nouveau Recueil d'Inſcriptions Antiques. Il demandoit au Savant Espagnol des éclairciſſemens ſur bien des choſes qui ſe rapportoient à ce projet, & en même tems les moiens de tirer d'*Espagne* tous les ſecours poſſibles pour contribuer à l'exécution. Mr. *Mayans* aiant eu enſuite copie de la Réponſe du Doien, l'a inſérée (*a*) dans ce Volume. On y voit les triſtes effets de l'Ignorance, produite par la Superſtition. Il n'y a point de pays, après l'*Italie*, où il ſe trouve tant de reſtes de Monumens de l'Antiquité, que dans l'*Eſpagne*. Elle eſt pleine de ruïnes de Ponts, d'Aqueducs, de Temples, de Théatres, de Cirques, d'Amphithéatres, & autres Edifices Publics. Mais tel eſt le génie des *Eſpagnols*, que détruire les Monumens des Paiens (ou des *Romains*) c'eſt, ſelon eux, un acte de Piété, des plus agréables à DIEU. Cela pourroit-il être autrement, ajoûte le Doyen, dans le Roiaume de ***? Il y a ici quelques mots ſupprimez; mais on comprend qu'il s'agit de l'empire que les Eccléſiaſtiques & les Moines ſe ſont aquis ſur l'eſprit des Peuples, qui croiroient commettre un crime de s'écarter le moins du monde de leurs leçons, & qui tiennent pour des Oracles tout ce qu'ils diſent. „ Ces gens-là, continue „ notre Doyen, les plus lâches & les plus pares„ ſeux du monde, enflez de l'infame complai„ ſance qu'on a pour eux, menacent de l'Enfer „ ceux qui jettent ſeulement les yeux ſur une „ Sta-

(*a*) *Ibid.* Epiſt. 23. *pag.* 50, *& ſeqq.*

„ Statuë antique. (*a*) Auſſi, dès qu'on déter-
„ re quelque choſe de ſemblable, on ſe jette
„ deſſus, on le met en piéces.... Les Edifices
„ Publics ne ſont pas plus épargnez. Il y en a
„ deux exemples fort remarquables dans ce qui
„ reſte du *Théatre* de *Sagonte*, & de l'*Amphi-*
„ *théatre* d'*Italique*, dont j'ai envoié la deſcrip-
„ tion & le plan au P. de (*b*) MONTFAUCON....
„ On peut juger par-là de ce qu'ont ſouffert les
„ Inſcriptions des Marbres antiques. Le Peu-
„ ple, par une ſuperſtition paſſée de pére en fils,
„ s'imagine, qu'à ces anciens caractéres ſont at-
„ tachez quelques mauvais Eſprits, ou pour
„ garder de l'argent caché, ou pour quelque
„ autre raiſon. Il y avoit, au coin de la Mai-
„ ſon du Duc d'*Alcala*, une Inſcription aſſez
„ longue, que je ſouhaitois fort de déchiffrer,
„ amateur comme je le ſuis de l'Antiquité. Mais
„ elle étoit ſi froiſſée & ſi raclée, que je deſeſ-
„ pérois d'y rien comprendre. Je chargeai quel-
„ cun néanmoins de nettoier auſſi bien qu'il ſe
„ pourroit, avec une Eponge mouillée, les traits
„ des lettres. Cela remplit d'abord d'un grand
„ étonnement les ſpectateurs. Enſuite, quand
„ il fut nuit, je vins à la Pierre avec un Flam-
„ beau;

(*a*) Mr. *Mayans* dit ici, dans une Note, que *Jean Calaya*, *Valentin*, Docteur en Théologie, & Recteur perpétuel de l'Univerſité de *Valence*, demanda & obtint des Magiſtrats de la Ville, qu'on fît ſervir aux fondemens du beau Pont de *Serranos*, des Pierres ſur leſquelles il y avoit quantité d'Inſcriptions Romaines.

(*b*) Qui l'a inſérée dans ſon *Antiquité Expliquée*, Tom. III. *pag.* 237, *& ſeqq.*

„ beau; car j'ai éprouvé que la lumiére d'une „ Lampe fait mieux paroître les traits des Let- „ tres effacées, tant ſur les Médailles, que ſur „ les Pierres. Les Paſſans s'aſſemblérent autour „ de moi. Quelques-uns demeuroient comme „ immobiles d'étonnement. D'autres croioient „ tout de bon, que je faiſois des enchantemens, „ pour découvrir un Tréſor. Le jour ſuivant, „ il ſe répandit un bruit par la Ville, que le „ Doien d'*Alicante* déterroit le Tréſor, ainſi „ trouvé. A-t-on vû des gens plus bêtes? En- „ core un exemple, pour rire. Il y a une In- „ ſcription très-ancienne, vers la porte du Ci- „ metiére de la Grande Egliſe de *Seville*. J'y „ allai, pour la copier. Comme j'étois après, „ avec mes Tablettes à la main, les Prêtres & „ les autres gens de l'Egliſe s'attroupérent au- „ tour de moi, comme pour voir un nouveau „ ſpectacle; car il ſe trouva par hazard qu'on „ venoit alors de dire la Meſſe. Ils froncérent „ auſſi-tôt le ſourcil, tout émerveillez de ma „ hardieſſe, ou, ſi vous voulez, de mon habi- „ leté; en ce que j'avois entrepris de déchiffrer „ ce dont, diſoient-ils, aucun homme juſques- „ là n'avoit pû venir à bout. L'Inſcription „ néanmoins, riez bien, je vous prie, étoit en „ gros caractéres, quarrez, & très-beaux; car „ elle eſt du tems de l'Empereur HADRIEN. „ Mais les abbréviations des mots embarraſſoient „ ces gens-là. Quand ils virent que j'avois très- „ bien réuſſi, ils applaudirent à mon habileté, „ & me préconiſérent comme plus pénétrant „ qu'un *Oedipe*.... On déterre tous les jours de „ ſem-

„ semblables Inſcriptions; & il en reſteroit bien „ davantage, ſi elles ne périſſoient par la ſtupi„ dité de ceux qui creuſent la terre. Dans les „ dernières Guerres, quelques Anglois ſavans „ ayant fouillé avec ſoin dans le territoire de *Ta*„ *ragone*, chargérent deux Vaiſſeaux des Pier„ re qu'ils emportérent, ſur leſquelles il y avoit „ des Inſcriptions. On en transporta auſſi quel„ ques-unes en *France* &c." Le Doien dit, dans cette même Lettre, qu'il avoit penſé lui-même autrefois à parcourir l'*Eſpagne*, pour découvrir de nouvelles Inſcriptions: mais que les grands frais, qu'il auroit fallu faire pour cela, étoient au deſſus de ſes forces; qu'il n'y avoit qu'un Roi qui pût fournir à de telles dépenſes; que le ſien ſeroit peut-être diſpoſé à s'élargir pour ce ſujet, mais qu'il ne ſe trouvoit point de Patron, qui voulût lui en inſpirer la penſée. Cependant Mr. *Martin* promit d'envoier, & envoia effectivement au Marquis *Maffei* plus de quatre-cens Inſcriptions, qu'il avoit ou copiées ſur les Originaux, ou recueillies de bons Auteurs, qui les ont publiées après *Gruter*.

A cette occaſion, (*a*) Mr. *Mayans* communique au Doien deux Inſcriptions qui ſe trouvent dans une Chapelle du Territoire d'*Oliva*, dont l'une n'avoit jamais été miſe au jour, & l'autre avoit été mal copiée. Dans (*b*) deux autres Lettres, il envoie à Mr. le Baron de *Schomberg* toutes les Inſcriptions qui ſe trouvent aujourd'hui à

(*a*) *Pag.* 47, *& ſeqq.*
(*b*) *Pag.* 138, *& ſeqq.* 145, *& ſeqq.*

à *Sagonte*, copiées ſur les lieux exactement; & quelques-unes qu'on voit ailleurs.

Quelques Docteurs Modernes ont cru, que CAJUS, TERTULLIEN, HERMOGENIEN, LICINIUS RUFINUS, & ARCADIUS CHARISIUS, anciens Juriſconſultes, dont on a des Fragmens dans le DIGESTE, étoient Chrétiens. Mr. FINESTRESI, Profeſſeur en Droit à *Valence*, aiant demandé à notre Auteur ce qu'il en penſoit, il lui répond (*a*) au long, en ſe déclarant pour la négative, & il traite à cette occaſion de bien d'autres choſes qui regardent ces Juriſconſultes, mais qui ſe trouvent pour la plûpart dans d'autres Auteurs, dont il ne paroît pas avoir connu quelques-uns.

Dans un *Panégyrique* de DIEGO SAAVEDRA, Mr. *Mayans* avoit donné le nom de BALTHASAR GRACIEN à l'Auteur du *Criticon*, publié ſous le nom de *Laurent*, auquel auſſi on l'attribuë communément. Cela fut critiqué, & un Ami de Mr. *Mayans* lui demanda des éclairciſſemens là-deſſus. Voici ce (*b*) qu'il lui répond. NICOLAS ANTONIO, dans ſa *Bibliothéque des Ecrivains d'Eſpagne* a donné l'Ouvrage à *Balthaſar*; & quoi qu'il n'en allégue aucune raiſon, la choſe eſt certaine. Le Cenſeur, dont on voit l'Approbation au devant de la Prémiére Partie, dit, qu'*il a lû un Livre compoſé par le Pére* LAURENT GRACIEN. Que ſignifie ce mot de *Pére*, ſi ce n'eſt un Jéſuite, tel qu'étoit *Balthaſar*? Sur quoi on peut remarquer en paſſant, que *Gra-*

(*a*) Lib. IV. *Epiſt.* XI. *pagg.* 181—210.
(*b*) *Lib.* VI. Epiſt. VIII. *pag.* 308, *& ſeqq.*

Gracien eſt lui-même l'Auteur de cette Approbation, comme il paroît par le ſtile. Il eſt aſſez ordinaire, que les Cenſeurs, nommez pour examiner un Livre, prient l'Auteur, pour lui faire plaiſir, de compoſer le formulaire. J'en ai remarqué bon nombre d'exemples, entre autres dans les Ouvrages de MARIANA, dont toutes les Approbations ſentent la prudence & la gravité de l'Auteur. Pour revenir à *Gracien*, la Seconde Partie du *Criticon* porte auſſi ſur le titre *Laurent:* mais dans l'Approbation, écrite apparemment par le même *Balthaſar*, ſous le nom de *François André Uſtarrozi*, célébre Hiſtorien, qui fait ſemblant, pour mieux cacher le jeu, de n'être pas tout-à-fait du ſentiment de l'Auteur; cette Partie eſt attribuée à un certain *Garcias de Matalones*, homme tout-à-fait inconnu dans la République des Lettres. D'où il paroît, que le nom de *Laurent*, & celui de *Garcias*, ſont l'un & l'autre ſuppoſez. De plus, le Frére *Etienne Sans*, dans l'Approbation de la Troiſiéme Partie (Approbation, que Mr. *Mayans* croit auſſi être de la main de *Gracien*, auſſi bien que la ſuivante d'*Alfonſe Munnoze Otalora*, & non pas les autres) dit poſitivement, que l'Auteur du *Héros*, du *Politique*, de l'*Eloquent*, de l'*Art de l'Eſprit*, & de la *Prémiére & la Seconde Partie* du *Criticon*, eſt le même que celui de la *Troiſiéme Partie*. Or il y a dans la prémiére Edition du *Héros*, un Acroſtiche, où on lit le nom de *Balthaſar Gracien*. Enfin, JEAN VINCENT DE LASTANOSA, grand Ami de *Balthaſar Gracien*, parle ainſi, dans ſon *Muſeum Numismatum His-*

panorum incognitorum : „ LE P. BALTHASAR „ GRACIEN, Jéſuite, Recteur autrefois du Col- „ lége de *Taragone*, célébre par ſes Ecrits ingé- „ nieux, comme il paroît par ſon *Héros*, ſix „ fois imprimé en divers Roiaumes, par ſon *Po-* „ *litique* FERDINAND, par ſon *Art de l'Eſprit*, „ & autres Ouvrages qu'il a tout prêts à donner „ aux Imprimeurs &c. " Le même *Luſtanuſa* attribue ailleurs à *Balthaſar Gracien*, l'*Art de l'Eſprit*, qui néanmoins a paru ſous le nom de *Laurent*.

Le Roman de *Don Quixote*, ſur lequel Mr. *Mayans* avoit auſſi été conſulté, eſt attribué par quelques-uns au Roi PHILIPPE IV, mais ſans la moindre apparence de fondement. Le vrai Auteur en eſt MICHEL de CERVANTES SAAVEDRA. On peut douter avec plus de raiſon de l'Auteur du ſecond *Don Quixote*, que *Cervantes*, dans la Préface de ſa Seconde Partie, dit *avoir été engendré dans la Ville de* Tordeſillas, *& né à* Taragone. C'eſt ALFONSE FERNANDEZ D'AVELLANEDA, véritablement originaire de *Tordeſillas*; qui, quoi que d'un génie fort différent, eut la hardieſſe, du vivant de *Cervantes* même, de donner une Continuation de ſon Roman, qu'il fit imprimer à *Taragone*, en 1614. A cette occaſion, Mr. *Mayans* parle auſſi du *Lazarillo de Tormes*, que l'on a attribué à *Diego Mendoza*; ce qu'il n'a jamais pû croire. Il s'en rapporte plutôt au témoignage du Frére JOSEPH SEGUNTIN, Moine *Hiéronymien*, qui, dans l'*Hiſtoire de ſon Ordre*, donne ce Roman au Frére JEAN D'ORTEGA, un de ſes Confréres. Et

il

il ne faut pas s'étonner, qu'un Moine ait écrit de pareilles sottises. Le goût Romancier avoit infecté alors toute l'*Espagne*. C'est ainsi qu'un Dominicain, nommé ANDRE' PEREZ, publia *La Picara Justina*, sous le nom de FRANÇOIS D'UBEDA.

FEU Mr. CAMUSAT, avec qui notre Auteur trouva moyen de lier commerce, sur la fin de 1730, lui avoit demandé un Catalogue de tous ses Livres, en vuë de connoître par-là les Livres imprimez en *Espagne*, qui ne passent, disoit-il, que très-difficilement en *France*, & dont par conséquent les Journaux ne parlent guéres. Mr. *Mayans* commença par lui envoier le Catalogue de ceux qui appartenoient à sa profession, ou des Livres concernant la Jurisprudence; & il nous le (*a*) donne ici. C'est un Catalogue raisonné, où il joint, en peu de mots, au titre de chaque Livre, rapporté exactement, ce qu'il pense de l'Auteur. Il juge avec beaucoup de liberté, tant des Vivans, que des Morts. Comme on auroit pû être surpris, qu'il n'eût point donné place dans son Cabinet aux Interprétes des Siécles Barbares; (*b*) il en allégue les raisons, fondées sur sa propre expérience, & sur le jugement de CUJAS, après lequel on sait que tous ceux qui ont le goût bon, ont été convaincus du peu d'utilité qu'on peut tirer de la lecture de ces sortes d'Ecrivains, si fatigante d'ailleurs & desagréable en elle-même. Ce n'est pas, au reste, la faute de Mr. *Mayans*, s'il lui manque assez des meil-

(*a*) *Pagg.* 243—282. *Pag.* 283, 284.

meilleurs Livres du nombre de ceux qui lui conviennent. Il n'a eu perſonne, qui les lui indiquât. Ceux que l'on trouve ailleurs aiſément, ſont rares en *Eſpagne*. Il eſt, dit-il (je ne ſai s'il l'eſt encore) ſous puiſſance paternelle, vivant hors de chez lui, dans un poſte de peu de revenu, & ſans beaucoup de reſſources dans le patrimoine de ſes Ancêtres, fort diminué par les malheurs de la Guerre. Auſſi ſa Bibliothéque n'étoit-elle compoſée en tout, que de quinze-cens Volumes. Il promettoit à Mr. *Camuſat* de lui envoier enſuite la liſte du reſte de ſes Livres, mais ſans aucun jugement des Auteurs; par la raiſon, entre autres, qu'il ne pourroit dire rien de nouveau, que ſur les Livres Modernes d'*Eſpagne*, qu'il ne lit guéres, y en aiant très-peu qui en vaillent la peine; & que d'ailleurs il ne ſe ſent guéres en état de juger de ces ſortes de Livres, comme de ceux de Droit, parce qu'il ne lit les prémiers que pour ſe divertir. Auſſi permet-il à Mr. *Camuſat* de montrer à qui il voudra le Catalogue des Livres de Droit: mais pour celui des autres Livres, il le prie, quand il l'aura reçu, de le garder pour lui ſeul. La mort de Mr. *Camuſat*, arrivée en 1732, a apparemment épargné à notre Auteur la peine qu'il vouloit prendre en ſa faveur.

On peut aiſément deviner qu'il n'a pas oublié dans le Catalogue des Livres de Droit, ceux qu'il a lui-même publiez en ce genre. Ils ſe réduiſent à ceux, dont j'ai déja eu occaſion de parler. Mais il en indique auſſi quelques-uns, qui ſont encore en manuſcrit; ſur-tout (*a*) un Traité, où

(*a*) *Pag.* 282.

où il a, dit-il, emploié toutes les forces de ſon eſprit, & qu'il regarde comme ſon chef-d'œuvre. Le titre en eſt: JURISCONSULTUS, *ſive de Jurisprudentia Romanorum illuſtranda, Liber ſingularis.*

Mr. *Mayans* a eu ſoin de l'Edition de quelques Ouvrages d'autrui, ſur-tout des *Tractatus Academici* de JEAN PUGA, Profeſſeur dans l'Univerſité de *Salamanque*, (*a*) imprimez à *Lion* en deux Volumes *in folio*. Ce ſont toutes les Oeuvres poſthumes de ce Docteur, qu'il raſſembla & mit en ordre avec un grand travail. Il donna la Vie de l'Auteur dans une Préface, (*b*) qui ſe trouve ici, auſſi-bien que l'Epître (*c*) Dédicatoire, adreſſée au Cardinal DE FLEURI. Il dédia auſſi à cette Eminence le Volume de Lettres, que nous avons en main; & je ne ſai pourquoi le nouvel Editeur a mis l'Epître tout à la fin.

Le triſte état où ſont les Lettres en *Eſpagne*, paroît par bien des endroits de ce Volume, outre ce que j'en ai déja rapporté. (*d*) Si l'on porte, par exemple, un Livre Grec à vendre dans la Boutique d'un Libraire, le Livre eſt renvoié auſſi-tôt aux Epiciers, ou aux Vendeurs de Poudre, pour en faire des cornets, afin, dit notre Auteur, qu'il ſoit au moins ainſi mis en lumiére. Que ſi c'eſt un Manuſcrit, Grec ou Latin, en parchemin, dont les caractéres ſoient beaux, il va chez les Docteurs, qui font cas de cette marchandiſe plus que les autres. Dans une Ville,

(*a*) En 1732. (*b*) *Pagg.* 321—342.
(*c*) *Pag.* 371, & *ſeqq.* (*d*) *Pag.* 234, 235.

Ville comme *Valence*, où il y a une Université, les Imprimeurs ne savent ce que c'est que des Caractéres Grecs. La prémiére Edition des Lettres de Mr. *Mayans* en est une bonne preuve. Le Grec, qui s'y trouve dans quelques-unes de celles d'autrui, y est imprimé en (*a*) caractéres Latins. Mr. *Jenichen* a eu soin de remédier à cela. Disons maintenant quelque chose sur ce qui le regarde.

IL ne s'est pas contenté d'y mettre une Préface, dans laquelle il a inséré un Eloge du Doien *Martin*, tiré d'un petit (*b*) Livre imprimé en *Espagne*: il y a joint aussi, quoi que le titre ni la Préface n'en disent rien, quelques-unes de ses propres Lettres, rassemblées sous ce titre: *Epistolarum Jenichianarum Syllage.* Il n'y en a que huit, qui toutes avoient déja paru, les deux prémiéres en feuille volante; les suivantes, à la tête de quelques Dissertations Académiques de l'Auteur, ou d'autres, comme autant d'Epîtres Dédicatoires.

La prémiére est adressée à un (*c*) Oncle, qu'il félicite

(*a*) Il est resté un endroit, où on lit encore ici *Kaτarton*, au lieu de *κατάρατον*, dans la citation de ce que dit CUJAS, *Observ.* Lib. IX. Cap. 17. où, comme on nous l'apprend ici, il désigne par-là EMMANUEL SOARES, Docteur de *Coimbre*, qui de Chrétien se fit Juif, à ce qu'il dit. Mais Mr. *Mayans*, en répondant à cette Lettre, révoque le fait en doute, & soupçonne *Cujas* de l'avoir inventé, dans la colére où il étoit contre ce Jurisconsulte *Portugais.* Pag. 204.

(*b*) CÆSAR BULIPHO, dans sa *Préface*, mise au devant d'une Elégie du Doien.

(*c*) Mr. *Jenichen*, Professeur en Morale & en Politique à *Leipsig*.

félicite de ce qu'il a passé l'année climactérique de 49 ; année, dit-il, que nos Ancêtres, ces hommes très-sages, ont regardée comme fatale, critique, & fort à craindre pour tout le monde ; principalement pour les grands Généraux d'Armée, pour les sages Princes, & pour les Savans Hommes ; parce que non seulement le nombre en est quarré, mais encore qu'il résulte de sept multiplié par sept. A l'occasion d'un jour si remarquable, Mr. *Jenichen* offre à son Oncle les particularitez qu'il a ramassées dans ses lectures, au sujet de vint Savans, comme un Supplément aux Recueils déja publiez (*a*) en ce genre. Donnons-en quelques exemples.

Le fameux PIERRE BEMBO, comme le témoigne (*b*) JEAN IMPERIALIS, aspira à la pourpre, dans un âge avancé, parce qu'il avoit une Maîtresse de qualité, qu'il entretint jusqu'à la fin de sa vie, & de qui il eut trois Filles, qui ressembloient parfaitement à leur Pére. Mais notre Auteur auroit pû voir dans les Mémoires du P. NICERON, (*c*) que le fait est faux en grande partie. *Bembo* eut à la vérité trois enfans de *Morosina*, dont il étoit devenu amoureux, lors qu'elle n'avoit encore que seize ans. Mais leur commerce ne dura que vint-deux ans, puis que cette Maîtresse mourut en 1535, le 6 Août ; & *Bembo* ne fut nommé Cardinal, que le 24 Mars

(*a*) THOM. CRENIUS, *De singularib. Scriptorum*, imprimé à *Leide* en 1705. VINCENT. PARAVICINI, à Bâle, 1713. un certain MUSA, *Vitenberg.* 1728.

(*b*) *Museum Historic.* Bd. Eubic. *Hamburg*, 1725, pag. 21.

(*c*) Tome XI. pag. 367, 368.

Mars 1539. Les Enfans qu'il en eut, ne ſont pas non plus trois Filles, mais deux Garçons: *Lucilio*, qui mourut fort jeune en 1532; *Torquato*, qui embraſſa l'état Eccléſiaſtique; & une Fille, nommée *Héléne*, qui épouſa *Pierre Gradenigo*, Noble Vénitien.

CASPAR CRUCIGER, célébre & éloquent Théologien de ſon tems, aida beaucoup LUTHER à traduire la Bible en Allemand. Il écrivoit ſi rapidement, qu'il ne lui échappoit pas un mot de ce que diſoit ce Réformateur, ſoit en prêchant, ou dans ſes Leçons. Mais, ce qu'il y a de déplorable, au jugement de (*a*) Mr. *Jenichen*, & qui eſt une flêtriſſure éternelle à la gloire qu'un auſſi grand homme, que *Cruciger*, s'étoit aquiſe par ſa piété, ſon ſavoir, & ſa modération; c'eſt que, presque à la fin de ſa courſe, aiant eu un entretien particulier avec CALVIN à la Diéte de *Ratisbonne*, au ſujet de l'*Euchariſtie*, il ſe rangea tout ouvertement de l'opinion de cet autre Réformateur. Parleroit-on autrement, s'il s'agiſſoit d'un Apoſtat, qui eût renoncé au Chriſtianisme?

Ceux qui cherchent la *Pierre Philoſophale*, ne doivent pas deſeſpérer de la trouver, s'il eſt vrai, comme on (*b*) le dit ſur la foi (*c*) d'un Auteur Moderne, que le Baron *François Mercure Van Helmont* avoit toûjours la bourſe pleine d'or, par le moien de ce rare ſecret: & qu'un jour étant à *Vienne*, il emporta de la Table de l'Empereur

(*a*) *Pag.* 390. (*b*) *Pag.* 392.
(*c*) STOLLIUS, *Hiſt. Erudit.* Part. I. Cap. II. § 8. *not.* ff.

pereur une Cuillére d'argent, qu'il remit le lendemain au même endroit, changée en or.

La Seconde Lettre contient auſſi un ſupplément. Il y a un paſſage de (*a*) CICERON, où l'on trouve indiquez pluſieurs anciens Philoſophes, qui étant ſortis de leur patrie, n'y ſont plus revenus. JONSIUS, dans ſon (*b*) *Hiſtoire Philoſophique*, a allégué pluſieurs autres exemples de Savans, qui ont vêcu hors de leur patrie, & s'en ſont bien trouvez. On en ajoûte ici huit, Anciens ou Modernes, ſur leſquels on rapporte quelques particularitez; après quoi, on indique ſimplement le nom de vint-huit autres, & peut-être reſtera-t-il encore aſſez à glaner ſur ce ſujet, pour ne rien dire des Savans encore vivans, que notre Auteur n'a point entrepris de compter. Il nous dit, (*c*) touchant PIERRE LAMBECIUS, natif de *Hambourg*, qu'étant Profeſſeur en Hiſtoire dans l'Ecole de cette Ville, & en même tems Recteur, il fut ſoupçonné d'Athéiſme, & accuſé par quelques ennemis de ſa gloire. Par cette raiſon, & las d'ailleurs de vivre avec une Femme riche, mais vieille, & fort avare, qui le faiſoit enrager, il s'en alla à *Vienne*, où il ſe fit Catholique-Romain, & eut la charge de Bibliothécaire Impérial, qu'il conſerva juſqu'à ſa mort. On cite là-deſſus un Auteur, qui a publié en 1724, à *Hambourg*, une Vie de *Lambecius*,

(*a*) *Tuſcul. Quæſt.* Lib. V. Cap. 37.
(*b*) Lib. I. Cap. 2.
(*c*) *Pag.* 402.

cius, dont je ne vois pas que le P. NICERON (*a*) ait eu connoiſſance. Du reſte, (*b*) il rapporte de même l'occaſion du départ de ce Savant, & de ſon changement de Religion. Mais il dit, après (*c*) d'autres, qu'en 1647, c'eſt-à-dire, pluſieurs années auparavant, *Lambécius* étant en France, & perſuadé par le P. *Sirmond*, avoit embraſſé ſecrétement la Religion Catholique-Romaine, profeſſant néanmoins à l'extérieur la Luthérienne. Cela ne fait pas honneur au Proſélyte. On a débité, que le P. *Sirmond* vouloit (*d*) auſſi l'engager à ſe faire Jéſuite: mais qu'en cela il ne réuſſit point. Je vois par quelques Lettres (*e*) de la Collection de Mr. BURMAN, écrites de la même année 1647 & de la ſuivante, que *Lambécius* étoit alors à *Rome*, où il avoit envie de ſe faire Moine. Mais ſon Oncle *Luc de Holſtein*, tout Proſélyte qu'il étoit lui-même, l'en détourna. Dans (*f*) une autre Lettre, écrite en 1662, on dit, que *Lambécius*, aiant quitté ſa Vieille, s'eſt ſauvé à *Vienne*; & qu'il n'y a pas lieu de douter qu'il ne change de Religion, ſi on lui offre de bonnes conditions. Les offres ne furent pas apparemment fort grandes: car il paſſa de là à *Rome*, où, quoi que Converti, & faiſant fort valoir ſa converſion aux Grands de la

(*a*) *Mémoires*, Tom. XXX. où il donne la Vie de ce Savant, *pag.* 80, *& ſeqq.* (*b*) *Ibid.* pag. 81.

(*c*) Voyez le *Dictionn.* de BAYLE, à l'Article de *Lambecius*, Not. B.

(*d*) *Ibid.* & *Sylloge Epiſt. Burm.* Tom. III. *pag.* 572.

(*e*) *Lettres* de GRONOVIUS, *Epiſt.* 153. Tom. III. *pag.* 194. *Epiſt.* 154. *pag.* 196.

(*f*) *Ibid.* Epiſt. 381, *pag.* 478.

la Cour du Pape, (*a*) il fut mépriſé de tout le monde; ce qui l'obligea de retourner à *Vienne*. Il fut alors bien récompenſé à ſon gré, s'il eſt vrai, comme l'a dit un (*b*) Voiageur Allemand, que ſes revenus montoient à ſept mille Ecus par an.

(*a*) Tom. IV. *pag.* 41. *Epiſt.* 26. Mais cette Lettre, qui eſt de *Grotius*, eſt datée de l'an 1638. Je ne ſai, s'il y a faute.

(*b*) Sous le nom ſuppoſé d'AULUS APRONIUS. Voyez les *Supplémens* des ACTA ERUDITOR. Tom. VIII. *pag.* 364.

ARTICLE VII.

LE SENS LITTERAL *de l'Ecriture Sainte défendu, contre les principales Objections des* ANTISCRIPTURAIRES *& des* INCREDULES *Modernes*. Traduit de l'Anglois, *de* MR. STACKHOUSE. *Avec une* Diſſertation *du* Traducteur, *ſur les* DEMONIAQUES *dont il eſt fait mention dans l'Evangile*. A *La Haye*, chez *Henri Scheurleer*. III. *Tomes* in octavo. *Tom.* I. *pag* 403 pour l'*Ouvrage*, & 33 pour la *Préface* & l'*Avertiſſement*. *Tom.* II. *pag.* 488. *Tom.* III *pag* 176, ſans la *Table des Matières* & l'*Indice des Auteurs*.

IL y a déja longtems que nous avons rendu juſtice au mérite du Livre, dont nous annonçons la Traduction. Si l'on ſe donne la peine de jetter les yeux ſur l'Extrait, qui s'en trouve dans le Tome X. de cette Bibliothèque, on ver-

ra que dès-lors nous en portions un jugement favorable, & qui a dû faire ſouhaiter aux perſonnes qui n'entendent pas la Langue Angloiſe, que l'Ouvrage fût traduit. Cet Ouvrage à la vérité n'eſt qu'une compilation. Mais le ſujet en eſt important, les matériaux en ſont précieux; & l'arrangement que Mr. STACKHOUSE leur a donné, bien loin de les avilir, en augmente la valeur.

Nous ne répéterons point ce que nous en avons déja dit. Le monde n'eſt que trop inſtruit des indignes efforts que COLLINS, WOOLSTON & TYNDAL ont fait dans notre ſiècle, pour élever le Déiſme ſur les ruïnes de la Religion Chrétienne. Sans avoir l'attrait de la nouveauté, ni ſeulement les graces du ſtyle, leurs pernicieux Ecrits ont volé par-tout. S'ils n'ont pas augmenté le nombre des Libertins, ils les ont du moins enhardis à ſe montrer, & à garder dans leurs diſcours beaucoup moins de ménagement. Cela même eſt devenu funeſte à leur deſſein. Dès que l'Incrédulité dépouillée d'un air de myſtère oſe ſe produire ſans déguiſement, elle choque, elle révolte, elle aigrit. Qui tireroit de l'obſcurité les ténébreuſes productions de certains prétendus Esprits-Forts, ces productions ſi rares, qu'on ne montre qu'en grande confidence, & ſous le ſceau du ſecret, il leur ôteroit à peu près tout ce qu'elles ont de contagieux. Expoſées au grand jour, on n'y verroit que ce qui y eſt, & l'on auroit honte d'en faire le moindre cas.

A peine les *trois Déiſtes* que nous nommions tout à l'heure, eurent-ils levé le masque & inſulté

fuſté au Chriſtianisme à face découverte, qu'on vit un grand nombre de ſavans Théologiens les repouſſer avec force, & de la manière la plus victorieuſe. COLLINS attaquoit principalement les *Prophéties*, WOOLSTON les *Miracles*, TYNDAL la *néceſſité de la Révélation*. Leur plan étoit, dit Mr. STACKHOUSE (*a*), d'enlever tout à la fois à l'Evangile, les caractères internes de ſa Divinité, & les marques externes de ſon Evidence. Mais leur malice n'a réellement abouti, qu'à donner un nouveau luſtre à toutes ces preuves. On peut en juger par ce que le *Traducteur* nous en apprend dans l'*Avertiſſement*, qu'il a ajouté à la *Préface* de Mr. STACKHOUSE. „ Jamais, dit-il (*b*), on n'avoit attaqué le Chriſtianisme avec tant de fureur & moins de décence. Jamais on ne l'avoit défendu avec tant de force & de dignité. A l'imitation des plus illuſtres Prélats de l'Egliſe Anglicane, & ſingulièrement de Mrs. *Gibſon*, *Chandler*, *Sherlock* & *Smallbroke*, Evêques de *Londres*, de *Durham*, de *Salisbury* & de *Litchfield*; ſur les traces des Docteurs *Bentley*, *Clarke*, *Burnet*, *Pearce*, *Lardner*, & de quelques autres Savans du prémier ordre, l'on a vu une multitude de Théologiens conſacrer leur plume avec autant de ſuccès que d'émulation, a défendre les droits de la vérité & l'honneur de l'Evangile. Dès l'an 1726, COLLINS ſe glorifioit de ce que plus de *trente & cinq* Brochures ou Traités avoient été publiés contre

(*a*) *Préface*, pag. 19.
(*b*) *Avertiſſement*, pag. 16.

» ſon Livre *ſur les Fondemens & les Raiſons du Chriſtianisme* &c. On en comptoit déja plus » de *ſoixante* contre WOOLSTON, & un très » grand nombre contre TYNDAL, en 1731. Au- » jourd'hui le Recueil de tous les Ecrits qu'on a » oppoſés à ces Triumvirs du Déisme, compo- » ſeroit une Bibliothèque de bien des volumes, » qu'on auroit de la peine à completter. »

Ajoutons que peu de gens auroient le loiſir de parcourir un ſi grand nombre de volumes, quand même il leur ſeroit facile de ſe les procurer. Mais les ſoins de Mr. STACKHOUSE leur ont épargné cette peine. Son Ouvrage, qui ne contient que XXIV Chapitres, peut en quelque façon tenir lieu de tous les autres. Il en renferme au moins la ſubſtance; & réuniſſant ſous un même point de vue, des réflexions qu'il faudroit chercher dans divers Auteurs, il en augmente par-là ſenſiblement le poids & la force. A la tête de chaque Chapitre, ſe trouvent les principales objections propoſées par les Incrédules contre ce qui en fait le ſujet. Enſuite viennent les réponſes, toujours accompagnées d'une courte récapitulation. Le tout eſt ordinairement énoncé dans les termes mêmes des Auteurs dont Mr. STACKHOUSE s'eſt ſervi. Telle eſt en général ſa méthode. On peut voir dans l'endroit de ce Journal, que nous avons déja cité (*a*), quel eſt le Titre & la matière de tous les Chapitres. On y trouvera un extrait aſſez ample des deux prémiers, qui roulent, l'un ſur l'*Authenticité* des Livres

(*a*) *Bibl. Raiſ.* Tom. X. pag. 36.

vres, l'autre ſur l'*Inſpiration* des Auteurs du N. T. & par-là on pourra aiſément ſe faire une idée de tout le reſte. Ce que nous croyons devoir ajouter, c'eſt qu'encore que cet Ouvrage ne ſoit nullement mépriſable du côté de l'Erudition, il eſt cependant à la portée de presque tout le monde, d'autant plus qu'il y règne une variété qui en rend la lecture auſſi agréable qu'elle eſt inſtructive. Les *trois derniers Chapitres*, où il eſt traité de la *Réſurrection de Jéſus-Chriſt*, de l'*Inſuffiſance de la Religion Naturelle* & de la *Néceſſité de la Révélation*, du *tems ou l'Evangile a été publié* & de l'*efficace merveilleuſe de cet Evangile dans le monde*; ces trois Chapitres, dis-je, raſſemblent en peu de mots, tout ce qui a jamais été écrit de plus ſolide & de plus convainquant ſur ces importans articles. L'Auteur finit par une *Concluſion générale*. Il s'y adreſſe aux Déiſtes. Il les y ſomme dans les termes les plus preſſans de rentrer en eux-mêmes, d'ouvrir les yeux ſur le péril auquel ils s'expoſent, & de prévenir l'affreuſe Cataſtrophe qui vengera la Religion de leurs inſultes. „ Suppoſons, dit-il, (*a*) que „ l'Evangile ne ſoit qu'illuſion, comme les Déiſtes l'inſinuent; quel eſt le risque que l'on court „ en s'y ſoumettant? Notre *Foi* eſt appuyée ſur „ des fondemens ſi ſolides; les *Prophéties* qui „ d'avance préſagérent les événemens du Chriſtianisme ont eu un accompliſſement ſi illuſtre; les *Miracles* qui en confirment la Divinité ont été conſtatés d'une manière ſi authen-

 „ tique;

(*a*) *Tom.* II. *pag.* 480.

„ tique; la *Morale* de ſes Loix eſt ſi pure, ſi par-
„ faite; tout en eſt ſi excellent, qu'il ne ſauroit
„ y avoir de crime à l'embraſſer. Un homme
„ qui aura cru ſincèrement la *Doctrine*, & qui
„ aura fidèlement obſervé les *Préceptes* de l'E-
„ vangile, pourra hardiment en appeller au Juge
„ ſuprême. Il pourra ſe préſenter avec confian-
„ ce a ſes yeux. Il pourra ſans témérité protes-
„ ter qu'il a fait tout ce qu'on peut attendre d'u-
„ ne Créature raiſonnable, qu'il n'a donné ſon
„ aſſentiment, qu'à des *Vérités* qui lui ont paru
„ démontrées & de la plus haute évidence, qu'il
„ n'a pratiqué que ce que ſa conſcience lui a pres-
„ crit & qu'il a regardé comme faiſant partie des
„ devoirs indiſpenſables d'un honnête-homme.
„ Mais ſi au contraire l'Evangile eſt dans la réa-
„ lité, comme nous le croyons fermement, l'œu-
„ vre de Dieu, la Révélation d'enhaut; que de-
„ viendra l'Incrédule qui le rejette? Ne ſera-t-
„ il pas perdu ſans reſſource pour toute l'éter-
„ nité? Quel prétexte alléguera-t-il? De quel-
„ le couleur ſe ſervira-t-il pour exténuer ſa fau-
„ te, pour pallier ſon crime, pour fléchir la co-
„ lère de Dieu? Hélas! c'eſt une iniquité toute
„ jugée, & perſonne ne peut ignorer la déci-
„ ſion de N. S. contre les Incrédules: *Si je ne*
„ *fuſſe point venu*, dit-il, (*a*) *& que je n'euſſe*
„ *point parlé à eux, ils n'auroient point de péché;*
„ *mais maintenant ils n'ont point d'excuſe*, point
„ de prétexte a alléguer, point d'*Apologie* (*b*) à
faire

(*a*) *Jean* XV. 22.

(*b*) C'eſt-là proprement ce que ſignifie le mot ἀπολογίαν qui eſt dans l'Original.

„ faire *de leur péché*.... Il eſt facile de plaiſan-
„ ter ſur ces matières : beaucoup d'impudence
„ & peu d'eſprit, c'eſt tout ce qu'il faut pour
„ cela. Mais la queſtion eſt de ſavoir s'il con-
„ vient de badiner ſur un ſujet auſſi grave, & dans
„ une diſcuſſion où il ne s'agit pas de moins que
„ de décider cette importante alternative, Serai-
„ je éternellement heureux, ou éternellement mal-
„ heureux? *Tel*, dit Salomon (*a*), *tel qu'eſt celui qui*
„ *fait l'inſenſé, & qui cependant jette des feux, des*
„ *flèches & des choſes propres à tuer; tel eſt l'hom-*
„ *me qui a trompé ſon ami, & qui après cela dit,*
„ *ne me jouois-je pas?* Mais quelle comparaiſon,
„ quelle image, quel trait aſſez vif pourra re-
„ préſenter au naturel, l'extravagance, la ma-
„ nie de ces gens, qui paſſent leurs jours à ſe
„ tromper, à ſe perdre miſérablement eux-mê-
„ mes pour le tems & pour l'éternité, ſans avoir
„ enſuite autre choſe à dire pour ſe diſculper, ſi-
„ non, *ne me jouois-je pas?* Où eſt l'eſprit, où
„ eſt la fineſſe, où eſt le ſens-commun dans leurs
„ railleries? &c. ". Toutes les réflexions que fait ici Mr. STACKHOUSE, ſont de la même force. Nous nous ferions un plaiſir d'en extraire de plus longs morceaux, après avoir rendu compte du travail de l'*Auteur*. Mais nous devons nous ménager quelque place pour rendre compte de celui du *Traducteur*.

Il ne s'eſt pas borné à nous donner une ſimple *Traduction* du Livre de Mr. STACKHOUSE; il y a ajouté ſes propres *Remarques*, & une *Diſ-*

(*a*) *Prov.* XXVI. 18, 19.

ſertation entière ſur les *Démoniaques* dont il eſt fait mention dans l'Evangile. Quant à la *Traduction*, voici l'idée qu'il en donne lui-même. „ Il me ſéroit, *dit-il*, auſſi mal de la décrier, „ que d'en faire l'éloge. Ce que j'en peux dire „ avec vérité, c'eſt que je me ſuis attaché avec „ toute l'application poſſible à la rendre fidèle. „ Peut-être ſeroit-elle plus coulante, ſi j'avois „ moins pris de peine à la rendre exacte. Les „ périodes ſont dans l'Original d'une longueur „ exceſſive. Elles abondent en parenthèſes. El- „ les ſont d'ailleurs la plupart d'un ſtyle qui ne „ ſe reſſemble point à lui-même, parce qu'elles „ ſont ordinairement compoſées des phraſes de „ différens Auteurs, & que presque tout l'Ou- „ vrage n'eſt qu'un tiſſu de pièces d'emprunt „ habilement rapportées. Dans le ſentiment de „ mon inſuffiſance à rendre par moi-même la „ *Traduction* d'un Ouvrage de cette nature auſſi „ agréable que je l'aurois ſouhaité, je n'ai point „ héſité à l'embellir du travail d'autrui. . . . . „ Qu'on ne s'étonne donc pas ſi l'on y remar- „ que des endroits auſſi élégans, & auſſi bril- „ lans, que tout le reſte l'eſt peu. On verra bien- „ tôt qu'en cela j'ai moins écouté l'amour-pro- „ pre, que conſulté les intérêts du Public. Trop „ heureux ſi ce Public daigne avoir quelque in- „ dulgence pour mes fautes, en faveur des or- „ nemens que j'ai cherché avec ſoin dans les „ excellentes & incomparables Traductions de „ *Clarke*, de *Ditton*, des *Lettres Paſtorales* &c. &

(a) *Avertiſſement*, pag. 23.

„ & dans quelques autres dont je n'ai pas man-
„ qué d'indiquer les Auteurs. "

Les Remarques doivent leur origine à la peine que le *Traducteur* a prise, de remonter aux sources où Mr. STACKHOUSE avoit puisé. Il a vérifié & assez souvent rectifié les citations de l'Original, qu'on trouve au bas des pages sous la marque de quelqu'une des lettres de l'Alphabet. Il en a ajouté un très grand nombre, soit de l'Ecriture Ste. soit d'ailleurs, prenant toujours la précaution de les marquer d'une ou de plusieurs étoiles, afin, *dit-il*, (*a*) „ que si j'avois le mal-
„ heur de me tromper, on en imputât à moi
„ seul toute la faute, sans en charger injustement
„ Mr. STACKHOUSE. " Dans les endroits où il lui a paru que cet habile homme auroit pu donner plus de lumière & d'énergie au discours, en faisant usage de certains réflexions, ou en poussant certaines preuves, que ses Auteurs n'avoient pas négligées, ou que d'autres ont faites depuis; il a ajouté ces réflexions & ces preuves en forme de Notes, sous la même marque d'une ou de plusieurs étoiles, indiquant soigneusement les Editions dont il s'est servi. On voit en un mot, qu'il n'a épargné aucun soin pour rendre cet Ouvrage plus utile & plus complet qu'il ne l'est dans l'Original.

Quelques exemples pris au hazard feront connoitre le caractère des Remarques qu'il y a ajoutées. On objecte contre l'Authenticité du Livre de *Daniel*, que *Jonathan* ne l'a point traduit dans

(*a*) *Avertissement*, pag. 22.

dans ſes *Paraphraſes Chaldaïques*. Mr. STACKHOUSE fait diverſes réponſes à cette objection; & voici la Note que le *Traducteur* y joint. „ Le „ Lecteur, dit-il, (*a*) ne ſeroit peut-être pas „ fâché de trouver ici dans leur ordre les ré„ ponſes de Mr. *Chandler* (*b*) à l'objection ti„ rée de l'Omiſſion de *Daniel* dans la *Paraphra„ ſe* de *Jonathan*; mais pour éviter de groſſir „ ce Volume, je me contenterai de les indiquer. „ 1. On ne peut pas tirer de cette Omiſſion le „ moindre avantage, puiſqu'on eſt d'ailleurs „ obligé de convenir que les Juifs du tems de „ J. C. étoient généralement dans l'attente du „ Meſſie, fondés principalement à l'attendre „ alors ſur les Oracles de *Daniel*. 2. Ceux qui „ croyent que les anciens Juifs placérent *Daniel* „ dans la claſſe des *Hagiographes*, ne doivent pas „ être étonnés de ne point trouver ſon Livre „ dans le *Targum* de *Jonathan*, qui ne traduiſit „ que les Prophètes; contradiction que *Collins* „ n'a pas apperçue, ou dans laquelle il s'eſt „ volontairement jetté. 3. Quelques-uns des „ Livres dont les Juifs ne conteſtérent jamais „ l'Authenticité, ſont dans le même cas que ce„ lui de *Daniel*, ſavoir *Esdras*, & *Néhémie*. „ 4. L'état déplorable des Juifs, & de la Judée, „ depuis la mort de N. S. a occaſionné la perte „ de pluſieurs *Targums*. 5. Il eſt très apparent „ que les Juifs ont malicieuſement ſupprimé „ celui-ci, pour ne pas prêter des armes à leurs „ ad-

(*a*) *Tom.* I. *pag.* 197.

(*b*) C'eſt l'Illuſtre Evêque de *Durham*, Prélat également recommandable par ſon ſavoir & par ſa piété.

„ adverſaires; (& ſans doute, comme le remar-
„ que le Dr. *Prideaux*, ils auroient pareillement
„ ſupprimé les autres, s'ils avoient pu. A peine
„ y a-t-il trois cens ans que les *Targums* ſont un
„ peu communs parmi les Chrétiens, tant les
„ Juifs avoient pris ſoin de les cacher.) Auſſi.
„ leurs Rabbins ont-ils chargé de malédictions
„ ceux qui auroient l'audace de calculer les tems
„ indiqués dans notre Prophète. 6. Il y a un
„ paſſage dans la *Miſchna* (Tractat. *Jadaim* c.
„ IV. § 5.) qui inſinue formellement qu'avant
„ le tems de N. S. il y avoit un *Targum* de *Da-*
„ *niel*, & que les Juifs faiſoient le même cas
„ de ce Prophète que des autres. 7. *Jonathan*
„ lui-même en divers endroits de ſes *Paraphra-*
„ *ſes* employe manifeſtement les termes, les
„ phraſes, les idées de *Daniel*, pour expliquer
„ les autres Prophètes. On peut le voir par
„ exemple ſur *Habacuc* III. 17. *Eſa.* XI. 4.
„ *Amos* IX. 8. &c. *Bishop Chandler* Vindica-
„ tion &c. *Chap.* I. *Sect.* III. *pag.* 87—105.

En traitant de l'*Autorité des Pères Allégoriſtes*, (*a*) Mr. STACKHOUSE avoit obſervé qu'*Origène* étant né avec un génie des plus étendus, mais hardi & rarement auſſi réglé qu'il auroit dû l'être, il n'eſt pas extraordinaire que ce grand Homme ait abuſé de ſon vaſte ſavoir, pour ſe jetter dans de ſubtiles Allégories &c. Le *Traducteur* ajoute cette remarque: „ Il me ſemble
„ que c'eſt-là tout ce qu'on peut dire de plus
„ ſenſé pour la défenſe d'*Origène*. Le P. *Si-*
„ *mon*,

(*a*) *Tom.* I. *pag.* 296, 297.

» *mon*, qui en juge avec aſſez de ſévérité dans
» ſon *Hiſtoire Critique du N.T. Tom.* III. *Chap.* 3,
» croyoit ſans doute adoucir la rigueur de ſes
» déciſions en ajoutant, que *Clément d'Alexan-*
» *drie & Origène n'avoient affecté les Allégories*
» *que par complaiſance pour les Philoſophes, afin*
» *de les gagner plus facilement, & pour ne pas*
» *céder en cette ſorte de ſubtilité aux* Gnoſtiques
» Valentiniens, *dont les Commentaires ſur le*
» *N. T. étoient répandus dans tout le Levant en*
» *ces tems-là.* Mais, cette ſuppoſition eſt-elle
» fort honorable au Maitre & au Diſciple?
» N'eſt-elle point même inutile, quand une fois
» on eſt convenu que la *Philoſophie* de tous les
» *Orientaux*, ſoit *Paiens*, ſoit *Juifs*, favoriſoit
» le goût des *Allégories* & en enſeignoit la ma-
» nière? Le Père D. *Remy Ceillier* n'a pas été
» plus heureux dans les Apologies, qu'il a ha-
» zardées en faveur d'*Origène* & de ſa Doctrine.
» Le célèbre Mr. *Barbeyrac* l'a réfuté d'une ma-
» nière triomphante, dans ſon excellent *Traité*
» *de la Morale des Pères de l'Egliſe*; & par ſur-
» croit les *Jéſuites* eux-mêmes ont paru fort
» mécontens de ſa tendreſſe pour un Auteur,
» dont la mémoire eſt ſi ſuſpecte. Voyez les
» *Mémoires de Trevoux*, pour l'année 1733,
» *pag.* 720--- 736. On peut conſulter encore
» la ſavante Diſſertation de feu Mr. J. F. *Bud-*
» *deus*, *de Allegoriis Origenis.*

Souvent les Notes ſont deſtinées à répandre un nouveau jour ſur quelques Paſſages de l'Ecriture Ste. Nous en indiquons des exemples

au

au bas de la page (*a*). D'autres fois elles ſont raiſonnées (*b*), & l'on y repouſſe avec force quelque Objection des Incrédules. Ainſi, par exemple, à l'occaſion de ce que Mr. STACKHOUSE affirme, que ceux qui travaillent à faire enviſager les Cérémonies de la Religion Chrétienne comme des obſervances inutiles, ne vont pas à moins qu'à nous priver de notre plus grande conſolation en anéantiſſant peu-à-peu tout Culte extérieur, le *Traducteur* (*c*) ajoute ce qui ſuit: „ C'eſt-là véritablement le but auquel les *Incrédules* de nos jours viſent, dans leurs déclamations perpétuelles contre la Superſtition. „ Point de Cérémonies, point de Service public, point de Culte extérieur. Tout cela „ eſt trop groſſier, au jugement de ces Meſſieurs. „ Hé quelle idée ſe font-ils donc de la Religion? „ Quel eſt le plan de leur Religion Naturelle? „ Eſt-ce donc qu'on n'y témoignera point à „ Dieu par des actes publics & extérieurs, qu'on „ l'adore, qu'on l'aime, qu'on le craint, qu'on „ lui eſt intérieurement dévoué? Eſt-ce qu'on „ n'y fournira point d'aides, point de ſecours „ au commun Peuple pour ſon inſtruction & „ pour ſa conſolation? Les prières communes „ en ſeront-elles bannies? N'y aura-t-il aucune „ marque extérieure de la ſincérité des ſentimens „ du cœur? Quel plan! Quelle chimère! Quel „ phan-

(*a*) *Tom.* I. *pag.* 331. 335. *Tom.* II. *pag.* 25. 123. 177, &c.
(*b*) Voyez entre autres *Tom.* I. *pag.* 400. *Tom.* II. *pag.* 236. 264. 276. 370. 433, &c.
(*c*) *Tom.* II. *pag.* 409.

„ phantôme de Religion ! Ne penſeroit-on „ point à l'éteindre, ſous prétexte de vouloir „ l'épurer?

En voilà plus qu'il n'en faut, pour faire connoître de quelle nature ſont les Remarques dont cet Ouvrage eſt accompagné. Il nous reſte à dire un mot ſur la *Diſſertation* que le *Traducteur* y a ajoutée, & qui fait un III. *Tome* de 176 pages, ſans compter les *Tables*, & un *Errata* qu'on auroit pu aiſément groſſir.

Cette *Diſſertation* roule toute entière ſur les *Démoniaques* dont il eſt fait mention dans l'Evangile. L'Auteur nous apprend lui-même qu'il l'a compoſée pour ſervir de Supplément aux Chapitres XII & XIII de Mr. STACKHOUSE, c'eſt-à-dire aux deux derniers Chapitres du I. *Tome* de cette Traduction. „ Ce qui m'en a fait naî„ tre la penſée, *ajoute-t-il*, (*a*) c'eſt l'Extrait „ que les ſavans Auteurs de la *Bibliothèque Bri„ tannique* donnérent dans leur Journal, *Tome* „ VIII. *Part.* 2. *Art.* VI. d'une Brochure qui „ venoit de paroître en Anglererre, ſous le titre „ de (*b*) *Recherches touchant les Démoniaques dont* „ *il eſt parlé dans le N. T.* Cet Extrait, ſi clair „ & ſi net, me fit ſouhaiter la pièce même. „ On me l'envoya de Londres, avec deux Ré„ ponſes qui y avoient été faites. La prémière „ étoit

(*a*) *Avertiſſement*, pag. 25, *& ſuiv.*

(*b*) Ces *Recherches*, de même que la Réponſe du Dr. *Twells*, viennent d'être traduites en François, & paroiſſent actuellement, imprimées à *Leide* in 8, chez *Baudouin* & *Pierre Vander Aa*.

„ étoit du Dr. *Twells* (*a*), qui s'eſt rendu ſi cé-
„ lèbre par la maniére dont il a défendu la Ca-
„ nonicité de quelques-uns des Livres du N. T.
„ La ſeconde étoit d'un *Anonyme* (*b*). Peu de
„ tems après il en parut une troiſiéme de Mr.
„ *Whiſton* (*c*). Enfin l'Auteur des *Recherches*
„ répondit (*d*) ſans ſe faire connoître, & tout ré-
„ cemment l'*Anonyme* (*e*) vient de repliquer.
„ La lecture de ces diverſes (*f*) pièces (à l'ex-
„ ception de la dernière qui m'eſt parvenue ſi
„ tard qu'à peine en ai-je fait aucun uſage) me
„ parut.

(*a*) *An Anſwer to the Enquiry into the meaning of Demoniacks* &c. *By* Leonard Twells &c. 8. *Lond.* 1737. C'eſt-à dire: *Réponſe en forme de Lettre aux Recherches ſur les Démoniaques*, &c.

(*b*) *An Eſſay towards vindicating the Literal Senſe of the Demoniacks in the New Teſtament*, &c. 8. *Lond.* 1737. C'eſt-à-dire: *Eſſai pour défendre le Sens Litéral des endroits du N.T. où il eſt parlé des Démoniaques*, &c.

(*c*) *An Account of the Demoniacks, and of the Power of caſting out Damons*, &c. *By* W. Whiſton. 8. *Lond.* 1737. C'eſt-à-dire: *Hiſtoire des Démoniaques & du pouvoir de chaſſer les Démons, tirée tant du N. T. que des Ecrivains des quatre prémiers Siécles*, &c.

(*d*) *A Further Enquiry into the meaning of Demoniacks in the New Teſtament*, &c. 8. *Lond.* 1737. C'eſt-à-dire: *Nouvelles Recherches ſur les Démoniaques, dont il eſt parlé dans le Nouv. Teſt. pour ſervir de défenſe aux Recherches contre les Objections de Mr.* Twells, *& de l'Auteur de l'Eſſai.*

(*e*) *A Reply to the Further Enquiry*, &c. *By the* Author *of the* Eſſay. 8. *Lond.* 1738. C'eſt-à-dire: *Replique aux Nouvelles Recherches*, &c. *Par l'Auteur de l'Eſſai.*

(*f*) Depuis que les *cinq Brochures*, dont on fait ici mention, ont vu le jour, il en a paru quelques autres, dont nous ne manquerons pas de donner le précis dans la ſuite de ce Journal.

„ parut ſi intéreſſante : je trouvai d'une part
„ dans les Objections que l'Auteur des *Recher-*
„ *ches* fait contre la réalité des *Poſſeſſions*, quel-
„ que choſe de ſi ſpécieux, tant d'art & tant de
„ ſavoir : je vis de l'autre, dans les Réponſes
„ qu'on lui a oppoſées, & ſur-tout dans les deux
„ prémières, tant d'érudition, tant d'impartia-
„ lité & une Critique ſi judicieuſe, que je ne
„ doutai point qu'on n'en lût avec plaiſir une
„ compilation, faite à peu près dans le goût de
„ celle de Mr. STACKHOUSE. Je l'ai donc en-
„ trepriſe, (c'eſt toujours l'*Auteur* qui parle lui-
„ même) & ſans m'étendre à tous les points qui
„ ont été traités dans cette Controverſe, je me
„ ſuis enhardi juſqu'à oſer joindre mes réflexions
„ & ajouter mes remarques à celles des Théolo-
„ giens qui m'ont ſervi de guide &c. ".

Sur cet expoſé chacun peut facilement ſe former une idée de la *Diſſertation* dont il s'agit. L'Auteur ne s'y eſt éloigné ni de la Méthode dont Mr. STACKHOUSE lui a fourni le modèle, ni de la modération dont il lui a donné l'exemple. D'abord il rapporte la ſubſtance & le précis des argumens dont l'ingénieux *Anonyme*, qui a compoſé les *Recherches*, s'eſt ſervi pour appuier ſon Syſtême, qui eſt, que les *Démoniaques* n'étoient que des *Epileptiques* & des *Fous*. Il examine enſuite ce Syſtême ; il le réfute avec liberté : & quoiqu'en défendant le ſens littéral des endroits de l'Evangile, où il eſt fait mention des *Poſſédés* que N. S. guérit, il ſuive une Méthode toute différente de celle du Dr. *Towells* & des autres Théologiens qui ont écrit contre les

Re-

Recherches, il ne laisse pas de faire perpétuellement usage des Observations de ces Savans, après les avoir dépouillées d'une érudition, qui les auroit rendu inutiles à la plupart des Lecteurs.

A bien examiner le Système des *Recherches*, il ne differe en rien du Système de *Becker* (*a*) par rapport aux *Démoniaques*. Il est vrai, que ce Théologien nioit l'existence du Diable & de ses Anges, ce que l'*Anonyme* ne fait pas: mais ils prétendent également l'un & l'autre, que l'Obsession des *Démoniaques* n'étoit qu'un dérangement physique de leur santé, dérangement dont N. S. les guérit d'une maniere miraculeuse: ils soutiennent également l'un & l'autre, que ces *Démoniaques* n'étoient que des *Epileptiques* & des *Fous*, & à peu de chose près ils employent les mêmes argumens pour le prouver. Sans le dire en autant de termes, l'Auteur de la *Dissertation* le fait toucher au doigt, par le soin qu'il prend d'indiquer à la marge les principaux endroits du Livre de *Becker*, dont l'*Anonyme* a imité les raisonnemens. Du reste, peu content d'avoir hautement rendu justice à la droiture des intentions de l'*Anonyme*, il se fait un plaisir de reconnoître qu'en faisant revivre les objections du Théologien Hollandois, cet habile homme leur a donné toute la force dont elles sont susceptibles, par la maniere dont il les a proposées. „ Il ne se peut rien, *dit-il*, (*b*) de plus ingé-

„ nieux

(*a*) Voyez *Le Monde enchanté*, Liv. II. Chap. XXVII. & XXVIII.

(*b*) *Tom.* III. *pag.* 16.

„ nieux que le tour qu'il a pris pour le faire va-
„ loir. L'eſprit & l'érudition y brillent égale-
„ ment. Si les recherches n'en ſont pas neuves,
„ l'arrangement au moins en eſt ſpécieux. " Il faut avouer ſur-tout qu'il règne dans le Syſtême de l'*Anonyme*, une ſimplicité très impoſante; car, comme l'obſerve notre Auteur, tout s'y réduit à ce ſeul raiſonnement : (*a*) „ Les *Paiens*
„ donnérent le nom de *Démons* (nom tout différent de celui de *Diables*) à des *Ames* ſéparées
„ des corps auxquels elles avoient été unies. Ils
„ attribuérent à ces *Démons* ou à ces *Ames* toutes les maladies extraordinaires dont ils ignoroient la cauſe naturelle, & ils les regardérent
„ principalement comme les auteurs de l'*Epilepſie* & de la *Folie*. Cette idée avoit paſſé des
„ *Grecs* chez les *Latins*, & s'étoit répandue parmi les *Juifs*, où elle étoit reçue de tout le
„ monde quand J. C. vint exercer ſon Miniſtère au milieu de ces derniers. Donc les *Démoniaques* que ce Sauveur guérit en *Judée* n'étoient que des malades, des *Epileptiques* & des *Fous*, qu'on croyoit obſédés des Démons, c'eſt-à-dire des *Ames* de quelques défunts.
„ Or le pouvoir attribué à ces *Ames* ou à ces
„ *Démons*, étoit un pouvoir imaginaire & de pur préjugé. Donc encore, ces *Epileptiques* & ces *Fous* n'étoient réellement que *Fous* & qu'*Epileptiques*; leur dérangement n'étoit que
„ *phyſique*, & le *Diable* n'y avoit aucune part
„ que dans leur imagination. Qui ſe défieroit
„ d'un

(*a*) *Ibid.* pag. 16, 17.

d'un raiſonnement en apparence ſi ſimple? "

Quelque ſpécieux que ce Syſtême paroiſſe, l'Auteur de la *Diſſertation* ſoutient ſans détour qu'il n'eſt rien moins que ſolide. Selon lui, (*a*) le Principe en eſt incertain. Bien loin qu'on puiſſe démontrer que tous les Sages du Paganiſme n'aient entendu par les *Démons* que les *Ames des défunts*, on a des preuves du contraire. Ces preuves ne ſont en aucune ſorte affoiblies, par les paſſages qu'on emprunte ſoit de *Juſtin Martyr*, ſoit de l'Hiſtorien *Joſeph*; elles ne le ſont pas même par les Obſervations que l'on a faites ſur la manière dont les *Païens* & les *Juifs* exorciſoient ceux qu'ils regardoient comme des *Démoniaques*. Il en réſulte au plus, que quelques *Epileptiques* & quelques *Fous* étoient en même tems *Démoniaques:* mais ce ſeroit faire un groſſier Sophiſme, que d'en conclure que tous les *Démoniaques* étoient des *Fous* ou des *Epileptiques*. D'ailleurs n'eſt-il point abſurde de chercher dans *Héſiode*, dans *Platon*, & dans *Hippocrate*, quelle eſt l'idée que nos Sts. Auteurs attachérent au mot de *Démons*? Cette méthode d'expliquer les termes de l'Ecriture par les notions que les *Philoſophes Païens* y attachérent, n'eſt-elle point dangereuſe? Quoi qu'il en ſoit à cet égard, les difficultés que l'on forme ſur l'hiſtoire de l'*Obſeſſion* de *Saül* ſont beaucoup plus embarraſſantes. Notre Auteur l'avoue ingénument: cependant il ne croit pas ces difficultés inſolubles, & en tout cas il montre aſſez bien, qu'on ne peut

(*a*) *Ibid.* pag. 18—48.

rien en conclure contre le ſens littéral des Obſeſſions rapportées dans le N. T.

L'eſſentiel eſt ici de définir (*a*) avec préciſion, quelles idées les Auteurs du N. T. attachérent aux mots de *Démons* & de *Démoniaques*. Pour cet effet l'*Anonyme*, raiſonnant dans ſes *Recherches* ſur ce principe inconteſtable, que les Paſſages les plus clairs doivent décider du ſens des autres, en avoit produit quatre (*b*) comme entièrement déciſifs: mais ces quatre Paſſages examinés par notre Auteur, ſe trouvent inſuffiſans, & s'ils ne prouvent pas préciſément le contraire de ce que l'*Anonyme* voudroit en conclure, on ne peut au moins en tirer aucune conſéquence ni pour ni contre, ſans ſuppoſer ce qui eſt en queſtion. Que faire donc, pour s'aſſurer de la ſignification préciſe des termes dont il s'agit? Il faut conſidérer ces termes dans la relation qu'ils ont néceſſairement avec la Théologie de l'Ecriture Sainte, & avec le ſens littéral de tous les Paſſages auxquels ils ont du rapport. C'eſt là-deſſus qu'eſt fondée l'opinion commune touchant la réalité des Obſeſſions. Si l'on veut en voir d'un coup d'œil la démonſtration, on la trouvera renfermée dans le raiſonnement que voici, dont chaque Propoſition eſt ſucceſſivement prouvée par l'Auteur. 1. L'exiſtence des Anges eſt avérée. 2. Il ne l'eſt pas moins qu'une partie d'entre eux ſe ſont rebellés. 3. On ſait encore que le Chef de ces *Anges* rebellés eſt

(*a*) *Ibid.* pag. 48—83.

(*b*) *Jean* X. 20. *Jean* VII. 20. *Matth.* XI. 18. *Jean* VIII. 48—52.

eſt nommé dans l'Ecriture *Satan* & le *Diable*, & qu'ils y ſont appellés ſes *Anges*. Or 4. ce *Diable* & ſes *Anges*, devenus les ennemis des hommes, les tentent & les tourmentent quelquefois corporellement, lorsque Dieu ne les en empêche pas. Et 5. l'Ecriture les fait regarder comme les auteurs de certaines maladies extraordinaires, ſingulièrement remarquables dans le tems de N. S., & dont ceux qui étoient atteints, étoient appellés *Démoniaques*. 6. D'un autre côté, l'Evangile attribue ces mêmes maladies à l'opération des *Démons*. 7. Ce nom de *Démons* ne ſe prend jamais qu'en mauvaiſe part dans l'Ecriture. 8. Et tout ce que les Evangéliſtes attribuent aux *Démons*, fait voir qu'ils les confondent avec les *Diables*. 9. Ainſi les *Démons* & leur *Prince* ne ſont autre choſe que le *Diable* & ſes *Anges*. 10. Par conſéquent les *Démoniaques* étoient réellement poſſédés du *Diable* & de ſes *Anges*, ce qu'il faloit prouver.

Tels ſont les principes de l'opinion commune ſur les *Démoniaques*. L'Auteur demande (*a*) qu'on les compare aux principes du ſentiment contraire. Enſuite après avoir obſervé que le nombre des *Démoniaques*, dont il eſt fait mention dans l'Evangile, monte à peine juſqu'à *neuf*, il s'arrête avec l'*Anonyme* à examiner en détail l'hiſtoire du *Démoniaque* de *Gadara*, qui eſt la plus merveilleuſe de toutes. Il fait voir que l'Hypothèſe des *Recherches* ne l'explique point; il répond à toutes les Objections, & l'on ne peut guère

(*a*) *Le Sens Littéral* &c. Tom. III. pag. 83—127.

s'empêcher de convenir avec lui, que ſi le *ſens littéral* de cette hiſtoire a ſes difficultés, elles ſe réduiſent à peu de choſe; au-lieu que le *ſens allégorique*, tout au plus ſpécieux à le conſidérer en Philoſophe, en eſt inſoutenable à l'examiner en Critique & en Théologien.

C'eſt de la ſorte que notre Auteur juge de tous les autres endroits de l'Evangile, où la guériſon miraculeuſe de quelque *Démoniaque* eſt rapportée. Mais pour éviter une trop longue diſcuſſion, il ſe contente d'inférer en cet endroit, quelques obſervations très importantes, qui s'étendent à tous les cas, & que nous ne pouvons nous dispenſer d'indiquer. (*a*) La 1. eſt, que les Ecrivains du N. T. mettent une différence réelle entre *guérir les Malades*, & *jetter hors les Diables*. La 2. que J. C. parle aux *Démons* comme à des perſonnes réelles & réellement exiſtantes. La 3. que ſi les *Démoniaques* n'avoient été que des *Epileptiques* & des *Fous*, il faudroit croire que les *Epileptiques* & les *Fous* étoient les perſonnes les mieux qualifiées pour reconnoitre que *Jéſus* étoit le *Chriſt*. La 4. enfin, que dans cette ſuppoſition, N. S. ſe ſeroit prêté à l'erreur ſans néceſſité, & qu'il l'auroit en quelque façon conſacrée, jusques à y engager ſes propres Diſciples. Cette dernière obſervation, qui eſt la principale, eſt miſe ici dans un très grand jour. Tout ce que l'*Anonyme* y a oppoſé, ſoit dans ſes *Recherches*, ſoit dans ſes *Nouvelles Recherches*, eſt évidemment réfuté; & comme il n'y a point d'*Ob-*

(*a*) *Ibid.* pag. 127—159.

d'*Objection* qu'on ramène plus souvent que celle-ci, *D'où vient cette multitude de Démoniaques dans le tems de N. S.?* l'Auteur s'attache à y répondre (*a*) avec plus d'exactitude qu'à aucune autre, en faisant voir 1. que le nombre des *Démoniaques* étoit peu considérable. 2. Que nous ne sommes point obligés à rendre raison des vues de la Providence dans ce phénomène singulier. Mais qu'après tout 3. on peut en conjecturer quelques-unes avec vraisemblance. Peut-être en effet que par-là Dieu voulut montrer sensiblement qu'il abandonnoit les Juifs à leur corruption; peut-être qu'il voulut les châtier de leur attachement excessif à la *Magie*; peut-être qu'il voulut confondre visiblement les *Sadducéens*; peut-être sur-tout qu'il voulut rendre plus illustres les triomphes que J. C. venoit remporter sur le *Démon*; peut-être enfin que les *Démons* ont toujours eu & ont encore plus de part que l'on ne croit, dans les maladies qui affligent le Genre-humain. Quel inconvénient y a-t-il à le supposer? Dès que l'on accorde que ces Esprits malins n'agissent qu'autant que Dieu le leur permet, que jamais ils n'opèrent sur les hommes d'une manière irrésistible, & que tous les vrais Chrétiens ont des secours suffisans pour en triompher, doit-on se faire de la peine d'en admettre les influences? Faut-il donc être incrédule, pour n'être pas superstitieux? L'Auteur fait là-dessus des réflexions qui méritent d'être pesées, mais qu'il faut lire dans l'Original.

(*a*) *Ibid.* pag. 159—176.

Ce que nous venons de dire ſuffit, pour piquer la curioſité des Lecteurs ſur une matière délicate, importante, & qui ſe trouve discutée ici d'une façon toute nouvelle, pour ceux qui n'entendent que le François. Nous n'avons dans notre Langue qu'un ſeul Ecrit, où l'on ait eu deſſein d'examiner briévement le pour & le contre ſur la queſtion des *Démoniaques*. C'eſt une courte Diſſertation que le R. P. *Dom Calmet* a placée à la tête de ſon Commentaire ſur l'Evangile ſelon St. Luc; mais le ſujet y eſt à peine ébauché. Il mérite cependant d'être approfondi, & la *Diſſertation* dont nous venons de donner l'extrait n'y ſera pas inutile. Il eſt vrai que l'opinion qu'on y a embraſſée touchant la réalité des Obſeſſions, n'eſt pas ſans difficulté. L'Auteur les a ſenties. Il ne les a point diſſimulées. Il en convient au contraire de bonne-foi. Il va même jusqu'à avouer ſans détour, que les ſolutions qu'on en donne ne le ſatisfont pas entièrement. Mais, *dit-il*, (*a*) „ je ſuis perſuadé que „ ces difficultés n'invalident point les preuves „ du *fait*; qu'elles ne portent que ſur l'impuiſ„ ſance où nous ſommes d'en expliquer la *ma*„ *nière*, & que par conſéquent elles ne détrui„ ront jamais le ſens littéral des endroits de l'E„ vangile où il eſt parlé des *Démoniaques*; à „ moins qu'on ne prouve d'ailleurs que dans „ tous ces endroits, le ſens figuré eſt le plus „ ſimple & le plus naturel. C'eſt, *ajoute-t-il*, „ ce que le ſavant Auteur des *Recherches* a en„ trepris

(*a*) *Avertiſſement*, pag. 29.

„ entrepris de faire voir. Je laiſſe au Lecteur à „ juger, s'il y a à peu près réuſſi. ".

ARTICLE VIII.

HISTOIRE CRITIQUE DE LA PHILOSOPHIE, *où l'on traite de ſon origine, de ſes progrès, & des diverſes Révolutions qui lui ſont arrivées, juſqu'à notre tems. Par Mr.* D. * * *. *A* Amſterdam, *chez* François Changuion, 3 *vol.* 8.

Second Extrait.

(*a*) LA République des Lettres eſt un pays, où loin de ſouffrir aucune diminution, les richeſſes augmentent chaque jour, & où ceux qui penſent, ont droit à la ſucceſſion de tous ceux qui ont penſé avant eux. Les *Grecs*, que le *ſecond Age* de la *Philoſophie* regarde entièrement, ſe prévalurent de ce droit. Ils empruntérent toutes les Sciences des *Philoſophes*, qu'il leur plut d'appeller *Barbares*, & regardant ces Sciences comme un fonds abandonné à leurs recherches, ils ne penſérent qu'à le faire valoir, en lui donnant une forme plus régulière, & en le cultivant avec plus de ſoin. C'eſt ce que Mr. *Deslandes* s'attache à prouver dès l'entrée du *ſecond Livre* de ſon *Hiſtoire Critique* &c. Pour plus de clarté, il diſtingue deux Ages dans la *Philoſophie*

(*a*) *Hiſt. Crit.* Tom. I. Liv. II. Chap. VIII.

phie Grecque; celui qui a précédé l'établiſſement des *Sectes*, & celui qui l'a ſuivi. Dans le prémier, brillérent les *Poëtes Philoſophes*, ou les *Philoſophes Mythologiſtes*. Tout leur Art conſiſtoit à enſeigner les ſecrets de la Nature ſous l'enveloppe myſtérieuſe de l'Allégorie & de la Fable, pour tromper les peuples en inſtruiſant les Savans & les Eſprits-forts. On diroit que l'ingénieux Académicien n'en improuve point la méthode, au moins ces paroles donneroient-elles lieu de le préſumer: *En général* (ce ſont ſes propres termes que je tranſcris) (*a*) *quelque Syſtême qu'on embraſſe, il faut que le peuple ſoit ſéduit, & il veut lui-même être ſéduit.* Afin d'y mieux réuſſir, les anciens Philoſophes de la *Gréce* ornérent leurs Fables des graces de la Poëſie. Religion, Loix, Généalogies, Annales, Hiſtoires, Phyſique, tout étoit écrit en Vers; & ces Vers, bien différens des Vers modernes, ne conſiſtoient point dans un *détail ſouvent puérile de rimes*, ni dans un certain nombre de ſyllabes meſurées & jointes les unes aux autres avec art, comme les Vers Grecs & Latins. Ils ne différoient de la Proſe que par des images vives & fortes, par des figures nobles, frappantes, capables d'intéreſſer l'homme en excitant ſes paſſions, & parce qu'on les chantoit. „Tels ſont, dit Mr. „ *Deslandes*, les morceaux qui nous reſtent de la „ Poëſie Hébraïque, les *Pſeaumes*". Il ſeroit à ſouhaiter qu'il l'eût prouvé. En comparant ſes

(*a*) *Ibid.* pag. 289.

ſes preuves avec celles du ſavant (*a*) *Prélat* & du célèbre *Mathématicien* (*b*) qui tout récemment ont prétendu démontrer le contraire, on pourroit peut-être ſe faire un Syſtême raiſonné ſur ce ſujet. Mais il faut avoir pénétré bien avant dans la connoiſſance de la Langue Sainte, pour en parler pertinemment.

Entre les Poëtes Philoſophes, *Orphée* tenoit le prémier rang. Notre Hiſtorien garde un profond ſilence ſur les efforts de *Voſſius* (*c*) & de Mr. *Huet* (*d*), pour mettre ce Sage au rang des Etres chimériques, qui n'exiſtérent jamais hors de l'imagination de quelques Auteurs; efforts que le docte *Burnet* (*e*) paroît avoir anéantis dans ſes *Archæologies*. Au-lieu de cette diſcuſſion critique, Mr. *Deslandes* donne ſes conjectures ſur l'Oeuf d'*Orphée*, dont les Anciens ont tant parlé. „ C'étoit un ſymbole myſtérieux, dont *Or-*„ *phée* ſe ſervoit pour déſigner cette force inté-„ rieure, ce principe de fécondité dont toute „ la Terre eſt impregnée, puiſque tout y pouſſe, „ tout y végète, tout y renait". Du reſte, nulle ouverture ſur les Ecrits de cet ancien Poëte, ſur ſa Philoſophie, que les Savans regardent comme la ſource de la Doctrine de *Pythagore* & de *Platon*. Mr. *Deslandes* ſe hâte de dire un mot en paſſant, ſur la perſonne d'*Homère*, afin de s'étendre enſuite à tracer le caractère des

ſept

(*a*) Le Dr. *Hare*, Evêque de *Chicheſter*.
(*b*) Mr. *Fatio* de Duillier.
(*c*) *Voſſius*, de Arte Poët. Cap. XIII.
(*d*) *Huet*, Demonſt. Evang. *Prop.* IV.
(*e*) *Th. Burnet*, Archæol. *Cap.* IX.

sept Sages si fameux parmi les *Grecs*; &, pour me servir de ses expressions (*a*), „ il les dépeint „ avec des traits forts & hardis, qui découvrent „ le fond de leur caractère & de leur doctri„ ne".

On met d'ordinaire à la suite des *sept Sages*, trois autres Philosophes d'un caractère singulier, qui sont *Anacharsis*, *Epiménide* de *Crète*, & *Phérécide* de l'Ile de Sciro. Ils ont aussi part aux éloges de notre Académicien, qui consacre à leur gloire un Chapitre (*b*) entier, non sans y faire, selon sa coutume, d'utiles ou d'amusantes digressions sur divers sujets. Les matières les plus sombres prennent un air riant sous la plume de *Mr. Deslandes*. Il répand des fleurs par-tout, & toujours attentif à rendre la Vertu aimable, il ne laisse échaper aucune occasion de flétrir le Vice. Ici par exemple, opposant les mœurs austères des *Scythes* parmi lesquels *Anacharsis* étoit né, à la Politesse des *Grecs*, il y fait cette réflexion remarquable : (*c*) „ Jamais une Nation „ n'est plus proche de sa ruine & de son anéan„ tissement, que lorsqu'elle paroît la plus polie „ au dehors, & par cela même la plus superfi„ cielle au dedans; lorsqu'elle rampe devant ses „ Maîtres en leur prodiguant des respects, qui „ ne sont dûs qu'à Dieu seul; lorsqu'elle fait „ enfin des plaisirs qui enyvrent sa principale „ occupation. Il n'y a plus alors de solide Ver„ tu,

(*a*) *Hist. Crit. &c.* Tom. I. Liv. II. Chap. VIII. pag. 354.
(*b*) *Ibid.* Chap. VIII.
(*c*) *Ibid.* pag. 340.

„ tù, plus de Probité, plus de Science. Tous
„ les rangs ſe confondent, tous les ordres ſe mê-
„ lent. On ceſſe de regarder le Vice comme un
„ blâme, & le Crime comme un deshonneur.
„ Triſte ſituation, qui annonce infailliblement la
„ chute de l'Etat!" J'omets à regret les détails intéreſſans, où notre *Académicien* s'engage à l'occaſion de *Phérécide*, ſur les idées qu'avoient les Anciens touchant l'immortalité de l'Ame. L'endroit mérite en toute manière d'être lu. Mr. *Deslandes* n'y paroît rien moins que prévenu en faveur de la Philoſophie. Je ne ſai même ſi l'on ne trouvera point qu'il outre un peu les choſes, en accuſant tout le Paganiſme d'avoir borné la durée & les eſpérances de l'homme au court eſpace de cette vie. Que l'état de l'Ame après la mort ait été abſolument ignoré des Philoſophes, rien n'eſt plus vrai. Il étoit réſervé à la Révélation, & ſur-tout à la Révélation Chrétienne, de *mettre la vie & l'immortalité en évidence*. Mais étoit-il impoſſible à la Raiſon de ſe perſuader que la deſtruction du corps n'entraine point néceſſairement celle de l'Ame? Eſt-il prouvé que cette idée ait échapé aux ſpéculations des Philoſophes, & n'ait eu aucun ascendant ſur l'eſprit des peuples? C'eſt ce qui n'eſt point aſſez développé dans les Obſervations de l'Auteur: & comme il y confond les deux choſes que je viens de diſtinguer, ſavoir, la perſuaſion de l'immortalité de l'Ame, & la créance de ſa perpétuité dans un état heureux ou malheureux; il ſe pourra bien que ſes raiſonnemens ſeront trouvés plus ſpécieux & plus ſubtils, que ſolides. Quoi! de ce

que

que les Anciens mépriſoient la vie & regardoient la mort avec indifférence, s'enſuit-il qu'ils croyoient que tout périt avec le corps? N'en réſulte-t-il point tout le contraire? & Mr. *Deslandes* lui-même ne convient-il pas que les Auteurs ſenſés du Gentiliſme en tirérent une conſéquence entièrement oppoſée? Il eſt vrai que ſouvent ces prétendus Sages ſe contredirent dans les deſcriptions qu'ils donnérent de l'état des Ames après la mort. J'avoue encore que leurs principes ſur la nature de la Subſtance qui penſer ne conduiſoient point à avoir une idée diſtincte de ſon immortalité. Mais qu'eſt-ce que tout cela prouve? Qu'ils croyoient bien, & qu'ils raiſonnoient mal: rien de plus. Le ſavant Académicien n'ignore pas ce que feu Mr. *de Beauſobre* (*a*) a ſi bien prouvé, que les *Pères* des prémiers ſiècles crurent la Subſtance Divine *étendue*, ſans la croire *matérielle* & *diviſible*. Il nous apprend lui-même après Mr. *Bayle* (*b*), que juſqu'à *Descartes*, quoiqu'on eût le ſecours de la Révélation, à peine ſavoit-on diſtinguer la Subſtance étendue, de la Subſtance penſante. Prétendroit-il donc que ces *Pères* étoient autant d'Athées? Eſtimeroit-il que tous les Chrétiens qui ont vêcu avant *Descartes*, ont été dans la ſituation des *Paiens* & même des *Juifs*, „ lesquels, „ dit Mr. *Deslandes* (*c*), bornoient toutes leurs „ vues aux biens temporels, au court espace de „ cette vie, enſorte que pour nier l'immortali-

„ té

(*a*) *Hiſtoire Crit. de Manichée*, &c. Liv. III. Chap. I, II.
(*b*) *Dict. Crit.* Tom. IV. Art. *Simonide*.
(*c*) *Hiſt. Crit. de la Philoſ.* Tom. I. pag. 370.

„ té de l'Ame, on n'en étoit pas moins admis „ dans les Synagogues, ni revêtu des prémières „ dignités du Sacerdoce. " En ce cas, voilà *Descartes* bien ſupérieur à *Moïſe*; car l'Auteur ajoute, que le Dogme de l'immortalité de l'Ame, „ s'il a été propoſé dans l'Ancien Teſta„ ment, ne l'a été qu'à titre de Myſtère & de „ Doctrine ſecrette. " Il faut eſpérer qu'à une nouvelle Edition de l'*Hiſtoire Critique* &c. tous ces Paradoxes ſeront éclaircis.

Thalès & *Pythagore* furent les Fondateurs des deux principales Sectes qui ont illuſtré la *Grèce*. Sous eux, dit Mr. *Deslandes* (*a*), toutes les parties de la Philoſophie prirent un air ſérieux & réglé. Tous les deux étoient nés avec de grands talens, & ce qui rend les talens plus utiles, avec celui de ſe faire écouter. Ils avoient de plus le génie de Syſtême, génie heureux, & qui ſert à raſſembler ſous un ſeul coup-d'œil, toutes les faces d'un ſeul objet. C'eſt ce que le ſavant Académicien fait voir dans un détail très curieux, où il raſſemble les faits les plus intéreſſans, & les réflexions les plus fines, pour donner de juſtes idées de la manière de philoſopher, que *Thalès* & que *Pythagore* ſuivirent, & que leurs Diſciples perfectionnérent.

Le prémier fonda la Secte *Ionique*, compoſée principalement de Phyſiciens & d'Aſtronomes. *Anaximandre*, *Anaximénès*, *Anaxagore*, *Diogène d'Apollonie*, & *Archelaüs* furent ſes ſucceſſeurs.

(*a*) *Tom.* II. pag. 9.

seurs. On se tromperoit fort, si l'on croyoit trouver le précis de leurs sentimens dans le Traité qu'on attribue à *Plutarque*, & qui a pour titre *des Opinions des Philosophes*. Ce Traité, au jugement de Mr. *Deslandes*, fait également tort à l'Auteur sous le nom duquel il a paru, & à ceux dont il rapporte les sentimens dans un assez grand desordre. Il faut donc aller à d'autres sources, & c'est ce que l'Historien Critique a su faire avec beaucoup de discernement.

L'Abrégé que Mr. *Deslandes* donne de la vie de *Pythagore*, (*a*) Père de la Secte *Italique*, n'est pas l'endroit le plus travaillé de son Ouvrage; on ne peut s'empêcher d'y desirer certains détails. Avec quelque plaisir qu'on lise divers petits traits que l'Auteur y a recueillis & qu'il a élégamment ornés de ses propres réflexions, je doute qu'on trouvât mauvais qu'il les eût sacrifiés à des discussions plus essentielles. La fable des Forges, où *Pythagore* apprit à réduire la Musique en Art; cette fable, dis-je, sur laquelle un ingénieux Ecrivain (*b*) a si agréablement égayé sa plume, auroit fort bien pu être omise; & que d'importantes questions n'auroient point ici exercé la Critique de Mr. *Deslandes*, si cet habile homme l'avoit voulu? Il n'ignore pas qu'on met en doute si le dogme favori du *Pythagorisme*, je veux parler de la *Métempsycpose*, doit être entendu à la lettre, & que de nos jours un savant Auteur (*c*) croit avoir démontré le contraire. Il fait

(*a*) *Ibid.* pag. 42, *& suiv.*
(*b*) Mém. Secrets de la Rép. des Lettres. *Let.* VII.
(*c*) *Guil. Irhoyii* de Paling. Vet. seu Metempsychosi, &c. *Lib.* III.

fait encore, qu'une infinité de personnes peuvent se tromper dans le jugement quelles portent en faveur de *Pythagore*, en déférant avec trop de facilité aux pompeux éloges que *Porphyre* & que *Jamblique* en ont fait, moins par admiration pour ce Philosophe qu'en haine du (*a*) Christianisme. Il a lui-même observé en passant que les *Nombres* de *Pythagore*, & les *Idées* de *Platon* reviennent à peu près à la même chose; mais il ne développe point l'analogie (*b*) qui s'y trouve. Tous ces articles & bien d'autres sont néanmoins essentiels. Ils sont d'ailleurs intéressans, & si notre Auteur les eût maniés, ils le paroîtroient encore davantage. Ajouterai-je que Mr. *Declarkes* auroit pu donner une idée plus nette de la Morale & de la Physique *Pythagoricienne*? On en est en quelque sorte dédommagé par les excellentes observations, qu'il fait dans la suite à l'occasion des Disciples de *Pythagore*, dont les principaux furent *Empédocle*, *Archytas*, *Alcméon*, *Philolaüs*, *Timée* de Locres & *Ocellus* de Lucanie. Les sentimens de ce dernier sont développés avec beaucoup de soin & de précision. Les uns & les autres, quoique partagés d'ailleurs, s'accordèrent tous à retenir trois points principaux de la Doctrine de leur Maître. Ils croyoient 1. que la Matière a toujours existé, & que jamais elle

(*a*) Vid. *Kuster.* ad Jamblichum.

(*b*) Voyez là-dessus *Brucker. Histor. Philosophic. Doctrine de Ideis*, &c. Augusti Vindelic. 1723. Et les Supplémens que cet habile homme a insérés dans les *Amœn. Lit.* de Mr. *Schelhorn*.

le ne s'anéantira. 2. Que le Soleil eſt fixe & immobile au centre de l'Univers, & qu'autour de lui ſe meut la Terre, comme autour de la Terre ſe meut la Lune. 3. Que toutes les Planètes reſſemblent à notre Globe & ſont peuplées d'habitans, les mêmes apparences donnant lieu de ſuppoſer la même deſtination. Au reſte, *Pythagore* ne forma pas ſeulement des Phyſiciens. On vit ſortir de ſon Ecole des Légiſlateurs, des Guerriers, des Citoyens qui ſe dévouoient au travail pour l'utilité commune; enſorte, dit *Cicéron*, qu'il ſuffiſoit d'avoir la réputation d'homme ſage pour être cru *Pythagoricien*. Heureuſes les Ecoles, *ajoute* Mr. *Deslandes*, (*a*) „ qui ſongent moins „ à former des Savans, des ſpéculatifs, d'ordi„ naire inutiles à la Société, qu'à former des „ gens pleins de vertu, & capables par ſenti„ ment de remplir tous les devoirs qu'impoſe „ l'Ordre public." *Pythagore* veilloit avec un ſoin extrême au choix de ſes Disciples. Il les faiſoit paſſer par de rigoureuſes épreuves. Celle du *ſilence* n'étoit pas une des moins auſtères. Elle avoit deux fins. Prémièrement, de former à l'habitude de ſe recueillir; & ſecondement, d'apprendre à ſe détacher des objets ſenſibles, de ce qui réveille *les joies enyvrantes des ſens*, afin qu'on pût arriver juſqu'à la Divinité. Notre Académicien fait là-deſſus une réflexion, que nous ne croyons pas devoir ſupprimer. „ L'Auteur Ita„ lien, *dit-il*, (*b*) qui a compoſé la Vie de Six„ te-Quint, appuyant ſur les cruelles & fréquentes

(*a*) *Tom.* II. pag. 84.
(*b*) *Ibid.* pag. 85.

„ quentes exécutions, que ce Pontife altier fai-
„ ſoit faire à Rome, compare cette Ville inti-
„ midée à une Académie de Pythagoriciens, où
„ l'on n'oſoit parler que par geſtes, & où les
„ geſtes mêmes étoient ſuſpects. C'eſt ainſi,
„ *continue* Mr. *Deslandes*, que ſous les Tyrans,
„ ou même ſous les Princes qui affectent une
„ autorité arbitraire & despotique, on manque
„ de la double liberté, & de pouvoir révéler ce
„ qu'on penſe, & presque de pouvoir penſer ce
„ qu'on veut. Tems funeſte, & qui retenant
„ la vérité captive, ne ſemble deſtiné qu'à ac-
„ créditer le menſonge! "

La Secte *Ionienne* (*a*) eut l'honneur de former *Socrate*; mais de l'Ecole de ce grand homme ſont ſortis un nombre incroyable de Philoſophes, qui donnérent une nouvelle face à la Philoſophie. Ici commence le plus beau ſiècle de la Grèce, couronnée des mains & de Minerve & de Bellone. Ici la Morale commence à recevoir la préférence, qu'elle mérite ſur les Sciences de pure ſpéculation; & c'eſt à *Socrate* qu'elle le doit. Il falloit avoir la ſageſſe de ce Philoſophe, pour en venir à bout. „ Avant lui (*b*)
„ s'étoit élevée dans la Grèce une Secte, de
„ gens fiers & hardis, qui s'attiroient par leur
„ complaiſance les ſuffrages du peuple, & qui
„ trafiquoient lâchement de la parole. Vrais
„ fanfarons, ils cherchoient plus à plaire qu'à
„ perſuader, plus à amuſer les hommes qu'à les
„ éclai-

(*a*) *Ibid.* Liv. IV. Chap. XV.
(*b*) *Ibid.* pag. 127.

» éclairer. Une vanité insupportable les forçoit » de parler sans aucun égard de tout ce qui se » peut savoir; & comme ils le faisoient d'une » manière ambitieuse & avec un grand étalage » de paroles, ils mettoient de leur parti le plus » grand nombre, qui décide ordinairement, & » décide sans goût." *Socrate* n'épargna ni leur frivole éloquence, ni leur orgueil sans bornes. Mais apparemment que cela même contribua à sa perte. Ce qu'il y a de certain, c'est que comme il ne ménageoit guères l'Idolatrie, & que persuadé de l'unité d'un Dieu suprême, il se moquoit de cette foule de Dieux inférieurs, devant qui le peuple superstitieux se prosternoit humblement; on l'accusa d'impiété, & que sous ce prétexte on le fit périr. L'histoire de sa mort est aussi célèbre, qu'elle est attendrissante. On en liroit cent fois les circonstances, qu'on ne se lasseroit point d'y admirer la grandeur d'ame & la beauté des sentimens de ce grand homme. Mr. *Dacier* n'insiste que sur l'essentiel, mais il le fait avec une force & avec une délicatesse inimitables.

La succession de *Socrate* fut comme partagée entre ses Disciples. (a) *Phédon* s'en tint à la Morale, & fonda la Secte d'*Elide*. *Phistane* lui succéda, & à celui-ci *Ménédème* qui transporta l'Ecole d'*Elide* à *Erétrie* dans l'Ile d'*Eubée*. Mais ces Sectes peu illustres s'éteignirent insensiblement. *Elide* étoit une Ville peu considérable. Dans l'*Eubée* on menoit une vie douce & volup-

(a) *Ibid.* Chap. XVI.

laptueuſe. Or tout ce qui ne nourrit pas l'émulation, ou qui amortit le goût du travail, eſt néceſſairement funeſte au progrès des Sciences.

Euclide fonda la Secte de *Mégare*, Secte contentieuſe, & qui ſe rendit haïſſable par ſon attachement pour la Dialectique. On dit que ce vain, mais pernicieux, eſprit de diſpute, paſſa inſenſiblement, de l'Ecole de Philoſophie dans toute la Ville de *Mégare*. Il n'y a rien à quoi l'on ne s'apprivoiſe, & qui enfin ne devienne à la mode. Mr. *Deslandes* obſerve, que (*a*) „ quand „ la nouvelle Philoſophie s'introduiſit en France, elle s'attira les eſprits les plus lourds & ſe „ les attira victorieuſement. Il ne fut queſtion „ que d'elle, que d'expériences, de raiſonnemens, d'Anatomie, dans toutes les Sociétés, „ même dans celles où il n'eſt ordinairement „ queſtion de rien, où l'on parle ſans penſer, „ où l'on mange & l'on joue ſans s'appercevoir „ qu'il faut quelquefois réfléchir. Mais enfin „ c'étoit une mode, & elle devoit paſſer. " *Eubulide*, *Alexine* & *Stilpon*, furent les trois principales têtes de la Secte de Mégare. Les autres ne valent pas ſeulement qu'on les nomme.

Ariſtippe (*b*), autre Elève de *Socrate*, s'établit à *Cyrène* en Afrique. Un génie ſouple, adroit, inſinuant, lui avoit attiré par-tout des amis, des maitreſſes, des admirateurs; & par-tout il ſut également porter, comme l'avouoit *Platon*, le manteau de Philoſophe & l'habit de Courtiſan. Il

(*a*) *Ibid.* Chap. XVII. pag. 155.
(*b*) *Ibid.* Chap. XVIII.

Il mit ſes leçons à prix. C'étoit le moyen de n'avoir jamais un nombreux auditoire; car, comme l'obſerve Mr. *Deslandes*, (*a*) „ de tous les „ Maitres qu'on donne à un jeune-homme, le „ plus mal payé d'ordinaire eſt celui qu'on deſ„ tine à lui former l'eſprit & le cœur. On le „ chicane, on le rebute; tandis que les récom„ penſes ſont prodigées à ceux qui enſeignent „ des Arts inutiles ou dangéreux, qui corrompent „ ou pour le moins qui énervent les mœurs. De„ là vient, diſoit *Ariſtippe*, que la plupart de ceux „ qui dans notre Ville occupent ſes poſtes les „ plus diſtingués, ne ſont guères que des maſ„ ques, des repréſentations de Théatre. "

Un des Diſciples d'*Ariſtippe*, c'eſt *Hégéſias*, à force d'outrer la doctrine de ſon Maitre ſur le mépris de la vie, donna lieu à une étrange révolution dans les eſprits des *Cyréniens*. Il leur repréſenta ſi vivement les miſères de la vie, & ſut ſi bien leur inſinuer, que ſi l'ame ſurvit au corps ſa deſtinée ſera ſurement heureuſe, que pluſieurs ſe tuérent après l'avoir entendu. *Ptolomée Philadelphe*, Roi d'Egypte, fut contraint d'envoyer ordre à Hégéſias de ne plus enſeigner ſa doctrine meurtrière. „ N'auroit-on pas pu, *dit notre* „ *Auteur*, (*b*) lui impoſer ſilence en lui répé„ tant ce qu'un jeune Lacédémonien avoit dit „ à un Prêtre de Cérès, qui pour l'engager à ſe „ faire initier aux myſtères de la Déeſſe, lui pro„ mettoit après la mort une félicité ſans bor„ nes, *Hé! fou que tu ès, ſi tout ce que tu dis te* „ *paroit vrai, que ne meurs-tu donc?* "

Mal-

(*a*) Pag. 166. (*b*) Pag. 177.

(*a*) Malgré tous les ſoins de *Socrate* pour inſpirer des ſentimens raiſonnables à *Antiſthène*, celui-ci fit naître par ſes bizarreries la Secte fameuſe des *Cyniques*, dont les *allures & le tout-enſemble avoient quelque choſe de bien extraordinaire*; c'eſt-à-dire, pour parler plus intelligiblement, que c'étoient de grands fourbes, & des fourbes très dangéreux: car ſi les vertus les plus eſtimables ſont celles qui tendent au bien de la Société, combien ne doit-on pas blâmer ceux qui „ par des écarts de doctrine, par un fanatiſme revêtu de couleurs ſpécieuſes, jettent le „ trouble & la confuſion dans les eſprits foibles, & les détournent du chemin de la félicité, qui ne s'appuye ordinairement que ſur des „ opinions douces & modérées? " Tels furent *Antiſthène*, *Diogène*, *Monime*, *Cratès*, *Métrocles*, *Ménippe*, *Ménédème*, *Pérégrin*, & en général tous les *Cyniques*. Leur doctrine portoit ſur deux points. 1. Qu'on ne doit fuir que le vice, reconnu pour vice; & que tout le reſte eſt indifférent. De-là leur mépris pour les bienſéances & pour tout ce qui s'appelle pudeur. 2. Que l'origine des Loix a été arbitraire & de pur caprice; autre erreur capitale, & qui ne pouvoit que faire d'eux de très mauvaix citoyens. Mr. *Deslandes* remarque, qu'on a trouvé dans tous les ſiècles des rejettons de ces anciens *Cyniques*: mais en vérité il n'eſt pas heureux dans quelques-uns des exemples qu'il en donne. Paſſe pour les *Capucins* & les *Flagellans!* A la bonne heure, que leur Hiſtoire s'appelle l'Hiſtoire des Cyniques Chrétiens.

(*a*) *Ibid.* Chap. XIX.

tiens. Mais comment les *Vaudois*, & les *Mennonites* viennent-ils là? Une Hiſtoire Critique des Sectes du Chriſtianisme, écrite dans ce goût, ne feroit pas honneur à Mr. *Deslandes*.

Nous devons au contraire lui rendre cette juſtice, que tout ce qu'il a recueilli (*a*) pour faire connoître la perſonne, & les principes généraux de la Philoſophie de *Platon*, eſt également inſtructif & curieux. Tout le monde ſait que *Platon* fut le plus illuſtre des Disciples de *Socrate*, celui que ce grand homme affectionna le plus. On voit ici les noms des principaux Maitres qui achevérent de le perfectionner, ſes voyages, les défauts qu'on lui a reprochés; le jugement que l'Auteur porte ſur ſes Dialogues, ſur ſon Syſtême du Monde, ſur ſa Théologie, ſur ce qu'il penſoit de Dieu, des Démons, des Ames, & ſur les idées qu'on doit ſe faire ſoit de la *Trinité*, ſoit du *Verbe*, dont ce Philoſophe parle dans ſes Ecrits. Ce que Mr. *Deslandes* (*b*) blâme le plus dans la conduite de *Platon*, c'eſt la lâcheté avec laquelle il déguiſoit ſes véritables ſentimens. Perſuadé de l'exiſtence d'un ſeul Dieu, il en admettoit pluſieurs quand il parloit au peuple, & il enſéveliſſoit ſa penſée ſous un amas de fictions & d'allégories. On pourroit dire que la crainte inſpiroit à *Platon* cette retenue; mais quelque approbation que Mr. *Deslandes* ait précédemment donnée à la doctrine du Secret, il déclare ici ſans détour que „ cette excuſe n'étoit „ pas de miſe, y aiant des matières ſur leſquel-

„ les

(*a*) *Ibid.* Chap. XX. & XXI. pag. 193—265.
(*b*) Pag. 198. 240. 202.

„ les on doit toujours parler autrement, & où „ l'obscurité devient un blâme.“ Quant au fond du sentiment de *Platon* touchant la Divinité, le jugement que notre Académicien en donne, revient à peu près à celui que le savant Abbé *d'Olivet* a adopté dans ses Remarques sur la Théologie des Philosophes Grecs. (*a*) „ Ce „ sentiment est, malgré l'apparence de Polythéisme, qu'il n'y a qu'un Dieu très bon & „ très parfait, qui a tout fait suivant l'idée du „ meilleur Ouvrage possible.“ On n'a pas laissé d'accuser *Platon* d'Athéisme. L'obscurité & les contradictions de son Système y ont donné lieu. Je ne sai pourquoi notre Historien Critique n'en a pas fait la remarque. Elle se présentoit d'autant plus naturellement à l'esprit, que cette accusation renouvellée de nos jours avec trop de zèle, a été repoussée (*b*) d'une manière triomphante. Il n'est pas moins vrai que quelques expressions sublimes & lumineuses, répandues dans les Ouvrages de *Platon*, ont donné lieu de croire qu'il avoit apperçu d'avance les mystères du Christianisme. Comme il a parlé quelquefois de Dieu d'une manière assez noble & assez solide, on s'est enhardi à lui faire honneur de beaucoup de choses auxquelles il n'a jamais pensé. „ Les Allégories des Philosophes „ ont beaucoup de ressemblance avec les fic-

„ tions

(*a*) *Entretiens de Ciceron sur la nature des Dieux.* Tom. III. pag. 292.

(*b*) Voyez *J. Zimmermanni Dissert. de Atheismo Plat.* dans le IX. Tom. des Amœnit. Litt. de Mr. *Schelhorn*. Et ensuite *Vindic. Dissert. de Atheismo Platonis*, &c. ibid. Tom. XII. & XIII.

„ tions des Poëtes. On les détourne les unes „ & les autres au ſens qu'on veut." Mr. *Deslandes*, perſuadé que la Religion n'a pas beſoin pour ſe ſoutenir qu'on l'appuye du témoignage incertain des Philoſophes, examine 1. ſi ces Philoſophes ont eu quelque communication avec les Juifs. 2. S'ils ont lu les Livres de l'Ancien Teſtament, s'ils en ont tiré les principes de leur Doctrine; & il décide negativement l'une & l'autre de ces queſtions. C'eſt aux Lecteurs à juger du poids des raiſons qui fondent cette déciſion. Je prévois que tous ceux à qui elles paroîtront aſſez vraiſemblables pour prouver que les Livres du V. T. furent inconnus aux anciens Philoſophes, ne les trouveront peut-être pas telles pour ſe convaincre que *les Juifs n'avoient aucun commerce avec les étrangers* (*a*). Quantité de Faits hiſtoriques annoncent le contraire, ou pour mieux dire, le contraire eſt démontré par des Faits d'une manière ſi invincible, qu'il eſt inconcevable qu'un Critique auſſi pénétrant que Mr. *Deslandes* ait pu le nier. Quelles relations les Juifs n'eurent-ils pas avec les Egyptiens, avec tous les peuples de la Paleſtine & de la Syrie, avec les Arabes, avec les Caldéens, & en un mot avec tous les peuples de l'Orient, ſur-tout depuis la captivité de Babylone? Combien de Traditions & de Dogmes, viſiblement émanés de leur Religion & de leur Hiſtoire, ne ſe voyent point dans les Ecrits des Savans de l'ancienne Grèce! Quelles découvertes l'incomparable *Bochart*

(*a*) *Hiſt. Crit.* Tom. II. pag. 225.

chart n'a-t-il point faites ſur l'origine de ces Dogmes & de ces Traditions! Quelles lumiéres n'y ont point répandu tant d'excellens Critiques qui ont marché ſur ſes traces, & entre autres feu Mr. *Le Clerc*, dont le jugement eſt, aux yeux mêmes de notre Auteur (*a*), ſi reſpectable & de ſi grand poids? J'avoue que Mr. *Huet*, & quelques autres, ont pouſſé les choſes trop loin: mais leurs doctes excès ne juſtifient nullement ceux qui ſe jettent dans l'extrémité oppoſée. On pourroit dire en empruntant le ſtyle de Mr. *Desmaizeaux*, qu'ici l'ingénieux Académicien *s'eſt* un peu trop mis *en regard* avec l'ancien Evêque d'Avranches. Dans le fond, on ne ſauroit être trop réſervé à attribuer aux Philoſophes du Gentiliſme une connoiſſance, même confuſe, des myſtères de l'Evangile. Impénétrables à notre foible Raiſon, ces ſublimes myſtères ne pouvoient naturellement *monter au cœur de l'homme*. Ils étoient au-deſſus des efforts de la Philoſophie. Si jamais Dieu ne les eut révélés, jamais ils n'auroient été connus. Lors donc que l'on croit en appercevoir quelques veſtiges dans les Ecrits des Païens, lorſque le fait eſt bien conſtaté, comme il l'eſt, par exemple, par rapport au Dogme de la *Réſurrection*, dont on trouve ſi manifeſtement des traces dans la Religion des anciens peuples de l'Orient; alors, dis-je, il faut de toute néceſſité convenir que c'eſt la Tradition, qui a porté jusques dans le ſein du Paganiſme ces précieuſes ſemences de la vérité révélée. Si je croyois, avec

(*a*) Pag. 224.

avec un illustre Auteur (*a*), que *la Sainte Trinité est assez clairement contenue dans les Ecrits de Platon*, je ne dirois point comme lui, *Platon a deviné une chose qui est vraie, & cependant je lui reproche de l'avoir deviné. La Révélation nous assure* de la Trinité, *mais il n'est pas permis à la Raison humaine de nous en assurer.* Cette pensée me plairoit comme brillante, & je la rejetterois comme peu solide. Il me paroîtroit incomparablement plus naturel de présumer que *Platon* auroit fait connoissance, dans ses voyages, avec quelque personne instruite de la Religion des *Juifs*, soit par Tradition, soit autrement. Je remonterois même sans difficulté à une Tradition plus ancienne. C'est le parti qu'a suivi l'habile (*b*) Disciple d'un grand Maître, dans son Discours sur la *Mythologie*, à la suite des *Voyages de Cyrus*. Mais ici la chose n'est pas nécessaire, parce que, comme Mr. *Deslandes* le fait voir, la *Trinité* de *Platon* est toute différente de celle qui nous est révélée dans l'Ecriture. Selon lui, *Platon* croyoit un seul Dieu; mais le Monde étant l'ouvrage de cet Etre tout-parfait, il l'appelloit le *Fils de Dieu*, son Verbe, celui qu'il a poussé hors de son sein &c. qui étoit auparavant en lui d'une manière purement intelligible, c'est-à-dire celui qui étoit d'abord dans les idées de Dieu comme possible & créable. Enfin il donnoit le nom d'*Esprit* ou d'Ame de l'Univers, à la force, à l'énergie, par laquelle Dieu gouverne le Monde. Il est donc clair que le *Λόγος* ou le *Verbe* Plato-

(*a*) *Hist. des Oracles.* I. Part. Chap. III. & V.
(*b*) Mr. *de Ramsay.*

Platonicien n'a rien de commun avec ce Verbe éternel, par qui toutes choſes ont été faites. Nous ne touchons point à certaines Obſervations que Mr. *Deslandes* ajoute pour le prouver. Ceux qui ſouhaitent d'approfondir cette matière, peuvent conſulter le *Syſtême intellectuel* de *Cudworth* (*a*) avec les excellentes remarques de Mr. l'Abbé *Mosheim*.

Je me hâte de finir cet Extrait. Il ne me reſte qu'à dire un mot des *Académies*, dont *Platon* fut en quelque ſorte le Père. L'*Académie* étoit une eſpèce de Parc ou de Jardin, ſitué aux portes d'Athènes, lequel avoit appartenu à un nommé *Académus*, qui l'avoit conſacré à la Sépulture des Héros, morts en combattant pour la Patrie. *Platon* raſſembloit ſes Ecoliers dans ce Jardin magnifiquement embelli ; c'étoit là qu'il les inſtruiſoit ; & ſupprimant ſon nom, il leur donna par un noble trait de modeſtie celui d'*Académiciens*, qui s'eſt depuis communiqué à tous les membres des Sociétés Littéraires, ſi avantageuſement répandues dans l'Europe.

Cette *prémière Académie* paſſa des mains de *Platon* dans celles de *Speuſippe* ſon neveu, de *Xénocrate*, de *Polémon*, & de quelques autres, qui ſe ſignalérent comme leur Maître par un doute ſage ſur les connoiſſances que nous procurent les ſens. *Arcéſilas*, fondateur de la *ſeconde Académie*, pouſſa la choſe plus loin, & ſoutint avec hardieſſe, que l'homme ne ſauroit jamais parvenir à la connoiſſance de la vérité. Il lais-

(*a*) R. *Cudworthi Syſt. Int.* Tom. I. pag. 634, &c.

laiſſoit par conſéquent à ſes Disciples une entière liberté de ſuivre telle opinion qu'ils jugeoient à propos, ſoit en Phyſique, ſoit en Morale, ſoit même en matière de Religion. La *troiſième Académie* dut ſa naiſſance à *Carnéade*, qui en s'éloignant des ſentimens d'*Arcéſilas*, ſe rapprocha de ceux de *Platon*. Il convenoit avec celui-ci, qu'il y a des vérités conſtantes, inaltérables, fondées ſur l'eſſence de Dieu : mais il ajoutoit, que l'homme foible & léger ne peut jamais y atteindre, & qu'il doit ſe contenter des vraiſemblances. Quelques Auteurs ajoutent aux *trois Académies* dont on vient de parler, une *quatrième* fondée par *Philon* de Lariſſe, & une *cinquième* fondée par *Antiochus* ſon Elève. C'eſt à peu près tout ce que Mr. *Deslandes* en remarque : mais à l'occaſion des honneurs que les Savans de Rome, & entre autres *Cicéron*, rendirent de concert à *Philon* qui s'étoit réfugié dans cette Capitale du Monde, il fait une digreſſion trop curieuſe pour être omiſe. La voici de mot à mot. Nous l'abandonnons aux réflexions des Lecteurs.

„ Le Savant, (*dit Mr. Deslandes*) (*a*), n'eſt „ point étranger hors de ſon pays : il trouve des „ concitoyens & des amis, par-tout où il y a „ des gens qui ſavent penſer. C'eſt à cela que „ revient le bon-mot de *Socrate*. On lui demandoit un jour, quelle différence il y avoit „ entre un homme d'eſprit & un ſot. *Faites-les voyager*, répondit-il (*b*), *& vous verrez* „ *aiſé-*

(*a*) *Hiſt. Crit.* Tom. II. pag. 265.
(*b*) *Theophr. apud Vitruv.* L. 6.

„ *aisément en quoi consiste cette différence.*

„ Qu'il me soit permis, (c'est toujours Mr. *Bernoulli* qui parle) de citer ici un trait, non „ pour l'honneur qui m'en peut revenir de m'être familiarisé avec les plus grands hommes „ de ce siècle, mais par le rapport qu'il peut avoir à l'Histoire de la Philosophie. Aiant passé en Angleterre avec feu Mr. le Duc d'*Aumont*, qui joignoit à tant de talens supérieurs „ une générosité presque inconnue dans notre „ siècle, je fus prié de dîner chez l'illustre Mr. *Newton*. Et comme c'est l'usage en Angleterre de boire sur la fin du repas à la santé des Rois & des Princes, que les Philosophes „ ordinairement ne connoissent & ne fréquentent guères; Mr. *Newton* plus judicieux me „ porta la santé de tous les honnêtes-gens, de „ quelque pays qu'ils fussent. *Nous sommes tous „ amis*, m'ajouta-t-il, *parce que nous tendons unanimément au seul but digne de l'homme, qui „ est la connoissance de la Vérité; nous sommes encore tous de la même Religion, parce que menant „ une vie simple, & nous conformant aux bienséances, nous tâchons sincèrement de rendre à „ l'Etre Suprême le culte que nos foibles lumières „ nous persuadent lui devoir plaire davantage.* „ Les témoins de ce discours furent Mr. *Halley*, Mr. *de Moyvre* & Mr. C.... tous Mathématiciens du prémier ordre. *Erasme*, qu'on „ doit regarder comme le modèle des esprits „ doux & modérés, des amis de la Paix; *Erasme*, dis-je, après avoir rapporté les dernières paroles de *Socrate*, prêt à boire la ciguë, paro-

„ les ſi nobles & ſi touchantes, ſe félicite ſur-
„ tout, (a) *quod bonam ſpem conceperit fore ut*
„ *Deus, pro ſua bonitate, boni conſulturus eſſet,*
„ *quod ſtuduiſſet benè vivere.*

(a) *Erasm.* in Conv. Relig.

ARTICLE IX.

ORIGINE *de la* Grandeur *de la* Cour de ROME : *& de la* Nomination *aux* Evêchez *& aux* Abbayes *de* FRANCE. *Par* Mr. l'Abbé DE VERTOT. In 12. *pagg.* 244. A *La Haye*, chez *Jean Néaulme*, 1737.

ON trouve ici à la tête un petit Avertiſſement du Libraire, où il eſt dit, que, comme Mr. l'Abbé DE VERTOT traite, ſelon ſon desintéreſſement ordinaire, une matiére aſſez délicate, il n'avoit pas cru devoir publier cet Ouvrage pendant ſa vie. Un de ſes Amis, qu'il avoit chargé de ce ſoin, a fourni le Manuſcrit. Il eſt compoſé de deux Piéces, qui toutes tendent à montrer les Uſurpations des *Papes*.

I. DANS la prémiére, l'Auteur recherche l'*Origine de la Grandeur de la Cour de* ROME. Il y avoit, dit-il, plus de ſept-cens ans, que la ſeule Puiſſance des Clés faiſoit révérer la majeſté du *Saint Siége*, lorsque les (a) Papes GREGOIRE II.

(a) Il n'y a qu'une ou deux citations dans toute cette Piéce. L'Auteur apparemment ſuppoſoit aſſez connuës les ſources, d'où il tire les faits, ſur lesquels il raiſonne.

II. & GREGOIRE III. entreprirent, à la faveur de cette Autorité purement Spirituelle, d'aquérir une Domination Temporelle, & de joindre une portion de l'Empire au Sacerdoce. Jusques au régne du Grand CONSTANTIN, les Successeurs de *St. Pierre* n'en avoient hérité que ses chaînes, & des persécutions souvent terminées par le martyre. Ce Prince aiant rendu le Christianisme la Religion dominante, honora de ses bienfaits les Ministres de JESUS-CHRIST. Dès-lors furent ajoûtez à une Dignité purement Spirituelle, des Châteaux, des Terres, des Rentes, tout l'éclat, & tous les honneurs, que produisent des richesses considérables. Cependant ce n'étoient encore que des honneurs sans puissance, & des richesses sans domination. L'Autorité Souveraine de *Constantin*, & de ses Successeurs, n'en fut pas moins absoluë dans *Rome*, & sur le reste de l'*Italie*. Les Papes n'étoient au plus que leurs prémiers Sujets. L'élection même de ces Pontifes n'avoit point de lieu, sans l'approbation & le consentement des Empereurs. Ces Princes tenoient à *Rome*, & dans les principales Villes de l'*Italie*, des Gouverneurs particuliers, connus dans l'Histoire sous le nom illustre de *Patrice* & d'*Exarque*. L'autorité de ces espéces de Vice-Rois étoit soûtenuë par différens Corps de Troupes, qui campoient dans la Campagne de *Rome*, ou proche de *Ravenne*.

Les *Hérules*, & les *Ostrogoths*, s'étant emparez successivement d'une partie de l'*Italie*, dans le Cinquiéme & le Sixiéme Siécle, les Papes obéissoient alors à des Rois, ou *Infidéles*, ou *Ariens*.

rieur. JUSTINIEN reconquit l'*Italie*, par le moien de ſes Généraux: mais il n'en garda pas long-tems la paiſible poſſeſſion. Les *Lombards*, autre Nation Barbare, s'y jettérent; & elle devint le Théatre d'une Guerre continuelle entre cette Nation, & les Généraux des Empereurs. Les Rois *Lombards* étendirent inſenſiblement leur conquêtes juſqu'aux portes de *Rome*; & dans le Huitiéme Siécle, il ne reſtoit en *Italie* aux Empereurs d'Orient, que *Rome* avec ſon Territoire, *Ravenne*, la *Pentapole*, la *Pouille*, & la *Calabre*.

L'Autorité des Empereurs n'étoit pas moins diminuée en *Italie*, que l'étenduë de leurs Etats: tout ſe ſentoit de l'éloignement du Souverain, & de la foibleſſe du Gouvernement. Les Papes même s'étoient relâchez de la ſoumiſſion qu'ils devoient à leur Souverain, ſous prétexte que quelques-uns de ces Princes favoriſoient des Erreurs contraires aux Dogmes, ou à la Diſcipline de l'Egliſe. L'affaire des *Iconoclaſtes* donna lieu aux entrepriſes des Papes ſur le Temporel des Empereurs. On en fait ici l'hiſtoire en peu de mots. La rebellion alla ſi avant, que tous les Peuples d'*Italie*, ſujets de l'Empire, propoſérent d'élire un nouvel Empereur, & de le conduire à la tête d'une Armée juſques dans *Conſtantinople*. (*a*) „ Le Pape *Grégoire II.* pour ne pas „ s'attirer le reproche d'être l'auteur ou le com„ plice de cette révolte, exhortoit en public les „ Peuples à conſerver la fidélité qu'ils devoient

„ à

(*a*) Pag. 13, 14.

„ à leur Souverain: mais en même tems il pre-
„ noit des meſures ſecrétes, pour ne lui en laiſ-
„ ſer que le nom.... Se prévalant habilement
„ du mécontentement général des Peuples, il
„ leur fit inſinuer par ſes Commiſſaires, qu'ils
„ ne pouvoient en conſcience paier des tributs
„ à un Prince Hérétique (l'Empereur LEON)
„ & qui ne s'en ſerviroit dans la ſuite, que pour
„ faire paſſer de nouvelles Troupes en *Italie*, &
„ pour y établir ſon erreur la force à la main.
„ Le Peuple fut ravi de pouvoir ſe faire un mé-
„ rite devant DIEU d'une desobéiſſance utile,
„ & où il trouvoit ſon intérêt. Les tributs fu-
„ rent refuſez: le Soldat, privé de ſa paie, dé-
„ teſtoit les opinions nouvelles, qui étoient la
„ cauſe de ſa miſére: la plûpart déſertérent, &
„ pluſieurs promirent de ſervir le Pape contre
„ l'Empereur." Le Pape étoit en beau che-
min, pour êriger en Souveraineté l'autorité qu'il tenoit du zéle & de l'affection des Rebelles: mais la mort le força d'abandonner l'exécution de ſon projet à *Grégoire III.* qui lui ſuccéda en 731.

Les *Lombards* aiant profité de ces diviſions, pour tâcher de s'emparer de toute l'*Italie*, le nouveau Pape en fut allarmé. La crainte de tomber ſous leur domination, lui fit changer de conduite. Il crut, dans cette conjoncture, qu'il étoit de ſon intérêt de ſe déclarer pour l'Empereur, quoi qu'Hérétique, mais dont l'éloignement faiſoit moins ſentir le pouvoir. Puis il ſe ménagea entre les deux Partis, & travailla à affoiblir alternativement la puiſſance des *Grecs* & celle des *Lombards*, pour aquérir lui-même une

Puiſſance Temporelle. Enfin, il ne fit point de ſcrupule d'appeller en *Italie* une Puiſſance Etrangére. CHARLES MARTEL gouvernoit alors la Monarchie *Françoiſe* avec une autorité abſoluë. *Grégoire* lui écrivit des Lettres très-preſſantes, pour implorer ſa protection contre les *Lombards*; & par une entrepriſe qui n'avoit point d'exemple, pour obtenir le ſecours qu'il demandoit, il offrit à *Charles* le *Patriciat* de *Rome*, & la Dignité de *Conſul* honoraire: c'eſt-à-dire, qu'il lui offroit de ſe ſouſtraire de la domination de ſon légitime Souverain, à qui ſeul il appartenoit de diſpoſer du Gouvernement de *Rome*, & de conférer ces titres honorables; comme *Grégoire II.* en étoit convenu lui-même, dans une Lettre qu'il écrivit à l'Empereur *Léon*. Le Pape ajoûtoit, dans ſa Lettre à *Charles*, Qu'à la vérité *St. Pierre* étoit aſſez puiſſant pour défendre lui ſeul ſon Patrimoine, & pour ſe venger des *Lombards* ſes Ennemis; mais que ce grand Saint étoit bien aiſe d'éprouver l'affection & le zéle de ſes Enfans: & il finiſſoit, en conjurant *Charles Martel* de ne point fermer les oreilles à ſes priéres; de peur, lui diſoit-il, que *St. Pierre* ne lui fermât un jour les portes du Ciel.

Ce mélange bizarre de motifs ſpirituels, & d'intérêts purement temporels, ne toucha pas beaucoup le Prince François. Il avoit d'ailleurs une étroite alliance avec (*a*) LIUTPRAND, Roi des *Lombards*: il ſe contenta de lui envoier des Am-

(*a*) C'eſt le vrai nom, & non pas *Luitprand*, comme notre Auteur écrit toûjours.

Ambaſſadeurs, pour le prier d'épargner quelques Terres de l'Egliſe de *Rome*, que l'on appelloit les *Juſtices* (*a*) ou les *Salles* de *St. Pierre*.

Le Pape, l'Empereur *Léon*, & *Charles Martel*, étant venus à mourir dans la même Année 741, ZACHARIE, qui ſucceda à *Grégoire*, trouva une occaſion favorable de mettre les *François* dans ſes intérêts. PEPIN, Fils de *Charles Martel*, voulut aquérir le titre de *Roi*, dont il avoit toute la réalité. Il ne trouva pas la haute Nobleſſe & les Seigneurs François, diſpoſez à violer le ſerment de fidélité qu'ils avoient prêté à *Childeric* III. Pour lever ce ſcrupule, & pour donner une couleur de juſtice, & même une apparence de piété, à ſon ambition, il convint de prendre là-deſſus l'avis du Pape, que l'on regardoit comme le prémier Caſuiſte de la Chrétienté, & le Clergé de *Rome*, comme le plus ſavant & le mieux inſtruit des Loix de l'Egliſe. Les Envoiez *François* demandérent à *Zacharie*, lequel il trouvoit le plus digne de la Couronne, ou d'un jeune Prince, enſéveli dans l'obſcurité & dans la molleſſe, ou de ſon Miniſtre, qui, ſans avoir le titre de Roi, étoit chargé de tous les ſoins du Gouvernement ? „ Le Pontife (*b*), „ qui n'ignoroit pas la puiſſance de *Pepin*, & le „ ſecours qu'il en pouvoit tirer, ajuſta ſa répon„ ſe à ſes propres intérêts : l'Oracle s'expliqua „ en faveur du plus puiſſant. Ce Pape fit plus : „ en

(*a*) *Juſtitia B. Petri* : expreſſion, qui ſe trouve ſouvent dans ANASTASE, & ailleurs. Voyez le *Gloſſaire Latin* de DUCANGE.

(*b*) *Pag.* 26, 27.

» en ſuivant l'uſage de ceux qui ne cherchent » qu'à étendre leur autorité, (a) l'habile Ponti- » fe, au lieu d'un avis qu'on lui demandoit, don- » ne une permiſſion qu'on ne lui demandoit pas; » & quelques Hiſtoriens même prétendent, qu'il » ſe ſervit du terme de *commandement*, & qu'il » avoit ordonné qu'on dépoſât *Childeric*, & » qu'on mît *Pepin* ſur le Trône: ce qui fut à la » vérité exécuté depuis, mais ſeulement en ver- » tu d'une délibération des Etats de la Nation, » tenus à *Soiſſons* vers l'an 751, où le parti de » *Pepin* prévalut ſur celui du malheureux *Chil- » deric*.

Cependant *Liutprand* avoit repris les armes. Le Pape, qui craignoit que *Rome* ne devînt ſa proie, avant qu'il eût pu tirer du ſecours des *Grecs* ou des *François*, ménagea ſi adroitement l'eſprit de ce Prince, qu'il en obtint la Paix pour les Etats de l'Empereur. Mais ſous le prétexte apparent de remplir les devoirs d'un bon Sujet, lui ſeul tira tout le fruit de cette négociation, & il engagea le Roi des *Lombards* à donner à l'Egliſe de *Rome* quatre (b) Villes, dont il s'étoit emparé dans la derniére Guerre. *Zacharie* ſe les appropria ſans ſcrupule, au préjudice de ſon Souverain.

ETIEN-

(a) On peut voir tout ceci diſcuté au long, dans deux Diſſertations de Mr. RIVAL: l'une, *Si le Pape* ZACHARIE *dépoſa* CHILDERIC III. l'autre, *Si le Pape répondit en bon Caſuiſte* &c. Tom. I. des *Diſſert. Hiſtoriq. & Critiques* &c. pagg. 70, *& ſuiv.* 136, *& ſuiv.*

(b) C'étoient *Ametia*, *Hortas*, *Polimartium*, & *Blera*. ANASTAS. in *Zachar.* pag. 161. *Ed. Murator.*

ETIENNE II. (*a*) Successeur de *Zacharie*, voiant *Rome* étroitement bloquée par ASTOLPHE (ou *Aistuife*) reprit les anciennes vuës de ses Prédécesseurs. *Pepin*, à sa priére, fit passer en *Italie* un Evêque & un Duc, qui demandérent à *Astolphe*, de la part de leur Maître, une suspension d'Armes, & l'obtinrent, aussi bien qu'une entrevuë de ce Prince avec le Pape & les principaux Citoiens de *Rome*, qui se rendirent à *Pavie*. Les Envoiez de *France* allérent ensuite à *Rome*, & ils y trouvérent un Officier de l'Empereur, qui avoit apporté un Ordre (*b*) par écrit adressé au Pape, par lequel l'Empereur lui commandoit de redemander, conjointement avec cet Officier, au Roi des *Lombards*, l'*Exarcat* & la *Pentapole*. Cet Ordre du Souverain se trouvant conforme aux vuës secrétes du Pape, il partit de *Rome* avec cet Envoié de l'Empereur & ceux du Roi de *France*. Lors qu'*Etienne*, malgré les défenses d'*Astolphe*, lui fit la demande de cette restitution, le Roi *Lombard* lui répondit, que (*c*) ce discours lui convenoit moins qu'à un autre;

(*a*) Que d'autres appellent *Etienne* III. parce qu'après la mort de *Zacharie*, un autre *Etienne* avoit été élu, mais qui mourut trois jours après, sans avoir été sacré.

(*b*) *Regiam jussionem*, comme on dit ici au bas de la page, sans citer personne. Cela est tiré d'ANASTASE *le Bibliothécaire*, in *Steph.* II. pag. 164. *Edit. Murator.* Tom. III. *Rer. Ital. Scriptor.* où l'on voit que l'Ambassadeur, nommé *Jean*, étoit *Silentiarius* de l'Empereur.

(*c*) C'est une réponse, que notre Auteur lui prête; assez conforme à ce que le Roi Lombard pouvoit dire, mais dont on ne trouve rien dans ANASTASE, qui parle seulement du refus qu'*Aistuife* fit d'accorder au Pape sa demande: *Sed nullo modo hac apud eum impetrare valuit* [Papa] *ibi supr.* pag. 168.

tre; qu'il ne pouvoit ignorer, que c'étoit à la priére des deux Papes *Grégoires*, & à la ſienne même, que les *Lombards* avoient fait la Guerre aux Empereurs, comme à des Hérétiques; & qu'il ſauroit bien défendre & conſerver des conquêtes, qui lui coûtoient des ſommes immenſes, & le plus pur ſang de la Nation. Les Envoiez de *Pepin*, voiant qu'il n'y avoit point de jour à conclurre la Paix, ſe réduiſirent à demander au Roi des *Lombards*, au nom de leur Maître, un Paſſeport, pour pouvoir conduire le Pape ſûrement en *France*. Cette propoſition cauſa une grande ſurpriſe à *Aſtolphe*, & le mit fort en colére contre le Pape. Il vit bien, qu'un Voyage auſſi extraordinaire cachoit des deſſeins ſecrets, & dont le ſuccès ne pouvoit lui être favorable. Cependant il fut obligé de donner le Saufconduit, après avoir en vain envoié au Pape quelques Seigneurs *Lombards*, pour le détourner d'aller en *France*.

Ce fut là qu'*Etienne*, quoique ſes Prédéceſſeurs, & lui-même, n'euſſent ſollicité la reſtitution de l'Exarcat, qu'en faveur de l'Empire, dont il faiſoit partie, n'eut point de honte de tirer parole de *Pepin*, que, quand il auroit chaſſé les *Lombards* de cette Province, il ne la rendroit jamais ni à l'Empire, ni aux Empereurs. Il lui en fit paſſer une Donation anticipée, que le Roi, & les Princes ſes Fils, ſignérent conjointement avec lui.

Pepin, réſolu de faire la Guerre au Roi des *Lombards* en faveur du Pape, ne laiſſa pas d'envoier jusqu'à trois fois des Ambaſſadeurs à *Aſtolphe*,

tolphe, pour l'exhorter à reſtituer à l'Empire & à l'Egliſe de *Rome* les Places & les Châteaux dont il s'étoit emparé. Il fit une telle démarche du conſentement du Pape, qui, dans l'incertitude du ſuccès de cette Guerre, vouloit conſerver encore quelque tems aux yeux du Public le mérite de n'agir que pour les intérêts de l'Empereur ſon Souverain. Les demandes aiant été inutiles, *Pepin* paſſa en *Italie* avec une Armée, & alla aſſiéger *Pavie*. Après une longue & opiniâtre défenſe, *Aſtolphe*, craignant de ſuccomber enfin, demanda la Paix, & promit tout ce qu'on voulut ; réſolu apparemment de ne rien tenir, lorsque la crainte qui lui avoit fait ſigner le Traité, viendroit à ceſſer. Auſſi reprit-il les armes, dès que les *François* furent repaſſez chez eux, & il marcha droit à *Rome*, l'inveſtit, & fit ſommer les Habitans de lui livrer le Pape, comme celui qui avoit attiré les *François* en *Italie*. Mais ils refuſérent, & ſoûtinrent les attaques des *Lombards* avec tant de courage pendant près de trois mois, qu'ils donnérent le tems aux *François* de s'avancer à leur ſecours.

Etienne, pour hâter la marche de *Pepin*, lui écrivit Lettres ſur Lettres. „ Je vous conjure „ au nom de DIEU (dit-il dans une de ces Let„ tres, en s'adreſſant au Roi de *France* & à ſes „ Enfans) par la glorieuſe Vierge, par toutes les „ Vertus Céleſtes, & par *St. Pierre*, qui vous „ a ſacré Roi, de nous délivrer des armes des „ *Lombards*, & de nous mettre en poſſeſſion de „ toutes les Places contenuës dans la Donation, „ que vous en avez faite à *St. Pierre* votre Pro„ tecteur.

„ tecteur. Vous ſavez que nous vous avons „ confié les intérêts de la Sainte Egliſe: & vous „ rendrez compte à DIEU & à *St. Pierre*, au „ terrible Jour du Jugement, du zéle que vous „ aurez apporté à ſa défenſe. C'eſt à vous qu'u- „ ne œuvre auſſi méritoire a été réſervée: au- „ cun de vos Ancêtres n'a été favoriſé d'une „ Grace ſi éclatante. C'eſt vous ſeul, que „ DIEU, par ſa preſcience éternelle, a choiſi „ pour cet effet: car *ceux qu'il a prédeſtinez, il* „ *les a appellez; & ceux qu'il a appellez, il les* „ *a juſtifiez.* C'eſt ainſi, ajoûte Mr. (*a*) l'Abbé „ de *Vertot*, que ce Pape faiſoit une application „ de ces redoutables myſtéres de la Grace & de „ la Prédeſtination, à l'aggrandiſſement de ſon „ temporel. Enfin, comme le ſecours ne pa- „ roiſſoit point encore, & que les *Lombards* re- „ doubloient leurs efforts, ce Pontife uſa d'un „ artifice, groſſier à la vérité, mais qui nous „ fait voir le génie de ce Siécle, & combien les „ Hommes de ce tems-là étoient en priſe à tout „ ce qui avoit l'apparence de Révélation. " Le Pape envoia au Roi une Lettre de la part de *St. Pierre*, & comme ſi elle fût tombée du Ciel. Cette Lettre étoit adreſſée à *Pepin*, à ſes Enfans, aux Seigneurs de la Nation, & aux Armées des *François*. Le titre de cette Lettre eſt imité des Epîtres Canoniques, & commence par ces mots: PIERRE, *appellé à l'Apoſtolat par* JESUS-CHRIST *Fils du Dieu vivant. Je vous conjure*, dit cet Apôtre, *de faire marcher promtement vos Troupes au*

(*a*) *Pag.* 52, 53.

au secours de l'Eglise Romaine. Ne permettez pas que ma Ville de Rome, *& mon Peuple, soient exposez au pillage des* Lombards, *ſi vous voulez ſauver vos Ames & vos Corps du Feu éternel. Si vous n'obéiſſez promtement, vous ſurmonterez tous vos Ennemis, vous vivrez long-tems, vous mangerez les biens de la Terre, & vous aurez enſuite la Vie éternelle. Autrement, je vous déclare, par l'autorité de la Sainte Trinité, & la puiſſance de mon Apoſtolat, que vous n'aurez jamais de part au Roiaume Céleſte.* „ On auroit (*a*) peine à „ croire (je copie encore ici les propres termes „ de notre Auteur) que le Pontife eût pouſſé ſi „ loin l'artifice & la fiction, ſi nous n'avions „ pas encore ſes Lettres; & on n'eſt pas moins „ ſurpris d'y trouver de ces ſortes d'équivoques, „ dont il eſt ſi aiſé de découvrir l'illuſion. Je „ parle de ces expreſſions, où le nom ſi reſpec„ table de l'*Egliſe*, qui ne devroit jamais être „ emploié que pour ſignifier l'Aſſemblée des Fi„ déles, eſt pris pour les biens temporels attachez au St. Siége: le *Troupeau* de JESUS-CHRIST ſignifie le Corps, & non pas les Ames: les Promeſſes temporelles de l'Ancienne „ Loi ſont mêlées avec les ſpirituelles de l'Evangile; & les motifs les plus ſaints de la Re„ ligion emploiez pour une affaire d'Etat. ”

Pepin, tout grand Homme d'Etat qu'il étoit, n'échappa point à ce jeu de mots: il crut, qu'il y alloit de ſon ſalut, d'enlever l'Exarcat au Roi des *Lombards*, pour le donner au Pape, au préjudice

(*a*) *Pag.* 54, 55.

judice de l'Empereur, auquel il appartenoit. *Astolphe*, assiégé de nouveau dans *Pavie*, fut contraint à un Traité encore plus dur, que le précédent; en conséquence duquel il livra vint-deux Villes à l'Abbé *Fulrad*, Commissaire de *Pepin*, qui en porta les Clés sur le Tombeau de *St. Pierre*, avec la Donation que faisoit ce Prince de tout le Domaine utile de ces Places, quoi que toûjours sous la Souveraineté de la Couronne de *France*, comme il paroît par la suite. Le Roi des *Lombards* en retint néanmoins quelques-unes, qu'il différoit de livrer sous divers prétextes, en attendant quelque conjoncture favorable pour recouvrer les autres, dont il ne s'étoit dessaisi qu'à regret. Mais la mort prévint l'exécution de ses desseins.

DIDIER, un des Généraux d'*Astolphe*, se voiant à la tête de l'Armée, profita de ses forces pour s'emparer de la Couronne. Les autres Ducs s'y opposérent, & voulurent rappeller RACHIS, qui aiant été déja leur Roi, s'étoit retiré dans le Monastére du *Mont Cassin*. *Didier*, pour éloigner un Rival si redoutable, eut recours au Pape; & lui fit dire, que, s'il vouloit appuier ses intérêts auprès du Roi de *France*, il lui restitueroit les Places, qui étoient restées sous la domination des *Lombards*. Ce motif détermina le Pape: il fit dire à *Rachis*, qu'il ne souffriroit pas qu'il sortît du Cloître. *Rachis*, plein, dit-on, d'une piété sincére, renonça une seconde fois à la Couronne; & *Didier* fut reconnu Roi des *Lombards*. *Etienne* mourut peu de tems après. Le Diacre PAUL, son Frére, lui succéda.

Le

Le nouveau Pape ne manqua pas de demander avec inſtance à *Didier* la reſtitution des Places, dans leſquelles les *Lombards* tenoient encore Garniſon. Mais *Didier* ne tint aucun compte des engagemens qu'il avoit pris pour s'aſſûrer la Couronne. *Paul* s'en plaignit à *Pepin*, & lui en écrivit en des termes qui n'étoient pas moins forts, que ceux dont ſon Prédéceſſeur s'étoit ſervi. Mais le Roi de *France* ne ſe laiſſa point ébranler en cette occaſion, ſoit qu'il eût des affaires plus preſſantes, ou qu'il ne trouvât pas juſte & utile à ſon Etat, de faire la Guerre aux *Lombards*. La mort de *Pepin* changea même la diſpoſition des *François* à l'égard de cette Nation; & l'ancienne Alliance, qu'il y avoit eu entre *Charles Martel* & *Liutprand*, ſe renouvella entre *Didier* & *Charles*, nommé depuis *Charlemagne*; elle fut même cimentée par un Mariage. *Charles*, qui étoit déja marié, répudia ſa Femme, pour épouſer (*a*) une Fille de *Didier*, malgré toutes les oppoſitions & les repréſentations du Pape, qui aux raiſons ſolides en ajoûtoit de frivoles, mais toutes également ajuſtées à ſes intérêts, & dans le ſtile de ſes Prédéceſſeurs. La Lettre finiſſoit par conjurer *Charles* & *Carloman*, au nom de *St. Pierre*, & par la crainte du Jugement de DIEU, d'obliger les *Lombards* à lui remettre inceſſamment les Places qu'ils retenoient encore de la dépendance de l'*Exarcat*.

Didier,

(*a*) *Hermingarde.* Il y en a qui l'appellent *Deſiderata*. Voyez les Notes de Mr. SCHMINCKE ſur EGINHART, *Cap.* 17. *pag.* 88, 89.

Didier, en habile Politique, chercha les moiens de brouiller la Cour de *France* avec celle de *Rome*, & il profita pour cet effet d'une division qui survint entre deux Officiers du Pape, qui partageoient toute sa confiance, d'où il naquit de sanglantes tragédies. La mort de ce Pontife, & celle de *Carloman*, après laquelle *Charles* réunit sous sa domination toute la Monarchie Françoise, changérent de nouveau la face des affaires.

Charlemagne (c'est ainsi qu'on l'appellera désormais, du nom sous lequel il est le plus connu) répudia la Fille du Roi des *Lombards*, pour des infirmitez secrétes qui l'empêchoient d'être Mére. *Didier*, pour s'en venger, donna un asyle dans sa Cour à *Hunaud*, Duc d'*Aquitaine*, qui s'étoit révolté contre *Charlemagne*; & il reçut en même tems dans ses Etats la Veuve de *Carloman*, & ses Enfans, qui s'y étoient réfugiez. *Didier*, pour brouiller le Pape ADRIEN, Successeur de *Paul*, avec le Roi des *François*, lui fit offrir la restitution des Places de l'Exarcat, dont il étoit toûjours question; à condition qu'il couronneroit les Enfans de *Carloman*. Mais le Pape évita ce piége; & après s'être fait un mérite auprès de *Charlemagne* du refus de couronner les Princes ses Neveux, il implora le secours de ses armes contre leur Ennemi commun, & le conjura d'exécuter pleinement la Donation de *Pepin*, à laquelle il avoit lui-même souscrit. On sait combien les suites furent favorables au *Saint Siége*, & funestes non seulement à *Didier*, mais encore au Royaume des *Lombards*. *Didier*, fait prisonnier, & emmené en *France*, y

finit

finit ſes jours dans le Monaſtére de *Corbie*. Les Ducs, & les principaux Seigneurs *Lombards*, peu unis entre eux, ſans Roi & ſans Chef, ſe ſoumirent au Vainqueur. *Charlemagne* fut reconnu & couronné ſolennellement pour Roi de *Lombardie*.

Il établit, dans toute l'*Italie*, la Domination *Françoiſe*. Enſuite il mit le Pape en poſſeſſion des Places, qu'il revendiquoit; & des Hiſtoriens prétendent même, qu'il augmenta conſidérablement la Donation de *Pepin*. Mais s'il étendit le Domaine du Pape, il ſut en même tems en reſſerrer l'Autorité Temporelle dans les juſtes bornes qui conviennent à des Sujets, qui relévent d'une Puiſſance Supérieure. Tout ſe paſſa depuis par les ordres abſolus de *Charlemagne*. Ses Officiers réformoient les Jugemens particuliers, que les Papes rendoient à leurs Vaſſaux; & eux-mêmes avoient recours à la Juſtice du Roi, dans leurs affaires perſonnelles, comme il arriva à l'égard de LEON III. Succeſſeur d'*Adrien*.

Ce Pontife, après ſon élection, envoia auſſitôt des Légats à *Charlemagne*, pour lui porter les Clés du Tombeau de *St. Pierre*, l'Etendart de la Ville de *Rome*, ſymbole de la Souveraineté, & quantité de préſens. Ils étoient chargez de prier le Roi des *François* d'envoier à *Rome* quelque Seigneur de ſa Cour, qui reçût en ſon nom le ſerment de fidélité des *Romains*. Et rien ne prouve mieux la Souveraineté de ce Prince, que la connoiſſance qu'il prit de l'inſulte faite au même Pontife par *Paſcal* & *Campulus*; le dernier, Neveu de ſon Prédéceſſeur. *Charlemagne*

envoia des Commiſſaires à *Rome*, pour y ramener le Pape, qui s'étoit réfugié auprès de lui, & pour examiner les accuſations de divers crimes portées contre le Pape. Il ſuivit lui-même de près ſes Envoiez, & s'appliqua avec beaucoup de ſoin à démêler la vérité. Il ne ſe trouva ni Accuſateurs, ni Témoins: le Pape fut reçu à ſon ſerment, & jura ſur les Saints Evangiles, que les Crimes qu'on lui imputoit lui étoient inconnus. Après ce ſerment, *Charlemagne* déclara le Pape innocent, & condamna *Paſcal* & *Campulus* à perdre la vie. Mais *Léon* aiant demandé leur grace, le ſupplice fut changé en un exil; & le calme rétabli dans *Rome* par l'autorité du Roi, & le banniſſement des Mutins.

Le titre d'*Empereur* que le Pape donna ſolennellement à *Charlemagne*, de concert avec les principaux Citoiens de *Rome*, & parmi les acclamations du Peuple, n'ajouta rien à ſa puiſſance, ni à ſes Etats. Il y eut plus d'éclat, que de réalité, dans toute cette cérémonie, où le Pape, diſent les Annaliſtes, *adora l'Empereur*. *Léon* reſpecta toujours *Charlemagne*, comme ſon Souverain. Rien de plus ſoumis, que la maniére dont il lui écrivoit. Et ſes Lettres nous apprennent, que ce Prince envoioit dans les Etats, que *Pepin* & lui avoient donnez au *St. Siége*, des Officiers, pour y rendre la Juſtice, & pour exécuter ſes Ordres.

Mais il ne fut pas plutôt mort, que *Léon* même, & ſes Succeſſeurs, ne parurent occupez depuis que du ſoin d'affoiblir cette autorité, dont ils tenoient toute leur Grandeur, & s'y ſouſtraire

ſous

ſous différens prétextes. Ils ne ſe donnérent point de repos, qu'ils n'euſſent obligé les *François* à ſortir de l'*Italie*, & à repaſſer les Monts.

II. L'AUTRE Piéce de ce Volume, beaucoup plus (*a*) longue, eſt intitulée: *Diſſertation ſur la* Nomination *aux* Evêchez, *& autres Dignitez Eccléſiaſtiques en* France, *par les* PONTIFES ROMAINS.

La voie de l'*Election*, la prémiére qu'on aît tenuë au commencement de l'Egliſe, au ſujet de l'*Epiſcopat*, fut également uniforme chez les *Grecs*, & chez les *Latins*, ſur-tout avant le régne de CONSTANTIN *le Grand*. Mais, depuis que les Empereurs ont été Chrétiens, les affaires de l'Egliſe, comme le dit (*b*) SOCRATE, commencérent à dépendre de leur autorité. On voit THEODOSE nommer pour Evêque de *Conſtantinople*, (*c*) un Seigneur de ſa Cour, appellé *Nectaire*, qui n'étoit pas encore batizé, malgré la plûpart des Evêques d'un Concile, qui enſuite l'élûrent eux-mêmes, pour conſerver une apparence d'Election, fort inutile, puis que la volonté ſeule des Empereurs décidoit du choix, & influoit dans toutes les Elections, auxquelles ils vouloient prendre part.

Dans l'Egliſe Gallicane, avant CLOVIS, le Clergé & le Peuple étoient auſſi en poſſeſſion du droit

(*a*) *Pag.* 85, *& ſuiv.*

(*b*) Voici ſes paroles en original: Διότι ἀφ' οὗ Χριστιανίζειν ἤρξαντο, τὰ τῆς Ἐκκλησίας πράγματα ἤρτηντο ἐξ αὐτῶν [Βασιλέων] &c. Hiſt. Eccleſ. *Lib.* V. *Proœm.*

(*c*) SOZOMENE, *Hiſt. Eccleſ.* Lib. VII. Cap. 8.

droit d'élire. Mais, depuis la converſion des *François* au Chriſtianisme, le Cinquiéme Concile d'*Orléans*, tenu au milieu du Sixiéme Siécle, déclara, (*a*) qu'on ne devoit procéder, dans les Elections, que conformément à la volonté du Souverain: *cum voluntate Regia.* Quelques Auteurs ont (*b*) prétendu, que par ces mots on ne doit entendre qu'une ſimple permiſſion de procéder à l'Election, ou une approbation de la perſonne éluë, ou au plus tous les deux enſemble. Mais on prouve le contraire par quantité d'endroits de GREGOIRE *de Tours*, le plus ancien des Hiſtoriens de *France*, d'après un Traité de Mr. (*c*) TALON. On ajoûte, pour confirmer l'uſage ſous les Rois de la Prémiére Racé, la forme du Brevet du Roi, que l'on trouve dans les *Formules* de MARCULPHE. Il n'y a pas un mot du droit d'Election: le Roi CLOVIS II. ſous le régne duquel elle fut dreſſée, marque ſeulement, (*d*) qu'aiant appris la mort d'un Evêque, il a réſolu

(*a*) *Concil. Aurelian.* V. Can. 10. apud SIRMOND. *Concil. Gallican.*

(*b*) MARCA, *De concordia Sacerdot. & Imper.* Lib. III. Cap. 4. comme on cite ici. Mais il n'y a rien là-deſſus dans l'endroit indiqué. Et je vois qu'ailleurs ce Prélat citant le Canon même du Concile d'*Orléans*, dit, que, ſelon ce Canon, le conſentement du Roi eſt joint à l'élection du Clergé & du Peuple, comme *néceſſaire.* Lib. VI. Cap. III. § 2. Voici les paroles mêmes du Canon: *Cum voluntate Regis, juxta electionem Cleri ac Plebis, ſicut in antiquis Canonibus tenetur ſcriptum, à Metropolitano, vel quem in vice ſua præmiſerit, cum Comprovincialibus Pontifex conſecretur.*

(*c*) *De l'Autorité des Rois touchant l'adminiſtration de l'Egliſe*; dans la *Seconde Diſſertation.*

(*d*) *De cujus ſucceſſore ſollicitudine congrua una cum Pontificibus vel Proceribus noſtris plenius tractantes, decrevimus Illuſtri Viro, aut Venerabili ill. in ipſa urbe Pontificalem in Dei nomine con-*

ſolu, par l'avis des Prélats & des Grands de ſa Cour, c'eſt-à-dire, de ſon Conſeil, de donner cet Evêché à un tel &c. Le Prince n'a pas plutôt fait ce choix, qu'il en donne avis aux Evêques de la Province, auxquels il ordonne de proceder inceſſamment à la Bénédiction & au Sacre de l'Evêque nommé.

Les Rois de la Seconde Race ont joui du même droit de donner les Evêchez; & ce droit a été regardé comme légitime. PEPIN, & CHARLEMAGNE, en uſérent toujours. On attribue au dernier un Capitulaire, par lequel ce Monarque, déférant aux priéres du Clergé, laiſſa au Clergé & au Peuple l'Election des Evêques. Mais cet Acte eſt ſuppoſé, comme notre Auteur le croit, après les Péres (*a*) SIRMOND & (*b*) LE COINTE. Et s'il étoit de *Charlemagne*, il ſeroit toujours ſûr ou qu'il le caſſa, ou qu'il n'y déféra point, puis qu'il nomma toujours aux Evêchez. Louïs *le Débonnaire* fit, à la vérité, une Ordonnance entiérement ſemblable à celle qu'on attribuë à ſon Pére. Mais jamais Ordonnance ne fut plus mal gardée, même par ce Prince, qui rentra preſque auſſi-tôt dans les anciens droits de la Couronne, & les fit valoir, lors qu'il le jugea à propos; comme on le prouve par des Actes de (*c*) deux Conciles. Ses Succeſſeurs en uſérent de même.

Les

committere dignitatem.... Quæ ve ſtatuâ, præſentibus ordinamus.... voluntatis noſtræ deliberationem referatis oraculis publicari &c.

(*a*) *Præfat. ad form. & formul. Concil. Gall.* Lib. II. pag. 634, 635. (*b*) *Annal. Eccleſiaſt. Francor.* ad Ann. 822. *num.* 43. pag. 615. (*c*) Le VI. Concile de *Paris*; & le II. d'*Aix-la-Chapelle*.

Les Papes ne ſe mêlérent pendant long-tems de l'Election des Evêques, que par des recommandations. SERGE II. fut le prémier, qui fit quelque tentative, pour pêcher en eau trouble, pendant les Guerres Civiles entre LOTHAIRE, LOUIS *le Germanique*, & CHARLES *le Chauve*. Il établit Légat dans les *Gaules*, DREUX, ou *Drogon*, Evêque de *Mets*, Fils naturel de *Charlemagne*, & lui attribua des pouvoirs, dont on ne voioit pas d'exemple dans l'Egliſe Gallicane; entre autres, celui d'examiner les Evêques & les Abbez élûs; ce qui arriva l'an 844. Mais le Concile tenu, dans la même année, à *Verneuil* ſur *Oiſe*, ne voulut ni refuſer ouvertement, ni reconnoître cet Evêque pour Légat, ou Vicaire Apoſtolique dans toutes les Provinces au deçà des *Alpes*, & ſe contenta de déclarer, qu'il falloit renvoier la diſcuſſion de cette affaire, à un Concile plus nombreux, & compoſé des Prélats des *Gaules* & de la *Germanie*. Cette Légation tomba enfin, *Drogon* n'en aiant point joui, & s'en étant même déſiſté.

NICOLAS I. ſurnommé *le Grand*, Pape, qui, comme diſent les Hiſtoriens de ce tems-là, commandoit aux Rois & aux Princes, comme s'il avoit été le Maître du Monde, & ſe regardoit comme l'Empereur de la Terre, commença de s'attribuer l'Election aux Evêchez. Il ne le fit pas ouvertement dans les Roiaumes de *Charles le Chauve*, & de *Louis le Germanique*; mais il le fit avec autorité dans celui de *Lothaire II.* où il ſavoit bien que ſon pouvoir étoit redoutable.

Notre Auteur montre enſuite, que les Rois de

de la Troiſiéme Race jouïrent auſſi du droit de nommer aux Evêchez; mais qu'enſuite les Papes, les Evêques, & quelques Grands, les troublérent quelquefois dans cette jouïſſance. Il ajoûte à la fin un Article ſéparé, ſur l'*Election & la Dépoſition des Abbez.* Cet Article eſt court, & nous le laiſſons tout entier dans l'Original. En général, il ſemble que l'Auteur n'eût pas mis la derniére main à cet Ouvrage, ni rempli tout ſon plan.

ARTICLE X.

ESSAI ſur l'Homme. *Par Mr.* POPE. *Traduit de l'Anglois en François. Edition revuë par le Traducteur. Suivant la Copie de* Londres. Pagg. 78. ſans la *Préface.* A *Lauſanne*, chez *Marc-Mich. Bousquet*, & Compagnie.

EXAMEN *de l'*Eſſai de Mr. POPE ſur l'Homme. *Par Monſieur* DE CROUSAZ, *Membre des Académies Roiales de* Paris *&* de Bourdeaux. *Pagg.* 214. Chez le même *Bousquet* &c. 1737.

LA Traduction en proſe du Poëme de Mr. POPE ſur l'*Homme*, fut d'abord imprimée à *Paris*, ſur un Manuscrit, *dont le déſordre donna lieu à un grand nombre de fautes.* „ D'ailleurs, on l'avoit altérée en quelques endroits, „ pour des raiſons, dont le détail ſeroit inutile „ au Lecteur." Ces motifs engagérent depuis le Traducteur (*a*) à la faire rimprimer à *Lon-*

(*a*) MR. DE SILHOUETTE.

dres ſous ſes yeux ; comme il le dit à la fin de ſa *Préface*. Dans cette Préface, il donne un plan racourci de l'Ouvrage, afin d'en faciliter l'intelligence *à ces Lecteurs trop indolens ou trop volages, pour donner à la lecture de celui-ci, toute l'application néceſſaire, & qu'il mérite.* On a prétendu néanmoins, comme le Traducteur nous l'apprend lui-même, qu'il y avoit du *Spinozisme* dans cet *Eſſai ſur l'Homme*. Il rejette ce ſoupçon, comme fondé uniquement ſur *quelques expreſſions*, qui, *pour être trouvées vicieuſes, ont dû être ſéparées du Corps de l'Ouvrage, dont l'eſprit en corrige les abus* ; outre qu'*on ne doit pas interpréter rigoureuſement & théologiquement des ſaillies & des eſſors poëtiques.* Et, pour impoſer ſilence aux Critiques, il leur oppoſe le jugement très-avantageux, que le P. TOURNEMINE a porté de cet Ouvrage, dans une Lettre écrite au Traducteur même, après avoir lû ſa Traduction.

L'*Examen* de Mr. DE CROUSAZ, *Juge* pour le moins *auſſi compétent, ſoit comme Théologien, ou comme Philoſophe*, que le P. *Tournemine*, peut faire craindre au Traducteur, qu'il ne ſe trouve aſſez de Lecteurs, nullement *indolens* ou *volages*, qui jugeront (*a*) bien différemment de l'Ouvrage qu'il s'eſt donné la peine de traduire. C'eſt ſur l'Edition de *Londres* qu'on a rimprimé cette Tra-

(*a*) Dans le *Journal des Savans*, on demande, *s'il eſt bien vrai que la Morale de Mr.* Pope *ſoit ſi exacte & ſi ſévére?* Après quoi l'on ajoûte : *Il faudroit pour cela, que ſa Métaphyſique fût plus ſolide, & , pour tout dire, plus religieuſe.* Octobre, 1737. *pag.* 169. 170. *Ed. d'Amſt.* à l'occaſion d'une autre Traduction, qui eſt en vers, par Mr. l'Abbé DU RESNEL.

Traduction à *Lauſanne*, pour être jointe à l'*Examen*, avec lequel elle ne fait qu'un petit Volume.

Comme l'*Eſſai ſur l'Homme* eſt compoſé de quatre *Epîtres*, l'*Examen* contient autant de parties, en forme de *Lettres*, dont la prémiére eſt presque auſſi longue que les trois autres.

Mr. *de Crouſaz* commence par (*a*) déclarer, qu'on ne doit pas regarder ce qu'il va écrire *ſur le pié d'une Critique*, c'eſt-à-dire, comme il paroît par la ſuite, qu'il n'a point lû l'Ouvrage qu'il examine, dans un eſprit de critique, pour lequel *il a ſenti un grand éloignement dès ſa jeuneſſe*; & que, bien loin de ſe prévenir contre Mr. *Pope*, en lui attribuant de mauvais principes, & quelque deſſein pernicieux, *il s'eſt appliqué à tourner*, autant qu'il a pû, *ſes expreſſions en un bon ſens*. Mr. *Pope* ſemble ſuppoſer partout le Syſtême de l'*Harmonie préétablie* du célébre LEIBNITZ; Syſtême, qui, au jugement de Mr. *de Crouſaz*, établit une *Fatalité*, deſtructive de toute Religion, & de toute Morale. L'Examinateur a tâché de juſtifier le Poëte, en ſuppoſant (*b*) qu'il vouloit tourner ce Syſtême en ridicule, pour faire ſentir *de quels égaremens la Raiſon Humaine eſt capable*, & par-là *humilier* cette Raiſon préſomtueuſe, qu'il traite avec tant de mépris. Autrement tout eſt plein de contradictions dans l'*Eſſai ſur l'Homme*; & ce que l'Auteur y dit de bon & d'excellent en ſoi, *ſe réduit à de*

(*a*) *Pag.* 1, 2.
(*b*) *Pagg.* 50, 57, 60, 67, &c.

(*a*) *à de grands mots, à des périodes pompeuses, mais d'une parfaite inutilité ſur des machines. Il eſt peu de* (*b*) *périodes dans cet ingénieux Ouvrage, qui ne paroiſſent ſusceptibles d'un double ſens.* Mr. *Pope* auroit-il donc effectivement adopté un Syſtême, d'où naîtroient tant de contradictions, & dont les conſéquences ſont ſi affreuſes? L'Examinateur (*c*) *ſe refuſe de le croire, juſqu'à ce qu'il y ſoit forcé par plus de preuves qu'il n'en trouve dans ſon Livre.* Quand il en eſt à la fin, quelques perſonnes de mérite, qui étoient entrées dans ſon Cabinet, lui témoignent être très *ſcandalizées de ce qu'il a entrepris l'apologie de* Mr. POPE, dont elles viennent de lire une partie. (*d*) „ Peut-on, diſent-elles, s'aveugler juſqu'au point „ de n'être pas convaincu des intentions de Mr. „ *Pope*, & de ſes égaremens? Je leur ai avoué, „ ajoûte notre Auteur, que je ne m'étois point „ trouvé forcé à m'imaginer que dans le fonds „ il penſoit peut-être raiſonnablement; il m'a „ ſemblé que la politeſſe me conſeilloit ce parti; „ mais je n'ai point ſenti qu'elle me l'ordonnât: „ je l'ai pris, parce que j'ai bien voulu le prendre, c'eſt moi qui m'y ſuis déterminé par un „ choix tout libre, & j'ai fait en cela une expérience très-indubitable de ma liberté. Je n'aurois pas eu ce pouvoir (répond un Ami de la „ compagnie). J'ai lû l'*Eſſai* de Mr. *Pope*, & „ jamais je n'eus plus beſoin de patience. J'ai „ fait de grands efforts, pour y trouver quelque „ ſens raiſonnable, & je les ai faits inutilement. „ Tan-

(*a*) *Pag.* 185. (*b*) *Pag.* 69.
(*c*) *Pag.* 26. (*d*) *Pag.* 207, 208.

„ Tantôt j'y ſuis tombé ſur des préciſions ſo-
„ phiſtiques, tantôt ſur des antithéſes contradic-
„ toires, tantôt ſur des déciſions également har-
„ dies & ſans preuves, tantôt enfin ſur de lon-
„ gues périodes d'un pompeux galimatias &c. „
Cet Ami dit bien d'autres choſes plus particuliéres, ſans que Mr. *de Crouſaz* puiſſe lui fermer la bouche.

Voilà en gros le but & le réſultat de l'*Examen*. Dans la I. Lettre, Mr. *de Crouſaz* emploie une dizaine de pages à donner une idée abrégée du Syſtême de Mr. *Leibnitz*; & il promet de la dévelopeer plus au long & en détail dans un autre Ouvrage. C'eſt aux Défenſeurs de cette hypothéſe à voir s'ils admettent les conſéquences qu'on en tire, ou s'ils peuvent montrer qu'elles n'en ſuivent pas néceſſairement.

De tous les Syſtêmes poſſibles, la Sageſſe infinie doit préférer le meilleur, où tout doit être rempli &c. C'eſt ce que dit (*a*) Mr. *Pope*, & qu'on ſait être le grand principe de Mr. *Leibnitz*. Voici comment Mr. (*b*) *de Crouſaz* le combat. „ Eſt-
„ il permis à un homme de croire, qu'il s'eſt aſ-
„ ſez aſſûré des profondeurs de l'Intelligence
„ Divine, & qu'il en a une idée aſſez juſte,
„ pour en conclure qu'il n'étoit pas poſſible à
„ cette Intelligence Infinie de former divers plans
„ d'Univers, dont chacun, tout bien compté,
„ fût auſſi parfait, & auſſi digne que les autres,
„ du choix de ſon Auteur? Lui ſeul eſt abſolu-
„ ment parfait, il eſt impoſſible que ce qui eſt
„ tiré

(*a*) *Epître* I. pag. 4.
(*b*) *Examen*, pag. 28, *& ſuiv.*

„ tiré du néant, aît une perfection égale à la
„ ſienne; & entre les Etres, dont la perfection
„ ne s'éléve pas jusques à un degré infini, pour-
„ quoi ne pourroit-il pas y en avoir d'égaux?
„ Quand on ſeroit aſſez facile pour tomber d'ac-
„ cord, que *deux Etres, finis l'un & l'autre,*
„ *mais entiérement égaux, ne ſeroient qu'un ſeul*
„ *& même Etre;* pourquoi deux choſes diffé-
„ rentes ne pourroient-elles pas avoir autant de
„ perfection l'une que l'autre? Nier que la Puis-
„ ſance Divine ne s'étende pas à une telle pro-
„ duction, me paroît une des plus hardies té-
„ méritez. DIEU n'a beſoin de quoi que ce
„ ſoit, le parfait Infini ſe ſuffit à lui-même. O-
„ ſeroit-on penſer, qu'il n'a été pleinement ſa-
„ tisfait de lui-même, qu'après avoir exercé ſa
„ Puiſſance à produire des Créatures? Sans el-
„ les il eſt l'*Eternel*, l'*Infini*, le *Parfait*, le
„ *Dieu bien-heureux;* c'eſt par un choix de ſa
„ Bonté toute libre, qu'il s'eſt déterminé lui-
„ même à créer, plûtôt qu'à ne créer pas. Ce
„ n'eſt pas aſſez de dire, qu'il n'y a pas été for-
„ cé; il faut ajoûter, qu'il l'a bien ainſi voulu,
„ par un choix parfaitement libre. Ce n'eſt pas
„ aſſez, que les Intelligences bien-heureuſes ſe
„ félicitent de tenir leur exiſtence d'un Principe
„ Tout-Puiſſant, qui ne pouvoit manquer de
„ les produire, & de les produire telles qu'elles
„ ſont: Leur obligation à lui rendre graces, eſt
„ d'une tout autre force, & leur admiration
„ pour ſa Bonté s'éléve à des mouvemens d'un
„ tout autre degré, quand elles viennent à pen-
„ ſer qu'il ne tenoit qu'à lui de ne les point pro-
„ duire.

„ duire. Mais, dès que j'aurai eu la complai-
„ ſance d'accorder, qu'il convenoit à Dieu de
„ préférer un Monde plus parfait à celui, qui,
„ tout bien compté, le ſeroit moins; le Syſtême
„ des Machines, & la Fatalité, ne ſe trouve
„ pas établi: car je me trouve fondé à dire, &
„ ce parti me paroît évidemment vrai, qu'un
„ Univers, où il ſe trouveroit des Intelligences
„ Libres, & véritablement actives, ſeroit un
„ Ouvrage tout autrement digne de Dieu, qu'un
„ Monde, où le Bien & le Mal, la Vertu &
„ le Crime, ſont des ſuites immanquables & in-
„ évitables de la conſtruction de chaque Etre,
„ & du prémier branle que le Créateur leur
„ a donné.... L'idée d'un tel Dieu ne nous
„ préſente que celle d'un Artiſte, grand & iné-
„ puiſable en reſſorts de toute espéce.

C'eſt cette conſéquence d'une Fatalité de toute ſorte d'événemens, comme déduite du Syſtême de Mr. *Leibnitz*, qui ſe trouve répanduë, ſelon Mr. *de Crouſaz*, en bien des endroits de l'*Eſſai*; (*a*) où Mr. *Pope*, au lieu de *juſtifier les voies de Dieu*, comme il témoigne ſe le propoſer, *juſtifie l'Homme, qui ne peut éviter quoi que ce ſoit de tout ce qu'il fait.* En voici quelques exemples.

Cette fin [de la Nature] *n'exige* (*b*) *pas moins un cours conſtamment alternatif de pluies & de beau tems, qu'une révolution continuelle de deſirs dans l'Homme: elle exige auſſi peu des Printems éternels & des Cieux ſans nuages, que des Hommes toûjours ſages, calmes & tempérez.* „ Un „ Prin-

(*a*) *Examen*, pag. 28.
(*b*) *Eſſai ſur l'Homme*, pag. 9, 10.

„ Printems (*a*) continuel (remarque là-deſſus
„ l'Examinateur) le Ciel toûjours ſans nuages,
„ ſeroient fatals à la Terre & à ſes Habitans.
„ Mais peut-on faire enviſager comme un mal-
„ heur, des Hommes toûjours ſages, calmes &
„ tempérez? Je ne vois goutte dans cette com-
„ paraiſon; & il faut que le feu de la Poëſie aît
„ emporté Mr. *Pope* fort au delà des bornes,
„ dans leſquelles la Raiſon demande que la Poë-
„ ſie ſoit renfermée.

Si des (*b*) *Peſtes, ou des Tremblemens de Terre ne renverſent pas l'ordre prescrit par le Ciel, pourquoi l'exiſtence d'un* Borgia, *ou d'un* Catilina, *le renverſeroient-ils?* „ Ces paroles (*c*) n'ont aucun
„ ſens, que dans le Syſtême *Leibnitien*, qui con-
„ fond le Moral avec le Phyſique, & dans le-
„ quel tout ce qu'on appelle plaiſirs, douleurs,
„ contentemens, inquiétude, ſageſſe, vertus,
„ véritez, erreurs, vices, crimes, abomina-
„ tions, ſont les ſuites inévitables d'une enchaî-
„ nure éternelle, ou auſſi ancienne que le Mon-
„ de. Mais c'eſt cela même qui rend ce Sys-
„ tême horrible, de ſorte qu'il ſuffit de le pro-
„ poſer, pour faire frémir les honnêtes gens.
„ C'eſt un grand ſujet d'humiliation pour la Na-
„ ture Humaine, qu'il aît été inventé par un
„ homme, & adopté par pluſieurs autres.

Peut-être nous paroîtroit-il mieux, que dans le Monde Phyſique tout fût harmonie, que dans le Monde Moral tout fût Vertu; que jamais l'Air & l'Océan ne reſſentît le ſouffle des Vents, & que ja-

(*a*) *Examen*, pag. 81. (*b*) *Eſſai*, pag. 10.
(*c*) *Examen*, pag. 82.

jamais l'Ame ne fût agitée par aucune Passion. Mais tout subsiste par un combat élémentaire, & les Passions sont les élémens de la Vie. Si Mr. *Pope* ne se propose pas de renverser le Fatalisme, & d'en faire sentir toute l'impertinence, „ seroit-il possible (*a*) qu'un Poëte, que son esprit a rendu si célébre, s'abbaissât à écrire „ pour les Esprits les plus grossiers, qui n'ont „ que des idées confuses, qui ne savent que ce „ que les préjugez des Sens leur ont appris, & „ qui sont prêts de se rendre aux comparaisons „ les plus disproportionnées, pourvû qu'elles „ soient proposées hardiment, & qu'elles renferment un assemblage de grands mots? Dans „ la nature corporelle il n'y a point de petite „ masse qui soit parfaitement simple: toutes sont „ composées de petites particules, qu'on appelle élémentaires; leur mêlange est suivi de bouillonnemens, tantôt foibles, tantôt plus forts, „ qui menuisent encore davantage ces particules. Ainsi divisées & ainsi agitées, elles servent à la nourriture & à l'accroissement des „ Corps Organiques; & c'est à ces accroissemens qu'on donne le nom de Vie. Qu'est-ce „ que les Passions ont de commun avec ces particules? leur mêlange & leur conflict sert-il „ de nourriture à la substance qui pense, & en „ fait-il la vie?

Tout ce qui est, (*b*) *n'est que partie d'un Tout surprenant, dont la Nature est le Corps, & dont Dieu est l'Ame; il se diversifie dans chaque Etre,*

(*a*) *Examen*, pag. 83, 84.
(*b*) *Essai*, pag. 16.

& cependant il eſt toûjours le même.... Il échauffe dans le Soleil, rafraîchit dans le Zéphir, brille dans les Etoiles, & fleurit ſur les Arbres. Il vit dans chaque vie, s'étend dans toute étenduë, ſe répand ſans ſe partager, donne ſans rien perdre, reſpire dans notre Ame, anime notre partie mortelle &c. „ Un Spinoziſte (*a*) s'exprimeroit „ ainſi. Car *Spinoza* ne vouloit reconnoître „ qu'une ſeule Subſtance, à laquelle il accor„ doit le nom de *Dieu*, afin qu'on ne l'accuſât „ pas de n'en admettre aucun, & il prétendoit „ que nous-mêmes, & tout ce à quoi nous don„ nons le nom de Créatures, ne ſommes autre „ choſe que cette Subſtance diverſement modi„ fiée.... Je me ſouviens d'avoir lû dans VA„ NINI des entaſſemens d'antithéſes pompeuſes, „ par leſquelles il paroiſſoit enſeigner des mer„ veilles; & cependant il n'aſſembloit tous ces „ termes, que parce qu'il les tenoit pour con„ tradictoires &c..... (*b*) Mr. *Pope* a raiſon „ d'appeller ce *Tout* un *Tout ſurprenant*. Rien „ de plus paradoxe, & de plus incroiable, ſi l'on „ en prend la deſcription au pié de la lettre. Car „ comme *Dieu rafraîchit dans le Zéphir, & fleu„ rit ſur les Arbres*, il faudroit ajoûter de mê„ me, qu'il blaſphême dans les Profanes, qu'il „ ſéduit dans les Fourbes, qu'il prononce des „ horreurs ſur les Tribunaux de l'Inquiſition &c.

Toute la Nature eſt un art, & un art qui t'eſt inconnu: le hazard eſt une direction, que tu ne ſaurois voir: la diſcorde eſt une harmonie, que tu

ne

(*a*) *Examen*, pag. 95, *& ſuiv.*
(*b*) *Ibid.* pag. 132.

ne comprends point : le mal particulier eſt un bien général ; & en dépit de l'orgueil, en dépit d'une Raiſon qui s'égare, cette vérité eſt évidente, QUE TOUT CE QUI EST, EST BIEN. Voilà une concluſion générale, par où finit la prémiere Epître de Mr. *Pope*, & qui revient (*a*) dans la Troiſiéme & la Quatriéme, où elle paroît faire le capital, quoi que les titres en ſoient différens. „ *Tout ce qui eſt, eſt bien.* (*b*) A la vuë de „ CHARLES I. perdant la tête ſur un Echaf„ faut, Mr. *Pope* auroit dû dire, CELA EST „ BIEN. A la vuë de ſes Juges, qui le condam„ noient, il auroit fallu dire, *Cela eſt bien.* A „ celle de quelques-uns de ces mêmes Juges, „ pris & condamnez pour avoir fait ce qu'on a„ voit reconnu *bien*, il auroit fallu s'écrier, *Re„ doublement de bien.* Quand le Comte de BUL„ LIMBROK, ſon cher Ami, fut disgracié, le „ Syſtême demandoit que l'on dît, *Cela eſt bien.* „ Mais Mr. *Pope* fait lui-même cette prédiction : „ *Lors que les Héros & les Rois repoſeront dans „ la pouſſiére, eux dont les Fils rougiront, que „ leurs Peres aient été tes ennemis* &c. Eh! de „ quoi rougiront-ils ? Sera-ce de ce qui eſt *bien!* „ Ils ne pourroient rougir d'autre choſe, car „ *tout ce qui eſt, eſt bien.*

EN voilà aſſez, pour donner une idée de ce qui fait le principal ſujet des Réflexions de Mr. *de Creuſaz*. La réputation de l'Examinateur, & le bruit qu'a fait le Livre qu'il examine, attireront aſſez la curioſité des Lecteurs, qui pourront d'eux-

(*a*) *Examen*, pag. 179.
(*b*) *Ibid.* pag. 26, 27.

d'ailleurs mieux juger de tout, en comparant pié à pié l'*Examen* avec l'*Essai*. J'ajouterai seulement un avis, que Mr. *de Crousaz* donne, (*a*) un peu avant la fin: „Mon Ouvrage croît sous „ la plume: je m'en apperçois, & je me refuse „ d'y ajouter nombre de réflexions qui me sont „ encore venues, & qui ne cessent de me venir „ dans l'esprit. Je les réserve pour un plus grand „ Ouvrage, où je me propose de venger la Géo„ métrie, de l'affront qu'on lui a fait, en ran„ geant à la maniére de ses Propositions, Défi„ nitions, & Théorêmes, une longue suite de „ Sophismes". C'est apparemment l'Ouvrage, où il a promis d'examiner à fond le système de Mr. *Leibnitz*.

On voit par-là, combien le zéle de Mr. *de Crousaz* pour rendre service au Public, est infatigable, malgré tant de raisons, qui semblent lui dire: *Sat patriæ Priamoque datum*. Mais l'on en sera encore mieux convaincu, quand on saura, qu'à l'âge où il est de soixante-quinze ans, il est redevenu Professeur en Philosophie & en Mathématiques à *Lausanne*, où il fut de nouveau installé le 19 du mois de Fevrier passé, à la place de celui qui lui avoit succédé. Voilà assurément un des plus rares phénoménes dans le Monde Savant.

Cet Article étoit déja dressé, & prêt à envoier aux Imprimeurs, lors qu'on a reçû un nouvel Ouvrage de Mr. *de Crousaz*, qui est une suite de celui dont on vient de parler. C'est son COMMENTAIRE (*b*) *sur la Traduction en Vers de*

(*a*) Pag. 211. (*b*) De même forme, *pagg.* 375. mais imprimé à *Genéve*, chez *Pellissari* & Compagnie.

de Mr. l'Abbé DU RESNEL, de l'Essai de Mr. Pope sur l'Homme &c. L'Auteur ayant relu l'*Essai*, sur cette Traduction, à la prière d'un Ami, dont on voit ici une Lettre à la tête de l'Ouvrage, y fait de nouvelles remarques sur bien des endroits. De sorte que l'*Examen* & le *Commentaire*, joints ensemble, ne laissent plus rien qui n'ait passé par l'étamine.

ARTICLE XI.

NOUVELLES LITTERAIRES

D'OXFORD.

LEs Voyages de Mr. *Shaw* (a) paroissent depuis quelque tems. *Travels or Observations relating to several Parts of Barbary, and the Levant* &c. C'est-à-dire: *Voyages ou Observations faites en plusieurs lieux de la Barbarie & du Levant. Par Thomas Shaw, Docteur en Théologie, Membre du Collège de la Reine à Oxford, & de la Société Royale.* In folio. Dans la Préface, Mr. *Shaw* fait un récit pathétique, des difficultés que l'on rencontre en voyageant dans les pays où il a passé. Il entre ensuite en matière, & nous donne d'abord une Description Géographique du Royaume d'Alger, & de ce qu'il y a remarqué de plus curieux; & n'oublie pas les Inscriptions Romaines, & les autres anciens monumens qu'on y trouve. Il donne après cela une Description du Royaume de Tunis, où il y a encore plus de monumens anciens que dans celui d'Alger. Il a ensuite joint

(a) Voyez cette *Bibliothèque* Tom. XVII. pag. 466.

enſemble & ramaſſé dans un Article particulier ſes Obſervations, ſur l'Hiſtoire civile & naturelle de ces contrées : ces Obſervations ſont ſuivies de celles qu'il a faites dans la Syrie, l'Egypte, la Terre Sainte, l'Arabie Pétrée &c. & elles regardent particulièrement l'Hiſtoire naturelle. Le tout orné de figures & de Cartes Géographiques. Au bas des pages, il rapporte les paſſages des Auteurs Grecs & Latins, qui appuyent ou éclairciſſent ce qu'il dit. Tout cela eſt ſuivi d'un Extrait des anciens Géographes, Hiſtoriens &c. qui traitent de cette partie de l'Afrique ou de la Barbarie, connue à préſent ſous le nom de Royaumes d'Alger & de Tunis, comme Hérodote, Sylax, Strabon, Ptolomée, Pomponius Mela, Pline, Solin &c. Après cela vient, *Specimen Phytographiæ Africanæ* &c. ou Catalogue de quelques Plantes les plus rares, qui ſe trouvent dans la Barbarie, l'Egypte, & l'Arabie. *Appendix de Corallis & eorum affinibus. Catalogus Foſſilium quorundam rariorum è rupibus & lapicidinis Africæ : è lapidibus præcipuè Pyramidum & locis circumjacentibus : è rupibus præcipuè Laodiceæ & Scalæ Tyriorum. Piſces nonnulli rariores, qui mariâ Algerienſium & Tunitanorum frequentant. Concbylia quædam rariora maris Mediterranei & Rubri. Inſcriptio antiqua rupibus inſculpta propè deſertum de* SIN. *Kircher* en parle d'après *François Tomaſo de Novarra :* il dit qu'elle étoit à l'endroit où tomba la Manne ; Mr. *Shaw* ne la trouva point. *Nummi nonnulli ab Autore in Africa collecti, quique in ea regione cuſ fuiſſe videntur.* Il y a quelques autres petits Articles aſſez curieux, entre autres un *Vocabulaire de la Langue Showiah*, qui n'a aucun rapport avec l'Arabe ni avec l'Hébreu, & que parle un Peuple, qu'on croit un reſte des anciens Africains.

DE

DE LONDRES.

Mr. *Pine*, qui nous a donné un ſi bel *Horace*, a gravé ſur une grande feuille, *Carta Libertatum Angliæ*, ou la grande Charte des Libertés d'Angleterre, donnée par le Roi Jean, la dix-ſeptième année de ſon Règne. Il a parfaitement imité la forme du caractère & l'orthographe de l'Original, qui eſt dans la Bibliothèque Cottonnienne. De chaque côté il a mis, par manière de bordure, les Armes des vingt-cinq Barons, nommés pour décider les différends qui pouvoient naître entre le Roi & ſes Sujets: elles ſont très proprement blaſonnées. Cette feuille ſe vend demi-Guinée.

Mr. *Pine* travaille préſentement à graver les Tapiſſeries de la Chambre des Pairs, qui repréſentent l'entière défaite de la Flotte Espagnole en 1588. Les combats entre les deux Flottes Angloiſe & Espagnole contiendront dix feuilles, & chaque feuille ou Eſtampe ſera ornée d'une bordure où l'on donnera le Portrait du Grand-Amiral, & ceux des autres Commandans & Officiers de la Flotte, comme ils ſont dans les Tapiſſeries. A ces dix feuilles, imprimées ſur de beau Papier Impérial, on ajoutera dix Cartes Géographiques des Côtes de la Mer; compriſes en cinq autres feuilles, & tirées d'un Livre intitulé *Expeditionis Hiſpanorum in Angliam vera deſcriptio A. D.* 1588; Ouvrage qu'on croit avoir été fait pour les Tapiſſeries. Ces dix Cartes ſeront accompagnées des Trophées pris ſur les Espagnols, & qui ſont conſervés dans la Tour de Londres. Il y aura auſſi une Carte très correcte des Côtes d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande; de France, de Hollande &c. où ſeront marqués les endroits où les combats des deux Flottes ſe ſont donnés, & où pluſieurs Vaiſſeaux Espagnols ont été brûlés, ou coulés à fond en

paſſant par le Nord des Iles Britanniques, pour s'en retourner en Eſpagne. On donnera auſſi un état des actions qu'il y eut chaque jour, tiré des Auteurs & des Manuſcrits les plus authentiques; gravé ſur des Planches de cuivre. Le tout ſera dix-neuf ou vingt feuilles, qui ſe vendront par Souſcription ſur le pied d'une Guinée en ſouſcrivant, & une Guinée & demie en recevant l'Ouvrage, qui eſt déja fort avancé.

The British Muſe, or a Collection of Thoughts of our English Poëts &c. C'eſt-à-dire, *La Muſe Britannique, ou Recuëil des Penſées morales, naturelles & ſublimes de nos Poëtes Anglois, qui ont fleuri dans le ſeizième & dix-ſeptième Siècle &c. Par Thomas Hayward.* 3 Vol. in 12. C'eſt un Extrait des plus beaux endroits de *Shakeſpear*, *Johnſon*, *Beaumont*, *Fletcher* &c. rangés alphabétiquement ſous différens chefs, ou en forme de lieux-communs, dans l'ordre du tems que ces Poëtes ont vécu; par où l'on verra comment la Poëſie & la Langue Angloiſe ſe ſont perfectionnées par degrés. On a mis à la tête une Diſſertation Hiſtorique & Critique, ſur tous les Recueils de cette eſpèce, qui ont été publiés en Anglois.

On a traduit l'Ouvrage de *Lopé de Vega*, intitulé *El Peregrino en ſu Patria*, & on y a joint la *Diane* de *George de Monte-Major*, avec la continuation de *Gaſpar Gil-Polo*. *The Pilgrim, or the Stranger in his own Country* &c. In 12. Le Traducteur a judicieuſement retranché les longues & ennuyeuſes moralités, que les Eſpagnols font entrer dans leurs Ouvrages les moins ſérieux.

La belle Edition du *Don Quichotte* paroît depuis quelque tems en quatre Volumes *in quarto*, avec un grand nombre de figures en taille-douce fort bien

bien gravées (*a*) : *Vida y Hechos del ingeniofo Hidalgo Don Quixotte de la Mancha* &c. La Vie de *Michel de Cervantes*, qu'on trouve à la tête de cette Edition, contient pluſieurs particularités de la Vie & des Ouvrages de cet illuſtre Auteur. Nous en ſommes redevables à Mr. *Mayans & Siscar*, Bibliothécaire du Roi d'Eſpagne. En voici un précis. *Michel de Cervantes Saavedra* naquit à Madrid environ l'an 1549. Il s'attacha de bonne heure à la lecture des Ouvrages d'eſprit, ſur-tout de ceux des Auteurs Eſpagnols & Italiens. Etant allé en Italie, il prit le parti des armes, & ſervit quelques années ſous le brave *Marc-Antoine Colonne*. Il ſe trouva à la bataille de Lépante, & y perdit la main gauche. Peu de tems après il fut pris par les Mores, & mené à Alger, où il demeura cinq ans priſonnier. De retour en Eſpagne il compoſa pluſieurs Comédies, qui eurent une approbation générale, tant parce qu'elles étoient beaucoup meilleures que celles qu'on avoit vues juſqu'alors, qu'à cauſe des décorations qui étoient toutes de ſon invention, & qui parurent très bien entendues. Les principales de ces Comédies étoient, *los Tratos de Argel*, *la Numancia*, & *la Batalla naval*. Il fit auſſi quelques Tragédies qui furent eſtimées. En 1584, il donna ſa *Galatée*, qu'il dédia comme le prémier fruit de ſes études à *Ascagne Colonne*, alors Abbé de Sainte Sophie, & enſuite Cardinal de la Sainte Croix de Jéruſalem. Dans cette Nouvelle il fit voir la beauté de ſon génie, la fertilité de ſon imagination, & ſon habileté à choiſir les expreſſions convenables aux perſonnages qu'il introduiſoit. Cependant on trouva qu'il y avoit fait entrer un trop grand nombre d'Epiſodes, & qu'il ne s'étoit pas aſſez attaché à

(*a*) Voyez cette *Bibliothéque*, Tom. XIX. p. 481, 482.

la régularité du ſtyle. Ces défauts n'ont pourtant pas empêché qu'on n'ait rendu juſtice à ce qu'il y a d'eſtimable dans ce Livre. Mais ce qui a acquis à *Cervantes* l'eſtime & l'admiration du public, c'eſt l'*Hiſtoire de l'admirable Don Quichotte de la Manche*. *Cervantes* compoſa cet Ouvrage pour tourner en ridicule les Romans de Chevalerie errante, que tout le monde liſoit avec une eſpèce de fureur. Mr. *Mayans* marque l'origine de ces ſortes de Livres, & fait voir combien ils contribuoient à gâter l'eſprit & à corrompre le cœur. Pour arrêter ce deſordre, *Cervantes* écrivit ſon *Don Quichotte*. Mr. *Mayans* explique toute l'économie de ce Roman, & en découvre toutes les beautés. *Cervantes* n'en donna d'abord que la prémière Partie, qui fut imprimée à Madrid en 1605. Elle fut reçue avec un applaudiſſement univerſel, & réimprimée pluſieurs fois en Eſpagne, en Portugal, & dans les Pays-Bas. On en attendoit la ſuite avec impatience, mais Cervantes ne ſe preſſa pas de la donner. Cependant il en parut une d'un autre Auteur, imprimée à Terragone en 1614, ſous le titre de *ſecond Tome des Avantures de Don Quichotte de la Manche, contenant ſa troiſième ſortie: compoſé par le Licencié Alonzo Fernandez de Avellaneda, natif de Tordeſillas*. Mais cet Auteur avoit déguiſé ſon nom & celui de ſa patrie. Il ne s'appelloit point *Alonzo Fernandez de Avellaneda*, & il n'étoit pas né à *Tordeſillas*, Ville conſidérable de la vieille Caſtille; mais dans quelque endroit de l'Arragon, comme ſon ſtyle dur & barbare le fait aſſez connoître. D'ailleurs ſon Livre n'offre rien de ce qui rend l'Ouvrage de *Cervantes* ſi eſtimable. Auſſi ſa prétendue continuation du *Don Quichotte* fut-elle mépriſée dès qu'elle parut, & l'a toujours été depuis. L'Anonyme crut ſe donner

ner du relief en diſant bien des injures à *Cervantes*; mais elles ne firent que le rendre plus mépriſable, & augmenter le deſir qu'on avoit de voir une ſuite de cet Ouvrage de la main même de *Cervantes*. Cette ſuite parut en 1616, & ſatisfit pleinement l'attente du Public. Pendant qu'il y travailloit, il ſe divertit à compoſer quelques Nouvelles qu'il mit au jour en 1613, ſous le titre de *Novelas Exemplares*. Elles ſont au nombre de douze. L'année ſuivante il fit imprimer ſon Voyage du Parnaſſe, *Viaje del Parnaſſo*, où il fait la Satire des Poëtes de ſon tems, & déplore ſa mauvaiſe fortune. En 1615, il publia huit Comédies & huit Farces, qui n'avoient jamais été repréſentées: *Ocho Comedias, i Ocho Entremeſes nuevos, nunca repreſentados*. Il y avoit longtems qu'il travailloit à un Roman, intitulé les Travaux de Perſiles & Sigismonde, *Los Trabajos de Perſiles y Sigismunda*: mais il n'eut pas le plaiſir de le mettre au jour. Il étoit attaqué d'une Hydropiſie qui épuiſa toutes ſes forces: mais plus ſon corps s'affoibliſſoit, plus il s'attachoit à fortifier ſon eſprit, & il conſerva toujours ſa gaieté & ſon enjouement. Il reçut l'extrême-onction le 18 d'Avril 1616, & le lendemain il dicta la Dédicace de ſes Travaux de Perſiles & Sigismonde, adreſſée au Comte de Lemos ſon Patron. Il mourut bientôt après; mais on ne ſait point le jour, ni le mois de ſa mort. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ne vit pas l'impreſſion de ſon Livre, car le Privilège fut accordé le 24 de Septembre 1616, *à Catherine de Salazar ſa veuve*.

Mr. le Docteur *Swift* nous a donné ſous le nom de *Simon Wagſtaff*, Ecuyer, *A compleat Collection of genteel and ingenious Converſation, according to the moſt polite mode and method* &c. C'eſt-à-dire, *Recueil complet de Converſations enjoüées & ſpiri-*

spirituelles, sur le modèle de celles qui règnent présentement à la Cour & dans les meilleures Compagnies d'Angleterre. In 8. Dans cet Ouvrage Mr. *Steele* fait sentir le ridicule des Conversations ordinaires, de ceux qu'on appelle le beau monde. Il suppose trois Dialogues entre des personnes de distinction de l'un & de l'autre sexe, où toute la conversation n'est qu'un ramas de quolibets, mauvaises plaisanteries, & misérables lieux-communs. C'est néanmoins un fidèle portrait des Conversations des personnes polies de ce tems: c'est ce qu'elles appellent traits d'esprit, saillies vives & heureuses, promptes & plaisantes reparties &c. La Préface est une ironie ingénieuse; on y fait l'éloge, ou plutôt la satire de plusieurs de nos Auteurs modernes.

On a publié quelques Brochures contre le dernier Livre de Mr. *Chubb* (*a*). En voici une où l'on attaque ce qu'il a dit sur la Providence: *Remarks on Mr. Thomas Chubb's short Dissertation on Providence* &c. C'est-à-dire, *Remarques sur la courte Dissertation de Mr. Chubb sur la Providence. Avec des Réflexions sur sa défense du véritable Evangile de Jésus-Christ: & une Epître préliminaire, où l'on exhorte Mr. Chubb de faire une attention particulière à ces Remarques. Par un Avocat de la Révélation Chrétienne.* In 8.

D E C E M E V E.

Les Frères *De Tournes* impriment actuellement tous les Ouvrages du célèbre Mr. *Frideric Hoffmann* de Hall, du consentement de cet illustre Auteur, qui leur a fourni pour ce Recueil, non seulement des corrections aux différentes Pièces qui avoient déja paru, mais encore diverses augmentations tant aux anciens Traités que des nouveaux Ma-

(*a*) Voyez Tom. XX. pag. 229.

Manuſcrits ; une Préface générale fort étendue pour tout l'Ouvrage ; un *Conſpectus totius Operis* ſuivant le nouvel arrangement de l'Auteur ; ſa Vie ; & diverſes Diſſertations des plus curieuſes. Cette Edition ſera en ſix Vol. fol. exécutée avec toute l'exactitude & l'élégance que mérite un ſi bel Ouvrage, en caractère neuf & beau papier ; elle ſera de plus ornée du Portrait de l'Auteur gravé à Paris ſur un excellent Original, & de la Médaille que la Reine de Pruſſe a fait frapper à ſon honneur. On eſpère que cette Edition paroitra à Pâques 1739.

Les mêmes Libraires donneront à la fin de cette année 1738, une nouvelle Edition très augmentée du *Mangeti Bibliotheca Medico-Practica*. Cette Edition ſera comme un nouvel Ouvrage : diverſes matières de la précédente Edition, regardant la Chirurgie, & aiant été placées dans la Bibliothèque Chirurgique, ont été retranchées dans celle-ci & remplacées par diverſes autres, qui regardent uniquement la Médecine ; & elles ſe ſont trouvées ſi abondantes, qu'on a été obligé de partager chaque Tome en deux Parties, de ſorte que cette nouvelle Edition formera huit Volumes.

D'AMSTERDAM.

Wetſtein & *Smith*, Imprimeurs de ce Journal, viennent d'achever & mettront en vente dans quelques ſemaines, le Livre dont on a donné un petit détail dans cette Bibliothèque, Tome XIX. Partie II. page 486, & qui a pour titre, *Emmanuelis Martini Eccleſiæ Alonenſis Decani Epiſtolarum Libri XII. Accedunt Auctoris nondum defuncti Vita, a Gregorio Majanſio conſcripta : nec non Præfatio Petri Weſſelingii*, in quarto. Cette Edition eſt améliorée par des corrections de l'Auteur même ; & augmentée d'une Pièce auſſi ſavante & ſpirituelle

le qu'elle eſt gaillarde, d'un *Index Rerum & Verborum*, qui ne ſe trouvent pas dans l'Edition Originale de Madrid, & d'une Préface de la façon de Monſr. *Weſſeling*, célèbre Profeſſeur à Utrecht. On donnera un Extrait de cette Edition dans la Partie ſuivante de ce Journal.

Les dits Libraires ont commencé l'Edition de *Diodore de Sicile*, Grec-Latin, in folio. Monſr. *Weſſeling*, dont nous venons de parler, s'en eſt chargé en qualité d'Editeur. On n'a rien épargné, ni en recherches, ni en fraix, pour recueillir des Pays étrangers tout ce qui peut contribuer à perfectionner cette Edition, qui ſera imprimée avec les mêmes caractères & dans le goût du *Thucydide*, qui a paru en 1731 chez *Wetſtein* & *Smith*. L'applaudiſſement avec lequel les Savans ont reçu les divers Ouvrages, dont ce Profeſſeur a enrichi la République des Lettres, fait bien augurer du ſort de celui-ci. Les Curieux qui poſſèdent quelques Manuſcrits, Collations, ou Fragmens de cet Auteur, ou des Notes qui pourroient ſervir à l'illuſtrer, ſont priés de nouveau, comme on l'a déja fait dans ce Journal, de les vouloir communiquer aux Libraires, qui aiant extrémement à cœur de rendre cette Edition auſſi complette qu'il ſe peut, ne manqueront pas de proportionner leur reconnoiſſance aux bons offices qu'on leur aura rendus.

Les mêmes Libraires comptent de pouvoir donner au Public dans quatre ſemaines, *l'Hiſtoire Romaine, depuis la Fondation de Rome, juſqu'à la Bataille d'Actium*, Tom. I. in 12. par Monſr. *Rollin*, ancien Recteur de l'Univerſité de Paris, Profeſſeur d'Eloquence au Collège Royal, & Aſſocié à l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres. Ils ont auſſi ſous preſſe, & donneront au Public dans quelques ſemaines, les Tomes XII & XIII

XIII qui ſont les derniers (*de ſon Hiſtoire Ancienne*) *des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens, des Babyloniens, des Mèdes & des Perſes, des Macédoniens, des Grecs.*

Jean Catuffe a ſous preſſe les *Mémoires de Matthieu Marquis Dammy, natif de la Ville de Terni près de Rome, ci-devant Général-Major & Surintendant-Général des Mines de S. A. S. Charles Landgrave de Heſſe-Caſſel, & enſuite Surintendant-Général des Frontières de l'Abbruzze; enrichis d'un grand nombre d'Obſervations & de Recherches très curieuſes ſur la Chymie, le Travail des Mines & Minéraux, l'Architecture, l'Hydraulique, & ſur les choſes les plus remarquables qui ſe trouvent en France, en Eſpagne, en Portugal, en Hongrie, en Allemagne &c. Ecrits par lui-même.* Cet Ouvrage aura pluſieurs volumes in 8.

ERRATA.

Tome XX, pag. 230, ligne 25. *pacifications*, liſez *purifications*. Pag. 470, ligne 19. *douleur*, liſez *douceur*.

TABLE des ARTICLES.

I. *Eloge Hiſtorique de Mr.* Jean-Alphonse Turrettin, Par Mr. Vernet. Pag. 5
II. *Elémens du Droit de la Nature & des Gens.* Par Mr. Heineccius. 28
III. *Obſervations ſur les Prophéties de Daniel, & ſur l'Apocalypſe de S. Jean.* Par Mr. Newton. Traduites par Mr. Suderman. 40
IV. *Eſſais de Diſſertations Académiques, de l'Académie Etrusque de Cortone.* 48
V. *Traité de l'origine de l'Ecriture &c.* Par le P. Hugo, avec des Notes de Mr. Trotz. 70
VI. *Let-*

VII. *Le Sens littéral de l'Ecriture Ste. défendu contre les principales Objections des Antiscripturaires & des Incrédules modernes.* Traduit de l'Anglois de Mr. STACKHOUSE. Avec une *Dissertation du Traducteur sur les Démoniaques dont il est fait mention dans l'Evangile.* 147
VIII. *Histoire Critique de la Philosophie.* Par Mr. D***. Second Extrait. 171
IX. *Origine de la Grandeur de la Cour de Rome; & de la Nomination aux Evêchés & aux Abbayes de France.* Par l'Abbé DE VERTOT. 194
X. *Essai sur l'Homme*, par Mr. POPE. Et *Examen de cet Essai*, par Mr. DE CROUSAZ. 215
XI. Nouvelles Littéraires. 227

CATALOGUE *des Livres Nouveaux.*

Libri Latini.

ARnaud Variarum Conjecturarum Libri duo, in quibus passim Jus civile illustratur, aliorumque Auctorum loca emendantur aut explicantur. 4. Franequeræ 1738.

Dissertatio de Ortu & Interitu Imperii Romani, qua examinatur an ea, quæ olim fuerunt Romani Imperii, jam sint Germanici Regni, propter Translationem Imperii Romani in Carolum M. factam. Accedit Dissertatio de sanctitate summi Imperii Civilis &c. Ed. 2. Auctore G. Vander Meulen. 12. Ultraj. 1738.

Jani Verrii Batanensis, Theologi Germani, Examen Juris Canonici & Praxis Fori Ecclesiastici Protestantium in Causa Raptus & affinibus. 8. Ultraj. 1738.

Emmanuelis Martini, Ecclesiæ Alonensis Decani, Epistо-

Epistolarum Libri duodecim. Accedit Auctoris Vita a G. Majansio conscripta, cum Praefatione P. Wesselingii. 4. Amst. 1738.

Ottonis Notitia praecipuarum Europae Rerumpublicarum, Editio aucta & emendata. 8. Ultrajecti 1738.

C. Plinii Caecilii secundi Panegyricus, cum Notis integris F. Juretî, J. Livineji, P. Fabri, C. Rittershusii, J. Gruteri, C. G. Schwartzii, & selectis aliorum, curante J. Arntzenio, qui & suas Adnotationes adjecit. Accedit J. Masson Vita Plinii. 4. Amst. 1738.

Rau Monumenta Vetustatis Germanicae, utputa de Ara Ubiorum, &c. 8. Ultraj. 1738.

Schultingii Thesium controversarum, juxta seriem Digestorum, Decades centum. 8. L. B. 1738.

T. H. Vanden Honert, S. S. T. Doct. &c. in Academia Leidensi, Dissertationes Historicae; I. de Creatione Mundi. II. De Situ Edenis, & Horti quem Deus ipse ea in Regione plantavit; III. De Lingua primeva, ejusque Propagatione, atque inde natis, variisque multiplicibus Dialectis &c. 8. L. B. 1738.

Livres François.

L'Amour Magot, les Tisons, & Lettres écrites des Campagnes infernales. 8. *Amst.* 1738.

Amusemens de la Campagne, de la Cour & de la Ville, ou Récréations Historiques, Anecdotes, Secrettes & Galantes, Tom. V & VI. 12. *Amst.* 1738.

L'Aristippe Moderne, ou Réflexions sur les Mœurs du Siècle. 12. *Amst.* 1738.

Aurelia ou Orleans délivrée, Poëme. 12. *Paris* 1738.

Dissertation sur l'incertitude des cinq premiers Siecles de l'Histoire Romaine. 8. *Utrecht* 1738.

Epi-

Epitres sur le Bonheur, la Liberté & l'Envie, par Mr. de Voltaire. 8. *Amst.* 1738.

Essais sur la nécessité & sur les moyens de plaire, par Mr. de Moncrif. 12. *Amst.* 1738.

La Figure de la Terre déterminée par les Observations de Messirs de Maupertuis, Clairaut &c. de l'Académie des Sciences, faites par ordre du Roi au Cercle Polaire. 12. *Edit. d'Amst.* 1738.

Galanteries des Rois de France, depuis le commencement de la Monarchie, par Sauval. Nouvelle Edition. 12. 2 *voll. avec figures. Amst.* 1738.

Histoire des Révolutions de France, où l'on voit comment cette Monarchie s'est formée, & les divers Changemens de son Etendue & de son Gouvernement, par Mr. de la Hode. 12. 4 *voll. La Haye* 1738. *Le même Ouvrage,* 4.

Histoire de l'Expédition de trois Vaisseaux, envoyés par la Compagnie des Indes Occidentales des Provinces-Unies, aux Terres Australes, en l'année 1721. 8. 2 *voll. La Haye* 1738.

Histoire Universelle, depuis le Commencement du Monde, jusqu'à présent, traduite de l'Anglois d'une Société de Gens de Lettres. 4. *avec figures, le Tome II. La Haye* 1738.

L'Homme & le Siècle, ou diverses Maximes & Sentences, sur les différens caractères de l'un & de l'autre. 8. *Amst.* 1738.

Lettres Cabalistiques, ou Correspondance Philosophique & Critique. 8. *Tome III. La Haye* 1738.

Mémoires du Signor Fioraventi, connu sous le nom de Marquis Damis, écrits par lui-même. Prémière Partie. 8. 1738.

------ *Instructifs, pour un Voyageur, dans les divers Etats de l'Europe, contenant des Anecdotes très curieuses propres à éclaircir l'Histoire du Temps.* 8. *Tome II. Amst.* 1738.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois

D'OCTOBRE, NOVEMBRE, & DECEMBRE,

1738.

TOME VINGT-UN.

Seconde Partie.

A AMSTERDAM,
Chez J. WETSTEIN & G. SMITH.
MDCCXXXV III.

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES OUVRAGES DES SAVANS DE L'EUROPE.

Pour les Mois d'Octobre, Novembre, & Décembre, 1738.

ARTICLE I.

PETRI WESSELINGII Diatribe de *Judæorum* ARCHONTIBUS, ad *Inscriptionem Berenicensem*; & Dissertatio de *Evangeliis* jussu Imp. ANASTASII *non emendatis*, in VICTOREM *Tununensem*.

C'est-à-dire:

EXERCITATION *sur les* ARCHONTES *des* Juifs *à l'occasion d'une* Inscription *de la Ville de* BERENICE: Avec *une Dissertation, sur* VICTOR de Tunune, *pour faire voir qu'il est faux que les* Evangiles *aient été* corrigez *par ordre de l'Empereur* ANASTASE. In octavo, *pagg.* 164

ſans la *Préface*. A *Utrecht*, chez *Jurian de Paddenburg*, 1738.

IL y a environ quatre ans, qu'en rendant compte des *Galliæ Antiquitates ſelectæ* de Mr. le Marquis MAFFEI, nous dimes (*a*) quelque choſe d'une Inſcription, que cet Illuſtre Savant avoit publiée le prémier, comme faite anciennement dans la Ville de *Bérénice*, du pays de *Cyréne*. C'eſt celle-là même, qui a fourni l'occaſion & le ſujet de (*b*) l'*Exercitation* curieuſe que Mr. WESSELING, Profeſſeur à *Utrecht*, nous donne ici, digne de ſa vaſte érudition & de ſon bon goût. Cette Piéce eſt diviſée en onze Chapitres.

(*c*) APRE'S tant de recherches, que divers Savans Modernes ont faites ſur les *Antiquitez Judaïques*, il reſte encore bien des choſes, qui ſont environnées d'une grande obſcurité, ſoit faute de monumens, ou par un effet de la honteuſe négligence des Auteurs *Juifs*. Il ne faut pourtant pas deſeſpérer d'en éclaircir quelques-unes. Un peu plus d'attention, & le ſecours de nouveaux monumens qui viennent de tems en tems à être déterrez, peuvent aider à répandre du jour ſur certains points obſcurs ou douteux.

(*a*) BIBLIOTHEQUE RAISONNE'E, Tom. XII. Part. II. *pag.* 327, *& ſuiv.*

(*b*) Je n'ai pas trouvé de terme plus propre pour exprimer *Diatribe*; mot par lequel notre Auteur diſtingue cette Piéce de l'autre, à laquelle il donne le nom de *Diſſertation*, dont on ſe ſert plus communément en François, pour exprimer & le Grec *Diatribe*, & le Latin *Diſſertatio*. (*c*) *Cap.* I.

teux. Notre Auteur, qui commence par cette réflexion, en donne d'abord un exemple, au ſujet de la *Synagogue*, ſur laquelle divers Savans ont beaucoup écrit. Quelques Inſcriptions lui ſervent à expliquer le titre de *Péres de la Synagogue*, qui ſe trouve dans le CODE (*a*) THEODOSIEN. Celle de *Bérénice* lui ouvre un vaſte champ à démêler & établir un fait conſidérable, qui concerne l'état civil des *Juifs* répandus dans les Provinces de l'*Empire Romain*.

Ce beau Monument a été déja expliqué par Mr. le Marquis (*b*) *Maffei*, & enſuite par Mr. le Préſident (*c*) BOUHIER. Notre Auteur fait d'abord des excuſes à ces Mrs. de ce que l'amour de la vérité ne lui permet pas d'être toujours du ſentiment de l'un ou de l'autre (car ils ne s'accordent pas même entre eux) & il eſpére qu'ils ne trouveront pas mauvais qu'en ce cas-là il s'en éloigne. Il peut ſe le promettre d'autant plus ſûrement, qu'il les réfute toujours avec tous les égards qui ſont dûs à leur rang & à leur mérite.

On juge bien qu'il n'a pas manqué de copier l'Inſcription toute entiére. Il la donne, & en caractéres majuſcules, telle qu'on la voit ſur le Marbre, & en caractéres communs, avec ſa Verſion à côté, différente, pour le ſens même, en quelques endroits, de celle de Mr. *Maffei*. Je vais la traduire ici, ſur le Latin de notre Auteur.

„EN

(*a*) *L.* 4. *De Judæis & Cœlicol.*

(*b*) *Gallia Antiquit.* Epiſt. I. & VIII.

(*c*) *Explication de quelques Marbres*, pag. 30. Je n'ai point vû cet Ouvrage.

„ En l'Année LV. le XXV de *Phaophi*, dans „ (*a*) l'Aſſemblée de la Fête des Tabernacles, „ ſous les Archontes *Cléandre*, Fils de *Strato-* „ *nique*; *Euphranor*, Fils d'*Ariſton*; *Soſigéne*, „ Fils de *Saſippe*; *Andromaque*, Fils d'*Andro-* „ *maque*; *Marc Lælius Onaſion*, Fils d'*Apollo-* „ *nius*; *Philonide*, Fils d'*Agémon*; *Autocle*, Fils „ de *Zénon*; *Sonique*, Fils de *Théodote*; *Joſep*, „ Fils de *Straton*.

„ D'autant que *Marc Titius*, Fils de *Sex-* „ *tus*, de la *Tribu Emilienne*, homme d'hon- „ neur & de probité, étant entré dans la Pro- „ vince pour gouverner les affaires publiques, y „ a donné ſes ſoins avec humanité & avec dex- „ térité, & continuë d'ailleurs à ſe conduire „ conſtamment d'une maniére à montrer des „ mœurs paiſibles; & non ſeulement en tout ce- „ la il n'a été fâcheux ni incommode à perſon- „ ne, mais encore il s'eſt emploié avec bonté „ en faveur des Citoiens qui le venoient trou- „ ver en particulier, & il en a uſé de même à „ l'égard des *Juifs* de notre Corps, & en pu- „ blic, & en particulier, ne ceſſant d'agir en- „ vers eux d'une maniére digne de ſa probité: „ A ces cauſes, les Archontes & la Commu- „ nauté

(*a*) Ἐπὶ συλλόγου τῆς συναγωγῆς. Mr. *Maſſei* traduit: *Tabernaculorum conventus tempore*, au tems de l'Aſſemblée de la Fête des Tabernacles. On verra dans la ſuite, que ce ſens, qui d'abord paroît moins conforme aux termes de l'Original, que celui de notre Auteur, étoit néceſſaire au Marquis, pour ſoûtenir ſon Syſtême. Je ne marquerai pas les autres différences moins conſidérables, dont Mr. *Weſſeling* auſſi laiſſe faire la comparaiſon aux Lecteurs.

„ nauté des *Juifs* de *Bérénice*, ont jugé à pro-
„ pos de le louer, & de le couronner nommé-
„ ment, dans chaque Sabbat & chaque Nouvel-
„ le Lune, d'une Couronne d'olivier, avec des
„ Rubans : ils ont auſſi ordonné que les Ar-
„ chontes feront graver ce Décret ſur une Co-
„ lomne de Marbre de *Paros*, & le feront met-
„ tre ſur l'endroit le plus en vuë de l'Amphi-
„ théatre.

„ Tous les cailloux étoient blancs".

Voilà l'Inſcription. Notre Auteur (*a*) donne d'abord un petit Commentaire, pour en expliquer quelques termes, & autres choſes dont l'intelligence eſt néceſſaire ; à la reſerve de celles ſur quoi roule le fond de la matiére qu'il s'eſt principalement propoſé de traiter, & qui ſont enſuite diſcutées au long. Ici, comme ailleurs, il mêle par occaſion diverſes remarques critiques, pour expliquer ou corriger quelques Paſſages d'anciens Auteurs &c. Je me bornerai à ce qui fait le plus au ſujet.

Paophi eſt un Mois *Egyptien*, le ſecond de l'Année, dont le prémier étoit *Thoth*. Il y a faute dans quelques Liſtes de (*b*) *Mois Egyptiens*, & dans (*c*) une Epigramme de l'*Anthologie*, où on lit *Phaothi*. Ce Mois, dans l'Année fixe des *Alexandrins*, répondoit pour la plus grande partie au mois d'*Octobre* des *Romains*, & il commençoit (*d*) après l'Equinoxe d'Automne.

Entre

(*a*) *Cap.* II. (*b*) Comm. in *Marmor. Oxon.* pag. 239. *Ed. Prideaux.* STEPH. LE MOYNE, *Var. Sacr.* Tom. I. *pag.* 452. (*c*) *Lib.* I. Cap. 91. *num.* 1. verſ. 2. (*d*) *Plutarque*, Tom. II. pag. 372. B. *Ed. Wech. De Iſid. & Oſirid.*

Entre les Neuf *Archontes*, il y en a un, dont le nom & le prénom (*Marc Lælius Onaſion*) marquent qu'il étoit *Citoien Romain*. On ne ſauroit dire, comment il l'étoit devenu. Il pouvoit en avoir aquis le droit, ou, pour des ſervices rendus à la République & à la Race des *Lælius*, ou par argent, ou par un affranchiſſement. Il paroît par (*a*) PHILON, que, ſous l'Empire d'*Auguſte* & de *Tibére*, pluſieurs milliers de *Juifs* affranchis, qui demeuroient au-delà du *Tibre*, étoient Citoiens Romains. Et JOSEPH (*b*) fait mention de certains *Juifs*, qui avoient été reçûs dans l'Ordre des *Chevaliers Romains*. A cette remarque, par laquelle notre Auteur prévient une objection de ceux qui prétendent que tous les *Archontes*, dont il s'agit, n'étoient pas *Juifs*, il en joint une autre qui tend au même but. Des neuf Archontes, il n'y en a qu'un, qui aît un nom Juif, ſavoir *Joſep*, (*c*) que l'on écrit ordinairement *Joſeph*. Mais tel étoit alors l'uſage, que les *Juifs* avoient deux ſurnoms, (*d*) l'un par lequel ils ſe diſtinguoient chez ceux de leur nation, & l'autre chez les Etrangers; ou bien ils prenoient des noms entiérement Grecs, comme il paroît par *Philon*, & (*e*) par quantité d'autres.

La

(*a*) *Legat. ad Caj.* pag. 1014. D. *Ed. Paris.*

(*b*) Ὢν [ἀνδρῶν ἱππικοῦ τάγματος] εἰ καὶ τὸ γένος Ἰουδαῖον, ἀλλὰ τὸ γοῦν ἀξίωμα Ῥωμαϊκὸν ἦν. De Bell. Jud. *Lib.* I. *Cap.* 14. § 9. *divif. Hudſon.*

(*c*) Par où (dit ici notre Auteur) ſe confirme la remarque d'HENRI DE VALOIS, ſur EUSEBE, *Hiſt. Eccl.* Lib. I. Cap. 10. pag. 32. n. 6. *Edit. Cantabrig.*

(*d*) J. BRAUNIUS, *Select. Sacr.* Lib. I. Cap. 2.

(*e*) Comme ceux dont parle un Arrêt du Sénat, rapporté par JOSEPH, *Ant. Jud.* XIV. 10, 10.

La *Communauté des Juifs*, qui font ce Décret, eſt exprimée par le Grec πολίτευμα; ſens auquel on trouve ce mot dans (*a*) DIODORE *de Sicile*, & dans (*b*) STRABON. Les *Juifs* répandus dans les Villes de la Province de *Cyréne*, avoient obtenu des *Romains* la confirmation des priviléges dont ils jouïſſoient ſous les Rois d'*Egypte*, Succeſſeurs de *Ptolomée*, Fils de *Lagus*. Ils y vivoient ſur (*c*) le même pié, que les Habitans naturels; ils avoient ainſi leurs Magiſtrats particuliers, & formoient une eſpéce de Corps de République.

Une *Couronne d'Olivier* décernée par honneur à ceux qui l'avoient mérité, & cela (*d*) pour divers ſujets, n'a rien d'extraordinaire, non plus que les (*e*) *Rubans* de couleur de pourpre, qu'on y attachoit. Notre Auteur le prouve par des exemples. On proclamoit le nom de celui qui étoit ainſi honoré, & la raiſon pourquoi il méritoit cet honneur, dans un lieu où il y avoit beaucoup de monde, comme ſur un (*f*) Théatre : & on renouvelloit (*g*) la proclamation tou-

(*a*) *Lib.* XII. pag. 296. *Ed. H. Steph.* (Cap. 12.)

(*b*) L. III. pag. 241. B. *Ed. Amſt.*

(*c*) JOSEPH, *Antiq. Jud.* Lib. XVI. Cap. 6. § 1.

(*d*) AESCHIN. *De falſ. legat.* pag. 34. (p. 253. A. *Ed. Baſil.* 1572.) PINDAR. *Olympion.* Od. XI. verſ. 13. DION. CHRYSOSTOM. Orat. LXV. pag. 604. D. *Ed. Morell.* &c.

(*e*) Ἀμφίλυκοι. POLYBE, *Excerpt. Legat.* IX. pag. 1110. init. *Ed. Gron.* TITE-LIVE, Lib. XXXIII. Cap. 33. *num.* 2. FIRMUS *Caſarenſ.* Epiſt. 17. THUCYDIDE, Lib. IV. Cap. 121. IS. CASAUBON. in SUETON. Neron. Cap. 25.

(*f*) JOSEPH, Lib. XIV. *Antiq. Jud.* Cap. 8. § 5. *Pſephiſm. Pariorum* apud MONTFAUCON. *Diar. Ital.* p. 38.

(*g*) *Monument. Attalic.* apud CHISHULL, *Antiq. Aſiat.* pag. 145.

toutes les années. Ici les *Juifs* rendent la cérémonie bien plus fréquente : ils veulent qu'elle ſe faſſe non ſeulement à chaque Fête de la Nouvelle Lune, c'eſt-à-dire, tous les mois, mais encore chaque ſemaine, au jour du *Sabbat*; car c'eſt ainſi que (*a*) notre Auteur entend le mot σύνοδος, & il allégue là-deſſus deux paſſages, l'un de (*b*) PHILON, l'autre de (*c*) JOSEPH, où le ſens général d'*Aſſemblée* eſt reſtreint à celle qui ſe faiſoit le Jour du Sabbat, pour le Service Divin.

Il n'y a rien qui répugne à l'uſage des *Juifs*, en ce que les *Béréniciens* ordonnent ici de faire graver leur Décret ſur une Colomne. Les *Juifs* envoioient même aux Empereurs, au commencement de leur régne, des Couronnes, & des Décrets, par leſquels ils les félicitoient : & ils témoignoient de la même maniére leur reconnoiſſance à d'autres, qui avoient rendu quelque ſervice conſidérable à leur Nation. On a un (*d*) Edit d'AUGUSTE, dans lequel il ordonne de mettre, avec cet Edit, dans un Lieu qui lui avoit été conſacré à *Ancyre* par la Communauté d'*Aſie*, le Décret que les *Juifs* avoient fait en ſon honneur, à cauſe de l'affection qu'il témoignoit à tous les Hommes. Rien n'étoit auſſi plus commun, que (*e*) les Colomnes de Marbre de

(*a*) Pag. 16, 17.

(*b*) *Legat. ad Caj.* pag. 1036. B. JOSEPH, *Ant. Jud.* Lib. XIV, Cap. 10. § 17.

(*c*) Idem, *De Bell. Jud.* Lib. IV. Cap. 10. § 6.

(*d*) Idem, *Ant. Jud.* Lib. XVI. Cap. 6. § 2.

(*e*) CHISHULL, *Antiq. Aſiat.* pag. 145, 147, REINES, *Inſcript.* Claſſ. VII. 23.

de *Paros*, emploiées à graver ces ſortes d'Actes Publics.

Pour ce qui eſt de la formule, qu'on voit à la fin de l'Inſcription de *Bérénice*, & qui marque l'unanimité des ſuffrages ; (*a*) elle eſt à la vérité ſinguliére, & on n'en a point encore trouvé d'exemples ailleurs. Mais elle devoit être en uſage dans ces pays-là : car elle ſe lit ſur un autre (*b*) Marbre, qui a été auſſi tranſporté de *Tripoli* en *Provence*.

VENONS maintenant au reſte de l'Ouvrage, qui peut en être regardé comme le Corps.

Et d'abord il s'agit (*c*) de voir, quelle eſt cette *Bérénice* où le Monument fut érigé ; car il y avoit (*d*) pluſieurs Villes de ce nom. On ne peut néanmoins, eu égard au lieu d'où eſt venu le Marbre, entendre ici que la *Bérénice* d'*Egypte*, ou celle de la Province de *Cyréne*. Mr. le Marquis *Maffei* s'eſt déterminé pour (*e*) la derniére ; & par ce que nous avons dit ci-deſſus, il paroît que notre Auteur entre dans ſon ſentiment. Mais Mr. le Préſident *Bouhier*, après quel-

(*a*) Ἀσπραὶ πᾶσαι, c'eſt-à-dire, ψῆφοι : *tous les Cailloux étoient blancs.* Rien n'eſt plus connu, que l'ancienne coutume de donner les Suffrages avec des Cailloux, les uns blancs, les autres noirs ; les prémiers, pour conſentir ; les autres, pour rejetter la propoſition.

(*b*) MAFFEI, *Gall. Antiq.* Epiſt. VIII. *pag.* 38, 39. Notre Auteur ſoupçonne, qu'il y a une alluſion à cette formule, dans un paſſage de SYMMAQUE : *Ego, etſi intelligo, quod noſtri amore fallaris, tamen titulum præclari teſtimonii* ALBO CALCULO, *veterum more, ſignabo.* Lib. I. Epiſt. 96.

(*c*) Cap. III.

(*d*) STEPHAN. voc. Βερενίκαι, où il en compte juſqu'à ſix. (*e*) *Gall. Antiq.* ubi ſupr. *pag.* 7, 39, 49.

quelques Savans de *Provence*, trouve qu'il convient mieux de ſe fixer à la *Bérénice* d'*Egypte*. L'indication du tems, faite par un Mois de l'Année des *Egyptiens*, ſemble d'abord mener là. Et on ne peut guéres douter, que, dans une Ville (*a*) marchande, comme l'étoit cette *Bérénice*, ſituée ſur le *Golfe Arabique*, il ne ſe trouvât bien des *Juifs*, que le génie de la nation tournoit ſi fort à étendre leur Commerce; y en aiant, comme le témoigne (*b*) PHILON, juſqu'à un million d'établis dans toute l'étenduë de pays, depuis les frontiéres de la *Libye* & de l'*Egypte* juſqu'à celles de l'*Ethiopie*.

Mais, quelque ſpécieuſes que ſoient ces raiſons, on peut y en oppoſer d'autres, qui leur ôtent toute force. Déja il eſt inconcevable, comment le Marbre, trouvé à *Tripoli*, y auroit pû être tranſporté du fond de l'*Egypte*, à travers une ſi longue ſuite de pays arides & ſablonneux; comme Mr. le Marquis *Maffei* l'a remarqué. De plus, Mr. le Préſident *Bouhier* ſuppoſe, que *Marc Titius*, en l'honneur duquel l'Inſcription fut faite, étoit un de ces Gouverneurs particuliers d'*Egypte* qu'on appelloit *Præfecti Auguſtales*, & cela ſous TIBERE, au tems duquel on rapporte l'Inſcription. Or il paroît par la ſuite, que l'Hiſtoire nous fournit, de ces *Préfets* d'*Egypte*, & du tems que chacun la gouverna en cette qualité, qu'il n'y a aucun vuide, qui reſte pour y placer le *Marc Titius* dont il s'agit. Mais on

(*a*) EPIPHANIUS, *Hæreſ.* LXVI. C. 1.
(*b*) *In Flacc.* pag. 971. C.

on peut le trouver aiſément, ſous un autre titre, dans la *Province Cyrénaïque*. Depuis que cette Province eut été ſoumiſe à la domination des *Romains*, on lui aſſigna le même (*a*) Gouverneur qu'à la Province de *Créte*. L'Empereur *Auguſte* ne changea rien à cette union, depuis le partage des Provinces entre lui & le Peuple. (*b*) Mais le Gouverneur de *Créte* & de *Cyréne* étant venu à mourir ſous le régne de *Tibére*, ce Prince, qui, en matiére de pareilles choſes, étoit long-tems à ſe déterminer, n'y envoia point de Succeſſeur, & ſe contenta de confier en attendant l'adminiſtration des affaires à un *Queſteur* ou (*c*) *Lieutenant*. Voilà l'intervalle où il y a lieu de croire que *Marc Titius*, Petit-Fils, ou au moins de la race d'un autre de même nom, qui avoit été Conſul ſubſtitué, & Gouverneur de *Syrie*, eut le Gouvernement des Provinces de *Créte* & de *Cyréne*, & s'attira, par la maniére douce dont il agiſſoit envers les *Juifs*, l'honneur que lui firent par leur Décret ceux de *Bérénice*. Cela eſt d'autant plus croiable, que, comme on l'a dit ci-deſſus, il y avoit un grand nombre de *Juifs* dans la *Pentapole* & dans tout le pays de *Cyréne*. Mr. *Weſſeling* le confirme ici par pluſieurs autoritez, qui montrent que, depuis le prémier *Ptolomée*, Roi d'*Egypte*, qui tranſporta grand nombre (*d*) de *Juifs*, ils mul-

(*a*) STRABON, Lib. XVII. *in fin.*
(*b*) DION CASSIUS, Lib. LVII. pag. 701. A. *Ed. H. Steph.* (*c*) πρόεδρος, *Legato.*
(*d*) JOSEPH, *Ant. Jud.* Lib. XII. Cap. I.

multipliérent de plus en plus (*a*) dans ces pays-là, jusques à l'Empire de JUSTINIEN. Il n'oublie pas la *Synagogue* des *Cyrénéens*, dont il eſt fait mention dans les (*b*) *Actes des Apôtres*. Et il conclut, en faiſant remarquer, que *Bérénice* de *Cyréne* étant une Ville grande, & très-propre au Commerce, avoit par-là de quoi attirer bien des *Juifs*; de ſorte qu'il ne faut pas s'étonner s'ils y faiſoient corps.

Pour ce qui eſt de la difficulté tirée du Mois Egyptien, & de la forme de l'Année; on ſait par STRABON, (*c*) que *Cyréne* faiſoit partie de l'*Egypte*, depuis qu'elle fut ſoûmiſe à la domination des *Ptolomées*. Cela ſuffiroit, pour avoir lieu de ſuppoſer, que, comme il arrive ordinairement, les Habitans de cette Province avoient pris des *Egyptiens* la forme & les mois de leur Année. Mais il y a plus que conjecture. Notre Auteur produit ici un témoignage qu'on ne ſauroit recuſer. C'eſt celui de SYNESIUS, qui étoit & originaire & Evêque de la Province de *Cyréne*. On voit par ſes Lettres, qu'il marque les tems ſelon (*d*) les Mois des *Egyptiens*, dont on y trouve trois expreſſément déſignez, (*e*) *Pharmuthi*, (*f*) *Athyr*, & (*g*) *Meſori*. Preuve évidente, que c'étoit l'uſage établi dans ce pays-là.

Voi-

(*a*) *Idem*, ex *Strabon*. Lib. XIV. Cap. 7. § 2. & *De Bell. Jud.* Lib. VII. Cap. 11. § 1. SYNESIUS, *Epiſt.* IV. pag. 162. B. *Edit. Petav. L.* 18. COD. THEODOS. *De Naviculat.* PROCOPE, Lib. VI. *De edific. Juſtinian.* Cap. 2.

(*b*) Chap. VI. *verſ.* 9. (*c*) *Lib.* XVII. pag. 1140. *Ed. Amſt.* (*d*) *Epiſt.* XIII. (*e*) *Ibid.* (*f*) *Epiſt.* XXXVI. (*g*) *Epiſt.* CXLII. pag. 280. C.

VOILA' qui ſuffit pour déterminer la Ville, où fut fait le Décret, gravé enſuite ſur le Marbre dont il s'agit. (*a*) Mais quels en furent les Auteurs? Etoient-ce les *Juifs*, ou bien les Magiſtrats Paiens de la *Bérénice* de *Cyréne*? Ici encore les ſentimens ſont partagez. Mr. *Weſſeling* ne balance point à ſe ranger du côté de (*b*) ceux qui croient, que tout vint des *Juifs*, & des *Juifs* ſeuls.

L'*Aſſemblée de la Fête des Tabernacles*, où il eſt dit, dès l'entrée, que le Décret fut fait, demande qu'on n'aille chercher ici d'autres, que ceux de la Nation, à laquelle cette Fête étoit toute particuliére. Quelle apparence, que des Paiens euſſent fait mention dans leurs Actes Publics d'une telle Fête, auſſi éloignée de leur propre Culte, que la Religion dont elle faiſoit partie? A la vérité, les *Grecs* n'ignoroient pas la *Fête des Tabernacles*; comme il paroît par ce qu'en dit (*c*) PLUTARQUE. Mais on n'a ni exemple, ni la moindre raiſon, qui donne lieu de croire qu'ils aient jamais pû s'aviſer de marquer les tems par quelque Fête d'une Nation qu'ils haïſſoient & qu'ils mépriſoient beaucoup. De plus, le nom d'un des *Archontes*, *Joſeph*, Fils de *Straton*, eſt manifeſtement celui d'un *Juif*: & il ne répugne pas moins aux mœurs des deux Peuples, qu'un *Juif*, ſans abjurer ſa Religion,

(*a*) *Cap.* IV.

(*b*) Quelques Savans de *Provence* étoient de ce ſentiment. Mr. *Maffei* a voulu le réfuter, *Epiſt.* VIII. pag. 40, *& ſeqq.* Et notre Auteur réfute toutes les raiſons alléguées par ce Marquis.

(*c*) *Sympoſ. quæſt.* Lib. IV. Qu. 5. *pag.* 671. D. E.

gion, eût recherché quelque Charge Publique dans la Ville de *Bérénice*, ou y fût parvenu avec l'agrément des Habitans Paiens. JOSEPH, l'Historien Juif, nous repréſente les (*a*) *Cyrénéens* en général, comme grands Ennemis de ceux de ſa Nation, & d'ailleurs fort cruels. D'autre côté, la Religion & les Cérémonies des *Juifs*, ne leur permettoient pas d'avoir commerce avec les Paiens ſans beaucoup de réſerve. On ſait les grandes plaintes, qu'ils portérent à *Agrippa*, lors qu'on les forçoit à (*b*) s'enroller dans le Service Militaire, & à exercer des Emplois Publics. Si les Empereurs (*c*) *Sévére* & *Antonin* permirent aux *Juifs* d'aſpirer aux Charges, ce fut ſans leur impoſer la néceſſité de rien faire qui choquât leur *Superſtition*, comme ils la qualifient. Les Paiens de *Bérénice* n'étoient nullement d'humeur à uſer de ce doux tempérament envers les *Juifs*. Enfin, le Décret eſt clairement attribué, ſur l'Inſcription, aux *Archontes* & à la *Communauté* des *Juifs* de *Bérénice*: ce ſont eux ſeuls, qui y décernent à *Marc Titius* des honneurs, qui ne renferment rien de contraire aux Mœurs & aux Coûtumes des *Juifs*. Mr. le Marquis *Maffei*, qui eſt d'un autre ſentiment, n'a rien objecté qui porte coup.

Louer

(*a*) *Antiq. Jud.* Lib. XVI. Cap. 6. § 1.

(*b*) Στρατιᾶν καὶ λειτουργιῶν ἀναγκαζόμενοι κοινωνεῖν &c. Ibid. *Cap.* 2. § 3.

(*c*) *Eis qui* Judaïcam *ſuperſtitionem ſequantur*, *D.* Severus *&* Antoninus *honores adipiſci permiſerunt: Sed & neceſſitates eis impoſuerunt, quæ ſuperſtitionem eorum non læderent. L.* 3. § 3. *D. De Decurion.* Voyez Mr. OTTO, *De Ædilib.* Cap. 7.

Louer ſolennellement un Gouverneur de Province, l'honorer d'une Couronne, faire un Décret, & le graver ſur une Colomne, tout cela, dit-il, (*a*) *ſent les Coûtumes des* Grecs, *& non celles des* Juifs. Mais ne voit-on pas dans les *Actes des Apôtres*, un (*b*) *Tertulle*, qui, au nom des *Juifs*, loüe extrêmement le Gouverneur *Félix*? Les *Juifs* d'*Alexandrie*, au rapport de (*c*) PHILON, décernérent à *Caligula* toute ſorte d'honneurs, autant que leurs Loix le leur permettoient; ils firent là-deſſus un Décret, qu'ils préſentérent à *Flaccus*, pour qu'il l'envoiât à *Rome*. Ils en uſérent de même à l'égard d'autres Empereurs, à qui ils décernérent des Boucliers, des Couronnes d'or, & pour conſerver la mémoire de ces honneurs, ils faiſoient graver leurs Décrets ſur des Colomnes; c'eſt le même Auteur qui le dit (*d*) poſitivement. Voilà qui approche encore plus des Coûtumes des *Grecs*, mais en quoi il n'y avoit aucune ſuperſtition de la part des *Juifs*.

Mais, dit-on, il eſt fait mention ici d'un *Amphithéatre*? Eſt-ce donc que les *Juifs* fréquentoient les Amphithéatres des Paiens, où il ſe faiſoit des Jeux, des Combats de Gladiateurs, & des Combats de Bêtes, en l'honneur des fauſſes Divinitez? Je pourrois, répond notre Auteur, accorder ſans conſéquence, que les *Juifs* fuioient

(*a*) Pag. 40, 41.
(*b*) Chap. XXIV. *verſ.* 3, 4, &c.
(*c*) *In Flacc.* pag. 979. B.
(*d*) *Leg. ad Caj.* pag. 1011. B.

fuioient de tels objets; car ce n'eſt pas de quoi il s'agit dans l'Inſcription. Mais la vérité eſt, que les *Juifs* aſſiſtoient ſouvent ſans répugnance à ces ſortes de Spectacles. PHILON, qui paroît d'ailleurs aſſez attaché à ſa Religion, n'y a jamais trouvé du crime, puis qu'il ne fait pas difficulté de nous apprendre que cela lui eſt ſouvent (*a*) arrivé à lui-même. Un Ecrivain (*b*) de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique témoigne, que, le jour du Sabbat, bien des *Juifs* fréquentoient plus les Jeux du Théatre, qu'ils ne s'occupoient à entendre lire la Loi. Il paroît auſſi par (*c*) JOSEPH, & par les (*d*) Actes du *Martyre* de *St. Polycarpe*, qu'il étoit aſſez ordinaire aux *Juifs*, de ſe trouver à l'Amphithéatre, & de ſe mêler avec la foule, ou de repaître leurs yeux des Spectacles les plus cruels qui s'y préſentoient.

A la vérité, il y a ici quelque choſe de tout-à-fait ſingulier dans le Décret de ceux de *Bérénice*, c'eſt l'ordre de placer la Colomne, où il devoit être gravé, *dans le lieu le plus en vûë de l'Amphithéatre*. Car les Juifs avoient accoûtumé de mettre dans leurs Synagogues & dans leurs (*e*) Oratoires, ou Maiſons de priére, tous les monumens qu'ils conſacroient à l'honneur de ceux à qui leur Nation étoit redevable de quelque bienfait conſidérable. Cela paroît par un paſſage de

(*a*) *De Temulentia*, pag. 266. B.

(*b*) SOCRATE, Lib. VII. Cap. 13. *pag.* 357. *Ed. Cantabr.*

(*c*) *De Bell. Jud.* Lib. II. Cap. 18. § 7.

(*d*) *Act. Martyr.* Ed. Ruinart. *pag.* 41. (pag. 199, 200. *Patr. Apoſtolicor.* Tom. II. *Ed. Amſt.* 1724.)

(*e*) Προσευχαί, *Proſeucha*.

de PHILON, (*a*) indiqué ci-dessus; & il y en a un autre encore (*b*) plus formel, où cet Auteur dit, que les *Juifs* ont par-tout des *Proseuques*, qui sont des monumens publics & exemplaires de leur zéle envers la Famille des Empereurs. Mais les Juifs de *Bérénice* peuvent avoir eu des raisons extraordinaires de déférer à *Marc Titius* un honneur tout particulier; & avoir obtenu de la Communauté de la Ville la permission d'ériger une Colomne, avec l'Inscription de leur Décret, dans un lieu plus en vuë que leurs Synagogues & leurs Maisons de priére, où il n'entroit guéres que des gens de leur Religion. Le Monument, placé dans l'endroit le plus en vuë de l'Amphithéatre, & exposé ainsi aux yeux de tout le monde, devenoit par-là plus honorable. La présence de *Titius* peut aussi avoir beaucoup contribué à faire que les *Bérénicien*s accordassent plus aisément aux *Juifs* leur demande. Quand même ces conjectures seroient toutes fausses, il ne s'ensuivroit pas pour cela qu'on dût regarder comme Auteurs du Décret les Magistrats Païens de *Bérénice*, & non pas les *Juifs*. Combien de circonstances n'ignorons-nous pas, en matiére de pareilles choses, arrivées si long-tems avant le nôtre? Et tout le reste s'accordant bien, il n'est pas d'un homme sage de s'opiniâtrer à révoquer en doute un fait, parce qu'il s'y trouve quelque circonstance peu importante, où l'on ne voit pas bien clair.

Mr.

(*a*) *Legat. ad Caj.* pag. 1011. A. B.
(*b*) *In Flacc.* pag. 972. B.

Mr. le Marquis *Maffei* a encore objecté, qu'il n'eſt pas poſſible que les *Juifs* euſſent fait le Décret en l'honneur de *Titius*, dans le tems de la *Fête des Tabernacles*, qui (*a*) étoit *la plus grande & la plus ſainte chez eux*, & où par conſéquent il n'étoit pas permis, ſelon lui, de traiter de choſes profanes. Mais tous les Jours de cette Fête n'étoient pas tels, que les *Juifs* euſſent devoir s'y abſtenir entiérement de travailler & de vaquer à leurs affaires ; & il n'eſt défendu nulle part, de témoigner ſa reconnoiſſance à ſes Bienfaiteurs dans ces tems-là, ni de faire là-deſſus quelque Ordonnance. Bien loin de-là : c'étoit pendant la *Fête des Tabernacles*, ſur-tout dans les Provinces, que les *Juifs* s'occupoient principalement à régler les affaires de leur Communauté, à élire de nouveaux Magiſtrats, & à ordonner ce qu'il falloit obſerver ; comme le témoigne l'Auteur (*b*) d'une Homélie qui eſt parmi les Oeuvres de ST. CHRYSOSTOME.

IL ne reſte plus, que de ſavoir, s'il convient à l'état des *Juifs*, d'avoir eu neuf *Archontes* de leur Nation, en même nombre qu'il y avoit à *Athénes* des Magiſtrats ainſi appellez. Avant que d'en venir là, Mr. *Weſſeling* (*c*) traite de l'Année où fut fait le Décret. Mais nous ne nous y arrêterons pas, parce qu'après avoir tout examiné, & comparé les divers ſentimens, il trouve par-tout des difficultez, & il eſt réduit à conjecturer ſimplement, que ceux de *Bérénice* avoient

(*a*) JOSEPH, *Ant. Jud.* Lib. VIII. Cap. 4. § 1.

(*b*) *Homil. in Natal. Joann.* Tom. II. pag. 521. *Opp. Chryſoſtom. Latin.* Lugdun. 1687.

(*c*) *Cap.* V.

avoient une Epoque toute particuliére, dont l'Année cinquante-cinquiéme tomboit ſur quelcune des derniéres de l'Empire de *Tibére*. Paſſons donc à ce qui fait le point principal de cette Diſſertation.

Il paroît (*a*) par tout ce qu'on a dit, que les neuf *Archontes* de l'Inſcription étoient *Juifs*. Mr. le Préſident *Boubier*, qui les reconnoît tels, avoit ſoupçonné d'abord, que (*b*) ce peuvent être les mêmes que les *Archiſynagogues*, ou *Chefs de la Synagogue*; parce qu'ils ſont ſouvent appellez (*c*) Ἄρχοντες, & Ἄρχοντες τῆς συναγωγῆς. Mais la Synagogue n'avoit qu'un de ces Chefs: ainſi il faudroit mettre neuf Synagogues dans *Bérénice*; ce qu'on ne peut guéres bien ſuppoſer. Quoi que la Ville fût aſſez grande, & qu'il y eût bien des *Juifs*, il eſt difficile de croire, que le nombre en fût ſi conſidérable, qu'il leur fallût neuf Synagogues pour le Service Divin. Ils vivoient parmi des *Païens*, qui haïſſoient beaucoup leur Religion: & on voit que ſouvent, dans des Villes encore plus grandes, une ſeule Synagogue leur ſuffiſoit, comme à *Alexandrie*, où ils étoient certainement en beaucoup plus grand nombre. D'ailleurs, les fonctions du Chef de la Synagogue étoient bornées à gouverner les affaires & à prendre ſoin de ceux de ſon Aſſemblée, à veiller

(*a*) *Cap.* VI.

(*b*) *Explication de quelques Marbr.* pag. 33.

(*c*) Comme *Jaïrus*, MATTH. IX. 18, 23. MARC, V. 22. LUC, VIII, 41. Voyez CAMPEG. VITRINGA, *De Synagog. Vet.* Lib. III. Par. I. Cap. I.

ler ſur les mœurs de chacun, à punir ceux qui ſe conduiſoient mal, en un mot à la Diſcipline Paſtorale. Au lieu que les *Archontes* des *Juifs* de *Bérénice* réglent ce qui regarde toute la Communauté. Et ces *Archontes*, dans les lieux voiſins de la Province de *Cyréne*, étoient différens des *Archiſynagogues*, comme on le montrera plus bas: ainſi il n'y a aucune raiſon de les prendre pour les mêmes à *Bérénice*.

Par ces raiſons, notre Auteur a auſſi abandonné un Syſtême qu'il s'étoit fait, & ſelon lequel il trouvoit les *Archontes* dans la Synagogue. Mr. *Bouhier* lui-même aiant reconnu (il ne dit pas pourquoi) que les *Archiſynagogues* ne convenoient point ici, a cru voir dans un paſſage de JOSEPH, ſur lequel les Savans ont beaucoup diſputé, dequoi déterminer la dignité & l'emploi de ces *Archontes*. C'eſt l'endroit, où l'Hiſtorien Juif dit, que MOÏSE ordonna d'établir pour Juges, dans chaque Ville, ſept hommes, diſtinguez par leur vertu & par l'étude de la Juſtice; auxquels on joindroit (*a*) deux *Miniſtres* (ὑπηρέται) de la Tribu de *Lévi*. Voilà, ſelon le docte Préſident, les neuf *Archontes* bien clairement marquez; ſept Juges, & deux Aſſeſſeurs & Docteurs de la Tribu de *Lévi*. Et pour prévenir une objection, il remarque, qu'à la vérité le terme par lequel les derniers ſont déſignez, ſignifie proprement de ſimples *Miniſtres*, qui ſont par conſéquent d'un rang inférieur: mais ce mot ſe prend auſſi

(*a*) Ἑκάστῃ δὲ ἀρχῇ δύο ἄνδρες ὑπηρέται διδόσθωσαν ἐκ τῆς τῶν Λευϊτῶν φυλῆς. Antiq. Jud. *Lib.* IV. *Cap.* 8. § 14.

auſſi ſouvent pour déſigner des perſonnes du plus haut rang. Tels étoient les *Lévites*, comme Interprétes de la Loi & de la volonté de DIEU; il auroit été peu convenable à la dignité de leur caractére, de faire ſimplement la fonction d'Officiers, ſous les ordres des Sept Juges établis dans chaque Ville. Ils pouvoient être ici qualifiez *Miniſtres*, dans le même ſens que les Apôtres ſont appellez *Miniſtres* (*a*) *de la Parole*, & (*b*) *Miniſtres de* JESUS-CHRIST. Bien plus: ST. LUC déſigne un *Lévite* (*c*) par le mot de *Miniſtre* tout ſeul: & il appelle ainſi (*d*) *Jean*, ſurnommé *Marc*, qui étoit néanmoins Collégue de *Paul* & de *Barnabas* dans la prédication de l'Evangile.

Mr. *Weſſeling* ne diſconvient pas que le mot d'ὑπηρέτης, & autres ſemblables (*e*) qui en Grec ſignifient *Miniſtre*, ne puiſſent être appliquez à quelque perſonne du plus haut rang, aux Magiſtrats, aux Princes, aux Rois; & que les *Lévites* en particulier ne ſoient quelquefois ainſi appellez. Il en donne lui-même des exemples de ſon chef. Mais alors c'eſt toûjours par rapport à DIEU, que ces perſonnes-là repréſentent, & dont elles ſont les Miniſtres parmi les Hommes. La queſtion eſt, de ſavoir, ſi ce titre emploié ſimplement & ſans un tel rapport, peut déſigner un

(*a*) LUC, Chap. I. *verſ.* 2.
(*b*) I. CORINTH. Chap. VI. *verſ.* 4.
(*c*) Chap. IV. *verſ.* 20.
(*d*) ACTES, Chap. XIII. *verſ.* 5.
(*e*) Διάκονος, Λειτουργός.

un Interpréte de la Loi & des Oracles Divins. Les exemples, alléguez par Mr. *Bouhier*, ne le prouvent point. Quand *Paul* & *Barnabas* enſeignoient à *Salamine*, *ils avoient*, dit ST. LUC, *pour Miniſtre* JEAN. Notre Auteur ne prétend pas, que ce *Jean* n'eût aucune part à la prédication de l'Evangile : mais il ne croit pas qu'on puiſſe l'égaler à *Paul* & à *Barnabas*, & le regarder comme leur Collégue. Il ſervoit ces Apôtres, & étoit auprès d'eux ce qu'étoit autrefois *Eliſée* (*a*) auprès du Prophéte *Elie* ; ou ce que *Timothée* & *Eraſte* (*b*) furent auprès de *St. Paul*. Auſſi voions-nous, que le même *Jean*, s'étant enſuite (*c*) ſéparé de *St. Paul*, ſoit par la crainte des Perſécutions auxquelles les Chrétiens étoient expoſez, ou pour quelque autre raiſon, l'Apôtre ne voulut plus le prendre pour compagnon de ſes voiages, jugeant par ce qu'il avoit déja fait, qu'on ne pouvoit ſûrement compter ſur ſes ſervices. Pour ce qui eſt du paſſage de (*d*) *St. Luc*, où Mr. *Bouhier* trouve le mot de *Miniſtre* pris pour un *Lévite* ou un Docteur de la Loi, il ne s'agit nullement d'aucune perſonne de cet ordre. Notre Seigneur JESUS-CHRIST, après avoir lû dans la Synagogue un paſſage d'ESAÏE, *rend le Livre au Miniſtre*. Ce Miniſtre, c'étoit un ſimple (*e*) Concierge, que les *Juifs* ap-

(*a*) Que JOSEPH, à cauſe de cela, appelle μαθητὴς καὶ διάκονος [Ἡλίου]. Antiq. Jud. *Lib.* VIII. *Cap.* 13. § 7.

(*b*) Δύο τῶν διακονούντων αὐτῷ, Τιμόθεον καὶ Ἔραστον. ACTES, XIX, 22.

(*c*) *Ibid.* verſ. 13. & XV, 37, 38.

(*d*) *Evang.* IV. 20. (*e*) En Latin *Audituus*.

appelloient (*a*) *Chazan*. Et le génie de la Langue Gréque demande que par ὑπηρέτης on entende quelcun d'un ordre inférieur à ceux dont il eſt dit *Miniſtre*. Ainſi quand on parle de *Miniſtres*, par rapport aux *Magiſtrats*, ce ſont toujours ou des Scribes, ou des Licteurs, ou des gens qui ſont en quelque autre maniére ſous leurs ordres; comme notre Auteur le prouve par divers exemples. *Joſeph* n'en a point entendu d'autres, par les deux Miniſtres qu'il donne aux Sept Juges de chaque Ville.

Cet Hiſtorien ajoûte ici de ſon chef à la Loi qu'il explique, le nombre des Miniſtres, auſſi-bien que celui des Aſſeſſeurs. Moïse dit ſimplement, (*b*) qu'on devoit établir *des Juges & des Miniſtres dans chaque Ville*. Le mot, par lequel les prémiers ſont déſignez, (*c*) ſignifie inconteſtablement des *Juges*. Les *Septante* ont traduit (*d*) l'autre mot par (*e*) Γραμματοεισαγωγεῖς & Γραμματεῖς. Sur cette autorité, notre Auteur ne

(*a*) On cite ici, entre pluſieurs autres Anciens, qui témoignent le bas emploi de cet Officier, ST. EPIPHANE, qui l'appelle ὑπηρέτην καὶ διάκονον. Hæreſ. XXX. Cap. 2.

(*b*) DEUTERONOME, Chap. XVI. *verſ.* 18.

(*c*) שֹׁטְרִים *Schoſetim.* (*d*) שֹׁטְרִים *Schoterim.*

(*e*) C'eſt ainſi que notre Auteur écrit ce mot. Je ne ſai, ſi ce n'eſt pas une faute d'impreſſion. Je vois au moins, que le Texte des Septante, dans l'endroit dont il s'agit, porte γραμματοεισαγωγεῖς: & il n'y a aucune variété de lecture, ni dans l'Edition de BOS, ni dans celle de GRABE, faite ſur le Manuſcrit d'*Alexandrie*, & rimprimée à *Zurich*. On lit auſſi γραμματοεισαγωγέας, DEUTER. I. 15. XXIX. 10. XXXI. 28. Par-tout ailleurs, où il s'agit des mêmes, les Septante diſent ſimplement Γραμματεῖς.

ne doute point, que *Joſeph* n'aît entendu par les *deux Miniſtres*, dont il parle, deux *Scribes*, qui étoient au ſervice des Sept Juges. Ceux-ci ne pouvoient ſe paſſer de tels Miniſtres, pour écrire les Actes qu'il y avoit à faire dans l'exercice de leur Judicature. Et on pouvoit avoir pris exemple là-deſſus du Conſeil de *Jéruſalem*, où l'on voit *deux* (*a*) *Scribes des Juges*, en titre d'office. De plus, *Joſeph* lui-même, lors qu'il commandoit en *Galilée*, pendant la Guerre qui amena la ruïne des *Juifs*, y forma un Conſeil de Septante Sénateurs, pour gouverner les affaires principales, tel qu'il y en avoit ordinairement dans *Jéruſalem*, la Capitale: & en même tems (*b*) il établit *Sept Juges dans chaque Ville*, comme il nous l'apprend auſſi. Ainſi on ne peut douter, que le nombre des Juges de chaque Ville ne fût alors fixé à ſept: & on ne ſauroit non plus, ſans choquer l'uſage commun, ſelon lequel les *Miniſtres* des Magiſtrats leur ſont inférieurs, égaler en dignité aux *Sept Juges*, les *deux Miniſtres*, que cet Hiſtorien diſtingue d'eux ſi clairement; ni par conſéquent trouver là le nombre des *neuf Archontes* dont il s'agit.

Ce n'eſt pas que Mr. *Weſſeling* veuille faire regarder l'office de *Scribe*, comme fort au-deſſous du rang des *Lévites*. Quoi que, parmi les *Romains*, un tel emploi fût tenu (*c*) pour mercénaire, il étoit beaucoup plus honorable dans la plûpart des Villes de *Gréce*, & ſur-tout chez les *Juifs*.

(*a*) *Cod. Sanhedrin*, C. IV. 3.
(*b*) *De Bell. Jud.* Lib. II. Cap. 20. § 5.
(*c*) CORN. NEPOS, in *Eumen.* Cap. 1.

Juifs. Il eſt fait mention dans l'Hiſtoire Sainte, (*a*) des *Scribes choiſis d'entre les Lévites*, d'une maniére à ne pas donner lieu de croire que leur emploi fût réputé vil. S'il l'eût été, on auroit dû regarder ſur un pié encore plus abject la garde que (*b*) les *Lévites* étoient obligez de faire, de nuit & de jour, ſur la Montagne & aux Portes du Temple.

(*c*) MAIS, quoi qu'on ne puiſſe pas faire grand fonds ſur le paſſage de *Joſeph*, qui vient d'être examiné, pour établir la dignité des *Archontes* de *Bérénice*; on ne laiſſe pas d'avoir lieu de croire, que les *Juifs* établis dans les Provinces & les Villes, au-delà & en-deçà de leur Patrie, avoient ſouvent leurs Magiſtrats particuliers, qui leur ſervoient de Juges dans les Procès qu'il y avoit entre eux, & qui, autant qu'il étoit en leur pouvoir, pourvoioient à ce qui regardoit leurs intérêts communs; de ſorte que ces Magiſtrats étoient & pouvoient être véritablement appellez en Grec *Archontes*. C'eſt ainſi que les Aſſeſſeurs du *Sanhédrin* ſont qualifiez *Archontes de la Nation* dans l'Hiſtoire des (*d*) MACCABE'ES; & *Archontes du Peuple*, dans les (*e*) *Actes des Apôtres*. Dans une Lettre de l'Empereur CLAUDE aux *Juifs*, que JOSEPH (*f*) nous a conſervée, les Magiſtrats ſont appellez *Archontes de Jéruſalem*, & diſtinguez du *Sénat* & du *Peuple*.

Il

(*a*) II. CHRONIQ. Chap. XXXIV. *verſ.* 13.
(*b*) Voyez I. CHRONIQ. Chap. XXVI.
(*c*) *Cap.* VII. (*d*) *Lib.* I. Cap. XIV. *verſ.* 28.
(*e*) Chap. IV. *verſ.* 8.
(*f*) *Antiq. Jud.* Lib. XX. Cap. I. § 2.

Il y avoit bien des affaires entre les *Juifs*, qu'il n'étoit pas ſûr de porter devant des Magiſtrats d'une autre Religion ; & dont ceux-ci ou ne pouvoient bien juger, faute d'entendre la Juriſprudence Judaïque ; ou même ne vouloient pas ſe mêler, par mépris pour cette Nation, comme il paroît par le refus que fit à *Corinthe* (*a*) le Proconſul *Gallion*, lors qu'on eût mené *St. Paul* à ſon Tribunal. Souvent auſſi il étoit beaucoup plus avantageux aux *Juifs*, de prendre pour arbitre quelcun de leur propre Nation, que de s'expoſer aux lenteurs & aux frais des procédures de Juſtice, & aux chicanes des Avocats. Pour ſe mettre à l'abri de ces injuſtices, & des autres qu'ils avoient à craindre de la part des Provinciaux, ils trouvérent moien, à force d'argent diſtribué à propos, & par divers ſervices, d'obtenir une pleine liberté de vivre ſelon la Religion & les Coutumes de leurs Péres. On en trouve des preuves ſenſibles, en diverſes Villes de l'Empire Romain. Du tems de la République, on apportoit tous les ans à *Jéruſalem*, de l'*Italie*, & de toutes les Provinces, une certaine quantité d'or que les *Juifs* contribuoient pour le ſervice & l'entretien du Temple. *Lucius Flaccus* à la vérité le défendit dans la Province d'*Aſie*, dont il étoit Préteur, comme le témoigne (*b*) CICERON : mais il eſt certain qu'auparavant la choſe étoit permiſe. *Jules-Céſar* & *Auguſte* (*c*) renouvellérent depuis la permiſſion. Le prémier leur

(*a*) ACTES, Chap. XVIII. *verſ.* 15.

(*b*) *Orat.* pro L. Flacco, *Cap.* 28.

(*c*) JOSEPH, *Antiq. Jud.* Lib. XIV. Cap. 10. § 8. PHILON, *Legat. ad Caj.* pag. 1036. B.

leur accorda même beaucoup plus qu'ils ne méritoient. Il ſuffit d'indiquer une Lettre, que JOSEPH nous a conſervée, de *Lucius Antonius* aux Magiſtrats de *Sardes*; dont notre Auteur explique ici l'occaſion & les motifs. On y voit clairement des *Archontes*, tels que ceux de l'Inſcription de *Bérénice*. Il eſt permis là aux Juifs, (*a*) *d'avoir leurs Aſſemblées particulières ſelon les Loix de leurs Ancêtres, & un Lieu particulier, où ils jugent des affaires & des procès qui ſurviennent entre eux, comme ils l'ont eu dès le commencement.*

Paſſons d'*Aſie* en *Egypte*. Les Magiſtrats, qu'on cherche, y paroiſſent d'une maniére à n'en pouvoir douter. Il y avoit un ſi grand nombre de *Juifs* à *Alexandrie*, (*b*) que, de cinq quartiers que l'on y diſtinguoit, ils en occupoient deux entiers, ſans compter les endroits où ils étoient répandus par-ci par-là dans les autres. Ils jouïſſoient du droit de Bourgeoiſie (*c*) & ſur le même pié, que le reſte des *Macédoniens*. Ils avoient, comme eux, pleine liberté de conſcience; & un *Ethnarque* de leur Nation, qui en gouvernoit les affaires, qui exerçoit la Juſtice, qui régloit les Contracts, qui donnoit les ordres, comme s'il eût été le Prince d'un Etat ſou-

(*a*) Ἐπέδειξαν [Ἰουδαῖοι] ἑαυτοὺς σύνοδον ἴχειν ἰδίαν κατὰ τοὺς πατρίους νόμους ἀπ' ἀρχῆς, καὶ τόπον ἴδιον, ἐν ᾧ τά τε πράγματα καὶ τὰς πρὸς ἀλλήλους ἀντιλογίας κρίνουσι· τοῦτο δὲ αἰτησαμένους, ἵν' ἐξῇ αὐτοῖς ποιεῖν, τηρῆσαι καὶ ἐπιτρέψαι ἔκρινα. Ant. Jud. *Lib.* XIV. *Cap.* X. § 17.

(*b*) PHILON, *in Flaccum*, pag. 973. B.

(*c*) JOSEPH, *Ant. Jud.* XII. 1.

ſouverain & indépendant; c'eſt ce que (*a*) STRABON témoigne. Les Rois d'*Egypte*, en accordant de ſi grands priviléges à la Nation Juive, ſe propoſérent de maintenir la tranquillité dans *Alexandrie*, & en même tems d'y attirer un grand nombre de *Juifs*, pour peupler la Ville: politique, qui, comme on vient de voir, leur réuſſit bien.

Quand l'*Egypte* eut été réduite en forme de Province, les *Romains* ne dépouillérent pas les *Juifs* de ces Priviléges. En établiſſant pour Gouverneur un Préfet (*b*) de l'Empereur, ils laiſſérent aux *Egyptiens*, & à ceux d'autres Nations qui s'étoient établis en *Egypte*, (*c*) les Magiſtrats inférieurs, auxquels ils obéiſſoient auparavant, ſous les titres de *Sous-Préteurs*, *Nomarques*, *Ethnarques*. Ainſi les *Juifs* d'*Alexandrie* y conſervérent en ſon entier leur ancien droit de Communauté particuliére, & l'*Ethnarque* de leur Nation. Celui-ci étant venu à mourir, (*d*) *Auguſte* ordonna qu'on établît à *Alexandrie* un

(*a*) Καθίσταται δὲ καὶ ἐθνάρχης αὐτῶν [Ἰουδαίων ἐν Αἰγύπτῳ], ὃς διοικεῖ τε τὸ ἔθνος, καὶ διαιτᾷ κρίσεις, καὶ συμβολαίων ἐπιμελεῖται καὶ προσαγμάτων, ὡς ἂν πολιτείας ἄρχων αὐτοτελοῦς. Apud JOSEPH. *Ant. Jud.* Lib. XIV. Cap. 7. § 2.

(*b*) *Præfectus Auguſtalis.*

(*c*) Κατὰ δὲ τὴν χώραν ὑποστρατήγους τινὰς καὶ νομάρχας καὶ ἐθνάρχας καλουμένους, ἀποδείξαντες, πραγμάτων οὐ μεγάλων ἐπιστατεῖν ἠξιωμένους. STRABON, Lib. XVII. pag. 1149. A. *Ed. Amſt.* Au-lieu de ἐπιστατήγους qu'il y a dans le Texte, Mr. *Weſſeling* lit ici tacitement, & avec raiſon, ὑποστρατήγους. CASAUBON avoit déja corrigé μονάρχας en νομάρχας.

(*d*) PHILON, *in Flacc.* pag. 975. D. où il appelle l'Ethnarque Γενάρχης. JOSEPH rapporte un Edit de l'Empereur

un Sénat qui eût soin des affaires des *Juifs*, comme le témoigne PHILON.

On ne sauroit déterminer de combien de personnes ce Sénat étoit composé; & cela n'est pas de grande importance pour le sujet dont il s'agit. Ce qu'il y a de certain, c'est que le nombre n'étoit rien moins que petit. *Flaccus* fit mettre en prison (*a*) trente-huit de ce Corps, & fouetter jusqu'à la mort trois du même ordre. Mais outre cela, il y en avoit plusieurs, élus d'entre les Sénateurs, & nommez (*b*) *Archontes*, dont PHILON, à cette occasion, nous a conservé la mémoire, qui étoient les Chefs de la Nation. Il les distingue clairement du Sénat. JOSEPH les appelle (*c*) les *Prémiers du Sénat*; & (*d*) SOCRATE dans son *Histoire Ecclésiastique*, les *Prémiers de la Nation des Juifs*, τὺς Ἰουδαίων πρωτεύοντας.

Voilà donc les *Archontes* des *Juifs*, trouvez à *Alexandrie*. (*e*) Avant que d'en montrer ailleurs, Mr. *Wesseling* fait ici une digression sur l'*Arabarque*, ou *Alabarque*, parce que quelques Savans l'ont confondu mal-à-propos avec l'*Ethnarque*, dont il a été parlé ci-dessus. Il fait voir, qu'il y eut des *Arabarques*, depuis que l'*Eth-*

pereur CLAUDE, où il est dit au contraire, qu'après la mort de l'*Ethnarque*, *Auguste* n'empêcha pas que les *Juifs* n'en élussent un autre. *Antiq. Jud.* Lib. XIX. Cap. 5. § 2. Mais notre Auteur, dans le Chap. suivant, *pag.* 65, *& seqq.* concilie cela, en distinguant les tems. On verra là ce qu'il dit.

(*a*) PHILON, *Ubi supr.* & pag. 976. A.
(*b*) *Ibid.* pag. 976. A. D. & pag. 982. A.
(*c*) Οἱ πρωτεύοντες τῆς γερουσίας. De Bell. Jud. *Lib.* VII. *Cap.* 10. § 1.
(*d*) *Lib.* VII. *Cap.* 13. (*e*) *Cap.* VIII.

l'*Ethnarque* eut été ſupprimé, jusqu'au tems de JUSTINIEN; & qu'ainſi ce ne peuvent être les mêmes : outre qu'on ne ſauroit prouver, que l'emploi d'*Arabarque* fût affecté aux *Juifs* ſeuls. Il y a encore ici une diſpute entre les Savans, ſur le nom, ſavoir, s'il faut dire *Alabarque*, ou *Arabarque*. Les anciens Auteurs, & les Manuſcrits, varient là-deſſus ; & il y a de part & d'autre des raiſons, qui font qu'on ne ſauroit condamner abſolument l'une ou l'autre maniére de lire. Notre Auteur préfére *Arabarque*, qui marque, à ce qu'il croit, le païs où celui qui avoit cet emploi, l'exerçoit ; de même qu'on voit des *Aſiarques*, des *Cilicarques*, des *Syriarques* &c. C'eſt qu'il y avoit une partie d'*Egypte*, qu'on appelloit *Arabie*, ou le *Nome d'Arabie*. On verra tout cela ſavamment déduit dans l'Original. Revenons aux *Archontes*.

(*a*) Les avantages, que les Rois de *Syrie* faiſoient aux *Juifs*, y attirérent grand nombre de gens de cette Nation. SELEUCUS I. dit *Nicator*, leur avoit accordé (*b*) à tous le droit de Bourgeoiſie, & les mêmes priviléges, qu'aux *Macédoniens* & aux *Grecs*, qui venoient s'y établir. S'ils eſſuiérent de grandes perſécutions ſous le régne (*c*) d'ANTIOCHUS *le Grand*, ils en furent

(*a*) *Cap.* IX. (*b*) JOSEPH, *Antiq. Jud.* Lib. XII. Cap. 3. § 1. (*c*) Pendant les Guerres qu'il eut avec *Ptolomée Philopator*, & ſon Fils *Epiphane*. Notre Auteur remarque à cette occaſion, que l'on peut corriger par THEODORET, *Comm. in Daniel.* Cap. 9. *pag.* 683. un paſſage de JOSEPH, qu'il copie, & où on lit encore τὸν Εὐπάτορα Πτολεμαῖον, pour Φιλοπάτορα. Faute groſſiére, à laquelle on a bien pris garde ; mais aucun Interpréte n'a apperçû la citation de *Théodoret*, par où on peut ſûrement rétablir le Texte de *Joſeph*, ubi ſupr. § 3.

furent dédommagez par un grand nombre de faveurs qu'ils reçûrent depuis du même Prince. Les Successeurs de celui-ci, à la reserve d'ANTIOCHUS *Epiphane*, confirmérent aux *Juifs* d'*Antioche* leur liberté & leurs priviléges. Ils leur permirent d'avoir là un Chef de leur propre Nation; & JOSEPH parlant d'un scélérat, nommé *Antiochus*, dont le Pére avoit (*a*) cet emploi, nomme celui-ci *Archonte des Juifs d'Antioche*. A la vérité, l'emploi d'*Archisynagogue* fut aussi introduit dans cette Ville: mais les termes, dont se sert *Joseph*, emportent quelque chose de plus, & signifient un Magistrat de la Nation. ZONARE l'a très-bien expliqué: il qualifie (*b*) cet *Antiochus*, *le prémier des Juifs* d'*Antioche*. Quelques (*c*) Savans, trop libéraux, donnent à l'*Archonte* d'*Antioche* le même nom & la même autorité, qu'à l'*Ethnarque* d'*Alexandrie*. Mais c'est sur quoi on n'a pas des lumiéres suffisantes. Le mot Grec d'*Archonte* n'emporte pas une si grande étendue. JOSEPH le (*d*) donne souvent à ceux qui, dans chaque Ville, étoient les Chefs & les Conducteurs de leur Nation, quoi que leur emploi ne fût en rien plus

(*a*) Ἦν γὰρ ἄρχων τῶν ἐν Ἀντιοχείᾳ Ἰουδαίων. De Bell. Jud. *Lib.* VII. Cap. 3. § 3.

(*b*) Τότε δή τις Ἰουδαῖος Ἀντίοχος, ἐκ τῶν ἐν Ἀντιοχείᾳ Ἰουδαίων τοῦ πρώτου. Tom. I. pag 219. *Ed. Basil.*

(*c*) NIC. FULLER. *Miscellan.* Lib. IV. Cap. 16. JAC. REINFERD, *Dissert. de Archiarch.* pag. 586.

(*d*) *De Bell. Jud.* Lib. II. Cap. 21. § 3. *De Vita sua*, Cap. 52.

plus considérable, que celui des *Duumvirs* des Villes Municipales.

Trois Inscriptions Sépulchrales, que notre Auteur produit ensuite, nous présentent d'autres *Archontes* des *Juifs*. Dans la (*a*) prémiére, qui est Gréque, on voit un JULIEN, (*b*) *Prêtre*, *Archonte*, *Fils de* Julien, *Archisynagogue*. Le titre de *Prêtre* [ἱερεύς] marque, qu'il descendoit d'*Aaron*. Ces *Hierei*, comme ils sont appellez dans (*c*) une Loi du CODE THEODOSIEN, étoient des gens de la prémiére distinction parmi les *Juifs*, parce qu'ils se disoient descendus d'Aaron, comme feu (*d*) Mr. RENFERD l'a fait voir. Notre Auteur allégue ici un passage (*e*) de ST. CHRYSOSTÔME, d'où il paroît encore mieux, combien ils avoient d'autorité. Je ne parlerai point d'un autre endroit de l'Inscription, qui n'est pas essentiel au sujet, & sur quoi notre Auteur réfute les conjectures de (*f*) SPON, qui l'avoit publiée le prémier, & d'un autre (*g*) Savant, qui l'a depuis donnée plus correcte.

Dans la (*h*) seconde, Gréque aussi, on trouve un (*i*) *Amélius*, *Archonte*, & *Marie*, sa Femme. Le nom de *Marie* est originairement Hé-

(*a*) Apud ANTON. LUPUM, *Dissert. ad S. Severæ Epitaph.* pag. 51.

(*b*) Ἰούλιος ἱερεὺς, ἄρχων . . . , ἀφὸς Ἰουλιανοῦ ἀρχισυναγώγου. (*c*) *L. 4. De Judæis & Cœlicol.*

(*d*) *Dissert.* II. *De X. Oriosis*, pag. 409.

(*e*) *Orat. in eos qui conventum Ecclesiar. deserunt*, Tom. VI. *Edit. Basil. Eton.* pag. 724. lin. 21, *& seqq.*

(*f*) *Miscellanea Erudita Antiquit.* Sect. X. pag. 291.

(*g*) ANT. LUPUS, *ubi supr.*

(*h*) *Apud eumdem*, ibid. pag. 140. (*i*) Ἀμέλας (pour Ἀμέλιος) ἄρχιν. ns (pour ων) Μαρία &c.

Hébreux; & *Antilius* peut avoir la même origine. Mr. *Wesseling* ne fait pas néanmoins tout-à-fait fonds là-dessus, & il n'oseroit assûrer qu'on ne trouvât pas ici des personnes Chrétiennes. Il insiste d'autant moins là-dessus, que la derniére Inscription, qui est en Latin, supplée abondamment à ce qui manque à la précédente. (*a*) ALFIUS JUDA ARCON ARCOSINAGOGUS &c. Voilà *Juda*, nom qui est certainement Juif. Cet *Alfius Juda* avoit été & *Archonte*, & *Chef de la Synagogue*. Si ces deux titres signifioient ici la même chose, il seroit du dernier ridicule de les avoir mis tous deux dans une Inscription d'ailleurs fort simple. On réfute ici (*b*) un Théologien, qui a débité bien des choses précaires & douteuses, en voulant expliquer ce monument.

Le caractére (*c*) des Inscriptions, dont on vient de parler, & la (*d*) maniére dont quelques mots y sont écrits, montrent qu'elles sont du tems où l'Empire Romain alloit fort en décadence. Un Auteur, qui vivoit dans le même tems, ou en *Italie*, ou au voisinage, confirme l'existence des *Archontes* ou Magistrats, que les *Juifs* établissoient parmi eux. (*e*) *Les* Juifs, dit-il, *à qui* DIEU

(*a*) *Inscription* GUDII, pag. CCLXIII. *num.* 5.

(*b*) *Miscell. Duisburgens.* Tom. I. Fascic. II. *pag.* 238.

(*c*) Cap. K. (*d*) *Κάϊσρ*, pour *καῖσαρ*; *κὶ*, pour *καὶ*; *δρυλο*, pour *δοῦλο*.

(*e*) *Qui* [Judæi] *cum à Deo secundum Mosem, initium anni mensium Martium acceperint; illi diffluum pravitatis sive superbiæ exercentes, mensem* Septembrem *ipsum novum annum nuncupant; quo & menses Magistratus sibi designant, quos* ARCHONTAS *vocant.* Homil. *in S. Joann. Natal.* inter Opp. CHRYS. Latin. Tom. II. pag. 922.

DIEU, *avoit ordonné par* Moïſe, *de commencer leur Année au Mois de* Mars, *ofent bien, par malice ou par orgueil, appeller le Mois de* Septembre *la Nouvelle Année; & c'eſt dans ce même Mois qu'ils ſe choiſiſſent des Magiſtrats, qu'ils appellent* ARCHONTES. On voit là de plus le Mois, où ſe faiſoit l'élection ſolennelle des *Archontes*; & de là on peut inférer auſſi, que ces Magiſtrats étoient annuels.

Les *Archontes*, en exerçant leur emploi, avoient ſouvent beſoin de gens qui allaſſent de tous côtez porter leurs Lettres. EUSEBE, (*a*) leur donne de tels Miniſtres, nommez *Apôtres*. Notre Auteur reconnoît néanmoins, que le mot d'*Archontes*, dont il ſe ſert, renferme auſſi les *Patriarches*, que l'on ſait (*b*) avoir eu auſſi de tels Meſſagers. Mais il allégue enſuite quelque choſe de plus conſidérable, en faveur de ſes *Archontes*.

Les Conſtitutions des Empereurs parlent ſouvent de *Primates*, *Proceres*, *Judices*, qu'il y avoit parmi les *Juifs*. Qu'on exprime en Grec ces mots Latins, voilà des *Archontes*. Ce qui eſt dit d'eux, convient auſſi très-bien à leur emploi. Ils demeuroient (*c*) dans les deux *Paleſtines*,

(*a*) Ἀποστόλους δὲ εἰκότως καὶ νῦν, τοὺς ἐξ ἔθνων Ἰουδαίους ἐνομάζειν τοὺς τὰ ἐγκύκλια γράμματα παρὰ τῶν Ἀρχόντων αὐτῶν ἐκπομπευομένους. Comm. in ESAIAM *Cap.* XVIII. pag. 425. (*b*) EPIPHANIUS, *Hæreſ.* XXX. Cap. 4. pag. 128. *L.* 14. C. THEOD. *de Judæis & Cœlicol.* où l'on peut voir le Commentaire de JAQUES GODEFROI.

(*c*) Judæorum PRIMATOS, *qui in utrinque* Paleſtinæ SYNEDRIIS *nominantur, vel in aliis Provinciis degunt* &c. COD. THEODOS. *dict. tit. Leg.* 29.

leſtines, & dans d'autres Provinces. Le Conſeil (*Synedrium*) dont ils étoient les *Prémiers* (*a*), eſt clairement diſtingué de la *Synagogue*. Ils (*b*) jugeoient des différends en matiére de Religion, qui s'élevoient entre les *Juifs*, quand il s'agiſſoit, par exemple, d'admettre quelques Proſélytes. Ils avoient beaucoup de pouvoir, en ce qui regardoit leur commerce : ils régloient le (*c*) prix des Marchandiſes. Ils avoient auſſi une Juriſdiction Civile, en matiére de certaines Cauſes. (*d*) THEODOSE *le Jeune* la leur ôta, mais ſeulement quand il s'agiſſoit de Procès (*e*) entre un *Juif* & un *Chrétien*. Car, en ce tems-là, le Vulgaire ignorant d'entre les Chrétiens, aiant une haute opinion de la piété des *Juifs*, s'imaginoit, qu'ils avoient plus de reſpect, que les autres, pour la Religion du Serment, à cauſe des horribles imprécations que contenoient leurs Formules, où ils entaſſoient les divers noms de DIEU, quoi qu'ils ne vouluſſent par là que dupper ceux à qui ils juroient; comme (*f*) PHILON même le leur reproche. Les Chrétiens, qui ſe laiſſoient impoſer par ces apparences trompeuſes, alloient ſouvent prendre pour Juges les Chefs

(*a*) *In futurum vero periculo eorundem anniverſarius canon de* SYNAGOGIS *omnibus, Palatinis compellentibus, exigatur.* Ibid. (*b*) *L.* 17. *ibid.*

(*c*) *L.* 10. *ibid. L.* 9. COD. JUSTIN. *eod. titul.*

(*d*) *L.* 15. C. JUST. *ibid.*

(*e*) *L.* 22. COD. THEODOS. d'où eſt tirée la 15. du *Code Juſtinien* qui vient d'être citée.

(*f*) *De Legib. Special.* pag. 770. C.

Chefs de la Synagogue, ou du Conſeil des *Juifs*. ST. CHRYSOSTÔME, qui nous l'apprend, (*a*) les en cenſure, comme il devoit. Et c'eſt pour cela auſſi, que l'Empereur *Théodoſe* le leur défendit. Du reſte, les Empereurs laiſſérent aux *Juifs* leurs Magiſtrats particuliers, élûs, en partie par les *Patriarches*, en partie par le Peuple. Bien loin de perdre rien de leurs priviléges, les Juifs les portérent eux-mêmes plus loin, ſi bien qu'un Poëte de ces tems-là ſe plaint, non ſans raiſon, que cette (*b*) Nation ſubjuguée, ſubjuguoit ſes Vainqueurs. Dans la ſuite des tems, les *Juifs* abuſérent de plus en plus de l'extrême nonchalance & de la honteuſe avarice des Princes, au grand regret des gens de bien. On les vit

(*a*) *Tom.* VII. *pag.* 369. *Edit. Sauil.* C'eſt ainſi que Mr. *Weſſeling* indique l'endroit des paroles, qu'il cite. Les Imprimeurs (dont j'ai tacitement corrigé les fautes dans quelques autres Citations) ont ici mis un chiffre de trop: car le paſſage eſt au Tome VI. de cette Edition, *pag.* 369, 379. *Contra Judaizantes*, Orat. XXVII. Il s'agit d'un fait, dont ce Pére avoit été témoin. Un Chrétien malhonnête homme forçoit une Femme d'honneur & pieuſe à aller devant les *Juifs*: εἰς τὸ τῶν Ἑβραίων ἄγειν συνέδριον, κἀκεῖ παρασχεῖν ὕβριν περὶ τῶν ἀμφισβητουμένων αὐτῇ πραγμάτων. On lui demanda, pourquoi, au-lieu de s'adreſſer à l'*Egliſe*, il tiroit cette Femme devant les *Conſeils* (συνέδρια) des *Juifs*. Il répondit qu'il avoit ouï dire à pluſieurs, que là les Sermens étoient plus terribles: Ὁ δὲ πολλοὺς ἔφη πρὸς αὐτὸν εἰρηκέναι φοβερωτέρους τοὺς ἐκεῖ γινομένους ὅρκους εἶναι. Il dit cela à *St. Chryſoſtôme* lui-même, qui, à force de diſcours, lui avoit fait comprendre, combien ſa maniére d'agir étoit indigne d'un Chrétien.

(*b*) *Latius exciſa peſtis contagia ſerpant*,
Victoresque ſuos natio [Judæorum] *victa premit.* RUTIL. NUMATIAN. *Itinerar.* Lib. I. *verſ.* 396, 397.

vit de tous côtés, en *Gaule* & en *Italie*, érigez en Juges des Procès entre les *Chrétiens*. Un *Concile* de MACON fit (*a*) ce qu'il put, pour réprimer cette impudence.

LE rang & l'emploi des *Archontes*, ou Magistrats des *Juifs*, étant ainsi constatez, notre Auteur, avant que de finir, ajoûte quelque (*b*) chose sur les Villes de la *Palestine*, & sur leur gouvernement. Les *Talmudistes* parlent beaucoup des (*c*) Conseils de vint-trois personnes qu'ils disent avoir été dans les grandes Villes, & de trois seulement dans les petites. Ce que JOSEPH nous dit des Tribunaux de Justice, & du nombre des Assesseurs, tel qu'ils étoient de son tems, est fort différent, comme on l'a vû ci-dessus. A qui croirons-nous plutôt ? Mr. *Wesseling*, sans traiter de pure fable ce que les *Talmudistes* posent en fait, croit que cela n'est pas vrai généralement, & que JOSEPH mérite ici plus de créance. Il parloit de choses arrivées de son tems, & auxquelles il avoit eu beaucoup de part. Qu'il y eût sept ou vint-trois Juges dans les Villes, cela n'étoit d'aucune conséquence pour la gloire de sa Nation, & on ne voit aucun autre motif par lequel il ait pû être porté à en imposer ici aux Lecteurs. Or, selon sa narration, (*d*) le Conseil de *Tibériade*, Ville considérable,

(*a*) *Ne* Judæi Christianis *populis Judices deputentur, aut Telonarii esse permittantur, per quod illis, quod Deus avertat*, Christiani *videantur subjecti*. Apud AGOBARD. *De Judaic. Superstition.* Cap. VI. *pag.* 71. *Edit. Baluz.*

(*b*) Cap. XI. (*c*) *Cod. Sanhedrin*, C. 1, §.

(*d*) *De Bell. Jud.* Lib. II. Cap. 21. §. 2.

dérable, étoit compoſé, non de vingt-trois perſonnes, mais de ſix-cens. En vain prétendroit-on, que, de ce grand nombre, vingt-trois étoient élûs pour Juges. Cela ſeroit avancé ſans preuve. JOSEPH n'en dit rien nulle part: Bien loin de-là, il parle ſouvent (*a*) de *dix*, comme les *prémiers* & les *Chefs* du Conſeil de *Tibériade*. C'étoient ceux, qui, comme cela ſe pratiquoit dans les Colonies & les Villes Municipales, étoient choiſis de l'ordre des Décurions, (*b*) pour gouverner les affaires publiques, conjointement avec le Dictateur, les Duumvirs, ou les Quatre; car la forme du Gouvernement n'étoit pas par-tout la même.

De plus, il y avoit auſſi à *Tibériade* un *Archonte*, ou prémier Magiſtrat. Tel étoit, au commencement de la Guerre, (*c*) *Jéſus*, Fils de *Sapphia*; & c'eſt ſans raiſon, qu'un (*d*) Théologien Moderne, qui a beaucoup écrit ſur la Synagogue, le prend pour un ſimple Archiſynagogue, comme notre Auteur le fait voir. Et à cette occaſion, il corrige & explique quelques paſſages de (*e*) l'Hiſtorien Juif. Mais, ce qui eſt encore plus conſidérable, il nous découvre un *Archonte* dans l'Evangile de ST. LUC; & éclair-

(*a*) *Ibid.* & *De Vit. ſua*, Capp. 13. 31. 57.

(*b*) Voyez GRÆVIUS, ſur CICERON, Orat. *pro Roſcio Amerin.* Cap. 9. & Mr. OTTO, *De Aedilib. Colon.* Cap. V. *pag.* 150.

(*c*) Ἰησοῦς ὁ ἄρχων.... ὁ τότε ἄρχων τῆς Τιβεριάδος. JOSEPH, *De Vit. ſua*, Capp. 27. 53. 57. *Lib.* II. *De B. Jud.* Cap. 21. § 3.

(*d*) VITRINGA, *Synag. Vet.* Lib. II. Cap. 9. *pag.* 561.

(*e*) *De Vit. ſua*, Cap. 9.

éclaircit ainſi le paſſage d'une maniére toute nouvelle. (*a*) *Quand vous allez devant l'*Archonte *avec votre adverſe partie, tâchez, en chemin, de vous accommoder avec elle, de peur que lui* (l'Archonte) *ne vous traîne devant le Juge, & que le Juge ne vous livre au Sergent, & que le Sergent ne vous mette en priſon.* Ce ſont, comme on ſait, des paroles de Notre Seigneur JESUS-CHRIST. Il paſſa ſouvent beaucoup de tems dans la *Galilée*, & auprès du Lac de *Tibériade*. Pourquoi ne penſeroit-on pas, qu'il fait ici allusion aux coûtumes & à la forme du Gouvernement de la principale Ville de *Galilée*, où il y avoit un *Archonte*, un *Sénat*, & *Dix prémiers*? Il y a apparence, que quand il s'agiſſoit de Procès conſidérables, l'*Archonte* préſidoit au Jugement, comme le Dictateur, (*b*) ou les Duumvirs, dans les Villes Municipales; mais que, pour les autres Cauſes de moindre importance, il en renvoioit la connoiſſance à des Juges, du nombre des *Dix prémiers*. C'eſt ce que donnent à entendre ces mots, *de peur qu'il ne vous traîne devant le Juge:* non que l'*Archonte* traînât lui-même le Plaideur devant le Juge, cela étoit fort au deſſous de ſon rang; mais il le faiſoit mener au Tribunal; expreſſion fort commune dans les Auteurs Grecs, & dont il y a pluſieurs exemples dans le *Nouveau Teſtament*.

Con-

(*a*) LUC, Chap. XII, *verſ.* 58.
(*b*) Voyez SIGONIUS, *De Antiq. Jur. Italiæ*, Lib. II, Cap. 8.

Concluons, avec notre Auteur. Il paroît par les raiſons & les exemples, qu'on vient d'alléguer en aſſez grand nombre, que les *Juifs*, répandus dans les Provinces de l'Empire Romain, y avoient diverſes ſortes d'*Archontes*, ou Magiſtrats de leur Nation. Ils étoient en très-grand nombre dans le Pays de *Cyréne*, dont ils peuploient toutes les Villes. Les *Romains* n'avoient rien diminué des grands priviléges, que les Rois d'*Egypte* leur avoient accordez: bien loin de là, ils les augmentérent, en leur permettant de faire par-tout des collectes d'argent pour des uſages de leur Religion. De-là, il s'enſuit néceſſairement, que les neuf *Archontes* de l'Inſcription de *Bérénice* étoient *Juifs*, & chargez du gouvernement des affaires de leur Nation: tels que JOSEPH, (*a*) appelle les *Principaux en dignité des Juifs* qu'il y avoit dans cette Ville & les autres de la Province. Le nombre de *neuf*, ne doit faire ici aucune peine. Que ceux du pays de *Cyréne* aient imité en cela les *Athéniens*, ou quelque autre Peuple; c'étoit une choſe purement arbitraire. Il y avoit, comme on l'a vû, un plus grand nombre de Magiſtrats de la Nation à *Alexandrie*, & un moindre dans les autres Villes d'*Egypte*.

JE donnerai une autre fois l'Extrait de la Diſſertation ſuivante de nôtre Auteur. Elle ne mérite pas moins un Article à part; & on juge bien que la longueur de celui-ci ne nous permet pas d'aller plus loin.

AR-

(*a*) Οἱ δὲ τοῖς ἀξιώμασι προὔχοντες τῶν ἐπὶ τῆς Κυρήνης Ἰουδαίων &c. De Bell. Jud. *Lib.* VII. Cap. XI. § 1.

ARTICLE II.

ΗΣΙΟΔΟΥ τὰ Ἀσπιδία τε καὶ θεογονία. HESIODI *Ascræi* quæ supersunt, cum Notis Variorum. Edidit THOMAS ROBINSON, S. T. P.

C'est-à-dire:

ŒUVRES, *qui restent*, d'HESIODE, Ascréen: *avec des* Notes *de divers Savans. Le tout publié par Mr.* ROBINSON, *Docteur en Théologie.* In quarto, *pagg.* 496. sans la *Préface*, & une *Dissertation* préliminaire, qui en contiennent 46. A *Oxford*, de l'Imprimerie du *Théatre* de *Sheldon*, 1737.

CETTE nouvelle Edition d'HESIODE est très-bien imprimée, & sur-tout d'un beau caractére pour le Texte. Mais elle a aussi d'ailleurs quelque chose de particulier, qui la rend recommandable.

L'Editeur, Mr. ROBINSON, est Chanoine de *Peterborough*, comme il paroît par son Epître Dédicatoire à l'Illustre Mr. POTTER, Archevêque de *Cantorbery*. Il a revû le Texte sur les Manuscrits, dont il a pû avoir communication; savoir, trois de la *Théogonie*, dont deux se trouvent dans la *Bibliothéque Bodléienne*, & à l'un desquels il manque la moitié, mais il différe très-peu de l'autre, qui est entier; le troisiéme, appar-

partenant à la *Société Roiale* de *Londres:* quatre des *Oeuvres & Jours*, dont un eſt dans la Bibliothéque de la même Société, & les trois autres dans la *Bodléienne;* de plus les diverſes leçons d'un Manuſcrit de la *Bibliothéque Coiſliénne*, communiquées par le P. *de Montfaucon:* un ſeul enfin du *Bouclier d'Hercule*, le ſeul auſſi que l'Editeur connoît qui ſoit en *Angleterre*, & qui a été collationné par Mr. *Hutchinſon* avec le Texte de quelque Edition, pour l'uſage de celle-ci.

A la faveur de ces variétez de lecture, Mr. *Robinſon* a corrigé le Texte en quelques endroits, mais rarement; & en ce cas-là, il en avertit toûjours les Lecteurs. Du reſte, il n'indique dans ſes Notes, que les diverſes leçons qui, ſans mériter la préférence, peuvent donner lieu à découvrir quelque choſe de meilleur que ce qui a été lû jusqu'ici. Mais afin qu'on ne perde rien, & que les Savans aient de quoi s'exercer, ſans être obligez de conſulter de nouveau les Manuſcrits dont il a fait uſage, il en a raſſemblé toutes les variétez à la fin de ce Volume.

Après la réviſion, que le ſavant GRÆVIUS fit de la Verſion Latine, Mr. LE CLERC y avoit corrigé un grand nombre de fautes. Le nouvel Editeur a encore trouvé ici matiére à s'exercer; & il ne faut pas s'en étonner. Ces ſortes de Verſions, que l'uſage a conſacrées, ſont ordinairement ſi mal faites, qu'il eſt difficile de les purger entiérement. La patience ſe laſſe, & peut-être que Mr. *Robinſon* lui-même aura encore laiſſé à d'autres de quoi glâner.

Outre

Outre quelques additions aux *Fragmens* déja ramaſſez, il a fait entrer dans ſon Edition une Piéce, qui ne ſe trouve que dans une (*a*) ſeule des Editions précédentes, quoi qu'elle regarde une particularité conſidérable de la Vie du Poëte; c'eſt le *Combat d'*HOMERE *&* *d'*HESIODE. Perſonne même, qu'il ſache, n'avoit encore penſé à traduire cette Hiſtoriette: il a eu raiſon d'y ſuppléer. Les Notes, qu'on y voit au bas des pages, ſont de feu Mr. BARNES, qui les avoit jointes à l'Original, à la tête de ſon Edition d'*Homére*.

Mr. *Robinſon* n'a mis d'ailleurs aucunes Notes ſous le Texte, que ſur les Fragmens de ſon Auteur. Toutes les autres de divers Savans, ſont à la fin du Volume, & priſes de l'Edition de Mr. *Le Clerc*, qu'il a auſſi imité dans la maniére de ranger les Ouvrages d'*Héſiode*. C'eſt ſans doute pour accommoder tout à cet ordre, & pour faciliter en même tems la lecture des *Lectiones Heſiodeæ* de feu Mr. GRÆVIUS, qu'il y a changé, ſans en avertir, l'ordre des Chapitres, qui commençoient par les *Oeuvres & les Jours*. Mais il y aura en cela un inconvénient, par rapport à ceux qui, n'y prenant pas garde, voudront chercher dans cette Edition quelque endroit auquel ils verront qu'on les renvoie dans les Notes ou autres Ecrits des Savans Modernes, qui indiquent ſimplement le Chapitre ſelon l'ordre ſuivi par l'Auteur. Mr. *Le Clerc* avoit mis

(*a*) Dans celle de DANIEL HEINSIUS, avec les Scholies Gréques, publiée en 1603. *in quarto*, chez *Plantin*.

mis après les *Leçons* de *Graevius*, l'*Introduction* de DANIEL HEINSIUS à la matiére traitée dans les *Oeuvres & Jours*. On ne trouve point ici cette Piéce, apparemment parce que l'Editeur ne l'a pas jugée de grande importance. Tout le reste est rassemblé sous le titre de *Variorum Notæ*, en sorte que les Notes des divers Interprétes se trouvent ensemble sur chacun des Vers, auxquels elles se rapportent: à savoir, celles de JOSEPH SCALIGER & de DANIEL HEINSIUS, entiéres; quelques-unes de FRANÇOIS GUYET; un grand nombre de celles de Mr. LE CLERC, & de son Pére. A l'égard des derniéres, je ne sai si l'on ne trouvera pas que Mr. *Robinson* a un peu trop ménagé le papier. Celles qu'il a recueillies, sont en si petit nombre, que cela ne valoit pas la peine de faire une exception; & à les considérer en elles-mêmes, elles ne sont pas de la nature de celles dont on se plaint que divers Auteurs sont surchargez. Les Notes de l'Editeur se trouvent par-ci par-là, mêlées à celles d'autrui. Ce qu'il y a de plus considérable de sa façon, c'est une *Dissertation*, assez longue, qu'il a mis au devant de tout le Volume, après la courte *Préface*, dont je viens de rendre compte.

Cette Dissertation roule sur la Vie & les Ecrits d'*Hésiode*, & sur le tems auquel il a vêcu. Elle mérite, que nous en donnions un Extrait.

COMME il s'agit ici d'une Antiquité fort reculée, notre Auteur déclare d'abord, & avec raison, qu'il ne promet rien qui aille au-delà de la vraisemblance. HÉSIODE, selon ce que remarque

marque (*a*) VELLÆJUS PATERCULUS, a eu ſoin de ne pas tomber dans le même cas qu'*Homère*, qui, pour avoir gardé dans ſes Ecrits un profond ſilence ſur ſa patrie & ſon extraction, a donné lieu à bien des diſputes. Nous ſavons d'*Héſiode* (*b*) même, que ſon Pére étoit de la Ville de *Cume* dans l'*Eolide*; & que de là il paſſa à *Aſcre*, Bourg de *Béotie*, près du Mont *Hélicon*. Mais, par ce qu'il dit, on ne voit pas, ſi lui-même étoit né à *Cume*, ou bien à *Aſcre*. PLUTARQUE (*c*), après l'Hiſtorien EPHORE, qui étoit lui-même de *Cume*, dit, que le Pére de notre Poëte l'eut d'une Femme, nommée *Pycimède*, qu'il épouſa, lors qu'il ſe fut établi à *Aſcre*. STRABON (*d*) au contraire, & (*e*) *Suidas*, ſoutiennent, qu'*Héſiode*, tout jeune encore, paſſa de *Cume* à *Aſcre*, avec ſon Pére. Un (*f*) ancien Commentateur de VIRGILE, qui tient pour le dernier ſentiment, & après lui, quelques Savans (*g*) Modernes, croient en trouver une bonne preuve dans ce Vers de la IV. Eclogue du Poëte Latin: (*b*)

Ulti-

(*a*) *Qui* [Heſiodus] *vitavit, ne in id, quod* Homerus *incidiſſet, patriamque, & parentes, teſtatus eſt.* Lib. I. Cap. 7. *num.* 1. (*b*) *Oper. & Dier.* verſ. 636, *& ſeqq.*

(*c*) Notre Auteur renvoie ici ſimplement à LILIUS GYRALD. *De Vit. Poët.* d'où il a tiré la plûpart des autorités dont il ſe ſert. Le paſſage ſe trouve dans la *Vie d'*HOMERE, attribuée à PLUTARQUE, tout au commencement. Mais on doute, avec raiſon, que cet Ouvrage ſoit de lui. (*d*) *Geogr.* Lib. XIII. *pag.* 924. *Ed. Amſt.*

(*e*) Voc. Ἡσίοδος. (*f*) VALER. PROBUS.

(*g*) *Eclog.* IV. verſ. 4. (*h*) Voiez la *Bibliothéque Grèque* de FABRICIUS, Lib. I. Cap. 30. §. 14. Tom. I. *pag.* 182, *& ſeqq.*

Ultima Cumæi *venit jam carminis ætas:*

où ils entendent par *Cumæum carmen*, les Vers d'*Héſiode*. Mais, quelque plauſible que ſoit cette explication, on peut y oppoſer bien des choſes; ſur quoi notre Auteur renvoie à l'Ouvrage d'un (*a*) Docteur Anglois, aujourd'hui Evêque. Et pour ce qui eſt de la queſtion principale, il ajoûte qu'*Héſiode* lui-même dit, qu'il n'a été ſur mer qu'une fois en (*b*) ſa vie, ſavoir, en allant d'*Aulide* en *Eubée*. Or cela ſeroit très-faux, s'il fût né à *Cume*, puis que ſon Pére, qui l'auroit amené avec lui, vint de *Cume* en *Béotie* par mer. Mais notre Auteur trouve enſuite dequoi affoiblir cette raiſon. Car, dit-il, peut-être que le Poëte a voulu ſimplement parler d'un voiage ſur mer, fait dans un âge où il fût capable d'aquérir quelque connoiſſance des choſes maritimes. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain, que le plus communément on donne à *Héſiode* pour patrie le Bourg d'*Aſcre*. *Virgile* même le qualifie ſouvent (*c*) *Aſcréen*. Et c'eſt auſſi *Aſcre* que *Paterculus* avoit en vuë, dans le paſſage indiqué ci-deſſus. Cet Auteur ajoûte, (*d*) qu'*Héſiode*, aiant été mis à l'amende par ſa patrie, en a parlé avec beaucoup de mépris. Si cela eſt, il faut que la tradition, ou quelques Livres perdus, en euſſent conſervé la mémoire. Car dans ceux qui nous reſtent, il

(*a*) *Anſwer to the Scheme* &c. Je ne ſai de qui il s'agit. Car il y a eu bien des Réponſes au Livre de COLLINS, indiqué.

(*b*) *Oper. & Dier.* verſ. 650.

(*c*) *Eclog.* VI. verſ. 70. *Georgic.* II. 176.

(*d*) *Sed patriam, quia multatus ab ea erat, contumeliosissime* [teſtatus eſt.] *Ubi ſupr.*

il n'eſt point parlé d'*amende* ; & il n'y a non plus aucune expreſſion injurieuſe, qui marque le reſſentiment du Poëte contre ſa patrie. A moins qu'on n'aît mal entendu ce qu'il dit, comme nous le verrons plus bas, de la ſentence injuſte que les Juges prononcérent dans un procès qu'il eut avec ſon Frére ; & qu'on n'aît trouvé injurieuſe la deſcription (*a*) qu'il fait d'*Aſcre*, comme d'un miſérable Bourg, où l'Hiver & l'Eté étoient également fâcheux. Mais ne pouvoit-il pas, ſans un motif de haine & de vengeance, décrire ce lieu, tel que ſa ſituation au voiſinage d'une haute (*b*) Montagne le rendoit véritablement, ainſi que le remarquent les (*c*) Scholiaſtes? Il ſemble d'ailleurs, que la raiſon pourquoi il en a parlé, étoit de mieux faire comprendre la pauvreté de ſon Pére, en ce qu'il avoit été réduit à quitter ſa patrie, & à ſe réfugier dans un ſi pauvre endroit. Notre Auteur ici ne diſſimule pourtant pas, que, ſelon EPHORE, qui étoit auſſi de *Cume*, ce ne fut pas la pauvreté, qui engagea le Pére d'*Héſiode* à ſortir de ſa patrie, mais un (*d*) meurtre, qu'il y avoit commis. Au reſte, *Paterculus* n'eſt pas plus à croire, en ce qu'il dit, qu'*Héſiode* a indiqué les noms de ſes Parens, à en juger par les Ecrits qui nous reſtent. Il n'y a qu'un ſeul Vers (*e*), où l'on pourroit trouver

(*a*) *Oper. & Dier.* verſ. 639, 640. STRABON, citant ces vers, dit : Ἣν [Ἀσκρην] καὶ κεκωμῴδηκεν αὐτὸς &c. Lib. IX. *pag.* 628. (*b*) L'*Hélicon*.

(*c*) PROCLUS, & TZETZES, pag. 141, 143. *Ed. Heinſ.*

(*d*) *Ibid.* pag. 142.

(*e*) Τὸ Δίου, ἢ εὐγενὲς γένος.

ver le nom de ſon Pére, s'il y avoit d'ailleurs quelque monument, d'où il (a) parût que *Dius* étoit Pére d'*Héſiode*; car le ſens des termes eſt ici équivoque. *Héſiode* appelle (b) ſon Frére, δῖον γένος. Cela peut ſignifier, dit un Scholiaſte, ou *Fils de* DIUS, ou *d'une race illuſtre*. Mais le dernier ſens, fondé ſur ce que δῖον γένος ſignifie proprement *de race divine*, eſt très-commun & dans *Homére*, & dans *Héſiode* même. En vain diroit-on, que l'expreſſion ſeroit trop ronflante, en parlant à un Frére, qui étoit d'une condition fort médiocre. Car (c) *Homére* en eſt ſi libéral, qu'il introduit *Ulyſſe* (d) traitant ſon Porcher de *divin*. Le titre convient beaucoup mieux au Frére d'*Héſiode*, qui, ſelon la tradition, deſcendoit des Dieux; ſur-tout ſi le Poëte, dans cet endroit, où il exhorte ſon Frére au

(a) Mais EPHORE de *Cume* ne faiſoit-il pas *Héſiode*, Fils de *Dius*; ſelon l'Auteur de la Vie d'*Homére* attribuée à *Plutarque*? SUIDAS, qui copie bien des Auteurs qu'on n'a plus; & celui qui a écrit le *Combat* d'*Homére* & d'*Héſiode*, diſent la même choſe, & donnent une généalogie de *Dius*. STRABON, citant le paſſage où *Héſiode* parle de la retraite de ſon Pére, qualifie celui-ci ὁ πατὴρ αὐτοῦ Διὸς. Lib. XIII. *pag.* 924. Sur tant d'autorités, Mr. l'Abbé SEVIN ne doute point qu'*Héſiode* n'ait déſigné ici le nom de ſon Pére: mais pour cet effet il change δῖον en Δίου. *Hiſt. de l'Académie des Inſcript. &c.* (Vol. V. *Ed. de Holl.* pag. 207.

(b) Ἔργάζευ, Πέρση, δῖον γένος &c. Oper. *verſ.* 299.

(c) Mr. *Le Clerc*, ſur le paſſage dont il s'agit, avoit remarqué cela.

(d) *Odyſſ.* Lib. XXI. *verſ.* 234. Ἀλλὰ σύ, δῖ' Εὔμαιε &c. Madame DACIER a ſagement ſupprimé cette épithéte.

au travail, veut lui faire regarder la pauvreté comme indigne d'une si noble extraction.

On ne trouve plus rien, au sujet du Pére d'*Héſiode*, depuis sa transplantation à *Aſcre*. Il y a apparence, que la fortune lui devint plus favorable, puis qu'il laiſſa à ſes Fils un patrimoine, ſur le partage duquel il y eut dispute, après ſa mort, entre *Héſiode* & *Perſée*. (*a*) Celui-ci corrompit les Juges, & eut ainſi la meilleure part. Malgré cette injuſtice, notre Poëte, par ſa frugalité ou ſon induſtrie, devint ſi fort à ſon aiſe que *Perſée*, qui paroît avoir été un pareſſeux & un ſot, ſe trouvant réduit à l'étroit, il l'aſſiſta ſouvent. Voilà un trait de générosité, d'autant plus beau, que la discorde, qui d'ordinaire laiſſe plus de rancune entre les Fréres, qu'entre étrangers, ne fut pas capable d'éteindre dans le cœur d'*Héſiode* les ſentimens d'affection. Il prit même la peine de compoſer un beau (*b*) Poëme en faveur de ce Frére, pour l'exhorter à tenir une meilleure conduite, & pour l'animer au travail & à la vertu, en lui parlant presque comme s'il eût été ſon Pére.

Héſiode vivoit la plûpart du tems, retiré à la campagne, dans les Vallées d'*Hélicon*. Là il gardoit lui-même ſes Moutons: occupation, qui, dans ces tems anciens, n'étoit point baſſe, comme (*c*) quelques-uns le croient. Les gens même d'une condition diſtinguée, s'y adonnoient ſou-

(*a*) *Oper. & Dier.* verſ. 37, *& ſeqq.*
(*b*) Les *Oeuvres & Jours.*
(*c*) KENNETT'S *Lives of Greek Poets.*

ſouvent. Ce fut en faiſant ce métier, qu'*Héſiode* devint Poëte. (*a*) Les Muſes, dit-il, qui habitent ſur le Mont *Hélicon*, me reprochérent un jour ma lâcheté paſtorale, me donnérent un Laurier d'un Arbre ſacré, & m'inſpirérent le feu de la Poëſie. Cela ſignifie ſeulement, (*b*) qu'il commença à faire des Vers près de cette Montagne. La licence poëtique l'autoriſoit à feindre un commerce avec les Muſes, dans ces tems de ſimplicité & de groſſiéreté, où l'eſprit des Fables régnoit. Notre Auteur ſe fâche ſérieuſement contre (*c*) LUCIEN, ce grand moqueur, & contre (*d*) OVIDE, qui là-deſſus ont accuſé *Héſiode* de vanité. Il faudroit donc, dit-il, faire le même reproche à un *Numa*, qui ſe (*e*) vantoit d'avoir des entretiens ſecrets avec la Nymphe *Egérie*; à un HORACE, (*f*) qui avoit vû *Bacchus* ſur des rochers écartez, donner des leçons aux *Nymphes* & aux *Satyres* &c. à tant d'autres, qui, dans les Siécles les plus polis, ont fait de ſemblables fictions.

Mais,

(*a*) *Theogon.* verſ. 22, *& ſeqq.*

(*b*) Notre Auteur auroit pû ſe munir ici de l'autorité de MAXIME *de Tyr*, qui dit quelque choſe d'approchant, *Diſſert.* XXII. pag. 224. *Ed. Daviſ.* GYRALDUS le cite, ſans indiquer ſeulement la Diſſertation, où il ſe trouve. (*c*) Pag. 269. *Edit. Bourdelot.* C'eſt ainſi que notre Auteur cite. Il veut parler ſans doute d'une petite Piéce de LUCIEN, qui roule toute ſur ce ſujet, & que l'on trouve au *Tom.* II. pag. 486, *& ſeqq. Edit. Amſtel.* Car je ne puis conſulter l'Edition de *Bourdelot.*

(*d*) *De Arte amat.* Lib. I. *verſ.* 25—28.

(*e*) TITE-LIVE, Lib. I. Cap. 19.

(*f*) *Lib.* II. *Od.* XIX. verſ. 1, *& ſeqq.*

Mais, quelque amateur (*a*) qu'*Héſiode* fût du repos & d'une vie tranquille, il ne laiſſoit pas de penſer quelquefois à aquérir de la gloire. C'étoit la coûtume des *Grecs*, imitez depuis en cela par les *Romains*, d'honorer les Funerailles des Rois & des Grands, en célébrant certains Jeux & certains Spectacles, entre autres des Combats (*b*) Poëtiques. *Héſiode* paſſa dans l'Ile d'*Eubée*, pour disputer le prix, dans un de (*c*) ces Jeux, qu'on y avoit ordonné en l'honneur d'*Amphidamas* de *Chalcide*. Il fut déclaré vainqueur, & en remporta un Trepié, qu'il conſacra à ſes Muſes d'*Hélicon*. Par-là il voulut leur témoigner ſa reconnoiſſance, ou bien ériger une eſpéce de trophée de ſa victoire; ou plutôt, il ne fit, ſelon notre Auteur, que ſuivre l'uſage (*d*) établi alors, de conſacrer à quelque Divinité les prix rem-

(*a*) *Otii quietisque cupidiſſimus.* VELL. PATERCUL. ubi ſupr.

(*b*) PLUTARQUE, *Sympoſiac.* Lib. V. Quæſt. 2. *Convivi. Septem Sapient.* pag. 153. E. Tom. II. *Edit. Wech.*

(*c*) *Oper. & Dier.* verſ. 654, *& ſeqq.*

(*d*) HERODOTE, Lib. I. Notre Auteur n'indique ni la page, ni le Chapitre; & il lui arrive aſſez ſouvent de citer ainſi d'une maniére vague. Voici le paſſage qu'il a eu en vuë. L'Hiſtorien dit, que, ſelon une Loi établie chez les *Doriens*, qui habitoient l'*Hexapole*, autrefois nommée *Pentapole*, on donnoit anciennement des Trépieds pour prix à ceux qui étoient déclarez Vainqueurs, dans les Combats qui ſe faiſoient près du Temple d'*Apollon Triopien*; & que ceux qui avoient remporté le prix ne pouvoient pas le garder pour eux, mais étoient obligez de le conſacrer au Dieu. *Cap.* 144. Voilà une Loi, remarquée comme particuliére. Ainſi cela ſemble ſuppoſer, que la coûtume n'étoit pas générale, comme notre Auteur l'infére de ce que dit *Hérodote*.

remportez dans ces ſortes d'occaſions, & de ne pas les garder pour ſon uſage particulier.

Voilà tout ce qu'on trouve de particularitez dans les Ecrits d'*Héſiode* même. Avec tout ſon *babil de Vieillard*, il ne nous en apprend pas davantage. Pour y ſuppléer, & ne rien négliger de ce qui regarde l'hiſtoire d'*un ſi grand homme*, notre Auteur vient enſuite à ce que la tradition en a publié, & qui nous a été conſervé par des Ecrivains célébres & dignes de foi, quoi que fort au deſſous du tems où le Poëte vivoit. La victoire, qu'on lui fait remporter ſur *Homére* dans un Combat Poëtique, ſeroit un point conſidérable, ſi l'on pouvoit compter ſur ce qu'ont débité là-deſſus divers Auteurs. Mais Mr. *Robinſon*, qui ne croit pas qu'on doive en tout s'en rapporter au témoignage des Anciens, trouve plus vraiſemblable, qu'on a ici ajoûté de la broderie au Combat, dont nous avons parlé ci-deſſus, dans lequel *Héſiode* dit lui-même qu'il fut vainqueur, mais il ne dit point ſur qui il remporta le prix. Là-deſſus, on lui a donné *Homére* pour concurrent, & concurrent vaincu. On a forgé des queſtions qu'il lui propoſoit, & les réponſes qu'*Homére* y faiſoit. Il eſt au moins certain, que la Piéce, jointe à cette Edition, où l'on donne les Actes, pour ainſi dire, du Procès, eſt pour la plus grande partie un Ouvrage de pure fiction. L'Auteur vivoit ſous l'Empereur *Hadrien*, (*a*) qu'il nomme lui-même. Notre

(*a*) *Pag.* 227.

tre Auteur fait ſur tout cela diverſes remarques. J'en ferai une, qui montrera, avec quelle confiance les Savans débitent quelquefois les choſes les plus fauſſes. TANNEGUY LE FEVRE, dans ſes *Vies des* (*a*) *Poëtes Grecs*, après s'être déclaré pour l'opinion de ceux qui croient qu'*Homére* eſt plus ancien qu'*Héſiode*, ſe propoſe lui-même cette objection: „ Que dirons-nous d'un paſſage „ qui ſe trouve aujourd'hui dans ſon Livre, & „ qui prouve invinciblement qu'il vivoit du tems „ d'*Homére* même? Puis qu'il dit qu'il compoſa „ autrefois des vers aux Jeux Funébres d'*Aſty-* „ *damas*, & qu'il en remporta le prix, quoi „ qu'*Homére* s'y fût trouvé auſſi-bien que lui"? Qu'on liſe le paſſage, indiqué ci-deſſus, & l'on ſera ſurpris, comment ce Critique y a pû voir la moindre indication d'*Homére*, & en conclure que *ces vers ſont ſuppoſez*.

Après cette victoire, (*b*) *Héſiode*, dit-on, alla à *Delphes*, pour en conſacrer aux (*c*) Muſes le prix, & en même tems pour conſulter l'Oracle ſur ce qui devoit lui arriver. La Prophéteſſe lui

(*a*) Pag. 9, 10. *Ed. d'Amſt.* 1700. Feu Mr. RELAND, qui joignit des *Remarques* de ſa façon à cette Edition, ne dit rien ſur une bévuë ſi groſſiére.

(*b*) *Certam.* pag. 240, *& ſeqq.*

(*c*) Il dit lui-même, comme on l'a vu ci-deſſus, qu'il conſacra le prix aux Muſes d'*Hélicon*, & non pas à l'*Apollon* de *Delphes*. Je vois auſſi, que, ſelon PAUSANIAS, on montroit ce Trépié dans l'*Hélicon*. *Lib.* IX. *Cap.* 31. pag. 771, *Ed. Kuhn.* Au reſte, PLUTARQUE, que notre Auteur cite ici, *in Conviv. Sapient.* ne parle que de la mort d'*Héſiode*, ſans rien dire de l'Oracle, ni du voiage d'*Héſiode* à *Delphes*. Mais on trouve tout cela & dans le *Certamen* &c. & dans le Commentaire de TZETZES ſur le commencement des *Oeuvres & Jours*, pag. 3.

lui répondit par cinq vers, dont voici le ſens : *Heureux cet homme, qui ſe promène autour de ma maiſon*, Héſiode, *honoré des Dieux immortels. Sa gloire certainement pénétrera par-tout où l'Aurore ſe répand. Mais garde-toi bien du beau Bocage de* Némée ; *car là t'eſt deſtinée la fin de ta vie.* Il y avoit (*a*) dans le pays d'*Argos* un Temple fameux de *Jupiter Néméen*, & tout autour un Bois de cyprès. Le Poëte crut, que c'étoit celui dont l'Oracle vouloit parler. Pour l'éviter, il s'en alla à *Oenoé*, Ville des *Locriens*, où il fut reçu chez *Amphiphane* & *Ganyctor*, Fils de *Phégée*. Mais malheureuſement tout ce pays-là ſe trouvoit conſacré à un autre (*b*) *Jupiter Néméen*, ſelon une tradition qui n'étoit pas connuë de tout le monde ; & l'Oracle s'étoit joué, à ſon ordinaire, ſur cette ambiguïté. Pendant qu'*Héſiode* ſe croioit fort en ſûreté dans la Ville où il s'étoit retiré, un certain (*c*) *Demode*, qui l'avoit accompagné dans ſon voiage, viola une Sœur de ſes Hôtes. Ceux-ci ſoupçonnant (*d*) *Héſiode* d'être l'auteur de l'outrage, (*e*) le tuérent, & jettérent ſon corps dans la

(*a*) PAUSANIAS *in Corinthiac.* (Lib. II. Cap. 15. *pag.* 144.)

(*b*) THUCYDIDE, Lib. III. (*Cap.* 96.) dit, qu'il y avoit un Temple ; & il parle à cette occaſion de la mort d'*Héſiode*, & de l'Oracle qui la lui avoit prédite, comme d'une tradition du pays.

(*c*) PLUTARQUE l'appelle *Troilus*, pag. 162. D. *Conviv. Sept. Sap.*

(*d*) Selon PAUSANIAS, quelques-uns croioient, qu'*Héſiode* étoit véritablement coupable de ce crime. *Lib.* IX. *Cap.* 31. *pag.* 772.

(*e*) Selon ERATOSTHENE, cité par l'Auteur du *Certamen* &c. pag. 242. & PAUSANIAS, *ubi ſupr.* ce furent *Climène*

la Mer, qui eſt entre l'*Eubée* & la *Locride*. Trois jours après, ce corps fut amené à bord par des Dauphins. On célébroit alors une Fête en l'honneur d'*Ariadne*. Tout le peuple accourut au rivage, & aiant reconnu *Héſiode*, l'enſévelit. On chercha inutilement les meurtriers, pour les punir: ils s'étoient ſauvez ſur une Barque, pour aller en *Créte*. Mais ils n'échappérent point pour cela le ſort qu'ils fuioient, & qu'ils méritoient. Quelques-uns diſent, qu'en chemin ils furent ſubmergez d'un coup de foudre par *Jupiter*. D'autres, qu'étant revenus en (*a*) *Locride*, ils furent punis de mort, ſelon la Loi qui dénonçoit cette peine aux violateurs de l'Hoſpitalité; étant découverts, à ce que dit (*b*) *Plutarque*, par le Chien même d'*Héſiode*. Les os de ce Poëte furent enſuite tranſportez à *Orchoméne*, comme le rapporte (*c*) PAUSANIAS, ſur la foi de

Crimène & *Antiphe*, Fils de *Ganyctor*, qui tuérent *Héſiode*. SUIDAS parle auſſi d'eux ſeuls, *ubi ſupr.* Les deux derniers font auſſi la Fille violée, Sœur de ces deux-là. SUIDAS dit, que les jeunes Hommes tuérent ſans y penſer, & malgré eux, le Poëte, qu'ils prirent, dans l'obſcurité de la nuit, pour celui qui étoit véritablement coupable. Selon PLUTARQUE, *ubi ſupr.* on accuſoit ſeulement *Héſiode* d'avoir eu connoiſſance du crime de ſon compagnon, & de l'avoir caché. Cela s'accorde mieux avec la grande vieilleſſe à laquelle on dit qu'*Héſiode* parvint.

(*a*) Et non pas *en Chalcide*, comme notre Auteur dit par inadvertence.

(*b*) *De ſolert. Animal.* (pag. 969. D.) où il appelle auſſi les meurtriers, Fils de *Ganyctor*.

(*c*) *Lib.* IX. *Cap.* 38. L'Auteur du *Certamen* &c. rapporte cela auſſi, avec quelque différence dans les circonſtances.

de la tradition des Habitans. Il régnoit, dit-on, une grande peſte. L'Oracle conſulté, répondit, que le ſeul reméde étoit d'aller chercher les os d'*Héſiode* dans le pays de *Naupacte*, & qu'une Corneille montreroit l'endroit où on pourroit les trouver. Ceux qu'on envoia pour cet effet, en parcourant le pays de *Naupacte*, virent enfin une Corneille, qui ſe poſa ſur un Rocher aſſez près du chemin. Là ils trouvérent, dans un creux, les os du Poëte, & les aiant emportez chez eux, ils les mirent dans un Tombeau, avec cette inſcription : *La fertile* Aſcre *eſt la patrie d'*Héſiode, *de cet homme dont la gloire eſt grande dans la* Gréce, *au jugement des hommes les plus ſages ; mais le pays des* Myniens, *bons Cavaliers, poſſéde ſes os.*

Selon (*a*) quelques-uns, celle que les autres diſent qui fut cauſe qu'*Héſiode*, injuſtement accuſé, perdit la vie, étoit ſa propre (*b*) Femme, &

(*a*) Apud PROCLUM, *Schol.* pag. 66. Mais il y a là Καμάνης, *Cramène*. Et c'eſt par conjecture que GYRALDUS en fait Κτημάνης, fondé apparemment ſur ce que TZETZES (*pag.* 3.) dit, après ARISTOTE, dans un Traité perdu *De Reipubl. Orchomeniorum* ; où néanmoins il n'eſt point parlé de cette Femme, comme celle qui fut l'occaſion de la mort d'*Héſiode*. On voit ſeulement plus bas, où TZETZES rapporte, après d'autres, la fin tragique du Poëte, que la Fille violée s'appelloit *Crémène*. Pour *Proclus*, il ne dit point de quelle famille étoit celle de qui *Héſiode* eut un Fils, diverſement appellé ; & TZETZES, ſur le même endroit (*pag.* 71.) ne la nomme point du tout. Il pourroit bien être, qu'on auroit confondu *Crémène* ; & que celle-ci fût la Femme d'*Héſiode*.

(*b*) Voyez SUIDAS, au mot τὸ Ἡσιόδειον γέρας : & les *Adagia*, de la collection de SCHOTT, *Variet. Lect.* lib. IV. 3. *pag.* 315. L'Epigramme eſt rapportée dans l'un & dans l'autre.

& il en eut un Fils, que les uns nomment *Musée*, d'autres *Stéſichore*, d'autres *Archiépe*. On dit, que notre Poëte parvint à une grande vieilleſſe. Il y a un proverbe (*a*) fondé là-deſſus; & une Epigramme, (*b*) attribuée à PINDARE, où *Héſiode* eſt dit avoir été *deux fois jeune*.

S'il en faut croire (*c*) PAUSANIAS, *Héſiode* & *Homére* eurent ceci de commun, qu'ils ne fréquentérent point les Rois, ou faute d'occaſion, ou parce qu'ils ne s'en ſouciérent pas: le prémier, parce qu'adonné à une vie champêtre, il n'aimoit pas les voiages; l'autre, parce qu'encore qu'il eût beaucoup voiagé, il aima mieux s'aquérir de la gloire dans l'eſprit de tout le monde, que les richeſſes qu'il auroit pû s'attirer de la part des Grands.

Voilà, à peu près, toutes les particularitez qu'on trouve ſur *Héſiode*. Si elles ne ſont fondées que ſur des autoritez auxquelles on ne peut pas ſe fier ſurement, comme notre Auteur le reconnoît, on peut conclurre, ſelon lui, de tant

de

(*a*) Apud TZETZ. *in Oper. & dies*, pag. 3. SUIDAS l'attribue auſſi à ce Poëte. Et l'*Appendix Vaticana* la donne, comme tirée d'ARISTOTE (in *Republ. Orchomen.*) qui diſoit l'avoir luë ſur le Tombeau d'*Héſiode*.

(*b*) In *Attic.* (Lib. I. Cap. 2. *pag.* 6.)

(*c*) Ὁ μὲν ἐγρούλα καὶ ὄκνος πλάνης &c. Je ne ſai ce que veut dire Mr. l'Abbé GEDOYN, qui traduiſant ainſi: *car Héſiode, qui s'était attaché à une vie champêtre & pareſſeuſe, n'a pas eu de goût pour les voyages*; met en note, entre *champêtre & pareſſeuſe*: „Il y a ici une négation „ d'oubliée dans le Texte, il la faut ſuppléer, ſans quoi „ l'Auteur ſe contrediroit lui-même". Il n'y a pas plus de fondement à cela, qu'en ce qu'il ajoûte enſuite au texte, au ſujet de la gloire, qu'*Homére* cherchoit, l'épithéte de *ſolide*.

de fictions, que, dans tous les Siécles, on a fait très-grand cas de ce Poëte.

Il vient enſuite à donner un portrait de ſes mœurs & de ſon caractére, tel qu'on peut le recueillir, au défaut de l'Hiſtoire, de ſes Ecrits, où il s'eſt lui-même peint. A la vérité on court risque de ſe tromper, en jugeant par-là de l'intérieur & de la conduite d'un homme. Mais, ajoûte notre (*a*) Auteur, „il paroît dans les E-„ crits d'*Héſiode* tant de candeur, & de ſimpli-„ cité ſans fard, jointes avec un babil de Vieil-„ lard, que, quand je le lis, il me ſemble le „ voir presque tel qu'il a été, & toute ſa vie „ dépeinte là au naturel, comme dans un Ta-„ bleau conſacré à quelque Divinité après le „ naufrage. Perſonnage digne d'être comparé „ à un Patriarche, ou à un Prophéte! (*b*) *Cam-„ pagnard, Philoſophe, ſans être livré à aucune „ Secte*; plein de Préceptes de toute ſorte, d'A-„ griculture, d'Economie, de Morale, qu'il „ inculquoit tous les jours, ſi je ne me trompe, „ au Peuple d'*Aſcre*, revêtus, à la maniére an-„ tique, des ornemens de la Fable, & aſſaiſon-„ nez de plaiſanteries (*c*) innocentes. Soigneux, „ entre autres Vertus, de pratiquer ſur-tout la „ Juſtice & la Frugalité : dont le tort même „ que lui firent des Juges corrompus lui rendit „ la prémiére plus recommandable; & il eut oc-„ caſion de s'exercer à l'autre, par le peu de „ bien qui lui reſta, après avoir été ainſi dépouillé „ d'une

(*a*) Pag. 10.
(*b*) *Ruſticus, abnormis ſapiens.* HORAT. Lib. II. *Sat.* II. 3.
(*c*) *Facetiis innocuis.*

„ d'une partie de ſon patrimoine. Il ne fut pas
„ néanmoins ſi ménager, qu'il (*a*) ne régalât
„ quelquefois ſes Hôtes; n'en recevant pas un
„ grand nombre, (*b*) & en recevant néanmoins
„ quelques-uns. Que ſi cet argument d'un Poë-
„ te eſt bon, (*c*) HOMERE *fait de grands éloges du Vin*, *donc il l'aimoit*: notre *Héſiode* n'é-
„ toit pas chiche dans les Feſtins qu'il donnoit,
„ puis qu'il (*d*) *ne vouloit pas que le Verre ſe repoſât ſur la Coupe.* C'étoit un homme doux,
„ facile à appaiſer, généreux, qui, après avoir
„ reçu une grande injuſtice, dont ſon Frére é-
„ toit l'auteur, ne laiſſa pas de l'inſtruire, de
„ l'exhorter, & de le combler de bienfaits.
„ Grand amateur du repos & de la tranquillité,
„ tel que doit être un Laboureur & un Pâtre:
„ avide néanmoins de gloire, comme le ſont
„ preſque tous les Gens-de-Lettres, & les Poë-
„ tes ſur-tout. C'eſt cette ambition, qui le fit
„ aller diſputer le Prix de la Poëſie à *Chalcide*,
„ & peut-être en d'autres occaſions, dont l'hiſtoire ſe trouvoit dans des Livres qui ne ſont

„ point

(*a*) Quin *arctum* quandoque *ſolveret hoſpitii animum.* HORAT. Lib. II. Sat. VI. *verſ.* 82, 83.

(*b*) Selon le précepte qu'il donne: Μηδὲ πανδέξενον, μηδ' ἄξενον καλέεσθαι. *Oper. & Dier.* verſ. 715. D'autres expliquent cela autrement. Voyez la Note de Mr. LE CLERC; & PERIZONIUS, ſur ELIEN, *Var. Hiſt.* Lib. IV. Cap. I. *Not.* 1.

(*c*) *Laudibus arguitur vini vinoſus* Homerus. HORACE, Lib. I. *Epiſt.* XIX, 6.

(*d*) PLUTARQUE, *Conviv. Sept. Sapient.* (pag. 156. E.) Il y a là deux Vers d'*Héſiode*, qui ne ſe trouvent point parmi les *Fragmens*, de cette Edition même de notre Auteur.

„ point parvenus jusqu'à nous". Mais n'étoit-il pas superstitieux? Notre Auteur ne peut, ni ne veut repousser cette accusation. „ Nous „ voions, dit-il, *Hésiode*, tel que nous devons „ nous attendre de trouver un Poëte très-an„ cien, plein d'un très-grand respect pour les „ Dieux; respect, qui; dans un esprit éclairé, „ produit une vraie Religion & une vraie Piété, „ mais d'où naît une Superstition sans bornes „ dans un esprit aveugle, & auquel la Nature „ Divine est entiérement inconnuë. Ce n'é„ toit pas le vice particulier du Poëte, mais le „ vice des tems où il a vêcu. Les plus grands „ génies ne reviennent pas aisément des erreurs „ populaires".

IL FAUT maintenant considérer *Hésiode*, comme Auteur & Poëte. En décrivant son caractére à cet égard, Mr. *Robinson* témoigne d'abord être fâché, de ce qu'il ne peut pas être en tout de même avis, que les plus grands (*a*) Critiques de l'Antiquité. Quand il s'agit, dit-il, de juger de la maniére d'écrire d'un Auteur, il faut chercher ce qu'il y a de tout-à-fait particulier, c'est-à-dire, ce qui se fait sentir à toute sorte de Lecteurs, & non pas ce, qu'y peuvent trouver des Esprits pénétrans, qui jugent de tout selon les Régles. Sur ce pié-là, on voit dans les Ecrits d'*Hésiode*, une merveilleuse simplicité, qui consiste & dans les pensées, & principalement dans les expressions. Celle des pensées représente les choses telles qu'elles sont dans la nature

(*a*) DENYS *d'Halicarnasse*, QUINTILIEN &c.

ture, purement, clairement, distinctement; par opposition aux pensées obscures, embarrassées, subtiles, où il y a peut-être quelque chose de vrai, mais tiré de loin, qui frappe peu de gens, & qu'il faut, (*a*) pour ainsi dire, aller chercher jusqu'au fond. La simplicité des expressions consiste à choisir des termes propres & clairs, où il n'y ait rien d'affecté, point de figures recherchées, mais seulement celles qui approchent le plus du langage commun, & qui sont le plus proportionnées à la portée du Vulgaire. Voilà le style propre de l'Antiquité, & en quoi plus les Auteurs sont anciens, plus ils excellent. Il ne faut pas s'attendre, qu'entre les Modernes, qui, par une fausse délicatesse, s'en sont si fort éloignez, il s'en trouve beaucoup, qui aient pour le Poëte *Ascréen* la vénération qui lui est duë. Il ne parle pas des choses de la Campagne en homme de Ville, ni de choses basses en termes sublimes, ni de choses graves avec des agrémens & une délicatesse de tour: mais il donne à chaque chose la couleur qui lui convient, en suivant par-tout la nature, comme le meilleur guide. C'est cette belle simplicité, qui régne dans *Hésiode*. S'il *s'éléve* (*b*) *rarement*, il ne devoit pas le faire dans un sujet comme celui qu'il traitoit. Mais la gravité des préceptes qu'il donne, la propriété des termes, & la douceur de la ver-

(*a*) *Et fundo quasi adhærentem* [veritatem].

(*b*) *Rare assurgit* Hesiodus, *magnaque pars ejus in nominibus est occupata, tamen utiles circa prompta sententia, lenitasque verborum & compositionis probabilis &c.* Instit. Orat. Lib. X. (*Cap.* 1. pag. 293. *Ed. Burm.*)

verſification, ſuppléent à tous les autres agrémens. Des Moralitez ſéches, ſans ordre, ſans liaiſon, ſouvent répétées; de menuës circonſtances, & très-connuës, entaſſées, ſans aucunes couleurs, ſans aucune variété de figures; toute la Campagne peinte au naturel & ſans ornement; rien qui ne ſe rapporte à l'utilité, plus qu'au plaiſir: voilà des défauts, qui choquent la délicateſſe de nos Beaux-Eſprits; mais ce ſont ceux qu'on trouve dans les anciens Auteurs les plus excellens, & ceux qu'on doit regarder comme la vraie & charactériſtique marque d'Antiquité. Notre Auteur ſe jette ici ſur les louanges d'*Homére*. Puis revenant à *Héſiode*, il conclut, que pour s'en former une juſte idée, il faut examiner avec ſoin, non un ſeul de ſes Ouvrages, mais chacun en particulier; & il rectifie, ſur ce principe, les jugemens qu'en ont porté DENYS (*a*) D'HALICARNASSE, (*b*) QUINTILIEN, & (*c*) VELLEJUS PATERCULUS.

De tous les Ouvrages d'*Héſiode*, celui des *Oeuvres & Jours* eſt le ſeul qui a été reconnu généralement lui appartenir. Il n'y a presque que les *Béotiens*, qui aient (*d*) prétendu, que la *Théogonie* n'étoit pas véritablement de lui. Entre ceux qui la lui ont laiſſée, quelques Anciens n'en ont pas jugé favorablement, ſur un point bien plus conſidérable que le ſtyle, puis qu'ils ont accuſé

(*a*) *De priſcis Scriptorib. Cenſura*, (Cap. 2. *pag.* 123. Tom. II. *Ed. Oxon.*) *De compoſit. verbor.* Sect. XXIII. (*pag.* 47.) (*b*) *Ubi ſupr.*

(*c*) *Vir. ſuit perelegantis ingenii, & molliſſima dulcedine carminum memorabilis.* Lib. I. Cap. 7.

(*d*) PAUSANIAS, Lib. IX. Cap. 31. *pag.* 771.

accuſé l'Auteur d'impiété, comme inventeur de tant de Fables, injurieuſes aux Dieux. PYTHAGORE, le prémier de tous, (*a*) feignit qu'à cauſe de cela il avoit vû dans les Enfers, l'ame d'*Héſiode* enchaînée à une Colomne d'airain; & XENOPHANE, autre ancien Philoſophe, ſouscrivant à cette accuſation, (*b*) y enveloppa auſſi HOMERE, comme il étoit juſte. On ſait que, par la même raiſon, PLATON bannit de ſa République ces deux Poëtes. Après cela un Chrétien oſeroit-il prendre ici la défenſe d'*Héſiode*? Notre Théologien n'a garde de le juſtifier entiérement. Mais ne peut-on pas excuſer en quelque maniére un ſi grand homme, un homme de ſi bonnes mœurs? Qu'on le laiſſe enveloppé dans l'accuſation commune des erreurs groſſiéres, & des ſuperſtitions du Paganisme. Mr. *Robinſon* y conſent. Mais qu'on ne le faſſe point paſſer pour un hardi impoſteur, pour l'inventeur d'une ſi grande impiété. Notre Auteur s'étend beaucoup là-deſſus. Mais je ne m'y arrêterai pas. Mr. LE CLERC (*c*) avoit déja dit ſuffiſamment ce qu'il y a ici de plus fort à alléguer. Je remarquerai ſeulement, qu'après tout notre Auteur convient (*d*) (& la choſe eſt aſſez claire) qu'*Héſiode*, en bâtiſſant ſur le Syſtême de la Religion reçuë, y a ajouté de ſon chef de nouvelles

(*a*) DIOGENE LAERCE, Lib. VIII. § 21.

(*c*) SEXTUS *Empiric.* adverſ. Mathem. Lib. IX. Les vers, que notre Auteur cite ici, ſe trouvent *Lib.* IX. § 193, *Ed. Fabric.* & *Lib. adv. Grammatic.* § 288.

(*c*) Sur la *Théogonie*, verſ. 911. (*d*) *Pag.* 18.

velles circonſtances, & de nouvelles fables; & qu'il eſt apparemment le prémier qui a donné une *Théogonie complette.*

Paſſons à un troiſiéme Ouvrage, c'eſt celui qui eſt intitulé *Bouclier d'*HERCULE. Les Ecrivains, Anciens & Modernes, ſont fort partagez ſur l'Auteur de ce Poëme, ou plutôt de ce Fragment; comme on peut le voir dans le morceau de la *Bibliothéque* (*a*) *Gréque* de feu Mr. FABRICIUS, qui ſe trouve inſéré à la fin de ce Volume. Mr. *Robinſon* ne ſauroit ſe réſoudre à laiſſer *Héſiode* dépouillé de l'honneur d'avoir fait un ſi bel Ouvrage; & il examine les raiſons de ceux qui veulent le donner à quelque autre. On dit 1. Que l'Auteur du *Bouclier d'Hercule* ſemble avoir imité la deſcription qu'*Homére* fait du Bouclier d'*Achille*, & en avoir même emprunté pluſieurs vers. Mais cet argument peut-être retorqué. Car, quoi qu'on aît lieu d'inférer de la reſſemblance entre certains endroits de deux Ecrivains, que l'un a imité ou copié l'autre; la queſtion eſt de ſavoir, quel des deux eſt l'original; & c'eſt ce qu'il faut montrer par d'autres preuves. On ajoûte à cela, qu'il y a, dans le *Bouclier d'Hercule*, des expreſſions, qui ne ſe trouvent que dans les *Hymnes* attribuez à *Homére*, & l'on (*b*) compte juſqu'à quarante paſſages, où

(*a*) Lib. II. Cap. 8. *pag.* 374, *& ſeqq.* Tom. I.

(*b*) Notre Auteur cite ici *Miſcellaneous Obſervations on Authors Antien and Modern.* Ce ſont celles qui ont été traduites en Latin, & imprimées à *Amſterdam: Miſcellanea Obſervationes* &c. où on les continuë, quoi que les Angloiſes aient fini. L'Article, dont il s'agit, ſe trouve au *Vol.* II. *Tom.* III. pag. 314, *& ſeqq.* Mais on y en voit

où cela ſe voit; ainſi, dit-on, il faut néceſſairement que ceux qui tiennent *Héſiode* pour contemporain d'*Homére*, ou même pour plus ancien, donnent cet Ouvrage à quelque Ecrivain poſtérieur. Autre raiſon auſſi foible, & plus foible encore: car, plus on mettra les *Hymnes* au-deſſous du Siécle d'*Homére*, & plus il y aura lieu de croire, que les paſſages paralléles, qu'on y trouve, font alluſion à ceux du *Bouclier d'Hercule*, dont l'antiquité eſt reconnuë par un ſi grand nombre de Savans; & non pas au contraire les paſſages du *Bouclier* à ceux des *Hymnes*. 2. On voit encore dans le *Bouclier*, une alluſion au nom d'un Centaure, dont il eſt parlé dans un autre Poëme, intitulé *la Fournaiſe*, attribué à *Homére*. De-là on conclut que l'Auteur du prémier, dont l'antiquité eſt tout au plus douteuſe, a imité l'Auteur du dernier, qui certainement eſt des tems poſtérieurs. Ce raiſonnement a d'autant moins de force, qu'il ſuppoſe que le nom du Centaure *Asbole* eſt de l'invention de l'Auteur de la *Fournaiſe*. Or c'eſt un nom très-ancien, qui paroît même avoir été connu (*a*) long-tems avant *Héſiode*. Une autre choſe que l'on ſuppoſe ici, & qui ſuffit pour dé-

voit un autre au Volume ſuivant, *Tom.* I. *pag.* 71, *& ſeqq.* où les raiſons de l'Auteur Anonyme du prémier ſont réfutées, à peu près de la même maniére que fait ici Mr. *Robinſon*.

(*a*) PHILOSTRATE, in *Heroicis* (Cap. 19. *pag.* 748. *Ed. Olear.*) Voyez FABRICII *Bibl. Græc.* Lib. I. Cap. 2. § 2. Tom. I. *pag.* 11.

détruire tout d'un coup la conſéquence, c'eſt que le nom, dont il eſt fait mention dans ce Poëme attribué à *Homére*, ſoit *Asbole*. Car toutes les Editions, avant celle de feu Mr BARNES, portent *Asbéte*, ou *Asbeſte*. Cet Editeur a mis *Asbole* de ſa pure autorité. Il y a même apparence, que les autres noms, parmi lesquels il ſe trouve, ſont des noms de *Cyclopes*, & non de *Centaures*, comme notre Auteur le montre.

3. La derniére objection eſt priſe de la diverſité qu'il y a entre le ſtyle du *Bouclier d'Hercule*, & celui des autres Ouvrages d'*Héſiode*. Le prémier eſt plein de figures relevées & d'ornemens poëtiques, qui ſemblent ne convenir nullement au caractére de gravité & de ſimplicité qui régne dans les *Oeuvres & Jours*, & dans la *Théogonie*. Ici encore on nie la conſéquence. Il eſt presque impoſſible de diſtinguer ſûrement un Auteur par la ſeule qualité du ſtyle. Celui d'un même Auteur eſt quelquefois fort différent en divers Ecrits. Cette variété vient, ou de l'âge, ou de la diverſité des ſujets. Autre eſt le ſtyle de la Jeuneſſe, & autre le ſtyle de la Vieilleſſe. L'*Odyſſée* d'*Homére* en eſt (*a*) une bonne preuve. Pourquoi ne diroit-on pas, qu'*Héſiode* étoit jeune, quand il a compoſé le *Bouclier d'Hercule*? Voudroit-on que, dans les *Bucoliques* & les *Géorgiques* de VIRGILE, il y eût le même feu, que dans l'*Enéide*, dont le ſujet eſt ſi différent? Il en eſt de même des autres Poëmes d'*Héſiode*, comparez avec le *Bouclier d'Hercule*. Les *Oeuvres* &

(*a*) Voyez LONGIN, *De Sublim.* Sect. IX.

& Jours ſont un Ouvrage didactique. Une grande partie de la *Théogonie* n'eſt que narration, & remplie de noms, à l'égard desquels on ne peut raiſonnablement exiger autre choſe du Poëte, qu'un arrangement qui ne choque point l'oreille. Dans ce Poëme néanmoins, lorsqu'il ſe préſente, par voie de digreſſion, des choſes ſusceptibles de quelque embelliſſement & de quelque élévation, le Poëte emploie des figures & des ornemens, qui montrent aſſez, qu'ailleurs ce n'étoit pas le génie qui lui manquoit, mais la matiére. Qu'on liſe la deſcription du Combat entre les *Dieux* & les *Titans*, & celui de *Jupiter* avec *Typhée*: il n'y a rien de plus Poëtique dans le *Bouclier*, dont le ſujet eſt néanmoins de telle nature, qu'il permet au Poëte d'y déploier tout ſon feu & tout ſon enthouſiasme.

Il ne reſte plus que la queſtion, ſur le tems où *Héſiode* a vêcu. Notre Auteur avertit encore ici, qu'il ne faut rien attendre que de probable. Les Anciens, ſur le témoignage desquels on ſe fonde, doivent être regardez comme Modernes, eu égard à *Héſiode*; &, ce qui affoiblit beaucoup leur autorité, ils ne s'accordent point entre eux. Mr. *Robinſon* ſe borne à deux, les plus anciens de ceux qui nous reſtent, & qui ne différent entre eux que de peu d'années; différence peu conſidérable, par rapport à une ſi grande antiquité. Le prémier eſt Herodote, le plus ancien Auteur en proſe, après *Homére* & *Héſiode*. (*a*) Il croit, dit-il, que ces deux Poë-

(*a*) *Lib.* II. *Cap.* 53.

tes vivoient tout au plus quatre-cens ans avant lui. Or il vivoit lui-même du tems que *Xerxès* fit ſon expédition dans la *Gréce*, quatre-cens huitante ans avant JESUS-CHRIST. Selon ce calcul, on doit mettre *Héſiode* environ neuf-cens ans avant JESUS-CHRIST. L'autre Auteur eſt celui de la *Chronique* de *Paros*, dont l'original ſe conſerve encore parmi les Marbres d'*Oxford*. Il vivoit environ deux-cens ſoixante ans avant *Jéſus-Chriſt*. Selon la date qu'il marque, (*a*) *Héſiode* fleuriſſoit ſix-cens quatre-vints années auparavant. (*b*) Cela donne neuf-cens quarante avant JESUS-CHRIST.

Outre ces preuves hiſtoriques, on en tire d'autres de l'Aſtronomie, fondées ſur la déſignation que fait (*c*) le Poëte du tems auquel une Etoile (*d*) ſe levoit. Ici notre Auteur fait uſage des penſées qui lui ont été communiquées par un (*e*) de ſes Amis, Docteur auſſi en Théologie. Ce Savant avouë d'abord, qu'on ne ſauroit tirer de-là aucun calcul exact, & parce qu'il faudroit être aſſuré que le lever de l'Etoile eût été bien déterminé dans le tems & le pays où *Héſiode* vivoit, la connoiſſance de l'*Aſtronomie* étant demeurée fort imparfaite pluſieurs Siécles après lui; & parce que les termes, dont le Poëte ſe ſert, ſont équivoques. Néanmoins, après avoir démêlé cette ambiguïté par une nouvelle expli-

(*a*) Ep. 29.
(*b*) Voyez là-deſſus les Notes de SELDEN, & de PRIDEAUX.
(*c*) *Oper.* verſ. 564, *& ſeqq.* (*d*) *Arcturus.*
(*e*) Mr. JOSEPH ATWELL.

explication, ſelon laquelle il prend l'*Arcture*, non pour l'Etoile ainſi nommée, mais pour la Conſtellation (*a*) entiére, dont elle fait partie; il trouve enfin, par un calcul Aſtronomique, que le tems s'accorde parfaitement avec celui où la *Chronique* de *Paros* fait vivre *Héſiode*; ſi bien, dit-il, qu'il y a lieu de s'étonner, comment le Poëte a pû être ſi habile en Aſtronomie.

Mr. *Robinſon* (*b*) a jugé à propos de traiter enſuite par occaſion, deux queſtions qui ont quelque rapport avec ſon ſujet. L'une, à quelle diſtance du tems de la Guerre de *Troie* a vêcu *Héſiode*? Et l'autre, en quel tems il vivoit, par rapport à *Homére*? Sur la prémiére, il ſuit l'opinion commune, qui met la ruïne de *Troie* douze-cens ans avant JESUS-CHRIST, & environ trois-cens avant *Héſiode*. L'Illuſtre Chevalier NEWTON ne fait ce Poëte poſtérieur, que d'environ trente ans. (*c*) Notre Auteur examine & réfute ici les fondemens de cette nouvelle hypothéſe, qui paroît encore éloignée de faire fortune. Pour ce qui eſt d'*Homére* & d'*Héſiode*, conſidérez reſpectivement, Mr. *Robinſon* s'en tient auſſi aux témoignages d'*Hérodote*, & du Chroniqueur de *Paros*, qui conviennent en ceci, qu'*Héſiode* ou étoit contemporain d'*Homére*, ou poſtérieur de peu d'années. Il confirme cela par diverſes raiſons;

(*a*) *Bootes.* (*b*) Pag. 30, *& ſeqq.*

(*c*) Un autre Auteur Anglois, déſigné par les Lettres initiales *J. J. M. M.* dans les *Obſervat. Miſcell.* Vol. III. Tom. III. pag. 338, *& ſeqq.* a auſſi entrepris de réfuter cette hypothéſe en général, & ſur le tems d'*Héſiode* en particulier.

ſons, & répond aux objections de ceux qui ſont d'un autre ſentiment; entre autres à une nouvelle, que le Docteur (*a*) CLARKE a tirée de ce qu'*Héſiode* fait la quantité des ſyllabes de quelques mots différente de celle qu'*Homére* leur donne; d'où il infére que celui-ci étoit beaucoup plus ancien. En voilà aſſez ſur toutes ces queſtions de Chronologie; quoi que la diſcuſſion, qu'on en fait ici, occupe plus de la moitié de la Diſſertation préliminaire. Ce ſeront toûjours apparemment des Problêmes, qui fourniront de l'exercice aux Savans.

DONNONS maintenant quelques exemples des Paſſages, que le nouvel Editeur corrige, ou explique, ou ſur leſquels il fait quelque autre ſorte de remarque.

THEOGON. *verſ.* 31, 32.

——— ---- ἐνέπνευσαν δέ μοι αὐδὴν
Θείην, ὥςε κλύοιμι τά τ' ἐσσόμενα, πρό τ' ἐόντα.

Le Texte eſt ainſi conçû dans toutes les Editions, & ſelon cela, le Poëte dit, que *les Muſes lui ont inſpiré une voix divine, pour ſavoir & le paſſé, & l'avenir.* Mais au-lieu de κλύοιμι, Mr. *Robinſon* a trouvé dans quelques Mſſ. κλείοιμι. Là-deſſus il a mis dans ſon Texte, ὡς κλείοιμι, & dans la Verſion Latine, *ut canerem.* D'où il naît ce ſens, *pour chanter & le paſſé & l'avenir.* Il n'étoit pas, dit-il, néceſſaire, que les Muſes inſpiraſſent de la *voix* au Poëte pour *apprendre*, mais pour *chanter.*

IBID.

(*a*) IN HOMER. *Iliad.* Lib. II. *verſ.* 43.

IBID. Verſ. 116. Ἦτοι μὲν πρώτιστα Χάος γένετ' &c. Ce Vers fameux d'*Héſiode* eſt traduit & entendu ainſi : *Primo omnium quidem Chaos* FUIT &c. C'eſt-à-dire, *Ce qui a été le prémier de toutes choſes, c'eſt le Chaos*; ou bien, il n'y avoit que le *Chaos*, avant que toutes les autres choſes commençaſſent à exiſter. Notre Editeur a même laiſſé *fuit* dans la Verſion. Cependant, dans une Note, il prétend qu'on doit traduire, comme s'il y avoit γενήθη, *genitum eſt*. Mr. LE CLERC avoit réfuté cette interprétation, qu'il trouvoit avancée par (*a*) l'Auteur des CLEMENTINES. Notre Editeur croit pouvoir la réhabiliter, par un conte que fait DIOGENE (*b*) LAERCE, & SEXTUS (*c*) EMPIRICUS, plus diſtinctement, ſur ce qui engagea *Epicure* à ſe jetter dans la Philoſophie. Ce jeune Homme, diſent-ils, comme un Grammairien lui expliquoit le paſſage d'*Héſiode*, lui demanda, ἐκ τίνος τὸ Χάος ἐγένετο, εἴπερ πρῶτον ἐγένετο; C'eſt-à-dire, comme on traduit, *de qui étoit né le Chaos, puis qu'il étoit né le prémier* ? A quoi le Grammairien aiant répondu, que ce n'étoit pas à un homme de ſa profeſſion, d'enſeigner de pareilles choſes, mais à ceux qui s'appelloient Philoſophes; *Il faut donc*, reprit *Epicure*, *que je m'adreſſe à eux, puis que ce ſont eux qui connoiſſent la vérité*. Tant étoient grandes, ajoute notre Théologien, les ténébres de ces Anciens, qui,

(*a*) *Homil.* VI. § 3. (*b*) *Lib.* X. § . . .
(*c*) *Adv. Mathemat.* Lib. X. § 18, 19. *Ed. Fabric.*

qui, rejettant la Prémiére Cauſe de toutes choſes, ont voulu expliquer par d'autres hypothéſes l'origine du Monde! Car la même queſtion reviendra toujours, *Par qui cela a-t-il été produit?* jusqu'à ce qu'on ſoit parvenu à une Cauſe Suprême & Incréée. Cette derniére réflexion eſt très-véritable: mais il s'agit ici du ſens de γίνετο dans les paroles d'*Héſiode*; & je ne ſai ſi ce que notre Commentateur dit, empêche qu'on n'entende par-là ſimplement *étoit*, exiſtoit. *Héſiode*, ſelon toutes les apparences, étoit du nombre de ceux, qui ne reconnoiſſoient qu'une Matiére éternelle, ou un *Chaos*, d'où tout étoit enſuite ſorti. S'il eût crû, que le *Chaos* eût été lui-même produit, il lui auroit cherché quelque Pére, ainſi que l'a remarqué Mr. *Le Clerc*. C'eſt ce que fait le Poëte à l'égard de toutes les autres choſes, & il paroît par toute ſa *Théogonie*, que jamais eſprit ne fut plus fécond à inventer des Généalogies. Pour ce qui eſt de la demande d'*Epicure*, la difficulté ſur quoi elle roule, regardoit la choſe même, & ne ſuppoſe pas néceſſairement qu'on lui eût expliqué γίνετο autrement que par *il étoit*, il exiſtoit *le prémier*. Ce jeune Homme, en qui le génie philoſophique commence à ſe déploier, voit que le Poëte fait d'abord naître toutes choſes du *Chaos*, en diſant que le *Chaos* étoit au commencement, & qu'il ne remonte pas plus haut. Il veut ſavoir pourquoi ce *Cahos* n'a pas eu lui-même une origine. Le Grammairien, qui n'étoit pas accoûtumé à pouſſer ſi loin ſes penſées, le renvoie à ceux qui font leur occupation d'approfondir de telles matiéres.

tiéres. L'embarras demeure le même, par rapport à ſa capacité, en expliquant γένετο par *fuit*. Mais le commencement des *Métamorphoſes* d'OVIDE, (*a*) dont les paroles ont été ſi ſouvent regardées comme une explication de celles d'*Héſiode*, fait bien voir comment on entendoit le γένετο.

Ante mare & tellus, & quod tegit omnia, cœlum,
Unus ERAT *toto naturæ vultus in orbe,*
Quem dixere Chaos &c.

ARISTOPHANE, s'étoit auſſi exprimé de la même (*b*) maniére, en décrivant l'origine du Monde, d'après *Héſiode*, ou autres anciens Poëtes Grecs :

Χάος ἦν, καὶ Νὺξ, Ἔρεβός τε μέλαν πρῶτον &c.

Voilà ἦν *erat*, qui ne ſouffre point d'ambiguïté.

IBID. verſ. 331.

Κοιρανίων τερατῶν Νεμέας, τόν' Ἀπέσαντος.
Dominans caverноſæ Nemeæ, *atque* Apeſanti.

Notre Editeur, en changeant ici la ponctuation, & faiſant un nom propre d'un adjectif, réforme ainſi le Texte, & la Verſion ;

Κοιρανίων

(*a*) *Lib.* I. verſ. 5., *& ſeqq.*
(*b*) *Avib.* verſ. 694.

Κοιρανίων Τρητοῖο, Νεμείης, ἠδ' Ἀπεραντος.
Dominans Treto, Nemeæ, *atque* Apesanti.

Il s'agit du Lion de *Némée*, qui fit l'objet d'un des travaux d'*Hercule*. DIODORE *de Sicile* dit, (*a*) que cet animal couroit le plus ſouvent entre *Mycénes* & *Némée*, autour d'une Montagne, qui de-là fut appellée *Trétos*, parce qu'il y avoit au pié une Caverne où le monſtre ſe retiroit ordinairement. PAUSANIAS (*b*) raconte la choſe à peu près de même. Mr. *Le Clerc*, dans une Note qui eſt deux Vers plus haut, avoit cité tout du long le paſſage de *Pauſanias*, & renvoié à ce vers-ci, comme ſervant à l'éclaircir. Mais c'eſt une des Notes, que Mr. *Robinſon* a jugé à propos de retrancher, ſans faire aucune mention de ce qui s'y trouve. Du reſte, il a été prévenu par (*c*) Mr. l'Abbé SEVIN, qui, fondé ſur les mêmes autoritez, a diſtingué & expliqué τρητοῖο préciſément comme lui, il y a pluſieurs années.

IBID. verſ. 609. Le Poëte, parlant des Femmes, dit, qu'encore qu'on en aît une, qui ſoit chaſte & ſage,

Τῳ δέ κ' αἰῶνος παλὺν ἠθλῷ ἀντιφερίζει
Ἔμμεναι &c.

Huic [Marito] *perpetuò malum cum bono certat.*

C'eſt

(*a*) *Lib.* IV. (Cap. XI. pag. 153. *Ed. H. Steph.*)
(*b*) *Corinthiac.* (Lib. II. Cap. 15. *pag.* 144. *Ed. Kuhn.*)
(*c*) *Hiſt. de l'Acad. des Belles-Lett.* Vol. IX. pag. 226, 227. *Ed. de Holl.*

C'eſt ainſi que porte la Verſion Latine, corrigée ici par *Grævius*, qui n'a point exprimé ἔμμεναι, *eſſe*, comme un de ces mots ſuperflus que les Auteurs Grecs emploient quelquefois, & en ſuivant la remarque du (*a*) *Scholiaſte*. Sur ce pié-là, *Héſiode* diroit, que, dans le meilleur Mariage, *le mal combat toûjours avec le bien*, il y a autant de mal, qui vient à la traverſe, qu'il s'y trouve de bien. Mr. *Robinſon*, qui n'eſt pas de cet avis, a ainſi traduit, *perpetuo malum cum bono certat ut adſit*, c'eſt-à-dire, le mal cherche toûjours à ſe trouver avec le bien. Ceux qui l'entendent autrement, ajoute-t-il, jugent très-mal de la Vie Conjugale, s'imaginant, que, dans le plus heureux mariage, le mal eſt égal au bien. Le Poëte ne veut dire autre choſe, ſi ce n'eſt que le plus heureux état de vie eſt toûjours mêlé de quelque mal.

SCUT. HERCUL. verſ. 1. Ἠ οἵη &c. Tout le monde convient, que le *Bouclier d'Hercule* n'eſt qu'un Fragment. La queſtion eſt de ſavoir, de quel Poëme d'*Héſiode* il faiſoit partie. Il y en a un, cité ſous le titre de Μεγάλαι Ἤοιαι, ou Γυναικῶν καταλογος. Quelques-uns (*b*) croient, que c'eſt celui-là même, à qui l'on avoit donné le prémier titre, parce, diſent-ils, qu'à la tête de l'éloge de chaque Femme, ces mots de comparaiſon ἢ οἵη ſe trouvoient, & ainſi étoient ſouvent répétez. Quelque probable que ſoit cette conjecture, on peut objecter, qu'il pa-

(*a*) Τὸ [ἔμμεναι] παρέλκεται.

(*b*) Voyez la BIBL. GREQUE de Mr. FABRICIUS, Lib. II. Cap. 8, § 12. Tom. I. pag. 375.

paroît abſurde de ſuppoſer, que, dans un Poëme tout conſacré à la louange des Femmes, l'éloge d'*Alcméne* ſoit ſi court; & que l'on trouve enſuite quatre-cens vers, où il ne s'agit que des actions d'*Hercule*, & de la deſcription de ſon Bouclier. Ainſi, ajoûte notre Editeur, je croirois que ce morceau eſt tiré d'un autre Poëme, intitulé, Γυναικῶν Ἡσιοδικαὶ, ou Ἠοιαι, que les Anciens indiquent auſſi, entre les Ouvrages perdus aujourd'hui, & dans lequel le Poëte, après avoir parlé de la naiſſance d'*Hercule*, Fils d'*Alcméne*, ajoûtoit, non comme on lit jusqu'à aujourd'hui, ἢ οἵη, *aut qualis*, mais ἡ οἵη, *illa ſola*: c'eſt-à-dire, qu'*elle ſeule*, aiant quitté ſa maiſon & ſon pays, vint à *Thébes* &c. Mr. *Robinſon* déclare néanmoins, qu'il laiſſe à chacun la liberté de penſer ce qu'il voudra de cette penſée qui lui eſt venuë dans l'eſprit, & qu'ainſi il n'a rien changé au texte. J'ai quelques remarques à faire ici. 1. Pour ce qui eſt du Poëme, dont ce fragment faiſoit partie, Mr. *Le Clerc* avoit déja conjecturé bien nettement, que c'étoit celui où *Héſiode* traitoit d'une autre ſorte de *Héros*, ou de ceux qu'on croioit que les Dieux avoient eu de Femmes. Il avoit même allégué les deux derniers vers de la *Théogonie*, où *Héſiode* promet un tel Ouvrage. Cela paroîtroit par l'Edition même de notre Théologien, s'il n'eût retranché toute la Note de Mr. *Le Clerc*, qui eſt à la tête du *Bouclier*. 2. Le changement de ἢ οἵη, en ἡ οἵη, & tout ce que Mr. *Robinſon* dit ici, ſe trouve dans le *Mélange d'Obſervations*, écrit

écrit en Anglois, (*a*) qui a été traduit en Latin. Et il y a auſſi là quelques autres remarques ſur divers paſſages d'*Héſiode*, dont notre Editeur a fait uſage, comme ſiennes. Il faut que cet Article ſoit de lui, quoi que le nom de l'Auteur y ſoit déſigné (*b*) par des lettres initiales, qui n'ont aucun rapport au ſien; & qu'il y ſoit même parlé de Mr. *Robinſon*, comme d'un autre, qui prépare une nouvelle Edition d'*Héſiode*, à laquelle il joindra une Diſſertation ſur le tems où ce Poëte a vêcu. 3. La correction des mots ἢ οἵη, avoit été déja faite, il y a long-tems, par feu Mr. LAMBERT (*c*) Bos, dans ſes (*d*) *Obſervationes*

(*a*) *Vol.* III. Tom. I. pag. 80, *& ſeqq.* Voyez la Note ſur *pag.* 82. où le ſavant Editeur, qui ſe déſigne par la lettre *B.* rejette, & avec raiſon, à mon avis, la correction de ἢ οἵη, au lieu de ἢ οἵη. (*b*) *B. B. G. G.*

(*c*) En ſon vivant, Profeſſeur à *Franeker*, & *Friſon.* Je remarque ceci, parce que j'ai été ſurpris de voir qu'on enléve à la *Friſe* ce Savant, dans les *Prolégoménes* du Tome II. de l'Edition des *Septante*, publiée ſur le Manuſcrit d'*Alexandrie*, collationné par feu Mr. *Grabe.* L'Auteur de ces *Prolégoménes* y fait (*pag.* 2.) Mr. *Bos*, *François*, & de *Niſmes*: LAMBERTUS BOSIUS, *Natione* Gallus, *Patria* Nemauſenſis, *Græca Lingua in Academia* Franekerana *Profeſſor.* Il étoit bien mal informé. Ceux de qui il avoit appris cette particularité, doivent avoir confondu, à cauſe de la reſſemblance de la prononciation, feu Mr. *Boux*, Miniſtre François de l'Egliſe de *Lewarden*, avec Mr. *Bos*, Profeſſeur à *Franeker.* Si Mr. *Breitinger*, l'Editeur de *Zurich*, eût pris garde à cette erreur, il en auroit apparemment averti. Elle étoit aiſée à éviter & à reconnoître, ſi l'on eût vû les *Obſervationes Miſcellaneæ*, dont je parle, & fait attention à ce que Mr. *Bos* ſe qualifie Parent (*Cognatus*) de feu Mr. *Campegius Vitringa*, dans l'Epître Dédicatoire qu'il lui addreſſe. Cette rélation de *parenté* avec un Théologien fort connu, dont le nom & le ſurnom montrent ſeuls une patrie bien différente de la *France*, feroient au moins douter, que Mr. *Bos* en fût ſorti. (*d*) Publiées en 1707, *pag.* 114.

tiones Miſcellaneæ, que Mr. *Robinſon* peut n'avoir pas vuës ; car il y a là d'autres remarques ſur quelques endroits d'*Heſiode*, dont apparemment le nouvel Editeur n'auroit pas manqué de dire quelque choſe. 4. Cela me fournit occaſion de faire une autre remarque en paſſant, qui n'eſt pas hors de propos. Le docte *Grævius*, dans ſes *Lectiones* (*a*) *Heſiodeæ*, corrige un paſſage de PLATON, où, de τὸ λιγόων, il fait τὸ λιγυρόν. Et c'eſt une addition inſérée dans la ſeconde Edition, qui parut environ deux ans avant ſa mort. Qu'on jette les yeux ſur l'original, dont (*b*) j'indique l'endroit (car ce Savant, ici comme ailleurs, cite ſeulement d'une maniére vague, *in Phædro*) on verra à la marge, de l'Edition d'HENRI ETIENNE : *Aſſertur alia lectio*, λιγυρὸν pro Λιγύων. *At* Ficinus λιγυρῶν *videtur legiſſe*. Si, d'un côté, il eſt ſurprenant que *Grævius* n'aît pas conſulté cette Edition ; de l'autre je n'ai garde de croire qu'il eût voulu donner pour une correction de ſon chef, une maniére de lire qu'il auroit vû déja rapportée : en ce cas-là, il ſe ſeroit contenté de lui donner la préférence. Ces ſortes d'exemples doivent au moins tenir en bride ceux qui ſont ſi promts à accuſer quelcun de plagiat, dès qu'ils découvrent qu'avant lui d'autres avoient remarqué la même choſe, quoi qu'il puiſſe ou n'avoir jamais vû, ou

(*a*) Sur le *vers* 1. des *Oper. & Dies*, Cap. I. (ou *Cap.* VIII. pag. 281. de cette Edition.)

(*b*) *Tom.* III. pag. 237. A. *Ed. H. Steph.*

ou avoir négligé de conſulter l'endroit où ſe trouve la conformité qui l'expoſe à ce ſoupçon. Revenons aux Notes du nouvel Editeur.

OPER. ET DIER. *Verſ.* 246.

Ἦ τῶν γε τρατὸν εὖρεν ἀκόλαστον, ἢ ὄγε τοῖχος, &c.

L'Editeur a ici rétabli ὄγε, comme porte l'Edition d'*Heinſius*, au lieu de τόγε, qu'il y a, dit-il, dans l'Edition de Mr. *Le Clerc*, & que l'on avoit mis, parce que le pronom ὄγε, *ille*, paroiſſoit ſuperflu. Cependant il ſe trouve ainſi emploié par divers Auteurs, Grecs & Latins, comme Mr. *Robinſon* le prouve par divers exemples, & un même d'*Héſiode*. Mais il a tort de mettre ce changement ſur le compte de Mr. *Le Clerc*. Il faut ou qu'il n'aît pas vû, ou qu'il aît négligé de conſulter l'Edition de *Grævius*; car elle porte τόγε bien diſtinctement; & il n'y a point d'*ille* non plus dans la Verſion.

IBID. *Verſ.* 313.

——— Πλούτῳ δ' ἀρετὴ καὶ κῦδος ἅμ' ἕσπεται.

Divitias vero virtus & gloria comitatur. Selon cette Verſion, & en ſuivant le ſens ordinaire des termes, *Héſiode* fait regarder la *Vertu* & la *Gloire* comme compagnes des *Richeſſes*. ETIENNE LE CLERC avoit remarqué ici, que quelques-uns n'approuvent point cette maxime du Poëte, fondez ſur l'expérience, qui fait voir au

contraire, que (a) les Vices accompagnent d'ordinaire les Richeſſes. Mais, ajoûtoit-il, comme le Poëte a jusqu'ici détourné ſon Frére de toute acquiſition injuſte de Richeſſes, il eſt clair, qu'il veut ſeulement parler des Richeſſes aquiſes juſtement, & par le travail auquel il l'exhorte. Autrement il faudra dire, qu'*Héſiode* ſuit ici les idées du Vulgaire, qui admire beaucoup les Richeſſes, & approuve ſouvent les Vices des Perſonnes Riches. Mr. *Robinſon* a retranché cette Note; & voici celle qu'il y ſubſtituë. Je ne ſai, dit-il, ſi l'on ne pourroit pas plus commodément expliquer ici ἀρετὴ par *forma*, la *Beauté*; ſens auquel ce mot eſt quelquefois emploié, comme l'a fait voir Mr. HUTCHINSON, dans une Note (b) ſur la *Cyropédie* de XENOPHON. Sur ce pié-là, on pourra encore mieux alléguer ici, comme paralléles, ces Vers d'HORACE (c):

Scilicet uxorem cum dote, fidemque, & amicos,
Et genus & formam regina pecunia donat;
Ac bene nummatum decorat Suadela Venusque.

Voici une preuve de ce que j'ai dit ci-deſſus, au ſujet des *Obſervations* de feu Mr. Bos. Si notre Editeur les eût vuës, il auroit ſans doute fait au moins mention d'une remarque qu'on y trouve

(a) Sur quoi ce Savant cite un paſſage d'ISOCRATE: Πλοῦτος κακίας, μᾶλλον ἢ κακοπραγίας, ὑπηρέτης ἐστίν. Ces paroles ſe trouvent dans le Diſcours Moral à *Démonicus*, peu loin du commencement, *pag.* 3. B. *Ed. H. Steph.* (b) *Pag.* 316.

(c) *Lib.* I. *Epiſt.* VI. verſ. 36, *& ſeqq.* *Scaliger* avoit cité le ſecond de ces Vers, dans ſa Note.

ve ſur ce Vers. Le Savant Friſon (*a*) entend par ἀρετὴ la même choſe que κῦδος, δόξα, τιμὴ, ou bien δύναμις, *puiſſance*. Il montre qu'en proſe & en vers les Auteurs Grecs joignent quelquefois les termes ſynonymes de *gloire*, *honneur*, & il cite un Vers (*b*) d'HOMERE, où le Scholiaſte explique ἀρετὴ par εὐδαιμονία, *bonheur*. A quoi il ajoûte un Paſſage de PLUTARQUE, (*c*) qui lui paroît déciſif. Car ce Philoſophe rapportant le Vers d'*Homére*, & celui d'*Héſiode* dont il s'agit, dit, que, par le mot de *Vertu*, il faut croire que le Poëte entend, ou la *gloire*, ou la *puiſſance*, ou la *proſpérité*, ou quelque choſe qui reſſemble à la Vertu Morale.

IBID. *Verſ.* 637, 638.

Οὐκ ἄφενος φεύγων, οὐδὲ πλοῦτόν τε καὶ ὄλβον,
Ἀλλὰ κακὸν φεύγων, τὸν Ζεὺς ἀνθρώποισι τίθησιν.

Le Poëte parlant de ſon Pére, dit là, qu'il vint de *Cume* en *Eolide*, *ne fuiant ni les richeſſes, ni l'opulence & la proſpérité, mais la fâcheuſe pauvreté*,

(*a*) *Obſerv. Miſcell.* Cap. 26. *pag.* 181, *& ſeqq.*

(*b*) *Iliad.* Lib XX. *verſ.* 242.

(*c*) Ἀλλ' ἀντὶ δόξης, ἢ δυνάμεως, ἢ εὐτυχίας, ἢ τινος ἄλλου τῇ ἀρετῇ, χαιρήσομεν τὸν ποιητὴν ἐρέσθαι. De Audiend. Poet. *Opp.* Tom. II. *pag.* E. *Edit. Wechel.* On ne trouve point tout ce paſſage traduit, dans la belle Verſion que GROTIUS donna du Traité de *Plutarque*, à la tête de ſon STOBÉE, *pag.* 37. Les Imprimeurs avoient apparemment ſauté quelques lignes, ſans que l'Auteur s'en apperçût. Celui qui fit réimprimer cette Verſion à *Oxford* en 1694, avec quelques Notes, n'y a pas non plus pris garde.

vreté, que Jupiter *envoie aux Hommes.* Mr. *Le Clerc* a remarqué là-deſſus, que, s'il falloit, à l'exemple d'*Ariſtarque*, retrancher, comme ſuppoſez, tous les Vers où l'on trouve quelque choſe d'indigne d'un Poëte ſi renommé, ces deux-ci le mériteroient bien, n'y aiant rien de plus froid que ce qu'y dit *Héſiode.* Le nouvel Editeur trouve que ſon prédéceſſeur eſt trop délicat, & que peut-être n'a-t-il pas entendu le ſens des vers qu'il critique. Car, ajoûte-t-on, (*a*) *Héſiode* y donne à entendre, que ſon Pére ſortit de ſa patrie, *non ſans cauſe, non par l'amour de la nouveauté, ou par le deſir de voiager, mais parce qu'il n'avoit pas de quoi vivre chez lui.* J'avouë, pour moi, que je n'ai pas les yeux aſſez fins, pour découvrir dans le Texte d'*Héſiode*, ce ſens que notre Editeur y trouve, & que j'ai mis en caractére Italique, comme il fait lui-même. Je ne ſai d'ailleurs s'il a compris ce que Mr. *Le Clerc* vouloit dire, & ſur quoi roule apparemment ſa critique. Les Hommes ſont-ils fort ſujets, ou l'étoient-ils dans le tems d'*Héſiode*, à *fuir* l'opulence & la proſpérité, & à s'exiler pour cela de leur Patrie? Voilà pourtant le motif volontaire, que le Poëte oppoſe à la néceſſité, qui

(*a*) Je vois que PROCLUS, dans ſes *Scholies*, explique ainſi le paſſage: ἐπειδή τινες φεύγουσι τὴν πατρίδα μηδενὸς δεόμενοι· οὗτος δὲ πενὴς ὢν διέφυγε: *Parce que quelques-uns fuient leur patrie, n'aiant beſoin de rien; au lieu que lui s'eſt ſauvé, étant pauvre.* Cela fait un ſens différent, mais qui ne convient pas mieux aux termes du Poëte. Autre choſe eſt de dire, qu'un homme, en quittant ſa patrie, *n'avoit beſoin de rien*; & autre choſe, de dire, qu'il *fuioit* les biens & les avantages qu'il avoit chez lui.

qui contraignit ſon Pére à chercher hors de ſa patrie dequoi vivre. Par quelles machines fera-t-on venir ici le *deſir de voiager*, l'*amour de la nouveauté*? Tous ceux qui ſont riches, ſont-ils portez par la vuë de leurs richeſſes, à vouloir *voiager*, ou ſe transplanter dans quelque autre pays? S'il y a quelque endroit, où l'on ſente ce *babil de Vieillard*, que Mr. *Hutchinſon* a reconnu lui-même dans *Héſiode*, il me ſemble que c'eſt celui-ci. Il y a une autre (*a*) Note, où notre Commentateur, voulant, dit-il, réfuter une fois pour toutes, celles où Mr. *Le Clerc* a fait remarquer, pour l'utilité des Lecteurs, & ſur-tout de la Jeuneſſe, de ſemblables endroits où il y a quelque choſe de *ſenile & frigidum*; lui répond, qu'il ne faut point chercher dans un Auteur ſi ancien, cette élégance & cette politeſſe de ſtyle, dont les Modernes ſe piquent, mais la ſimplicité toute pure, & la vérité ſans fard. Comme s'il n'y avoit point de milieu entre une ſimplicité platte & froide, & une affectation de briller par des penſées ingénieuſes, ou par les agrémens du ſtyle! La véritable ſimplicité, ſi on entend par là une beauté naturelle, comme on fait & comme on doit faire ici, n'exclut pas le ſoin d'éviter les penſées froides & inutiles. On peut bien, à l'égard de celles de cette nature qui ſe trouvent dans *Homére* & *Héſiode*, les excuſer par la groſſiéreté des tems où ils ont vêcu. Mais les admirer, & vouloir que tout le monde les admire, ou n'y trouve rien à redire, en vérité c'eſt trop.

(*a*) Sur le Vers 342. de ce même Poëme.

Je n'ajoûterai plus qu'une remarque. Le nouvel Editeur, entre autres choſes qu'il fait dans ſes Notes, à l'exemple de ſes Confréres, allégue quelquefois des endroits d'anciens Auteurs, qui, en citant quelque paſſage d'*Héſiode*, le rapportent autrement conçû pour certains mots, qu'il ne ſe trouve dans les Editions, ou les Manuſcrits, dont on a fait juſqu'ici uſage. En voici un, qui lui a échappé, auſſi bien qu'à tous les autres Commentateurs. C'eſt celui où (*a*) le Poëte dit, que les Animaux Brutes, n'aiant aucune connoiſſance de la Juſtice, ſe mangent les uns les autres.

Τὸν δὲ μὴ εἰδόσιν αἶσαν δόκησε Κρονίων,
Ἰχθύσι μὲν καὶ θηρσὶ καὶ οἰωνοῖς πετεηνοῖς,
Ἔσθειν ἀλλήλους, ἐπεὶ οὐ δίκη ἐστὶ μετ' αὐτοῖς.

CLEMENT *d'Alexandrie* a lû ici (*b*) ἐσθίειν, au lieu de ἔσθειν : & ἐπὶ μετ' αὐτοῖς, au lieu de ἐπὶ ἐν αὐτοῖς. PLUTARQUE a (*c*) conſervé ἔσθειν : mais lui, & (*d*) SEXTUS *Empiricus* diſent μετ' αὐτοῖς. PORPHYRE a (*e*) lû, comme CLEMENT *d'Alexandrie*, μετ' αὐτῶν : & je ſuis ſurpris, que le docte *Grævius*, qui le cite ſur le mot πετεηνοῖς, &

(*a*) *Oper. & Dier.* verſ. 276, *& ſeqq.*

(*b*) *Strom.* Lib. I. *in fin.* pag. 427. *Ed. Oxon.*

(*c*) *De ſolertia Animal.* pag. 964. B. MR. FABRICIUS dans ſa Note ſur SEXTUS EMPIR. cite PLUTARQUE comme aiant lû μετ' αὐτῶν. Il faut qu'il y ait ainſi dans l'Edition d'*Aldе Manuce*, dont il venoit d'indiquer qu'il ſe ſervoit.

(*d*) *Adverſ. Mathem.* Lib. II. § 31. *pag.* 295. *Ed. Fabric.*

(*e*) *De Abſtinent.* Lib. I. pag. 11. *Ed. Lugd.* 1620.

& qui joint ſon autorité à d'autres, pour changer la leçon commune πτεινοῖς, n'aît rien dit de cette autre différence. Il préfére πτεινοῖς, (*a*) comme plus poëtique. Par la même raiſon ne pourroit-on pas croire que le mot ἰώσιμον convient mieux ici ? On trouve pluſieurs (*b*) fois dans HOMERE ἰώσιμος, qui eſt auſſi une inflexion Dorique du même tems. A l'egard d'ἐν' αὐτοῖς, voilà quatre Auteurs qui ont lû μετ' : ils ſont ſeulement partagez pour le cas de la prépoſition. L'un & l'autre fait un ſens, qui quadre ici, &, peut-être mieux qu'en liſant ἐπὶ.

(*a*) Ce mot ſe trouve auſſi écrit de même dans les trois autres Auteurs, que je cite.

(*b*) On n'a qu'à voir l'*Index* de SEBERUS.

ARTICLE III.

EMMANUELIS MARTINI, Eccleſiæ *Alonenſis* Decani, EPISTOLARUM Libri Duodecim. Accedunt *Auctoris* nondum defuncti *Vita*, à GREGORIO MAJANSIO conſcripta: nec non *Præfatio* PETRI WESSELINGII.

C'eſt-à-dire:

LETTRES *de* Mr. EMMANUEL MARTI, *Doyen de l'Egliſe d'*Alicante. *Avec la* Vie de l'Auteur, *encore vivant*, *écrite par* Mr. GREGOIRE MAYANS; *& une* Préface *de* Mr. WESSELING. *In quarto*, en deux Tomes,

dont le Prémier a 275 pages, ſans la *Vie* de l'Auteur, qui en contient 96. le Second 272, ſans la Table des Matiéres.

C'EST à Mr. KEENE, Envoié Extraordinaire de *Sa Majeſté Britannique* à la Cour d'*Eſpagne*, que l'on eſt redevable de la publication de ces Lettres, qui ont paru pour la prémiére fois à *Madrit*, (*a*) en 1735. Ce Seigneur, qui joint aux talens d'un Miniſtre conſommé dans la Politique & dans les Négociations, un grand amour pour la belle Littérature, aiant lû avec plaiſir le Recueil de Mr. MAYANS, dont j'ai parlé dans une autre Partie de ce Journal, témoigna ſouhaiter beaucoup de voir toutes les Lettres du Doyen d'*Alicante*, dont quelques-unes, qui ſe trouvent là, l'avoient charmé. Mr. (*b*) MARTI en étant informé, les lui envoia auſſi-tôt, avec pleiñ pouvoir d'en diſpoſer comme il le jugeroit à propos. Le Miniſtre ne pouvoit mieux prouver, combien il fut ſatisfait de la lecture de ces Lettres, qu'en les faiſant imprimer à ſes dépens, avec une Vie de l'Auteur, que Mr. *Mayans* avoit déja compoſée. Sans cet acte de généroſité peu commun, tout cela n'auroit jamais vû le jour dans un pays tel que l'*Eſpagne*. Et même, comme Mr. *Keene* n'avoit fait tirer qu'un petit nombre d'exemplaires, pour lui & pour ſes Amis, ces Lettres ſeroient demeurées presque inconnuës ailleurs, s'il n'eût de-

(*a*) En deux Volumes, *in octavo*.

(*b*) C'eſt le nom en Eſpagnol; d'où l'on a fait *Martinus*.

depuis engagé les Libraires, chez qui s'imprime notre Journal, à en donner la nouvelle Edition, dont nous devons rendre compte, infiniment plus belle que la prémiére, & avec de nouveaux accompagnemens.

Nous nous bornerons aujourd'hui à la *Vie* de l'Auteur, qui eſt longue & curieuſe. Elle lui a été communiquée, & ainſi on peut s'y fier, comme ſi lui-même l'avoit écrite. Auſſi Mr. *Mayans* avoit-il travaillé ſur de bons Mémoires, ſavoir, ſur les Lettres manuſcrites du Doyen, adreſſées à lui ou à d'autres, tant en Latin, qu'en Eſpagnol.

EMMANUEL MARTI nâquit à *Oropeſa*, petite Ville dans le Roiaume de *Valence*, le 19 de *Juillet* 1663. *Joſeph Marti*, ſon Pére, vivoit commodément, du revenu de ſes terres & de ſon bêtail. Sa Mére, *Marie Zaragoza*, étoit de *Torre blanca*. Ce fut dans cet endroit qu'on l'envoia, quand il eut ſix ans, pour apprendre à lire & à écrire, chez ſon Oncle Maternel & ſa Grand' Mére. Quatre ans après, il paſſa à *Caſtellone*, où il eut pour Maître, dans la Langue Latine, un certain *Michel Falco*, qui étoit alors fort renommé, parce qu'il avoit un peu réformé les Grammaires communes, par un *Abrégé* de *Syntaxe*, où il ſuivoit les principes du docte Grammairien, (*a*) FRANÇOIS SANCTIUS. Notre Ecolier étudia là trois ans. Dans cet intervalle, aiant été rappellé chez lui, pour y célébrer la Fête de la Naiſſance de la Vierge *Marie*,

(*a*) Auteur de la *Minerva*, très-connuë.

le 8 de *Septembre*, selon l'usage de sa Famille; comme il étoit couché dans la Chambre de son Pére & de sa Mére, la Foudre y tomba, & fit trois fois le tour de son lit, sans causer de dommage qu'à un Valet, qui en fut brulé aux jambes, aux mains, & aux bras.

A l'âge de treize ans, *Marti* alla étudier dans l'Université de *Valence*, où il s'attacha à la Philosophie pendant trois ans. Après quoi, il en donna quatre à l'étude de la Théologie, sous les Professeurs les plus célébres alors, qui étoient presque tous *Dominicains*.

Mais ces Sciences Scholastiques ne suffisoient pas pour remplir la capacité de son génie. Il comprit, que, pour les cultiver avec plus de fruit & de plaisir, il devoit y joindre l'étude des Belles-Lettres. La Poësie sur-tout eut pour lui de grands charmes; & il s'y prêta d'autant plus aisément, qu'en ce tems-là deux Académies, l'une appellée *du Parnasse*, & l'autre *de* (*a*) *la Forteresse*, sembloient renouveller à *Valence* le Siécle Poëtique, à l'envi l'une de l'autre. Il se rangea à la prémiére, & pour lui faire honneur, il composa un grand nombre de petits Poëmes, entre autres, quatre *Comédies*, qui furent jouées avec applaudissement; une *Gigantomachie*, & une (*b*) *Sylve*. Mais il brûla toutes ces Piéces, quand il fut dans un âge à en mieux connoître les imperfections. Du reste, il parut de bonne heure en lui de quoi confirmer ce qu'on dit ordinai-

(*a*) *Arcis*.

(*b*) Intitulée, *Soledad*, la *Solitude*. Cette Piéce fut imprimée à *Valence*, en 1682, in *quarto*. On dit, qu'il la fit à l'imitation de la I. *Sylve* de LOUÏS GONGORA.

dinairement, Que les Poëtes naiſſent tels. Dès l'âge de dix ans, il compoſa des Sonnets en Eſpagnol, qui méritoient de voir le jour; & il faiſoit des Vers avec cette facilité, qu'OVIDE ſe vante (*a*) d'avoir euë, & qu'on attribue auſſi à un Poëte Eſpagnol des derniers ſiécles, FELIX LOPE DE VEGA. Il ſentoit ſi bien ſon talent, qu'étant un jour dans une compagnie de perſonnes diſtinguées de l'un & de l'autre ſexe, comme on le prioit de réciter quelque Hiſtoriette Poëtique, il répondit, qu'il n'en ſavoit aucune par cœur; mais qu'on n'avoit qu'à lui donner tel ſujet qu'on voudroit, & qu'il en réciteroit une ſur le champ. Il n'y manqua pas, & comme un autre *Lucain*, il débita inceſſamment un grand nombre de Vers *Eſpagnols*, qui charmérent & ſurprirent également les Auditeurs. Les Vers *Latins* ne lui coûtoient pas davantage, & il en donna ſouvent de ſemblables preuves. Ce talent merveilleux, joint aux autres marques d'eſprit qu'il donnoit, & à la beauté de ſon viſage, en même tems qu'ils le faiſoient admirer, expoſérent ſa vertu à un grand péril. Il n'avoit que dix-huit ans, lors qu'une Dame de grande condition devint amoureuſe de lui à la folie. Notre jeune Homme, pour la guérir de cette paſſion, & ſe dérober lui-même à la tentation, prit le parti de ſe réfugier à *Huesca*, où il y a une Académie fort ancienne, & il ne revint à *Valence*, que

(*a*) *Sponte ſua numeros carmen veniebat ad aptos:*
Et, quod tentabam dicere, verſus erat.
TRIST. Lib. IV. Eleg. X. *verſ.* 25, 26.

que quand il crut l'amour de la Dame assez amorti.

Pendant qu'il étoit dans cette derniére Ville, il comprit de lui-même, combien la connoissance du *Grec* étoit nécessaire pour toute sorte d'Etudes. Mais il n'y avoit là aucun Maître, qui pût lui enseigner cette Langue. Il trouva par hazard, parmi les Livres d'un de ses Parens qui étoit venu à mourir, un *Héſiode* Grec & Latin. D'abord il s'en saisit, comme d'un secours que le Ciel lui offroit; & il s'avisa de comparer ensemble les noms propres, dont les lettres répondent presque toujours les unes aux autres dans les deux Langues. Il se fit ainsi un Alphabet Grec, par le moien duquel il apprit à lire, sans s'embarrasser de la véritable prononciation.

Pour pousser plus loin à cet égard, & dans les autres parties de l'Erudition, il résolut d'aller à *Rome*, en 1686. Dès qu'il apperçut cette superbe Ville, du dernier lieu où il devoit s'arrêter, il la salua de cent-cinquante Vers, qu'il fit à sa louange.

L'ardeur qu'il avoit de connoître tout ce qui regarde l'Antiquité, se redoubla, lors qu'étant entré dans *Rome*, il vit que les Pierres même & les Statues pouvoient l'instruire d'une infinité de choses. Il lui vint alors dans l'esprit, que JEAN PIC *de la Mirande*, & JOSEPH SCALIGER, avoient appris sans aucun Maître, le prémier, la Langue *Hébraïque*, & l'autre, l'*Arabe*. Il crut pouvoir les imiter, par rapport à la connoissance du *Grec*. Ainsi, aiant acheté une Grammaire Gréque, il s'y attacha avec tant de suc-

ſuccès, qu'au bout de ſept mois, il traduiſit en Grec l'*Epître* d'*Ulyſſe* à *Pénélope*, de la façon d'OVIDE. A force de s'exercer tous les jours, il acquit en peu de tems une auſſi grande facilité d'écrire en Grec, qu'en Latin; & cela tant en vers, qu'en proſe.

Après cela, il paſſa à l'étude de la Langue *Hébraïque*, qui ne lui donna pas plus de peine. Il apprit, en quarante jours, non ſeulement à lire & à bien écrire, mais encore toutes les régles de la Grammaire. Cependant il fit bien-tôt réflexion, „que tout l'*Hébreu* eſt renfermé dans „ des bornes fort étroites, n'y aiant d'autres Li„ vres écrits en cette Langue, que le *Vieux* „ *Teſtament*, & l'*Evangile* (*a*) de ST. MAT„ THIEU. Car la lecture des *Rabbins*, très-fé„ conds en fables & en ſuperſtitions, eſt très„ propre à gâter les eſprits. C'eſt pourquoi il „ abandonna cette étude, qui, quelque utile „ qu'elle ſoit à ceux qui cherchent une Erudi„ tion ſacrée, (*b*) rend ordinairement ſots des „ gens d'ailleurs ſenſez".

Une autre Langue, que Mr. *Marti* apprit à *Rome*, ce fut la *Françoiſe*, qu'il reconnut utile, à cauſe

(*a*) Pour ne rien dire de la grande queſtion, Si ST. MATTHIEU écrivit ſon Evangile en Hébreu? ſur quoi l'on ſait que des Savans même de la Communion Romaine ont ſoûtenu la négative; il reſte encore à prouver, que l'Evangile en Hébreu, tel qu'on l'a aujourd'hui, ſoit celui dont les anciens Péres ont parlé. Et c'eſt ce que nient ceux même qui croient que l'Evangeliſte avoit écrit en Hébreu.

(*b*) *Quod* [ſtudium] *licet ſacram eruditionem appetentibus utiliſſimum ſit; viros alioqui cordatos, inſipientes ſolet efficere.*

à cauſe du grand nombre de Livres de toute ſorte qui ſe trouvent écrits en François ; & il eut pour cela un Maître de la Nation même. Mais ſon génie le portoit ſur-tout à cultiver tout ce qui eſt renfermé dans l'étenduë de la Littérature. Il compoſa en Vers ſix Livres de *Faſtes*, pour ſuppléer aux ſix d'*Ovide*, qui manquent. Et cet Ouvrage reſte encore manuſcrit. De plus, il fit imprimer à *Rome*, la même année (*a*) qu'il y étoit arrivé, un Livre intitulé, *Analtheæ Geographica*. Ce ſont vingt *Elégies*, où l'Auteur traite des *Métaux*, des *Pierres Précieuſes*, des *Animaux terreſtres*, des *Oiſeaux*, des *Poiſſons*, des *Serpens*, des *Plantes*, des *Odeurs*, des *Herbes*, des *Fruits*, des *Fleurs*, des *Armes*, des *Inſectes*, des *Habits*, des *Richeſſes*, du *Chaud* & du *Froid*, des *Boiſſons*, des *Viandes*, des *Pierres*.

L'année ſuivante 1687, Mr. *Marſi* devint Membre de l'Académie des *Infecondi*. Cela lui donna occaſion de s'exercer à faire des Vers en *Italien* ; & il y excella merveilleuſement. Il fut depuis aggrégé à l'Académie des *Arcadi*, & y prit le nom d'*Enmelus Olenius*, ſelon l'uſage établi là, de changer ſon vrai nom en quelque autre Grec, qui indique une patrie imaginaire de l'ancienne *Arcadie*. On parle auſſi d'une *Académie Dogmatique*, où notre Savant fut admis. Dans la même année, il compoſa un (*b*) Livre d'Elégies, qu'il intitula *Amores*. Ce n'étoit qu'un jeu d'eſprit, où il chantoit les louanges d'une

(*a*) Ann. 1686. *in octavo*.
(*b*) Qui reſte encore en manuſcrit.

d'une certaine *Camille*, à l'exemple de (*a*) quelques anciens Poëtes Latins; mais avec cette différence, que ce n'étoit qu'une Maîtreſſe purement imaginaire, plus honnête & en même tems plus ſpirituelle, que la *Corinne* d'OVIDE; car il fit parler ſa *Camille*, & lui prêta des Elégies entiéres, qu'elle lui écrivoit. Le *Tibre* étant venu à déborder, en 1688, il compoſa, à l'imitation de *Stace*, une *Sylva*, *De Tiberis alluvione*, en vers héroïques, qui fut (*b*) auſſi-tôt imprimée.

Le Cardinal d'AGUIRRE (*c*) venoit alors d'arriver à *Rome*. Mr. *Marti* lui aiant préſenté cette petite Piéce, il en fut ſi charmé, qu'il le pria de vouloir bien entrer chez lui, en qualité de *Commenſal*, & de *Bibliothécaire*; titre le plus relevé de ceux qu'ont à *Rome* les Domeſtiques des Cardinaux & des Princes. Notre Auteur accepta avec joie le parti. Il trouvoit là un grand Patron; &, ce qu'il ſouhaitoit le plus, une occaſion favorable de cultiver ſes études, tant pour ſa propre ſatisfaction, que pour l'utilité du Public. Le Cardinal le chargea auſſi-tôt de lui aider à mettre en ordre les Notes qu'il préparoit depuis pluſieurs années pour une Edition des *Conciles* Nationaux & Provinciaux d'*Eſpagne*, mais dont il déſeſperoit presque de pouvoir venir à bout, faute d'un bon Second. Mr. *Marti* ſe montra tel qu'il le cherchoit. Par ſes ſoins aſſidus cette Collection parut en

(*a*) *Catulle*, *Tibulle*, *Properce*.
(*b*) *In quarto*, à *Rome*.
(*c*) *Joſeph Saenz d'Aguirre*.

(*a*) en 1694. Il fit lui-même l'office de Correcteur, de maniére qu'il fourniſſoit de la Copie en même tems à deux preſſes, & corrigeoit trois fois les Epreuves. Sa ſanté en fut dérangée. Et néanmoins il s'occupoit à d'autres études plus agréables, dans les heures de récréation que lui laiſſoit ce travail.

Il entreprit alors d'apprendre par cœur *Homére*. Mais, après en avoir dévoré une bonne partie, il abandonna cette penſée, voiant qu'il ne pourroit en venir à bout ſans y emploier beaucoup de tems, au préjudice de ſes autres études, & de ſa ſanté.

Il compoſa un Traité *De Poculis Veterum*, où il traitoit de tout ce qui regarde les Vaſes à boire, & les Feſtins des Anciens. Mais il brûla depuis cet Ouvrage, quand il fut de retour en *Eſpagne*. Il ſe divertiſſoit auſſi à traduire en Grec des Epigrammes choiſies de MARTIAL. Il travailla à corriger le Texte de THEOCRITE, & à l'éclaircir par de ſavantes Notes : mais il n'alla pas jusqu'à la fin. Ce qu'il avoit fait, ſubſiſte encore ; & mériteroit bien de voir le jour.

En

(*a*) A *Rome*, en quatre Tomes *in fol.* Voyez les *Mémoires* du P. NICERON, Tom. III. dans la Vie de ce Cardinal, *pag.* 229. où il dit, en parlant des *Diſſertations* jointes aux deux prémiers Volumes, qu'il y en a pluſieurs pour ſoûtenir les fauſſes *Décrétales* des *Papes*. „ C'eſt, „ ajoûte-t-il, une choſe ſurprenante, qu'il ait voulu dé„ fendre une cauſe ſi inſoutenable ; mais il paroît qu'il „ avoit plus d'étude & de lecture, que de critique & de „ jugement ". *Pag.* 229.

En 1692, un homme de *Sienne*, Echanſon du Cardinal *Ottoboni*, & qui avoit beaucoup d'eſprit, mais très-mordant, publia, ſous le nom feint de *Q. Sectanus*, des Satyres violentes, dans leſquelles il déchiroit quantité de perſonnes diſtinguées de l'un & de l'autre Sexe, entre autres feu (*a*) Mr. GRAVINA, Bibliothécaire de *Clément* XI. & Profeſſeur en Droit. Celui-ci étoit Ami de Mr. *Marti*, qui, pour le venger, & en même tems les autres expoſez aux traits malins du Satyrique déguiſé, compoſa un *Satyromaſtyx*, conſiſtant en Notes Critiques ſur les dix prémiéres Satyres. Cette Piéce courut manuſcrite; on en fit beaucoup de Copies, & pluſieurs Miniſtres Etrangers en envoiérent à leurs Maîtres. Mr. *Mayans*, qui la conſerve, promet de la publier, quand il en trouvera l'occaſion.

Pendant que Mr. *Marti* étoit à *Rome*, il ſe tenoit toutes les Semaines des Conférences chez ALEXANDRE (*b*) GUIDI, de *Parme*, qui paſſoit alors pour le prémier des Poëtes *Italiens*; & notre Savant Eſpagnol étoit un de ceux qui les fréquentoient. Un jour on lui propoſa un ſujet burlesque, *Pro crepitu ventris*. Son eſprit facétieux trouva moien de compoſer là-deſſus une Harangue, qui ſe fit admirer des oreilles les plus délicates; en ſorte que le Cardinal d'*Aguirre* voulut

(*a*) Celui, dont on a les *Origines Juris Civilis*, & *autres Ouvrages*, rimprimez à *Leipſig* en 1717.

(*b*) On peut voir, ſur ce Poëte, les *Mémoires* du P. NICERON, Tom. XXVII. pag. 179. *& ſuiv.*

voulut la lui entendre réciter. Elle ſe trouve ajoûtée à la nouvelle Edition des *Lettres*. Et, ſelon Mr. WESSELING, quoi que la matiére (*a*) en ſoit un peu deshonnête, la Harangue eſt écrite d'une maniére honnête & élégante.

On juge bien, que Mr. *Marti* ne négligea pas les Bibliothéques de *Rome*, publiques & particuliéres. Il les viſitoit ſouvent, ſur-tout celle du *Vatican*. Il y conféra quantité de Manuſcrits d'anciens Auteurs, *Latins*, & *Grecs*. De ces Collations il avoit fait un gros Volume de *Variantes*. Mais quand il fut revenu en *Eſpagne*, où il ne trouvoit que peu de Livres, & il voioit l'étude de la Critique ſouverainement mépriſée, cela lui fit perdre courage; jusques-là qu'enfin il déchira toutes ces Collations, en l'année 1700. Quel dommage! D'autant plus, qu'à force de manier les anciens Manuſcrits, il avoit aquis, entre autres choſes, la facilité de diſtinguer les tems où chacun étoit écrit. Il découvrit encore dans les Bibliothéques cent-cinquante Epigrammes Gréques, qui n'ont jamais été publiées, & qu'il copia de ſa propre main; ce qui feroit un bon Supplément à l'*Anthologie*.

Comme il achevoit l'Edition des Conciles d'*Eſpagne*, le Cardinal d'*Aguirre* lui donna une autre occupation de même nature. Ce Prélat, qui avoit été grand Ami de NICOLAS ANTONIO, & ſon Compagnon même d'étude dans l'Académie de *Salamanque*, obtint de ſes Héritiers le Manuſcrit de la *Bibliothéque Ancienne* des Au-

(*a*) *Orationem de re quidem turpicula, ſed honeſte & elegantèr ſcripta &c.*

Auteurs *Eſpagnols*, & voulut le faire imprimer à ſes dépens. Mr. *Marti*, chargé encore de cette Edition, y joignit des Notes, ſous le nom du Cardinal, qui lui en reſtitua l'honneur dans ſa *Préface*. L'Ouvrage parut (*a*) en 1696.

Cependant Mr. *Marti*, qui ne perdoit jamais de vuë ſes études favorites, penſa à compoſer un grand *Etymologicon* de la *Langue Latine*. Les Auteurs, & Anciens, & Modernes, que nous avons là-deſſus, ne lui paroiſſoient pas, à beaucoup près, avoir traité ce ſujet avec l'étenduë & la juſteſſe qu'il faut. Il ſe mit donc à ramaſſer des matériaux. Mais faiſant enſuite réflexion, qu'il ne pourroit achever un ſi grand Ouvrage, ni à *Rome*, d'où il devoit retourner chez lui, ni en *Eſpagne*, faute des Livres néceſſaires; il abandonna ce projet, & il ſe contenta de jetter dans ſes Recueils les penſées qui lui venoient là-deſſus, à meſure qu'elles ſe préſentoient.

Un ſi long ſéjour à *Rome*, & la maniére dont Mr. *Marti* y vivoit, lui attirérent l'eſtime & l'affection d'un grand nombre de Savans, & de Perſonnes diſtinguées par leurs Dignitez. Pluſieurs Cardinaux l'honorérent de leur bienveillance. Entre les Gens-de-Lettres, dont il ſe fit des Amis, on compte principalement HENRI NORIS, depuis Cardinal; LAURENT ZACCAGNA,

(*a*) En deux Volumes *in folio*. Ce n'étoit que la Seconde Partie de cette *Bibliothéque*. La prémiére, auſſi en deux Volumes, avoit été publiée à *Rome*, en 1672. Voyez l'Article de *Nicolas Antonio*, dans le *Dictionnaire* de BAYLE.

CAGNA, Bibliothécaire du *Vatican*; PHILIPPE BUONAROTA, célébre Antiquaire de *Florence*; les fameux Médecins MALPIGHI, & BAGLIVI; l'Abbé FABRETTI; & CIAMPINI. Il avoit de grandes liaiſons avec les deux derniers; & ils alloient ſouvent tous trois viſiter les *Catacombes*, où ils découvroient un grand nombre d'antiquitez.

Notre Savant Eſpagnol ne demeura pas même inconnu aux Papes. Il prononça, devant INNOCENT XI. & le Sacré Collége, le Jour de la Fête de *St. Jean* l'Evangéliſte, dans la Chapelle de l'Egliſe de *St. Paul*, un Diſcours, qui fut extrêmement applaudi. Il harangua encore le Sacré Collége, pour l'élection d'un nouveau Pape, le dernier jour des Funerailles de celui dont je viens de parler. Et il fit un autre Diſcours devant ALEXANDRE VIII. dans l'Egliſe de *St. Jean de Latran*. Ce nouveau Pape faiſoit tant de cas de lui, que très-ſouvent, lors que Mr. *Marti* venoit lui baiſer les pieds, il lui demandoit ce qu'il ſouhaitoit; & il lui déclara plus d'une fois, qu'à la prémiére occaſion il lui donneroit quelque bon Bénéfice.

En 1696, le Duc de (*a*) *Médina-Céli*, Ambaſſadeur alors à *Rome* pour le Roi d'*Eſpagne*, ſouhaita fort d'avoir chez lui Mr. *Marti*. Mais le Cardinal d'*Aguirre*, qui étoit allé à *Naples* pour recouvrer ſa ſanté, ne vouloit point ſe défaire d'un Savant qui lui étoit ſi utile. Cela produiſit entre le Duc & le Prélat un démêlé, que des

(*a*) *Ludovicus Corda, Excleſto*, ou *Maximoſano Princeps.*

des jalousies & des haines secrétes rendoient plus vif. Le Duc voiant, qu'il ne pouvoit rien obtenir de bonne grace, écrivit à sa Mére, pour la prier de demander au Roi d'*Espagne* des Lettres, par lesquelles il commandât au Cardinal d'*Aguirre* de donner congé à Mr. *Marti*; & elle l'obtint très-aisément. Quoi que Mr. *Marti* eût mieux aimé rester où il étoit, il fut contraint de céder à la nécessité, & il se disposoit à suivre le Duc, qui alloit à *Naples* en qualité de Vice-Roi. Mais en ce tems-là il tomba malade, de quelque maléfice dont avoit usé envers lui une Femme, qui, dit-on, avoua son crime, & en fut punie par le Fouet. Le jour même que le Duc de *Médina-Céli* entra dans *Naples*, le Cardinal d'*Aguirre* en sortit par une autre Porte, pour n'être pas obligé de le voir. Et quand il fut arrivé à *Rome*, Mr. *Marti* lui remit les Clés de la Bibliothéque, dont il avoit la direction.

Une Vacance, qui survint alors, tira d'affaires Mr. *Marti*, & rendit inutiles les intrigues du Duc. Depuis dix ans que notre Savant étoit à *Rome*, il ne s'étoit rien présenté qui le tentât, ni dans le Roiaume de *Valence*, ni dans le Diocése de *Tortosa*, où étoit sa Patrie. Enfin, la Place de Doyen d'*Alicante* se trouva vuide. Il l'obtint aisément d'INNOCENT XII. qui siégeoit alors. Ce Pape, dès le lendemain que la Requête fut présentée, l'accorda, & écrivit lui-même au dos, *Que cette Prébende ne lui paroissoit pas digne du mérite d'un si grand homme.* Comme la résidence étoit nécessaire, Mr. *Marti* donna avis au Duc, qu'il devoit s'en retourner en *Espagne*.

Le Duc l'en félicita beaucoup, & témoigna en même tems combien il étoit fâché de ſe voir fruſtré de ſes eſpérances. Avant que de quitter *Rome*, le nouveau Doyen y prit le degré de Docteur en Droit Civil & en Droit Canon, dans le Collége de la *Sapience*. Il s'embarqua juſqu'à *Barcelonne*; d'où il alla par terre à *Oropeſa*, pour voir ſon Pére. Après quoi, il ſe rendit à *Alicante*, le dernier jour de l'Année. Il y prit poſſeſſion de ſon Bénéfice, & au commencement de l'Année ſuivante 1697, il reçut l'Ordre de Prêtriſe, aiant apporté une diſpenſe du Pape pour les autres par leſquels on doit paſſer auparavant.

Deux ans après, il penſa à demander un Vicaire. Il étoit tourmenté de grands maux de tête, cauſez par les Vents maritimes & méridionaux, qui régnent d'ordinaire à *Alicante*. A cela ſe joignoient des inſomnies, & de fâcheux vomiſſemens. D'ailleurs, il s'ennuioit de vivre dans une Ville Marchande, où il ne pouvoit cultiver à ſon gré ſes études favorites, & il n'y trouvoit pas nombre de Gens-de-Lettres avec qui il pût avoir un doux commerce, comme celui auquel il étoit accoûtumé. Il penſa donc à repartir pour *Rome*. Et cela ne contribua pas peu à lui faire obtenir du Pape la permiſſion dont il avoit beſoin: car, outre qu'il étoit encore jeune, il avoit trop peu de tems réſidé à *Alicante*. Il ſe choiſit donc un Vicaire, en l'Année 1699.

Mais bien des affaires ſurvenuës retardérent ſon voiage, & le contraignirent de reſter encore

re en *Espagne*. Après trois ans de séjour à *Alicante*, c'est-à-dire, au mois d'*Octobre* 1699, il se transporta à *Valence*, où il trouva, comme il l'espéroit, plus d'occasion d'avoir commerce avec des Savans. Mr. *Mayans* nous donne ici la liste des principaux Amis, que le Doien s'y fit, & qui s'assembloient régulièrement dans la Bibliothéque du Comte (*a*) CASTELLVI DE CERVILLON.

Dans cette Ville, notre Doien se mit à traduire en Latin les Commentaires d'EUSTATHE sur *Homére*; ce que personne n'avoit encore entrepris, soit à cause de la longueur, ou de la difficulté du travail. Il avoit apporté de *Rome* un exemplaire du Livre, dont *Zaccagna*, le Bibliothécaire, lui avoit fait présent, en vuë de cette Traduction, à quoi lui, & plusieurs autres Savans exhortoient Mr. *Marti*, comme l'en jugeant très-capable. La facilité, qu'il y trouva lui-même, jointe à l'espérance que lui donnoit le Marquis de *Villeneuve*, de faire imprimer l'Ouvrage à *Paris*, & d'une maniére dont il auroit lieu d'être content, lui inspiroit tant d'ardeur, que, pour pouvoir travailler la nuit, il perdit l'habitude de souper, & s'en abstint depuis, pendant dix-sept ans. Mais, après avoir traduit dequoi faire deux Volumes, il discontinua, sur l'avis qu'il reçut du *P. de Montfaucon*, qu'on alloit imprimer la Traduction d'un Savant de *France*, qui étoit toute prête.

Pendant que notre Doien étoit à *Valence*, il lui

(*a*) *Joannis Basilius Castelvinius, Cervilionis* Comes.

lui prit envie d'aller voir les Antiquitez de *Sagonte*. La découverte qu'il y fit d'un Théatre, qu'on avoit pris pour un Amphithéatre, eſt connuë par la deſcription & le plan de ce beau monument, qu'il en communiqua (*a*) au P. DE MONTFAUCON, & que l'on trouve dans ſon *Antiquité Expliquée*.

Après avoir demeuré à *Valence* près de cinq ans, une occaſion imprévuë transporta notre Doien à *Madrit*. Le Duc de *Médina-Céli*, qui y étoit revenu, ſachant qu'il avoit un Vicaire, qui l'exemtoit de la réſidence, lui écrivit, pour le prier inſtamment de venir chez lui, & lui offrit des conditions très-honnêtes, qui ne pouvoient qu'être acceptées. Mr. *Marti* ſe rendit donc à *Madrit*, le 18 du mois de *Juillet* (*b*) 1704. Dès que le Duc le vit, il s'écria, qu'il rendoit graces à Dieu d'avoir enfin obtenu ce qu'il avoit tant ſouhaité pendant huit ans. Notre Doien trouva toute prête une Maiſon aſſez grande, & bien meublée. Le Duc lui remit auſſi-tôt les Clés, & de ſa Bibliothéque, qui avoit appartenu au Marquis de *Carpi*, & de ſon Cabinet, où il y avoit une collection très-précieuſe de Médailles d'or, d'argent, & de bronze, qu'il avoit achetée à *Naples*, & un grand nombre d'autres raretez antiques de toute ſorte. Il lui permit même de porter les Médailles dans ſa Chambre, pour les ranger & s'en ſervir plus à ſon

(*a*) J'en ai déja parlé dans l'Extrait des *Lettres* de Mr. *Mayans*.

(*b*) Et non pas MDCCIX. comme il y a ici *pag.* 21, par une faute d'impreſſion.

à ſon aiſe. Quelle joie pour un Savant du caractére de notre Doien, de ſe voir environné de tant de richeſſes littéraires! Il les mit à profit avec tant de plaiſir & de ſuccès, que le Duc & autres Grands d'*Eſpagne* étant ſurpris de voir qu'il leur nommoit d'abord ceux qui étoient repréſentez ſur toute ſorte de Médailles, il leur dit plus d'une fois, non par une vaine préſomtion, mais comme étant bien perſuadé de ſon fait, „ Que, ſi quelque Empereur du *Haut Empire*, qui finit à *Gallien*, venoit à reſſuſciter, „ il le montreroit & le prendroit par la main, „ voulût-il ſe cacher parmi pluſieurs milliers „ d'hommes. " Aidé de la grande connoiſſance qu'il avoit de l'Antiquité, il rangea en diverſes claſſes & mit en ordre Chronologique toutes les Médailles; de ſorte qu'il y contemploit avec un ſingulier plaiſir la ſuite de l'Hiſtoire *Romaine*, *Gréque*, & d'autres Peuples, depuis le commencement. Mais comme il n'avoit qu'une poſſeſſion précaire de ce tréſor, il acheta pour lui-même de tous côtez, autant qu'il put, des Médailles, avec ſi peu d'épargne, que, pour ne pas manquer l'occaſion, il ſe retranchoit quelquefois du néceſſaire.

En 1705 notre Doien, pour faire plaiſir à Mr. ZONDADARI, Archevêque de *Damas*, & Nonce du Pape CLEMENT XI. auprès du Roi d'*Eſpagne* PHILIPPE V. lui adreſſa, en forme de (*a*) Lettre, une Diſſertation ſur l'Auteur de l'*An-*

(*a*) On la trouve dans ce Recueil, *Lib.* IV. *Epiſt.* V. Tom. I. *pag.* 184, *& ſeqq.*

l'*Anthologie Grèque*. Ce fut auſſi en faveur de ce Prélat, qu'il écrivit la Deſcription du Théâtre de *Sagonte*. Il continuoit toûjours la Verſion d'*Euſtathe*. Tout d'un coup, il lui vint dans l'eſprit, de traduire l'*Hiſtoire des* (a) *Olympiades*, écrite en Grec par PHLEGON *de Tralles*, Savant Affranchi de l'Empereur *Hadrien*. Après l'avoir achevée, il commença à ramaſſer des matériaux, pour y joindre des Notes. Mais il diſcontinua, faute des Livres néceſſaires. Et en 1728, il jetta au feu ſa Verſion.

Il avoit toûjours été grand amateur & admirateur de CICERON, tant pour ſon Eloquence, que pour l'excellence de ſa maniére de philoſopher. Comme il liſoit les *Tuſculanes*, en 1706, il ſe mit à compoſer un Traité des *Paſſions*, ſelon les idées & le goût des *Stoïciens*. Mais le malheur des tems ne lui permit pas d'achever cet Ouvrage. La Guerre ruïna ſa Patrie, & diſſipa ſa Famille. Il perdit ſon Pére. La Ville d'*Alicante* fut priſe. Tous les ſecours qu'il avoit pour vivre, lui manquérent. Cela le jetta dans une mélancholie, accompagnée de fâcheux Symptômes. Il fut ainſi, quatre ou cinq ans, dans un tel état, qu'il ne paroiſſoit qu'une ombre. Le Duc de *Médina-Céli* aïant été mis dans la Citadelle de *Pampelune*, y mourut, au commencement de l'Année 1710. On conſeilla alors à *Mr. Mayri*, d'aller changer d'air à *Seville*. Mais il

(a) *Hiſtoria Olympiadum*. Mais ce n'eſt qu'un petit Fragment, intitulé περὶ τῶν Ὀλυμπιάδων. On le trouve à la tête du PINDARE d'*Oxford*, où il ne tient pas deux pages entiéres.

il fallut auparavant régler toutes les affaires de l'Emploi d'Antiquaire & de Bibliothécaire, qu'il avoit eu chez le Duc défunt. La Veuve avoit choisi des Marchands Libraires, pour en faire l'estimation. Ces gens-là en *Espagne* savent à peine lire les titres des Livres. Notre Doyen étoit surpris de leur crasse ignorance. Il taxa lui-même juridiquement les Médailles, & la collection de raretez antiques. Après quoi, il quitta *Madrit*, sur la fin de *Juillet* 1711, pour aller à *Seville*. En chemin faisant, par-tout où il s'arrêtoit un peu, il s'informoit avec soin de ceux qui avoient des Médailles, & des Inscriptions, ou autres monumens anciens, qui pouvoient s'y trouver. Il cherchoit aussi chez les Orfévres, les Doreurs, les Ouvriers en cuivre, auxquels on porte à vendre en *Espagne* les Médailles; & il ne perdit pas sa peine.

Il fut reçû à *Seville* dans le Palais magnifique du nouveau Duc (*a*) de *Médina-Céli*, Neveu & Successeur de celui chez qui il avoit vêcu à *Madrit*. Dès qu'il se fut un peu remis, il alla, avec un Archidiacre & un célébre Dessinateur, dans l'endroit voisin où étoit autrefois la Ville d'*Italica*, pour voir s'il y trouveroit quelques anciens Monumens. Il fit creuser la terre en divers endroits; & le principal fruit qu'il tira de cette Promenade, ce fut la découverte d'un Amphithéatre, que les Magistrats de *Seville* avoient détruit, pour en faire servir les matériaux à des remparts contre l'inondation du *Guadalquivir*.

Mr.

(*a*) *Nicolas Cordova*, Marquis de *Priego*.

Mr. *Marti* envoia auſſi le profil de ce qui reſte au P. DE MONTFAUCON.

Le 4 de *Janvier* 1712, il partit pour *Puerto* (*a*) *de Santa Maria*, où il paſſa l'Eté ſuivant, & acheta tout ce qu'il put trouver de Médailles. De là il ſe rendit à *Cadix*, où il en aquit un beaucoup plus grand nombre, & de *Phéniciennes*, qui ſe trouvent aiſément dans une Ville comme celle-là, ancienne Colonie des *Phéniciens*. De retour enſuite à *Seville*, & en bonne ſanté, il y fit le Catalogue de la Bibliothéque du Duc d'*Alcala*, compoſée de ſix-mille Volumes. Cette Bibliothéque étoit venuë d'*Italie*, d'où un autre Duc (*b*) d'*Alcala* l'avoit fait tranſporter à *Seville*; & elle étoit alors fort riche, tant en bons Livres, qu'en Manuſcrits, *Hébreux*, *Grecs*, *Latins*; & en Médailles. Mais de cette grande & précieuſe Collection, les Livres les plus rares furent depuis volez; & il ne reſta des Médailles, que les plus inutiles. Cela faiſoit fendre le cœur à notre Doyen; auſſi bien que la négligence des poſſeſſeurs à conſerver tant de Statuës, d'Inſcriptions, & autres raretez antiques, dont le Fondateur avoit rempli ſon Palais & ſon Jardin.

Cependant il penſoit toûjours à augmenter de plus en plus les richeſſes littéraires, qu'il ramaſſoit pour lui-même. En l'eſpace de quatre ans &

(*a*) *Portus Meneſtei.*

(*b*) *Ferdinand Afanio de Ribera Henriquez*, *Adelantado Major* de l'*Andalouſie*; qui avoit été Gouverneur de *Naples* & *Sicile*, puis Vice-Roi en *Italie*, & Gouverneur du Duché de *Milan*.

& demi qu'il demeura à *Seville*, il ſe fournit de ſeize-cens Médailles, *Romaines*, *Gréques*, *Puniques*, & *Eſpagnoles*. Il ne fut pas moins heureux à trouver des Manuſcrits, & il en acheta (*a*) pluſieurs Grecs, dont on nous donne la liſte. Mais, comme il ne voioit pas jour à faire uſage de tout cela en *Eſpagne*, il réſolut de retourner à *Madrit*, pour paſſer de là à *Rome*. Il partit pour la prémiére Ville à la fin de *Juin* 1715, & y arriva le 2 de *Juillet*, en mauvais état, d'une incommodité qui lui étoit ſurvenuë en chemin. Mais, à l'aide d'un purgatif, qu'il s'ordonna lui-même, comme étant ſon meilleur Médecin, il ſe leva du lit trois jours après.

Le Prémier Bibliothécaire du Roi, *Gabriel Alvarez*, étoit mort peu de jours auparavant. Auſſi-tôt qu'on apprit l'arrivée de Mr. *Marti*, tout le monde jetta les yeux ſur lui, comme l'homme le plus capable de remplir une telle place; juſques-là que le Roi trouva ſur ſa Table une Requête en faveur du nouveau venu, écrite d'une main inconnuë. Pluſieurs Seigneurs, de leur pur mouvement, recommandérent auſſi Mr. *Marti* au (*b*) Confeſſeur du Roi, c'eſt-à-dire, à celui ſur l'avis duquel on ſavoit que le Roi ſe détermineroit. Tout paroiſſoit ſi favorable au Doyen, qu'étant un jour entré dans la Bibliothéque Roiale, pour conſulter quelques Li-

(*a*) Entre autres, il eut à bon marché un *Ariſtophane*, d'une main fort ancienne, avec quelques *Scholies*, qui n'ont jamais paru. On peut conférer ce que Mr. *Marti* dit lui-même ſur ces aquiſitions, *Lib.* III. *Epiſt.* 22. & *Lib.* VI. *Epiſt.* 12.

(*b*) *Guillaume Dubanton.*

Livres, les autres le félicitérent, comme le tenant déja pour leur Chef. Cependant Mr. *Marsi* s'en défendoit par pluſieurs raiſons, & il eut ſatisfaction. Car le Confeſſeur, qui, comme on le donne à entendre, n'étoit pas de ſes Amis, ne le mit point ſur la liſte; & un autre fut nommé.

En l'Année 1716, le jour même de l'Equinoxe du Printems, notre Doyen commença à être attaqué de la goutte. Auſſi-tôt qu'il fut guéri, il lui prit envie de chercher à lier commerce avec le P. DE MONTFAUCON. Pour cet effet, il lui écrivit en droiture; & ce fut alors qu'il lui envoia la Deſcription du Théatre de *Sagonte*. Ce docte Religieux en fut ravi, & en le remerciant, le pria de lui communiquer tout ce qu'il avoit de raretez antiques, dont on pourroit faire uſage dans l'*Antiquité Expliquée*. Le Doyen n'y manqua pas, & lui envoia même quelques Monumens en original.

Il partit de *Madrit*, au commencement du mois de *Mai* de la même année, & retourna à *Alicante*, pour mettre ordre à ſes affaires, dans le deſſein d'aller à *Rome*, comme il l'avoit réſolu, & de ne plus retourner en *Eſpagne*. L'Année ſuivante 1717, il s'embarqua ſecrétement, le 7 de *Mai*. Après avoir couru quelques dangers dans ſa route, il aborda à *Gênes*, onze jours depuis ſon départ d'*Alicante*, étant néanmoins en bonne ſanté. Il alla quelquefois à l'Opéra, dans cette Ville, où il ſéjourna onze jours; & puis, dix à *Livourne*. Mais, las de la Mer, il conti-

nua

nua alors ſon voiage par terre, & entra enfin à *Rome* le 3 de *Juin*.

Ce fut une grande joie pour ſes anciens Amis de le revoir, & il s'en fit de nouveaux. On admiroit la grande connoiſſance qu'il avoit des Médailles, & dont il donna entr'autres une preuve éclatante par un Médailler, qu'il fit faire, pour ranger celles qu'il poſſédoit lui-même des Empereurs, avec un art tout-à-fait ſingulier, qui montroit d'un coup d'œil l'inſcription des Médailles, avec la Chronologie. Il emploia à cela le Mois d'*Avril* 1718. Mais la grande application, avec laquelle il s'y attacha, lui cauſa un grand mal d'yeux, qui le tint enfermé pendant tout le mois de *Mai*, ſans pouvoir ſouffrir le jour.

Quand il fut un peu rétabli, il voulut aller changer d'agir à *Préneſte*, pour voir & examiner en même tems les ruïnes du fameux *Temple de la Fortune*. Il ſe mit en chemin le 1. de *Juin*, de grand matin. Peu d'heures après ſon départ, on publia un Edit de PHILIPPE V. portant, que tous les *Eſpagnols* euſſent à ſortir de *Rome*, pour retourner chez eux, & défendant, ſous des peines rigoureuſes, d'avoir rien à faire avec la Cour de *Rome*. Mr. *Marti* aiant appris cela, écrivit auſſi-tôt à Mr. *Bolifon* ſon Ami, Receveur du Roi à *Alicante*, le priant de témoigner, qu'il étoit tout diſpoſé à obéir aux ordres du Roi, dès que ſa ſanté le lui permettroit. De *Préneſte*, il alla à *Tuſculum*. Et enfin, dans le mois d'*Octobre* ſuivant, il fut contraint de dire adieu à

Rome.

Rome. Avant que de partir, il vendit ſon (*a*) Médailler curieux, dont j'ai parlé ci-deſſus.

Abordé à *Antibes*, après une navigation, où il avoit eſſuié de rudes tempêtes, il traverſa par terre la *Provence* & le *Languedoc*. Et comme les choſes ſe diſpoſoient alors à la Guerre, il fallut prendre des détours par des chemins fâcheux, pour faire cette route. Enfin le Doyen arriva à *Alicante*, ſoixante-ſept jours après ſon départ de *Rome*.

Ainſi de retour, il fit quelques Notes ſur les Comédies d'ARISTOPHANE, Poëte qu'il avoit toujours chéri, comme le maître de l'élégance *Attique*.

Peu de tems après, il vendit toutes les Médailles, qui lui reſtoient; ſavoir, cinq-cens dix-ſept de Conſulaires; & ſept ou huit-cens de *Gréques*, de *Siciliennes*, d'*Eſpagnoles*.

Pendant qu'il étoit à *Tuſculum*, il avoit commencé une Elégie, dans laquelle il mettoit au rang des Aſtres un vieux Coffre, qui lui avoit ſervi vint ans dans ſes Voiages. Il acheva cette petite Piéce en 1721, étant à la campagne; d'où il l'envoia à Mr. *Boliſon*. Celui-ci avoit un Frére à *Madrit*, qui la fit imprimer là en 1722, avec une

(*a*) C'eſt apparemment ce que Mr. *Mayans* veut dire, en s'exprimant d'une maniére qui peut faire croire que le Doyen vendit toutes ſes Médailles ſans exception : *Tunc diſtraxit celebrem ſuam numiſmatum veterum collectionem, in qua vita jucunditatem collocabat.* Pag. 64. Car il paroit par ce qui eſt dit dans la page ſuivante, & que je rapporte plus bas, qu'il reſtoit à Mr. *Marti* un bon nombre de Médailles.

une (*a*) Préface, & quelques Lettres, ou autres petites Piéces. L'Elégie eſt très-belle; & à la faveur d'une fiction Poëtique, notre Doyen y fait l'hiſtoire de ſes Voiages.

Au commencement de la même Année, il reçut une Lettre de Mr. le Marquis MAFFEI, & lui communiqua à cette occaſion bon nombre d'Inſcriptions. J'ai déja parlé de cela dans l'Extrait des Lettres de Mr. *Mayans*.

Voici maintenant le tems fâcheux, où notre Doyen fut mis hors d'état de ſatisfaire la grande ardeur, qu'il avoit toujours euë pour l'Etude. Depuis l'Année 1723, ſa vuë commença à s'obſcurcir, & ſes yeux à diſtiller d'une pituite chaude, qui lui cauſoit une démangeaiſon fort incommode. Un Libraire de *Londres*, qui ſut cela, vint chez lui en 1726, ſous prétexte de voir ſa Bibliothéque, mais au fond pour trouver moien de l'acheter. Après avoir bien examiné les Livres, il s'expliqua là-deſſus nettement. Mr. *Marti*, qui ne pouvoit plus ſe ſervir de ſes Livres, aiant en vain eſſaié tous les ſecours de l'Optique pour ſuppléer au défaut de ſa vue, accepta d'abord la propoſition, & en trois mots le marché fut fait. Il dit (*b*) dans une de ſes Lettres, que la principale raiſon, qui le détermina, ce fut qu'il prévoioit, qu'après ſa mort, ſes Livres auroient

(*a*) Qui ſe trouve parmi les *Lettres* de Mr. *Marti*, Lib. IX. Ep. 20. & l'Elégie même eſt inſérée dans le même Livre, *pag.* 82, *& ſeqq.*

(*b*) *Lib.* XII. *Epiſt.* 30. écrite à Mr. *Mayans*.

roient ſervi aux Epiciers, ou à quelque autre uſage encore plus indigne. Cette Bibliothéque fut depuis venduë à *Londres*, ſous le titre de *Bibliotheca Martiniana*. Elle n'étoit pas nombreuſe : mais il n'y avoit point de Livre qui fût à mépriſer, & elle en contenoit beaucoup d'exquis & de rares, presque tous bien imprimez, & des Editions les plus eſtimées. Ce ſacrifice, qui ne pouvoit que coûter cher à Mr. *Marti*, lui arracha (*a*) des *Vers Hendécaſyllabes*, où il déchargea ſa douleur, en maudiſſant l'étude des Lettres, pour maudire en même tems l'ingratitude de ſon Siécle & de ſon Pays envers ceux qui les cultivent. Auſſi renonça-t-il depuis entiérement à cette étude, qui avoit fait toutes ſes délices. *Il* vit encore, libre de tous ſoucis, en homme ſage, mépriſant la réputation, ne penſant qu'à la vraie immortalité. C'eſt l'éloge que lui donne (*b*) Mr. *Mayans*. Après quoi il trace ſon portrait, pour ce qui regarde le Corps, & entre dans un long détail de la maniére dont le Doyen paſſe ſon tems à une Maiſon de Campagne, où il ſe tient tout l'Eté (*c*) ; Maiſon, dont la ſtructure, les appartenances, les environs, & tous les agrémens, ſont décrits ici (*d*) avec une telle ex-

(*a*) On les trouve dans la Lettre, que je viens d'indiquer. (*b*) *Pag.* 72.

(*c*) *Del Pevil*, dans le Territoire d'*Alone*. En Latin, *Villa Popiliana*.

(*d*) Je vois que cette deſcription eſt copiée mot-à-mot d'une Lettre de Mr. *Marti*, qui s'étoit diverti à la faire, pour montrer à un Ami, amateur de la Cour, combien lui, Mr. *Marti*, avoit raiſon d'aimer ſa Campagne, & de s'y tenir autant qu'il pouvoit. *Lib.* IX. *Epiſt.* 19. pag. 117, 118. *Tom.* II.

exactitude, que qui voudroit l'acheter, n'auroit pas besoin d'autre chose, pour s'en former une juste idée.

Arrêtons-nous un peu à ce qui regarde les qualitez de l'Esprit; sur quoi le Panégyriste ne nous laisse rien à desirer. Mr. *Marti* a l'Esprit très-subtil & très-fécond, une excellente Mémoire, un Jugement très-pénétrant & très-juste. Aussi n'y a-t-il guére d'Ecrits, qui soient de son goût. Grand Admirateur des excellens Ecrivains, il louë peu les médiocres, & il ne fait point de quartier aux chétifs. Cela joint à sa liberté Philosophique, lui attire la haine de bien des gens. Cependant il est aussi rigoureux Censeur de lui-même, que des autres.

Dans la Conversation, il aime beaucoup les plaisanteries fines, & les railleries innocentes. Ses discours sont agréables, & toujours assaisonnez ou d'urbanité, ou de badinage, ou de quelque trait d'Erudition.

Il parle & écrit très-bien en *Espagnol*, en *Italien*, en *Latin*, en *Grec*. Il sait plusieurs autres Langues. Dans sa prémiere Jeunesse, il étoit grand admirateur de JUSTE LIPSE. Mais ensuite il se dégoûta de cet Auteur Moderne; & pour se rendre familiére la Langue Latine, il s'attacha à PLAUTE & à TERENCE: mais il se forma à l'Eloquence majestueuse par la lecture de CICERON. C'est sur celle de *Plaute* qu'il se fit un stile particulier. Il se rendit aussi habile dans la Langue *Gréque*, par la lecture assiduë des meilleurs Ecrivains. Il faisoit autant de cas d'ARISTOPHANE, que de TERENCE. Le pré-

mier; comme il le diſoit (*a*) ordinairement, étoit pour lui le *Térence Grec*; & l'autre, l'*Ariſtophane Latin*.

Egalement verſé dans la Proſe & dans les Vers, il a fait de belles Poëſies de toute ſorte.

Il eſt Ennemi mortel des Sophismes & des Fadaiſes. Auſſi ſe déchaine-t-il ſouvent contre le jargon impertinent & les vaines ſubtilitez des *Scholaſtiques*, tant en Philoſophie, qu'en *Théologie*. Du reſte, il eſt lui-même excellent Diſputeur, Philoſophe très-ſubtil, & excellent Théologien. Dans ſa Jeuneſſe, à force de lire SEXTUS EMPIRICUS, il s'étoit donné entiérement à la Secte des *Sceptiques*. „ Et il (*b*) auroit fait un „ tort irréparable à ſon Salut, ſi le très-ſage Car„ dinal d'*Aguirre* ne lui eût ordonné de ne point „ prendre de Livre cinq heures après ſon dîner. „ Et lors qu'il le faiſoit, le Cardinal l'en repre„ noit fort ſévérement, & lui arrachoit les Li„ vres des mains". Je ne comprends pas bien la vertu de cette abſtinence, par rapport au *Scepticisme* en particulier. Eſt-ce que les raiſons des *Sceptiques* ne frappoient Mr. *Marti*, que dans ces *cinq heures après dîner*? Parmi ſes Lettres, on en voit une, écrite en 1708, dans laquelle il déclare, qu'*il a* (*c*) *toujours été fort attaché au Scepticisme*.

Son talent pour l'étude de l'Antiquité, paroît aſſez par ce qu'on a dit ci-deſſus. Il avoit fait bien

(*a*) Comme il fait auſſi *Lib.* VII. *Epiſt.* XXI. pag. 29. *Tom.* II. (*b*) *Pag.* 84.

(*c*) *Cui Pyrrhoniana* [Scholæ]. *ſemper ſui addictiſſimus*. *Lib.* IV. Epiſt. 12. *pag.* 208. Tom. I.

bien des projets en ce genre, qui ſont demeurez ou ſans effet, ou imparfaits, comme il paroît par la Liſte que nous donne Mr. *Mayans* de tous les Ouvrages ou imprimez, ou manuſcrits, du Doyen, qui ſont venus à ſa connoiſſance. Les prémiers ſont en très-petit nombre, & il en a été parlé ci-deſſus, auſſi bien que de pluſieurs des autres. Il ſuffira donc d'indiquer ici ceux dont nous n'avons rien dit.

Un Livre d'*Odes*. Des *Hendécaſyllabes*, qui reſſemblent fort à ceux de *Catulle*. *Obſervations Politiques* ſur HOMERE. AMMONII (*a*) *Hermetis Verſio De Similibus & Differentibus verborum, Notis & Commentariis illuſtrata*. Verſion Latine de pluſieurs *Epigrammes* de l'ANTHOLOGIE *Gréque*.

VOILA' un Extrait des particularitez les plus conſidérables qui regardent notre Doyen. Car Mr. *Mayans*, en écrivant cette Vie, a donné carriére à ſon eſprit. Il entre ſouvent dans des détails un peu inutiles; & les digreſſions, qui ſont aſſez fréquentes, font quelquefois perdre preſque de vuë le principal perſonnage de la Piéce. On y retrouve, par exemple, la Vie du (*b*) Jéſuite MIGNANA, que notre Auteur avoit déjà donnée dans ſa Préface ſur la *Continuation* de l'Hiſtoire de *Mariana*. Mais ce qui peut paroître ſuperflu, ne laiſſe pas d'avoir ſon utilité, parce qu'on y trouve quelquefois des particularitez curieuſes, ſur d'autres ſujets & d'autres perſonnes.

(*a*) C'eſt ainſi que Mr. *Mayans* qualifie AMMONIUS. Mais il falloit dire *Hermeæ*, c'eſt-à-dire, *Filii*, τοῦ Ἑρμείου. Voyez la *Bibliothec. Grac.* de Mr. FABRICIUS, Tom. IV. *pag.* 161, *& ſeqq.* (*b*) Pag. 30, *& ſeqq.*

ARTICLE IV.

OUVRAGES *Pour & Contre les* SERVICES MILITAIRES ETRANGERS, *conſidérez du côté du* DROIT *& de la* MORALE, *tant par rapport aux* SOUVERAINS *qui les autoriſent ou les permettent, qu'aux* PARTICULIERS *qui s'y engagent. Publiez pour mettre le Public en état de juger ſainement de l'*USage *des* Peuples Anciens & Modernes *à cet égard, & en particulier de celui des* SUISSES. *Par* LOYS DE BOCHAT, *Profeſſeur en Droit & en Hiſtoire à* LAUSANNE. En trois Tomes *in octavo*, dont le Prémier contient 177 pagg. ſans la *Préface*, le Second en a 230, & le Troiſiéme 210. *A Lauſanne & à Genéve*, chez *Marc-Michel Bousquet* & Compagnie, 1738.

UNE petite Lettre, qui parut en 1723, dans le (*a*) JOURNAL LITTERAIRE, a donné lieu aux *Ouvrages pour & contre*, que Mr. DE BOCHAT publie aujourd'hui, raſſemblez en trois petits Tomes. L'Auteur anonyme de cette Lettre, adreſſée à Mr. DE CROUSAZ, le prioit de vouloir bien expoſer publiquement ce qu'il penſoit ſur ces deux queſtions. „ I. S'il eſt per„ mis à quelque Homme que ce ſoit de ſe louer „ indifféremment à un Prince Etranger pour porter

(*a*) *Tom.* XII. *Part.* I. Articl. 12.

„ porter les Armes, ſans s'embarraſſer de la „ juſtice ou de l'injuſtice des Guerres que ce „ Prince peut avoir ? II. Si un Prince ou un „ Souverain quelconque peut vendre à un autre „ Souverain des Régimens, ou promettre de „ lui en fournir ? Et ſi un Souverain peut permettre que ſur ſes terres un autre Souverain „ léve des Troupes, tout cela ſans s'embarraſſer „ de leur deſtination, que d'une maniére politique & indifférente à la juſtice ou à l'injuſtice des Armes ? Et en cas que cela ſe puiſſe „ faire pour un, ſi cela peut en même tems ſe „ faire pour pluſieurs ?" Celui qui propoſoit ces queſtions, n'étoit pourtant pas abſolument indéterminé ſur le parti qu'il croioit devoir prendre là-deſſus, dans *un Ouvrage auquel* (*a*) *il travailloit touchant les Droits & les Devoirs de l'Homme* : il ſouhaitoit ſeulement de *ſavoir les raiſons* dont on ſe ſeryoit *pour juſtifier l'affirmative*. Il *trouvoit*, comme il le déclara, *que les vrais principes de la Morale menoient à la négative touchant ces Propoſitions*. Mais il *ſuspendoit* en-

(*a*) Dans les Nouvelles Littéraires du I. Tome de notre *Bibliothéque*, Année 1728. Part. II. pag. 416, & *ſuiv.* on annonça un Projet, qui jusqu'ici n'a point eu d'exécution, d'un Ouvrage qui devoit être imprimé par ſouſcription, & intitulé : *Recherches Philoſophiques des Droits & des Devoirs, tant généraux que particuliers : où l'on diſcute, ſur les Véritez démontrées, diverſes Loix, Coutumes & Opinions reçuës. Par* Mr. de SAINT HYACINTHE, *Membre de la Société Royale.* Voilà apparemment l'Auteur de la Lettre Anonyme, écrite à Mr. *de Crouſaz*.

encore *ſon jugement*, pour ne pas *condamner*, ſans entendre les raiſons qu'on pouvoit avoir de croire innocent l'uſage ſur quoi roulent les queſtions, *de Louables Cantons qui le pratiquent, de ſévéres Magiſtrats qui le permettent & s'y engagent, & de rigides Miniſtres du St. Evangile qui l'autoriſent par leur ſilence* &c.

Les circonſtances où ſe trouvoit alors Mr. *de Crouſaz*, prêt à partir pour *Groningue*, où il étoit appellé, ne lui permirent pas d'exécuter le deſſein qu'il avoit de répondre à cette eſpéce de défi, qui *intéreſſoit la gloire de ſon pays, & l'honneur du Clergé* de la Nation. Mr. *de Bochat*, voiant d'ailleurs qu'aucun autre Savant *Suiſſe* ne s'y diſpoſoit, (*a*) ſuivit la *vocation toute naturelle* que lui donnoit ſa qualité de *Jurisconſulte, jointe à l'amour de la Patrie*. Il répondit à l'Anonyme, en 1726, par une longue *Diſſertation*, qui fût inſérée dans la BIBLIOTHEQUE (*b*) GERMANIQUE. Quatre ans ſe paſſérent, ſans que cette Piéce fût attaquée. Mais en 1730, il parut à *Genéve* une Brochure anonyme, intitulée: *Réfutation* (ou *Court Examen*) *de l'Hypothéſe* (ou *de la Diſſertation*) *de Mr.* LOYS DE BOCHAT &c. Il en avoit reçû une Copie plus d'un an auparavant, & d'abord il penſoit à la publier lui-même. Mais, après l'avoir luë attentivement, il jugea qu'elle ne pouvoit être d'aucun uſage pour éclaircir la matiére, parce que l'Auteur y *donnoit le change* (*c*), en *combattant des queſ-*

(*a*) *Préface*, pag. 12.
(*b*) *Tom.* XI. Articl. 1. & *Tom.* XII. Art. 10.
(*c*) *Préface*, pag. 15, 16.

queſtions dont lui, Mr. *de Bochat*, *n'avoit point pris la défenſe*. La publication de cette Piéce, arrivée, comme il le préſume, *contre l'intention de l'Auteur*, aiant fait *des impreſſions* (*a*) *ſur des Lecteurs peu attentifs, ou qui manquent de principes*; Mr. *de Bochat* s'eſt vû par-là obligé de prendre la plume pour *diſſiper les nuages élevez par l'Anonyme*.

On eſt fort ſujet à ſoupçonner un Auteur, qui écrit en faveur de ſa Patrie, de ſe laiſſer ſéduire par ce motif, d'ailleurs louable en lui-même Et il faut avouer qu'on ne manque pas d'exemples de Savans qui ſont tombez dans le cas. Mais au fond ce n'eſt-là qu'un préjugé, qui peut engager dans des jugemens fort téméraires; & l'Antagoniſte de Mr. *de* BOCHAT ne s'eſt pas fait honneur de chercher à prévenir l'eſprit des Lecteurs, (*b*) en inſinuant qu'il avoit formé ſes déciſions ſur *ce qui s'ajuſtoit le mieux avec la conduite du Souverain*, dont il recherchoit *la faveur & les récompenſes*. Il y a des Ames nobles, en qui un amour dominant de la Vérité a aſſez de force, pour les mettre au-deſſus des raiſons de parti ou d'intérêt, qui peuvent corrompre le jugement. Après tout, c'eſt uniquement à la force des preuves qu'il faut faire attention, ſans vouloir pénétrer dans le cœur de celui qui les propoſe. Mr. *de Bochat* a tellement approfondi la matiére, & mis dans un ſi grand jour tout ce qu'il avance, que ceux même qui ne conviendront pas en tout avec lui, devront

(*a*) *Préface*, pag. 17.
(*b*) *Réfutation* &c. pag. 123, 124.

lui rendre cette juſtice, qu'il ne s'eſt déterminé qu'après un long & fort examen.

Il ſe félicite, de ce que le parti qu'il a pris eſt conforme aux idées de Mr. *de Crouſaz*, qui, dès le commencement de la Diſpute, lui permit de le publier. Mais, de quelque poids que ſoit un tel ſuffrage, le préjugé, dont je viens de parler, rend ici plus conſidérable le jugement d'une autre perſonne, auquel il ſembloit qu'on ne devoit pas s'attendre. C'eſt celui de l'Anonyme même, qui a ouvert la Diſpute, & qui s'étoit déclaré pour la négative avec aſſez de confiance. (*a*) Il a trouvé *ſolides* les principes qu'on lui a oppoſez; & *il en a fait l'aveu à un Homme de Lettres très-digne de foi.* Mais *Mr. de Bochat ne peut nommer le Témoin, pour n'en pas déceler l'Auteur, qui n'a pas voulu être connu du Public. Il pourra quelque jour être déclaré. On connoîtra alors*, ajoûte notre Auteur, *le Sacrifice que je fais à la diſcrétion, en cachant pour le coup, un Nom connu dans la République des Lettres par des Ouvrages qui ne marquent pas moins d'érudition, que de goût, de juſteſſe d'eſprit, & de fécondité de génie* &c.

La réponſe de Mr. *de Bochat* à la *Réfutation* de ſon Adverſaire, occupe ſeule les deux derniers Tomes de ce Recueil. Tout le reſte ſe trouve dans le prémier. La matiére eſt auſſi curieuſe, que délicate. Nous allons en donner une idée ſuffiſante, pour mettre les Lecteurs au fait des principes de notre Auteur, & de ce qu'on

(*a*) *Préface*, pag. 13.

qu'on lui oppoſe de plus conſidérable, ſur les deux Queſtions générales, auxquelles tout ſe rapporte.

I. La Guerre en elle-même étant permiſe par les *Loix* de Dieu, & *Naturelles* & *Révelées*, la Profeſſion des Armes doit l'être auſſi. On ne péche, en ſe deſtinant à cette Profeſſion, que quand on le fait par un *motif* illégitime, comme par avarice ou par ambition ſeulement, ou lors qu'on auroit pû embraſſer quelque autre Vocation, dans laquelle on auroit été beaucoup plus utile à la Société. *Il y a ſans doute*, dit notre (*a*) Auteur, *peu de* Suiſſes, *qui ne péchent par cet endroit-là, en ſe deſtinant au métier de la Guerre, ou en y envoiant leurs Enfans. Mais ce n'eſt pas de ceux-là qu'il prend la défenſe: il ne plaide la cauſe que de ceux qui choiſiſſent ce genre de vie par des motifs permis.* Cela étant, il s'agit ſeulement de ſavoir, ſi l'on peut embraſſer la Profeſſion des Armes, pour ſervir même un Prince, qui n'eſt pas notre Souverain Naturel?

A conſidérer les Régles de la *Juſtice*, il n'y a que deux cas qui puiſſent rendre illicites ces ſortes d'engagemens. 1. Lors que par-là on deſobéit ou directement, ou indirectement, à ſon Souverain naturel, en s'engageant ou contre ſes défenſes expreſſes, ou ſous quelque condition illicite. 2. Lors que l'on fait par-là du tort à quelques Particuliers. Mais il faut auſſi, ſelon les Régles de l'*Honnête*, ſe propoſer principalement un but louable, tel qu'eſt celui de prêter ſon

(*a*) *Diſſertation*, I. Part. § 9. *pag.* 15.

ſon ſecours à d'autres hommes, pour leur faire obtenir par la force ce qui leur eſt dû; de défendre ceux, que d'autres veulent opprimer; de réprimer la puiſſance des Princes, qui attentent à la Liberté du Genre Humain; d'apprendre l'art de rendre avec ſuccès tous ces ſervices à ſa Patrie, après les avoir rendus à d'autres Etats. En vain diroit-on, (*a*) *que, de mille Soldats, il n'y en a peut-être pas un, qui, avant que de ſe déterminer à embraſſer cette profeſſion, l'ait enviſagée ſous une telle idée:* il ſuffit *qu'il ne ſoit pas impoſſible de trouver des gens que de tels motifs ont déterminez* à prendre le parti des Armes.

Ce que l'on vient de dire, ſuppoſe, que la cauſe du Prince Etranger ſoit juſte, dans la Guerre où l'on s'engage à ſon ſervice. Mais les Soldats ſont (*b*) dans une incertitude entiére, ſur la juſtice ou l'injuſtice des Guerres, pour leſquelles ils ſeront emploiez. Ils ſont donc dans l'impoſſibilité de décider jamais, s'ils prennent des engagemens *illicites* ou *permis*. C'eſt un pur hazard, s'ils ſe louent à la bonne cauſe. Or, ſelon la maxime des Moraliſtes, la ſeule incertitude ſur la juſtice ou l'injuſtice d'une action particuliére, dans les cas où l'on n'eſt pas abſolument obligé d'agir, doit engager à s'en abſtenir. Pour lever (*c*) cette difficulté, dont notre Auteur ne diſſimule pas la force, il répond d'abord, que la maxime, ſur laquelle elle eſt fondée, ſouffre une exception dans le cas d'un *Sujet*,

(*a*) *Ibid.* § 15. pag. 21, 22.
(*b*) *Ibid.* § 19. pag. 29, *& ſuiv.*
(*c*) *Ibid.* § 20, *& ſuiv.*

jet, à qui ſon Souverain ordonne de prendre les Armes. Car la plûpart des Juriſconſultes, & des Théologiens même, conviennent aujourd'hui, qu'un Sujet n'eſt pas diſpenſé d'obéir à ſon Souverain, ſous prétexte qu'il doute ou qu'il ne ſait point du tout ſi ce que le Souverain lui commande eſt juſte ou injuſte; parce que l'obligation générale d'obéir eſt évidente, & que le doute ou l'incertitude ne ſauroient y faire une exception, ſans réduire à rien l'autorité du Souverain, & fournir mille prétextes de désobéiſſance. De-là notre Auteur tire enſuite une conſéquence, par rapport au cas dont il s'agit. Les Etrangers, en s'engageant, avec la permiſſion de leur Souverain naturel, deviennent Sujets de l'Etat, au ſervice duquel ils paſſent, dans ce qui concerne la Guerre. Ils entrent donc dès-lors envers cet Etat dans la même obligation où ils étoient envers leur Souverain naturel, de ne pas lui refuſer leur obéiſſance pour un ſimple doute ou une entiére incertitude ſur la juſtice ou l'injuſtice des Guerres auxquelles on veut les emploier. Mais ils étoient libres de s'engager, ou de ne pas s'engager. Pourquoi s'expoſent-ils eux-mêmes volontairement au risque d'être les inſtrumens de l'ambition injuſte & de la cruauté de ceux à qui ils ſe louent? A cela Mr. *de Bochat* oppoſe les raiſons déja alléguées, pour prouver qu'il ſuffit qu'on ſe ſoit engagé avec la permiſſion de ſon Souverain, & par des motifs louables. Puis il fait une réponſe plus directe, c'eſt que (*a*) l'objection prouve trop. „ Car, dit-

(*a*) *Ibid.* § 30. pag. 48, 49.

„ dit-il, il s'enſuivroit de-là, que non ſeule-
„ ment il n'eſt pas permis de devenir Sujet d'un
„ Prince, ſous la domination duquel on n'eſt
„ pas né, mais qu'il eſt même défendu d'être
„ Sujet de quelque Souverain que ce ſoit, juſ-
„ qu'au point d'être dans l'obligation de le ſer-
„ vir à la Guerre, toutes les fois qu'on auroit
„ quelque doute ſur la juſtice de ſa cauſe.

Voilà à quoi ſe réduit le Syſtême de notre Auteur, ſur la prémiére Queſtion, tel qu'il l'expoſa dans la *Bibliothéque Germanique*. D'où il paroît, que ce n'eſt pas purement & ſimplement qu'il ſoûtint l'affirmative ſur la Prémiére Queſtion, telle qu'elle eſt conçuë dans la Lettre écrite à Mr. *de Crouſaz*. L'Anonyme de *Genéve* commence ſa *Réfutation* par une remarque (*a*) générale, c'eſt que *le péril de mal décider affirmativement, ou négativement, ſur les deux queſtions dont il s'agit, n'eſt pas égal*. On ne risque rien de *conſidérable*, en ſoûtenant, que les Soldats ne doivent point s'enrôller, ni les Princes fournir des Troupes, lorsqu'ils ſont en doute ſur la juſtice ou l'injuſtice de la Guerre. On empêche ſimplement, que les Soldats & le Prince ne ſe ſervent d'un droit, dont l'exercice eſt ſouvent plus nuiſible qu'avantageux à ceux qui en font uſage, & auquel on peut renoncer ſans violer aucune Loi, ni Divine ni Humaine. Au lieu que, ſi l'on décide mal, on autoriſe ceux qui ſont trompez à commettre des Crimes atroces & en grand nombre. D'où il s'enſuit, *que celui*

(*a*) *Réfutat.* pag. 120, *& ſuiv.*

celui qui établit l'affirmative, doit apporter des preuves ſenſibles de la derniére évidence, & tout autrement fortes & palpables, que lors qu'il s'agiroit de conclure négativement.

Mr. *de Bochat* répond, (*a*) qu'il eſt peu de Queſtions de Morale, ſur leſquelles on ne puiſſe donner le même avis, du moment qu'elles regardent quelque *Droit*, & non pas quelque *Obligation*. Ne faudra-t-il donc jamais décider, que ſur des preuves de la derniére évidence? On n'en a pas toûjours de telles; autrement on ne verroit pas un ſi grand partage de ſentimens entre un grand nombre d'habiles gens, qui ont médité toute leur vie ſur ces ſortes de matiéres. De plus, la négative a ici des conſéquences, d'où il réſulte *des maux très-conſidérables dans la Société*. Elle réduit les Souverains, qui ne peuvent ſe ſoûtenir que par des Alliances, à ne pouvoir en contracter, lors que le ſeul moien qu'ils ont pour y engager d'autres Puiſſances, eſt de leur promettre des Troupes. Elle prive les Etats troublez par quelque Guerre Civile, du ſecours qu'ils pourroient trouver chez des Voiſins ou des Amis, pour diſſiper les Rebelles. Elle ôte même abſolument aux Hommes la liberté de s'enroller dans des *Guerres Juſtes*, pour leſquelles néanmoins on eſt obligé, en qualité d'Homme, de prêter du ſecours aux opprimez: *car*, ajoûte notre Auteur, (*b*) *j'oſe poſer en fait, que, de mille Guerres, il n'y en a peut-être pas une, dont la juſtice ou l'injuſtice ſoient aſſez évi-*

(*a*) *Réponſe à la Réfut.* Chap. II. Tom. II. *pag.* 12, & *ſuiv.* (*b*) *Pag.* 16.

évidentes, pour que des Soldats, & même le plus grand nombre des Officiers, beaucoup plus éclairez, puissent s'assurer, de la maniére requise, de la justice ou de l'injustice de la cause. Il s'étend ici à montrer, combien il faut avoir & de justesse d'esprit, & de lumiéres aquises, pour décider là-dessus, sans craindre de s'être trompé; & il en allégue pour exemple la Guerre que nous avons vuë de nos jours pour la Succession au Roiaume d'*Espagne*; sur quoi il donne le plan de deux Dissertations de feu (*a*) Mr. BUDDEUS, où ce docte Théologien Allemand avoit défendu le Droit de la Maison d'*Autriche*. Enfin, il nie, que les dangers, qu'on veut trouver dans son hypothése, en soient une suite. Pour cet effet, il rappelle les restrictions que nous avons vû qu'il met à l'affirmative, & dont il explique plus distinctement celle qui détruit la supposition qu'on fait, qu'il permette de s'enrôller indifféremment à un Prince étranger, *sans s'embarrasser de la justice ou de l'injustice des Guerres, que ce Prince peut avoir.* (*b*) „ J'exige, dit-il, que, „ si ce Prince est actuellement en guerre, le „ Soldat, avant de s'enroller, examine, s'il le „ peut, si cette Guerre est juste, ou injuste; „ & qu'ensuite de cet examen, il puisse se dire „ à soi-même en conscience : *Je vois clairement, que cette Guerre est juste*; ou bien, *je „ suis dans une entiére incertitude sur cette question.* Si ce Prince n'est pas actuellement en „ guerre, ceux qui s'enrollent dans ses Trou-

„ pes,

(*a*) Parmi ses *Selecta Juris Nat. & Gentium*, Diss. VIII. & IX. (*b*) *Ubi supr.* pag. 33.

„ pes, ſont dans une telle *incertitude*, ſur les „ Guerres auxquelles ils pourront être em- „ ployez.”

L'Anonyme aiant enſuite poſé quatre principes, (*a*) ſur leſquels il prétend fonder ſa réfutation, Mr. *de Bochat* (*b*) fait voir, que ces principes ou ne contiennent rien de contraire à ceux qu'il a lui-même établis, ou ſont mal appliquez dans les conſéquences que ſon Antagoniſte veut en tirer contre lui. Il montre la (*c*) même choſe, au ſujet de quatre régles (*d*) que l'Anonyme preſcrit au Particulier, qu'on veut enroller au ſervice d'un Prince Etranger. Il ſuffit de rapporter ce que l'Anonyme dit contre une *preuve*, qu'il juge lui-même *avoir le plus de force*, & être *la plus propre à éblouïr*. On l'a vuë ci-deſſus, à la fin du précis que j'ai donné des principes de Mr. *de Bochat*. Et voici comment l'Anonyme s'y prend, (*e*) pour faire voir la *disparité qu'il y a entre l'action de deux Particuliers, dont l'un entre au Service d'un Prince Etranger qui eſt actuellement en guerre, & dans une Guerre ſuſpecte & très-douteuſe, & l'action de celui qui ſe détermine à devenir Membre d'un Etat qui eſt en paix, mais qui, un jour, peut être agité par des Guerres.* „ La prémiére différen- „ ce eſt, que le Particulier qui eſt dans l'Etat „ de

(*a*) *Réfutation*, pag. 124, *& ſuiv.*
(*b*) *Réponſe à la Réfut.* Chap. III. & IV.
(*c*) *Ibid.* Chap. VII.
(*d*) *Réfutat.* pag. 147, *& ſuiv.*
(*e*) *Ibid.* pag. 140, *& ſuiv.*

» de Nature illimité, ſachant que l'Etat Civil
» eſt préférable à divers égards, conclut que la
» volonté de Dieu eſt qu'il ſe joigne à un état
» limité : Dieu voulant que l'Homme vive dans
» la ſociété la plus parfaite.... Mais celui, qui
» étant Membre d'un Etat Civil, qui eſt en
» paix, l'abandonne, pour devenir le Sujet d'un
» Prince qui eſt en guerre, & dans une Guer-
» re douteuſe par rapport à la juſtice de la cau-
» ſe, peut-il dire qu'il ſuit la volonté préſumée
» de Dieu, en agiſſant de la ſorte?... Ne ris-
» que-t-il pas moins à demeurer dans un Etat
» en paix, qu'à devenir le Sujet d'un Prince,
» qui peut-être eſt actuellement impliqué dans
» une Guerre injuſte?.... La ſeconde différen-
» ce eſt celle-ci. Le prémier de ces deux Par-
» ticuliers ne ſe joint, ſuivant ſon devoir, qu'à
» un Etat qui eſt en paix, ou qui ſoûtient une
» Guerre qui lui paroît très-juſte.... Il n'en
» eſt pas ainſi du ſecond : lorsqu'il devient le
» Sujet d'un nouvel Etat, il le trouve en guer-
» re, & il ne voit, rien moins que clairement,
» que la cauſe de la Guerre ſoit juſte. Il n'eſt
» donc pas aſſûré de bien agir, en prenant un
» parti ſi équivoque... il veut bien courir le ris-
» que de mal agir. La troiſiéme différence eſt,
» que le prémier peut ſuppoſer, en entrant dans
» un Etat qui eſt en paix, que le Souverain eſt
» pacifique, & qu'il n'entreprendra que des
» Guerres légitimes. Si M. de B. préſume ſi
» favorablement des Soldats qui s'enrollent, ne
» ſera-t-il pas permis de former, par un princi-
» pe de charité, des conjectures favorables à la

» con-

» conduite des Princes, auxquels on ſe ſoûmet?
» La ſituation d'un Particulier qui entre dans un
» Etat qui (*a*) [eſt en paix, eſt bien différente
» de celle d'un autre qui entre dans un Etat
» qui] eſt en guerre & dans une Guerre dou-
» teuſe. Il [le dernier] peut apercevoir que le
» Souverain n'eſt pas fort enclin à la paix: qu'il
» paroît même porté à l'injuſtice, puis que la
» Guerre qu'il ſoutient eſt très-équivoque. C'eſt
» ainſi qu'on juge qu'un Particulier a du pan-
» chant à la chicane, lors qu'il forme des pro-
» cès ſur des ſujets fort problématiques. La
» quatriéme différence eſſentielle entre l'action
» de ces deux Particuliers, c'eſt que, lors que
» le prémier devient membre d'un Etat qui eſt
» en paix, il réſout, que ſi dans la ſuite le Prin-
» ce faiſoit une Guerre clairement injuſte, il
» refuſeroit de porter les armes, & aimeroit
» mieux ſouffrir tout au monde, que de ſoute-
» nir une injuſtice manifeſte. Outre cela, il
» ſe prépare, ſi la Guerre étoit douteuſe, à ne
» point prendre les armes, pendant qu'il ne ſe-
» roit pas obligé à le faire par un commande-
» ment exprès. De ſorte que, ſi dans la ſuite,
» il ſe trouve dans la néceſſité d'obéir à ſon
» Prince, dont la Guerre eſt douteuſe par rap-
» port à la juſtice, il ne le fait point de gaieté
» de

(*a*) C'eſt ainſi que je crois qu'on peut ſuppléer ce qui manque ici à l'Original, par une omiſſion apparemment des Imprimeurs. Le raiſonnement de l'Auteur demande quelque choſe de ſemblable aux mots que j'ai mis entre deux crochets.

„ de cœur; c'eſt la faute du Souverain, de ce
„ qu'il ne manifeſte pas clairement le droit qu'il
„ a de faire la Guerre; & le Particulier n'agit
„ alors, que pour obéir à une Autorité légiti-
„ me, à laquelle il s'eſt ſoûmis depuis long-
„ tems, & qu'il a choiſie dans des circonſtan-
„ ces où tout lui faiſoit eſpérer qu'il ne ſe trou-
„ veroit pas dans cet inconvénient. Ce n'eſt
„ point là le cas de celui qui prend librement
„ le Parti d'un Prince dont la Guerre eſt équi-
„ voque. C'eſt lui qui ſe met de gaieté de
„ cœur dans la néceſſité de ſuivre des Armes
„ douteuſes &c.

Mr. *de Bochat* répond, (*a*) qu'on ſuppoſe ici un cas différent de celui qu'il a traité. „ Il falloit, „ dit-il, marquer la diſparité qu'il y a entre l'ac- „ tion d'un homme, qui ne voiant pas manifeſ- „ tement, que le Prince, au ſervice duquel il „ penſe d'entrer, a ſur les bras une Guerre in- „ juſte, ou pourra en avoir de telles, pendant „ le tems qu'il s'obligera de le ſervir, ſe déter- „ mine, par des motifs louables, ou du moins „ permis, à s'enroller pour ce Service; & l'ac- „ tion d'un Homme, qui, par des motifs ſem- „ blables, ſe détermine à s'établir dans les Etats „ d'un autre Souverain, que celui ſous lequel il „ eſt né, & à devenir ainſi ſon Sujet, bien qu'il „ ſoit poſſible que ce nouveau Souverain ſoû- „ tienne actuellement, ou dans la ſuite, des Guer- „ res injuſtes, pour leſquelles il ſera obligé de „ porter les armes en qualité de Sujet de ce Prin- „ ce.

(*a*) *Réponſe à la Réfut.* Chap. VI. *pag.* 93, 94.

» ce. Voilà les deux Cas que j'ai comparés, & » ſur lesquels on doit, ſelon moi, porter le mê- » me jugement. Je n'ai nullement comparé » l'action du Soldat, qui entre au ſervice d'un » Prince Etranger, *actuellement en guerre*, &c. » dans une *Guerre ſuſpecte & très-douteuſe*, à » l'action d'un homme, qui penſe à devenir Su- » jet, dans les circonſtances ſuppoſées &c.

II. La Seconde (*a*) Queſtion générale en renferme deux, dont la prémiére eſt: *Un Souverain viole-t-il les régles de la Juſtice & de l'Honnêteté, en donnant de ſes Sujets pour Soldats à un autre Souverain, ſans s'embarraſſer de la deſtination de ces Soldats que d'une maniére politique, & indifférente à la juſtice ou à l'injuſtice des Armes?* Sous cette expreſſion, *Donner des Troupes*, Mr. *de Bochat* comprend toutes les différentes maniéres dont les Princes peuvent traiter enſemble à l'égard de ces Troupes, ſoit que le *Bailleur* les enrôlle en ſon nom, & les envoie enſuite au *Preneur*, ou que celui-ci, avec la permiſſion de l'autre, faſſe faire des levées dans ſes Etats, ſoit que les conditions ſe trouvent plus favorables à l'un ou l'autre; tout cela ne faiſant rien à la moralité du Contract en lui-même.

Un ſeul argument ſuffit ici à notre Auteur, pour prendre la négative; & il le tire de ſa déciſion même ſur la prémiére Queſtion. Si un Particulier ne péche, ni contre les Loix de la *Juſtice*, ni contre les Loix de l'*Honnête*, en s'engageant, avec la permiſſion de ſon Souverain, à

(*a*) *Diſſertation*, II. Part. § 1, *& ſuiv.*

ſervir un Prince Etranger dans toutes les Guerres dont il n'appercevra pas manifeſtement l'injuſtice; le Souverain, qui permet à ce Particulier d'entrer dans un tel engagement, ne permet donc rien, qui ſoit défendu par les Loix du Juſte & de l'Honnête; moiennant que le *motif*, qui le porte à accorder cette permiſſion, ne ſoit point contraire à ces Loix. Car, il ne fait que permettre au Particulier d'uſer de ſon droit. Il ne péche pas non plus en exigeant de ceux qui ont intérêt à ce que la permiſſion ſoit accordée, quelque récompenſe, en quoi qu'elle puiſſe conſiſter, & à quel titre que ce ſoit, ou de Vente, ou de Louage, ou d'une autre eſpéce de Contract. On eſt en droit de tirer quelque avantage de ce que l'on fait pour autrui, quand on n'eſt pas obligé de le faire gratuitement. Pour ce qui eſt des Sujets, à qui le Souverain permet de ſervir une Puiſſance Etrangére, s'ils abuſent enſuite de la permiſſion, c'eſt uniquement leur faute. Combien de choſes n'y a-t-il pas, que les Souverains permettent, & peuvent permettre en conſcience, de l'aveu de tout le monde, encore même qu'on ſoit moralement aſſûré, que le plus grand nombre en fera un mauvais uſage? Il ſuffit que la choſe en elle-même ſoit innocente, & permiſe dans de bonnes vuës. Dans le cas, dont il s'agit, l'intention du Prince eſt d'accorder à ſes Sujets une liberté, dont ils peuvent faire un bon uſage à divers égards, & qui peut être fort utile à l'Etat. „ La permiſſion (*a*) n'eſt que *conditionnelle*. El-

„ le

(*a*) *Ibid.* § 6. pag. 60, 61.

» le revient à ceci: *Je vous permets de vous*
» *louer en qualité de Soldat à un autre Souverain;*
» *moiennant que vous ne trouviez rien dans cet*
» *engagement, ni dans ſes ſuites, qui bleſſe votre*
» *conſcience.* C'eſt au Sujet, du ſalut de qui il
» s'agit, à éclairer ſa Conſcience ſur ces enga-
» gemens. C'eſt à lui à voir s'il ſe loüe pour des
» Guerres juſtes, ou injuſtes. Le Prince ſup-
» poſe que les Sujets ne s'engageront qu'après
» avoir fait cet examen, en conſéquence du-
» quel ils auront trouvé qu'ils peuvent légitime-
» ment prendre le parti qu'ils embraſſent. Le
» Souverain ne peut pas décider ces queſtions-
» là pour la conſcience de ſes Sujets. Toute
» l'obligation, où il eſt, conſiſte ſeulement à ne
» pas accorder la permiſſion de s'enroller, lors
» qu'il voit manifeſtement, que la cauſe, pour
» laquelle ſes Sujets combattront, eſt injuſte.
» Quand il n'apperçoit pas cette injuſtice, il n'eſt
» pas obligé de refuſer la permiſſion. C'eſt alors
» principalement l'affaire des Sujets, de s'em-
» barraſſer de leur deſtination. S'ils s'engagent
» à ſoûtenir une mauvaiſe cauſe, ils vont au-delà
» de l'intention du Souverain; ils font un uſage
» illégitime de ſa permiſſion &c. . . . Les droits
» inconteſtables des Souverains ſeroient conſi-
» dérablement retranchez, ſi le ſcrupule, dont
» il s'agit, devoit les empêcher d'en faire uſa-
» ge. Perſonne ne doute, par exemple, qu'un
» Souverain ne puiſſe aliéner, non ſeulement
» quelques individus de ſes Sujets, mais même
» des Provinces entiéres, lors que tous les inté-
» reſſez y conſentent. Cependant il faudroit re-

„ ſuſer ce droit-là aux Princes, ſi la poſſibilité „ qu'il y a, que le Souverain futur de ces Pro„ vinces en emploiera les Habitans à des Guer„ res injuſtes, étoit une raiſon aſſez forte pour „ rendre illicite une telle aliénation. La per„ miſſion qu'un Prince accorde à ſes Sujets, de „ s'enroller chez un autre Souverain, n'eſt autre „ choſe qu'*une eſpéce d'aliénation de ces Sujets, „ faite de leur conſentement*. Que cette aliéna„ tion ſoit perpétuelle, ou à tems, cela ne la „ rend ni permiſe, ni défenduë en elle-même „ &c.

L'Anonyme tombe d'accord, (*a*) que la *conſéquence* tirée ici, en faveur du Souverain, de ce qu'*un Particulier peut s'engager avec la permiſſion de ſon Souverain, à ſervir un Prince Etranger dans toutes les Guerres dont il n'appercevra pas manifeſtement l'injuſtice*, que cette conſéquence, dis-je, *ſeroit démontrée, ſi les preuves que M. de B. a données, avoient bien prouvé le principe, ſur lequel elles ſont appuiées*. Mais c'eſt ce qu'il nie. On juge bien, que Mr. *de Bochat* ſoûtient le contraire avec autant de confiance. Ainſi à cet égard, ils ne font que s'en rapporter l'un & l'autre au jugement des Lecteurs éclairez & attentifs. Mais, ajoûte Mr. *de Bochat*, (*b*) „ ſuppoſé „ même que l'Anonyme eût prouvé ce qu'il „ prétend avoir démontré, je ne ſaurois conve„ nir que ſon Syſtême renverſe le mien, parce „ qu'il a toujours raiſonné ſur un cas différent „ de celui dont j'ai pris la défenſe. En effet, „ il

(*a*) *Réfutation*, pag. 152.
(*b*) *Réponſe à la Réfut.* Chap. VIII. pag. 106, 107.

» il s'eſt attaché à prouver, qu'*un Particulier, qui eſt dans le doute* ſur la juſtice du parti qu'on » lui propoſe d'embraſſer, ne peut point s'enrol- » ler. Et moi j'ai conſtamment parlé du cas de » ceux, qui *n'apperçoivent pas manifeſtement l'in- » juſtice* de ce parti, s'il eſt injuſte. Si mon ſen- » timent eſt bien établi, un Souverain dans ce » cas peut légitimement donner de ſes Sujets à » un autre. La conſéquence eſt néceſſaire & » évidente. Mais, de ce qu'un Particulier ne » doit point s'enroller, tandis qu'il eſt dans le » doute, il ne s'enſuit nullement, que ſon Sou- » verain, qui n'eſt pas inſtruit de ſes doutes, ne » puiſſe pas légitimement lui accorder la per- » miſſion de s'engager, ſuppoſé que ce Souve- » rain ne voie pas que la Guerre ſoit injuſte » &c.

Pour empêcher qu'on ne ſe laiſſât impoſer par ce que peut renfermer d'odieux une maniére de parler, priſe dans ſon ſens propre, *Vendre des Hommes*, *Vendre des Régimens*; Mr. *de Bochat* (*a*) avoit remarqué, que, quand un Souverain promet, ou permet, de lever des Troupes dans ſes Etats, un tel Traité n'eſt nullement une *Vente d'Hommes*. Ce Souverain ne vend autre choſe, que la *permiſſion*, qu'il donne à ſes Sujets, de s'engager au Service du Prince, qui les reçoit; & il eſt libre à chacun des Sujets, de s'enroller ou de ne pas s'enroller. Bien loin qu'on y force qui que ce ſoit, ſi les perſonnes qui font les levées, ont ſurpris quelqu'un par ces indignes

(*a*) *Diſſertation*, II. Part. § 3.

artifices dont tant de Gens-de-guerre ſe ſervent pour engager des Soldats malgré eux, l'engagement eſt caſſé par les Magiſtrats établis pour faire la revuë des Soldats engagez, avant qu'ils ſe rendent chez le Prince Etranger, qu'ils doivent ſervir.

L'Anonyme (*a*) plaiſante ici. „ C'eſt-là, dit-il, „ ce que l'on appelle *dorer la pilule*. Il me ſemble qu'on n'a pas mal profité de la ſubtilité de „ *Covielle* dans MOLIERE, par laquelle il prouve (*b*) au *Bourgeois Gentilhomme*, que le Pére „ de ce dernier n'avoit pas été Marchand. *Votre Pére Marchand!* dit *Covielle: il ne l'a jamais été. Tout ce qu'il faiſoit, c'eſt qu'il étoit fort obligeant, fort officieux, & comme il ſe connoiſſoit fort bien en étoffes, il en alloit choiſir de tous les côtez, les faiſoit porter chez lui, & en donnoit à ſes Amis pour de l'argent....* „ On peut prouver par le même moien, que le „ Maître des *Negres* ne les vend point du tout... „ Lors que pour de l'argent on remet à autrui „ tout ce qui nous appartient dans une choſe, „ n'eſt-ce point la lui vendre?.... Le Souverain donne pour de l'argent [au Prince Etranger que ſes Sujeſs vont ſervir] l'autorité „ de leur commander & de s'en faire obéir, „ ſouvent aux dépens de leur vie: ne vend-il pas „ ainſi tout ce qu'il poſſéde dans la perſonne de „ ſes Sujets? M. de B. avouë que c'eſt une eſpéce d'aliénation, & par conſéquent comme „ une Vente.

S'il

(*a*) *Réfutat.* pag. 153, *& ſuiv.*
(*b*) Act. IV. Scen. 3.

S'il faut donner un nom (répond (*a*) Mr. *de Bochat*) à la Convention qui ſe fait entre deux Souverains, lors que l'un promet de donner des Troupes à l'autre, moiennant une ſomme d'argent ou annuelle, ou comptée une fois pour toutes, c'eſt plutôt un vrai *Contract de Louage*, & nullement une *Vente*, ou une *Vente d'hommes*. Ou tout au plus, c'eſt, comme on l'a dit, une vente de la *permiſſion* que le Bailleur donne à ſes Sujets, de s'enroller au ſervice du Preneur. Il montre enſuite les différences eſſentielles qu'il y a entre ces ſortes de Traitez, & les Conventions des Vendeurs & Acheteurs d'Eſclaves ou de Marchandiſes. Dans les derniéres on tranſporte véritablement la *propriété:* mais il n'y a point de véritable aliénation dans les prémiers. Ni le Prince, qui permet de lever des Troupes chez lui, ni celui à qui il le permet, ne ſe propoſent rien de ſemblable. Le prémier penſe ſi peu à aliéner ſes Sujets, que ſi, après avoir fourni les Troupes ſtipulées, il ſe trouve dans le cas d'en avoir beſoin pour la défenſe de ſes propres Etats, il eſt en droit de les rappeller en tout tems, & elles ne pourroient, ſans ſe rendre coupables de déſobéiſſance, refuſer alors de revenir. Il n'eſt jamais cenſé avoir renoncé à ce droit, quelque généraux que ſoient les termes du Traité, à moins que cette renonciation n'y ſoit formellement exprimée: ce qui ne s'eſt peut-être jamais fait ſans réſerve. De plus, la Juriſdiction, Civile & Criminelle, que le Bailleur conſerve ſur ces Trou-

pes,

(*a*) *Réfutation*, Chap. VIII. *pag.* 108, *& ſuiv.*

pes, & exerce par le Conſeil de Guerre, compoſé de leurs Officiers, indépendamment des Juges des lieux, & du Prince même (ce n'eſt au moins que ſur ce pié que les *Suiſſes* (*a*) donnent des Troupes) prouve ſuffiſamment, que rien ne reſſemble moins à une Vente de la propriété du Droit de Souveraineté ſur les Soldats enrollez, que les Conventions faites ſur ce ſujet. Enfin, juſqu'ici il n'y a, dans les Traitez des *Suiſſes*, aucun *prix fixé*, pour la *permiſſion* qu'ils accordent de lever des Troupes, laquelle eſt l'objet déterminé du Contract. Ce n'eſt pas même toujours vendre une choſe, que de donner pour de l'argent le droit qu'on a ſur cette choſe; comme quand on remet à un Voiſin, pour de l'argent, le droit de *Servitude* qu'on a ſur ſon Fonds. Lors auſſi qu'un Prince vend une Province de ſes Etats, il ne vend pas pour cela ſes Sujets, mais ſeulement, comme l'a remarqué GROTIUS (*b*) *le droit perpétuel de les gouverner, conſidérez comme un Corps de Peuple.* Après tout, l'Anonyme (*c*) tombe d'accord, que, *quoi que les Traitez, dont*

(*a*) On cite ici, pour les *Suiſſes* qui ſervent en *France*, le *Traité* publié par Mr. VOGEL en 1731, *des Alliances* entre cette Couronne & les XIII. Cantons. Et à l'égard de ceux qui ſont au ſervice des *Provinces-Unies*, l'Article XXV. de la *Capitulation* faite en conſéquence du Traité d'Alliance entre les *Etats Généraux* & le Canton de *Berne*, conclu à *La Haie* le 8 Juin 1714, qui ſe trouve dans ROUSSET, *Intérêts préſ. & Prétentions des Puiſſances de l'Europe*, Tom. III. pag. 826.

(*b*) *Droit de la Guerre & de la Paix*, Liv. I. Chap. III. § 12. num. 1. de la Traduct. de Mr. *Barbeyrac*, avec la Note 14. du Traducteur. (*c*) *Réfutat.* pag. 155.

dont il s'agit, ſoient de vrais achats *& de véritables* ventes, *ils ne renferment rien d'injuſte, dès que les Sujets n'y mettent aucune oppoſition &c. Mais*, ajoûte t-il, *il y a moins de grandeur, que ſi l'on donnoit gratuitement ces ſecours, & que l'on refuſât le titre de* ZOPOLETES. Mr. *de Bochat*, prenant droit ſur l'aveu de ſon Cenſeur, trouve que d'ailleurs il lui fournit ici de quoi faire honneur aux *Suiſſes*. Car, (*a*) dit-il, „eux ſeuls refuſent le titre de *Zopolétes*, puis qu'ils ne font „point ce qui, ſelon lui, doit le faire porter. „Eux ſeuls donnent ces ſecours avec *le plus de* „*grandeur* qu'on puiſſe les donner. Car les Sou„verains de la *Suiſſe* les accordent *gratuitement*: „ſi c'eſt remplir la ſignification de ce terme, que „de ne retirer point d'argent pour ce ſujet des „Puiſſances avec leſquelles ils traitent. Les ſom„mes, que quelques Puiſſances leur paient, leur „ſont duës en vertu (*b*) des Alliances qu'ils ont „avec elles. Ce ſont les Troupes ſeules, qui „profitent des Capitulations qu'ils font par rap„port aux Services Etrangers. On ſait, qu'il „n'en eſt pas de même de celles que font les „autres Princes.

Comme l'Anonyme donne enſuite quatre Régles, ſur la maniére dont les Souverains, à qui on demande des Troupes, doivent ſe conduire; Mr. *de Bochat* s'attache à faire voir, que les unes ne ſont pas différentes des ſiennes, & les autres ſuppoſent ce qui eſt en queſtion. Il trouve même

(*a*) *Ubi ſupr.* pag. 119, 120.
(*b*) LEU, Not. ſur SIMLER, pag. 149, de ſa 1. Edit.

me dans une de ces Régles, une contradiction, par laquelle le Cenſeur renverſe ſon propre ſyſtême. Celui-ci, après avoir diſtingué entre une *Guerre viſiblement injuſte*, & une *Guerre douteuſe par rapport à la juſtice de la Cauſe*, dit, que, dans le prémier cas, on ne doit ni donner des Troupes, ni permettre à ſes Sujets de s'enroller, quand même le Prince, qui les demande, ſeroit Allié. Dans (*a*) l'autre, *on peut & on doit refuſer du ſecours à ceux avec qui on n'a aucune liaiſon: Mais il eſt permis alors d'en accorder à des Alliez, parce qu'il y a de plus en faveur de l'Alliance, l'obligation de lui fournir le ſecours qu'on lui a promis, raiſon qui fait pancher pour lui la balance.* Voici là-deſſus les réflexions de (*b*) Mr. *de Bochat.* „ Remarquez d'abord, que c'eſt ce „ cas qui regarde la ſeule des régles de l'Ano„ nyme, ſur laquelle nous ſoyons dans des idées „ différentes. Obſervez enſuite, que tout Sou„ verain engagé par Traité à donner des Trou„ pes à un autre, eſt par-là même dans cette „ *obligation, qui doit faire pancher la balance.* „ Vous ſentirez alors, que, ſuivant la déciſion „ même de mon Cenſeur, ce Souverain peut & „ doit alors fournir les Troupes promiſes, quoi „ qu'il ſoit dans le *doute ſur la juſtice de la Guerre* „ à laquelle elles ſeront emploiées. Appliquez „ enfin cette déciſion à la pratique des *Suiſſes*, „ vous verrez que leur Apologie ſur ce point „ ſort de la plume de l'Anonyme. En effet, les „ *Suiſſes* ne donnent des Troupes qu'aux Puiſ„ ſances

(*a*) *Réfutat.* pag. 157.
(*b*) *Ubi ſupr.* pag. 122, 123.

„ ſances avec leſquelles ils ont des Traitez, qui „ les y obligent. Il y a ſi long-tems qu'ils le di- „ ſent, on l'a dit ſi ſouvent pour eux, que cet- „ te circonſtance ne ſauroit être ignorée de ceux „ qui entreprennent de juger de leur conduite, „ s'ils veulent du moins l'examiner de la manié- „ re dont l'équité demande qu'on y procéde". On cite ici (*a*) SIMLER, Mr. (*b*) STANIAN, & les Notes de Mr. LEU, (*c*) Chancelier de *Zurich*, ſur l'Hiſtoire du prémier, qu'il a traduite en Allemand.

Reſte le ſecond cas, renfermé dans la Seconde Queſtion, ſavoir, *Si lors même qu'un Prince peut légitimement donner des Troupes à un autre, il peut également en donner à pluſieurs en même tems?* Mais il y aura bien là de quoi remplir un nouvel Article; nous ne ſaurions en traiter, dans celui-ci, ſans nous jetter dans une exceſſive longueur, ou ſans trop abréger ce qui regarde une Queſtion, ſur laquelle la Réponſe de Mr. *de Bochat* occupe les deux tiers de l'Ouvrage.

(*a*) *De la République des Suiſſes*. Liv. I. pag. 189. d'une Trad. Françoiſe imprimée à *Genéve*, en 1639.

(*b*) *Etat de la Suiſſe*, pag. 127.

(*c*) Sur *Liv.* II. pag. 418. Edit. 1722.

ART.

ARTICLE V.

HISTOIRE *de l'admirable* DOM INIGO DE GUIPUSCOA, *Chevalier de la Vierge, & Fondateur de la Monarchie des* INIGHISTES; *avec une Description abrégée de l'établissement & du Gouvernement de cette formidable Monarchie, par le Sieur* HERCULE RASIEL DE SELVA. Nouvelle Edition, *augmentée de* L'ANTI-COTTON, *& de l'Histoire Critique de ce fameux Ouvrage.* A La Haye, chez *la Veuve de Charles Levier*, 1738. in 8. 2 Vol. Tom. I. pagg. 326. Tom. II. pagg. 278. Sans l'*Avertissement*, la *Table des Livres*, & une ample *Table des Matières*. Et pour l'*Anti-Coton*, pagg. 150.

LE Public a fait tant d'accueil à l'*Histoire de* DOM INIGO DE GUIPUSCOA, dont nous annonçons une *Seconde Edition*, qu'il n'est plus nécessaire de travailler à répandre la réputation de ce curieux Ouvrage. C'est aux subtils INIGHISTES, de voir ce qu'ils ont à opposer aux Faits qui s'y trouvent contenus. Il est de la gloire de leur *Société*, d'invalider ces Faits, s'ils le peuvent. Leur silence passeroit pour une espèce d'aveu, aveu d'autant plus flétrissant, que le Sieur HERCULE RASIEL DE SELVA proteste n'avoir rien rapporté de la Vie d'INIGO, qu'il ne l'ait tiré des Historiens INIGHISTES les plus

plus célèbres, & même qu'il ne l'ait le plus ſouvent copié mot pour mot dans leurs Livres. Il n'y a donc point ici de milieu: tant que l'on ne convaincra pas cet Auteur d'impoſture, les INIGHISTES demeureront chargés de tout l'opprobre qu'il a répandu ſur eux; & desormais le Monde très enclin à les haïr, ne permettra plus qu'on oſe douter que leur Monarchie n'ait eu pour Fondateur, le plus extravagant de tous les viſionnaires, comme le plus inſigne de tous les fourbes.

Il paroît que Mr. *de Selva* ne perd point de vûe ſon premier deſſein. Je vois au moins qu'il continue à promettre une ſuite de (*a*) l'Hiſtoire de l'Ordre d'INIGO juſqu'à notre tems; & à juger de ce qu'il fera, par ce qu'il a déja fait, on peut aiſément conjecturer qu'il découvrira d'étranges manœuvres, dans les moyens que les INIGHISTES ont employés, pour monter à ce haut faîte de grandeur & de pouvoir, dont ils ſe vantent eux-mêmes.

En attendant il s'eſt contenté d'ajouter à cette *Nouvelle Edition*, enrichie d'une excellente *Table des Matières*, une des Pièces du dernier Siècle qui font le mieux connoître l'Eſprit & les Attentats de la SOCIETE' INIGHIENNE; c'eſt l'ANTI-COTTON, auquel il a joint en même tems une *Diſſertation Hiſtorique & Critique*, pleine de recherches nouvelles & ſavantes ſur ce fameux Ecrit. Cette *Diſſertation*, com-

(*a*) *Avertiſſement*, pag. 2.

me il nous l'apprend lui-même (*a*), n'avoit point été faite pour être insérée en cet endroit. Elle faisoit partie d'un Recueil de plusieurs Dissertations sur divers sujets, composées il y a déja quelques années; mais se trouvant assez propre à servir d'introduction préliminaire à l'ANTI-COTTON, l'Auteur s'est laissé persuader de la placer ici. Il est à souhaiter qu'on lui persuade de même d'enrichir la République des Lettres des autres productions, dont son Recueil est composé. Si elles sont toutes aussi intéressantes que celle dont il s'agit à présent, nous ne doutons point que ceux qui aiment l'Histoire Littéraire, ne les reçoivent avec un applaudissement extrême.

Elle est écrite à peu près dans le goût des Articles du Dictionnaire de *Bayle;* c'est-à-dire qu'au Texte qui est fort abrégé, succèdent des Remarques qui sont très étendues, & pleines de recherches Critiques. Sans nous astreindre à la Méthode de l'Auteur, nous nous contenterons d'en recueillir quelques observations principales. Il faudroit copier le tout, si on vouloit insister sur tout ce qu'il y a d'intéressant.

L'Anti-Cotton (*b*) est un des plus violens Ecrits qui aient jamais été faits contre les Jésuites. Il est intitulé *Anti-Cotton, ou Réfutation de la Lettre déclaratoire du Père Cotton. Livre où est prouvé que les Jésuites sont coupables & autheurs du Parricide exécrable, commis en la personne du Roi Très-Chrétien Henri IV. d'heureuse mé-*

(*a*) *Avertissement avant* l'Anti-Cotton.
(*b*) *Dissertation*, pag. 54.

mémoire. C'eſt un petit Octavo de quatre feuilles & demie, ou de 72 pages, imprimé en 1610, ſans nom de Ville ni d'Imprimeur, & depuis rimprimé plus d'une fois. Il eſt diviſé en cinq Chapitres, dont voici les Titres. I. *Que la Doctrine des Jéſuites approuve le Parricide des Rois & la Rebellion des Sujets.* II. *Preuve de cela même par les faits des Jéſuites.* III. *Que les Jéſuites ſont coupables du Parricide de noſtre defunct Roi Henri IV.* IV. *Examen de la Lettre déclaratoire du Père Cotton.* V. *S'il eſt utile pour le bien de l'Etat que le Père Cotton ſoit près de la perſonne du Roi, ou de la Royne Régente; & ſi les Jéſuites doivent eſtre ſoufferts.* Avant ces cinq Chapitres on trouve une Epitre Dédicatoire *à la Royne* ſignée P. D. C. & après le dernier, l'on voit ce *Quatrain à la Royne*, par où le Livre finit.

Si vous voulez que voſtre Etat ſoit ferme,
Chaſſez bien loin ces Tigres inhumains,
Qui, de leur Roi accourciſſans le Terme,
Se ſont payez de ſon cœur par leurs mains.

Quelques ſemaines (*a*) après la mort déplorable de Henri IV, le Père *Cotton* avoit publié une Lettre, intitulée *Lettre Déclaratoire de la Doctrine des Pères Jéſuites ſur la vie des Rois, conforme aux Décrets du Concile de Conſtance, par le Père* PIERRE COTTON *de la Compagnie de Jéſus*; imprimée *à Paris* chez *Claude Chapelet*

(*a*) Pag. 9.

en 1610, in 8. & dédiée *à la Royne Régente*. Le but que s'y proposoit le Père *Cotton*, étoit de purger tous ſes confrères de l'accuſation, que l'on formoit contre eux depuis longtems, d'adhérer à la Doctrine de Mariana touchant le meurtre des Rois; & de desavouer nommément cette Doctrine. C'étoit grandement compter ſur la crédulité du Public; mais le Public éclairé, bien loin de ſe laiſſer ſurprendre par cet artifice, appliqua au Père *Cotton* la maxime, *Nimia præcautio dolus*. On ne balança point à croire que les circonſtances avoient arraché un desaveu, auquel le cœur n'avoit point de part. On repliqua vigoureuſement au bon Père *Inighiſte*, & l'ANTI-COTTON fut une de ces repliques. Elle fut reçue avec tout l'applaudiſſement imaginable. On la traduiſit en diverſes Langues, on la rimprima pluſieurs fois, & la Cour même en toléra le débit ſecret, comme on peut le voir plus amplement (*a*) dans les curieuſes recherches que notre *Auteur* a faites ſur ce ſujet.

Si la marque de la bonté d'un Ouvrage, conſiſtoit dans le nombre des Réfutations qu'on y oppoſe, il n'y en auroit guères de meilleur que l'ANTI-COTTON, car il n'y en a guères qui ait été plus réfuté. L'*Auteur* indique *douze* de ces Réfutations qui ſont venues à ſa connoiſſance.

La 1. (*b*) eſt intitulée *Le Fléau d'Ariſtogiton, ou contre le calomniateur des Pères Jéſuites, ſous le Titre d'*ANTI-COTON, *par* LOUIS DE MONT-GOM-

(*a*) *Diſſert.* pag. 11, 12, 13.
(*b*) *Diſſert.* pag. 15.

GOMMERI SIEUR DE COURBOUZON, & imprimée *à Paris chez*.....en 1610, in 8. Son Auteur avoit été Réformé, & ce fut contre lui qu'on publia peu après *le Remerciment des Beurrières de Paris* &c. à *Niort* en 1610, in 8. qui fut rimprimé avec *le Fléau d'Ariſtogiton* à *Amſterdam*, chez *Michiel Colin* en 1610, in 8. La prémière de ces Pièces peu eſtimée ne contenoit que 16 pages, l'autre qui l'eſt beaucoup davantage en contient 32.

La II. Réfutation (*a*) de l'ANTI-COTTON eſt d'un nommé *Pelletier*. L'Auteur ne la connoit que parce que le *Remerciment des Beurrières*, le *P. Richeome* & *Baillet* l'ont indiquée. Le Sieur *Pierre Pelletier* étoit un nouveau Converti, auſſi bien que *de Courbouzon*. L'un & l'autre ſont connus par quelques Ouvrages. Mr. *Baillet* (*b*) s'eſt trompé, quand il a cru que ces deux noms étoient feints. On voit ici le contraire d'une manière inconteſtable.

La III. (*c*) eſt d'une Femme, que notre Auteur conjecture avoir été la célèbre Mademoiſelle DE GOURNAI, fille d'Alliance de l'Illuſtre *Michel de Montagne*, contre laquelle on publia un *Anti-Gournai*. Le titre de cette Pièce, de même que celui de la Réfutation que Mademoiſelle *de Gournai* avoit faite de l'ANTI-COTTON, n'a pu juſqu'à préſent être déterré.

La IV. (*d*) que Mr. *Baillet* donne mal à propos

(*a*) *Diſſert.* pag. 16—20.
(*b*) *Baillet* Anti. Tom. I. pag. 146.
(*c*) *Diſſert.* pag. 20.
(*d*) *Ibid.*

pos pour la prémière, eſt du Jéſuite JAQUES GRETZER. Le titre en eſt, *Lixivium pro abluendo malè ſano Capite Anonymi cujusdam Fabulatoris & ut vocant Novellantis, qui cædem Chriſtianiſſimi Galliæ & Navarræ Regis Henrici IV. in Jeſuitas partim apertè, partim tacitè confert.* On n'en a jamais fait grand cas. Auſſi en ignore-t-on l'Edition & la forme.

La V. (*a*) eſt intitulée *Reponſe Apologétique à l'Anti-Cotton & à ceux de ſa ſuite, préſentée à la Royne, Mère du Roi, Régente en France; où il eſt montré que les Autheurs Anonymes de ces Libelles diffamatoires ſont atteints des Crimes d'Héréſie, Lèze-Majeſté, Perfidie, Sacrilège & très énorme Impoſture, par un Père de la Compagnie de Jéſus.* A *Paris* en 1611, in 8. chez *Joſeph Cotereau*, & *au Pont*, par *Michel Gaillard*, auſſi en 1611, in 8. Il eſt certain que le P. COTTON en étoit lui-même (*b*) Auteur, & qu'on en jugea peu favorablement. La *Sorbonne* la cenſura de la manière la plus flétriſſante en 1612. *Caſaubon* la réfuta auſſi avec force en Latin: mais perſonne ne le fit avec moins de ménagement, que l'Auteur d'un Ecrit intitulé, *Le Contr'Aſſaſſin, ou Reponſe à l'Apologie des Jéſuites, faite par un Père de la Compagnie de Jéſus de Loyola, & réfutée par un très humble Serviteur de Jéſus-Chriſt, de la Compagnie de tous les*

(*a*) *Diſſert.* pag. 22.

(*b*) *Alegambe*, Bibl. Script. Soc. Jeſu, pag. 378.

(*c*) *Iſaaci Caſauboni Epiſtola ad Frontonem Ducæum de Apologia quæ communi Jeſuitarum nomine ante aliquot menſes Pariſiis edita eſt.* Lond. 1611. 4. C'eſt la DCCXXX. Lettre de *Caſaubon* dans le Recueil d'*Almeloveen*.

les vrais Chreſtiens D. H. imprimé *à Genève*, chez *Eſaïe le Preux* en 1612, in 8. diviſé en XIV Chapitres, & contenant 491 pages, ſans l'Epitre & ſans la Préface. Celui qui ſe déſigna par ce Titre, étoit un Miniſtre Réformé nommé DAVID HOMME, Paſteur de l'Egliſe de *Duras*, dans la Baſſe Guienne, & enſuite de *Gergeau* dans l'Orléannois. Il étoit d'une très bonne famille d'Ecoſſe dans laquelle, dit notre Auteur (*a*), il y a ſouvent eu des Lords. Le vrai nom de cette famille eſt, ſi je ne me trompe, HUME ou HUMS. Je trouve dans *Moréri* que *Hume* eſt le nom d'une Baronie & d'un fort Château dans le Comte de Berwick en Ecoſſe. Il ajoute, que c'eſt le ſéjour d'une noble & ancienne Famille qui a pris ſon ſurnom de ce Château, & qui eſt une Branche de la Famille de *Mers* ou *March*. Ailleurs (*b*) on voit que depuis le tems de *Jaques I.* Roi d'Ecoſſe, la Comté de *Mers* avoit été donnée à la Famille des *Stuart*, qui l'a conſervée juſqu'au Règne de *Guillaume III.* Ainſi *David Home*, ou *Hume*, aura effectivement appartenu à cette Maiſon Royale. Ce qui le confirme, c'eſt qu'il paroît que *Jaques I.* Roi de la Grande Bretagne, le reçut avec beaucoup diſtinction dans un voyage qu'il fit à *Londres*, d'où il revint chargé d'une Lettre de ſa Majeſté, pour le Synode National des

(*a*) *Diſſert.* pag. 25.
(*b*) Voyez le Dict. de *Moréri*, à l'Article *Mers*, dans le Tom. IV. de l'Ed. de *Baſle*.

(*a*) des Egliſes de France aſſemblé à *Tonneins*, dans les mois de Mai & de Juin de l'année 1614. Il étoit actuellement Paſteur à *Gergeau* en 1620, & ſelon toutes les apparences ce fut lui qui publia un autre Ecrit ſous ce Titre, (*b*) *L'Aſſaſſinat du Roi, ou maximes du Vieil de la Montagne Vaticane & de ſes Aſſaſſins, pratiquées en la perſonne de défunct Henri le Grand*, imprimé en 1614, puis en 1615, & augmenté en 1617; toutes Editions in 8. L'Ouvrage eſt dédié *à Monſeigneur le Duc D. R.* c'eſt-à-dire, ſelon la conjecture de notre Auteur, *de Rohan*, & l'Epître Dédicatoire eſt ſignée D. H. qu'on peut très naturellement regarder comme les lettres initiales du nom de *David Home*. Quoi qu'il en ſoit, ce petit Livre, qui dans l'Edition de 1615 n'eſt que de 82 pages d'aſſez menu caractère, eſt plein de faits intéreſſans & de réflexions importantes. Principalement deſtiné à faire voir que la Doctrine des Papes, qui ordonne *de manger Dieu & d'aſſaſſiner les Souverains*, eſt directement oppoſée à celle de *St. Pierre*, qui prefcrit ſi poſitivement *de craindre Dieu & d'honorer le Roi*, cet Ouvrage ne le cède nullement en force à l'ANTI-COTTON. Il y a même des endroits qui renchériſſent ſur l'énergie de ce dernier. Si l'Auteur, qui en donne ici une courte Analyſe, prend un jour la peine de le faire rimprimer avec quelques notes de ſa façon, on le lira avec autant de plaiſir pour le moins qu'aucun autre Ecrit de ce genre.

La

(*a*) *Synodes Nat. des Egl. de France*, Tom. II. pag. 5, 6. & 222. (*b*) *Diſſert.* pag. 26.

La VI. (*a*) Réfutation de l'ANTI-COTTON eſt intitulée *Réponſe à l'Anti-Cotton pour la Defſenſe de la Doctrine & Innocence des Pères Jéſuites*, *par* HADRIEN BEHOTE, *Archidiacre de Rouen. A Rouen en* 1611; *in* 8. *& à Paris chez Jean Nigaud en* 1611, *in* 8. La VII. eſt du fameux EUDÆMON JOHANNES. La VIII. de FRANÇOIS BONALD, Jéſuite de *Mayde*. La IX. de FRANÇOIS TALOT, auſſi Jéſuite. Ces deux dernières Pièces reſſemblent ſi fort dans leur titre à la V. dont le *P. Cotton* fut lui-même Auteur, qu'elles pourroient bien être toutes trois le même Ouvrage. Cette conjecture eſt appuyée d'ailleurs ſur d'autres preuves, qu'il faut voir dans la *Diſſertation* (*b*).

La X. Réfutation de l'ANTI-COTTON eſt du Jéſuite LOÜIS RICHEOME. (*c*) La XI. & la XII. publiées en Latin ſous le nom d'*André Scioppius*, frère de *Gaſpard*, paſſent pour être du P. FRANÇOIS GARASSE, & l'on y retrouve aſſez ſon goût & ſon ſtyle.

(*d*) Notre Auteur indique encore une Pièce, intitulée, *Avis de Maitre Guillaume nouvellement retourné de l'autre Monde, ſur le ſujet de l'Anti-Cotton*, *par* PIERRE DU COIGNET, à *Paris en* 1611, *in* 8. Mais comme il n'en connoit que le Titre, il ne ſait ſi elle eſt pour, ou contre l'ANTI-COTTON. Mr. *Baillet*, qui fait mention de presque toutes les Réfutations de l'AN-

(*a*) *Diſſert.* pag. 30.
(*b*) *Là-même*, pag. 30, 31.
(*c*) *Là-même*, pag. 32—34.
(*d*) *Là-même*, pag. 34—38.

l'ANTI-COTTON, en attribue (*a*) une à un Mr. DE MONTREAL. C'eſt une erreur. ALEXANDRE DE MONTREAL exerça ſa plume contre un autre Ecrit, intitulé *le Tocſin &c.* Enfin Mr. *Du Pin* a auſſi donné pour une Réfutation de l'ANTI-COTTON, une Pièce de JAQUES STRATIUS Jéſuite d'*Anvers* (*b*), ſous le titre d'*Apologie contre l'Anti-Cotton*, imprimée *à Bruges* en 1609. Mais notre ſavant Critique montre qu'il y a là deux fautes groſſières. 1. La Réfutation d'un Livre fait exprès pour imputer aux Jéſuites le meurtre d'*Henri IV* commis en 1610, ne ſauroit avoir été imprimée en 1609. 2. *Stratius* écrivit non contre l'ANTI-COTTON, mais contre un Vaudeville où le P. *Coton* étoit déchiré, ſelon que le porte expreſſément le titre de ſon Livre que voici, *Jacobi Stratii Apologia Catholica adverſus Cantilenam Gallicam editam in R. P. Petrum Cottonum, Brugis* 1609. Telle eſt l'inattention avec laquelle Mr. *Du Pin* compoſa ſa *Bibliothèque*. „ Rien ne ſeroit plus étonnant, „ ajoute ici notre Auteur (*c*), que la réputation „ qu'elle a acquiſe, ſi l'on ne croyoit qu'elle eſt „ dûe aux Extraits des Pères des ſix prémiers „ Siècles laiſſés par un de Mrs. (*d*) de Port-„ Royal, chez Mr. *de Liancourt*, où Mr. *du Pin* „ étoit Précepteur, enchaſſez habilement dans „ cette *Bibliothèque*, & auxquels il n'a ajouté „ que

(*a*) *Baillet* Anti, Tom. I. pag. 145.

(*b*) *Du Pin*, Table Univerſelle des Auteurs Eccleſ. *Col.* 1762. (*c*) *Diſſert.* pag. 35.

(*d*) L'Original porte, *laiſſées par Mr. de Port-Royal*. C'eſt viſiblement une faute d'impreſſion.

„ que l'hiſtorique" &c. C'eſt apparemment ce que le fameux R. *Simon* avoit voulu inſinuer dans ſa *Bibliothèque Critique*, Tom. II. pag. 402: mais ce ſévère cenſeur de Mr. *du Pin* a été relevé à ſon tour & vivement relevé, dans les Remarques anonymes que l'on a ajoutées à ſa *Bibliothèque Critique*, où l'on prétend faire voir qu'il n'étoit guères qu'un Copiſte ſervile. J'ajouterai (continue notre Auteur) que ces importunes Remarques anonymes ſont du Père *Etienne Souciet* Jéſuite.

Revenons à l'ANTI-COTTON. Dès que ce Livre parut, on l'attribua a différens Auteurs (*a*), les uns *Proteſtans*, & les autres *Catholiques*. La plupart de ceux qui le réfutérent, dépeignirent celui qui l'avoit compoſé comme un Hérétique des plus fins & des plus diſſimulés. Parmi les Réformés on l'attribua communément à PIERRE DU MOULIN; ſon propre fils *Louis du Moulin* confirmant la choſe dans ſon *Jugulum Cauſæ Papiſticæ* (*b*). Et les Jéſuites, ou leurs amis, en parurent ſi perſuadés, que pour réfuter l'Anagramme du *P. Cotton* qu'on avoit faite en ces termes, PIER-

(*a*) *Diſſert.* pag. 38—49.

(*b*) C'eſt dans le *Chap.* VI. *pag.* 105, où après avoir rapporté ces paroles de la Lettre de *Caſaubon à Fronton le Duc*, *Tuam amicitiam cupio mihi manere ſartam tectam; manebit autem, ſi ſcriptum meum comparaveris cum Anti-Cotonibus, Myſteriis iniquitatis, & Theatris Antichriſti, & id genus aliis hominum qui, ut olim Auguſtinus dicebat, deſtruunt melius aliena quam propria tuentur*, il ajoute: *Per illa verba figens Proteſtantium eò tempore anteſignanos Philippum Mornæum, Nicolaum Vignerium, & Petrum Molinæum.* Peut-être n'en parle-t-il ainſi que ſur l'opinion publique. Je n'oſerois le décider.

PIERRE COTON, PERSE TON ROI, ils y oppoſérent celle de *Pierre du Moulin* de cette maniére, PETRUS DU MOULIN, ERIT MUNDO LUPUS. C'étoit l'uſage d'alors d'employer ces Jeux de mots auſſi fréquemment que de bonnes preuves. „ Environ 30 après, (ajoute l'Auteur dans „ une Note (*a*) où la mauvaiſe-foi des Janſéniſtes n'eſt pas épargnée) les Jéſuites en uſérent „ de même envers CORNELIUS JANSENIUS, „ ſur lequel ils s'imaginérent avoir remporté une „ grande victoire, après avoir trouvé dans ſon „ nom, CALVINI SENSUS IN ORE." S'il falloit prouver que ce goût des Jeux de mots n'eſt pas encore bien paſſé, on n'y auroit pas beaucoup de peine. Les *Janſéniſtes* à Convulſions & leurs Ecrivains ſemblent avoir pris à tâche de ſe deshonorer par leurs fades alluſions, & par leurs chimères myſtiques. J'en rapporterai un exemple qui, à cauſe de ſa ſingularité, mérite de ne pas tomber dans l'oubli. Au commencement de 1733 on vendit à *Paris* ſous le manteau une Brochure, ou peut être ſeulement une feuille intitulée *Calendrier Myſtérieux fondé ſur l'Apocalypſe & ſur Iſaïe*. L'endroit de l'Apocalypſe eſt celui où il eſt parlé de la Bête, du nom de la Bête qui renferme le nombre de 666, & de la guerre qu'elle fera aux Saints, guerre qui durera trois ans & demi. Et voici l'explication que l'Auteur en donne. „ La *Bête* eſt la *Conſtitution*. La „ *Guerre*, eſt la perſécution qu'elle fait, qui com„ mence à la Déclaration du mois de Mars, & „ doit finir au mois de Septembre 1733. Tout „ cela

(*a*) *Diſſert.* pag. 41, 42.

„ cela eſt renfermé dans le mot LUDOVICUS,
„ dans lequel en prenant les lettres numérales
„ on trouve 666, comme dans ces mots *decimus quintus Franciæ & Navarræ Rex*, on trou-
„ ve le nombre de 1733. Ajoutez ce que dit
„ *Iſaïe*, *Je rétablirai vos Conſeillers* (Meſſieurs
„ du Parlement, cela va ſans dire) *comme auparavant*, ce qui eſt déja accompli, & *Sion ſera rachetée*. On ne peut, dit le *Gazettier* (*a*) de
„ qui j'emprunte cet exemple, décider qui
„ l'emporte, ou de l'extravagance, ou de l'inſo-
„ lence, dans ce Viſionnaire. Ne ſeroit-ce point
„ une ſuite des Convulſions qui vont toujours leur
„ train"? C'eſt au moins une ſuite de l'eſprit de Parti, & l'on ſait que cet eſprit furieux ſe joue ſans retenue de tout ce qu'il y a de plus ſacré.

La colère fit trouver aux *Jéſuites* toutes les injures imaginables dans ces trois Lettres P. D. C. que l'Auteur de l'ANTI-COTTON avoit jugé à propos de mettre à la fin de ſon Epitre Dédicatoire. Ils appellérent l'Auteur *Paſté de Chenilles*, *Pernicieux Diable Calomniateur*, *Plume de Corbeau*, *Punaiſe de Calvin*, & de vingt autres façon toutes auſſi pitoyables & groſſières.

D'un autre côté, diverſes perſonnes ont cru que le véritable Auteur de l'ANTI-COTTON, étoit PIERRE DU COIGNET, ou plutôt *de Coignières*, Avocat-Général au Parlement de *Paris*, & grand ami de *Pasquier*. Quelques-uns l'ont donné à Mr. SERVIN, qui depuis exerça la même Charge que de *Cugnières*. Mais on n'en produit au-

(*a*) *Mémoires Hiſtoriques pour le ſiécle courant.* Janvier 1733. pag. 69.

aucune preuve. L'Auteur anonyme des Remarques ſur les Lettres de *Bayle*, l'attribue ſur la foi d'un Manuſcrit à CESAR DE PLAIS, qui étoit Avocat à *Paris* dans ce tems-là; & je ne ſai ſi notre Auteur ne panche point à adopter cette conjecture. Il la fortifie au moins & ne dit rien pour la combattre, quoique poſitivement il ne ſe déclare pas.

(*a*) Il n'y auroit point à douter que l'ANTI-COTTON ne fût d'un *Catholique*, ſi ce que le Père *d'Orléans* en a dit étoit bien aſſuré. C'eſt dans la Vie du *P. Cotton* qu'il en parle. Après y avoir avancé que cet Ecrit produiſit très peu d'effet ſur l'eſprit de la Reine-Mère & ſur celui des Miniſtres: „Telle fut, *dit-il*, (*b*) la deſtinée de „ l'*Anti-Cotton*. Il en pouvoit avoir une plus glo„ rieuſe à ceux contre qui il avoit été fait, ſi la „ modeſtie de celui qui y étoit le plus intéreſſé „ l'eût voulu permettre. L'Auteur étoit un „ homme en qui la haine n'avoit pu étouffer la „ conſcience. Les remords en furent ſi vifs, „ qu'il l'obligérent à quitter le Monde & à ſe re„ tirer dans un Cloitre pour y faire pénitence „ de ſon péché. Sa retraite n'appaiſa point la „ ſyndérèſe: plus il approcha de Dieu, plus Dieu „ lui fit ſentir la néceſſité de réparer l'injure „ qu'il avoit faite à ſon prochain. Dans cet „ état il s'adreſſe au St. homme (*au Père Cotton*) „ & lui fait offre de ſe retracter.... On peut „ juger quel avantage une pareille retractation „ auroit donné dans le Monde à la cauſe des Jé„ ſuites.

(*a*) *Diſſert.* pag. 49—54.
(*b*) Vie du P. Cotton, par le P. *d'Orléans*, pag. 153.

„ ſuites. Le ſerviteur de Dieu ne voulut pas
„ néanmoins donner cet embarras à ce Reli-
„ gieux, ni faire cette confuſion à ſes Ennemis.
„ Le public aiant fait juſtice à l'innocence, il
„ crut qu'il devoit faire quelque miſéricorde au
„ Crime, ſur-tout dans un homme qui le re-
„ connoiſſoit & qui en faiſoit une ſi grande pé-
„ nitence". Que tout cela eſt Jéſuitique! Pourquoi ne donner aucune preuve de ce récit? Pourquoi le Père *d'Orléans* nous cache-t-il le nom de l'illuſtre pénitent, qu'il pourroit nommer à coup ſûr, ſans lui cauſer le moindre *embarras*? Un Jéſuite attaqué dans ſon honneur de la manière la plus flétriſſante & la plus ſolide, néglige une réparation authentique; il la refuſe; il craint de cauſer de l'*embarras* à un ſimple Religieux; il ſe fait de la peine de donner de la *confuſion* à ſes Ennemis! *Credat Judæus Apella, non ego.* Diſons ce qui en eſt. Tout ce beau narré du *P. d'Orléans* n'eſt qu'un tour d'adreſſe, deſtiné à relever l'éclat de la modération de ſon Héros. Tout ſon Livre eſt rempli de ſemblables Embelliſſemens. La vérité y eſt d'un bout à l'autre déguiſée *ad majorem Societatis gloriam*, & les faits les mieux connus y ſont infidèlement rapportés. „ Tel eſt, par exemple, le jour égale-
„ ment funeſte & remarquable du meurtre de
„ Henri IV. *Ce fut le* 10 *de Mai de l'année* 1610,
„ dit-il page 146, *que l'Etat perdit ce Monarque.*
„ Les Enfans ſavent néanmoins que ce ne fut
„ que le 14. Aucun Jéſuite, ce me ſemble,
„ ne

(a) *Là-même*, pag. 53.

„ ne devroit non plus ignorer cette mémorable
„ Epoque, que celle des triomphantes Jour-
„ nées de la St. Barthélemi & de la Révocation
„ de l'Edit de Nantes.

(*a*) L'Auteur de l'ANTI-COTTON auroit épargné au Monde Savant bien des conjectures, ſi, comme il l'avoit ſolennellement promis, il s'étoit fait connoitre, & avoit réfuté à viſage découvert ceux qui l'attaquérent. Mais en vérité la promeſſe n'étoit guères prudente. Il auroit bien fait de ménager cette vaine fanfaronade, la ſageſſe vouloit qu'il demeurât caché derrière le rideau : car quoique les Jéſuites aient affecté de parler de l'ANTI-COTTON comme d'une Pièce fort miſérable, il eſt certain qu'on la trouva très bien faite, & qu'elle porta coup contre eux; témoin ce qu'en diſoit le Cardinal *du Perron* (*b*) un de leurs plus grands amis: *Ce Livre eſt bien fait, & il ne s'eſt fait Livre contre eux qui les ruine tant.* S'il leur eût ſemblé ſi mauvais, ils ne ſe ſeroient pas donné tant de peine pour le réfuter.

Le Public en jugera de nouveau. Graces aux ſoins de notre Auteur, voilà l'ANTI-COTTON, ci-devant extrêmement rare, deſormais commun, & entre les mains de tout le monde. L'excellente Diſſertation dont nous venons de donner un fidèle extrait, en rendra la lecture en quelque manière plus intéreſſante. Toujours ſaura-t-on gré au Savant qui ſe cache ſous le nom de Mr. *de Selva*, d'avoir orné un Ecrit déja pré-

(*a*) *Diſſert.* pag. 54—56.
(*b*) *Perroniana*, pag. 19.

précieux en lui-même, en le faiſant précéder de tant de remarques qui avoient échappé aux recherches & à la pénétration des plus habiles Critiques. Quelques perſonnes, fauſſement délicates, vouloient qu'en rimprimant l'ANTI-COTTON on le mît en *nouveau François*; mais on n'a eu garde de ſuivre un ſi mauvais conſeil. (*a*) „ Ces prétendues *Corrections* d'anciens Ouvrages „ n'en ſont d'ordinaire que des *Corruptions*, qui „ ne produiſent le plus ſouvent d'autre fruit, que „ d'enlever à leurs Originaux la gentilleſſe & la „ naïveté de leurs anciennes expreſſions, d'en „ énerver le ſtile mâle & vigoureux, & de faire perdre ainſi le langage du tems dans lequel „ ils ont été compoſés." L'Editeur auſſi poli que ſavant n'excepte qu'un ſeul cas, en faveur des Dames. „ C'eſt lorsque quelque perſonne de l'autre ſexe, lequel n'eſt pas obligé „ comme le nôtre de connoître tous ces inconvéniens, s'élève courageuſement au deſſus des „ Amuſemens frivoles de ſes ſemblables, tant „ pour occuper utilement & pieuſement ſon loiſir, que pour contribuer par-là à l'inſtruction „ & à l'édification de ſon prochain. C'eſt, *ajoute-t-il*, ce que nous avons vu très heureuſement exécuter il y a quelques années ſur le „ *Traité de la Paix de l'Ame & du Contentement de l'Eſprit de Mr. du Moulin*, par une Perſonne d'un très grand mérite, d'une très ſincère „ piété, & d'une très reſpectable vertu; & „ c'eſt ce dont auroit le plus grand tort du „ monde de ne la pas extrêmement louer.

(*a*) Avertiſſement de l'Editeur.

ARTICLE VI.

HISTOIRE CRITIQUE DE LA PHILOSOPHIE; *où l'on traite de son Origine, de ses Progrès, & des diverses Révolutions qui lui sont arrivées jusqu'à notre tems. Par Mr. D***. A* Amsterdam, *chez* François Changuion. 3 *Vols.* in 8.

Troisième & dernier Extrait.

(a) „ TOus les Disciples de *Platon* ne lui furent pas également attachés. Il „ y eut un Rebelle qui osa combattre sa Doc„ trine, & se faire Chef de Parti. Ce Rebelle „ étoit *Aristote*, génie aussi fécond qu'étendu, „ & sur lequel toutes les Sciences avoient droit.“ Mr. *Deslandes* nous donne ici en abrégé la vie de ce grand Philosophe, le Plan général de ses Ouvrages, un Jugement critique sur ses principaux Traités, & de judicieuses remarques sur les erreurs qu'on lui reproche. Un Auteur moins habile n'auroit jamais résisté à la tentation de s'étendre sur les détails curieux qu'offre ici l'Histoire des *Péripatéticiens*; mais ces détails quoique curieux sont communs, & Mr. *Deslandes* fait le précepte d'Horace:

Qua

(a) *Hist. Crit.* Tom. II. Liv. IV. Chap. 2. pag. 266.

Quæ desperat tractata nitescere posse, relinquit.

Il en dit assez cependant pour donner une juste idée du Maître, de ses Disciples, & de leurs Censeurs. *Aristote* fut un génie du prémier ordre. Ses aveugles admirateurs ne virent en lui que du grand, du sublime, du divin. Après l'avoir élevé à l'empire de la Philosophie, il ne leur restoit plus qu'à lui donner une place dans le Ciel parmi les Bienheureux, qu'à égaler ses Livres à la dignité du Texte Sacré, qu'à (*a*) *faire un regard de son portrait & de celui de Jésus-Christ*; & ils ont porté la folie jusques-là. Mais comme, d'un autre côté, les plus grands génies ont quelquefois les plus grands défauts, on n'a point manqué de saisir ceux du Prince des Philosophes: on les a mis dans tout leur jour. L'envie & la passion les ont grossi. On les a qualifiés avec hauteur; quelquefois même on y a répandu du fiel. Et si les Anciens, qu'*Aristote* déchira (*b*) sans ménagement, pouvoient revivre, je ne doute pas qu'ils ne se trouvassent assez bien vengés par nos Modernes. Notre Auteur, plus impartial, observe un juste milieu. Sa Critique n'est ni aigre, ni flatteuse. Peu de gens sans doute refuseront de souscrire à ce qu'il conclud d'après le fameux Chancelier *Bacon*, que, (*c*) „ le défaut essentiel de la Philoso-„ phie

(*a*) *Ibid.* pag. 291.

(*b*) Voyez *Paganini Gaudentii*, Aristoteles Veterum Philosophorum contemptor. *Pis.* 1641. in 4.

(*c*) *Hist. Crit.* Tom. II. pag. 290.

„ phie d'*Ariſtote*, c'eſt qu'elle accoutume peu „ à peu à ſe paſſer de l'Evidence, & à mettre „ les mots à la place des choſes: c'eſt qu'elle „ ôte ce courage d'eſprit, & cette liberté d'in„ telligence, qui peuvent ſeuls conduire aux „ plus ſublimes découvertes: c'eſt enfin qu'elle „ empêche d'ôſer beaucoup, ce qui eſt princi„ palement néceſſaire en Philoſophie. "

Ariſtote s'empoiſonna à *Chalcis*, pour ſe dérober aux injuſtes perſécutions des Prêtres de Cérès qui le taxoient d'Athéiſme. *Théophraſte* hérita de ſa Chaire & de ſes Manuſcrits. Un ſi précieux dépôt paſſa, après la mort de *Théophraſte*, dans des mains avares & peu intelligentes: il demeura longtems caché au fond d'une cave, où les vers & l'humidité en gâtérent la plus grande partie. Un riche Bourgeois d'Athènes, plus curieux de Livres que connoiſſeur, acheta ce tréſor dans la ſuite, & en para ſa Bibliothèque, qui échut à *Sylla* vainqueur de la Grèce. Ces Manuſcrits donc furent transportés à Rome, & de là à Rhodes, où *Andronicus* les donna au public, après avoir rajuſté les endroits mutilés, & corrigé ce qu'il y trouvoit de défectueux. *Théophraſte* eut divers ſucceſſeurs. *Straton* ſeul donna du nouveau. Il admit la Nature pour toute Divinité. La plupart des Athées qui ſont venus après lui, ont embraſſé ſon Syſtême. Encore aujourd'hui des *Lettrés*, à la Chine, n'en ſuivent pas d'autre.

On joint d'ordinaire (*a*) à la Secte *Italique*, celle

(*a*) *Ibid.* Liv. V, Chap. XXIII.

celle d'*Elée*, fondée par *Xénophane*, & heureusement accrue par les soins de *Parménide* & de *Zénon*. Soit âpreté d'humeur, soit *intempérance de verte*, *Xénophane* s'attira beaucoup d'envieux. Contraint de se réfugier en Sicile, il y vêcut dans une misère extrême. Deux sujets exerçoient principalement son éloquence. Il déclamoit incessamment contre la manière indécente, dont *Homère* & *Hésiode* avoient parlé de la Divinité. C'étoit le meilleur usage qu'il pût faire de sa Raison. „ Il n'y a point, (*dit fort „ bien Mr. Deslandes* (*a*),) il n'y a point de folie plus grande ni plus palpable que l'Idolatrie; „ c'est la seule qu'on ne puisse tolérer, ni sous „ prétexte d'ignorance, ni sous prétexte de bonne foi. Tout le monde qui pense, en convient. L'Idolâtre est un monstre odieux & „ haïssable, en tout sens, qui ne doit trouver „ aucune excuse, même parmi ceux qui sont „ les plus enclins à exagérer les droits de la „ conscience erronée. „ Un autre sujet qui faisoit briller *Xénophane*, c'étoit la proposition suivante: Qu'il y a dans la vie plus de maux que de biens. C'est aussi l'objet favori des élégantes descriptions de Mr. *Deslandes*. Il ne laisse échaper aucune occasion d'y revenir.

Le dogme distinctif de la Secte *Eléatique*, étoit l'unité & l'immobilité de toutes choses. *Xénophane*, *Parménide* & *Mélissus* soutenoient qu'il n'y a point de mouvement; que ce qui est, a toujours été; que ce qui a toujours été, est infi-

(*a*) *Ibid.* pag. 302.

ni, unique, immobile; & que par conſéquent il n'y a qu'une ſeule ſubſtance dans l'Univers, laquelle ne change jamais, quoiqu'elle paroiſſe changer en mille manières différentes, *Zénon* pouſſa le Pyrrhonisme encore plus loin. Ses prédéceſſeurs enſeignoient, que tout n'eſt qu'apparence & qu'illuſion dans le Monde: pour lui, Il ne rougit point de dire qu'il n'y avoit rien du tout. (*a*) „ Depuis *Zénon* (*b*) quelques autres „ Philoſophes ont repris ſon anéantiſſement univerſel, mais ſur un autre principe que voici: Qu'aucune choſe n'exiſte, qu'il n'y ait „ une raiſon ſuffiſante, 1. pourquoi elle exiſte; „ 2. pourquoi elle exiſte de cette manière plutôt que de toute autre. Ce qui revient au „ *ſufficiens quid* de Mr. *Leibnitz*, à ſon ſuffiſant „ pourquoi. Or, diſoient les mêmes Philoſophes, „ on ne peut ſoupçonner aucune raiſon, quelle „ qu'elle ſoit, qui ait pu engager l'Etre infiniment parfait, l'Etre heureux par lui-même, à „ créer le Monde, à l'arranger comme il eſt. „ Donc le Monde n'exiſte point. Donc il n'y „ a rien. Si ce ſont-là des idées métaphyſiques, „ tranchons le mot, elles tombent à pure perte.

La Secte *Eléatique* finit en *Zénon*. Ses Diſciples regardant les paradoxes qu'il avoit débités, comme des débauches d'eſprit, s'en écartérent entièrement. *Leucippe*, entre autres, devint Auteur de la Philoſophie corpusculaire ou méchanique; c'eſt-à-dire, qu'il ne reconnut dans l'Univers que du Vuide & des Atomes, dont les divers

(*a*) *Omnia negotia dejecit; ait nihil eſſe.* Senec. Epiſt. 88.
(*b*) *Hiſt. Crit.* Tom. II. pag. 316.

vers arrangemens avoient formé tous les corps. *Démocrite* (*a*), esprit supérieur, poussa ce Système. Il assura 1. que le mouvement des Atomes est éternel & nécessaire. 2. Que chaque Atome est doué de quelque chose de spirituel & de divin. 3. Que toute la Nature participe à cette Divinité, parce qu'elle n'est qu'un assemblage d'Atomes. 4. Que cet assemblage merveilleux, quoique fait au hazard, forme ce qu'on appelle la Providence. C'étoit, comme on voit, l'Athéisme grossièrement déguisé. Au reste, personne n'ignore que les folies humaines qui faisoient continuellement verser des larmes à *Héraclite*, étoient le sujet perpétuel des railleries & du ris moqueur de *Démocrite*. On le crut fou. *Hippocrate* fut appellé pour le guérir, & eut avec lui une conversation, dont il faut voir le détail dans Mr. *Deslandes*. En l'abrégeant, il ne lui a rien fait perdre de son sel.

Le portrait d'*Epicure* (*b*) est des plus brillans. Toutes les couleurs en sont empruntées de *Gassendi*, & le pinceau de notre Académicien leur a donné un nouveau lustre. Esprit, savoir, goût, politesse, vertu, rien ne manquoit, presque, à la perfection du Philosophe dont il trace le caractère. Quel dommage qu'un génie si sublime, donnant dans les travers de *Leucippe* & de *Démocrite*, y ait ajouté de nouvelles absurdités! Qui croiroit qu'un homme de la pénétration d'*Epicure*, ait été capable d'enseigner, qu'un mouvement d'inflexion appellé *clinamen*, détournant

(*a*) *Ibid.* Chap. XXIV.
(*b*) *Ibid.* Chap. XXV.

nant les Atomes du mouvement en ligne droite, eſt la cauſe de toutes les déterminations morales, & de tous les motifs des actions libres? Qui ne ſeroit indigné de voir ce grand Philoſophe anéantir l'idée d'un Dieu, ſe moquer de la Providence, & porter l'impiété juſqu'à faire le dévot au pied des autels; tandis que dans ſes leçons il ſappoit par les fondemens tout culte religieux? Mr. *Deslandes* me le pardonnera; je ne ſaurois concevoir comment il ſe peut, qu'avec autant de diſcernement qu'il en a, il ait été capable de prêter des adouciſſemens à une conduite ſi lâche, ſi contradictoire. Pourquoi ne la pas flétrir comme elle le mérite? Pourquoi placer ici des réflexions ſur la tolérance, qui vont à faire regarder tout l'extérieur de la Religion, comme la choſe la plus indifférente du monde? Je le dis ſans aigreur, & parce que je me crois obligé à le dire. Ce ne peut être que par inattention, qu'un homme d'eſprit, qu'un Critique ſage & pieux, tel que Mr. *Deslandes*, s'eſt oublié juſques-là.

Les Philoſophes de la Secte d'*Elée*, furent auſſi les Précepteurs de *Pyrrhon*. *Anaxarque* fut ſon Maitre. Celui-ci avoit été l'Elève de *Protagoras*, & *Protagoras* de *Démocrite*. L'aventure qui fit de *Protagoras* un Philoſophe, mérite d'être rapportée. „ Un jour que *Démocrite* ſortoit de la ville d'Abdère pour s'aller promener à la campagne, il apperçut un „ faix de bois énorme, mais lié avec tant d'a-„ dreſſe

(*a*) *Ibid.* Chap. XXVI.

„ dresse qu'un seul homme pouvoit le porter. „ Comme tout devient un sujet d'observation à „ qui sait observer, il s'arrêta pour examiner „ ce faix de bois, & demanda à qui il apparte„ noit. *Protagoras* parut, & confessa presque „ en tremblant que c'étoit son ouvrage, sans „ trop savoir en quoi cet ouvrage étoit si re„ marquable. La Nature qui lui avoit donné un „ génie propre aux Méchaniques, lui laissoit i„ gnorer ses talens. *Démocrite* ne dédaigna point „ d'admirer un simple Artisan. Il fit plus: il le „ prit encore au nombre de ses Disciples, & il „ pourvut généreusement à ses premiers besoins, „ qui sont d'ordinaire les plus pressans, & qui „ rebutent si fort des Sciences. C'est ici peut„ être le premier Crocheteur, qui soit devenu „ Philosophe. Mais, comme le remarque notre „ Auteur, combien de gens d'un extérieur „ grossier, & réduits à des professions viles, „ font des découvertes merveilleuses, soit en „ trouvant des Phénomènes rares qu'ils ne cher„ choient point, soit en abrégeant le long tour „ ruineuse des Arts? Malheureusement tel est „ d'ordinaire la destinée des Inventeurs, que la „ Cabale & la Brigue usurpent les récompenses „ qui leur étoient dûes, & se les procurent à „ elles-mêmes. On ne voit guères de ces ré„ compenses justement appliquées. ”

Pour (*a*) avoir une juste idée des sentimens de *Pyrrhon*, c'est principalement l'Ouvrage de *Sextus* l'Empirique qu'il faut consulter. Il a

(*a*) *Ibid.* pag. 365.

pour titre, *Les Hypotypoſes ou Inſtitutions Pyrrhoniennes*. Notre *Hiſtorien Critique* trouve dans ce Livre „ un air judicieux & recueilli; un „ goût de diſcuſſion, qui pénètre & approfondit les choſes. " Il doute, „ qu'on puiſſe „ débiter une Dialectique plus fine, & plus im„ poſante. Selon lui, dans les matières de Scien„ ce, l'unique réponſe des gens ſenſés devroit „ être celle-ci, *J'arrête mon jugement*. Il eſt vrai, „ ajoute-t-il, que l'amour-propre n'eſt point „ flatté d'un pareil langage, lui, qui aime tou„ jours à décider: mais ce langage eſt le plus „ raiſonnable, & puiſqu'il faut le dire, le ſeul „ raiſonnable. " Les Lecteurs en penſeront ce qui leur plaira. Quant à moi, je ne diſſimulerai point que je ne ſaurois ſouſcrire à la réflexion de Mr. *Deslandes*. C'eſt lui-même qui m'en empêche. Il décide ſouvent dans ce Livre, & toujours en homme d'eſprit. S'il étoit dans les idées de *Sextus* & de *Pyrrhon*, les trois quarts de cette *Hiſtoire Critique* ſeroient en contradiction avec ce qu'on vient de lire.

Nous voici parvenus au tems du déclin de la Philoſophie parmi les *Grecs*. Mr. *Deslandes* (*a*) rend juſtice au mérite des Sages qui la cultivérent. Sans diſſimuler ce qu'il y eut de vicieux dans leur façon de penſer, il les juge d'autant plus dignes d'être regardés avec indulgence, qu'ils commencérent hardiment à interroger la Nature. „ Leur mérite, *dit-il*, eſt tout à fait „ original; & s'ils ont commis des fautes, ces „ fau-

(*a*) *Ibid.* Chap. XXVII.

„ fautes mêmes ſont d'utiles inſtructions pour „ les Modernes. C'eſt pourquoi on doit leur „ appliquer ce que Clitus diſoit à Alexandre: „ *Tu as vaincu, mais c'eſt avec les Soldats de ton „ père.*" Quant aux cauſes de la décadence du goût & de la Philoſophie entre les *Grecs*, il n'eſt pas difficile de les indiquer. L'aveugle obéiſſance des Diſciples pour leurs Maitres; une brillante ſubtilité préférée au bon-ſens; & plus encore que tout cela, la triſte ſervitude où les Villes de la *Grèce* tombérent ſucceſſivement: voilà les vrais principes de l'anéantiſſement & du décri, où la Philoſophie fut entrainée dans les lieux qu'elle avoit le plus illuſtré. En-vain les Empereurs de Rome, devenus les Maitres du Monde, s'efforcérent de l'y faire revivre, & particulièrement à *Athènes:* le règne de *Néron* vit expirer les trois principales Ecoles, celle d'*Ariſtote*, de *Platon*, & d'*Epicure*, dont la chute entraina celle des autres, qui étoient moins conſidérables & qui apparemment *en recevoient le ton.*

Pour ce qui eſt de la *Théologie* (*a*), on peut dire que les *Grecs*, ni les *Barbares* qui les précédérent, n'eurent aucune Science qui méritât de porter ce reſpectable nom. Il eſt vrai que bien des gens ſe plaiſent à *chriſtianizer* les anciens Philoſophes, & à mettre leur Morale en parallèle avec celle que Jéſus-Chriſt nous a enſeignée: mais que c'eſt mal connoitre l'inſuffiſance de la Religion Naturelle & l'excellence de la Ré-

(*a*) *Ibid.* Chap. XXVIII.

Révélation! „ Louons, *dit Mr. Deslandes* (*a*), „ louons ces Philoſophes de ce qu'ils ont dé„ couvert par la pénétration de leur eſprit: un „ pareil éloge leur eſt dû, & j'y ſouscris avec „ plaiſir. Mais ne cherchons la vérité qu'où „ elle eſt ſurement. Que de fauſſes conformi„ tés ne nous trompent point. Qu'un amour „ peu éclairé de la vertu, ne nous en faſſe pas „ prendre l'ombre pour le corps. Sans la Ré„ vélation, perſonne ne peut ſavoir que le deſ„ ordre & la corruption, où la Nature humai„ ne eſt plongée, viennent de la chute du pré„ mier homme, que cette corruption nous ra„ baiſſe malgré nous vers le ſenſible, qu'elle a „ changé toute l'œconomie du plan que Dieu „ s'étoit propoſé. Nos penſées peuvent-elles „ s'étendre au-delà de ce que les lumières natu„ relles ſont capables de nous inſpirer? Et com„ bien encore cette Raiſon, qui fait le princi„ pal tréſor de l'homme, eſt-elle fautive & in„ certaine! &c."

Pluſieurs Modernes ont été éblouïs de la doctrine des *Stoïciens*, juſqu'à dire qu'il y a peu de différence entre cette doctrine, & celle de l'Ecriture Sainte: paroles téméraires & impardonnables, quelques adouciſſement qu'on y apporte! *Cicéron* a mieux jugé des *Stoïciens*, lorſqu'il a dit que toute leur vie n'étoit qu'orgueil, que vain déguiſement, & qu'idolâtre amour de ſoi-même. C'eſt le jugement que notre Auteur en porte, après *Cicéron*; & tout le reſte de ce Chapitre eſt employé à faire voir qu'il n'y a rien d'exagéré.

Zénon

(*a*) *Pag.* 400.

Zénon de Chypre, Chef de l'Ecole *Stoïcienne*, & Disciple de *Cratès* un de ces Philosophes Cynique vertueux sans mesure, qui abandonnoient jusqu'à leur patrimoine pour pouvoir dire, *Je suis libre*; *Zénon*, dis-je, étoit l'homme du monde le plus vain, & de la vanité la plus ridicule. Austère jusqu'à l'extravagance, (*a*) „ il ébaucha „ l'Idée de ce Sage qui ne se trouve point, de „ ce Vertueux insensible que les maladies & la „ douleur ne peuvent affliger, de cet homme „ de fer qui se roidit contre les charmes de la „ volupté, qui se refuse aux mouvemens les plus „ naturels, & en qui l'orgueil contrepèse & les „ misères & les afflictions de la vie. Tout le „ reste de la Morale *Stoïcienne* est sur le même „ ton. " Les idées en imposent de loin; mais vues de près, il ne se peut rien de plus chimérique. Ajoutons, que rien n'est plus propre à décréditer la vertu. Peut-on embrasser, peut-on suivre ce qu'on ne sauroit aimer?

Un autre ridicule dans les principes des *Stoïciens*, c'est la correspondance imaginaire, qu'ils supposent entre tous les Sages de la Terre: ce qu'ils poussent jusqu'à dire que, si un Sage ressent quelque plaisir, tous les autres Sages y participent dans le même instant & de la même manière. Nous nous croyons obligés à rapporter la réflexion que Mr. *Desfandes* fait là-dessus. Elle servira de correctif, ou au moins d'explication au compliment que cet *Historien Critique* a mis ci-dessus (*b*) dans la bouche de l'illustre

(*a*) *Pag.* 404.

(*b*) Voyez *Biblioth. Raisonnée*, Tom. XXI. pag. 191.

luſtre Chevalier *Newton*, & dont quelques perſonnes ont été choquées. *Je conſentirois volontiers à la penſée des Stoïciens* (dit (*a*) Mr. *Deslandes*) *s'ils s'étoient contentés de dire que tous les gens de bien ſont amis, parce que la vertu leur ſert de prémier mobile; que tous les gens de bien s'eſtiment, parce qu'il y a de l'impoſſibilité que ce qui eſt conforme à la droite Raiſon, ne ſoit eſtimé auſſi-tôt qu'il eſt connu; encore que tous les gens de bien ſont de la même Religion, quoiqu'ils paroiſſent de différens ſentimens, parce qu'ils ſont tous dévoués à la Vérité, & ne demandent qu'à la connoître, pour la ſuivre ſincèrement.* On voit là, ce me ſemble, aſſez clairement ce qu'il faut entendre par cette unité de Religion, que l'Auteur conçoit entre les Sages qui profeſſent des Religions différentes. Surement ſa penſée n'eſt pas, qu'aux yeux des gens de bien, tous les Cultes doivent paroître également aſſortis à la majeſté du Dieu qu'on adore, & aux règles de l'obéiſſance qui lui eſt dûe. Je n'ai pas l'honneur de connoître perſonnellement Mr. *Deslandes*; mais à juger de ſon caractère par ſes Ouvrages, il eſt trop honnête-homme, trop ennemi du Déiſme, trop reſpectueux partiſan de la Révélation, pour goûter de pareils principes. Il faudroit d'ailleurs qu'il eût bien mal connu le grand & pieux *Newton*, pour lui prêter des ſentimens d'indifférence & d'hypocriſie, que ſa conduite, toujours digne d'un vrai Chrétien Réformé, dément toujours hautement. Je ne hézite donc point

(*a*) *Hiſt. Critique*, Tome II. pag. 407.

point ſur les idées qu'on doit attacher aux termes dont notre Académicien s'eſt ſervi. En faiſant dire à l'illuſtre Anglois, que tous les *honnêtes-gens ſont de la même Religion, parce que menant une vie ſimple & ſe conformant aux bienſéances, ils tâchent ſincèrement de rendre à l'Etre ſuprême le culte que leurs foibles lumières leur perſuadent lui devoir plaire davantage*; en lui faiſant tenir ce langage, il ne lui fait dire autre choſe, que ce qu'il dit à préſent lui-même, ſavoir, que *les gens de bien ſont tous de la même Religion, parce qu'ils ſont tous dévoués à la Vérité* &c. ou, pour parler avec plus de ſimplicité & moins d'eſprit, que les honnêtes-gens ont des principes communs de candeur & d'amour pour la Vérité, qui les rapprochent les uns des autres autant qu'il eſt poſſible, malgré la diverſité que la Religion peut mettre d'ailleurs dans leurs ſentimens.

Mais revenons aux *Stoïciens*. Mr. *Deslandes* fait toucher au doigt qu'ils n'avoient aucune crainte, ni aucune eſpérance pour l'autre vie. Hé le moyen qu'ils en euſſent? Prémièrement, ils nioient la *Liberté* des actions humaines. „ La „ (*a*) Liberté, diſoient-ils, eſt une chimère d'autant plus flateuſe, que l'amour-propre s'y prête tout entier. Elle conſiſte en un point aſſez délicat: en ce qu'on ſe rend témoignage „ à ſoi-même de ſes actions, & qu'on ignore „ les motifs qui les ont fait faire. Il arrive de-„ là, que méconnoiſſant ces motifs, & ne pou-„ vant raſſembler les circonſtances qui l'ont „ dé-

(*a*) *Ibid.* pag. 408.

„ déterminé à agir d'une certaine manière, cha-
„ que homme se félicite de ses actions & se les
„ attribue. Mais quoi! peut-il penser qu'il ait
„ véritablement le pouvoir de se déterminer?
„ Ne sont-ce point plutôt les objets extérieurs,
„ combinés de mille façons différentes, qui le
„ poussent, qui le déterminent? Sa volonté est-
„ elle une faculté vague, qui agisse sans choix &
„ par caprice? Elle agit, soit en conséquence
„ d'un jugement, d'un acte de l'entendement,
„ qui lui représente que telle chose est plus a-
„ vantageuse, plus convenable à ses intérêts, que
„ toute autre; soit parce qu'indépendamment de
„ cet acte, les circonstances où un homme se
„ trouve, l'inclinent, le forcent à se tourner
„ d'un certain côté, & il se flatte de s'y être
„ tourné librement, parce qu'il n'a pu vouloir
„ se tourner d'un autre." Une seconde erreur des *Stoïciens*, c'est qu'ils pensoient „ que le Mal
„ moral & le Mal physique ne sont pas moins
„ nécessaires à la beauté à la perfection de l'U-
„ nivers, que le Bien physique & le Bien moral;
„ que les vicieux, les esprits de travers & sans
„ cesse au-delà du vrai, servent autant à former
„ le caractère du Genre-humain, que les ver-
„ tueux, les esprits portés au bon ordre & tou-
„ jours d'intelligence avec la Raison. Cela étant,
„ les *Stoïciens* concluoient qu'on ne doit ni s'ap-
„ plaudir, ni se plaindre de sa destinée, ni se
„ savoir gré de ses vertus, ni se dédaigner pour
„ ses vices. O *Jupiter!* s'écrioit Cléanthe, *ô*
„ *vous qui êtes toutes choses, ordonnez de mon*
„ *sort. Je vous suivrai aveuglément. Que je*

sois

„ *fois taché de mille crimes, ou que je fois brillant*
„ *de mille vertus, je me trouve également néces-*
„ *faire à la perfection de vos Ouvrages. O Ju-*
„ *piter ! ô Tout ! vous ne pouvez vous paſſer de*
„ *moi. Je le comprends, & je ſubis volontaire-*
„ *ment ma deſtinée.*" Telle étoit la doctrine des *Stoïciens* ſur la Liberté & ſur la Vertu. De pareils diſcours, dit Mr. *Deslandes*, ſe réfutent d'eux-mêmes. Cela eſt vrai; mais il eſt pourtant néceſſaire de les réfuter en détail, quand l'occaſion s'en préſente. Car combien de gens aujourd'hui ſont *Stoïciens* ſans le ſavoir, ou ſans ôſer en faire l'aveu? Et que deviendra la Religion, que deviendra la Société, ſi une fois ce Syſtême prévaut?

Nous ne relèverons point ici les erreurs des Diſciples de *Zénon* par rapport à la *Phyſique*. Ils croyoient 1. que Dieu eſt la même choſe que la Nature, que le Monde eſt renfermé en lui, & que comme les mouvemens des corps ſont une ſuite des mouvemens de Dieu entant qu'il eſt étendu, ainſi les penſées humaines ont pour cauſe ce même Dieu entant qu'il penſe. 2. Que la Divinité eſt répandue par-tout, que tout eſt Dieu, & qu'ainſi tout eſt lié d'une chaîne inviſible & ſacrée, & également néceſſaire au Syſtême général de l'Univers. 3. Enfin qu'un feu répandu dans toutes les parties de l'Univers y eſt l'ordonnateur de toutes choſes; qu'un jour il conſumera le Monde, & qu'à cet embraſement ſuccédera une renaiſſance entière, une réſurrection parfaite & aſſortie de tous points. Voilà en gros le Syſtême de la *Phyſique* des *Stoïciens*.

On découvre assez, sans que nous le disions, que leur *Morale* y étoit très bien assortie, & qu'on ne pouvoit guères mieux s'y prendre qu'ils le firent pour anéantir toute Religion, en faisant semblant d'adorer un Dieu & de recommander son culte. Rien de plus dévot que leur langage, & rien de plus impie que leurs sentimens.

LES STOÏCIENS ne sont pas les seuls dont la Philosophie en a imposé, & dont les principes ont à quelques égards été funestes au Christianisme. Quand (*a*) la Famille des *Ptolomées* qui s'éleva en *Egypte* sur les ruïnes d'*Alexandre* le *Grand*, eut fait de la Ville d'*Alexandrie*, le sanctuaire des Sciences & des Arts, les Savans qui s'y rendirent s'attachérent plutôt à commenter les Ecrits des Philosophes *Grecs*, qu'à faire des découvertes. Ils empoisonnérent l'esprit des *Juifs* qui avoient des établissemens considérables à *Alexandrie*, ils l'empoisonnérent, dis-je, de l'amour des *Allégories*. On ne se fit plus de scrupule parmi eux de s'écarter de la Lettre de l'Ecriture, pour recourir à des interprétations métaphysiques: „ genre d'étude qui flatte l'or„ gueil de l'esprit humain, & qui lui donne lieu „ de débiter les chimères dont il est rempli, com„ me si c'étoient des vérités constantes". Cet amour excessif des Allégories passa ensuite des *Juifs* aux *Chrétiens*. *Origène* entre autres se distingua par cet endroit. *Clément* d'Alexandrie l'avoit formé à ce gout; mais il y surpassa de beaucoup son Maître, & personne n'ignore qu'il n'eut

(*a*) *Ibid.* Liv. VI. Chap. XXIX.

n'eut que trop de disciples. Mr. *Deslandes* en parle avec ménagement, & paroît en penser avec justesse.

(*a*) Ici le *troisième Age* de la Philosophie ouvre maintenant à nos yeux une nouvelle perspective. Desormais il ne s'agira plus des Philosophes de la *Grèce*. Il est tems de parler des Sages de *Rome*, & de ceux de l'Empire. Tout ce *Livre* VII, & le suivant, leur sont consacrés. Mr. *Deslandes* débute par une élégante comparaison des *Grecs* & des *Romains*. Il accorde aux prémiers l'Esprit, & aux seconds la Vertu. „ On „ s'entretenoit (*dit-il*) (*b*) curieusement dans „ la *Grèce*, & on agissoit à *Rome*. Là on enseignoit ce qu'il faut faire, ici on le pratiquoit. „ Là on s'enyvroit de toute sorte de plaisirs, „ ici on ne connoissoit de plaisir que le devoir". Malheureusement cette sagesse des *Romains* ne fut pas de longue durée. En conquérant l'*Asie* & la *Grèce*, ils s'approprièrent le luxe des *Asiatiques* & les vices des *Grecs*. Mais au-lieu que *Numa* s'étoit efforcé en-vain d'inspirer des sentimens de respect pour la Philosophie *Pythagoricienne*, au-lieu que dans la suite les Philosophes avoient été chassés de *Rome* par un Décret du Sénat, comme des gens inutiles & pernicieux; la Philosophie & les Philosophes y furent enfin reçus à bras ouverts. *Varron* & *Cicéron* en montrérent l'exemple. (*c*) Presque tous les illustres Ro-

(*a*) *Tom.* III. Liv. VII. Chap. XXX.
(*b*) *Ibid.* pag. 14.
(*c*) *Ib.* Chap. XXXI, XXXII, XXXIII.

Romains, qui fleurirent depuis le prémier Conſulat de *Pompée*, ſe firent un honneur de les imiter. La Philoſophie ſe naturaliſa entièrement à *Rome*. Il n'y eut plus d'éducation bien entendue ſans ſon ſecours.

C'eſt en cet endroit que Mr. *Deslandes* trace le caractère de *Lucrèce* & de *Cicéron*, enſuite celui de *Sénèque*, de *Pline*, & de *Plutarque*. Nous ne ſerons point aſſez téméraires pour eſſayer d'en faire l'extrait. Il y a dans ces portraits tant de délicateſſe, les couleurs en ſont ſi fines, l'expreſſion en eſt ſi forte, le tout en eſt ſi bien aſſorti, qu'on ne ſauroit y toucher, ſans gâter quelque choſe. On peut appliquer ici à Mr. *Deslandes*, l'éloge qu'il fait de *Cicéron*. (*a*) „Tout „ lui devient un ſujet de digreſſion: mais l'ac„ ceſſoire n'eſt jamais inutile, & même s'il „ manquoit, quelque choſe manqueroit au prin„ cipal. C'eſt tout ce que peut faire le plus ha„ bile Maitre". Je n'ignore pas qu'un Auteur (*b*) dont la plume légère ſait donner de l'enjouement aux matières les plus ſombres, a trouvé fort mauvais que Mr. *Deslandes* ait dit du Poëme de *Lucrèce*, qu'il eſt écrit d'une manière ſerrée, *quelquefois délicate*, *rarement agréable*, *& que l'art s'y fait trop ſentir*. Mais n'eſt-ce pas là dans le fonds le jugement que *Cicéron* & *Quintilien* en ont porté? Quand ce dernier le dit (*c*) (*elegans in ſua materia, ſed difficilis*,) *élegant pour le ſujet qu'il traite, mais en même tems diffi-*

(*a*) *Pag.* 35.
(*b*) *Mem. Secrets de la Rép. des Lett.* Lett. VII. pag. 160.
(*c*) *Quint.* Inſt. Orat. Lib. X. c. 1.

difficile, ne fait-il pas assez sentir, qu'il lui paroît *rarement agréable*, ou, pour ne point adoucir les termes, un peu *dur*? Il est vrai que le Censeur de Mr. *Deslandes* trouve le contraire dans une Lettre que *Cicéron* (*a*) écrivoit à son Frère *Quintus*. Mais la manière dont il lit ce passage ne seroit-elle point fautive? Ne devroit-elle point être corrigée sur les Editions, où *Cicéron* dit expressément, que (*b*) *les Poësies de Lucrèce brillent moins par des traits d'esprit, que du côté de l'art & de l'invention*? Jugement qui seroit d'autant plus respectable, que l'Orateur Romain passe pour avoir retouché les Vers de *Lucrèce*. C'est la leçon que *Victorius* a suivie, & que *Creech*, ce savant Commentateur de *Lucrèce*, paroît avoir préférée.

Malgré le nombre des Philosophes qui fleurirent à *Rome*, depuis le prémier Consulat de *Pompée* jusqu'au règne de *Trajan*, il est certain que la Philosophie eut bien de la peine à s'y soutenir. Galante & *Epicurienne* sous *Auguste*, les cruautés de *Tibère* la rendirent *Stoïcienne* & lugubre. *Néron*, *Vespasien*, & *Domitien* la proscrivirent. Les Philosophes furent exilés, & sans doute que tant de malheurs & de disgraces donnérent à leur Morale ce ton plaintif qui dégoûte quelquefois de leurs leçons. „ (*c*) Nous avons, „ par exemple, sous le nom d'*Epictète*, un Traité „ cer-

(*a*) *Epist. ad Frat.* Lib. II. Ep. XI.

(*b*) *Lucretii Poëmata non sunt ita multis luminibus ingenii, tamen artis.*

(*c*) *Hist. Crit.* Tom. III. pag. 51.

„ certainement rempli de grands traits de Mo-
„ rale, mais d'une Morale trop outrée & hors
„ du commun uſage. Il recommande le vrai,
„ *dit Mr. Deslandes*, d'une manière à le faire
„ haïr.... Je voudrois qu'il ne fût permis d'é-
„ crire ſur la Religion, qu'à ceux qui ſavent la
„ rendre aimable! "

Depuis (*a*) *Trajan* juſqu'à la décadence de l'Empire Romain en *Occident* & en *Orient*, le goût de la Philoſophie n'eut preſque rien d'uniforme. *Jéſus-Chriſt* par ſa naiſſance aiant généreuſement adopté tous les hommes, & les aiant mis en communauté des biens dont les *Juifs* ſeuls étoient partagés, répandit une foule de vérités, qui auroient dû fixer pour jamais les idées & les inquiétudes de tous les mortels; mais on n'en tira pas tout le fruit qu'on auroit dû en tirer. Il s'étoit élevé ſous la fin du règne d'*Auguſte*, une nouvelle méthode d'étudier, dont le Chriſtianisme ſe prévalut. L'Auteur de cette méthode étoit *Potamon* d'Alexandrie. Egalement éloignée de l'incertitude des *Pyrrhoniens*, & de la préſomption des *Dogmatiques*, elle conſiſtoit à emprunter de chaque Philoſophe ce qu'il avoit dit de plus judicieux. Ceux qui l'embraſſérent furent nommés *Eclectiques*, comme qui diroit des gens qui ſavent choiſir; & Mr. *Deslandes* montre fort bien que de toutes les méthodes il n'en eſt point de plus raiſonnable, ou pour mieux dire encore, qu'elle eſt la ſeule raiſonnable. Cependant qu'en arriva-t-il? Les uns voulurent ajuſter la Révélation avec les ſentimens fabuleux des

(*a*) *Ibid.* Liv. VIII. Chap. XXXIV.

des Grecs, & ſouvent ils ne furent ni Philoſophes ni Chrétiens (*a*). Les autres reſpectueux Interprètes ne firent qu'admirer, & préférérent au ſolide plaiſir de penſer, le métier laborieux de traduire & de commenter. On ne vit plus que Livres faits ſur d'autres Livres. On ſe para de l'eſprit des Anciens; comme ſi la Nature, vieillie, s'étoit laſſée d'en fournir aux hommes.

HADRIEN protégea les Savans, mais il vouloit paſſer pour plus habile que ceux qu'il protégeoit (*b*). Sa jalouſie n'avoit point de bornes. Un jour cet Empereur diſputoit avec Favorin, un de ſes Sécrétaires. Celui-ci céda poliment, quoiqu'il ſentît bien qu'il avoit raiſon. Ses amis cherchérent à l'en railler; mais il leur répondit avec beaucoup d'eſprit: „Eh quoi! vouliez-vous „que je l'emportaſſe ſur un homme qui comman„de à trente Légions?" *Antonin*, & plus encore *Marc-Aurèle*, approuvérent tout ce qu'on avoit fait à l'avantage de la Philoſophie. Ce dernier joignit à ſes titres celui de Philoſophe, & le mérita mieux que ceux de Politique ou de grand Capitaine. *Sévère*, quoiqu'il n'eût l'eſprit tourné que du côté de la Guerre, aima cependant auſſi les Philoſophes. *Julie* ſon épouſe ſut lui donner du goût pour eux par la protection dont elle les honora, & plus encore par les brillans progrès qu'elle fit elle-même dans les Sciences. En un mot, depuis *Marc-Aurèle* jusqu'à la fin du III. Siècle, on vit une foule de Savans, dont Mr. *Deslandes* reconnoit le mérite, ſans en ignorer

(*a*) *Hiſt. Crit.* Préf.
(*b*) *Ibid.* Tom. III. Chap. XXXV. pag. 89.

rer les défauts. Ce qu'il en dit n'eſt pas autrement détaillé, mais il le dit toujours avec agrément & avec choix. Lors même qu'il répète des traits dont il a déja orné ſes Livres précédens, il ſait y attacher quelque ornement nouveau qui prévient l'ennui.

Parmi tant de Philoſophes, aucun n'eut la gloire d'être Inventeur. La plupart & les plus diſtingués ſe tournérent vers une Philoſophie ſuperſtitieuſe, Magique, ou, comme ils parlérent eux-mêmes, *Théurgique* (*a*). Mr. *Deslandes* en décrit à ſa manière l'origine. Si l'on ajoute à la deſcription qu'il en fait, celle que nous avons tirée de la *Vie de Julien* (*b*), & que l'on trouvera dans un des Tomes précédens de cette Bibliothèque, on verra que les *Philoſophes Théurgiques*, tous admirateurs de *Platon*, s'attachérent principalement à trois choſes. 1. A convertir les Fables en Allégories & en Myſtères, pour perſuader aux peuples & aux demi-ſavans, qu'elles contenoient ſous l'enveloppe des figures, tous les ſecrets les plus profonds de la Philoſophie. 2. A établir un prétendu commerce entre Dieu & les hommes, par le moyen des Démons & des Génies, qu'ils regardoient comme des ſubſtances intermédiaires, & dont ils enſeignoient l'art d'obtenir la faveur par des ſacrifices, accompagnés d'une infinité de cérémonies Magiques deſtinées, diſoient-ils, à la purification de l'ame. 3. Enfin à ne rien omettre pour diminuer le merveilleux, qui ſe trouvoit dans la Vie de *Jéſus-Chriſt*,

(*a*) *Ibid.* Chap. XXXVI.
(*b*) *Bibliothèque Raiſonnée.* Tom. XV.

Christ, & dans les succès rapides de ses Apôtres, en supposant un pareil merveilleux dans le Paganisme. Ce fut pour cela que tant d'Auteurs écrivirent la Vie d'*Apollone* de *Thyanes*, & ensuite celle de *Pythagore* (*a*). Je soupçonne encore, ajoute Mr. *Deslandes*, qu'on ne composa la Vie de *Plotin*, de *Porphyre*, de *Proclus* de *Lycie*, & de quelques autres Sophistes, que pour avoir lieu de tenir le glorieux Ministère de l'Apostolat. Il faut voir dans notre Auteur quels furent les efforts de ces ennemis dangéreux du Christianisme, jusqu'au tems de *Julien l'Apostat*, & même de l'entière décadence de l'Empire en Occident. *Jamblique* fut un de ceux qui se distinguérent le plus par leur acharnement à vouloir relever le Paganisme. *Julien* prit toute la teinture de son esprit, le préféra à tous les anciens Philosophes, & le nomma presque un Dieu. Mr. *Deslandes* ne décide point, si ce *Jamblique* fut le même qui avoit étudié sous *Porphyre*; en ce cas, il auroit été fort vieux quand *Julien* monta sur le trône: la chose n'est point impossible; mais quoi qu'il en soit, les principes de *Jamblique* furent certainement ceux de *Julien*, qui le consulta toujours comme son Maitre. Ce que je ne comprends pas, c'est que Mr. *Deslandes* ait oublié ici *Libanius*, pour le moins aussi zélé que *Jamblique*, à faire refleurir l'impiété Paienne, & extrêmement considéré par l'Empereur Apostat. Au reste, tous les efforts de ces Savans ennemis du Christianisme, n'abou-

(*a*) *Hist. Crit.* Tom. III. pag. 116.

tirent qu'à en confirmer la vérité, parce qu'ils ne ſervirent qu'à en conſtater les Faits. Il y a longtems qu'*Origène* & *Lactance* l'avoient remarqué; notre Auteur y inſiſte en peu de mots, mais avec force.

Il entre (*a*) dans un détail beaucoup plus conſidérable touchant les effets que la Philoſophie produiſit immédiatement ſur le Chriſtianisme. Le champ eſt vaſte. Sans s'élever à de certaines ſpéculations ſur la Divinité du Verbe incarné, on peut facilement faire toucher au doigt le *Platonisme* des Pères, & les groſſières erreurs qu'ils introduiſirent dans l'Egliſe. Il eſt quelquefois dangéreux de philoſopher ſur les myſtères du Salut. On court risque d'imiter, ſans y prendre garde, ceux qui les défigurérent en voulant les expliquer par des notions étrangères à l'Ecriture. Comme il y a bien des Théologiens qui ne ſont rien moins que bons Critiques, il peut y avoir auſſi des Critiques ſavans & ingénieux, qui ne ſont rien moins que Théologiens. Mr. *Deslandes* a la ſageſſe de s'attacher principalement à faire voir, que ce furent les vives diſputes que les Pères eurent à ſoutenir avec les Paiens, qui les jettérent imperceptiblement dans les erreurs qu'on trouve dans leurs Ecrits. Accoutumés à employer pour défendre la Religion, de ces argumens que l'on nomme *perſonnels* (*ad hominem*), ils s'en laiſſérent ſouvent impoſer par une conformité purement apparente, qu'ils crurent appercevoir entre les Ecrivains Sacrés & les

(*a*) *Ibid.* Chap. XXXVII.

les Philoſophes, ſur-tout les Philoſophes Platoniciens. D'un autre côté pluſieurs d'entre eux, aiant été élevés dans les principes de quelqu'une des Sectes Philoſophiques, ils ne purent jamais entièrement s'en défaire. Et comme le goût des explications Allégoriques étoit à la mode, ils gâtérent ſouvent ce qu'ils dirent de meilleur, par les ſubtilités qu'ils y mêlérent. Je voudrois que les gens qui ont un reſpect idolâtre pour les Pères des trois prémiers Siècles, ſe donnaſſent la peine de lire la deſcription que Mr. *Deslandes* fait ici de quelques-unes de leurs principales erreurs. *L'amour de la vérité* qui l'a *obligé* à ne les point taire, nous oblige à donner ce conſeil aux admirateurs aveugles de la Tradition.

Autant que l'élévation du Grand *Conſtantin* fut favorable au Chriſtianiſme (*a*), autant devint-elle funeſte aux Sciences & aux beaux Arts dans notre Occident. En tranſportant le Siège Impérial à *Conſtantinople*, ce Prince y tranſporta l'émulation, les ſecours & les récompenſes. Les malheurs de l'Etat, ruïné par les invaſions des Barbares, entrainérent à leur ſuite la chute totale de la République des Lettres. Dès la fin du V. Siècle il n'y avoit presque plus dans l'Europe aucune trace de Vertu ni de Science. Il ne ſe tenoit presque aucun Concile où l'on ne fît quelque Canon contre les Eccléſiaſtiques qui ne ſavoient point lire. Depuis le milieu du VII. Siècle juſqu'au milieu du XIII. tout fut plongé dans une ignorance preſque inconcevable. „ Le

„ Clergé

(*a*) *Ibid.* Chap. XXXVIII.

„ Clergé (*a*) ſeul reſta en poſſeſſion d'étudier, „ ou parut y reſter. Quand les Princes vou- „ loient s'écrire les uns aux autres, ils étoient „ forcés de recourir à quelque *Clerc*, & d'em- „ prunter ſa main : ils mettoient ſeulement leur „ monogramme & leur ſceau au bas de la Lettre.

„ *Charlemagne*, quoiqu'il fût d'ailleurs grand „ génie, grand homme d'Etat, d'une vive & „ agréable éloquence, habile même pour un „ Empereur, ne ſavoit pas écrire : & on rap- „ porte que *Louis le Débonnaire*, ſon Fils, aiant „ aſſemblé pluſieurs Evêques pour ſigner un „ Acte important, on fut obligé d'envoyer de- „ mander une Ecritoire au Chancelier : il ne „ s'en trouva point dans le Palais du Roi, ni „ dans les maiſons des Evêques. Qu'on juge „ par-là, dans quel mépris de leur devoir, dans „ quelle négligence ils étoient plongés ! Auſſi „ n'y avoit-il plus d'élection canonique, plus de „ délicateſſe ſur le règlement des mœurs, plus „ de décence dans les fonctions du Sacerdoce. „ A peine les Evêques qui occupoient les plus „ grands Sièges, pouvoient-ils bégayer les paro- „ les Sacramentelles. " En un mot, les ténè- bres dont le Monde Chrétien étoit couvert, ne pouvoient guères être plus épaiſſes. Les Ou- vrages qui nous reſtent de ces tems malheureux, en ſont une preuve ſans replique. „ Les uns „ ne ſont fondés que ſur de faux Titres, ſur des „ Légendes fabuleuſes, ſur des Généalogies dreſ- „ ſées ſans art, ſans vraiſemblance, ſur des Res-

„ crits

(*a*) *Ibid.* Chap. XXXIX. pag. 191, 226.

„ crits visiblement supposés aux Papes & aux „ Empereurs. Les autres fomentent l'ignoran„ ce & la crédulité, en rapportant je ne sai com„ bien de révélations, de miracles, d'apparitions „ d'Esprits, de merveilles puériles, & qu'on „ souffriroit à peine dans un Roman. Un obs„ curcissement si général enfanta toutes les ma„ nies qui règnent encore en beaucoup de pays, „ ou du moins qui n'y sont pas assez dédaignées: „ le faux amour des pélerinages & des vœux: „ des pénitences d'ostentation: les Croisades, „ plus honteuses par leurs suites, qu'elles ne „ sembloient utiles par le motif qui les faisoit „ entreprendre: les dévotions particulières & „ qui portent toujours à quelque bizarrerie: en„ fin tout le détail superstitieux qui retranche „ du Culte intérieur que demande l'Etre suprê„ me, pour donner à des pratiques superstitieu„ ses & de trop de parade, &c.

Il est vrai que les Sciences se soutinrent mieux en Orient. Jusqu'à la décadence de l'Empire, elles s'y perpétuérent „ si-non, *dit Mr. Deslandes* (*a*), avec toute la finesse des derniers tems, „ du moins avec assez de fruit & d'utilité". Il avoue cependant en parlant des Auteurs de l'Histoire *Byzantine* (*b*), „ qu'il seroit à souhaiter „ qu'on y trouvât plus de goût, plus de discer„ nement, & que le merveilleux & le surpre„ nant n'y fussent pas prodigués presque à cha„ que page", &c. Mais d'ailleurs, quel qu'ait été le sort des Belles-Lettres sous les Empereurs d'O-

(*a*) *Pag.* 236. (*b*) *Pag.* 217.

d'Orient depuis *Théodoſe* le Grand jusqu'au dernier des *Paléologues*, la Philoſophie, de laquelle il s'agit ici proprement, ſur quel pied y fut-elle? Quels Philoſophes que ceux qui fleurirent alors! Combien peu y en eut-il, dont les Ecrits paroiſſent aujourd'hui ſupportables! Mr. *Deslandes*, qui connoit ſi bien le goût du Public, n'a eu garde de donner ici des Extraits de leurs ténébreuſes ſpéculations. Il a mieux aimé perdre en quelque ſorte de vue le Titre de ſon Ouvrage, & oublier qu'il écrivoit l'Hiſtoire Critique de la Philoſophie, pour amuſer utilement ſes Lecteurs par de fines Réflexions ſur les Révolutions de l'Etat, & ſur les Malheurs de l'Egliſe.

(*a*) Pendant que les Sciences s'éteignoient dans l'Occident, & étoient couvertes de tant d'obſcurité en Orient ſous les Empereurs Chrétiens, la Philoſophie faiſoit des progrès parmi les *Arabes*. Notre Auteur leur aſſocie les *Scholaſtiques* dans ſon IX. & dernier Livre, dont il nous reſte à dire un mot.

D'abord, ſelon ſa méthode ordinaire, Mr. *Deslandes* s'occupe du caractère de *Mahomet* (*b*) & de ſa Religion, avant que de parler des Syſtêmes & des découvertes que les *Muſulmans* firent dans les Sciences. On ne l'accuſera pas aſſurément d'avoir adopté les injuſtes préventions du Vulgaire contre ces Peuples Infidèles. Cependant il ne paroît point qu'il ait fait uſage du Traité de *Réland* ſur la Religion des Mahométans, ni même de la Vie de Mahomet par Mr. *Gagnier*, deux

(*a*) *Ibid.* Liv. IX. (*b*) *Ibid.* Chap. XL.

deux Ouvrages dont la lecture ne peut que faire beaucoup de plaiſir à quiconque veut avoir de juſtes idées du caractère de l'Impoſteur, & de la créance des *Arabes*, des *Turcs*, des *Perſans*, & des autres Peuples, qui ſont infatués de ſes principes. Par rapport aux Sciences (*a*), il eſt de fait que les *Mahométans* s'attachérent ſur-tout à cultiver la Philoſophie, les Mathématiques, & la Médecine. *Ariſtote* devint en quelque façon le Père & l'Oracle d'*Alfarabe*, d'*Avicenne*, d'*Averroes*, & en général de tous leurs Philoſophes. Ils ne s'appliquérent à rien davantage qu'à l'étudier; & chez eux étudier, c'étoit lire, & ſe ſoumettre aveuglément à ſes lectures. Un examen ſérieux & détaillé leur auroit paru un crime. Combien de prétendus Sages parmi les *Chrétiens*, qui étudient à la manière des *Arabes*! Mais à quoi ils s'attachérent principalement, ce fut la *Chimie*, où ils firent de grands progrès & des découvertes importantes, témoin celle du *Sucre*, celle de l'*Eau de vie*, & en un mot de toutes les boiſſons fortes, qui ſont des eſpèces de feux liquides. La *Médecine* leur doit l'uſage de la *Caſſe*, de la *Rhubarbe*, & des *Tamarins*. Du reſte, ils connoiſſoient mal le corps humain, & étoient grands Charlatans. „ Mais encore, „ *dit Mr. Deslandes* (*b*), faut-il l'être en Méde„ cine juſqu'à un certain point. Il faut chaſſer „ des maladies qu'on ne connoit point, rebel„ les, compliquées, par des remèdes dont on „ connoit encore moins les vertus; & avec cela „ il

(*a*) Chap. XLI. (*b*) *Ibid.* pag. 260.

„ il faut étourdir un malade que preſſent ſes in-
„ firmités, contenter des parens qui ne ſavent
„ trop ce qu'ils demandent, & garder envers
„ le Public cet air de bienſéance qui eſt attaché
„ à toutes les profeſſions ſérieuſes".

Des Philoſophes *Arabes* aux *Scholaſtiques*, il n'y a pas ſi loin qu'on pourroit le croire. (*a*) Ceux-ci eurent pour prémier Fondateur *St. Jean de Damas*, qui vivoit dans le VIII. Siècle, où il ſe ſignala entre autres par ſon zèle contre les *Iconoclaſtes*, qui en briſant les Images *ôtoient*, ſuivant l'expreſſion du Connêtable de Montmorenci, *l'ancien retenail du commun peuple en la piété*. St. *Jean* de Damas, ou *Damaſcène*, avoit demeuré longtems parmi les *Arabes* & les *Sarazins*. Tout rempli de la Dialectique & de la Morale d'*Ariſtote*, il s'en ſervit pour compoſer ſes IV Livres *de la Foi Orthodoxe*, où il trouva le ſecret d'obſcurcir les vérités les plus claires, & d'élever mille queſtions inutiles, dont la Théologie n'eſt pas encore bien épurée. Il ne faut qu'avoir du bon-ſens, pour s'écrier avec Mr. *Deslandes* (*b*): „ Quand ôtera-t-on du Chriſ-
„ tianisme, l'acceſſoire & le frivole que les hom-
„ mes y ont introduit"? Quoique née dans le VIII. Siècle, la *Scholaſtique* fut longtems à ſe perfectionner. On y diſtingue trois Ages. Le prémier commence à *Lanfranc*, Primat d'Angleterre, vers l'an 1070; & ſe termine à *Albert* le Grand, Directeur des études de St. *Thomas*, ſur la fin du XII. Siècle. Le ſecond finit à *Durand*

(*a*) *Chap.* XLIII. (*b*) *Pag.* 275.

rand de *St. Porcien*, Evêque de Meaux, qui mourut en 1333. Et le troisième enfin à *Gabriel Biel*, mort en 1495. Nous ne doutons nullement qu'on ne lise avec plaisir les judicieuses réflexions de notre savant Historien sur les Philosophes qui se distinguérent dans ces divers Ages, & principalement sur ceux qui s'y rendirent célèbres par des opinions singulières, (*a*) tels que furent *Bacon*, *Raymond Lulle*, *Arnaud de Villeneuve*, *Apono*, *Cardan*, *Paracelse*, & quelques autres. Il seroit à souhaiter que le Règne de la *Scholastique* fût entièrement renversé. (*b*) „ Mais un ancien usage, & qu'on ose encore „ appuier du besoin de la Religion, ne s'abolit „ presque jamais. Et comment s'aboliroit-il?

C'est ainsi que jusqu'à la fin, Mr. *Deslandes* sait inspirer l'amour de la Vérité & de la Vertu, en attaquant courageusement la Superstition & le Vice. Nous ne pouvons trop lui rendre ce témoignage. Et si quelquefois à d'autres égards il nous est arrivé de critiquer ses pensées ou ses expressions, nous ne saurions croire qu'écrivant avec autant de liberté qu'il le fait, il puisse prendre en mauvaise part qu'on trouve quelques légères taches dans un Ouvrage aussi beau, aussi recommandable que le sien. Lui-même (*c*) *ajant appris que quelques personnes très éclairées & très judicieuses condamnoient dans* l'Histoire Critique de

(*a*) *Chap.* XLIV. & dernier. (*b*) Pag. 323.

(*c*) Ce sont les propres paroles d'une *Déclaration* que Mr. *Deslandes* a fait insérer parmi les Avertissemens de la Gazette Françoise d'Amsterdam du 8 Nov. 1737.

de la Philoſophie, *pluſieurs traits hardis & des réflexions plus hardies encore*, il a *déclaré hautement qu'il n'y prenoit aucun intérêt, & qu'il condamnoit ſans reſtriction tout ce que ces perſonnes éclairées & judicieuſes y trouvoient de repréhenſible.* C'eſt parler en vrai Philoſophe. Il ſuffit d'être homme pour faire des fautes, mais il n'appartient qu'aux grands hommes de ſe faire un devoir & un honneur de les desavouer publiquement.

ARTICLE VII.

SUITE *de l'*Eloge Hiſtorique *de Mr.* JEAN ALPHONSE TURRETTIN, *Paſteur, & Profeſſeur en Théologie & en Hiſtoire Eccléſiaſtique, à* GENEVE. [On en a donné le commencement dans la I. Partie de ce Tome, Article I.]

JUSQU'ICI je n'ai parlé que des prémiéres études de Mr. TURRETTIN, de ſes voyages, & de ſes talens pour la Prédication. Suivons-le préſentement dans ſa carriére littéraire.

En 1697, le Magiſtrat érigea en ſa faveur une Chaire d'Hiſtoire Eccléſiaſtique, mais ſans gages. Heureuſement Mr. *Turrettin* pouvoit ſervir le Public ſous cette condition. Le nouveau Profeſſeur débuta par une belle Harangue *De Sacrorum Antiquitatum uſu & præſtantia.* Il ſe mit enſuite à compoſer un grand Cours d'Hiſtoire Eccléſiaſtique, diviſé en plus de trois-cens

Dis-

Dissertations. Bien des gens souhaitoient qu'on les imprimât. Mais l'Auteur ne les a jamais regardées que comme des Recueils faits pour ses Leçons, & qui n'étoient ni assez finis, ni assez singuliers pour mériter de voir le jour; quoi qu'assurément chaque matiére y soit débrouillée, & mise dans son vrai point de vuë, avec un savoir & un discernement exquis.

Mr. *Chouet*, son Illustre Ami, étant envoyé de la part de la République vers Leurs Excellences de *Zurich* & de *Berne* (*a*) en 1699, il prit cette occasion de faire le voyage de *Suisse*. Comme son Ayeul avoit été quelque tems domicilié à *Zurich*, il y trouva son nom déja connu, & il y laissa, aussi-bien qu'à *Berne*, une idée si avantageuse de son mérite, que dès-lors, non seulement il y a conservé de puissans Amis, mais les Souverains mêmes de ces Louables Cantons lui ont donné en diverses rencontres des marques de leur bienveillance. Il sentoit, de quelle importance il est pour nous d'entretenir une étroite union avec ces Villes & ces Eglises voisines; & c'est à quoi il employoit le plus volontiers les rélations particuliéres qu'il y avoit formées. Ses correspondances en *Angleterre*, en *Hollande*, & en *Allemagne*, avoient la même utilité. Il les faisoit servir non seulement à l'avantage de ses Amis, mais encore au bien de l'Eglise, & même de l'Etat; ayant eu plus d'une fois occasion de rendre par là des services d'autant plus louables, qu'ils sont moins

(*a*) Au mois d'Août.

connus. Le peu que j'en ſais, me ſuffit au moins pour comprendre, quel bonheur c'eſt pour une petite République comme la nôtre, de porter de tels hommes dans ſon ſein.

Le voyage de Mr. *Turrettin* en *Suiſſe* ne ſe borna pas à *Zurich* & à *Berne*. Il quitta ſa compagnie, pour aller à *Bæsle*, où il vit Mr. *Werenfels*, & à *Neufchâtel*, où il vit Mr. *Oſtervald*. Il étoit déja avec eux un commerce de Lettres: cette entrevuë acheva de former une liaiſon intime, fondée ſur l'eſtime réciproque, & ſur une entiére conformité de ſentimens & de goût. En repaſſant à *Lauſanne*, il reſſerra auſſi les nœuds de ſon amitié avec Mrs. *Conſtant*, *Bergier*, *de Crouzas*, & *Polier*. Il y acquit dans la ſuite un nouvel Ami en Mr. *Barbeyrac*, qui pouſſa l'honnêteté juſqu'à lui dédier ſa (*a*) Traduction des *Sermons* de *Tillotſon*, à cauſe, dit-il, de la conformité de génie qu'il y avoit entre le Théologien d'*Angleterre* & celui de *Genéve*, particuliérement pour la ſolidité du jugement, & pour l'eſprit de douceur & de modeſtie.

Mr. *Turrettin* étoit fort propre à cultiver ces ſortes de liaiſons, poſſédant à un degré peu commun les qualitez qui font un bon Ami, qualitez qui en ſuppoſent beaucoup d'autres. Outre qu'il étoit fort ſenſible à l'amitié même, & ſur-tout à d'anciennes rélations, comme à quelque choſe de précieux & de ſacré; il attiroit bien-tôt l'eſtime & la confiance des gens ſages, par ſon caractére, discret, prudent, délicat ſur les

(*a*) En 1713.

les procédez, attentif à l'égard des autres, modeſte pour lui-même, zélé à rendre ſervice. On le trouvoit auſſi d'un commerce fort agréable, entretenant bien la converſation, y mettant du ſel, de la politeſſe, & même de l'enjoûment, dès qu'une fois il avoit pû s'affranchir d'une certaine réſerve trop cérémonieuſe. Civil envers tout le monde, il ſe livroit à peu de gens; (*a*) *paucorum hominum & mentis bene ſanæ*: mais il ne manquoit à rien envers ſes Amis.

Le renouvellement du Siécle l'engagea à faire un Diſcours, & des recherches curieuſes, ſur les *Jeux Séculaires* des Anciens. Cette Piéce fut imprimée, & fit beaucoup d'honneur à l'Auteur. En expliquant l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, il ſe plaiſoit à ſortir quelquefois du grand chemin, & à ſe jetter ſur des queſtions particuliéres; comme ſur celle du Voyage de *St. Pierre* à *Rome*, qu'il croyoit plus que vraiſemblable; ſur l'Hiſtoire de la *Papeſſe Jeanne*, qu'il réfuta amplement; ſur le *Purgatoire*, à l'occaſion d'un Livre de Mr. *Dupin*; ſur l'introduction des *Images* dans le Service Divin; ſur l'origine & les progrès de la *Tranſſubſtantiation*; ſur l'*ancienne Diſcipline*, & ſur les *Immunitez Eccléſiaſtiques*, à l'occaſion du différent qui s'éleva à *Lucerne* en 1725. On l'a ſouvent preſſé de publier quelques-unes de ces Diſſertations, où les matiéres ſont approfondies & traitées avec ſoin. Mais la délicateſſe de ſon goût, & ſa modeſtie naturelle, le rendoient autant réſervé à cet égard, que d'au-

(*a*) HORACE, I. Sat. IX. *verſ.* 44.

d'autres le font peu. Lui ſeul n'étoit jamais aſſez content de ſes productions. Il craignoit plus le titre d'Auteur, qu'il ne l'ambitionnoit. Et quand il y fallut venir, le ſeul foible d'Auteur que je lui aye connu, ſi c'en eſt un, c'eſt de vouloir qu'au moins ce qui ſortoit de ſa plume fût imprimé très-correctement; à quoi il contribuoit lui-même, par l'exactitude & la netteté de ſon écriture, & par la peine qu'il prenoit de corriger fort patiemment les dernières Epreuves.

En 1701, il fut élû Recteur de l'Académie, & on le continua dans cet Emploi jusqu'en 1711. Le cours de ſon Rectorat nous a valu dix belles Harangues, prononcées le jour de la Fête Académique qui ſe fait tous les ans au mois de Mai. La mort du Roi GUILLAUME, arrivée en 1702, le frappa tellement, qu'il en fit le ſujet de ſon Discours pour cette année-là. On peut mettre hardiment ce Panégyrique au rang des plus beaux qui ſe ſoient faits. Il fut rimprimé en *Angleterre*, & reçû avec beaucoup d'applaudiſſement. Les autres Harangues traitent (a) *De l'état des Sciences dans le Dix-ſeptiéme Siécle, & de la décadence dont elles ſemblent être menacées: Des moyens d'avancer & de rectifier les Etudes: De ce qu'il y a de vain, & de ce qu'il y a d'utile dans les Sciences: Du nœud qui doit toûjours joindre l'Erudition avec la Piété: De la Réunion des Proteſtans: Des différens états par où a paſſé la Doctrine Chrétienne: Des Paſſions*

(a) Voyez les titres Latins de ces Harangues dans le Catalogue ci-deſſous.

sions qui étouffent l'amour de la Vérité: Vœu pour la Paix de l'Europe: Des causes de l'altération du Christianisme, & des remédes qu'on y peut apporter. Le choix de ces sujets peut servir à faire d'abord connoître le tour d'esprit de l'Auteur. Mais on le découvre encore mieux, par la nature des réflexions dont ces Discours sont remplis; qui vont toutes à élever l'ame, à donner le goût du Vrai, & des Sciences solides, à faire aimer la Vertu & la Paix. L'éloquence y est jointe à l'érudition. L'une & l'autre est ménagée avec art. On voit un génie sublime, muni du suc des bons Auteurs, qui s'exprime avec une élégance naturelle, mais qui n'emploie cette richesse de langage qu'à orner la Raison.

La charge de Recteur donnoit à Mr. *Turrettin* quelque inspection sur la Bibliothéque Publique, qui étoit alors en mauvais état. Il s'employa à la faire mettre sur un meilleur pié; en quoi ses intentions furent heureusement secondées par tous les Corps supérieurs. Les Livres furent placez dans une autre Salle, plus vaste & plus commode. On fixa un jour de la Semaine, où elle seroit ouverte à tout le monde. On alla même jusqu'à permettre une chose, qui ne se pratique point ailleurs: c'est que toute personne domiciliée dans la Ville, ou suffisamment connuë, pût emprunter des Livres, & les emporter chez soi pour quelque tems, sur un simple reçû par écrit, laissé entre les mains des Bibliothécaires. La plus grande difficulté étoit, de trouver un fonds pour subvenir à la dépense. L'émulation des Particuliers y pourvut. Il vint

des libéralitez de divers endroits; & dès-lors la plûpart des gens aiſez ſe ſont fait une régle de compter cet article au rang des legs pieux qui ne doivent point être oubliez dans un Teſtament. L'uſage a même établi, que tous ceux qui acquiérent le droit de Bourgeoiſie, ou qui entrent dans le Grand Conſeil, font une certaine gratification pour la Bibliothéque; moyennant quoi elle s'eſt conſidérablement accruë depuis trente-cinq ans.

Mr. *Louis Tronchin*, Profeſſeur en Théologie, étant mort en 1705, Mr. *Turrettin* fut appellé (*a*) à remplir cette place, ſans quitter pourtant celle qu'il occupoit déja. Son Oraiſon Inaugurale roula ſur un ſujet très-convenable: *De Theologo veritatis & pacis ſtudioſo.* En faiſant ſi bien le portrait de ſon digne Prédéceſſeur, il ſe peignoit auſſi lui-même. Un Journaliſte, parlant de ce changement arrivé dans notre Académie, y appliqua ingénieuſement ce mot de (*b*) *Virgile:*

——— *Primo avulſo non deficit alter*
Aureus.

La grande Hiſtoire Eccléſiaſtique de notre Profeſſeur ne pouvant pas ſortir de ſes mains, il voulut bien en faire un Abrégé, pour le dicter aux Etudians. On ſait que ces ſortes d'Ouvrages, quoi qu'on ne les mette pas au nombre de ceux qui font le plus d'honneur à un Ecrivain, ſont

(*a*) Le 25. Septemb.
(*b*) *Æneid.* Lib. VI. *verſ.* 143.

ſont pourtant des plus difficiles. Celui-ci eſt un chef-d'œuvre en ce genre. L'Auteur choiſit bien l'eſſentiel: il renferme beaucoup de ſens en peu de mots: il préſente des Tableaux de chaque Siécle en racourci, mais fidelles: tout y eſt clair, bien lié, & d'une Latinité fort pure. On a été long-tems ſans avoir ce petit Ouvrage autrement que par des Copies manuscrites. Enfin l'Auteur conſentit à le faire imprimer, l'an 1733, en deux Tomes *in octavo*. Il le dédia à Son Alteſſe Séréniſſime le Prince FRIDERIC de *Heſſe Caſſel*, qui étoit alors à *Genéve*, & qui l'honoroit d'une eſtime particuliére. La prémiére Edition ſe débita ſi promtement, qu'en moins de deux ans il en fallut faire une autre. Cet Abrégé ne ſervoit à Mr. *Turrettin* que comme de Texte pour ſes Leçons. Il expliquoit de vive voix chaque article avec une juſte étenduë, il apportoit les autoritez & les preuves originales, tirées de ſon grand Cours. Sa maniére d'enſeigner étoit nette, agréable, intéreſſante. Il ſembloit même qu'on apprît de lui ce qu'on ſavoit déja, parce qu'on l'apprenoit d'une maniére plus diſtincte & plus ſûre. Son Auditoire n'étoit pas ſeulement compoſé d'Etudians: il y avoit des Gens-de-Lettres de tout ordre, qui prenoient plaiſir à aller l'entendre.

Quant à la Théologie, il ne s'engagea point à en faire un *Cours*, comme cela ſe pratique d'ordinaire. Non qu'il n'approuvât cette méthode: mais c'eſt qu'alors il auroit été gêné dans le choix d'un Livre Syſtématique; ou, s'il eût voulu en donner un lui-même, il auroit été aſ-

ſujetti à traiter des Queſtions, qu'il regardoit comme frivoles, n'y aiant guéres de *Lieux Communs*, dont il n'eût volontiers retranché pluſieurs Chapitres. Il alloit mieux à ſon but, en inſiſtant beaucoup ſur les grands principes, & en expliquant tantôt une matiére, tantôt une autre, ſelon qu'il la jugeoit importante; ce qui dans le fond revient preſque au même que s'il avoit eu un plan ſuivi. Et même on trouvera, ſi l'on y prend garde, qu'il a embraſſé à peu près toute la Théologie, puis qu'il a traité au long de la *Religion Naturelle*, de l'*excellence* & de la *divinité de la Religion Chrétienne*, des *Perfections de Dieu*, de l'*Interprétation de l'Ecriture Sainte* &c. Il a expliqué, non ſeulement en Critique, mais encore en Moraliſte & en Théologien, tout le Diſcours de *Jéſus-Chriſt* ſur la Montagne, l'Epître de *St. Jaques*, les deux Epîtres aux *Theſſaloniciens*, & pluſieurs endroits des autres Epîtres, les plus propres à donner de ſaines idées & de belles ouvertures pour prêcher dignement la Religion. Ses derniéres Leçons ont roulé ſur les onze prémiers Chapitres de l'Epître aux *Romains*, de laquelle il faiſoit un cas particulier, comme renfermant un beau plan de Théologie. Outre qu'il a ſû faire judicieuſement uſage de tout ce qui s'eſt écrit de meilleur ſur cette Epître par les Commentateurs modernes, lui-même y a encore remarqué de beaux ſens, des rapports & des liaiſons, que d'autres n'avoient pas ſi bien apperçuës, & qui donnent à ſon Ouvrage un mérite aſſez original. On peut aiſément comprendre, que, par cette maniére

nière d'expliquer certaines portions de l'Ecriture Sainte, il n'y a point de grand sujet de Théologie ou de Morale, qui n'aît dû lui passer par les mains.

Les Etudians recueilloient soigneusement toutes ces Leçons, sur-tout celles qui fournissoient des Analyses pour la composition des Sermons. Ces Analyses couroient ensuite le monde, le plus souvent très-défectueuses. C'est de pareils Extraits qu'est sorti le Livre *De Sacræ Scripturæ interpretandæ methodo*, imprimé en *Hollande* l'an 1728, sous le nom de Mr. *Turrettin*, qui l'a (*a*) desavoué avec raison, comme étant tout défiguré. Il auroit fallu, pour bien faire, qu'il le donnât lui-même en meilleur état. Je l'en ai souvent pressé, parce qu'en effet ce seroit un Ouvrage très-utile. Mais il n'a pû y travailler que fort peu; assez néanmoins pour servir quelque jour à en donner une Edition incomparablement plus exacte que celle qui a paru.

On peut bien juger que, pensant comme il faisoit sur la Théologie, il ne fut pas des derniers à se joindre du côté des Ministres de Genève qui obtinrent, l'an 1706, que l'on n'exigeât plus la signature du Formulaire connu sous le nom de *Consensus*, qui avoit été introduit trente ou quarante ans auparavant, dans la plus grande chaleur des disputes sur la *Prédestination* & sur la *Grace*. Mr. *Turrettin*, chargé de faire là-dessus une Représentation au Grand Conseil,

(*a*) Voyez ce qui a été dit de ce Livre, dans le I. Tome de cette *Biblioth.* I. Part. Art. 9. où on a annoncé le désaveu de l'Auteur, à qui il est attribué.

ſeil, s'en acquitta avec beaucoup de modération & de ſageſſe. Mais, tout défenſeur qu'il étoit de la Tolérance, principalement à l'égard des matiéres épineuſes & obscures, il connoiſſoit bien les moyens que la prudence dicte, pour garder l'uniformité de doctrine dans les points eſſentiels.

Paſſionné d'ailleurs pour l'union Eccléſiaſtique, il s'appliqua à la cimenter, par de grands égards pour les Paſteurs âgez, par beaucoup d'honnêteté envers tous les autres, par des discours ſages & modérez en toute occaſion, par un certain art de concilier les différens avis, par une grande attention à étouffer toute altercation dès ſa naiſſance, & par la maniére agréable dont il invitoit ſes Collégues à vivre fraternellement; ne ſe laſſant point de faire ſentir, quel bien c'eſt pour un Corps Eccléſiaſtique, & pour une Académie, d'entretenir cet eſprit de douceur & de concorde, & rendant graces à Dieu de ce que nous jouiſſons depuis long-tems d'un tel bonheur, plus qu'aucun autre pays.

Le zéle de notre Profeſſeur ne ſe bornoit pas à l'Egliſe de *Genéve*. Il étendoit ſes ſoins juſques ſur celles de *Hongrie*, de *Tranſylvanie*, du *Palatinat*, & des *Vallées du Piémont*, auxquelles il a ſouvent rendu des ſervices importans. La *réunion* des *Proteſtans* lui tenoit auſſi fort à cœur. Une occaſion toute naturelle l'invita à entamer ce ſujet, que nous verrons qu'il approfondit davantage dans la ſuite. Le Comte de *Metternich*, qui étoit à *Neufchâtel* en 1707, lui avoit fait ſavoir, que le Roi de *Pruſſe* ſon Maître, zélé pour cette

cette réunion, ſouhaitoit d'être inſtruit là-deſſus du ſentiment de l'Egliſe & de l'Académie de *Genéve*. La Compagnie des Paſteurs & Profeſſeurs ne manqua pas d'écrire auſſi-tôt une Lettre au Roi, par la plume de Mr. *Turrettin* lui-même. Elle y témoigna ſes diſpoſitions pacifiques & ſes vœux à cet égard, tels que notre célébre Profeſſeur, Mr. *Pictet*, les avoit déja exprimez dans ſon Livre *De conſenſu ac diſſenſu inter* Reformatos & Auguſtanæ Confeſſionis *fratres*. La Réponſe du Roi fut très-honorable à notre Compagnie. Mr. *Turrettin*, profitant de cette ouverture, en fit le Sujet d'une de ſes Harangues Rectorales, dont nous avons parlé. Ce Discours fut dédié à *Sa Majeſté Pruſſienne*. On y joignit les Lettres, qui y avoient donné lieu, & quelque autre Piéce tendante au même but. Mr. *Turrettin* reçut en remercîment de la part du Roi, une Médaille d'or. Il fut auſſi aggrégé à la Société Royale de *Berlin*, comme il l'avoit été, deux ans auparavant, à celle de *Londres* pour la *Propagation de la Foi*.

Autant qu'il étoit porté à la réunion avec ceux de la *Confeſſion d'Augsbourg*, autant jugeoit-il impraticable tout accord avec le *Papisme*. C'eſt pourquoi il vouloit qu'on lût avec ſoin nos bons Controverſiſtes, qui ſont un peu oubliez : & pour mettre les Etudians ſur cette voie, il entreprit, dans ſes Leçons, d'examiner à fond les *Méthodes du Clergé de France* &c. ce qui lui donna occaſion de traiter la plus grande partie des Controverſes. Il ne refuſa pas même à la priére d'un homme de condition, de s'engager dans un commerce

merce de Lettres avec un Docteur qui gardoit l'*incognito*, & qui ſe trouva être l'Abbé *de Cordemoi*. La diſpute ne roula que ſur trois ou quatre chefs; après quoi elle tomba d'elle-même.

Jusqu'en 1708, l'étude faiſant l'unique paſſion de Mr. *Turrettin*, il n'avoit point penſé *au mariage*. La mort d'un Oncle, ſur lequel il ſe repoſoit de toutes ſes affaires domeſtiques, l'engagea enfin à chercher une Compagne, douce, vertueuſe, prudente, & aſſiduë, qui prit ſoin de ſa perſonne & de ſa maiſon. Il trouva toutes ces qualitez réunies en Mademoiſelle *Julie Dupan*, Fille de Mr. *Marc Dupan*, qui a été Prémier Syndic de la République. Il n'eſt reſté de ce Mariage qu'un Fils, qui, n'aiant pas ſuivi la profeſſion de ſon Pére, ſe contente d'être digne de lui par ſes vertus.

La même année, Mrs. *Werenfels* & *Oſtervald* ſe joignirent pour venir à *Genéve*. Mr. *Turrettin* n'eut jamais plus de joie, que de recevoir chez lui ces deux illuſtres hôtes. Il invita tous ſes Amis à partager le plaiſir d'être avec eux; il les retint auſſi long-tems qu'il put; & dans la ſuite il eut occaſion de faire ſi bien connoître leur mérite à l'Archevêque de *Cantorbéry*, que ce Prélat étant auſſi entré en quelque rélation avec eux, parloit ſouvent avec affection de ſes trois Amis de *Suiſſe*. Quelcun a dit, que ce Triumvirat valoit bien peut-être un Concile.

La renommée de Mr. *Turrettin* croiſſant de jour en jour, tous les Etrangers de quelque diſtinction, qui paſſoient à *Genéve*, ſe faiſoient un plaiſir de l'aller voir. Mrs. *Quirini* & *Paſſionei*, à préſent Car-

Cardinaux, ſont du nombre de ceux qui l'ont honoré de leurs viſites & de leurs Lettres. Le Savant *Magliabecchi*, Bibliothécaire de *Florence*, lui fit ſouvent parvenir des marques de ſon eſtime. Mrs. *Jaquelot*, de *la Placette*, *Jablonski*, *Noltenius*, *Lenfant*, & *de Beauſobre*, entrérent en rélation avec lui. Monſeigneur le Margrave de *Heſſe-Caſſel* chercha à l'attirer dans ſon Univerſité de *Marpourg*. Il lui vint encore d'ailleurs de pareilles offres. Mais trop de raiſons l'attachoient à ſa patrie, pour que ces offres puſſent le tenter.

Malheureuſement, avec tous ces avantages, & toute cette réputation, il lui manquoit un point capital pour en bien jouïr: c'eſt la ſanté. On a peine à comprendre qu'il aît pû être ſi aſſidu au Cabinet, & vaquer à tant d'affaires, n'étant qu'un malade habituel. Car la moitié de ſa vie s'eſt paſſée en ſouffrance & en langueur; ce qui joint à ſon naturel, qui étoit moins porté à eſpérer qu'à craindre, & moins propre aux petites choſes qu'aux grandes, lui faiſoit paſſer de triſtes jours, & lui faiſoit même trouver quelquefois des embarras & des ſujets d'inquiétude, là où ſon repos auroit voulu qu'il prît les choſes moins à cœur. Ce qui l'affligeoit le plus, c'eſt lors que ſon aſthme le prenoit à la veille d'un jour où il avoit quelque fonction à remplir. De pareils contretems le rebutoient. Il s'ennuyoit de vivre, ne ſe croyant plus bon à rien. Il mettoit ordre à ſes affaires, comme un moribond. Il s'étonnoit d'être encore au monde, & ne vouloit plus rien entreprendre. Enſuite le courage & la bonne

humeur revenoient avec le ſouffle. Il badinoit ſur ſon état, & quand on lui demandoit des nouvelles de ſa ſanté, *Cela va paſſablement bien*, diſoit-il, NISI *cum* (*a*) *pituita moleſta eſt*. Il s'appliquoit encore cette penſée de *Senéque* : (*b*) *Num operæ pretium erat naſci.... ut viverem ægri miniſter?* &c. „Car, diſoit-il, qu'eſt-ce véritablement que mon Ame fait ici-bas, ſinon d'être „ la triſte ſervante d'un Corps malade?" Cette condition ne lui paroiſſoit nullement répondre à la nobleſſe d'une Nature Intelligente & Libre, & il aimoit à tirer de là une preuve de l'Immortalité de l'Ame, en diſant : „ Ne ſeroit-il pas „ étrange, que Dieu eût créé une Intelligence „ comme la nôtre, pour un emploi ſi court & „ ſi chétif, & qu'enſuite il l'anéantît, préciſément lors qu'elle a acquis le plus de perfection „ & de lumiéres?" Il ſe plaiſoit de même à conſidérer le plan de l'Univers en grand, à s'élever du matériel au ſpirituel, à remarquer l'induſtrie qui paroît dans les moindres ouvrages de la Nature, & à ſaiſir avec admiration l'idée d'un Dieu Créateur, comme le point lumineux & le centre de toute Vérité. Je n'ai connu perſonne, qui, en conſidérant la plûpart des choſes, s'arrêtât moins à la partie groſſiére, & allât plus vîte chercher ce qui en eſt l'ame, ni qui fût plus frappé que lui de tout ce qui s'appelle beauté ou force intellectuelle, ordre, ſageſſe, prudence œconomique ou civile. Et c'eſt-là ſans doute une des

(*a*) HORAT. I. *Epiſt.* I. *verſ.* 108.

(*b*) *Natur. quæſt.* Lib. I. *Præfat.* pas loin du commencement.

des qualitez qui contribuent le plus à former un Grand Homme. Car il n'y a proprement que deux Syſtêmes généraux, l'un Moral, & l'autre Phyſique; le Libre, & le Néceſſaire. Ceux qui s'arrêtent à conſidérer le Monde Matériel, tenant plus ou moins de l'Epicurien ou du Cynique, n'ont que des ſentimens bas, & des vuës groſſiéres. Ce n'eſt point entre ces gens-là qu'il faut chercher les Grands Hommes. On ne les trouve que parmi ceux qui ont un goût vif pour le Vrai & pour le Beau Spirituel, pour ce qui fait l'objet de la Morale, de la Politique, & de la Religion.

Un autre caractére d'ame noble, qu'on remarquoit en Mr. *Turrettin*, & qui eſt aſſez rare, c'eſt que, loin de voir d'un œil jaloux le mérite d'autrui, ou de mépriſer ce qui n'étoit pas de ſon reſſort, il aimoit, & favoriſoit toûjours ceux qui montroient des talens, de quelque eſpéce que ce fût. Il honoroit beaucoup un grand Phyſicien, un grand Médecin, un grand Jurisconſulte. Quoi qu'il ne s'entendît point aux beaux Arts, il donnoit volontiers des marques d'eſtime à ceux qui paſſoient pour y exceller. Il s'étonnoit qu'on ne vît pas plus de gens employer leur loiſir à étudier l'Anatomie, l'Hiſtoire Naturelle, l'Agriculture, & le détail de tant de ſortes de Métiers, en quoi la curioſité trouve à chaque pas quelque choſe de merveilleux. Une telle indifférence lui paroiſſoit une marque de ſtupidité, ou un effet de cet amour pour la bagatelle, pour l'oiſiveté, & pour le jeu, qui eſt la maladie de notre Siécle, & qui n'eſt propre qu'à retrécir & à émouſſer les Facul-

tez de l'Eſprit. C'eſt ce qui lui faiſoit craindre & déplorer la décadence prochaine des Sciences, ſur-tout par rapport à la Littérature. Souvent, lors qu'il tenoit quelque bon Auteur des tems paſſez, il ne pouvoit s'empêcher de dire, avec un air de regret: *Où trouve-t-on aujourd'hui des hommes comme ceux-là?* Sa plus grande joie étoit, de voir s'élever des Génies capables de faire honneur à l'Egliſe & à la République des Lettres. Il excitoit les jeunes Gens au travail, il les piquoit d'honneur: il auroit voulu que chacun s'évertuât, & fît des progrès en quelque choſe. A ce prix, on devenoit ſon ami. Il eſtimoit tous ceux qui ſe diſtinguent par quelque endroit, & ne mépriſoit que les Fainéans & les Vicieux.

Les Théſes, qu'il commença à mettre au jour, l'an 1611, parurent d'un goût excellent & nouveau. Ce furent d'abord quelques Penſées détachées ſur divers points de Théologie. Enſuite vint un petit Traité contre l'*Indifférence des Religions*; & un autre, ſur ce que *Jéſus-Chriſt* eſt le *ſeul Maitre* qu'on doit écouter dans l'Egliſe. Il continua (*a*) par des *Penſées ſur la Religion & ſur la Théologie*; & par d'autres, ſur les *Controverſes*, le *Sens-Commun*, les *Traditions*, les *Superſtitions* &c. Ces Penſées ſont pleines d'eſprit & de ſel. Quoi qu'elles ſemblent détachées, elles ont pourtant quelque ſuite. C'eſt un tableau complet de la Religion, mais épuré, & ſimple. L'Auteur dit beaucoup en peu de mots, & donne encore plus à penſer.

Après avoir ainſi publié cinq ou ſix Piéces préparatoires

(*a*) En 1713.

paratoires, il entreprit une belle ſuite de Théſes raiſonnées, ſur la *néceſſité de la Révélation*, & ſur la *Divinité de la Religion Chrétienne*. Ce ſont les mêmes que l'on a commencé de rendre en François, en les étendant un peu, & en y donnant une forme moins Académique. Ce travail étoit trop long, pour que Mr. *Turrettin* ne ſe permît pas quelque digreſſion, quand les Etudians ſouhaitoient qu'il leur fournît quelque autre ſujet pour la Diſpute. C'eſt ainſi qu'il traita cette queſtion, *Si l'on peut croire des Propoſitions contradictoires?* Il ſoûtient que non, parce que ces ſortes de Propoſitions ne roulent point ſur des idées qui ſe lient dans notre Eſprit, mais ſeulement ſur des mots: on s'imagine de croire, mais on ne croit pas réellement. Et pour répondre à Mr. *Pfaff*, ſavant Profeſſeur de *Tubingue*, qui avoit propoſé quelques difficultez là-deſſus, il diſtingue exactement ce qui n'eſt qu'obſcur, de ce qui eſt contradictoire. Une autre occaſion (*a*) l'engagea à s'expliquer ſur cette Queſtion: *Quel uſage un Prédicateur doit-il faire des motifs à la Piété, tirez des avantages temporels?* Mr. *Turrettin* prend un ſage milieu entre ceux qui veulent écarter tout-à-fait ces ſortes de motifs, & ceux qui s'y arrêtent plus que ne permet la nature de l'Economie Evangélique.

Mais la plus grande diverſion qu'il ait faite à ſon plan, eſt ce qu'il compoſa à la priére de deux Seigneurs *Luthériens*, ſur les *Points Fondamentaux*; par où il revenoit à la matiére qu'il avoit déja touchée une fois, je veux dire la

(*a*) En 1720.

Réunion des Proteſtans. Cette Diſſertation eſt intitulée *Brevis & pacifica de Articulis Fundamentalibus diſquiſitio, qua ad Proteſtantium concordiam mutuamque tolerantiam via ſternitur.* L'Auteur rejette les fauſſes régles que donnent quelques Théologiens, pour diſcerner les Articles Fondamentaux. Il en indique d'autres: & il ſoûtient cependant, qu'on ne ſauroit déterminer le nombre de ces Articles, parce qu'ils varient ſuivant l'étenduë de connoiſſances que chacun peut avoir. Après quoi, faiſant l'application des principes qu'il a poſez, il montre que nous différons, en pluſieurs points eſſentiels, des *Catholiques Romains*, mais non de ceux de la Confeſſion d'*Augsbourg*. Afin de rendre cet Ouvrage plus utile, il y en joignit un autre, intitulé *Nubes teſtium* &c. C'eſt un ample recueil de témoignages, tirez de l'Ecriture Sainte, des Péres de l'Egliſe, de quelques Synodes, & des plus célébres Théologiens, tant *Luthériens* que *Réformez*, qui ſervent à faire connoître jusqu'où l'on doit porter la Tolérance en matiére de Religion, & particuliérement quelle retenuë on doit garder ſur les queſtions de la *Prédeſtination* & de la *Grace*. Ces ſortes de Recueils ne montrent d'ordinaire que du travail. Mais on voit dans celui-ci beaucoup de diſcernement & de goût. L'Auteur le dédia à l'Archevêque de *Cantorbéri*, qui venoit d'écrire deux belles Lettres ſur le même ſujet aux Egliſes de *Suiſſe* & de *Genéve*, & qui, par ſon caractére, autant que par ſon rang, paroiſſoit ſeul digne de préſider à cette eſpéce de *Synode* que Mr. *Turrettin* aſſembloit,

bloit, en faiſant parler tant de ſages Docteurs. Ce Livre a produit autant & plus d'effet, qu'aucun de ceux qui ont été publiez dans la même vuë. Il fut particuliérement approuvé de (*a*) Mr. BÖHMER, Abbé de *Loccum*, & Surintendant des Egliſes de *Brunsvic* & *Hanover*, du Docteur *Pritius*, Doyen de *Francfort* ſur le *Mein*, de Mr. *Buddeus*, de Mr. *Pfaff*, & de pluſieurs autres Luthériens, ſavans & pacifiques. Mr. *Turrettin* reçut même à ce ſujet des remercimens de quelques Princes & Miniſtres d'Etat. Mr. le Baron de *Stein* voulut que cet Ouvrage fût traduit en Allemand, & imprimé à *Francfort* ſur le *Mein*, comme étant propre à répandre un eſprit de modération parmi les Proteſtans d'*Allemagne*.

L'Auteur, en travaillant ainſi, ne ſe flattoit pas de voir réuſſir de nos jours aucun projet de réunion. Mais il croyoit, qu'il étoit toûjours bon d'en jetter les fondemens, & d'en applanir les difficultez. Le tems, & les bons Livres, peuvent inſenſiblement rapprocher & adoucir les Eſprits: & quand on n'y gagneroit autre choſe, que de s'accoutumer, de part & d'autre, à des ſentimens plus moderez ſur de certaines matiéres, c'eſt toûjours beaucoup. Nous recueillons les prémiers, le fruit d'un pareil travail. Mr. *Turrettin* eut occaſion de s'expliquer encore là-deſſus, & de déterminer ce qu'il y a d'eſſentiel par

(*a*) *Juſte Chriſtophle Böhmer*, auparavant Profeſſeur à *Helmſtadt*, & qui ſuccéda à l'Abbé *Molanus*, ſon Oncle, dans ce nouvel Emploi.

par rapport aux Controverſes de la *Grace*, dans une belle Réponſe qu'il fit au Primat d'*Angleterre*, & qui fut inſerée dans le XIII. Tome (*a*) de la *Bibliothéque Germanique*.

Son Traité des *Articles Fondamentaux* lui attira, quelques années après, deux attaques bien différentes. La prémiére eſt celle d'un Catholique Romain, déſigné par les Lettres *F. D. P.* (c'eſt le Pére *François de Pierre*, Jéſuite de *Lion*) qui publia un petit Volume *in* 12. ſous ce titre: *Lettres Critiques & Dogmatiques, adreſſées à* Mr. J. ALPHONSE TURRETTIN, *Miniſtre & Profeſſeur à* Genéve, *au ſujet de ſon Livre intitulé* Nubes teſtium. *A* Lyon 1728. L'Auteur eſſaye de montrer, qu'il n'y a pas plus de raiſon à rejetter la Communion des *Catholiques-Romains*, que celle des *Luthériens*. Et pour ſoûtenir les droits de ſon Egliſe, il en appelle à des miracles, tant anciens, que nouveaux, ſans oublier ni le *ſang de St. Janvier*, ni ce qu'on débite du territoire d'*Augsbourg* préſervé des Rats &c. Le Livre n'eſt pas mal écrit: mais il parut trop leger, pour mériter une Réponſe dans les formes. Quelqu'un eut ſoin ſeulement d'en indiquer les endroits foibles, par une (*b*) Lettre auſſi curieuſe qu'agréable, qui ſe lit (*c*) dans la *Bibliothéque Germanique*.

L'au-

(*a*) *Articl.* 2. (*b*) La Piéce eſt de Mr. *Baulacre*, Miniſtre & Bibliothécaire de Genéve.

(*c*) *Tom.* XVIII. Art. 2. On peut voir auſſi un Article, qui ſe trouve dans les Nouvelles Littéraires de cette *Bibliothéque*, Tom. II. Part. II. pag. 453, *& ſuiv.* Cet Article eſt de Mr. *Turrettin* même. Il l'avoit envoié à un de ſes Amis, qui le fit inſérer dans l'endroit indiqué.

L'autre aggreſſeur de Mr. *Turrettin* fut Mr. *Crinſoz de Bionens*, Théologien du *Pays de Vaud*, eſtimable par ſon ſavoir & ſa piété; qui a travaillé utilement ſur quelques Livres de l'Ecriture Sainte, mais qui eſt encore plus connu par les prédictions ſinguliéres & préciſes, qu'il n'a pas craint de hazarder dans ſon Commentaire ſur l'*Apocalypſe*. Son Ouvrage contre Mr. *Turrettin* étoit une Brochure en François, qui ne parut qu'en 1727, intitulée *Lettre de... ou Examen de la Diſſertation de Mr. J. A. T. ſur les Articles Fondamentaux de la Religion*. Notre Profeſſeur croyoit avoir lieu de ſe plaindre à divers égards du procédé de ſon Adverſaire, & trouvant qu'il avoit mal pris l'état de la queſtion, il le réfuta avec plus de vivacité qu'il n'avoit coutume d'en mettre dans la diſpute. Cette réfutation a pour titre: *Défenſe de la Diſſertation de Mr.* Turrettin *ſur les Articles Fondamentaux* &c. Brochure *in quarto*, 1727. (*a*) On ne tarda pas à voir paroître une *Apologie* de Mr. *de Bionens*, imprimée à *Yverdun*. Mr. *Turrettin* vouloit repliquer. Mais ſes Amis l'en diſſuadérent, jugeant que, puis que la matiére étoit ſuffiſamment éclaircie, le reſte ne pouvoit que dégénérer en conteſtation inutile.

Après ces diverſes courſes ſur d'autres ſujets, Mr. *Turrettin* en revint à ſes Théſes ſur la Vérité de la Religion Chrétienne, contenuës en treize Diſſertations, tant poſitives, qu'apologétiques. Comme, en parlant des Miracles, il

(*a*) On a rendu compte de cette diſpute, *Tom.* II. de ce Journal, II. Part. *Artic.* 6. pag. 312, *& ſuiv.*

avoit ſoûtenu que le Diable n'a pas le pouvoir d'en faire, cette aſſertion le mit aux priſes avec le ſavant Mr. *Buddeus*. Il fallut qu'il appuyât ſon ſentiment par deux Diſſertations (*a*) nouvelles. Cette diſpute ſe paſſa avec beaucoup d'honnêteté (*b*) de part & d'autre.

Après avoir ſi bien expliqué la nature & l'excellence du Chriſtianisme, Mr. *Turrettin* crut devoir mettre auſſi en Théſes ce qu'il avoit enſeigné dans ſes Leçons ſur la *Théologie Naturelle*, pour ſervir de fondement à tout l'édifice. C'eſt le ſujet de douze Diſſertations excellentes, qui ont été publiées l'une après l'autre, & par où il a terminé ſes travaux littéraires. Il auroit bien voulu avoir auſſi le tems de dreſſer un Abrégé de Théologie. Un tel Ouvrage lui paroiſſoit important, mais difficile, autant pour ce qu'il faut taire, que pour ce qu'il faut dire. Car, ſelon lui, c'eſt rendre un grand ſervice à la Religion, que d'en bien inculquer les points eſſentiels, en laiſſant ignorer presque tout le reſte, de peur que l'eſprit & le zéle des Chrétiens ne ſe diſſipe à courir après des ombres. Et pour cet effet il vaut mieux paſſer ſous ſilence ce qu'on veut écarter, que de le combattre expreſſément. En attachant l'eſprit des Etudians aux grandes Véritez, par cela même on les éloigne & on les dégoûte des ſuperfluitez Scholaſtiques.

Après

(*a*) Ce ſont les XIV. & XV. du I. Volume des Diſſertations raſſemblées dans l'Edition de 1737.

(*b*) On peut voir l'Extrait qui a été donné dans cette *Bibliothéque*, d'une Diſſertation de Mr. BUDDEUS; & la Lettre de Mr. *Turrettin*, qu'on y a jointe, *Tom.* II. Part. II. *pag.* 342, *& ſuiv.*

Après la mort de Mr. le Profeſſeur *Pictet*, Parent & Collégue de Mr. *Turrettin*, celui-ci ſe trouva chargé, en 1725, de deux nouvelles fonctions: l'une étoit de faire la clôture des *Promotions*, ou Solemnitez Académiques; & l'autre, l'Exhortation, preſcrite par nos Loix, tant au Conſeil des *Deux-Cent*, qu'à l'Aſſemblée générale de la Bourgeoiſie, qui ſe tient deux fois par an pour l'élection des principaux Magiſtrats. La clôture des *Promotions* ſe fait par un Diſcours François, où, en donnant aux gens non lettrez une idée de ce qui s'eſt dit dans les Diſcours Latins, on joint des réflexions ſur les endroits les plus curieux, & en général ſur le bon uſage des Sciences, & l'on termine la cérémonie par une Priére à Dieu. Mr. *Turrettin* montroit dans ces occaſions un ſavoir univerſel & choiſi. Il ſavoit lier des ſujets différens par des tranſitions heureuſes. Il parſemoit ſon diſcours d'obſervations également judicieuſes & agréables, propres à faire aimer l'Etude; & il ramenoit tout à la Piété, comme à ce qui fait le couronnement de l'édifice. Son ton & ſon ſtyle n'étoit point alors oratoire, mais ſeulement un peu plus relevé que celui de la converſation. Pour ce qui eſt des remontrances qu'il étoit appellé à faire dans l'élection des Magiſtrats, on a admiré, dans vingt-cinq Diſcours qu'il a prononcez pour de tels ſujets, la variété qu'il y ſavoit mettre, la ſolidité & le poids de ſes penſées, ſa noble franchiſe à dire la vérité, ſa prudence dans la maniére de la dire, & ſa délicateſſe par rapport aux bienſéances du tems, du lieu, & des perſonnes.

Dans le Conſeil des *Deux-Cent*, c'étoit le ton d'un homme qui opine gravement & avec dignité: ſon diſcours étoit bref & nerveux; chaque parole portoit coup: on l'écoutoit avec un profond ſilence. Dans l'Aſſemblée générale de la Bourgeoiſie, c'étoit une exhortation d'un autre genre, plus populaire, plus abondant, plus approchant de la Prédication, quoi que d'un tour encore différent. La plûpart des gens qui ont de l'eſprit ou de l'éloquence, n'en ont que d'une ſorte, qu'ils mettent par-tout. Le propre de Mr. *Turrettin* étoit le grand ſens, qui ſait prendre diverſes formes, ſelon la nature du ſujet. En Chaire il ne s'appliquoit qu'à inſtruire & à toucher, avec ſimplicité & avec force. Dans les grandes Harangues, c'étoient des penſées & un langage plus riche & plus orné. Falloit-il complimenter des Perſonnes d'un rang ſupérieur, comme il y étoit ſouvent appellé? il s'en acquittoit avec une politeſſe naturelle, en homme qui connoît le monde, & qui connoît auſſi ce qui convient à la dignité de ſon caractére, ou du Corps qu'il repréſente. S'agiſſoit-il de porter ſon avis dans une affaire? il ſaiſiſſoit bien la queſtion, & après l'avoir miſe dans ſon vrai point de vuë, il péſoit ſagement le pour & le contre, il ramenoit tout à de certains principes, & ſe déterminoit d'une maniére à ſervir le plus ſouvent de guide aux autres. En l'entendant raiſonner & opiner, il ſembloit qu'on eût un flambeau devant ſoi.

Dans les Diſputes Académiques, il laiſſoit aller l'Oppoſant & le Répondant auſſi loin qu'il

étoit

étoit poſſible, en les aſſujettiſſant ſeulement à argumenter dans les formes : puis, quand le nœud étoit bien formé, il le délioit avec une ou deux remarques, ſolides & ſatisfaiſantes. Il exhortoit les Etudians à bien pouſſer les Objections communes, comme étant d'ordinaire les meilleures, plûtôt que de s'alambiquer le cerveau, comme il arrive ſouvent, à aller chercher des difficultez, auſſi frivoles, que ſubtiles. Perſonne n'avoit le coup d'œil plus ſûr, que lui, pour bien juger d'un Livre, ou d'une Compoſition, ſur-tout par rapport au but, au plan, & à la partie caractériſtique de l'Ouvrage. Tout ce qui étoit diffus, & de ſimple parade, lui déplaiſoit fort. Il vouloit qu'on allât au fait, ſans tant de paroles ni de détours. Plus d'un Ecrivain n'a remporté de lui d'autre jugement, que celui-ci : *C'eſt un jaſeur, il n'a point penſé ſérieuſement à tout ce qu'il dit, il écrit pour écrire.* Quoi qu'il conſeillât de lire beaucoup, il diſoit de pluſieurs Livres : *Franchement cela n'eſt pas fait pour être lû.* Mais ſon diſcernement ne paroiſſoit nulle part mieux, que dans ſes Lettres. C'étoit le bon ſens tout pur, qui s'exprimoit avec netteté, avec juſteſſe, d'un air aiſé & ſimple, grave ou familier ſelon l'occaſion, toûjours dans le ton convenable pour lui & pour les autres, avec une civilité également éloignée de la ſéchereſſe & des fauſſes louanges. Peu de Théologiens ont été plus conſultez, que lui, ſur toutes ſortes de cas ; & ce grand nombre de Lettres, qu'il a eu occaſion d'écrire, tant en Latin qu'en François, ſouvent ſur des affaires importantes

tantes & à des perſonnes du prémier rang, n'eſt pas ce qui a le moins contribué à ſa réputation.

Il avoit en quelque ſorte formé de ſes mains un de ſes parens, & l'avoit conduit juſqu'à en faire ſon Collégue dans la Profeſſion de Théologie. Je veux parler de Mr. *Samuel Turrettin*, modéle de candeur & de bonté, Eſprit clair & ſolide, exceſſivement laborieux, excellent dans l'art d'enſeigner, & duquel notre Académie pleurera long-tems la mort prématurée. Celui dont j'écris la Vie, n'a jamais rien ſenti plus vivement, que cette perte. Le ſouvenir lui en revenoit ſans ceſſe dans l'eſprit, avec attendriſſement. C'étoit presque un foible chez lui, que de trop regretter ſes anciens Amis. Comme il s'étoit trouvé lié avec des gens plus âgez que lui, il en avoit vû mourir le plus grand nombre, & il y penſoit ſouvent. Il aimoit à en parler, il gardoit leurs portraits; & il n'avoit pas de plus grand plaiſir dans ſes fréquentes inſomnies, que de ſe les repréſenter encore vivans & converſans avec lui; ſorte d'illuſion douce, mais dont le retour ne ſervoit qu'à r'ouvrir ſes playes. Son imagination le ſervoit trop bien pour le repos de ſon cœur.

Depuis long-tems il montoit rarement en chaire, & ſeulement pour des occaſions ſinguliéres: pour conſacrer, par exemple, de nouveaux Paſteurs au ſervice de l'Egliſe, ce qu'il faiſoit avec une dignité toute particuliére: ou pour réprimer quelque abus naiſſant, comme lorsqu'il fut chargé de prêcher contre le Jeu: ou pour célébrer quelque grand événement, com-

comme en 1719, pour le *Jubilé* de la *Réformation* de *Zurich*; en 1728, pour celle de *Berne*; en 1730, pour celle de *Neufchâtel*; & en 1735, pour la nôtre. Il prêcha auſſi, en 1734, en préſence des Seigneurs Repréſentans de *Zurich* & de *Berne*, que nos prémiers troubles avoient attirez ici. Ces Sermons ont été imprimez en leur tems, par ordre des Supérieurs. Celui qui regarde notre Réformation, lui attira, (auſſi bien qu'à Mr. le Profeſſeur *Maurice*, qui avoit prêché le même jour, & dont le Sermon fut pareillement donné au Public) une attaque de la part de Mr. l'Evêque de *Marſeille*, dans une *Inſtruction Paſtorale*, diviſée en deux Parties. On a été ſurpris, de voir qu'un Prélat, d'ailleurs louable par ſa dévotion & par ſon zéle, aît ignoré qu'un *Florimond de Remond*, un *Maimbourg*, & d'autres Ecrivains qu'il copie, ne ſont que des guides très-infidelles, & qu'après la maniére dont ils ont été réfutez, il ſied mal aujourd'hui de répéter encore leurs invectives & leurs déclamations. Ceux qui demanderoient une réponſe à l'*Inſtruction* de Mr. *de Marſeille*, la trouveront toute faite dans les Ouvrages de (*a*) Mrs. *Claude*, *Jurieu*, *Bayle* &c. On n'a pas cru qu'il en fallût d'autre; ce ſeroit multiplier les Livres de Controverſe ſans néceſſité.

On peut bien juger que Mr. *Turrettin* tenant un rang ſi diſtingué dans notre Egliſe, doit avoir eu beaucoup de part à diverſes choſes utiles

(*a*) *Claude*, Défenſe de la Réform. *Jurieu*, Hiſt. du Calvinisme; *Bayle*, Critique de l'Hiſt. du Calvinisme du P. *Maimbourg*. Voyez auſſi ſon *Dictionnaire Hiſt.* à l'Article *Remond*.

les qui s'y ſont faites ; comme la révision des *Liturgies* ; la maniére dont le *Service Divin* a été réglé pour chaque jour de la ſemaine; la *Verſion du Nouveau Teſtament*, publiée en 1726, où l'on trouve un grand nombre de paſſages mieux expliquez, & plus heureuſement rendus, qu'en aucune autre; l'établiſſement d'une *Société pour l'inſtruction de la Jeuneſſe*, ſur le modelle de celle d'*Angleterre*, *for promoting Chriſtian Knowledge*; & enfin la coutume introduite parmi nous, comme à *Neufchâtel* & ailleurs, de faire paroître les Catéchuménes à la face de l'Egliſe, pour ratifier le vœu de leur Batême, & pour s'engager ſolemnellement à vivre & à mourir dans la Piété Chrétienne. Mr. *Turrettin* étoit de ceux qui, à l'exemple de (*a*) *Calvin*, d'*Erasme* (*b*), & de pluſieurs autres Théologiens, ont deſiré un pareil établiſſement; & ce n'a pas été une médiocre conſolation pour lui, peu de jours avant ſa mort, que d'en voir le deſſein approuvé par tous les Corps ſupérieurs (*c*).

Ses derniéres années ont été mêlées de joie & d'amertume. D'un côté il a eu la ſatisfaction de voir ſon Fils unique (*d*) heureuſement revenu de ſes voyages, marié à ſon gré, & déja pére d'un Fils. C'étoit plus qu'il n'avoit oſé eſpérer, avec une ſanté ſi chancelante. Vers le même tems, Mr. le Chevalier *Schaub*, paſſant à *Genéve*, lui apporta, de la part de la feue Reine d'*Angleterre*, un Médaillon d'or, repréſentant

(*a*) *Inſtit.* Lib. IV. C. 19. (*b*) *Præfat.* in *Paraphraſ. N. T.* (*c*) Le Formulaire dreſſé pour cette cérémonie, ſi édifiante, eſt préſentement imprimé, pour être joint à nos autres Liturgies. (*d*) En 1733.

tant toute la Famille Royale. Cette excellente Princeſſe, ſi diſtinguée par ſon amour pour la Religion & pour les Sciences, avoit donné plus d'une fois à Mr. *Turrettin* des marques de ſon eſtime, & avoit même pouſſé la confiance juſqu'à l'employer en des œuvres dignes de ſa piété & de ſa charité Royale, mais que ſon humilité, encore plus grande, prenoit ſoin de cacher.

D'un autre côté, les ſujets particuliers de ſatisfaction que pouvoit avoir Mr. *Turrettin*, furent horriblement troublez par nos diſſenſions publiques. Portant au plus haut degré, comme il faiſoit, le caractére de bon Citoien, & convaincu de l'intégrité & de la ſageſſe du Gouvernement, il ne put voir qu'avec une amére douleur les révolutions arrivées en 1734. Dès-lors, jugeant que le mal iroit en empirant, à moins de quelque reméde extraordinaire qu'il ne pouvoit pas prévoir; il ne faiſoit que ſoupirer & languir, comme ſi la vie lui eût été à charge. Et l'on doit compter ſans doute au rang des graces que Dieu lui a faites, de l'avoir retiré du monde avant les derniers déſaſtres du mois d'Août 1737, auxquels il auroit ſuccombé, à moins que la Providence n'eût voulu le ſoûtenir comme par miracle, pour lui donner la conſolation de voir enfin ſa Patrie ſolidement pacifiée, & acquérant une nouvelle conſiſtance, par la puiſſante Médiation qui eſt intervenuë.

La mort du Docteur *Wake*, Archevêque de *Cantorbéri*, arrivée au mois de Fevrier 1737, toucha fort Mr. *Turrettin*; quoi que, depuis quelques années, ce Prélat, hors d'état d'agir, n'eût

n'eût eu aucune correspondance avec lui, ni avec d'autres. Notre Compagnie ayant réſolu d'écrire au (*a*) nouvel Archevêque, pour le féliciter de ſon élévation, & pour le prier d'entrer dans les mêmes ſentimens que ſon Prédéceſſeur envers les Egliſes étrangéres; Mr. *Turrettin* fut chargé de ce ſoin, & c'eſt la derniére Lettre de quelque importance qu'il aît écrite. Le ſavant & pieux Archevêque y répondit dans les termes les plus favorables, & les plus propres à entretenir cette correspondance ſi néceſſaire entre tous les membres du Corps Proteſtant.

Mr. *Turrettin* trouvant un affoibliſſement ſenſible dans ſa conſtitution, ſe regardoit depuis pluſieurs mois comme dans le déclin de ſa vie, & il n'en étoit ni effrayé, ni ſurpris. Les réflexions qu'il faiſoit là-deſſus, étoient même d'une grande ſérénité. Ses Amis en prirent occaſion de le ſolliciter à finir ſa *Théologie Naturelle*. Ils l'avoient déja engagé à faire imprimer ſous ſes yeux un Recueil de ſes principaux Ouvrages, qui avoient paru piéce à piéce, mais qui étoient devenus extrêmement rares. L'Edition faite à *Brunsvic*, n'étoit ni aſſez bonne, ni aſſez complette, pour ſatisfaire le Public. Il conſentit donc enfin à y mettre la main. Les *Harangues* furent miſes dans un Volume, & les *Diſſertations* en deux, *in quarto*. C'eſt l'Edition, de laquelle on a rendu compte dans les Tomes XIX & XX de ce Journal. Il ne manquoit pour achever la Théologie Naturelle, qu'une piéce ſur l'Immortalité de l'Ame & la Vie à venir. C'eſt

(*a*) Le Docteur *Potter*.

C'eſt la derniére compoſition que l'Auteur aît faite; & il s'y appliqua avec un plaiſir ſingulier, remerciant Dieu de la grace qu'il lui faiſoit de donner à ſes études une concluſion ſi heureuſe & ſi naturelle. Voici ce qu'il écrivoit à Mr. *de Crouſaz*, le 12 Avril 1737.

„ Vous avez reçû ſi obligeamment pluſieurs „ parties de ma Théologie Naturelle, que j'oſe „ me promettre la même indulgence pour les „ derniéres parties, que j'ai l'honneur de vous „ envoyer. Il auroit fallu leur donner plus d'é- „ tenduë. Mais la foibleſſe, qui augmente tous „ les jours, m'a preſſé de finir. Je me félicite „ d'avoir eu occaſion de penſer de nouveau à „ l'Immortalité de l'Ame, & aux preuves qui „ l'établiſſent, lors que je ſuis à la veille (s'il „ plaît à Dieu) d'en faire l'expérience. Aidez „ moi de vos priéres, & ſoyez perſuadé que „ je ſerai jusqu'à mon dernier ſoupir avec une „ tendre & ſincére amitié, Votre &c. "

En préſidant à la défenſe de ces derniéres Théſes, le Mécredi 17 Avril, notre Profeſſeur fit une priére courte & vive, pour rendre graces à Dieu, de ce qu'il ſoutient notre nature fragile & périſſable, par la promeſſe de l'Immortalité, & de ce qu'il veut bien nous tirer des ténébres de ce bas monde, pour nous introduire dans la région de la Sainteté & de la Lumiére. Mr. le Paſteur *Pictet*, qui oppoſoit, digne Fils du Profeſſeur dont nous avons parlé, lui appliqua, en finiſſant, ces quatre vers (*a*) d'*Horace*:

(*a*) Lib. II. *Od.* VII. verſ. 5, *& ſeqq.*

Vivet extento Turrettinus ævo,
Natus in fratres odiisque patrum:
Illum ægri pellit nimiranti sævo
Pectus insperso.

Mr. *Turrettin* avoit souvent demandé à Dieu, de ne pas l'éprouver par une longue maladie. Son souhait fut rempli, puis que, huit jours avant son décès, il sortit encore pour aller au Temple. Le Jeudi 25 Avril, il se trouva avoir assez de rhume & de fiévre pour être obligé de garder le lit. Ce rhume dégénera en point de côté. On le saigna. Le point devint mouvant, & l'incommoda un peu moins, mais la fiévre redoubla. Ce qu'il avoit coutume de prendre pour suer & pour cracher, ne faisoit plus d'effet; la poitrine s'empâtoit, & la fiévre ne diminuoit point. Il fut encore saigné, mais sans succès. Le Mardi 30 Avril, notre Compagnie apprenant qu'il étoit fort mal, vouloit aller en corps lui faire ses derniers adieux, comme on le pratique envers un Doyen. Mais les Médecins craignirent que cette cérémonie ne lui causât un nouveau redoublement de fiévre, qui l'auroit emporté. Il fallut se contenter d'introduire auprès de son lit deux de ses Collégues, qui lui étoient le plus attachez, Mr. *de la Rive*, Professeur en Philosophie, & Mr. *Baulacre*, Bibliothécaire. Le prémier, qui l'avoit vu en son particulier, avoit déja été chargé de sa part de rapporter à la Compagnie ses sentimens & ses vœux pour elle. Le mourant ne fit que répéter à peu près les mêmes choses aux deux Députez, leur parlant très-

con-

convenablement pour lui, pour eux, & pour tout le Corps. Quelques Amis familiers, comme Mrs. *de la Rive*, *Sarrasin*, *Lullin*, *Tronchin*, & moi, ne le quittérent presque point, recevans sa bénédiction, faisans des réflexions pieuses, & prians Dieu avec lui, & avec sa Famille. Quoi qu'il fût fort travaillé de la poitrine, il eut l'esprit présent & la parole libre presque jusqu'à la fin, & il continua à en faire l'usage édifiant qu'on devoit attendre d'un homme de son caractére. A huit heures du soir, le redoublement, que l'on craignoit, vint en effet: il y succomba, & expira dans la nuit, le 1. Mai 1737, âgé de soixante-cinq ans, & dix mois.

Cette nouvelle répandit la consternation chez tous ceux qui aiment la Religion, les Sciences, & la Patrie. On sentit, que l'Eglise perdoit une de ses plus grandes lumiéres, & *Genéve* un de ses plus beaux ornemens. Mais en déplorant cette perte, il est juste pourtant de reconnoître qu'elle est arrivée plus tard qu'on ne devoit l'appréhender, & qu'ainsi, pour n'être pas ingrat envers la Providence, nous devons moins nous plaindre de ce que l'Illustre Défunt a été enlevé trop tôt à nos desirs, que remercier Dieu de nous l'avoir conservé si fort au-delà de nos espérances. *Non est quod cogites, quamdiu diutius habere potueris, sed quamdiu habueris*, comme (*a*) dit *Sénéque*.

La Compagnie des Pasteurs & des Professeurs s'assembla le même jour, extraordinairement. On verra ce qu'elle pensoit dans cette triste conjoncture, par l'Extrait suivant, tiré de ses Registres.

(*a*) *De Consol. ad Polyb. Cap.* 29.

Du Mercredi 1. Mai 1737.

„ La Compagnie a été convoquée, à l'occa-
„ sion de la mort de Mr. *Jean Alphonse Turrettin*, Pasteur & Professeur en Théologie & en
„ Histoire Ecclésiastique, que Dieu a retiré à
„ lui ce matin, à quatre heures. Quelque éten-
„ dues que fussent ses connoissances, qui lui
„ donnent un rang de réputation distinguée par-
„ mi les Savans, on admiroit encore plus en lui
„ ce jugement exquis, qui paroît dans l'ordre
„ excellent qu'il savoit donner à ses pensées, &
„ dans la netteté & la précision avec laquelle il
„ les exprimoit. Il est un de ceux qui ont le
„ plus contribué à introduire dans la Théologie
„ & dans la Prédication une noble simplicité
„ Apostolique. Plein de charité & de tolérance,
„ il a prêché toute sa vie, & par son exem-
„ ple, & de vive voix, & par ses Ecrits, la
„ paix & la concorde dans l'Eglise, & il a eu
„ la consolation de voir que Dieu bénissoit ses
„ travaux. Quelque regrets que nous cause sa
„ mort, nous bénissons Dieu de ce qu'il l'a con-
„ servé jusqu'à l'âge de soixante-six ans, tout
„ foible & infirme qu'il étoit. Sa fin a été cel-
„ le d'un véritable Juste, qui se sent appellé à
„ l'immortalité. La Compagnie pleurant unani-
„ mement la grande perte que fait l'Eglise, la
„ Compagnie & l'Académie, a avisé qu'on ne
„ sauroit trop faire pour honorer la mémoire de
„ cet Illustre Défunt; &, en l'absence de ses
„ parens, elle a résolu, que, comme elle n'a
„ pas pu aller en corps recevoir sa bénédiction,
„ pendant sa vie, elle iroit en corps consoler

„ Ma-

„ Madame ſa Veuve, & Monſieur ſon Fils. On „ s'eſt aſſigné pour cette Cérémonie à une heure „ après midi.

La nouvelle Edition des Oeuvres de notre Profeſſeur venoit de paroître, peu de jours avant ſon décès. Sur quoi Mr. *Köthen*, pieux & ſavant Paſteur de l'Egliſe Luthérienne, érigée à *Genéve*, adreſſa à notre Compagnie un petit Poëme Latin, pour la féliciter de cet eſprit d'union & de tolérance qui y régne, avantage qu'elle doit particuliérement aux Leçons, à l'exemple, & aux Ecrits de Mr. *Turrettin*, qui ſe répandront au dehors avec non moins d'utilité. En feignant qu'il s'eſt tenu un Conſeil Céleſte pour chercher les moyens de calmer les troubles de l'Egliſe, voici comme il fait parler la *Concorde*: (*a*)

Si libet errantes ad ſanctam ducere vitam,
Conciliare ſibi quotquot Diſcordia ſolvit,
Cleri pugnaces mites & reddere mores;
Eſt TURRETTINUS, *gremio quem prima recepi*
Jam puerum, didicit vel me tradente docendi
Artem; manſuetus, pacique cupidine fervens.
Formarunt doctum juveniles protinùs annı,
Et dignum pertraxit iter ſua vita Miniſtro.
Quicquid Carteſii *manavit ab ordine; quicquid*
Splendida Neutonicæ *ſonarunt atria turbæ;*
Quic-

(*a*) La Piéce eſt intitulée : *De Veritatis & Pacis præſtantia in Scriptis Theologicis Turrettinianis luculenter demonſtrata, Carmen gratulatorium Venerando Cœtui Paſtorum & Profeſſorum Academiæ Genevenſis ſacrum.*

Quicquid Leibnitzius *reperit, docuitque profundum*
Lockius, Alphonsi *se pectore condidit uno.*
Omnia Judaïcæ *noscit secreta senectæ;*
Tradens quod sacro quisquis mandaverit ævo,
Quantaque mens errans sectarum crimina gignat.
Sanctis ornatus studiis, pia dogmata CHRISTI
Addocet, & sensus vanos ratione refellit.
Ipsi est solliditas animi, perdulce loquendi
Pondus, & attentus sermo qui corrigit aures.
Hunc ego, si vestra res est accommoda menti,
DOCTOREM PACIS *producam* Christicolarum
Genti divisæ; nostro flectentur alumno &c.

Ce Poëme fut envoyé à Mr. *Turrettin*, lors qu'il n'étoit plus en état de le lire. L'Auteur ignoroit qu'il fût à l'extrémité, & ne croyoit pas faire déja son éloge funébre.

Messieurs *Maurice* & *Bessonet*, Collégues de Mr. *Turrettin* dans la Profession de Théologie, ne manquérent pas de donner publiquement à sa mémoire des marques de l'estime & de l'amitié qui les unissoit à lui. Son éloge tint aussi la place qu'il méritoit, dans les Harangues Inaugurales des deux Successeurs qu'on lui a donnez, l'un pour la Théologie, & l'autre pour l'Histoire Ecclésiastique. Le prémier est, Mr. *Louis Trouchin*, Petit-fils du Théologien de même nom, à qui Mr. *Turrettin* avoit succédé; le second est, Mr. *Ami Lullin:* tous deux d'un génie excellent, & plus propres que tout autre à réparer la perte que

que nous avons faite, ſi elle étoit réparable.

En même tems que le nom de Mr. *Turrettin* recevoit parmi nous les honneurs qui lui ſont dûs, il nous venoit du dehors un grand nombre de Lettres de condoléance, qui témoignent aſſez, que cette perte étoit regardée comme intéreſſant toute l'Egliſe Proteſtante & toute la République des Lettres. Celles de Mylord (*a*) Archevêque de *Cantorbéri*, & des Egliſes de *Suiſſe*, ſont conçuës dans les termes les plus forts, pour marquer l'eſtime ſinguliére & générale que le Défunt s'étoit acquiſe. Mais je ne crois pas qu'on puiſſe mieux le louer, ni le caractériſer, que le faiſoit le feu Archevêque (*b*) de *Cantorbéri*, dans une Lettre écrite il y a long-tems à Mr. *Lullin*. Cet endroit me paroît digne d'être rapporté ici, comme étant une eſpéce d'Oraiſon Funébre anticipée.

De Lambeth, *le* 21 Avril 1721.

„ Ce n'eſt pas une médiocre affliction pour „ moi, d'apprendre que les indiſpoſitions de cet „ excellent homme Mr. *Turrettin* vont en aug„ mentant. Sa perte, en quelque tems qu'elle „ arrive, ſera véritablement grande, non ſeule„ment pour votre Egliſe, mais pour toutes les „ Egliſes Réformées. Son rare ſavoir, joint à „ une admirable netteté d'eſprit, & ce ſage mê„ lange de liberté & de diſcrétion, qui lui faiſoit éviter également toute extrémité dange„ reuſe, le doit faire regarder comme un mo„ delle entre les Théologiens, pour établir parmi

(*a*) *Mr. Potter.* (*b*) *Mr. Wake.*

„ eux une liberté modeſte, & pour ne pas crier „ d'abord à l'héréſie contre tout ce qui s'éloigne „ un peu des Syſtêmes auxquels ils ſont accoutumez."

L'ordre veut, que l'on termine l'Hiſtoire d'un Savant Homme par le Catalogue de ſes Ouvrages. On trouvera ici joints les titres de tous ceux qui ont déja vu le jour. A l'égard des autres, qui reſtent dans le Cabinet, il faut un peu de loiſir pour les examiner, & pour mettre la main à ce qui doit être publié. Si d'un côté il eſt juſte de reſpecter jusqu'à un certain point la délicateſſe de l'Auteur, je ſens bien, d'un autre côté, que cette délicateſſe venant d'une modeſtie exceſſive, nous ne ſommes pas obligez d'y entrer, jusqu'à fruſtrer le Public de ce qui peut lui être véritablement utile.

Fait à *Genéve*, le 1. Juillet 1738.

CATALOGUE *des Ecrits de Mr.* JEAN ALPHONSE TURRETTIN, *qui ſont imprimez jusqu'à ce jour.*

ORATIONES *duæ Inaugurales.* I. *De Sacrarum Antiquitatum uſu multiplici atque præſtantia.* Ann. 1697. II. *De Theologo Veritatis & Pacis ſtudioſo.* A. 1706.

Orationes decem Rectorales. I. *Panegyrica, in obitum* GULIELMI III. Magnæ Britanniæ *Regis.* A. 1702. II. *De Sæculo XVII. Erudito, & hodiernis Literarum periculis.* A. 1703. III. *De Studiis emendandis & promovendis.* A. 1704. IV. *De Scientiarum Vanitate & Præſtantia.* A. 1705. V. *De Eruditionis & Pietatis nexu.* A. 1706. VI. *De componendis Proteſtantium diſſidiis.* Accedunt

cedunt *Epistolæ* quædam *de Pace Protestantium Ecclesiastica*. A. 1707. VII. *De variis Christianæ Doctrinæ fatis*. A. 1708. VIII. *De affectibus à Veri studio abducentibus*. A. 1709. IX. *Votum pro Pace Europæ*. A. 1710. X. *De adulterati Christianismi causis & remediis*. A. 1711.

Toutes ces Piéces ont été rassemblées dans un Volume, à *Genéve* en 1737, *in quarto*. Des deux autres, imprimez en même tems, le premier contient:

I. COGITATIONES *de variis Theologiæ capitibus*. II. *Cogitationes de Religione*. III. *Cogitationes de Controversiis, de Sensu Communi, de Superstitionibus* &c. IV. *Solutio quæstionis, Utrum ἀντίφασις, seu Contradictoria, propriè loquendo credi possint?* V. DISSERTATIONES *de* Theologia Naturali *Duodecim*.

Dans l'autre Volume on trouve:

1. DISSERTATIONES *De* Veritate Religionis Judaïcæ & Christianæ *Sedecim*. 2. *Dissertationes Theologicæ quatuor. De Christo audiendo. De Articulis Fundamentalibus. De Pyrrhonismo Pontificio. De commodis temporalibus Pietatis*.

LES Ecrits imprimez à part, sont:

DE *Ludis Sæcularibus Academicæ Quæstiones*. In quarto, 1701.

Nubes Testium pro moderato & pacifico de Rebus Theologicis judicio, & instituenda inter Protestantes concordia. Cum præmissa disquisitione de Articulis Fundamentalibus. In quarto, 1719.

DEFENSE de la Dissertation sur les Articles Fondamentaux, contre Mr. *de Bionens*.

SERMONS. Sur la *Charité*, 1696. Sur le

Jubilé de la Réformation de Zurich. (JEAN XII. 35, 36.) 1719. Sur les inconvéniens du *Jeu.* (*Philipp.* IV. 8, 9.) 1727. Sur le *Jubilé de la Réformation de Berne.* (*Pſeaum.* CII. 17---23.) 1728. Sur la *loi de la Liberté.* (JAQUES II. 12.) prononcé en préſence des Seigneurs Repréſentans de *Zurich* & de *Berne*, 1734. Sur le *Jubilé de la Réformation de Genève.* (APOCAL. III. 11.) 1735.

HISTORIÆ ECCLESIASTICÆ *Compendium*, *à* Chriſto nato *usque ad Annum* 1700. In octavo, 1734.

Quelques *Lettres*, publiées dans les *Journaux.*

ARTICLE VIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

MR. *Stuart* a publié *Diſſertatio de ſtructura & motu muſculari. Autore Alexandro Stuart, M. D. Sereniſſimæ Carolinæ Mag. Brit. &c. nuper. Regin. Med. Qrd. Coll. Reg. Med. Lond. & R. S. S.* In 4. Cet Ouvrage eſt imprimé aux dépens de la Société qui s'eſt formée ici pour l'encouragement des Belles-Lettres (*a*). En voici un autre qu'elle a auſſi fait imprimer: *The Hiſtory of the Plantations in America* &c. C'eſt-à-dire, *Hiſtoire des Plantations de l'Amérique: avec une Relation Chronologique de qui eſt arrivé de plus remar-*

(*a*) Touchant cette Société, voyez la *Bibliothèque Britannique*, Tom. IX. pag. 254, *& ſuiv.*

remarquable, à ceux qui ont les prémiers découvert le nouveau Monde. Prémière Partie, contenant l'Hiſtoire de la Virginie, avec des Remarques ſur le Commerce de cette Colonie. Par Guillaume Keith, *Baronet.* In 4.

L'excellent Ouvrage, intitulé *Les reſtes de l'ancienne Rome, recherchez avec ſoin, meſurés, deſſinés ſur les lieux, & gravés par feu Bonaventure d'Overbeke*, en Latin & en François, qui contient trois Volumes in folio & 150 Planches, étant devenu extrêmement rare & d'un prix exceſſif, ſur-tout à cauſe que les Planches ont été détruites, on a entrepris de refaire ces Planches ſous la direction de Mr. *Amiconi*, Peintre célèbre, qui fait ici ſon ſéjour depuis quelques années. Mais comme la Traduction Françoiſe eſt pleine de fautes groſſières, il a prié Mr. *Rolli* d'en faire une en Italien, qui repréſente fidèlement l'Original Latin. Mr. *Rolli* n'a pas pu ſe refuſer à la prière de ſon ami, & il accompagnera ſa Verſion de remarques, où non ſeulement il relèvera les bévues du Traducteur François, mais donnera des Obſervations critiques, & des éclairciſſemens ſur les endroits de l'Original qui en ont beſoin. Les Planches ſeront achevées dans quelques mois, & il y en aura pluſieurs qui ſeront nouvelles, & très utiles pour l'intelligence de cet Ouvrage. Elles ſeront de la même grandeur que les anciennes, mais beaucoup mieux exécutées. Quelques perſonnes intelligentes ont ſouhaité que l'explication des Planches fût imprimée à part en un Volume grand in-octavo, qu'on pourra lire & manier plus commodément que le grand livre. Les Médailles ſeront inſérées dans cet in-octavo chacune à ſa place. J'ai dit que la Verſion Françoiſe étoit pleine de bévues; en voici quelques exemples. Parlant de la

Porte

Porte Fontinale, Tom. I. pag. 29, il traduit cette Inſcription, DIS MANIBUS A. ASPIDI MAIORIS TABELLARI A. PORTA FONTINALI, par *Aux Dieux Manes d'Aſpidus l'aîné, Meſſager de la Porte Fontinale.* MAIOR TABELLARIUS, ne veut pas dire *un aîné Meſſager de la Porte*, mais le prémier Commis ou Receveur des impôts que les denrées payoient en entrant dans les Portes de la Ville. Pag. 6, 7. ce Vers d'une Inſcription d'un Pont, LIBET IRATÆ CERNERE MURMUR AQUÆ, eſt traduit par ces mots, *& nous pouvons contempler, ſans aucun risque, les eaux du Tibre en fureur*; mais ce Pont n'eſt pas ſur le *Tibre*, mais ſur le fleuve *Anienus*. Les paſſages des anciens Auteurs cités dans cet Ouvrage ne ſont pas mieux traduits. Par exemple, pag. 49. on remarque que l'Empereur Hadrien, aiant conſulté l'Architecte Apollodore ſur la ſtructure d'un Temple, Apollodore fit cette réponſe, rapportée par Dion (Livr. 69. in Hadr.): *Reſcripſit de Templo, ſublime illud & concavum fieri oportere, ut ex loco ſuperiori, in ſacram usque viam inſignior proſpectus eſſet & magis conſpicuus; concavum ad excipiendas ludorum machinas, quæ in eo latenter compingi, & item ex occulto in Theatrum duci poſſent.* Voici la Traduction: *L'Architecte répondit, qu'on devoit le faire concave & fort haut, afin que d'un côté on y pût tenir en ſecret les machines des Spectacles, ou des Opéra; & que de l'autre, la vue en fût plus belle & qu'on pût l'étendre jusques à la voye Sacrée.* La Traduction Italienne de Mr. *Rolli* ſera exempte de tous ces défauts.

A brief Hiſtory of the Riſe and Progreſs of Anabaptism in England &c. C'eſt-à-dire, *Hiſtoire abrégée de l'origine & du progrès de l'Anabaptisme en Angleterre. Avec un Diſcours préliminaire où l'on*

l'on rapporte quelques particularités de la Vie du savant Docteur Wiclef, & où l'on fait voir que lui & ses Disciples ont été faussement accusés de nier le Batême des petits enfans. Par Jean Lewis, *Ministre de Meregate dans la Province de Kent.* In 8. Comme le but de Mr. *Lewis* est de rendre les Anabaptistes de ce pays odieux, il n'oublie rien de ce qui peut produire cet effet. Ainsi au-lieu de ne parler que de ceux d'Angleterre, comme il le promet dans le titre de son Livre, il s'étend à faire voir les excès & les desordres de ceux d'Allemagne; quoique les Anabaptistes d'ici, aussi-bien que ceux de Hollande, les desavouent, & ne les regardent point comme leurs prédécesseurs. Mais Mr. *Lewis* ne le savoit peut-être pas, & en effet son Livre n'est qu'une rapsodie de quelques passages qu'il a pris de côté & d'autre. Le Livre de Mr. *Crosby* est bien plus exact & plus judicieux. Au reste, c'est contre lui que Mr. *Lewis* a entrepris de prouver que *Wiclef* croyoit qu'il falloit batiser les petits Enfans. Mr. *Crosby* avoit soutenu le contraire, & fait honneur à son parti de l'autorité d'un si grand homme. Les raisonnemens de Mr. *Lewis* ne lui ont pas paru convaincans; il vient de les réfuter dans une Brochure, intitulée *A brief Reply* &c. C'est-à-dire, *Courte Réponse à l'Histoire abrégée de l'Anabaptisme de Mr.* Lewis. *Par* T. Crosby. In 8.

A Treatise of the Operations of Surgery &c. C'est-à-dire, *Traité des Opérations de Chirurgie, avec une Description des Instrumens dont on se sert pour les faire. On y a joint un Discours préliminaire sur la nature & la manière de traiter les blessures, les abscès, & les ulcères. Par* Samuel Sharpe, *Chirurgien de l'Hôpital fondé par Mr.* Guy. In 8.

Mr.

Mr. *Gardiner* ſe propoſe de faire imprimer par Souſcription, les *Tables des Logarithmes très ſoigneuſement corrigées, & arrangées d'une manière très commode.* „ Ces Tables contiendront I. les „ Logarithmes de *Briggs*, des nombres depuis „ l'unité juſqu'à 101000, avec leurs différences „ & Parties proportionnelles dans la même page: „ par ces Tables on trouve le Logarithme d'un „ nombre quelconque, auſſi-bien que le nombre „ d'un Logarithme propoſé. II. Les Sinus & „ Tangentes Logarithmiques de *Vlacq*, pour cha„ que dix ſecondes, & leurs différences; & on y „ a joint les Sinus Logarithmiques pour chaque „ ſeconde des prémières ſoixante-cinq minutes, „ nouvellement calculés. Le tout étant vrai juſ„ qu'à ſept figures, outre la Caractériſtique.” Cet Ouvrage ſera imprimé ſur de très beau papier & avec des caractères tout neufs, & contiendra environ 28 feuilles in-quarto. On s'attachera particuliérement à le rendre correct; & on n'en imprimera qu'autant d'exemplaires qu'il en faudra pour ceux qui auront ſouſcrit. Le prix de la Souſcription eſt d'une Guinée, dont on payera la moitié en ſouſcrivant, & l'autre moitié en recevant le Livre imprimé. L'Ouvrage étant déja prêt, on le mettra ſous la preſſe auſſi-tôt qu'il y aura un nombre ſuffiſant de Souſcriptions.

A plain Account of the Trinity from Scripture and Reaſon &c. C'eſt-à-dire, *Expoſition claire & ſimple du dogme de la Trinité, fondée ſur l'Ecriture & ſur la Raiſon. Où l'on prouve clairement que la créance de ce dogme, telle qu'elle nous eſt impoſée par l'autorité de l'Egliſe, eſt une invention humaine, & ne ſe trouve point dans l'Ecriture. Avec une Diſſertation ſur la Bonne & ſur le Style des Ecrivains Sacrés. Et une Conférence entre l'Au-*

l'Auteur & un de ſes Amis, touchant les grandes abſurdités de la doctrine de la Trinité qu'on nous enſeigne préſentement. In 8. pagg. 83. L'Auteur ne ſe nomme point, & dans une Lettre qu'il écrit à ſon Libraire, il lui conſeille de ne ſe pas nommer non plus dans cette prémiére Edition; mais dans la ſeconde, qu'il ne doute point qu'on ne faſſe, il dit qu'ils pourront ſe nommer l'un & l'autre. Cette Lettre eſt datée de St. Chriſtophe dans l'Amérique le 16 de Décembre 1737. Si ce n'eſt qu'une fineſſe pour ſe mieux cacher, elle paroît aſſez groſſiére. Quoi qu'il en ſoit, voici à peu près à quoi ſe réduit le Syſtéme de cet Auteur. Il n'y a, dit-il, qu'un Dieu Suprême & Eternel; le Fils eſt véritablement Dieu, parce que c'eſt le Dieu ſuprême qui l'a engendré; mais il n'exiſte pas par lui-même: le Pére & le Fils ſont deux Etres diſtincts, mais non pas deux Dieux. L'Ecriture ne nous dit jamais d'adreſſer nos prières au Fils. Le Saint Eſprit eſt bien la troiſiéme Perſonne de la Trinité, mais il n'eſt Dieu dans aucun ſens; c'eſt à notre égard l'Eſprit de Sainteté & de Sanctification: nous devons être batiſés en ſon nom, & c'eſt tout; il n'y a pas la moindre ombre de précepte dans l'Ecriture pour lui adreſſer nos prières. En annonçant cet Ouvrage dans les Gazettes, on dit qu'il a été écrit *pour avancer & pouſſer le bon deſſein commencé par l'Auteur de l'Expoſition claire & ſimple de l'Euchariſtie*: en effet, ces deux Auteurs ont également pour but d'émonder la Religion & la débarraſſer de tout ce qu'elle a de difficile, d'obſcur, & d'incommode. Deux ou trois autres Auteurs de cette trempe peuvent conduire l'Ouvrage bien loin, après quoi il pourra ſe trouver quelqu'un qui y mettra la dernière main. On dit que l'Auteur de la Brochure ſui-

vante

vante a eu quelque vue ſemblable. *A Letter to a Member of Parliament, containing a Propoſal for bringing in a Bill to reviſe, amend, or repeal certain obſolete Statutes, commonly called the Ten Commandments.* In 8. C'eſt-à-dire, *Lettre à un Membre de Parlement, contenant le Projet d'un Bill pour revoir, corriger, ou annuler certaines Loix ſurannées, communément appellées les dix Commandemens.* In 8. L'Auteur remarque que depuis quelques années on a travaillé avec tant de ſuccès à établir & à défendre la liberté de penſer & de juger, que c'eſt aujourd'hui une maxime presque généralement reçue, que chacun doit prendre ſa Raiſon naturelle & ſon Bon-ſens pour la ſeule règle & meſure de ſa foi: mais, ajoute-t-il, cela ne ſuffit pas. Que ſert il d'avoir la liberté de penſer, ſi on n'a pas celle d'agir? Cela nous manque encore pour arriver à la perfection; il faut s'affranchir de cet eſclavage, & revendiquer notre liberté d'agir. Pour nous mettre à portée de jouïr de ce bonheur, l'Auteur ſe propoſe de faire voir que cette règle abrégée ſur laquelle on veut que nous réglions notre conduite morale & religieuſe, qu'on appelle *les dix Commandemens*, doit être abolie, ou au moins expliquée. &c. puiſque ces Commandemens ont originairement été donnés aux Juifs, Nation perverſe & opiniâtre, groſſière & ignorante, pour adoucir leurs mœurs & régler leur conduite; mais qui ne regardent pas plus un Peuple ſavant, vertueux, poli, & penſeur libre, que les Loix touchant la Circonciſion & les Sacrifices. Il parcourt enſuite les dix Commandemens, & après avoir montré que pris dans leur véritable ſens primitif, il n'y en a aucun qui nous regarde aujourd'hui ou qui ne ſoit défectueux, il expoſe ſa Requête au Parlement pour le prier de les revoir, corriger, ou annuler. *Ridiculum acri*

DE

DE LE T DE N.

Samuel Luchtmans vient d'imprimer un Ouvrage important, & qu'on peut regarder comme un Cours complet de Philoſophie. Il eſt intitulé, *Eſſai de Phyſique par Mr.* Pierre van Muſſchenbroek, *Profeſſeur de Philoſophie & de Mathématiques à Utrecht; avec une Deſcription de nouvelles ſortes de Machines Pneumatiques, & un Recueil d'Expériences par Mr.* J. V. M. *Traduit du Hollandois par Mr.* Pierre Maſſuet, *Docteur en Médecine.* Tout le monde connoit déja depuis quelques années l'Auteur de cet Eſſai, qui tient un rang conſidérable parmi les Philoſophes de ce Siècle, & qui ne ceſſe d'enrichir le Public par de nouvelles Découvertes. Il publia en 1734 un petit Ouvrage Latin, qu'il n'avoit compoſé que pour l'uſage de ſes Diſciples. Quoique les matières n'y ſoient traitées que d'une manière fort conciſe & ſerrée, cette production ne laiſſa pas d'être reçue avec avidité du Public, & de faire connoître la grande capacité de ſon Auteur. On jugea bientôt, & ſans doute avec raiſon, que cet Ouvrage méritoit d'être traduit en Hollandois. L'Auteur, par un excès de modeſtie qui n'appartient guères qu'aux grands hommes, voulut s'y oppoſer. Il lutta, mais toujours en-vain, contre l'avidité du Public, & on ſe mit en devoir d'entreprendre cette Traduction ſans ſon conſentement. Vaincu par des ſollicitations preſſantes & réitérées, il ſe détermina enfin à mettre lui-même la main à l'œuvre. Comme l'Ouvrage Latin étoit trop abrégé, & que certains endroits avoient beſoin d'être éclaircis, il jugea à propos d'en compoſer un tout nouveau, qui fût plus étendu & plus à la portée des Lecteurs. Il le publia en 1736 ſous ce Titre: *Beginſelen der Natuurkunde, be-*

schreven ten dienste der Landgenoten, &c. Si l'Auteur avoit moins modestie, & plus prévenu en faveur de ce qui sort de sa plume, il pourroit se féliciter du bon accueil que les Hollandois ont fait à cet Ouvrage. Quant à celui que nous annonçons aujourd'hui, il est à l'égard de l'Ouvrage Hollandois, ce que ce dernier est à l'égard de celui qui a été publié en Latin, je veux dire augmenté considérablement, & enrichi d'un grand nombre d'Expériences & de Découvertes. C'est un *in 4.* divisé en deux Tomes, dont le prémier contient les Chapitres suivans: I. *De la Philosophie, & des Règles du Raisonnement.* II. *Du Corps en général, & de ses Propriétés.* III. *Du Vuide.* IV. *Du Lieu, du Tems, & du Mouvement.* V. *Des Puissances qui compriment, ou des Pressions.* VI. *De la force des Corps qui sont en mouvement.* VII. *De la Pesanteur.* VIII. *De la Mécanique.* IX. *Du Frottement des Machines.* X. *Du mouvement composé.* XI. *De la Descente des Corps sur le Plan incliné.* XII. *Du Mouvement de Kibration, ou d'Oscillation.* XIII. *Du Mouvement de Projection.* XIV. *Des Forces Centrales.* XV. *De la Dureté, de la Mollesse, & de la Flexibilité.* XVI. *De la Percussion.* XVII. *De l'Electricité.* XVIII. *De la Vertu attractive des Corps.* XIX. *De la Cohésion.* XX. *Des Fluides en général.* XXI. *De l'action des Fluides, qui vient de leur Pesanteur.* XXII. *Des Liqueurs qui coulent par les trous d'un Vase.* XXIII. *Des Jets d'eau.* XXIV. *Des Corps plongés dans les Liquides, & de leur Pesanteur spécifique.* XXV. *De l'Eau.* XXVI. *Du Feu.* Le Second Tome comprend les Chapitres que voici: XXVII. *Des Propriétés communes de la Lumière.* XXVIII. *De la Réfraction de la Lumière.* XXIX. *Des Rayons qui tombent sur des surfaces planes & sphériques.*

XXX.

XXX. *De la Lumière qui paſſe de l'Air dans le Verre, & du Verre dans l'Air.* XXXI. *De la différente Réfrangibilité des Rayons.* XXXII. *Deſcription de l'Oeil.* XXXIII. *De la Viſion.* XXXIV. *De la Dioptrique.* XXXV. *De la Catoptrique.* XXXVI. *De l'Air.* XXXVII. *Du Son.* XXXVIII. *Des Météores de l'Air en général.* XXXIX. *Des Météores aqueux.* XL. *Des Météores ignés.* XLI. *Des Vents.*

Voilà dequoi occuper agréablement un Philoſophe; & ceux-mêmes qui croyent n'avoir pas droit de prétendre à ce beau Titre, ne laiſſeront pas de retirer de grands avantages de la lecture de cet Ouvrage. Toutes ces matiéres ne ſont pas également relevées, il s'en trouve qui ſont à la portée de tout le monde, & qui ſont expliquées avec tant de clarté, qu'elles ne demandent qu'un peu d'attention de la part du Lecteur. Dans le Tome ſuivant de cette Bibliothèque nous ferons connoître davantage cet Ouvrage par l'Extrait que nous en donnerons, & nous dirons un mot de la Traduction, dont le Public doit avoir lieu d'être content, ſur-tout ſi l'on conſidére combien cette tâche étoit difficile à remplir.

Le même Libraire a encore imprimé l'Ouvrage ſuivant: *Perſpiratio dicta Hippocrati per univerſum Corpus anatomicè illuſtrata, Auctore Abrahamo Kaau, M. D. cui accedit ejuſdem Declamatio Academica de Gaudiis Alchemiſtarum.* Il y a bien des recherches curieuſes & de l'érudition dans cet Ouvrage, dont l'Auteur eſt un Diſciple & un Neveu de l'illuſtre Mr. *Boerhaave.* Nous en donnerons un Extrait dans le Volume ſuivant de cette Bibliothèque.

A. Kallewier & *J.* & *H. Verbeek* avertiſſent qu'ils ont commencé il y a trois mois de livrer aux

Souscripteurs, *Jurisprudentia Romana & Attica, continens varios Commentatores, qui Jus Romanum & Atticum, item Classicos, aliosque Auctores Veteres emendarunt, explicarunt, illustrarunt, cum Præfatione* JOAN. GOTTL. HEINECCII *Jurisconsulti & Antecessoris. Tom. I. in quo Franc. Balduini Opuscula omnia. folio.* On avertit le Public que l'impression du Tome II. est déja bien avancée, il contiendra BARTH. CHESII *Interpretationum Juris Civilis Libri duo; item Ejusdem Differentiæ Juris: ut & Guid. Panciroli Variæ Lectiones utriusque Juris*, &c. Ce Tome paroîtra au tems fixé; après quoi on mettra sous presse avec toute la diligence possible SAM. PETITI *Observationes in Leges Atticas, cum ineditis Jac. Palmerii*, &c. Ce Livre fera le Tome III. qu'on pourra livrer dans le tems promis.

J. & *H. Verbeek* ont imprimé & débitent *Réflexions Historiques & Politiques, sur les moyens dont les plus grands Princes & habiles Ministres se sont servis pour gouverner & augmenter leurs Etats; avec les qualités qu'un Ministre doit avoir, de quelque condition qu'il soit: & ce qu'un Prince est obligé d'observer envers lui.* In octavo.

Les mêmes ont sous presse & publieront dans 2 ou 3 mois, J. KEILL *Regiæ Soc. Lond. Socii, in Acad. Oxon. Astronomiæ Professoris Saviliani, Introductiones ad Veram Physicam & Veram Astronomiam; quibus accedunt Trigonometria. De Viribus Centralibus. De Legibus Attractionis.* In 4.

D'AMSTERDAM.

Voici le Titre d'un Livre bien curieux & bien important, imprimé l'année passée dans cette Ville, mais dont la connoissance ne nous est parvenue que depuis deux mois. *Hortus Cliffortianus Plantas exhibens, quas in Hortis tam Vivis quam Siccis, Hartecampi*

lecampi in Hollandiâ, coluit Vir nobilissimus & generosissimus Georgius Clifford Juris utriusque Doctor, reductis Varietatibus ad Species, Speciebus ad Genera, Generibus ad Classes, adjectis Locis Plantarum natalibus, Differentiisque Specierum. Cum Tabulis æneis. Auctore Carolo Linnæo, Med. Doct. & Acad. Imp. N. C. Soc. Ce Livre est imprimé in folio, & contient 140 feuilles d'Impression, 36 Figures en taille-douce & un beau Frontispice, le tout exécuté dans le meilleur goût, & de la manière la plus achevée. Mr. *Linnæus*, Suédois de Nation, a séjourné quelques années en Hollande, où il a été très considéré de feu Mr. *Boerhaave*, célèbre Professeur, & de tous les autres Savans de nos Provinces, qui cultivent la Botanique & l'Histoire Naturelle, & où il a publié plusieurs excellens Ouvrages. Il faut pourtant avouer que celui que nous annonçons occupe sans contredit le prémier rang. On n'y voit point de nom de Libraire sur le Titre, pour indiquer à qui on doit s'adresser pour en faire l'acquisition. C'est que Mr. *Clifford*, à qui appartient le magnifique Jardin dont les Plantes font le sujet de ce Livre, l'a imprimé à ses propres fraix, pour en faire des Présens à ceux de ses Amis qui ont du goût pour ce genre d'étude.

Mais, tant que Mr. *Clifford* se bornera là, il est impossible que cet Ouvrage produise tout le fruit qu'on en peut attendre; parce qu'il y a beaucoup de Savans Etrangers, qui n'aiant aucune relation avec lui, ne peuvent lui donner lieu d'exercer sa générosité. Il seroit d'ailleurs à craindre, qu'à force de le répandre, le Présent ne perdît une partie de son prix. C'est ce qui a engagé quelques Personnes zélées pour l'avancement des Sciences, à travailler auprès de Mr. *Clifford* pour vain-

cre la répugnance qu'il a de mettre le Livre en vente. On ne peut rien promettre là-dessus; mais nous serions ravis de pouvoir dire, un jour, que Mr. *Clifford* s'est à la fin rendu à leurs instances.

Wetstein & *Smith*, Imprimeurs de ce Journal, viennent d'achever & débitent actuellement, avec Privilège de Nos-Seigneurs les Etats de Hollande & de Westfrise, *l'Histoire Romaine depuis la Fondation de Rome jusqu'à la Bataille d'Actium; C'est-à-dire, jusqu'à la fin de la République, par Mr.* ROLLIN. Tome I. On y trouve deux belles Cartes, dont l'une représente les environs de Rome, & l'autre le Plan de Rome ancienne; toutes deux dressées, pour l'intelligence de cette Histoire, sur les meilleurs Mémoires & Observations, par le Sieur *d'Anville*, Géographe ordinaire du Roi. Cette Edition, faite du consentement de l'Auteur, est recommandable par plusieurs changemens & corrections, qui ne sont pas dans l'Edition de Paris, & que Mr. *Rollin* a eu la bonté de communiquer aux Libraires. Au reste on n'a rien épargné, soit à l'égard des frais, soit à l'égard des peines qu'on s'est données, pour rendre cette Edition digne de la curiosité & du bon accueil du Public.

Les mêmes Libraires débitent aussi le Tome XII. de *l'Histoire Ancienne*, par Mr. ROLLIN, & se flattent de pouvoir en donner, dans très peu de tems, le Tome XIII. qui sera le dernier & où l'on trouvera une Table générale des Matières contenues dans tout l'Ouvrage.

Les mêmes Libraires vendent actuellement la Nouvelle Edition de EMMANUELIS MARTINI, *Ecclesiæ Alonensis Decani, Epistolarum Libri XII. Accedunt Auctoris nondum defuncti Vita, a Gregorio Majansio conscripta; nec non Præfatio, Petri*

West-

Wesselingii. 4. On ne demande pas d'autre recommandation de ce Livre & de cette Edition, que celle qu'en donne l'Extrait qui s'en trouve à la page 327, & suivantes de cette Partie de ce Journal.

ERRATA.

Tome XXI. Partie I. pag. 93, ligne 22, *broufe*, lisez *brouze*. Pag. 105, ligne 10. *robrá zéi gouvrá*, lisez *roi robrau zéi gouvrá*. Pag. 141, ligne pénultième, *il va chez les Docteurs*, lisez *il va chez les Docteurs*.

TABLE DES ARTICLES.

I. *Exercitation sur les* ARCHONTES DES JUIFS; *avec une Dissertation sur* VICTOR DE TUNUNE. Par Mr. WESSELING. Pag. 213
II. Histoire, *publiée par Mr.* ROBINSON. 283
III. *Lettres de Mr.* EMANUEL MARTI. 327
IV. *Ouvrages pour & contre les Services militaires étrangers.* Par Mr. DE BOCHAT. 358
V. *Histoire de l'admirable* DOMINGO DE GUZMAN, nouvelle Edition, augmentée de l'Antitoton. 384
VI. *Histoire Critique de la Philosophie*, par Mr. DESLANDES. Troisième Extrait. 402
VII. *Suite de l'Eloge Historique de Mr.* JEAN-ALPHONSE TURRETTINE. 434
VIII. *Nouvelles Littéraires.* 474

CATALOGUE
DES LIVRES
NOUVEAUX.

Libri Latini.

MOntfaucon Bibliotheca Bibliothecarum Manuscriptorum nova, ubi quæ innumeris pene Manuscriptorum Bibliothecis continentur ad quodvis Literaturæ genus ſpectantia & notatu digna describuntur & indicantur. Tomi II. fol. Pariſ. 1738.

Emmanuelis Martini, Epiſtolarum Libri duodecim Accedunt Auctoris nondum defuncti Vita, a Greg. Majanſio conſcripta: nec non Præfatio Petri Weſſelingii. 2 Vol. 4. Amſtelædami 1738.

S. P. N. Chryſoſtomi, Archiepisc. Conſtant. Opera omnia quæ exſtant, vel quæ ejusdem nomine circumferuntur, operâ & ſtudio B. de Montfaucon. Tomus XII & XIII. fol. Paris 1738.

Libanii Sophiſtæ Epiſtolæ c. Verſ. Lat. ex editione Wolfii. fol. Amſt. 1738.

Merillii in IV Libros Inſtitutionum Imperialium Commentarii principales, operâ & ſtudio C. Mongin, c. præf. G. H. Trotz. 4. Ultrajecti 1739.

Wolfii Elementa Matheſeos univerſæ. Tomus IV. 4. fig. Genev. 1738.

Commentarii Academiæ Scientiarum Imperialis Petropolitanæ. Tomus V. ad annos 1730 & 1731. 4. fig. Petrop. 1738.

Bayeri Hiſtoria Regni Græcorum Bactriani. 4. Petrop. 1738.

Synopſis Obſervationum quas Decuriæ III. ac Centuriæ X. Ephemeridum Academiæ Cæſareæ Leopoldino-Carolinæ Naturæ Curioſorum continent, ordine Alphabetico expoſita. Pars I. 4. Norimb. 1739.

Cathe-

Catechesis Racovienſis, ſive liber Socinianorum primarius. Recenſuit, Socinianam impietatem & hoc libro traditam & a recentioribus affutam profligavit G. L. Oederus. 8. Francof. & Lipſ. 1739.

Heumanni Primitiæ Gottingenſes Academicæ, h. e. Diſſertationes Theologicæ & Hiſtorico-Criticæ ab ipſo editæ. 4. Hanov. 1738.

Koecheri de Idololatria Literaria liber ſingularis. 8. Hanov. 1738.

Halleri Decriptio fœtus bicipitis ad pectora connati, ubi in cauſas monſtrorum ex principiis Anatomicis inquiritur. 4. fig. Hanov. 1739.

Horrei Miscellaneorum Criticorum Libri II. 8. Leovard. 1738.

Schultens Vetus & regia via Hebraïzandi, contra novam & metaphyſicam hodiernam. 4. Lugd. Bat. 1738.

Schultingii Enarratio Partis I. Digeſtorum. 8. Edit. II. Lugd. Bat. 1738.

Livres François.

Oeuvres Spirituelles de feu Monſeigneur François de Salignac de la Mothe Fenelon, nouv. Edit. II Volumes. fol. Rotterd. 1738.

Les mêmes. 4.

Eſſai de Phyſique, par Mr. P. van Muſſchenbroek, avec une Deſcription de nouvelles ſortes de Machines Pneumatiques, & un Recueil d'Expériences, par Mr. J. v. M. Traduit du Hollandois par Mr. P. Maſſuet. II Tomes. 4. avec fig. Leide 1739.

Hiſtoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens, des Babyloniens, des Mèdes & des Perſes, des Macédoniens, des Grecs; par Mr. Rollin. Tome XII. 12. *Amſt.* 1739.

CATALOGUE

DES LIVRES

NOUVEAUX

Libri L ... *Pie-*

MOntfaucon Biblio... *V. 8.*
nuscriptorum, ...
ne Manuscriptorum ... *Bains de*
quodvis Literatu... *avec deux Ré-*
digna describu... *ponse Jerusalem,*
Paris. 1738. *dépendante. 8. fig.*
Emmanuelis M...
Accedunt A... *s intrigues sous la Minorité*
Majansio c... *nt les Années 1719. & 1720,*
selingii. *abrégé de la vie du Duc Régent*
S. P. N. C... *VI. Tomes, 12. La Haie 1739.*
rum om... *oriques & Secrets, concernant les a-*
circu... *, Rois de France. 12. Paris 1739.*
cor...
Libe... *ations des Capucins, ou Description His-*
... *de la vie, que mènent les Capucins dans*
M... *Récréations. 12. La Haie 1738.*
... *ues du Serail, Histoire Turque, par Mr.*
... *alebranche. 12. La Haie 1739.*
... *oire de l'admirable Dom Inigo de Guipuscoa,*
Chevalier de la Vierge & Fondateur de la Monarchie des Ihiglistes, par le Sr. Rafiet de Sylva. Nouv. Edit. augmentée de l'Anti-Cotton, & de l'Histoire Critique de ce fameux Ouvrage. II. Tomes. 8. La Haie 1738.

Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres, par le P. Niceron. Tome XXXIX. 12. Paris 1738.

L'Enfant trouvé, ou l'Histoire du Chevalier de Repert, écrite par lui-même. P. I. & II. Partie. 8. Paris 1739.

T A-

TABLE DES MATIERES.

A.

que c'eſt. 31. Eſpèce d'Obligation mes à des Actions bonnes. 32
gion. 35
entendre par ce terme pris généommunément on peche au plus haut de- de l'Amour. 36. Ce que c'eſt qu'un ce, d'*Humanité* & de *Bienfaiſance. ibid.* Pources Hommes peuvent être contraints à l'Aſ Juſtice, & non pas à celui d'Humanité ou de ſcence. 37. Autres ſortes d'Amours. *ibid.* Quelle ce d'Amour on doit à Dieu. *ibid.*

Anti-Cotton. Ce que c'eſt que cet Ouvrage. 386, 387. Diverſes Réfutations de ce Livre. 388, *& ſuiv.*

Apollinaire (Sidonius). Jugement ſur le Style de cet Auteur. 124

Ariſtippe. Où s'établit ce Philoſophe. 183. Son caractère. *ibid.*

Ariſtote. Défaut eſſentiel de ſa Philoſophie. 404. Pourquoi il s'eſt empoiſonné. *ibid.* Sort de ſes Manuſcrits. *ibid.*

Arruſabine Toscane. Qui a été l'Auteur de cet Art. 58. En quoi il conſiſtoit. *ibid.*

B.

BACON. Ce qu'il dit des effets que produit la Philoſophie ſur l'eſprit des hommes par rapport à la Religion. 13

Baldelli (Onofrio). Antiquités qu'il a ramaſſées à Rome. 49

Bayle (Mr.). Raiſons par leſquelles on prétend prouver qu'il eſt l'Auteur de l'*Avis aux Refugiés.* 18

Bembo (Pierre). Combien il a eu d'Enfans de la Maîtreſſe. *Morosina.* 143. Tems auquel il fut nommé Cardinal. *ibid.*

Bien. Ce que c'eſt que le Bien. 32

Bitaubé (Mr. Crinſoz de). Ouvrage de ce Théologien contre Mr. *Jean Alphonſe Turrettin.* 455

Bochat (Loys de) publie des *Ouvrages pour & contre les Services Militaires Etrangers*, &c. 368. Extrait de ces Ouvrages. *ibid. & ſuiv.*

Barnet

Burnet (Mr.), Evêque de *Salisbury*. Son affection pour *Jean Alphonſe Turrettin*. 8

C.

CASAUBON (*Iſaac*). Jugement ſur le Style de cet Auteur. 127
Cervantes (*Michel de*). Voyez *Saavedra* (*Michel de Cervantes*).
Charlemagne. Pourquoi il répudia la Fille du Roi des Lombards. 208. Il eſt reconnu & couronné ſolennellement pour Roi des Romains. 209. Comment il établit la Domination Françoiſe dans toute l'Italie. *ibid.* Il reçoit le titre d'Empereur. 210
Chauvet (*Elizabeth*). Son Mariage avec *François Turrettin*. 6. Voyez *Turrettin* (*François*).
Chouet (*J. Robert*) eſt le prémier qui ait enſeigné à Genève la Philoſophie de *Descartes*. 8 63
Ciſta myſtica. Ce que c'eſt.
Cola, ou *Cola vinaria*. Voyez *Paſſoires*.
Coritane (*Tarquinio*). Diſſertation de cet Auteur ſur *quelques Antiquités trouvées à Ripatranſona*. 60
Cortone. *Eſſais de Diſſertations Académiques lues publiquement dans l'Académie Etruſque de la Ville de Cortone*. 48
Creuſez. Voyez *Pope* (Mr.).
Crucigер (*Caspar*), a aidé *Luther* à traduire la Bible en Allemand. 144. Rapidité avec laquelle il écrivoit. *ibid.*

D.

DAUTUN (Mr.), un des Précepteurs de *Jean Alphonſe Turrettin*. 17
Démocrite. En quoi conſiſte ſa Doctrine. 407
Démons. Ames auxquelles les Païens donnoient le nom de Démons. 164. Maladies qu'ils leur attribuoient. *ibid.*
Démoniaques. Si les Démoniaques de l'Evangile n'étoient que des Epileptiques & des Fous. 164, *& ſuiv.*
Deslandes, Second Extrait de ſon *Hiſtoire Critique de la Philoſophie*, &c. 171, *& ſuiv.*
Deslandes. Troiſième & dernier Extrait de ſon *Hiſtoire Critique de la Philoſophie*. 402
Droit de la Nature & des Gens. Ce que c'eſt. 31. Ce Droit doit être connu de tous les Hommes. 33. Par quelles voies on peut en acquérir la connoiſſance. 34. En quoi conſiſte le principe & l'abrégé du Droit Naturel. 35. Différence qu'on peut mettre entre le *Droit Naturel* & le *Droit des Gens*. 39
Droit Civil. Quelle en eſt la ſource. 29
Dupan (Mlle. *Julie*), Epouſe de Mr. *Jean Alphonſe Turrettin*. Voyez *Turrettin* (Jean *Alphonſe*).

E.

ECRITURE *Sainte*. Connoiſſances néceſſaires à ceux qui entreprennent de l'expliquer. 42, 43
Epicure. Son caractère. 407. Travers dans leſquels il a donné. *ibid. & ſuiv.*
Erasme, Jugement ſur ſon Style. 125
Euclide. Secte qu'il a fondée. 183

G.

GOLLOT (Mr.), Gentilhomme du Prince d'Orange, à qui Descartes a adreſſé quelques-unes de ſes Lettres 6
Grecs. Deux différens Ages qu'on peut diſtinguer dans la Philoſophie Gréque. 172
Gretius (*Hugues*). Style de cet Auteur. 128
Guerre. Examen de ces queſtions. 1. S'il eſt permis à quelque homme que ce ſoit de ſe louer indifféremment à un Prince Etranger, ſans s'embaraſſer de la juſtice ou de l'injuſtice des Guerres que ce Prince peut avoir; & 2. Si un Souverain peut vendre à un autre Souverain des Régimens, ou promettre de lui en fournir &c. 318, *& ſuiv.*
Guipuscoa. Extrait de la nouvelle Edition de l'*Hiſtoire de l'admirable* Dom Inigo de Guipuscoa, *Chevalier de la Vierge, & Fondateur de la Monarchie des* Inighiſtes. 384, *& ſuiv.*

H.

HAYWARD (*Thomas*). Ouvrage de cet Auteur. 230
Heineccius (Mr.). Extrait de ſes *Elémens du Droit de la Nature & des Gens*. 28, *& ſuiv.* Divers Ouvrages de cet Auteur. 29
Helmont (le Baron *François-Mercure Van*). Faits, qui étant ſuppoſés vrais, prouveroient qu'il a trouvé la *Pierre Philoſophale*. 144, 145
Héſiode. Extrait d'une nouvelle Edition des *Oeuvres, qui reſtent, d'Héſiode, Aſcréen*. 283, *& ſuiv.*
Hugo (*Herman*). Ouvrages de ce Jéſuite. 71

I.

JERÔME (*St.*). Son éloquence, & ſon érudition. 124
Défaut qu'on lui reproche. *ibid.*
Inighiſtes. Voyez *Guipuscoa*.

L.

LAMBECIUS (*Pierre*) ſoupçonnée d'Athéiſme à Hambourg, où il étoit Profeſſeur en Hiſtoire. 145. Il ſe retire à Vienne, où il ſe fait Catholique Romain. *ibid.*
Particularités touchant cet Auteur. 146, 147
Lami (Mr. *Jean*), Profeſſeur à Florence. Sa Diſſertation ſur les *Ciſſa myſtica*. 62

TABLE

Leibnitz (M.). Sa *Harmonie préétablie* établit, au jugement de M. *de Crouſaz*, une Fatalité deſtructive de toute Religion & de toute Morale. 217. Quel eſt le grand principe de ce Philoſophe. 289

Lombards (les) tâchent de s'emparer de toute l'Italie. 197

Lorenzi (*Laurent*). Sa Diſſertation ſur les *Balances* des Anciens. 67

Loyola (St. *Ignace*). Pourquoi il a défendu à la Société des Jéſuites d'y lire les Oeuvres d'*Erasme*. 126

M.

MARNE (*Joſeph-Claude Guyot de*). Diſſertation de cet Auteur. 52

Marti (*Emmanuel*). Extrait de ſes Lettres. 327, *& ſuiv.* Lieu de ſa naiſſance. 329. Ses premières études. *ibid.* Il va étudier dans l'Univerſité de Valence. 330. Ses études Théologiques. *ibid.* Il s'attache à la Poëſie. *ibid.* Ses grands talens pour la Poëſie 331. Dame qui devint amoureuſe de lui, & ce qu'il fit pour la guérir de cette paſſion. *ibid.* Comment il apprit le Grec. 332. Il va à Rome. *ibid.* Il apprend l'Hébreu & le François. 333. Il eſt fait Doyen d'Alicante. 341. Il va à Madrit, où il reçoit du Duc de *Medina-Celi* l'Emploi d'Antiquaire & de Bibliothécaire. *ibid.* Il quitte Madrit pour ſe rendre à Seville. 347. Son retour à Madrit, & enſuite à Rome. 349, 351. Son retour à Alicante, & Ouvrages auxquels il s'y occupe. 352. Raiſons qui le détermine à vendre ſa Bibliothèque. 353, 354. Ses belles qualités. 395. Extrait des particularités les plus conſidérables qui le regardent. *ibid. & ſuiv.*

Moyne (*Grégoire*). Extrait de ſes *Lettres*. 208, *& ſuiv.*

N.

NEWTON (*Iſaac*). Idée de la Traduction de ſes *Obſervations ſur les Prophéties de Daniel, & ſur l'Apocalypſe*. 40, *& ſuiv.*

O.

ORPHÉE. Conjectures ſur l'*Oeuf d'Orphée*. 173, 174

P.

PAPES. Affaire qui a donné lieu aux entrepriſes des Papes ſur le Temporel. 146

Paſſoires dont les Anciens ſe ſervoient pour couler le Vin. 63. Eſpèce de Paſſoires nommées *Hélopſ* par les Grecs, & *Cola* ou *Cola vinaria* par les Latins. 64

Pepin, Fils de *Charles Martel*, veut acquérir le titre de Roi. 199

Pernetti

Pomazi (*Ricci Simon*). Sa Diſſertation ſur l'*Amphiſcius Toscanus*. 57
Rieure (le Père *François de*). Ouvrage de ce Jéſuite contre Mr. *Jean Alphonſe Turretin*. 468
Platon, eſt le plus illuſtre des Diſciples de Socrate. 186. Ce qu'on blâme le plus dans la conduite de ce Philoſophe. *ibid.* Pourquoi on l'a accuſé d'Athéiſme. 187. Raiſons qui ont donné lieu de croire qu'il avoit apperçu d'avance les myſtères du Chriſtianiſme. *ibid.* Académies dans leſquelles il fut en quelque ſorte le Père. 191
Pope (Mr.). Traduction de ſon *Eſſai ſur l'Homme*; &c, *Examen de ſon Eſſai*, par Mr. *de Crouſaz*. 215, *& ſuiv.*

R.

RIPATRANSONA. Où ſe trouve cette Ville, & ſi c'eſt la *Cupra Montana*. 60. Antiquités qu'on y a découvertes en 1707. *ibid.*
Robinſon (Mr. *Thomas*) publie une nouvelle Edition des *Oeuvres*, *qui reſtent*, d'*Héſiode*, *Aſcrion*. 283

S.

SAAVEDRA (*Michel de Cervantes*), Auteur du *Don Quichotte*. Abrégé de ſa Vie. 231. But qu'il ſe propoſa en compoſant ſon *Don Quichotte*. 232. Autres Ouvrages de cet Auteur. 233
Secte Eléatique. Son Dogme diſtinctif. 405. En qui elle a fini. 406
Salva (*Hercule Raſtel de*). Son *Hiſtoire de Padmirable* Dom Inigo de Guipuſcoa, *Chevalier de la Vierge*, &c. 384
Saxgroli (*Marcello*). Sa Diſſertation ſur un ancien Arc, nommé l'*Arc de Portugal*, 68
Shaw (Mr.). Ses *Voyages ou Obſervations faites en pluſieurs lieux de la Barbarie & du Levant*. 217
Socrate. Pourquoi on l'a accuſé d'impiété. 182
Stackhouſe. Extrait de la Traduction d'un Ouvrage de cet Auteur contre les *Antiſcripturaires* & les *Incrédules*. 147, *& ſuiv.*
Suderman (Mr. *Guillaume*). Sa Traduction Latine d'un Ouvrage Anglois du Chevalier *Newton*. 40

T.

TROTZ (Mr.), Docteur en Droit, accuſé d'être Plagiaire. 81. Son peu de connoiſſance de la Langue Gréque. 96
Turrettin (*Bénédict*). Ouvrage de ce Théologien contre le P. *Gibon*. 6
Turrettin (*François*), Fils de *Bénédict Turrettin*. 6. Ses Ouvrages.

vrages. *ibid.* Commiſſion dont il fut chargé en 1661, pour les beſoins de la République de Genève. *ibid.* Son Mariage avec *Elizabeth Chouet.* *ibid.*

Turrettin (*Jean Alphonſe*), Fils de *François Turrettin.* Son *Eloge Hiſtorique.* 5. Origine de ſa Famille. 6. Heureuſes diſpoſitions qu'il fit paroître dès ſon bas âge. 7. Son ardeur pour l'étude. *ibid.* Occaſion qui lui a fait naître le goût pour les Livres Anglois. 8. Jugement ſur ſes premiers eſſais de Prédication *ibid.* Tems auquel il commença ſes Voyages. *ibid.* Grand nombre de Savans qu'il vit en Hollande. 9, 10. Jugement qu'en a porté Mr. *Bayle.* 10, 11 Raiſons qui lui ont fait croire que ce Philoſophe étoit l'Auteur de l'*Avis aux Réfugiés.* *ibid.* Séjour de huit mois qu'il fit à Leyde, & dans quelle vue. *ibid.* Thèſes qu'il y publia. *ibid.* Aſthme dont il ſe trouva attaqué à ſon arrivée à Londres. 12. Son portrait. 13, 14. Ce qu'il tira des entretiens qu'il eut avec Mr. *Newton.* 14, 15. Accueil gracieux que lui firent le Roi *Guillaume* & la Reine *Marie.* 16. Il repaſſe en Hollande, d'où il part pour Paris. 17. Son retour dans ſa Patrie. 18. Sa méthode de prêcher. 19, *& ſuiv.* Suite de l'Extrait de ſon *Eloge Hiſtorique.* 334, *& ſuiv.* Charge d'Hiſtoire Eccléſiaſtique érigée par le Magiſtrat de Genève en ſa faveur. *ibid.* Son Voyage en Suiſſe. 436. Son Mariage avec Melle. *Julie Duvan.* 446. Ce que c'eſt que ſa Diſſertation ſur les *Points Fondamentaux.* 451, *& ſuiv.* Attaques que ce Traité lui attira. 454. & comment il ſe défendit. 455. Nouvelles fonctions dont il ſe trouva chargé après la mort de Mr. le Profeſſeur *Pitta* ſon Collègue. 457. Il tombe malade. 466. & meurt le 1. de Mai 1737. 467. Son Eloge. 468, *& ſuiv.* Catalogue de ſes Ecrits. 472, *& ſuiv.*

V.

VAGNUCCI (*Nicolas*). Sa Deſcription d'une Inſcription antique. 68

Vertot (Mr. l'Abbé *de*). Extrait de ſon Livre ſur l'*Origine de la Grandeur de la Cour de Rome; & de la Nomination aux Evêchés & aux Abbayes de France.* 194, *& ſuiv.*

Voſſius (*Gerard Jean*). Jugement ſur le ſtyle de cet Auteur. 128

Uria litera. Explication de ce Proverbe. 81

W.

WESSELING (Mr. *Pierre*). Extrait de ſon *Exercitation ſur les Archontes des Juifs*, &c. 243, *& ſuiv.*

FIN DE LA TABLE.